Université du Québec
INRS Urbanisation, Culture et Société

THÉORIE ET PRATIQUE DE L'APPROCHE DE GENRE
Politique du logement social et stratégies des femmes à La Pintana (Chili)

Par
Carmen Pía Carrasco

Thèse présentée
pour l'obtention du
grade de Philosophiæ doctor (Ph.D.) en Études urbaines
Programme offert conjointement par l'INRS Urbanisation, Culture et Société et le
Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM

Jury d'évaluation

Président du jury et examinateur interne	Paul Bodson, Département des études urbaines et touristiques, UQAM
Examinatrice interne	Anne-Marie Séguin, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société
Examinatrice externe	Lisa Bornstein, École d'urbanisme, Université McGill
Directrice de recherche	Damaris Rose, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, culture et société
Co-directrice de recherche	Bernadette Blanc, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

© droits réservés de Carmen Pía Carrasco, 2007

Résumé

Désormais, la relation entre le genre et le développement fait partie intégrante du débat public et de l'agenda des agences et organismes internationaux et nationaux. La planification urbaine avec une perspective de genre vise à prendre en compte les rôles différentiels des hommes et des femmes dans un quartier, une ville ou un territoire donné. Elle veille aussi à s'assurer que tous et toutes auront les mêmes opportunités et le même contrôle sur les ressources et services que procure le développement urbain. S'inscrivant dans ce cadre, cette thèse envisage et propose une étude du genre dans la planification urbaine institutionnalisée.

Nous avons choisi d'étudier la politique de logement social au Chili - considérée exemplaire en Amérique latine et dans les pays en développement en général -, afin d'illustrer comment une intervention gouvernementale déjà bien établie peut construire, influencer, modifier ou légitimer certains rapports sociaux de sexe. Nous avons également cherché à nuancer, retracer et expliciter en quoi une telle politique de logement social et les programmes en découlant peuvent être sous-tendus par certains « contrats de genre ». Pour ce faire, nous avons mené une étude de cas qui intègre à la fois les dimensions micro et macro, car nous croyons que l'échelle du ménage, avec ses espaces environnants, et celle des stratégies gouvernementales sont interreliées eu égard à l'acquisition de connaissances par rapport au genre et à la problématique spécifique des femmes en matière d'habitat. Nos analyses s'appuient sur des entretiens semi-structurés menés auprès de professionnels œuvrant dans le domaine de l'urbain, du monde universitaire et du privé, de représentants des autorités centrales et locales et, avant tout, auprès d'hommes et de femmes habitant le quartier populaire La Pintana de Santiago et ayant participé au processus d'accès au logement social. Nous avons aussi tiré parti de données de sources secondaires afin de bien mettre en contexte nos analyses.

Les résultats ont mis en évidence la nécessité de questionner les catégories abstraites et neutres (non « genrées ») dans le domaine particulier de l'offre de logement social. En outre, il est apparu important de travailler avec des données désagrégées par sexe afin de bien rendre compte de la réalité hétérogène au profit de laquelle les professionnels planifient. Des indicateurs sensibles au genre se sont également avérés indispensables pour évaluer et faire le suivi de la condition et de la position des femmes dans le milieu urbain. Enfin, nous constatons qu'il est devenu fondamental de prendre soin d'intégrer l'avis des hommes et femmes bénéficiaires dans les processus de diagnostic, de consultation et d'évaluation de l'aménagement de l'habitat subventionné.

Étudiante	Directrice	Co-directrice

Resumen

De ahora en adelante la relación entre género y desarrollo es una parte integral del debate público y de la agenda de las agencias y organismos nacionales e internacionales. La planificación urbana con perspectiva de género, tiene por objeto tomar en cuenta los roles diferenciados entre hombres y mujeres en un barrio, ciudad o territorio dado. También se busca asegurarse que todos y todas tendrán las mismas oportunidades y el mismo nivel de control sobre los recursos y servicios que procura el desarrollo urbano. A partir de este marco, esta tesis prevé y propone un estudio de género en la planificación urbana institucionalizada.

Tomamos la política de vivienda social de Chile – considerada ejemplar tanto en la región como en otros países en desarrollo -, con el fin de ilustrar de que modo una intervención gubernamental madura puede construir, influenciar, modificar o legitimar ciertas relaciones sociales de sexo. Fijamos nuestra atención también en matizar, retrazar y explicitar como la mencionada política de vivienda social y sus programas pueden sustentar ciertos contratos de género. Para lograrlo, realizamos un análisis de caso imbricado a nivel micro y macro, ya que pensamos que la escala del hogar con los espacios que lo rodean y la de las estrategias gubernamentales eran dos componentes interrelacionados en lo que concierne a la adquisición de conocimientos con respecto al género y a la problemática específica de la mujer en materia de vivienda. Nuestros análisis movilizaron entrevistas semi-estructuradas con profesionales del campo urbano, del mundo universitario y privado, de las autoridades centrales y locales y, sobre todo, con hombres y mujeres de un barrio marginal de Santiago: La Pintana. También utilizamos datos de fuentes secundarias para contextualizar adecuadamente nuestros análisis.

Los resultados pusieron en relieve la necesidad de cuestionar las categorías abstractas y neutras en el área particular de la provisión de vivienda social. Además, se manifestó claramente la necesidad de trabajar con datos desagregados por sexo para dar cuenta de la heterogénea realidad que los profesionales deben considerar para poder planificar más acertadamente. Igualmente, los indicadores sensibles al género aparecen como indispensables para monitorear y hacer el seguimiento de la condición y posición de la Mujer en el medio urbano. Por último, fue fundamental preocuparse de integrar la opinión de los hombres y mujeres que se benefician con los programas de vivienda social en el proceso de diagnóstico, consulta y evaluación de la vivienda subsidiada.

Estudiante	Directora	Co-directora

Abstract

The relationship between gender and development has become an integral part of public debate and of the agenda of national and international organizations. Urban planning from a gendered perspective – "gender planning" – aims to take into account the differentiated roles of men and women at the scale of the neighbourhood, the city or other territorial unit. It also aims to ensure that both women and men benefit equally from the opportunities generated by urban development and have equal control over urban resources and services. Starting from this framework, this thesis is a case study of how gender is taken into account in urban planning in its institutionalized forms in a developing country.

The thesis focuses on social housing policy in Chile – seen as exemplary in the regional context and for developing countries in general – so as to illustrate the role that a well-established type of government intervention can play in constructing, influencing, modifying or legitimating gender relations. Particular attention is also paid to uncovering how Chile's social housing policy and its associated programs have been underpinned by particular "gender contracts". The method of approach is that of the single case study integrating macro- and micro- scales of analysis, since the thesis argues that it is essential to understand the interrelations of the scale of the household and its immediate environment and the scale of state policies if we want to strengthen the knowledge base in gender planning and on the specific issues surrounding the question of women and habitat. The study draws on semi-structured interviews with individuals working in the "urban" professions, in the private sector, in central and local governments, and on interviews with women and men who have been involved in the process of trying to obtain social housing in La Pintana, a working-class Santiago neighbourhood. Data from secondary sources are also used to provide broader context to the analysis.

The analysis of findings points to the necessity of questioning the use of abstract and supposedly neutral categories in the domain of social housing supply. It also points to the need to work with data disaggregated by sex in order to take account of the heterogeneous nature of the realities that urban professionals must plan for. The thesis also argues that gender-sensitive indicators are an indispensable tool for monitoring and taking follow-up actions on the situation and position of women in urban environments. Finally, the interview findings underline that it is crucial that diagnostic, consultation, planning and evaluation mechanisms concerning social housing and its surrounding urban environment pay attention to the points of view and opinions of the men and women targeted by these policies and programs.

Student	Director	Co-director

Remerciements

Après tant d'années depuis le début de cette aventure, la liste de celles et ceux qui ont contribué à cette thèse, risque d'être étendue. Je suis infiniment reconnaissante, tout d'abord, à ma directrice de thèse, Damaris Rose, et à ma co-directrice de thèse, Bernadette Blanc pour leur soutien académique, mais aussi affectif, tout au long de ce périple. Je les remercie encore davantage pour tout ce qu'elles se sont bien donné la peine de m'apprendre depuis que nous nous connaissons, je leur dois beaucoup.

Les suivent sans doute, les femmes et hommes de La Pintana qui m'ont fait assez confiance pour m'ouvrir les portes de chez eux et me raconter leur parcours, souvent déchirant, pour accéder au logement. Sans cette générosité, il m'aurait été impossible de mener à terme cette recherche. Je tiens aussi à remercier les membres de la municipalité de La Pintana qui m'ont accordé leur soutien ainsi que tous les intervenants-clé consultés qui ont aussi partagé avec moi leur riche expérience. Au Chili, également, j'adresse des remerciements spéciaux à Paola Jirón de l'INVI pour sa collaboration à peaufiner mon travail de terrain ainsi qu'à son assistant Juan Pablo Venegas qui m'a aidé à réaliser les entrevues de groupe auprès des hommes de La Pintana. Il en va de même pour Lise Filiatrault, première secrétaire à la coopération de l'Ambassade du Canada, pour m'avoir introduit auprès des autorités concernées et, enfin, à Jaime Valenzuela secrétaire général et Maria Elena Zúñiga, coordinatrice régionale d'ICLEI, pour m'avoir branchée institutionnellement à Santiago.

Ma gratitude à tous et toutes, autant de l'INRS-UCS que de l'UQAM, qui m'ont aidé à cheminer dans l'accomplissement de cette thèse. Une pensée chaleureuse pour Nicole Wragg et Michèle Riendeau et, en particulier, Ginette Casavant du centre de documentation qui fut d'une exceptionnelle diligence à répondre à chacune de mes requêtes ainsi que pour ses tous derniers petits conseils pour l'édition. De même pour leur complicité amicale, mes collègues Magda Garcia et Hermance Pelletier, sans qui cette thèse aurait pris sans doute une tournure un peu trop solitaire.

En ce qui concerne la correction du manuscrit, je suis très reconnaissante de l'aide apportée par Christine Barozzi, de mon cher ami César Castillo pour toute sa patience à me relire et me corriger, pas une mais maintes fois, et en fin de course, à mon ami Martin Gagnon qui a montré de l'esprit de suivi dans les corrections finales. J'ai également beaucoup apprécié les ultimes commentaires

méthodologiques formulés par le professeur Paul Bodson. Par ailleurs, une armée d'amis est venue à ma rescousse, tant au niveau de la qualité linguistique de la thèse que de la quête de certaines données statistiques, je suis en dette avec Astrid Brousselles et Damien Contandrioupoulos pour leurs bienveillantes dispositions ainsi qu'avec Ignacio Ubilla pour ses décisives trouvailles au niveau de certaines données.

Je remercie le corps professoral qui m'a encadrée en me procurant de solides assises afin que ma recherche parvienne à la journée de la soutenance, également les membres du jury qui ont accepté de m'évaluer. Ma gratitude va pareillement aux institutions qui ont financé diverses parties de ma thèse : INRS-UQAM et AUCC/CRDI.

Au niveau personnel, pour m'avoir permis de changer les idées juste à temps quand ce fut nécessaire, ma gratitude est acquise à ma sœur Paz et à mon amie Gloria. À mes parents je leur dois le fait de s'être préoccupés de m'éduquer, nourrir et gâter pour que mes cellules grises puissent m'aider à me rendre jusqu'ici. À Cristián, mon amour de tous les jours, pour m'avoir encouragée inconditionnellement (et qui continue de le faire avec un zèle exemplaire), le mot gratitude ne suffit tout simplement pas.

Et, enfin, une pensée spéciale pour mon ami cher, Jaime Andrés Crispi Lago, qui nous a quittés seulement quelques mois avant que je puisse lui démontrer que c'était de l'ordre du possible!

Table des matières

Résumé iii
Resumen iv
Abstract v

Remerciements vi

Table des matières ix

Tableaux et Figures xii

Glossaire xiii

Introduction 1

Chapitre 1 Constructions du genre dans la planification urbaine et dans les politiques de logement : survol de la littérature 11

1.1 Genre et planification urbaine institutionnalisée 13
1.2 Espaces « genrés » et défis d'une planification urbaine plus inclusive 19
1.3 Composition des ménages et rapports « genrés » dans les micro-espaces 22
1.4 Participation citadine des femmes et « bonne gouvernance » 29
1.5 Statistiques et indicateurs sexospécifiques 32
1.6 Femmes, genre et logement 36
1. 7 Synthèse 45

Chapitre 2 Évolution des prises de position des organisations internationales à l'égard de la question du genre et de l'habitat en milieu urbain 47

2.1 Avancement de la perspective de genre au niveau international 48
2.2 De Beijing à Istanbul, les progrès accomplis en matière de genre et d'habitat 55
2.3 Émergence d'une stratégie intégrée de genre dans le développement international 62
2.4 Politiques de développement et leur rapprochement au genre et au logement 66
2.5 Approches des politiques prenant en compte la question du genre 67
2.6 Institutionnalisation des politiques sensibles au genre dans quelques agences internationales 71
2.6.1 Performance stratégique des politiques de genre 72
2.6.2 La BM : le *mainstreaming* de genre dans le cycle de l'efficience économique 74
2.6.3 Le PNUD: le plaidoyer de l'égalité de genre et de l'avancement des femmes dans le développement humain durable 79
2.6.4 L'ONU-Habitat : la promotion internationale de l'égalité et de l'avancement des femmes dans le développement des établissements humains 85
2.6.5 L'ACDI: la transversalité de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne au développement 90
2.6.6 L'ASDI : le renforcement d'un contrat d'équilibre de genre dans la coopération suédoise 96
2.7 Synthèse 102

Chapitre 3 Femmes, genre et évolution de la politique de logement social chilien 107

3.1 Vers l'équité des sexes dans l'intervention gouvernementale chilienne 108
3.2 Antécédents historiques de la politique de logement social 112
3.3 Conjoncture actuelle du logement au Chili 115
3.4 Sexospécificité, composition familiale et pénurie de logements 123
3.5 Entraves légales d'accès et usufruit de la propriété du logement 128
3.6 Synthèse 131

Chapitre 4 Approche théorique et questions de recherche 133

4.1 Approche théorique préconisée 133
4.2 Questions de recherche 142

Chapitre 5 Stratégie de recherche 145

5.1 Pertinence et justification du Chili comme étude de cas 145
5.2 Données statistiques de cadrage et les défis en question 149
5.3 Rôle et usage des méthodes qualitatives mobilisées 151
5.3.1 Enquête par entretien auprès d'intervenants-clé (IC) 151
5.3.2 Entrevues semi-structurées auprès de femmes de La Pintana 154
5.3.3 Entrevue de groupe auprès d'hommes de La Pintana 157
5.4 Rétrospective critique sur les aléas de la collecte de données 159
5.5 Traitement informatisé de l'information 164

Chapitre 6 Programmes de logement social et leurs effets genrés : discours et points de vue des acteurs 167

6.1 Le monde universitaire : le fer de lance réceptif à l'inclusion du genre 169
6.1.1 IC pragmatiques 170
6.1.2 IC formateurs 177
6.2 Structures centrales et locales : la polychromie de la « fémocratie » au Chili 182
6.2.1 Niveau central 182
6.2.1.1 IC « protocolaires » 183
6.2.1.2 IC promoteurs 189
6.2.2 Niveau local 195
6.2.2.1 IC empiriques 196
6.2.2.2 IC sceptique 201
6.2.2.3 IC impliqués 204
6.3 ONG et cabinets privés : l'amas de connaissances pratiques sur le genre 208
6.3.1 IC analyste 209
6.4.2 IC investis 213
6.4 Synthèse 218

Chapitre 7 Micro-espace et femmes : maîtresses dans l'art de naviguer dans le processus d'accès au logement social 225

7.1 Municipalité de La Pintana : commune de *pobladores* 226
7.1.1 Localisation et configuration territoriale 227
7.1.2 Commune de *pobladores* 230
7.1.3 Faits saillants de la réalité socioéconomique de La Pintana 233
7.1.4 Comités d'*allegamiento* : l'union fait l'accès au logement 234
7.2 *Pintaninas* et leur acuité vis-à-vis le logement 236
7.2.1 Histoire résidentielle récente 237
7.2.2 Procédures institutionnelles 239
7.2.3 Gestion de l'épargne et perception de l'effort 248
7.2.4 Choix, motivation et degré de contentement au PVB-SERVIU 252
7.2.5 Coûts et financement du PVB-SERVIU 258
7.2.6 Importance de la propriété et organisation collective 261
7.3 *Pintaninos* et le bilan d'une procuration 268
7.3.1 Participation et façon de faire des *Pintaninos* 269
7.3.2 Importance de la propriété du logement 272
7.3.3 Motivation et choix du PVB-SERVIU 274
7.4 Synthèse 277

Conclusion 283

Bibliographie 303

Annexes 333

A.1 Conférences onusiennes sélectionnées 333
A.2 Du FED au GED : des caractéristiques aux convergences 334
A.3 Grille des entrevues exploratoires 335
A.4 Grille d'entrevue IC : monde académique, consultants, ONG, organismes gouvernementaux et municipalités 336
A.5 Organismes et IC interviewés. Séjour de terrain avril-septembre 1999 337
A.6 Guide d'entrevue semi-structurée auprès de femmes (PVB ou PVP) 341
A.7 Échantillon théorique stratifié 352
A.8 Questionnaire complémentaire d'hommes 353
A.9 Structure de l'entrevue groupale auprès d'hommes 361
A.10 Arbre des codes IC 362

Tableaux et Figures

Tableau 2.1 Approches des politiques FED 68
Tableau 2.2 Approches des politiques GED 69
Tableau 2.3 Les valeurs-objectifs et le mainstreaming de genre 103
Tableau 3.1 Système chilien de subvention au logement social 119
Tableau 3.2 Demandeurs et bénéficiaires 125
Tableau 3.3 Demandeurs et bénéficiaires par sexe et état civil au programme marginalité résidentielle 1997, niveau national 126
Tableau 3.4 Portefeuille des crédits SERVIU 2002, niveau national 128
Tableau 3.5 Typologie des femmes par rapport au système d'accès au logement social au Chili 129
Tableau 6.1 Caractéristiques principales des IC du monde universitaire 170
Tableau 6.2 Caractéristiques principales des IC des structures centrales 183
Tableau 6.3 Caractéristiques principales des IC des structures locales 196
Tableau 6.4 Caractéristiques principales des IC des ONG et des cabinets privés 209
Tableau 7.1 Secteurs urbains selon période et typologie 229
Tableau 7.2 Croissance démographique, La Pintana, AMS et national 232
Tableau 7.3 Profil des femmes interviewées 237
Tableau 7.4 Compte-rendu résidentiel 238
Tableau 7.5 Ouverture du livret et montant épargné 251
Tableau 7.6 Revenu du ménage, taux d'effort et financement du PVB-SERVIU 260
Tableau 7.7 Classements des sentiments des *Pintaninas* par rapport au logement 263
Tableau 7.8 Profil des *Pintaninos* sondés 269
Tableau C.1 Type de discrimination possible des *Pintaninas* interviewées 288
Tableau C.2 Participation différenciée des femmes et hommes de La Pintana au processus d'accès au logement social 289
Tableau C.3 Les valeurs-objectifs et le mainstreaming de genre dans la politique de logement social 294

Figure 2.1 Évolution des événements marquant le progrès de la perspective de genre reliée à l'habitat au niveau international 61
Figure 2.2 Stratégie intégrée de genre 65
Figure 3.1 Organigramme des grands acteurs de la politique chilienne du logement social et de genre de la planification institutionnalisée à Santiago 116
Figure 4.1 Résumé de l'approche de la tradition de planification selon le genre de Moser 138
Figure 6.1 Organigramme des acteurs consultés participant dans des politiques et programmes de logement social au Chili 168
Figure 7.1 Localisation de La Pintana, Chili et Aire Métropolitaine de Santiago (AMS) 228
Figure 7.2 Configuration des secteurs urbains 229
Figure 7.3 Flux des éradications à La Pintana postérieures au recensement de 1982 231
Figure 7.4 Pyramide d'âge, La Pintana 232

Glossaire

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACS	Analyse comparative entre les sexes
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AIE	Approche intégrée de l'égalité entre femmes et hommes
AMS	Aire Métropolitaine de Santiago
APD	Aide publique au développement
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAFSU	Comité d'action femmes et sécurité urbaine
CAS	Comités d'Asistencia Social, ficha
CASEN	Encuesta de Caracterización Socioeconómica
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CFC	Condition féminine Canada
CIDM	Centre international pour le développement municipal
CNUEH	Centre des Nations-Unies pour les établissements humains
CPU	Corporación de la Promoción Universitaria
DAW	Division for the Advancement of Women
DGDG	Division de Gestion du Développement et Gouvernance
DHD	Développement humain durable
DIDECO	Dirección de Desarrollo Comunitario
DIPRES	Dirección de Presupuestos
DPU	Development Planning Unit
ECOSOC	Conseil économique et social Nations-Unies
EG	Entrevue de groupe
EGP	Évaluations de genre selon les pays
Fb	Femme bénéficiaire
FCM	Fédération canadienne des municipalités
Fd	Femme demandeuse
FED	Femmes et Développement
FLACSO	Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales
GAD	Gender and Development
GED	Genre et Développement
GROOTS	Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood
HC	Huairou Commission

HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HIC-WAS	Habitat International Coalition-Women and Shelter Network
IANWGE	Inter-Agency Network on Women and Gender Equality
IC	Intervenant-clé
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
ICW	International Council of Women
IDH	Indice de développement humain
IDSH	Indicateur des disparités de sexe dans le développement
IDV	Indicateur de développement pour la ville
IEU	Instituto de Estudios Urbanos
IF	Indice de Féminité
IFB	Indice de féminité des bénéficiaires
IFD/ES	Intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes
IHF	Indicateur de l'habilitation des femmes
INE	Instituto Nacional de Estadísticas
INVI	Instituto de la Vivienda
IULA	International Union of Local Authorities
LS	Logement Social
MDG	Millenieumm Development Goals
METRAC	Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children
MIDEPLAN	Ministerio de Planificación y Cooperación
MINVU	Ministerio de Vivienda y Urbanismo
MP	Meilleures pratiques
NU	Nations-Unies Organisation
NUDIST	No-numerical Unstructured Data*Indexing, Searching and Theorising
OCB	Organisme communautaires de base
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs du millénaire pour le développement
OED	Operations Evaluation Department
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisme non gouvernemental
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONU-Habitat	Programme des Nations-Unies pour les établissements humains
OS	Opération Site
OSAGI	Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women
PAG	Programme d'amélioration de la gestion
PB	Procédures de la Banque mondiale
PFEH	Programme des Femmes et Établissements Humains

PIO	Programa de Igualdad de Oportunidades
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
PNUDL	Programme des Nations-Unies pour les Droits au Logement
PO	Politique opérationnelle
PVB	Programa de Vivienda Básica
PVP	Programa de Vivienda Progresiva
PVSDD	Programa de Vivienda Dinámica sin Deuda
RMS	Región Metropolitana de Santiago
RTPI	Royal Town Planning Institute
SBIF	Superintendencia de Bancos e Instituciones Financieras
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et logement
SECPLAC	Secretaria Comunal de Planificación
SECPRES	Secretaria General de la Presidencia
SERNAM	Servicio Nacional de la Mujer
SERVIU	Servicio de Vivienda y Urbanización
SINIM	Sistema Nacional de Indicadores Municipales
UCL	University College of London
UN	United Nations Organisation
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women
WEDO	Women's Environment Development Organization
WEOB	Women's Eyes on the Bank Campaign
WHCSC	Women, Homes and Communities SuperCoalition
WID	Women in Development

Introduction

De plus en plus, la relation entre genre et développement urbain fait partie des débats publics et des agendas internationaux. Ceci reflète le cumul des accords établis tout au long des années 1990 dans des sommets comme ceux de Rio (1992), Beijing (1995) et Istanbul (1996). L'importance de cet enjeu ne s'est que renforcée dans les révisions et les évaluations postérieures de ces Conférences mondiales[1], l'articulation entre genre et développement s'est consolidée en légitimant, en même temps, une planification qui puisse prendre en compte la dimension comparative entre les sexes en l'intégrant à la tradition de planification urbaine institutionnalisée. Dès lors nous croyons qu'au cours du XXIe siècle, cette planification sera appelée à dépasser les schémas traditionnels, neutres et applicables à tous contextes et à toutes personnes, pour aller au-delà des différences économiques et sociales en intégrant les dimensions culturelles et de genre au cœur de sa pratique.

L'argumentaire soutenant la neutralité des politiques publiques en général, et celle du logement en particulier, a été principalement fondé en référence à l'universalité des besoins des individus (sans distinction de sexe). Cette notion d'universalité reprend l'idée d'un besoin moyen justifié par l'hypothèse qu'au départ les individus ont tous les mêmes chances de bénéficier des opportunités qui leur sont présentées. Dans ce contexte, une certaine crainte se manifeste par rapport aux initiatives d'affirmation positive envers les femmes qui pourraient venir mettre en péril le principe d'universalité.

Mais grâce à la recherche d'inspiration féministe et à la recherche sur les femmes, la discipline de la planification urbaine est en train de prendre conscience de l'importance d'intégrer une approche de genre à sa pratique, en vue d'optimiser la performance des politiques publiques en général et celle des politiques urbaines en particulier. En effet, de récentes analyses de la Banque mondiale (BM (2002 : 1) montrent que non seulement l'intégration d'une perspective de genre dans l'élaboration des politiques permet-elle d'augmenter les niveaux d'équité, mais elle favoriserait l'atteinte de niveaux d'efficacité et d'efficience plus élevés. En ce sens, l'introduction

[1] Des révisions de programmes sont réalisées 5 et 10 ans après chaque Conférence mondiale. Ainsi, nous avons par exemple le processus de suivi et d'évaluation nommé Beijing + 5 et Beijing + 10 ou encore celui d'Habitat II + 5.

de la perspective de genre ne se borne pas au désir de favoriser les femmes par des politiques de discrimination positive ou parce qu'il est tout simplement « politiquement correct » de le faire ; elle exprime plutôt la volonté d'assurer un plus haut degré d'efficacité dans le développement car : « De nouvelles preuves montrent que lorsque les femmes et les hommes sont relativement égaux à l'égard des droits, des ressources et de la participation, les économies des états ont tendance à avoir une croissance plus rapide, et le bien-être des hommes, des femmes et des enfants s'améliore » (ibid.) (traduction libre).

Même si nous pouvons observer depuis peu une timide reconnaissance dans les professions urbanistiques quant à la participation et l'implication différenciées des femmes et des hommes dans l'habitat urbain, les politiques de logement social dans la plupart des pays - développés et en développement - demeurent asexuées et aveugles par rapport aux différences hommes-femmes et par rapport à leurs implications concernant la diversité sociale. Un exemple éloquent est celui de la composition des ménages urbains et des nouvelles structures familiales. Les modifications globales des mœurs font qu'aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une panoplie nettement élargie de façons de constituer un ménage ou une famille. Ainsi, l'exemple de la famille nucléaire type comme seule manière reconnaissable de former un ménage a perdu sa valeur de référence absolue, au moins en ce qui concerne les pays développés où, par exemple, le design des unités de logement auparavant conçues avec en tête ce seul type de ménage a commencé à être révisé de manière généralisée. Non seulement l'introduction de la dimension de genre dans la planification de l'habitat permet de tenir compte de cette réalité différenciée, elle répond surtout au souci d'assurer une citoyenneté urbaine[2] à part entière aux femmes en général, et aux plus démunies en particulier.

En premier lieu, nous avons cherché dans cette thèse à établir la pertinence de la notion de sexospécificité dans la planification urbaine institutionnalisée et dans le système du logement chilien. En second lieu, nous avons également voulu analyser les points de vue des acteurs institutionnels sur l'approche de genre et sur ses impacts dans le domaine concret du logement

[2] Cette notion recoupe l'avènement de l'habitant et des groupes urbains comme acteurs autonomes de la ville avec des agendas qui leur sont propres (Sauvage, 1992). Ou ce que les Français nomment également dans les discussions sur citoyenneté et gouvernance urbaine la « démocratie de proximité ».

social. En dernier lieu, passant de l'analyse du micro-espace[3] aux politiques de logement social, cette thèse s'attache à documenter l'importance de la contribution spécifique des femmes des secteurs populaires au Chili dans le processus d'accession à la propriété. Sur ce dernier point, nous pensons qu'à partir de l'approche « facilitratice » des politiques publiques, il serait opportun d'examiner si le fait de garantir et de favoriser l'accès au logement et à la propriété pour les femmes des villes peut potentiellement permettre la légitimation d'une égalité socio-institutionnelle ainsi que le renforcement de la position et de la capacité de négociation des femmes, et ce, autant à l'intérieur du ménage que dans l'ensemble de la société. Une analyse poussée des pour et contre de ces politiques et programmes d'inspiration néo-liberale (voir la section 3.3) s'avère donc nécessaire.

Bien que le logement ne soit pas en soi le facteur qui permet aux femmes d'atteindre un niveau d'autonomie économique et individuelle optimal, il est reconnu pour en être un important précurseur (Mondor, 1989 : 77 ; Housing and Urban Development des É.-U. cité par Sprague, 1991 : 281). En effet, en contexte urbain le logement est reconnu comme créateur de capacités pour les femmes à condition qu'il soit stable et permanent. Ainsi, l'obtention d'un logement sûr et sécuritaire est un catalyseur de la participation des femmes à la population active (Chant, 1996 ; Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, 2000). Et, comme le signale Rakodi (1996), le logement constitue aussi un atout majeur dans la quête d'une augmentation du pouvoir des femmes et de leur capacité à pouvoir se prendre en main (*empowerment*[4]). Enfin, le logement est également fondamental au plan de l'accessibilité aux divers services territoriaux (Ducci, 1994 ; Saborido, 1999 ; Wekerle 1993), devenant en soi un sorte d'infrastructure pour la vie quotidienne.

[3] Délimité par l'espace du ménage et celui de son habitat immédiat.
[4] Tout dépendant du contexte, le mot *empowerment* peut prendre en français l'acception d'habilitation autonomie/autonomisation et/ou renforcement des capacités.

Nous avons cherché à saisir, comme question générale, dans quelle mesure et en quoi l'intervention gouvernementale chilienne en matière d'habitat est sous-tendue par certaines idéologies de genre, ou « contrats de genre »[5], et d'où peuvent provenir ces idéologies. Pour pousser la réflexion sur les connaissances actuelles et l'étoffer à partir d'une analyse de genre, nous avons cru important d'explorer l'hypothèse voulant que les rapports asymétriques existants pourraient avoir pour effet de décourager l'accès des femmes vivant dans les quartiers précaires de Santiago aux programmes de logement social et, ce faisant, nuire aux possibilités d'action de ces femmes désireuses d'améliorer leurs conditions d'habitat. En outre, nous nous sommes attelé à discerner qui fait quoi, comment et pourquoi dans le processus d'accès au logement, car le genre est tout aussi susceptible de jouer un rôle fondamental dans la démarche que dans l'obtention des unités d'habitation sociale. Enfin, il nous importait d'identifier et de mettre en valeur certaines actions porteuses dans le secteur de l'habitation afin que la perspective de genre puisse être mieux mise en valeur au niveau institutionnel. En d'autres mots, il s'agissait d'évaluer jusqu'à quel point une politique de logement social qui tenait compte de la dynamique évolutive des rapports sociaux de sexe était susceptible d'avoir un effet positif dans la vie des femmes des quartiers populaires. Nous nous sommes ainsi penché sur l'impact de la perspective de genre dans la performance globale de la politique et des programmes de logement social chilien.

Nous pensons que dans le contexte latino-américain, le Chili constitue un bon cas « préfiguratif », permettant de saisir la dimension des rapports sociaux de sexe dans le logement puisque sa politique et ses programmes sont considérés comme exemplaires dans la région. En outre, au Chili le contrat institutionnel de genre est en pleine évolution car le ministère du logement et de l'urbanisme (MINVU) est un des très rares ministères à avoir signé (en 2001) une entente de collaboration mutuelle avec le service national des femmes (SERNAM) pour donner suite à la politique gouvernementale souscrite dans les Plans d'Égalité des Chances pour les femmes et les

[5] Le contrat de genre est vu comme un ensemble de relations de pouvoir subtiles qui déterminent les rôles, les responsabilités, les privilèges, le statut, la sexualité et le comportement des hommes et des femmes à l'intérieur des quatre institutions : le ménage, la communauté, le marché et l'État (Kabeer, 1994) (voir la section 4.1). Ainsi, cette notion renvoie à une série de valeurs et de règles sous-jacentes qui commandent les relations et les conditions des femmes et des hommes, comme la répartition de leurs rôles dans la société (Horelli *et al.*, 2000 : 9), et dans lesquels plus souvent qu'autrement les femmes se retrouvent dans une position inégale. Ainsi, les lois et règlements, politiques et programmes en vigueur dans une société donnée sont susceptibles de refléter le contrat de genre « dominant ».

hommes (PIO 1994-1999 et PIO 2000-2010). Enfin, il convient de souligner qu'en 2002 le gouvernement chilien a commencé à implanter le Programme d'Amélioration de la Gestion (PAG) qui incorpore l'équité de genre en tant qu'objectif à atteindre par tous les services publics afin de redresser les déséquilibres de genre présents dans la société chilienne (MINVU, 2002d). L'atmosphère régnant actuellement au Chili est donc très motivante et recèle la possibilité de générer des conditions favorables à une avancée de l'intégration de la dimension de genre dans la planification de l'habitat, tout en plaçant le logement comme thème prioritaire à l'intérieur de l'ensemble des politiques publiques afin de rectifier certains écarts de genre au niveau de l'équité, de l'efficacité et de l'efficience des politiques de logement social. Ceci représente une occasion institutionnelle capitale et sans précédent dans le contexte de l'Amérique latine.

Cette thèse est principalement édifiée à partir du modèle théorique de la planification pour le genre ou *gender planning* (Levy, 1996 ; Moser, 1993, 1998 ; Moser et Peake, 1987 ; ONU, 1996b ; Taylor, 1999b). À cet égard, nous nous situons dans le cadre d'un modèle théorique qui vise à établir les bases d'une nouvelle tradition de planification institutionnalisée de l'habitat. Cette nouvelle vision de la planification urbaine et du logement social tient compte de la diversité des besoins des bénéficiaires et des rôles différenciés des hommes et des femmes dans un quartier, une ville ou un territoire donné. De même, elle vise à s'assurer que tous ceux et toutes celles qui partagent un espace social donné aient les mêmes structures d'opportunité et le même contrôle sur les ressources et les services que procurent le développement urbain, toujours dans un souci d'équité et d'égalité et tout en soulignant la position asymétrique actuelle des femmes.

L'approche de recherche que nous préconisons est une recherche synthétique avec étude de cas. Quant au devis privilégié, il s'agit d'un cas unique avec deux niveaux d'analyse (micro et macro). En effet, nous croyons que l'échelle du ménage - avec ses espaces environnants - et celle des stratégies gouvernementales sont deux composantes fondamentales et interreliées en ce qui a trait à l'acquisition de connaissances par rapport au genre et lorsque vient le temps d'aborder la problématique spécifique des femmes en matière d'habitat.

Même si cette thèse s'inscrit davantage dans une logique de recherche qualitative, nous avons cru important de compléter la démarche avec des données quantitatives de cadrage quand ceci s'est avéré pertinent. La documentation et l'analyse du problème du déficit, de la détérioration et de la précarité du logement peuvent être situés dans l'horizon étudié à l'aide de données statistiques,

mais celles-ci restent limitées lorsqu'il s'agit de rendre compte de la profondeur du problème des femmes les plus pauvres, notamment par rapport à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Il nous a donc semblé fondamental d'examiner attentivement, d'une part, les impressions des professionnels œuvrant dans le milieu au sujet des politiques publiques et du logement et, d'autre part, d'examiner l'expérience des femmes et des hommes les plus démunis, en particulier en ce qui a trait à leurs démarches pour accéder au logement social[6].

La thèse est composée de sept chapitres suivis d'une conclusion qui expose les enseignements qui peuvent être tirés de cette recherche. Les deux premiers chapitres font état de la documentation sur le *gender planning* et constituent la pierre angulaire théorique de la thèse : le premier à partir des concepts et références théoriques développés dans les cercles scientifiques et le deuxième à partir de l'état de l'avancement au niveau des agences internationales de développement du *mainstreaming* de genre[7]. Le troisième chapitre poursuit avec une revue documentaire sous l'angle original du genre, un point de vue peu exploité dans le contexte du Chili ; l'analyse sexospécificité est de cette façon mise à contribution dans l'étude de la politique et des programmes de logement social chilien. Le chapitre quatre présente pour sa part le cadre conceptuel et la question de recherche, puis le cinquième enchaîne avec la méthodologie qualitative adoptée. Afin de proposer une réponse plus aboutie à la question de recherche générale, les chapitres six et sept reprennent et complètent, chacun à leur façon, la révision documentaire amorcée au chapitre 3. Plus précisément, les observations de terrain du chapitre six bonifient cette thèse des points de vue des divers types d'acteurs concernés, et ce en étroite relation avec les éléments théoriques développés au second chapitre. Quant à lui, le dernier chapitre expose les concepts développés au premier chapitre à l'éclairage d'autres résultats du

---

[6] Au Chili, la notion de logement social est bien différente du sens couramment donné dans les pays développés : dans les pays en développement le logement à intérêt social signifie généralement des mécanismes gouvernementaux soutenant l'accès à la propriété à des prix modiques.

[7] Compris en tant qu'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes, aussi bien dans le processus de développement que lors de l'élaboration de toutes les politiques publiques et des programmes en découlant (Louargant, 2003 : 168), qu'elles soient internationales, nationales ou locales. En français il existe une panoplie de termes pour traduire cette expression anglaise, si bien qu'il peut être très difficile de repérer celui qui reflète correctement le sens que l'on veut lui donner. Au Québec, la formulation la plus couramment employée est *analyse différenciée selon les sexes* (ADS). Au Canada on favorise plutôt *analyse comparative entre les sexes* (ACS), alors que le Conseil de l'Europe privilégie *approche intégrée de l'égalité entre femmes et hommes* (AIE). Dans une quête d'uniformité lexicale, l'Union européenne recommande de n'employer que le vocable-hybride *mainstreaming* de genre.

terrain qui abordent la vision des femmes et hommes *pintaninos* sur les différents aspects de leur vécu par rapport au processus d'accès au logement social. Enfin, la conclusion fait état de notre contribution conceptuelle particulière au *gender planning*, se concentrant sur ce qui peut le faire davantage cheminer vers une approche sociale moderne et de qualité, axée sur la diminution des inégalités et suscitant des (re)considérations conceptuelles intégrant les rapports sociaux de sexe.

Le premier chapitre, intitulé « Constructions du genre dans la planification urbaine et dans les politiques de logement : survol de la littérature », propose une analyse critique de la littérature intéressée par les rapports sociaux de sexe dans la planification urbaine institutionnalisée, parcourant le concept de genre dans l'urbanisme, les espaces « genrés »[8] (*gendered*) et les défis qu'ils présentent pour la pratique de ladite planification. La composition des ménages et les rapports « genrés » qui se développent dans les micro-espaces, la participation des femmes dans une optique de « bonne gouvernance », l'importance des statistiques et le besoin de développer des indicateurs sexospécifiques sont aussi abordés, des composantes essentielles qui permettent de mieux positionner les enjeux traités dans les chapitres suivants. Enfin, le chapitre se termine par une section qui revisite la relation privilégiée et complexe que les femmes établissent avec le logement, rapport qui rend nécessaire l'intégration de la dimension de genre dans les politiques, les programmes et les projets d'habitation afin de les rendre mieux ciblés et plus efficients.

Le deuxième chapitre, « Évolution des prises de position des organisations internationales à l'égard de la question genre et de l'habitat en milieu urbain », se concentre sur le corpus théorique qui soutient l'incorporation de la dimension de genre dans les politiques, incorporation préconisée depuis peu par certains organismes internationaux et de coopération. Ce chapitre commence par faire le point sur l'état d'avancement de la perspective de genre au niveau international, en particulier les accomplissements en matière de genre et d'habitat réalisés entre les conférences de Beijing et d'Istanbul. La suite de la discussion porte sur l'émergence, la définition et le contenu de la stratégie intégrée (ou *mainstreaming*) de genre dans le

[8] Bien qu'il soit moins utilisé en français pour souligner la notion de rapports sociaux de sexe, dans le N. 47 de la revue *Lien social et Politiques* (2002) nous avons vu apparaître pour la première fois l'adjectif : « genré », ce qui nous aidera à alléger considérablement la lecture de cette thèse. Il y a aussi dans ce numéro de la revue un consensus plus récent sur l'emploi du mot « genre » au lieu de « rapports sociaux de sexe » par les chercheures francophones au Québec (Dandurand *et al.*, 2002 : 5 et 8).

développement international pour, enfin, toucher successivement les questions du rapprochement des politiques de développement au genre et au logement, des orientations politiques visant la prise en compte du genre et de l'institutionnalisation des politiques sensibles au genre dans quelques agences internationales. Il s'agit, en somme, des éléments qui étalonnent les orientations globales des politiques au niveau des pays, en particulier des pays en développement comme le Chili.

Le thème du troisième chapitre est « Femmes, genre et évolution de la politique de logement social chilien ». Plus spécifique, il examine les questions de l'équité des sexes dans l'intervention particulière du gouvernement chilien ; les antécédents historiques de la politique de logement social dans ce pays ; la conjoncture actuelle du logement au Chili ; la sexospécificité, la composition familiale et la pénurie de logement et, enfin, les entraves légales à l'accès et à l'usufruit de la propriété du logement social chilien.

Le quatrième chapitre « Planification genrée et questions de recherche », développe, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le cadre théorique retenu et les questions qui sont à la base de cette recherche. Le cinquième chapitre, « Stratégie de recherche », est consacré à la démarche méthodologique. Dans un premier temps, il établit la pertinence et la justification du Chili et de La Pintana comme sujets de l'étude de cas. Il aborde ensuite la question des statistiques de cadrage nécessaires à cette recherche et les défis que leur utilisation a posée. Dans un troisième temps, le rôle des méthodes qualitatives et la manière par laquelle elles sont mises à contribution et décrit : l'enquête auprès des intervenants clés, les entrevues semi-structurées réalisées auprès des femmes de La Pintana (qui est un quartier populaire en périphérie de Santiago) et l'entrevue de groupe auprès des hommes de cette même municipalité. Ce chapitre se clôt enfin sur une rétrospective critique des aléas de la collecte de données de terrain ainsi que sur leur traitement informatique et les outils employés à cet effet.

Le sixième et avant-dernier chapitre, « Programmes de logement social et leurs effets genrés : discours et points de vue des acteurs », aborde la question du contrat de genre et son expression dans les politiques publiques. Plus spécifiquement, nous y examinons l'ancrage du discours de genre dans la pratique des professionnels au Chili et nous explorons la couleur de la bureaucratie féministe « fémocratie » chilienne. Ce chapitre articule trois sections qui traitent du monde universitaire comme fer de lance de l'inclusion du genre dans les politiques d'habitation, des

structures de gouvernance centrales et locales qui affectent la polychromie de la « fémocratie » [9] au Chili et, enfin, des ONG et des cabinets privés qui œuvrent dans le domaine ainsi que de leur expérience pratique dans les questions de genre et de l'habitat.

Enfin, le septième chapitre, « Micro-espaces et femmes : maîtresses dans l'art de naviguer dans le processus d'accès au logement social », analyse la dynamique de l'accès au logement. Bien que cela soit fait principalement à partir de la vision des femmes, la dimension masculine de ce processus d'accès est aussi intégrée, au moyen de l'analyse des entretiens collectifs menés auprès des hommes de La Pintana. Il s'agit de mettre en lumière les rôles actifs, mais aussi différenciés, que jouent les femmes et les hommes dans les initiatives d'accès au logement social. Le chapitre présente comme point de départ une description des caractéristiques principales de la municipalité de La Pintana, sa localisation et sa configuration territoriale ainsi que son évolution, qui montre le rôle central qu'elle a joué à plusieurs moments de l'histoire récente du développement de la ville de Santiago. Ensuite, il s'agit de présenter et analyser le point de vue des *Pintaninas*[10] en ce qui a trait à leur histoire résidentielle, les procédures institutionnelles auxquelles elles font face dans le processus d'accès au logement, la gestion de l'épargne et la perception de l'effort qu'elles consacrent au processus d'accès. Nous traiterons aussi de leurs choix, leurs motivations et leurs appréciations des programmes de logement social de l'État, des coûts et des outils de financement qui sont mis à leur disposition pour accéder au logement, et nous évaluerons l'importance de la propriété résidentielle dans l'organisation collective de ces femmes. Enfin, nous présentons aussi la vision des *Pintaninos* dans une section qui fait le bilan d'une « procuration » donnée par ces hommes à leur conjointes pour entamer et mener à terme le processus d'accès au logement.

Dans la conclusion nous revenons sur nos hypothèses de départ, et nous montrons en quoi nos résultats ont mis en évidence le besoin de questionner les catégories abstraites et neutres, autant dans la planification urbaine institutionnalisée que dans le domaine particulier de la provision du

---

[9] En tant que contrat social envers des pratiques de gouvernance égalitaire et équitable à l'égard des femmes au niveau de l'État, reflété dans la création de structures et mandats dans la fonction publique et dédiés à la condition féminine (Watson, 1990). Pour sa part, le mot-valise « fémocrates » (ou bureaucrates féministes) est une expression créée dans les années 1980 par les féministes australiennes qui disséminaient les intérêts des femmes à l'intérieur de l'État (Franzway et al., 1989 : 133-155 ; Watson, 1990 : 19).

[10] *Pintaninas* y *Pintaninos* c'est le nom donnée aux habitantes et habitants de La Pintana.

logement social. Il s'est révélé nécessaire de travailler avec des données désagrégées par sexe pour rendre correctement compte de la réalité hétérogène pour laquelle les professionnels chiliens étaient en train de planifier. Également, des indicateurs sensibles au genre se sont avérés essentiels pour faire le « monitoring » et le suivi de la condition et de la position des femmes dans l'accès au logement social. Enfin, les résultats montrent qu'il est devenu fondamental de se soucier de l'intégration de l'avis des hommes et des femmes bénéficiaires des programmes, tant au processus de diagnostic et de consultation qu'à celui d'évaluation de l'aménagement de l'habitat dit subventionné.

Chapitre 1

Constructions du genre dans la planification urbaine et dans les politiques de logement : survol de la littérature

La planification urbaine, qui a traditionnellement été concernée par l'attribution des usages du sol, le contrôle du développement et l'installation d'infrastructures (Rakodi, 1991 : 542), commence depuis peu à reconnaître timidement que les processus d'urbanisation et de développement urbain sont particularisés par les rapports sociaux de sexe et que les politiques urbaines ont très souvent des implications sexuées. Ainsi, le genre n'est plus seulement vu comme une lentille permettant d'observer la réalité urbaine, mais il commence à être considéré comme inhérent à la nature même de cette réalité : une façon de réfléchir à propos des différences entre les hommes et les femmes en milieu urbain (Wiltshire, 1996 : vii). En outre, des années de travail assidu des professionnels et universitaires féministes résultent en l'argumentaire que les études portant sur l'urbain qui négligent l'influence des idéologies et des contrats de genre sur l'utilisation de l'espace, constituent des analyses partielles, voire trompeuses (Abdo, 1998 ; Rose, 1993), donc scientifiquement affaiblies.

La planification urbaine selon le genre, ou *gender planning*, a un rôle important à jouer, non seulement dans la compréhension des écarts d'accessibilité entre les hommes et les femmes mais aussi dans l'analyse critique d'un problème, d'un enjeu ou d'une situation - visant à mieux comprendre les causes des inégalités ou discriminations de genre - ainsi que la manière par laquelle sont affectés les femmes et les hommes dans le processus de développement urbain (Taylor, 1999b : 11). De surcroît, si nous voulons comprendre comment la vie urbaine est conditionnée par le genre, il est essentiel de saisir comment les différentes formes de travail productif et reproductif sont accomplies par les femmes et les hommes et comment les rôles et les rapports de genre s'expriment à travers les institutions sociales et politiques, de l'État jusqu'au ménage (Rakodi, 1996 : 57).

Dans ce chapitre nous abordons tout d'abord les aspects généraux de l'analyse de genre dans la planification urbaine institutionnalisée. Les quatre sections suivantes traitent d'aspects plus spécifiques abordés dans la littérature: les espaces « genrés » et les défis qu'ils représentent pour

la planification urbaine, la composition des ménages et les rapports de pouvoir qui s'expriment dans les micro-espaces, la participation des femmes à la « bonne gouvernance » au niveau local, l'importance des statistiques et des indicateurs sexospécifiques. Nous terminons ce chapitre en examinant la relation privilégiée et complexe que les femmes établissent avec le logement et qui souligne la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les politiques, programmes et projets d'habitation.

Enfin, les concepts et références théoriques que nous allons passer en revue dans ce chapitre constituent la base de cette thèse et nous serviront à cerner les questions de recherche, à justifier notre cadre conceptuel ainsi qu'à mener, par la suite, une analyse critique des politiques et programmes de logement social chiliens, vus sous un angle assez original. Nous constaterons que les segments les plus démunis d'une population ne sont pas peuplés de personnes asexuées, mais au contraire de femmes et d'hommes dont le genre est une dimension primordiale de l'analyse. Si cette population est vulnérable dans son ensemble, sa part féminine l'est davantage que la masculine et présente des besoins et des contraintes particuliers qui découlent spécifiquement du genre. En raison de rôles de genre construits socialement, la planification urbaine institutionnalisée tend à se cantonner dans des stéréotypes réducteurs, ce qui diminuerait l'éventail de choix individuels offerts aux femmes et aux hommes. Ainsi selon nous, il est important de déconstruire les présupposés « genrés » sous-jacents pour davantage prendre en compte la sexospécificité du processus de planification urbaine institutionnalisée et du logement social, et ce d'un point de vue urbanistique théorique, comme celui de ce chapitre, ou pratique, surtout au chapitre 7 avec le cas des femmes et hommes de La Pintana. Nous soutenons que la viabilité des programmes et projets de logement en dépend, surtout si l'on veut concevoir les femmes *pobladoras* en tant qu'actrices fondamentales du processus.

1.1 Genre et planification urbaine institutionnalisée

Pour ce qui est des pays développés, la recherche féministe dans le champs de l'urbain trouve ses origines dans le milieu des années 1970 (Cardona *et al.*, 2004 : 20 ; MacGregor, 1995 : 26 ; OCDE, 1995b : 31 ; Ray et Rose, 2000 : 502). Il s'agit d'un débat qui a été, au départ, établi principalement par des femmes du monde universitaire de l'Angleterre, du Canada et des États-Unis œuvrant dans des disciplines telles que la géographie, la sociologie urbaine, l'architecture et l'urbanisme. Les premières études ont critiqué l'invisibilité des femmes dans les analyses traditionnelles, ont démontré l'importance de la présence des femmes, de leurs rôles et de leurs expériences et ont aussi mis en évidence les différences et inégalités qu'elles éprouvent dans la ville (Massolo, 1994 : 3 ; Ray et Rose, 2000 : 502-503).

Cette approche a été nommée à ses débuts « Femmes et Environnements »[11] et a permis, d'une part, d'examiner de manière très critique le rôle de l'environnement construit dans la perpétuation des inégalités entre les deux sexes et, d'autre part, de signaler les impacts négatifs d'un système de planification de l'habitat qui n'intégrait pas les besoins des femmes dans la mise en place des politiques urbaines (MacGregor, 1995 : 26). D'après Ray et Rose (2000 : 502), ce nouveau champ de recherche a permis de :

> […] to unmask the overwhelmingly masculinist, white, middle-class, and familist biases of theory and research and to challenge their adequacy both in understanding the relationships of different groups to built form and social space, and as normative assumptions for planning cities.

Aujourd'hui, grâce au progrès accompli, autant par les études portant sur les rapports sociaux de sexe que celles portant sur les femmes, celles-ci cessent d'être l'unique point focal des débats et des analyses. Dans l'environnement urbain, cette construction de genre sera dévoilée selon les distinctions et différences sociales entre les sexes prescrites dans - et faisant référence à - un système urbain bien précis qui est composé par des institutions sociales, normes, attitudes, valeurs et processus qui constituent la vie urbaine et conditionnent l'expérience des deux sexes et leur place dans la ville (Ray et Rose, 2000 : 502). Comme le notent Fröhn *et al.* (1997 : 1), « la

[11] À l'époque l'élan a été donné principalement par les géographes et certains aménagistes féministes (OCDE, 1995b : 31).

ville est modelée par des actions et des discours qui ne sont pas indifférents aux rapports sociaux de sexe ». Toutefois, pour la plupart, ces actions et discours impliquent des inégalités pour l'un ou l'autre des deux sexes, le problème étant que l'urbanisme traditionnel se cantonne à reproduire des actions, des discours et, ensuite, des politiques qui perpétuent des rapports inégaux. Ainsi, et ce en dépit de l'émergence au cours des trois dernières décennies d'une littérature scientifique assez abondante sur ce thème dans les pays développés, jusqu'à présent le niveau de conscience de genre dans la profession urbanistique demeure insuffisant. Ceci contribue à faire en sorte que les femmes en général éprouvent, en ville, une gamme beaucoup plus large de problèmes que les hommes du fait que, pour la plupart, ces problèmes ne sont pas toujours abordés de manière convenable. Par exemple, d'après la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) (1997 : 5), des problèmes subsistent à propos de la nécessité de concilier famille et travail. De plus, la desserte des services, équipements et aménagements manque généralement de considération pour les besoins tout à fait particuliers que leurs responsabilités imposent aux femmes mères et travailleuses. Cela dit, il existe aussi des variations importantes dans la capacité des femmes à surmonter les barrières de desserte en services et équipements urbains. Cette capacité est modulée par l'âge, la classe sociale ou encore le groupe ethnique ou l'appartenance religieuse.

Hendler et Harrison (2000 : 146) indiquent que la professionnalisation de l'urbanisme en Amérique du Nord a mis un frein à l'avancement des dimensions sociales des villes, dimensions mises de l'avant par les femmes bourgeoises du début du 20e siècle. Comme le rappelle Birch (1994: 472) pour le cas des États-Unis, la période de trente années qui s'est écoulée entre 1890 et 1920 a vu des groupes des femmes bourgeoises devenir très actifs dans les affaires publiques. Ces femmes se sont appropriées des problèmes urbains tels l'assainissement, les problèmes de désordre et de laideur des villes, la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, tous des problèmes qui les concernaient directement. Leurs interventions ont été considérées fondamentales à l'orée de ce qui deviendrait le nouveau champ de la planification urbaine. En fait, à cette époque les femmes étaient estimées responsables de la bonne marche au quotidien des villes (Hendler et Harrison, 2000 : 146). Comme le souligne Birch (1994 : 478), à travers les organisations de charité et de bien-être, les femmes bourgeoises ont fourni non seulement la tête, mais aussi, le cœur de l'urbanisme.

Par la suite, vers les années 1920, cette situation allait changer avec l'institutionnalisation de la profession aux États-Unis. L'urbanisme allait ainsi devenir un processus quasi exclusivement masculin, ce qui a eu pour effet de le recentrer vers des préoccupations d'ordre technique, tels que l'efficacité des services dispensés ou encore l'affectation du sol et sa densité d'occupation, mettant ainsi un frein au développement des dimensions sociales auparavant beaucoup plus présentes. L'esprit plus réformateur et humaniste du « pré-urbanisme » de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle s'est donc éclipsé. D'après Birch (1994 : 472), il se peut même que le manque d'attention accordée aux aspects esthétiques et aux préoccupations sociales des villes puisse être relié au manque de participation féminine à l'institutionnalisation de la profession.

Plus récemment, dans un article de Sandercock et Forsyth paru en 1992 dans le *Journal of the American Planning Association* il a été souligné que les théories concernant les pratiques de planification étaient aveugles au genre et, en conséquence, échouaient dans leur effort de rendre compte de manière complète, soit du processus, soit des résultats, de l'urbanisme. Vers la fin des années 1990 le champ de recherche sur le genre et la planification s'est développé quelque peu mais il était encore dominé par les travaux portant sur les femmes plutôt que par les travaux intégrant le genre au cadre conceptuel. En effet, selon MacGregor (1998), les urbanistes modernes n'ont pas été assez diligents dans l'intégration à leur savoir-faire des préoccupations actuelles sur le genre.

Ainsi, le genre continue à occuper une position plutôt périphérique à l'intérieur de la planification et de l'aménagement urbain, et la question de femmes demeure secondaire. En fait, les priorités et les besoins des femmes ont été dans leur ensemble plutôt ignorés dans le design des établissements humains, la localisation du logement et la fourniture des services urbains (Beall, 1996a : 9). La situation est telle que des auteures comme Sandercock et Forsyth (1992b : 54) mettent en relief le besoin d'introduire des changements dans la culture dominante de la profession urbanistique. Pour ces auteures l'intégration des notions de genre et des critiques de la littérature féministe constitue la voie privilégiée d'une meilleure adéquation entre la planification urbaine institutionnalisée et la réalité des problèmes vécus par les habitants des villes.

Cette faible conscience des rapports sociaux de sexe dans l'urbanisme moderne s'explique d'ailleurs assez mal face au constat de mutations urbaines qui touchent profondément et

différemment chacun des deux sexes. En effet, dans presque tous les pays le niveau d'urbanisation des femmes est entre deux et quatre points de pourcentage plus élevé que celui des hommes (Falu, 1998 : 4 ; Rico, 1996 : 5). En parallèle, ce processus d'urbanisation s'est accompagné d'une diversification marquée de la typologie des ménages, et dans certains cas d'un accroissement notable de ménages précédemment atypiques, notamment ceux constitués par une personne seule et ceux soutenus par des femmes (Beall, 1996b : 22).

À titre d'exemple des idéologies de genre qui se cachent dans la planification urbaine, nous pouvons citer les principes de base du zonage qui tendent à valider et renforcer le rôle de pourvoyeur économique unique du ménage rattaché aux hommes. Cet héritage d'un espace qui sépare nettement les fonctions productives et reproductives (travail et foyer), issu d'une vision plutôt conservatrice de l'urbanisme, a conduit dans les villes nord-américaines à la construction de banlieues conçues presque exclusivement pour faciliter la performance sociale, culturelle et même politique du sexe masculin (Hayden, 1984 : 34 ; Wilson, 1991 : 94). Cette extrême fragmentation fonctionnelle des villes actuelles, entre les espaces d'emploi et du foyer, a rendu difficile la gestion de la vie quotidienne pour l'ensemble des individus, notamment pour les femmes (Beall, 1996a : 12 ; Greed, 1994 : 40-41), que ce soit par les distances à parcourir, pensées en fonction de l'utilisation de la voiture, ou le temps requis pour réaliser les taches productives et reproductives de soutien du ménage. Aussi, soit par choix ou parce que les revenus des ménages ont diminué, les femmes sont partout sorties massivement sur le marché du travail formel ou informel et leurs journées s'en sont vues d'autant surchargées en raison de leurs obligations et responsabilités ménagères. Le lourd fardeau de la conciliation travail/famille se pose avec moins d'acuité pour l'agent masculin (Moser, 1998 : 12), peu empressé d'assumer les mêmes obligations que les femmes. Et les infrastructures et services urbains continuent donc d'être planifiés majoritairement en fonction du travail réalisé hors de la maison (Saborido, 1999 : 13-14). Par conséquent, si pour une proportion importante des femmes la gestion contemporaine de ce quotidien implique de jongler avec une difficile conciliation famille/travail, pour d'autres cela peut signifier un plus grand isolement social les condamnant à un enclavement urbain qui perpétue leur situation (Ray et Rose, 2000 : 506). Or, comme l'affirme si bien Gepken (2002 : 4), l'urbanisme contemporain devrait à tout le moins, essayer de se préoccuper de la façon de coordonner l'organisation des dimensions spatio-temporelles du travail et de la vie quotidienne domestique citadine.

Par ailleurs, les recherches féministes ont questionné le principe, souvent trop généralisé, que les problèmes d'aménagement urbain affectent de manière égale les hommes et les femmes (Aliyar et Shetty, 1992 ; Chant, 1996 ; Falu et Curutchet, 1992 ; Greed, 1994 ; Levy, 2003 ; Little, 1994 ; Moser, 1993, 1995 ; Sandercock et Forsyth, 1992a) . Ainsi par exemple, autant dans les pays développés qu'en développement, le genre a été complètement escamoté dans les approches de planification et d'utilisation du transport collectif, même si les femmes en dépendent plus que les hommes en raison de leur plus faible taux de motorisation. En fait, s'il a été généralement présumé qu'un programme de transport bien conçu a des conséquences neutres pour chacun des deux sexes (Beall, 1997 : 42 ; Hemmati et Gardiner, 2001 : 12 ; Levy, 1992 : 99), il a été démontré par plusieurs chercheurs féministes (Hanson, 1995 ; Fagnani, 1986 ; Preston et McLafferty, 1995 ; Villeneuf et Rose, 1993) que les femmes et les hommes n'ont pas tout à fait les mêmes patrons de mobilité urbaine. En fait, la fréquence du service n'est augmentée qu'en heures de pointe alors que le quotidien féminin implique des déplacements multiples et variés pour concilier le travail et la famille : les services de transport en commun ont été pensés quasi exclusivement en fonction des besoins des déplacements masculins. Ces déplacements, associés à une mobilité circonscrite et bien précise, ne concernent que le rôle productif (Banque mondiale, 1999 ; DETR, 2000). Ainsi, les femmes demeurent généralement une clientèle captive des horaires, de la fréquence et de la fiabilité du transport public ou collectif (Turner *et al.*, 1998). De plus, les urbanistes perçoivent le temps féminin dans le secteur en question comme étant indéfiniment élastique (Hanlon, 1996). Il serait pourtant fort utile de prendre en compte les patrons différentiels d'utilisation, autant au niveau de la desserte que pour la pérennité des transports publics urbains.

Ces recherches dans le domaine du transport, ainsi que dans d'autres domaines urbains tels que la sécurité[12] ou le droit de propriété du logement dans le contexte des pays en développement[13], ont permis d'éclairer la pertinence d'en arriver à un urbanisme capable d'analyses prenant en compte

---

[12] À ce sujet voir le travail exceptionnel et mondialement reconnu des Ontariennes et des Québécoises. Le Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (METRAC) et son guide sur les marches exploratoires au début des années 90 ainsi que le Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU) et sa boîte à outil sur la sécurité des femmes, paru il y a quelques années.

[13] Consulter PNUD et ONU-Habitat (CNUEH, 2001d ; 2001e) : les campagnes actuelles sur la sécurité de l'occupation résidentielle et la gouvernance urbaine. Voir aussi Benschop (2001 ; 2002), Datta (2006) et Varley (2000). Nous allons revenir au chapitre 2 à ces deux campagnes (voir la sous-section 2.6.4).

le genre afin de répondre aux véritables besoins, différents et évolutifs, des populations contemporaines.

En fait, l'absence de débats à propos des différences de genre continue à occulter le fait que les orientations de la planification urbaine traditionnelle peuvent être sources d'inégalités en fonction du sexe des bénéficiaires (Dandurand *et al.*, 2002 : 6). En ce sens, l'intégration de la perspective de genre favoriserait l'élaboration d'un cadre conceptuel plus solide sur lequel pourraient s'appuyer des interventions plus inclusives, efficaces et efficientes permettant de réfréner les iniquités entre les sexes présentent dans l'urbain.

Une des pionnières à articuler une approche de planification sensible aux rapports de genre, ou « genrée », a été l'anthropologue anglaise Caroline Moser (1987), actuellement spécialiste politique senior à la Banque mondiale. À partir d'observations empiriques dans les pays en développement, surtout latino-américains, elle a élaboré un cadre théorique permettant de mieux saisir les liens étroits entre les problèmes de logement et les femmes des établissements humains précaires et informels. Il était surtout question pour Moser de mettre en relief certains besoins féminins particuliers devant être pris en compte dans le cadre de la mise en place des politiques publiques de logement. D'une part, son travail précurseur énonce que les aménagistes, urbanistes et architectes devraient considérer le triple rôle que les femmes assument dans ces sociétés : reproductif, productif et communautaire. Ainsi, selon elle, loin de se limiter à la reproduction de la force du travail, les femmes jouent de multiples rôles. Cela signifie en particulier que les femmes plus démunies supportent une charge beaucoup plus lourde que leur contrepartie masculine (Moser, 1987 : 14) et que leur capacité de participer à tous les aspects touchant l'urbain est conditionnée par ce triple engagement (Moser, 1993 : 28-36). D'autre part, les femmes en tant qu'actrices de la ville, ont des besoins urbains spécifiques à leur genre, à la fois en termes pratiques et stratégiques. Cette distinction terminologique de Moser (1987 : 31, note 4) tire sa source de Molyneaux (1985) qui fut la première à proposer une distinction conceptuelle entre intérêts pratiques et stratégiques de genre. Moser a cependant adapté la notion d'intérêts en besoins afin de mieux intégrer ce concept au champ de la planification des établissements humains et du logement. Les besoins pratiques de genre émergent des conditions vécues par les individus qui répondent aux rôles de genre qui leur sont assignés par la société. Les besoins

stratégiques de genre renvoient à ce qui est requis pour surmonter la subordination des femmes aux hommes dans la société et pour favoriser leur émancipation (Taylor, 1999a : 7).

Par conséquent, la présumée neutralité d'une approche indifférenciée des besoins et intérêts des individus, sans distinction de sexe, a été contestée car la vision universaliste qui y est sous-jacente n'accorde pas nécessairement les mêmes chances ni les mêmes opportunités à tous les individus en milieu urbain. Au contraire, il y a d'importants dangers à planifier pour une population spécifique en ayant comme prémisse de s'adresser à un usager ou bénéficiaire « moyen ». En effet, planifier de cette manière asexuée n'a pour effet que de cacher les inégalités et gommer les différences de genre qui sont pourtant très présentes dans les villes d'aujourd'hui. Les identités, rapports et inégalités de genre que nous avons abordés s'accompagnent souvent d'autres vecteurs de différence telles que l'ethnicité, l'âge, la couche sociale ou encore l'orientation sexuelle. En outre, les auteurs ont commencé à examiner de manière plus soutenue le sujet des masculinités, en conjugaison avec les autres dimensions de la diversité de l'urbain (Forsyth, 1998 ; Longhurst, 2001).

1.2 Espaces « genrés » et défis d'une planification urbaine plus inclusive

Ritzdorf (1992 : 15) souligne que les biais sexués ont des racines historiques profondes qui vont puiser loin dans la culture de l'urbanisme moderne, en dépit du fait qu'il y ait de plus en plus de femmes urbanistes et professionnelles de la ville[14]. Ces femmes débutant leurs carrières en s'insérant dans un cadre préalablement établi, leur rapport de force est insuffisant pour réorienter les projets d'aménagement vers une meilleure réponse aux besoins et intérêts des femmes (Fainstein, 1992 : 27 ; Hendler et Harrison, 2000) et il en va de même pour celles qui participent à la diversité des groupes citoyens. En outre, d'après MacGregor (1998), la théorie de la planification est éminemment masculine, au sens où elle privilégie le domaine public et adhère à une conception très conventionnelle du travail - soit le travail rémunéré - qui exclue d'emblée le travail domestique et les autres activités reliées par exemple aux soins des proches. Ainsi, les

[14] Au Canada, les femmes ont commencé à entrer massivement dans la profession d'urbaniste au début des années 80 (Sherwood, 1994). Le même phénomène s'est produit à la même époque au Royaume-Uni (Greed, 2001).

femmes urbanistes seraient contraintes d'évoluer selon un ordre plutôt masculin, entretenant le *statu quo* de l'orthodoxie de la planification urbaine traditionnelle.

Nous avons mentionné que l'évolution des villes a été orientée par la très nette démarcation physique établie entre les espaces productifs et reproductifs. En conséquence, les sociétés urbaines modernes, en pays développés comme en développement, se sont accoutumées à fonctionner sur la base de ce double schéma spatial ségrégatif, au point où la représentation normative que l'on se fait de la ville en est pétrie, occultant les barrières à l'intégration harmonieuse des besoins des femmes à la vie urbaine (Hayden, 2002 : 82-83 ; Massolo, 1994 : 4 ; Saborido, 1999 : 8). Ces deux espaces recèlent la faculté de renforcer des rôles de genre spécifiques très rigides, porteurs de valeurs différenciées. Les femmes apparaissent donc plus confinées à leur territoire immédiat, en raison de leurs responsabilités reproductives, alors que les hommes semblent davantage liés aux espaces public et aux lieux de création des richesses économiques, en raison de leur rôle productif (Saborido, 1999 : 8).

Ainsi, d'après Mackenzie (1999 : 421), travailler à la maison qui est l'endroit associé aux loisirs, n'est pas perçu comme un vrai travail en soi. De même, ni la maison ni le quartier sont estimés comme des lieux où travailler en échange d'un salaire. En fait, les villes contemporaines, telles qu'elles ont été bâties, n'accordent de toute évidence pas les mêmes possibilités aux deux sexes (MacDonald, 1995 : 2005). Par ailleurs, en ignorant les activités domestiques non monétaires exercées à l'intérieur du ménage (et en ne considérant pas le temps de transport entre le foyer et le marché), l'économie dresse un portrait incomplet des conséquences, au niveau micro, des macro-politiques. La couverture spatiale partielle que considèrent les approches fondées sur un vision traditionnelle de l'économie résulte de manière inévitable en d'importants biais de genre, notamment parce que l'allocation des ressources humaines entre le secteur domestique non marchand et marchand - dans la plupart des sociétés - est hautement corrélée avec le genre (UNIFEM, s.d. : 3).

Cela ne veut cependant surtout pas dire qu'aucune valeur d'échange ne puisse être attribuée au travail domestique. Bien plus, certaines estimations de la valeur économique globale des tâches non rémunérées accomplies par les femmes la situent approximativement à 11 000 milliards de dollars américains par année, soit près de la moitié de la richesse produite chaque année par l'ensemble des nations (OIT, 2000 ; PNUD, 1995 : 6). Le fait que le travail domestique ne soit

pas intégré à la comptabilité économique relève d'une définition trop restreinte du concept de travail : une activité liée seulement au marché, qui ne concerne que ceux qui participent à la force de travail formel et qui par conséquent contribuent au produit national[15]. En réalité, sans le travail non rémunéré associé aux responsabilités reproductives et de soins réalisé dans la sphère privée, toute production serait à long terme non viable, tout simplement à cause des difficultés qu'aurait la main d'œuvre à se reproduire. Le PNUD (1995 : 97) note que le travail rémunéré des hommes est en réalité souvent le résultat d'un processus de co-production car il n'est rendu possible que parce que les femmes se chargent de la maison et prennent soin des enfants et des proches.

Dans la perspective de la géographie féministe socialiste, les deux espaces de la ville (productif/reproductif ou public/privé) sont reliés de façon dialectique plutôt que dichotomique, de sorte que la nature de ce lien dans l'environnement viendrait définir les relations et différences de genre dans l'espace social (Mackenzie, 1999 : 427). Plus encore, les mouvements féministes ne cessent de clamer la nécessité de souligner l'espace spécifique occupé par les femmes, situé à la charnière des activités productives et de la prise en charge d'autrui, ce que d'aucuns nomment l'économie solidaire (Razavi, 1999 : 7). Bref, considérer le travail domestique comme quelque chose d'acquis, répondant à une simple logique altruiste et donc sans valeur économique et sociale, peut avoir des conséquences inattendues, voir néfastes, non seulement pour l'ensemble des capacités des femmes, mais aussi pour le tissu social en entier (UNIFEM, 2000 : 23-24). De là l'importance de commencer à valoriser et reconnaître à sa juste valeur ce type de travail de la sphère privé, dans les domaines de l'urbain et de la planification urbaine institutionnalisée.

En dépit de l'importance des nouveaux postulats théoriques issus du *mainstreaming* de genre (Ritzdorf, 1992 : 15-17), l'urbanisme se présente toujours comme un champ où les acteurs qui sont le mieux placés pour véhiculer leurs intérêts sont les hommes. Malgré cela, un vent de changement semble se profiler à l'horizon. Le Royal Town Planning Institute (RTPI) en Angleterre, ainsi que la FCM, signalent en quelque sorte le besoin de promotion et d'intégration de l'égalité entre les genres dans l'urbanisme des pays développés. Ces organismes mettent en

[15] En fait, les habituels « produits bruts » (intérieur et national) mesurent l'intensité des échanges marchands - donc de ce qui est « mis à prix ». L'usage de ces statistiques comme mesure du travail effectué dans une société mérite une sérieuse remise en question.

évidence la question plus fondamentale d'établir si la planification institutionnalisée doit avoir un genre ou pas. La perspective de genre commence peu à peu à exprimer son plein potentiel dans la mesure où elle s'enracine au sein de la théorie et de l'expertise de la planification et de l'action pour le développement urbain. Plus précisément, elle commence à être reconnue comme un facteur d'excellence des analyses et un indicateur de bonne pratique de l'action des professionnels (Beall, 1996a : 15 ; Levy, 1996 : 49). De cette façon le genre en arrive à être incorporé en tant que variable interprétative des différentiations sociales (Levy, 2003 : 238), mais aussi, tout récemment, comme critère systématique d'inclusion dans les questions structurelles touchant les complexes problématiques urbaines (FCM, 2004 : 13-16 ; ONU-Habitat, 2002a : 41 , 2004).

En effet, la planification urbaine avec une perspective de genre offre l'avantage de considérer de manière explicite les rôles différenciés des hommes et des femmes dans un quartier, ville ou territoire donné, et d'assurer que les femmes et les hommes aient tout autant les mêmes opportunités que le même niveau de contrôle sur les ressources et services que procure le développement urbain. Ainsi, l'analyse de genre n'est plus une question secondaire ou adjacente. Au contraire, elle devient un enjeu majeur d'un urbanisme et d'une planification urbaine se voulant durables en raison, d'une part, du rôle pivot du genre parmi les facteurs influençant la participation des femmes à la vie urbaine et, d'autre part, des multiples rôles que peuvent jouer les femmes dans la solution des problèmes urbains et la planification future de la ville (Moser, 1995 : 225).

1.3 Composition des ménages et rapports « genrés » dans les micro-espaces

Pour ce qui est de la structure et de la composition du ménage et des relations de pouvoir qui s'y expriment, l'urbanisme s'est pendant longtemps développé sur la prémisse qu'il existait un ordre naturel des choses. Aux yeux de cette tradition, le ménage renvoie presque par tautologie à une famille nucléaire type ou conventionnelle, composée d'un couple hétérosexuel avec deux ou trois enfants, qui fonctionne comme unité socioéconomique dans laquelle il y a un partage égal des ressources et une structure de prise de décision hiérarchique. Le chef de famille, masculin par primauté, prendrait les décisions les plus importantes, bien que souvent dans les nouvelles générations il y ait une structure décisionnelle beaucoup plus horizontale que dans les précédantes. Pendant longtemps il a été supposé que dans cette unité qu'il n'y a pas de conflits

dans la prise de décisions, à tout le moins parmi les adultes qui la composent. De plus, la division naturelle du travail faisaient de l'homme le pourvoyeur, occupé à l'extérieur du ménage, et de la femme la garante du bon fonctionnement du foyer (Moser, 1993 : 15 ; N'Dow, 1995 : 2). Ce ménage idéal et standardisé se trouve à la base de la tradition planificatrice orthodoxe qui guide encore de manière très prégnante les politiques d'aménagement urbain ainsi que celles se rapportant au logement (Falu, 1996 : 55 ; Gardiner, 1992 : 64 ; Little, 1994 : 153 ; Watson et Austerberry, 1986 : 71).

Quoiqu'il en soit, cette façon d'envisager le ménage est maintenant de plus en plus contestée. Chant (1996 : 11), citant Roberts (1994 : 10), rappelle de manière succincte que le ménage peut se concevoir comme une unité primaire de résidence dont les membres cohabitent et partagent les activités domestiques, tandis que la famille correspond davantage à un ensemble normatif de relations sociales basées sur la filiation, le mariage et la paternité. Pour composer une définition plus large du ménage nous pouvons invoquer Varley (1996 : 506) qui y ajoute, en se référant à Young (1993 : 114), la notion de partage et d'effort des membres de l'unité pour subvenir à leurs besoins de base.

En conséquence, bien que la majorité de la population choisisse de vivre dans des ménages où les membres partagent une relation de parenté ou de consanguinité, le modèle de la famille nucléaire n'est plus aussi prépondérant, surtout à cause de la plus grande instabilité maritale des couples modernes. De nos jours il existe un éventail beaucoup plus large de types de ménages et de façons de constituer familles et ménages et les principaux exemples de ménages en émergence sont les familles monoparentales, familles recomposées, couples sans enfants, couples composées par des conjoints du même sexe, ou encore, ménages de personnes jeunes et/ou du troisième âge vivant seules (Crow et Hardey, 1991 : 48 ; MacDonald, 1991 : 40 ; Watson, 1988 : 13-16).

Rappelons aussi que la composition du ménage évolue de manière dynamique avec les années et que dans la foulée de cette évolution émergent de nouveaux besoins avec lesquels les membres doivent composer (Gonzales de la Rocha, 1994 : 25 ; Koch Laier, 1997 : 8 ; Somerville, 1994 : 332-333). Ainsi, même un ménage de type famille nucléaire passe par une première étape de formation lors de l'établissement du couple, d'expansion avec l'arrivée des enfants, de consolidation et, enfin, de contraction progressive avec le départ des enfants et le décès d'un des

conjoints, plus souvent qu'autrement l'homme qui présente une espérance de vie inférieure à celle de la femme (autant en pays développés qu'en développement).

Si dans le cas des pays développés, la planification urbaine et (surtout) le marché immobilier ont depuis longtemps pris en compte cette dynamique du cycle de vie, ceci est loin d'être le cas dans les pays en développement. En effet, dans le contexte de ces pays l'accès à un nouveau logement est souvent un événement ne se produisant, pour la grande majorité des individus, qu'une seule fois dans la vie. Par conséquent, toute la dynamique d'évolution du ménage doit s'adapter à l'espace physique que procure un type de logement obtenu à un moment particulier du cycle de vie. Ce n'est que tout récemment que les urbanistes des pays en développement commencent, bien que timidement, à tenir compte des différents besoins qui pourraient surgir et se succéder durant l'évolution du ménage traditionnel. Pourtant c'est bien peu face au constat actuel de processus d'évolution et des cheminements bien moins linéaires (Somerville, 1994 : 333). Dans un article innovant, Stapleton (1980 : 1114) a proposé d'analyser les mutations des ménages en considérant des parcours de vie plus complexes qui permettraient de tenir compte des nouvelles dynamiques de modification de la composition des ménages et de la réalité des sous-populations qui les composent. Dans cette perspective, la notion de cycle de vie est remplacée par le concept beaucoup plus fluide de « cours de la vie » où il n'y aurait plus de cheminement normatif (Kendig, 1990 : 136-137). Pour ce faire, la planification urbaine doit, au-delà même de toute considération de genre, intégrer les besoins des sous-populations associées aux évolutions des structures de ménages, elles qui seraient autrement ignorées d'emblée (Stapleton, 1980 : 1115). À titre d'exemple, Watson (1988 : 74-75) soulignait déjà le cas des femmes divorcées soudainement placées en situation de premières acheteuses et leurs besoins particuliers en logement et services urbains post séparation.

En outre, la conception classique « ménage égale famille nucléaire » dans la planification urbaine a caché la question des rapports de pouvoir genrés à l'intérieur des ménages, notamment pour ce qui est des négociations et des conflits éventuels autour de la prise de décision et du partage des ressources. Certains auteures (Chant, 1996 : 11-12 ; Datta et McIlwaine, 2000 : 40) signalent l'importance de la contribution de la recherche féministe pour repenser le concept de ménage, autant par rapport à sa structure organisationnelle que sa gouverne. Ce type de recherche a porté son attention sur deux éléments principaux. Tout d'abord, sur l'organisation des ménages

biparentaux et sur le fait qu'ils peuvent être aussi bien dirigés par des femmes que par des hommes ou encore co-dirigés (Varley, 1996 : 515). Puis, sur les négociations et certains conflits de pouvoir qui les traversent. Les conflits sont générés, bien entendu, par les différences d'âge des membres, mais surtout par les iniquités qui prévalent dans les relations homme-femme à l'intérieur du foyer. Si la planification urbaine délaisse ces questions, elle affaiblit sa capacité à faire une lecture adéquate des besoins spécifiques des bénéficiaires ultimes de ses politiques et devient par conséquent incapable de proposer des interventions efficacement ciblées.

Ces considérations deviennent d'autant plus pertinentes que l'urbanisation des sociétés a favorisé l'accroissement de la proportion des ménages dirigés par des femmes (Chant, 1997a : 10-15 ; Datta et McIlwaine, 2000 : 41). De nos jours, environ un tiers des ménages au niveau mondial sont sous la responsabilité d'une femme et, dans certains endroits, cette proportion peut atteindre jusqu'à 50 % (Beall, 1996b : 22 ; MacDonald, 1991 : 40 ; Moser, 1993 : 17). Le processus d'urbanisation influence de deux façons l'augmentation de la proportion des ménages dirigés par des femmes. En premier lieu, à travers la migration rurale-urbaine sélective par rapport au genre, comme dans le cas de certains pays en développement des régions de l'Asie du sud-est, de l'Amérique latine et des Caraïbes où les femmes sont davantage représentées dans ce type de migration (Chant, 1997a : 11). Et, en deuxième lieu, via le plus grand accès au marché du travail qui découle de l'urbanisation et qui favorise dans certains cas et dans des conditions bien spécifiques l'autonomisation aux plans économique, affectif et même socioculturel des femmes, leur offrant la possibilité d'une (re)prise du contrôle de leur propre avenir (Datta et McIlwaine, 2000 ; Silvey, 2001 ; Stuart, 1996 ; Wilson, 1991 ; Yeoh et Huang, 2000).

L'accroissement des ménages dirigés par des femmes peut aussi s'interpréter comme un rejet par les femmes des restrictions imposées par le modèle patriarcal (Tinker, 1990 : 11) ou comme une indication que les relations de pouvoir à la maison sont plus contestées qu'auparavant (Collective, réponse des auteurs, 2001 : 259). Le fait de constituer d'autres types des ménages, où les femmes assument la direction, ou la renégociation du partage de pouvoir au sein d'une famille nucléaire type, peuvent découler d'un choix de vie éclairé, ce qui par ailleurs vient déconstruire un des présupposés de base sur lequel s'appuie la planification urbaine traditionnelle : un ménage conduit et géré uniquement par les hommes (Varley, 1996 : 505). En contexte latino-américain par exemple, selon Krawczyk (1993 : 71), l'urbanisation, et particulièrement la migration vers les

grandes villes, a permis aux femmes un plus grand anonymat et, en conséquence, amoindri l'emprise du contrôle social sur leur propre vie privée.

En général dans le cas des pays en développement, autant à cause des méthodes de collecte et d'analyse des données statistiques couramment utilisées pour décrire l'évolution urbaine que de logique d'ordre culturel, un ménage dirigé par une femme ne le sera qu'en l'absence d'un conjoint ou d'un partenaire à la maison. En effet, ces ménages sont presque toujours présentés comme étant des familles hors norme. Comme l'indique bien Chant (1997b : 5) :

> […] a 'female-headed household' is classified in most national and international data sources as a unit where an adult woman (usually with children) resides without a male partner. In other word, a head of household is female in the absence of co-resident legal or common-law spouse (or, in some cases, another adult male such as father or brother).

À l'inverse, la « chefferie » masculine implique la plupart du temps la présence d'une conjointe ou partenaire à la maison. Ainsi, les ménages dirigés par des hommes seraient constitués de familles plutôt biparentales où il aurait l'assurance de la direction. Et même si de plus en plus les hommes bénéficient d'un soutien en termes du revenu de leurs conjointes, ce qui mine quelque peu leur emprise sur la conduite du ménage, à tout le moins d'une perspective économique, la perception subjective/symbolique d'autorité et de prestige que portent les membres du ménage à l'égard de l'homme fait en sorte qu'il demeure installé à sa tête[16] (CEPAL, 2003 : 146). Il y aurait par conséquent plusieurs manières très différentes d'appréhender le ménage et/ou la famille en rapport avec le sexe de la personne qui mène l'unité en tant que tel. Dans le contexte de la situation résidentielle au Québec par exemple, il y a d'après Viannay (2002 : 3) deux modes de dénombrement des ménages : selon qu'ils soient dirigés par des femmes ou par des hommes, puis identifiés comme étant monoparentales ou biparentales. Elle affirme de plus que la représentation du soutien féminin d'un ménage au Québec demeure toujours profondément associé à la monoparentalité (ibid. : 23). Le même phénomène se produit dans le contexte du recensement de la pauvreté en Amérique latine, particulièrement au Chili (CEPAL, 2003 ; Chant, 2003b).

[16] Mais, il peut aussi y avoir des biais dans les processus de collecte et captation des données. Chant (1997a : 10) mentionne aussi l'ambiguïté avec laquelle a été définie la direction du ménage dans les sources nationales de statistiques officielles.

Pour ce qui est des ménages dirigés par des femmes, il serait aventureux d'avancer qu'ils présentent des relations de pouvoir plus horizontales que ceux dirigés par leurs contreparties masculines bien que, dans plusieurs situations, les femmes aient tendance à travailler davantage en collaboration et avec une perspective moins hiérarchique que les hommes (Crewe et Harrison, 1998 cité par Datta et McIlwaine, 2000 : 41). Cela dit, ce serait à notre avis une erreur relevant de l'essentialisme de considérer que les femmes possèdent cette caractéristique *per se*. La gestion partagée du ménage par les conjoints, avec des relations de pouvoir qui tendraient vers la symétrie, n'a pas été systématiquement analysée non plus (VanEvery, 1995 : 259). Il semble qu'un mode de direction plus horizontale ou égalitaire soit davantage associé à des attributs comme l'âge, la classe sociale et le niveau d'éducation de chacun des conjoints (Datta et McIlwaine, 2000 : 41-42). De plus, la possibilité de changer les relations de pouvoir à l'intérieur du ménage et de démocratiser la prise de décision concernant l'allocation des ressources pourrait être reliée au niveau d'engagement et au temps dont disposent les membres adultes du ménage (ibid. : 41). Ainsi, dans le cas des pays développés, la symétrie est plutôt associée au niveau d'autonomie économique des conjointes au sein des ménages (Clement et Myles, 1994 cité par Rose et Villeneuve, 1998 : 125).

Par ailleurs, il faut souligner que les ménages de type standard dépendent de plus en plus pour leur survie et leur bien-être d'au moins deux revenus, le soutien des conjointes devient donc fondamental. Il est de fait aujourd'hui que les femmes un peu partout intègrent le marché du travail quand les revenus du ménage diminuent ou s'avèrent insuffisants (Beall, 1996b : 9 ; Gonzales de la Rocha, 1994 : 137). En contexte latino-américain il y a des ménages qui n'ont évité de sombrer dans la pauvreté que grâce à la nouvelle intégration des femmes dans des marchés productifs (CEPAL, 2003 : 164). En dépit de cela, la majorité des urbanistes et aménagistes continuent à ne voir les femmes qu'en tant que dépendantes. S'il leur arrive de percevoir un revenu, celui-ci est réduit de manière simpliste au rang de complément de revenu du ménage (Rakodi, 1991 : 13). Pire, les aménagements et les services urbains planifiés par les urbanistes ont pour tâche de supporter, plutôt mal que bien, le double et même le triple rôle des femmes, avec son agencement temporel et spatial de chaînes de tâches intercalées entre le travail formel ou informel et la vie quotidienne (Gepken, 2002 : 1-4). En revanche, de très simples innovations peuvent être mises en route afin de contrer ce type de problème. Un exemple internationalement connu depuis les années 1980 est l'Italie, où certaines villes ont implanté des

plans d'utilisation du temps visant à rendre plus flexibles les heures d'ouverture des services municipaux et d'utilisation des équipements, afin de mieux répondre aux disponibilités temporelles des femmes mères de famille participant à la sphère productive (Belloni, 1996 ; OCDE, 1995a : 119).

Si le travail domestique continue à être fondamentalement une affaire de femmes, les coûts associés à une participation plus importante de ces dernières à la sphère productive ont augmenté car, en dépit de l'évolution observée au cours des dernières décennies, il existe encore un biais dans la socialisation des femmes voulant qu'elles assument davantage ce type de travail (Chant : 1997a). De cette manière, les femmes des pays développés et en développement qui font incursion dans le marché du travail (formel ou informel) se trouvent à accomplir, comme nous l'avons mentionné, une double et même une triple journée de travail qui alourdit non seulement leurs responsabilités mais augmente aussi leur charge de travail quotidienne (Arriagada, 1990 : 89 ; Koch Laier, 1997 : 11 ; Kynaston, 1996 : 228 ; Moser, 1993 : 27).

En fait, la distribution du travail domestique dans le ménage n'est pas suffisamment questionnée. Au contraire, d'une manière générale sa renégociation ne prend place que lentement, de sorte qu'un passage plus proactif des hommes de la sphère publique vers la sphère privée demeure souhaitable (Bryson, 1996 : 216). Par contre, certaines études soulignent qu'il y a des couples (surtout les plus jeunes, dans un ample éventail de contextes) qui, dans l'intérêt d'une démarche plus juste et équitable, ont entrepris de remanier la distribution du travail au sein du ménage (Kynaston, 1996 : 228).

Si les femmes des couches moyennes nord-américaines (et celles des couches supérieures en pays en développement, particulièrement en Amérique latine) peuvent acheter des services pour compenser la non-participation des conjoints au travail domestique[17], cette option n'est pas nécessairement ouverte à toutes les femmes occupant un emploi. Et même si, de manière générale, bien des hommes coopèrent plus qu'avant à certaines activités au foyer[18], le déséquilibre qui prévaut toujours entrave les possibilités de développement des femmes et

[17] Et par le fait même, compenser leur propre retrait des tâches domestiques en raison des restrictions de disponibilité temporelle que cause leur participation à la sphère productive (Rose, 1999 : 152).
[18] Cela concerne avant tout la prise en charge des enfants.

exacerbe les inégalités de chances entre les deux sexes. L'accès des femmes aux emplois relativement bien rémunérés s'en trouve restreint et c'est un obstacle d'autant plus considérable lorsqu'il est question d'envisager une carrière de haut niveau (Wirth, 2001 : 5)[19].

Il devient ainsi clair que les hommes et les femmes ont des façons différentes de combiner, de concilier et de vivre le « mariage » travail rémunéré-non-rémuneré. Dès lors, une bonne compréhension de ces différences devient essentielle pour une pratique de planification urbaine qui soit adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques des individus et attentive aux coûts en temps et en énergie investis par les divers citadins, non seulement au sein du ménage mais aussi en regard de leur participation au processus de génération de richesse de la société dans son ensemble.

1.4 Participation citadine des femmes et « bonne gouvernance »

En ce qui concerne la participation des femmes à la vie sociale, et plus particulièrement à la gouvernance urbaine, il faudrait peut-être envisager des avancées en terme d'égalité par rapport à la démocratie territoriale. Ainsi, avec la vague de décentralisations et des privatisations qui touche autant les pays développés qu'en développement, il serait souhaitable que les femmes, pour des questions de représentativité électorale, puissent investir de manière beaucoup plus importante le palier municipal. Certaines auteures considèrent que la démocratie paritaire est un des pas essentiels afin de mieux faire entendre les voies des femmes dans l'urbanisme local (Beall, 1996b : 7 ; Massolo, 2000 : 21). Nuançons toutefois ces propos en ajoutant, comme le note Andrew (citation d'entrevue par Bourgon, 2006 : 25), qu'il est fondamental que les élus ne soient pas seulement des femmes, mais aussi des hommes fraternels et sensibles à la cause de l'inclusion des problématiques de genre au niveau local. Pour l'heure, la démocratie urbaine n'en est pas encore là. Même si les femmes sont souvent mieux représentées au niveau municipal qu'aux autres paliers, elles continuent tout autant que leurs préoccupations, à jouer les seconds violons face aux hommes et au contenu de leurs agendas quant aux décisions d'aménagement dans les villes (Karam, 2000 18-19 ; OCDE, 1995b : 72 ; ONU-Habitat/Rolac, 2000).

---

[19] Ce qui est connu comme « plafond de verre » pour désigner un niveau dans la carrière où les responsabilités des femmes entravent leur capacité à rivaliser avec leurs équivalents masculins pour des postes de haute direction.

Dans le cas canadien, la FCM note que les femmes dans leur ensemble sont très loin de compter pour la moitié des participants aux instances de gestion municipale (FCM, 1997 : 5, 2004 : 3). Bien qu'elles aient le droit de vote et qu'elles soient de plus en plus nombreuses à travailler dans ce secteur d'activité publique, les gouvernements locaux affichent d'assez considérables écarts de participation entre les deux sexes (ONU-Habitat, 2001b : 59). Les estimés d'ONU-Habitat indiquent que sur le plan global les femmes ne comptent en moyenne que pour un quart des représentants élus ou désignés du gouvernement local. Pour leur part, Hamadeh-Banerjee et Oquist (2000 : 3) avancent que la proportion de femmes chez les conseillers municipaux durant les années 1990 se situait à 23 % aux États-Unis et 18 % au Canada, et entre 4 % (Grèce) et 40 % (Suède) en Europe. En Afrique et en Amérique latine cette proportion ne serait respectivement que de 5 % et 3,8 %[20].

Ce déséquilibre s'exprime aussi dans la proportion de femmes qui assument des postes de direction dans les instances de la gouvernance urbaine. En effet, lorsque les femmes accèdent à un emploi dans ce domaine, elles se concentrent davantage dans des postes subalternes tandis que les hommes occupent davantage les fonctions de direction, perpétuant une ségrégation de type verticale basée sur le genre. Le cas de la Ville de Montréal en est une bonne illustration, car même si les femmes cadres supérieures sont beaucoup mieux représentées que par le passé, en 1996 elles n'occupaient toujours que 20 % de ces postes (FCM, 1997 : 7).

La sous-représentation des femmes dans les postes clés de l'administration municipale ainsi qu'en tant qu'élues[21] les empêche peut-être de faire usage d'un pouvoir leur permettant de proposer des politiques et des interventions qui tiendraient compte de leurs besoins différenciés. Quoique selon Andrew (citation d'entrevue par Bourgon, 2006 : 25), il est tout aussi cruciale, pour qu'une « condition gagnante » se développe, de compter sur la présence de fonctionnaires féministes des deux sexes ou « fémocrates »[22] qui occupent des positions stratégiques (dans un processus plutôt continuel) pour pouvoir faire avancer l'agenda. En fait, les promoteurs de la

[20] Les auteurs n'ont pas d'estimations pour l'Asie, ce qui confirme le manque de renseignements ventilés par sexe sur les conseils municipaux.
[21] Au niveau mondial, Massolo (2000 : 20) note que la présence féminine est beaucoup plus restreinte à ce niveau, avec des taux de participation encore plus bas que pour les autres paliers gouvernementaux.
[22] Voir la note 9 à l'introduction.

« fémocratie », un concept qui reflète un engagement envers des pratiques de gouvernance égalitaire et équitable, sont des personnes conscientes et revendicatrices de la pleine diversité d'une société.

Par conséquent, il semble être tout aussi fondamental que les instances municipales puissent se doter de politiques d'égalité car cela établi « un cadre pour adopter des règles et les faire appliquer » (Blanc cité par Bourgon, 2006 : 26) peu importe les personnes en place. Ces préceptes ont déjà été pris en considération par l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), depuis qu'a été formulée en 1998 la *Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local. Cette déclaration* appelle les instances locales à se doter de politiques d'égalité de genre au niveau territorial tout en consacrant les aspirations légitimes des femmes à participer au gouvernement local (Massolo, 2000 : 21-22).

D'un autre côté, et en dépit des barrières à l'accès au pouvoir local, ce palier de gouvernement est celui que les femmes apprivoisent et maîtrisent le mieux, grâce aux mouvements sociaux associés aux réseaux territoriaux urbains. Historiquement, comme le note Massolo (ibid. : 11), les femmes ont été plus distantes du *Politique* et plus proches des politiques locales. En effet, les femmes des pays développés et en développement ont une longue histoire d'engagement civique et de participation communautaire qui leur a permis d'accéder à une citoyenneté sociale, dans laquelle non seulement elles trouvent des espaces de socialisation, mais qui leur permet aussi d'exercer leur influence sur les processus de prise de décision tout en développant une plus grande estime de soi (Beall, 1996a : 13 ; Massolo, 2000 : 11 ; ONU-Habitat/Rolac, 2000 : 2). Ainsi, la participation des femmes à la gestion locale chemine en partie par des voies parallèles au pouvoir formel, prenant forme à travers le combat qu'elles mènent pour subvenir à leurs besoins quotidiens fondamentaux et à ceux de leur ménage. Il s'agit du portrait habituel des mouvements sociaux urbains, où les femmes modifient les villes par des actions politiques portant sur la vie de tous les jours (Andrew, 1997 : 192, 2003 : 327 ; Molyneaux, 2001 : 175 ; Wekerle, 1998 : 1). Nous allons développer plus loin dans cette thèse la manière dont cela se manifeste dans le cas du Chili.

Toutefois, cette façon particulière de pratiquer la citoyenneté sociale rend parfois difficile une reconnaissance par le système politique formel (Baden, 2000 : 36). Pourtant, la contribution des femmes à la vie urbaine devrait être reconnue de manière plus large car elles possèdent une expertise unique, issue justement de leurs efforts pour résoudre l'équation quotidienne de la gestion locale du ménage (Beall, 1996b : 17 ; Massolo, 2000 : 11 ; Michaud, 1997 : 189). D'ailleurs, le manque de participation citadine féminine à la gestion locale, en raison surtout d'un manque de concordance des horaires, prive l'agenda urbain de la richesse que leur point de vue pourrait apporter à la solution des problèmes quotidiens et stratégiques des villes modernes, et ce, autant dans le contexte des pays développés qu'en développement. En fait, cette expertise constitue une valeur ajoutée pour le développement des villes que les structures gouvernementales auraient tout avantage à mettre de l'avant (Beall, 1996b : 24 ; FCM, 1997 : 7). En ce sens, l'OCDE signale que :

> les partenariats urbains peuvent être le canal par lequel les efforts de la base rencontrent et fusionnent avec les approches descendantes… Les femmes n'ont pas une approche linéaire et compartimentée, elles tendent plutôt à être pluralistes et sont habituées à trouver des solutions aux situations complexes. Cette approche peut être appropriée aux partenariats urbains, où il s'agit de résoudre des problèmes à multiples facettes et intersectoriels. Faire une place aux femmes dans les partenariats urbains est donc plus une forme de valeur ajoutée qu'une manifestation d'altruisme. (OCDE, 1995b : 78).

Bref, une plus grande valorisation de l'apport des femmes à la gestion et à l'élaboration des politiques au niveau local ne ferait pas seulement qu'ajouter des éléments d'équité à la gouvernance urbaine, mais, elle pourrait aussi contribuer à améliorer le niveau d'efficacité et d'efficience de ses politiques et programmes, tout en répondant de manière appropriée et participative aux besoins spécifiques des femmes (Jackson, 2002 : 500). En outre, il importe de revoir d'une façon nouvelle et critique la gouvernance urbaine, et plus particulièrement les différences de genres, à travers les yeux des femmes (ONU-Habitat, 2001b : 103).

1.5 Statistiques et indicateurs sexospécifiques

En général, les statistiques officielles exposent abondamment la situation socioéconomique et celle du développement des habitants des villes. Ils sont également à la base de la formulation des politiques et s'avèrent essentiels à une bonne allocation des ressources publiques. Cependant, on retrouve de troublantes lacunes dans le portrait qu'ils tracent. Nous l'avons signalé, dans l'état

actuel des choses, les statistiques ne mesurent pas la vraie quote-part relative des femmes à la contribution économique des nations (PIB).

Ainsi, la collecte et la diffusion de données ventilées par sexe constitue un tout premier pas vers une planification selon une perspective de genre dans le domaine de l'urbain. Sans des portraits statistiques qui mettent de l'avant les distinctions entre les hommes et les femmes, les urbanistes et aménagistes sont obligés de travailler sur la base d'agrégations grossières qui noient les différences et, en conséquence, taisent les apports, mais aussi, les difficultés que rencontrent les femmes et les divers sous-groupes dans les domaines social, économique et politique. Comme le note Kabeer (1999 : 436), la quantification est une étape fondamentale pour permettre le passage des idées issues de la vision de genre au processus de planification. En 2001, la *Women's Environment Development Organization* (WEDO) allait encore plus loin en affirmant que recueillir et diffuser de l'information sensible au genre constitue un des deux piliers pour surmonter les barrières à la participation des femmes dans la gouvernance locale[23]. La ventilation des données par sexe permet aussi, à l'intérieur d'un même sexe, le croisement avec d'autres variables importantes pour l'aménagement urbain comme la pauvreté, le niveau socioéconomique, le revenu, l'éducation, l'ethnie ou l'âge.

Dans la foulée de l'effort soutenu du lobby des femmes au niveau international (Fry, 1998 : 11 ; Luxton et Vosko, 1998 : 50), le besoin de « compter pour compter », parce que ce qui n'est pas chiffré n'a pas tout à fait de valeur (Buvinic, 1998), a été exprimé pour la première fois dans un forum de calibre mondial lors de la 4e Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995. Lors de cette conférence, il a été établi que les femmes doivent être considérées lors de la collecte des données statistiques sur la base de leur pleine contribution à l'économie et au développement. Le Programme pour l'Habitat des Nations-Unies a lui aussi souligné la nécessité de capter, étudier et diffuser des données ventilées par sexe sur les questions urbaines (ONU, 1996b, Programme pour l'Habitat II, Chapitre III, section D, paragraphe 46, alinéa c). Ceci est vu comme un préalable essentiel à l'intégration des besoins et réalités particulières des femmes dans l'élaboration des politiques et programmes dans le domaine de l'urbain (Hedman, 1998 : 202 ;

[23] L'autre pilier cité par WEDO est la mise en place de mécanismes de participation innovateurs pour les femmes.

ONU, 1996b). Quoiqu'il en soit, dans beaucoup de pays et surtout dans les pays en développement, il reste encore un long chemin à parcourir pour que ce type de chiffres soit systématiquement collecté et diffusé dans la routine des différentes agences et paliers de gouvernement, incluant le niveau local.

En fait, avant 1995 les tentatives pour systématiser les données ventilées selon le sexe afin de construire des indicateurs sensibles au genre étaient très rares dans la plupart des pays. Le Canada constitue une exception sur ce plan. En effet, depuis les années 1970, ce pays est reconnu comme un chef de file dans la mesure et l'évaluation du travail non rémunéré. La question du travail non rémunéré des femmes a été soulevée car les enjeux autour de l'évaluation du travail rémunéré et non rémunéré sont vus comme un élément clé pour comprendre l'autonomie économique des femmes et le bien-être de leur famille et de la société (Fry, 1998 : 12). Le leadership canadien s'est exprimé avec force dans la deuxième moitié des années 1990 marqué par deux faits saillants : le nouveau langage introduit par sa délégation lors de la conférence de Beijing pour valoriser économiquement le travail non rémunéré et l'inclusion d'une question sur la répartition du travail domestique à partir du recensement de 1996 (Luxton et Vosko, 1998 : 65)[24].

La systématisation de la collecte des données désagrégées selon le sexe est donc une clé pour faire avancer l'intégration de la perspective de genre dans la planification de manière générale et spécifiquement dans la planification urbaine. Entre autre, elle rend légitime au niveau institutionnel la préoccupation de diminuer les écarts hommes-femmes sur les plans social, économique ou politique. Le fait qu'au Canada la question sur les tâches domestiques ait été posée dans le cadre du recensement, a permis que les enjeux sur le travail non rémunéré puissent être considérés pour le développement des politiques publiques et pour la discussion et le débat sur le sujet dans toute la société (Luxton et Vosko, 1998 : 65). Ainsi, des données désagrégées par sexe permettent de construire des indices et indicateurs qui décrivent la situation des femmes en la comparant à celle des hommes, en mettant de l'avant autant l'ampleur que l'évolution de ces inégalités. Depuis les années 1990 plusieurs efforts de construction de tels indicateurs ont vu le jour, surtout au sein des organismes internationaux.

[24] Il s'agit de la question n. 30 du recensement canadien de 1996. Elle a été conservée dans celui de 2001.

Dans ce sens, il est intéressant de mentionner l'expérience du PNUD avec l'adaptation de l'indice de développement humain (IDH) et la création d'un autre indice pour rendre compte des disparités hommes-femmes. Par contre, ONU-Habitat a laissé de côté les considérations de genre dans la construction de son tout nouvel indice de développement pour les villes. En fait, le PNUD a proposé dès 1995 un indicateur des disparités de sexe dans le développement humain (IDSDH) et un indicateur de l'habilitation des femmes (IHF)[25]. D'après le PNUD (1999 : 127 et 132), l'IDSDH rend compte de trois dimensions dans une mesure composite : la longévité (espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes), le savoir (taux d'alphabétisation des hommes et des femmes adultes et ratio combiné hommes-femmes de fréquentation scolaire) et un niveau de vie standard et décent (revenu ajusté à parité de taux d'échange, basé sur les proportions de revenu gagnés par les hommes et les femmes). De son côté l'IHF apprécie la participation des femmes à la prise de décision sur le plan national, économique et politique : il se concentre ainsi sur les opportunités qui s'offrent aux femmes plutôt que sur leurs capacités comme le fait l'IDSDH. L'IHF mesure les proportions des hommes et des femmes qui occupent des sièges parlementaires, des postes de gestionnaires et d'administrateurs, des postes professionnels et techniques et le revenu qu'on y gagne. À l'heure actuelle, ces deux indices sont amplement utilisés et mis à contribution dans le cadre de comparaisons internationales.

Depuis que ces deux indices de développement humain sensibles aux questions de genre ont été calculés et diffusés au niveau international, ils ont permis quatre avancées principales : a) aider les plaidoyers de la société civile, du mouvement des femmes, et des activistes du domaine du développement ; b) mettre de l'avant un profil des femmes plus réaliste pour les décideurs politiques ; c) contribuer aux débats et à la recherche dans le monde universitaire ; d) encourager le débat autour de l'orientation des politiques au niveau national et international (Jahan, 1998 : 84-85).

En 2001, ONU-Habitat a présenté dans le rapport *The State of the World's Cities*, un indicateur de développement pour la ville (IDV) qui est considéré à l'heure actuelle comme la meilleure mesure du niveau de développement des villes. L'IDV est défini comme le bien-être moyen des

[25] Le rapport du PNUD en 1995 fut : *Les sexes et le développement*.

habitants des villes et le niveau d'accès des individus aux équipements urbains (ONU-Habitat, 2001b : 116). L'IDV intègre en une seule mesure cinq dimensions au niveau de la ville : la production citadine, les infrastructures, les déchets, l'éducation et la santé. Par contre, bien que l'IDV ait été cité comme un bon indice de mesure de la pauvreté et de la gouvernance urbaine (ibid. : 117), il n'informe aucunement à propos de la situation particulière des femmes dans les villes. Puisqu'il n'est pas possible d'en tirer des comparaisons systématiques pour l'un et l'autre sexe, des indices du type de l'IDV peuvent difficilement servir à la planification selon le genre. En effet, non seulement la question de la valeur du travail domestique non rémunéré n'est pas considérée, mais la situation des femmes, les disparités de genre qui affectent le développement de la ville et le rôle que les femmes peuvent jouer pour les résoudre en sont aussi absentes. Les enjeux de genre et la contribution des femmes au bien-être et à la richesse urbaine demeurent (avec des indices comme l'IDV) toujours invisibles aux yeux des aménagistes et urbanistes, des preneurs de décisions et des habitants des villes avec tout le lot de contraintes que cela implique pour une planification urbaine plus efficace.

Tel que le signale Sharma (1997 : 61) pour le cas de l'IDH, ce serait seulement en puisant dans les connaissances et expériences des femmes et en incluant davantage de femmes parmi les équipes de conseillers et de preneurs de décision sur la collecte, le stockage et la présentation des statistiques, qu'il serait possible de développer des indices sensibles au genre permettant de signifier l'utilité de la sexospécificité dans le développement dans la ville. Pour faire avancer la perspective de genre en urbanisme, il faudrait penser à construire des indicateurs de performance de développement urbain qui intègrent le genre (IDVG). La construction d'indices de performance de ce genre dans le cas du RTPI (2003) est certes un pas dans la bonne direction, mais il s'agit également de contribuer à satisfaire des principes d'égalité normatifs et non-normatifs.

1.6 Femmes, genre et logement

Le logement et son environnement sont, en général, les composantes du milieu urbain que les femmes contrôlent et s'approprient le mieux (Saborido, 1999 : 16). Peu importe leur statut dans le ménage, presque partout dans le monde les femmes sont, en tant que mères et épouses, les principales usagères du logement (Chant, 1996 : 53 ; Massolo, 1993 : 17 ; Moser, 1987 : 17) et, par conséquent, les premières responsables des soins nécessaires au bon fonctionnement de la

maisonnée. D'après Spain (1992 : 235-236), la relation que les femmes établissent avec le logement est enracinée et répond en grande partie à un cadre social qui s'adresse à elles comme « femme de ménage et nourrice familiale ». Dans le contexte des pays développés tels que les États-Unis et la Grande Bretagne, Gardiner (1992 : 62), entre autres, remarque que ce culte de la domesticité[26], dont l'apogée survient après la Seconde Guerre mondiale, a relégué les femmes au cœur du foyer et des relations qui s'y développent. En fait, d'après cette auteure ladite domesticité a renvoyé les femmes à la maison en naturalisant leur rôle social de reproduction (sphère du privé) tout en les isolant de l'économie formelle et du pouvoir politique (sphère du public). Cette même association a entretenu jusqu'à nos jours non seulement une préoccupation plus ciblée et un sentiment plus marqué des femmes envers leur logis, mais également, une identification et des attentes plus vives des femmes vis-à-vis de l'habitation que celles que peuvent développer les hommes. En terme de recherche, cet *habitus* demeure encore un sujet à approfondir.

La littérature sur les femmes et le logement a eu tendance à négliger ce type de discussion et à se centrer simplement sur les femmes en tant que catégorie ou variable d'analyse *ad-hoc*. Plus souvent qu'autrement cela a mené à des études qui, au mieux, ne faisaient ressortir que les rapports particuliers entretenus avec le logement par certains types des femmes, tel qu'en fait étalage l'abondante littérature à propos des « femmes chefs de ménages », qui ne traite dans les faits que de la monoparentalité féminine (Birch, 1985 ; Moser et Peake, 1987 ; Varley, 2000). Il est d'ailleurs symptomatique que les professionnels évoluant dans le domaine de l'urbain continuent à décoder les femmes monoparentales comme une « anomalie » (Varley, 2000) au lieu de les voir à la lumière de la diversité de processus pouvant mener à ce type de statut (Chant, 2002 : 548). À ce sujet, les auteurs sont désormais de plus en plus nombreux à mettre en garde contre le danger d'une approche trop ciblée qui, voulant peut-être bien faire à ses débuts en légitimant ce type d'arrangement familial, a fini par rendre invisible la pluralité des catégories de femmes et le rapport spécifique que chacune d'entre elles peut entretenir au sein du ménage vis-à-vis le logement. Tout récemment cependant, commencent à paraître des analyses plus fines

[26] Avec son corollaire physique de suburbanisation et sa typologie de maison unifamiliale mais aussi les messages moraux autour de la domesticité féminine dans le cas américain (Hayden, 1981 : 22-26).

soulignant l'immense hétérogénéité des structures autour desquelles les dites femmes chefs de ménage seraient également soutenues et regroupées[27].

Un plus large éventail d'aspirations, de pratiques et de besoins féminins en regard du logis commence donc à être mieux connu aux chercheurs. Un exemple de cela étant le cas des femmes qui partagent leur logis avec un homme et les négociations/conflits internes que vit ce type de ménage quant aux patrons de dépenses ou aux décisions d'investissement dans le domaine de l'habitation. D'aucuns diraient cependant que la majorité des femmes est demeurée exclues des analyses dans le domaine du logement : les femmes vivant seules ou qui ne sont pas monoparentales, les femmes conjointes, les femmes âgées, etc. (Datta, 2006 : 3 ; Varley, 2000 : 1).

Pour mieux saisir la richesse et la complexité de la relation envers le logement des femmes en général et des certains sous-groupes spécifiques en particulier, il faut élaborer un cadre théorique qui intégrerait le genre dans le domaine du logement pour répondre au critère de scientificité et professionnalisme. Un tel cadre devrait non seulement tenir compte de la diversité des situations des femmes et des hommes en ce qui concerne le logement, mais aussi s'attaquer de front aux causes structurelles de la perpétuation des relations d'inégalité entre les genres en général et les divers sous-groupes de femmes et d'hommes en particulier. Ce cadre devrait nuancer une certaine tendance aux homogénéisations grossières en suscitant l'élaboration de politiques publiques de logement mieux adaptées à la diversité de ménages qui se manifestent actuellement dans la société.

D'après Rude et Thompson (2001 : 9), les femmes ne peuvent se sentir chez elles sans un logement décent. En fait, le logement se profile dans un premier temps comme besoin pratique de genre car il s'agit de l'espace physique nécessaire pour remplir les obligations sociales assignées aux femmes (Moser, 1987 : 29-30). Donc, pour les femmes, et ce en tant que genre, l'endroit qu'elles peuvent appeler leur « chez soi » est particulièrement important, voire central, car c'est à

[27] Voir Chant (2002 : 548, traduction libre) et sa classification du cas latino-américain qui comprend 8 types de ménages : unité avec mère-seule, unité étendue avec femme chef de ménage, unité femme-seule, unité unisexe célibataire, unité lesbienne, unité à prédominance féminine, unité avec grand-mère chef de famille et unité enracinée féminine. Bien que la fréquence puisse changer selon le contexte, la plupart de ces types de femmes chefs de ménage peuvent sans aucun doute être transposés aux contextes des autres pays en développement.

elles qu'incombe encore la plupart des responsabilités liées aux soins du foyer et de la famille (Malos et Hague, 1997 : 398). C'est que les normes, valeurs et idées traditionnelles vis-à-vis des rôles des sexes ont été très prégnantes et continuent encore à interagir au sein d'un contrat de genre bien précis. À la base, pour que les femmes puissent remplir adéquatement leur rôle de reproduction, il leur faut nécessairement pouvoir disposer aussi d'un toit adéquat au-dessus de leur tête.

D'après Taylor (1999b : 7), les aménagistes dans le domaine du développement international qui se servent de la planification selon le genre s'attardent en général seulement aux besoins pratiques des femmes, sans les relier aux besoins stratégiques, alors que s'avère toujours nécessaire une approche jumelée identifiant les liens entre les besoins pratiques et stratégiques de genre et proposant des politiques et des cadres de planification les intégrant au niveau institutionnel. Les besoins pratiques relatifs au logement constituent souvent une plaque tournante pour des besoins d'ordre plus stratégique. Ainsi, comme le signale Moser (1987 : 30-31), ces deux types de besoins évoluent et peuvent interagir de multiples façons dans le domaine concret du logement. Wieringa (1994 : 834) va plus loin en répliquant à Moser que la distinction entre les besoins pratiques et stratégiques ne devrait pas impliquer que les uns soient plus importants que les autres, car il s'agit souvent de distinctions théoriques internes à un processus dans lequel différents intérêts s'expriment à différents moments et cela sans nécessiter d'une relation hiérarchique intrinsèque[28]. Ainsi, lorsque l'espace de vie qu'est le logement passe par des considérations pratico-fonctionnelles (par exemple, celles reliées aux stratégies de survie), mais en allant au-delà, il est en mesure de favoriser des processus de (re)négociation des contrats de genre tout embryonnaires et peu conscients qu'ils soient. À titre d'exemple, nous disposons de très peu de connaissances sur le niveau de débrouillardise et les processus d'habilitation mis en œuvre par les conjointes qui font les démarches d'accès au logement. Tout de même, à divers degrés et selon le contexte des divers sous-groupes de femmes qui sont concernés, ces processus

[28] Pour Moser il y a une hiérarchie où les besoins stratégiques sont considérés féministes mais pas les besoins pratiques. Les premiers demandent une certaine conscience de base des conditions de subordination. Cette hiérarchie est cependant moins applicable dans le cas du *féminisme populaire* des établissements précaires des pays en développement. Les mouvements sociaux urbains des femmes se déploient avant tout sur des tâtonnements intuitifs par rapport à la maternité et à des codes de socialisation féminine autour de la subsistance du ménage. En cours de route ils rendent non seulement possible l'avancement des femmes dans d'autres contextes plus globaux, mais atténuent, petit à petit le contrôle masculin d'une ressource aussi importante que l'habitation (Tinker, 1993 : 63).

témoignent d'un vent d'indépendance et d'autonomie, transformant ces espaces de vie en marqueurs essentiels du niveau d'atteinte des besoins stratégiques de genre plus globaux[29] dans l'ensemble du système de logement.

En effet, le logement avec ses multiples usages n'est pas simplement le centre des opérations de la reproduction sociale, c'est également un espace pouvant faciliter certaines activités de production, reliées notamment au travail autonome à domicile (Moser, 1998 : 11 ; Oberhauser, 1997 ; Panda et Agarwal, 2005 : 825). Le logement peut aussi constituer un levier financier permettant de démarrer des microentreprises urbaines, ou encore un moyen d'accumuler à long terme un capital intéressant (CNUEH, 1989), en lieu d'une rente de retraite par exemple. Ainsi, le logement incarne à la fois une source d'amélioration de l'avenir proche et futur et un point d'ancrage pour le présent ; il peut être le moyen éveillant l'intérêt d'entreprendre peut-être un jour quelque activité économique.

De surcroît, l'accès au logement est à présent reconnu comme un droit humain fondamental, et l'existence des sans-abris ne constitue qu'une démonstration du besoin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre dudit droit (CNUEH, 2001a : 195). En fait, pour que ce droit soit effectif, surtout pour les femmes, il doit d'après Farha (2002 : 1) incorporer globalement une égalité réelle substantielle et une non-discrimination dans l'accès au logement. Ce qui implique, d'une part, de rendre ce droit au logement plus sensible aux expériences des divers groupes de femmes et d'autre part, que les gouvernements soient plus réceptifs à la problématique particulière de la sexospécificité. Toutefois, la capacité de soutenir un accès indépendant et sans contraintes au logement, incluant un contrôle matériel et une capacité à disposer du plein usufruit de la propriété ou de la location du logement, est encore loin de la réalité quotidienne de larges groupes de femmes, mais aussi des perspectives des urbanistes, autant dans les pays développés (Watson, 1988 ; Wekerle, 1997) qu'en développement (Larsson, 2000 ; Massolo, 1993 ; Moser et Peake, 1987).

[29] L'amélioration et la croissance des droits au sol et à la propriété des femmes, ou encore l'accès aux crédits ou la participation à la prise de décision dans les politiques de logement (Chant, 1996 : 43) sont autant d'exemples en ce sens.

Malheureusement, ni les décideurs politiques ni les urbanistes préoccupés par les questions d'habitation n'ont jusqu'à présent saisis l'énorme potentiel de mutation des rapports de genre au sein du ménage que représenterait pour les femmes la possession du logement à titre individuel, autant dans les pays développés que dans ceux en développement. Au niveau gouvernemental, cette possession équivaudrait à gravir un échelon hautement symbolique dans la légitimation des niveaux d'égalité de genre socio-institutionnelle. Certains auteurs (Agarwal et Panda, 2003 : 9 ; Datta, 2006 : 3) vont jusqu'à déclarer que le droit à la propriété en milieu urbain en pays en développement reste négligé en tant que sujet de recherche alors que la maison joue un rôle fondamental dans les stratégies de survie des femmes pauvres et de leur ménage. Ces mêmes auteurs soulignent aussi que la propriété « à soi » de la maison contient pour les femmes le germe d'une (re)négociation des identités et rôles ainsi que d'une plus grande autonomie, autant à l'intérieur du micro espace du ménage que des structures méso et macro de l'État. Remarquons cependant que dans le cas des pays développés dotés d'un système compensatoire[30] beaucoup plus élaboré, le besoin de possession individuelle ne se pose pas avec autant d'acuité car le modèle des coopératives d'habitation par exemple peut appuyer adéquatement tous les processus susmentionnés (Wekerle, 1993).

Au mieux, ce que nous avons pu constater fut un intérêt partiel à intégrer les femmes en tant que catégorie pour souligner des écarts par rapport à la population générale. Il s'agit donc d'efforts de l'ordre du correctif et non, comme le soulignent Munro et Smith (1989 : 4) au plan des rapports de genre, d'une « préoccupation normale » des études sur le logement au sujet des femmes et de leurs inégalités structurelles. Il y a aussi, au niveau de la recherche dans les pays développés sur le secteur du logement palliatif ou compensatoire, une tendance de longue date à se concentrer de manière excessive sur les femmes monoparentales défavorisées chefs de ménage (Clapham *et al.*, 1990 ; Novac, 1990 ; Wasoff, 1998 ; Wekerle, 1997). Bien que ce type d'analyse centrée sur les femmes consommatrices de logement à bas revenu s'adresse à un problème réel voire dramatique, cette préoccupation aurait eu pour conséquence de laisser dans l'ombre les situations

[30] C'est-à-dire le logement social ou du secteur public destiné aux individus ne pouvant pas se payer un logement au coût du marché. Nous l'avons déjà énoncé dans l'introduction, voir note 6, la notion de logement social est bien différente dans les pays en développement où elle signifie des mécanismes d'accès à la propriété à des prix modiques.

pouvant être vécues par d'autres groupes de femmes qui auraient, si elles avaient été articulées, mis en lumière la complexité des contrats et idéologies de genre sous-jacents au système de logement. Prenons par exemple le cas des femmes avec conjoint pour qui l'accès au logement, avec ou sans copropriété, reste encore très influencé par la relation avec un partenaire domestique. Certains auteurs iront jusqu'à dire que ces femmes ne jouissent des fruits des avantages de la propriété et de la vie en commune que « sous tutelle » et qu'elles sont loin d'en jouir et profiter à titre personnel (Gilroy, 1994 : 35-36 ; Novac, 1995 : 54-57 ; Sayne, 1992 : 98).

À quelques rares exceptions analytiques (McClain et Doyle, 1984 ; Munro et Smith, 1989), la littérature persiste à ne pas reconnaître les femmes des pays développés en général et leurs divers sous-groupes en particulier en tant que consommatrices de logements. Par conséquent, leurs divers types de demandes continuent à ne pas être satisfaits par des gouvernements[31] qui y sont aveugles, se noyant avant tout dans ceux d'une unité familiale standard de type conventionnel. En effet, puisqu'elles sont quasi absentes du marché privé de l'habitation de leur plein droit, elles n'ont aucune emprise ni sur la production ni sur l'offre des unités de logement[32]. Il y aurait aussi un manque flagrant d'études sur le rôle du genre dans les entraves directes et indirectes aux démarches de financement hypothécaire[33]. Par ailleurs, selon Madigan *et al*. (1990 : 633) très peu d'études ont été faites dans les économies de marché au niveau de la question des droits d'échange dont chaque sexe dispose dans le cas d'une maison familiale. Il s'agit des gains en capital, des droits de vente et de la capacité d'épargner à travers l'augmentation de la valeur de la maison (Madigan *et al.*, 1990 : 634).

---

[31] La SCHL (2000 : 2) reconnaît explicitement que sa politique de logement n'a pas évolué et qu'elle reste aveugle à la sexospécificité. D'après Wekerle (1997 : 177), les femmes soutiens de ménage restent sous-représentées dans le marché de l'habitation privée au Canada.

[32] Cela dit, dans une société moins restrictive comme le Canada, les femmes ont notamment pu accéder à la propriété lors du veuvage et depuis une quinzaine d'années les femmes seules sont de plus en plus présentes sur le marché des nouveaux acheteurs. Par contre, l'existence des barrières et des problèmes de succession empêchent beaucoup de femmes des pays en développement de jouir de la sûreté et de la sécurité individuelle du logement. D'après des indicateurs de l'*Urban Observatory*, le pourcentage de femmes aux prises avec des problèmes pour hériter de la terre ou du logement sont par région: 70 % Afrique, 29 % États Arabes, 24 % Asie-Pacifique, 24 % Amérique Latine, 9 % pays en transition, 0 % les pays dits industrialisés, grand total pour le monde 24% (ONU-Habitat, 2001b : 35).

[33] Watson (1988), dans le livre *Accommodating Inequality*, est dans le cas de l'Australie l'exception qui confirme la règle.

Du fait de l'esprit marchand prédominant, l'accessibilité et le droit de propriété deviennent des enjeux majeurs pour toutes les femmes et leurs divers types des ménages. En effet, la propriété représente non seulement une forme d'épargne qui peut s'apprécier avec le temps, mais également un capital que circule et sur lequel il est possible de réaliser des profits mobilisables lors de certaines situations de crise (Watson, 1988 : 25). Sur ce point nous rejoignons Datta (2006 : 6) qui note que le fait de posséder une maison réduit la sensibilité et augmente progressivement le niveau de résilience socioéconomique des femmes des établissement humains précaires des pays en développement, surtout lorsqu'elles deviennent veuves ou sont abandonnées par leur époux. Bien plus, d'après Panda et Agarwal (2005 : 825) - un des rares textes qui abordent ce sujet - la propriété du logement réduit la tolérance des femmes face à la violence conjugale. En effet, cette situation leur donne la force de mettre un terme à un mariage abusif étant donné qu'elles conserveront un toit à soi sous lequel pouvoir se mettre à l'abri[34] tout en envisageant de pouvoir y reprendre leur vie. Ce dernier point illustre éloquemment le rôle du logement en tant que tremplin vers la satisfaction de besoins d'ordre plus stratégiques. Rappelons que la sécurité d'occupation du logement ne signifie pas tout à fait la même chose en pays développés et en développement. Si dans les premiers l'importance de la possession à titre individuel est pondérée par des mesures compensatoires qui donnent accès à divers types de tenure, dont certains offrent aussi la sécurité d'occupation, en pays en développement le système de logement moins bien structuré fait en sorte que l'accès à la propriété est en lui-même un enjeu majeur des processus d'habilitation des femmes les plus démunies.

En fait, signalons que si dans les pays en développement l'accès au logement pour les femmes est plus préoccupant, c'est non seulement parce que les filets de sécurité sociale ont de grandes mailles, quand ils en ont, mais aussi parce que cette accessibilité pourrait dans bien des cas leur permettre de contrôler leur susceptibilité - ainsi que celle de leur ménage - aux aléas cycliques d'un marché du travail urbain formel et, surtout, informel (Moser, 1998 : 10) très instable[35].

---

[34] En fait, au même titre que Kalabamu (2003 : 2), nous croyons que ceux qui n'ont pas beaucoup de pouvoir n'en sont pas pour autant des victimes. Ils doivent faire des choix difficiles concernant leur vie, dans les limites que leurs imposent leurs contraintes et possibilités, et à ce niveau le logement peut améliorer leur capacité de rebondir.

[35] Selon Desai (2005 : 92) les changements dans le marché du travail et les crises dans les milieux de vie urbains ont fait en sorte que les femmes économiquement démunies en arrivent à se questionner sur ce qu'elles sont et ce qu'elles peuvent réussir à obtenir.

Chant (1996 : 47) affirme même que l'investissement dans le logement sensible aux enjeux de genre est en mesure de constituer une voie de sortie de la pauvreté.

Si dans les pays développés les femmes qui militent dans le domaine du logement préconisent que, dans la lutte des femmes pour atteindre l'équité économique et sociale, le logement doit répondre à leurs besoins et à leurs réalités particulières (Stern, 2001 : 34), dans les pays en développement l'accès au logement nominatif rend les femmes moins vulnérables à la pauvreté, à la précarité et à leurs conséquences sur les plans social, économique, physique et émotionnel (Chant, 1996 : 43). Le logement devient ainsi pour les femmes pauvres des pays en développement une sorte d'équipement pour la vie, autant que la voirie, le système de transport collectif ou l'eau. De ce point de vue il fait partie de l'infrastructure, tant sociale que physique, permettant aux femmes les plus démunies d'émerger de la position subordonnée qu'elles occupent. Il améliore également leur participation à la prise de décisions au sein du ménage, les maintient au courant des informations concernant l'accès aux services publics, leur procure la sécurité d'occupation résidentielle ainsi que de l'amour-propre et, peu considéré jusqu'à maintenant, du respect et de la fierté de la part de leur proche entourage. Le logement devient ainsi un moyen pour diminuer l'ampleur du déficit d'équité historique que subissent les différents groupes de femmes et il peut être vu comme un point de départ pour corriger et promouvoir l'équité et l'égalité des femmes dans le développement social, économique et culturel (MacDonald, 1991 : 42 ; Tinker, 1992 : 23). Dans cette optique, le logement s'avère un soutien social essentiel à l'intégration dans la vie urbaine (Miraftab, 1992 : 225).

Il s'ensuit que la disposition, le coût, la localisation, la condition physique et les rapports de genre dans la provision du logement sont des déterminants majeurs de la qualité de vie des femmes, de leur indépendance et même de leur libération (Novac, 1995 : 52). Clapham et *al*. (1990 : 12-13) notent aussi que l'accessibilité aux divers types de logements peut servir de porte d'entrée à une gamme beaucoup plus large de perspectives d'emploi et d'autres droits sociaux. En conséquence, bien que le logement « à soi » ou assuré par d'autres moyens qui garantissent la sécurité de la tenure ne soit pas reconnu comme un élément procurant aux femmes une position économique plus autonome ou une indépendance individuelle optimale, il peut en être considéré comme une des pré-conditions fondamentales, car en tant que « tuteur », il aide de manière fondamentale à reconstruire la vie des femmes (Mondor, 1989 : iv ; Sprague, 1992 : 353 ; Wekerle, 1993 : 111).

De fait, dans des contextes urbains défavorisés le logement peut être perçu comme créateur et bâtisseur de capacités pour les femmes, à condition que son accès soit assuré, convenable et abordable. Il s'avère essentiel pour l'épanouissement des femmes de leur destiner des politiques, programmes et ressources qui comblent leurs besoins pratiques autant que stratégiques par rapport au logement, en accord avec leurs priorités. , Enfin, d'après Chant (1996 : 54), l'accès à la propriété de la maison « à soi » dans les pays en développement peut effectivement constituer un mécanisme privilégié de rectification d'inégalités de genre dans l'environnement urbain.

1. 7 Synthèse

La professionnalisation de l'urbanisme en Amérique du Nord et sa diffusion dans les pays en développement a fait centrer la discipline sur des questions plutôt techniques, telles que l'efficience des services et le zonage, laissant derrière tout l'élan socio-humaniste du pré-urbanisme du début du siècle dernier, alors qu'autant les préoccupations de vie collective que de préservation esthétique l'emportaient sur celles, plus fonctionnalistes, qui sont venues s'y greffer par la suite.

De nos jours, l'absence d'une conscience de genre dans l'urbanisme institutionnalisé constitue une entrave qui masque la réalité complexe qu'imposent les besoins différenciés de ceux qui habitent la ville. Ce manque de conscience empêche également de se rendre à l'évidence : les mouvements sociaux urbains sont en grande majorité engendrés par des nécessités qui gravitent autour du logement en tant que milieu de vie. Cette situation ne fait que retarder la possibilité de concevoir des politiques et interventions plus performantes pour le développement de la ville en général et celui du logement social en particulier. En fait, l'intégration de la perspective de genre dans la planification urbaine institutionnalisée devrait permettre de saisir la multitude de structures des ménages et de relations sociales et de pouvoir entre les individus qui évoluent dans l'espace urbain, allant de l'habitation et son voisinage (micro-espace) jusqu'aux structures macro-étatiques (matérialisées par les ministères et leurs politiques et programmes officiels).

Dans le contexte urbain des économies dites néolibérales : il y a lieu de croire que la propriété résidentielle devient un enjeu particulièrement névralgique pour les femmes, l'accession à la propriété représente alors pour elles non seulement l'espace lié à la reproduction, mais également, la promesse d'un avenir s'ouvrant sur des choix d'autonomie/habilitation sociale, économique,

affective et symbolique, autrement dit une passerelle vers la satisfaction de besoins de type stratégiques. Notons toutefois que le lien entre besoins pratiques et stratégiques demeure sans doute sous-développée dans la littérature que nous avons passée en revue dans ce chapitre. En outre, s'impose de manière évidente l'utilisation d'un cadre conceptuel faisant état des rapports entre le genre et le logement ; un tel cadre devrait aller au-delà des approches limitées qui prévalent encore aujourd'hui dans la plupart des pays (autant développés qu'en développement), basées sur un usager ou bénéficiaire « moyen » ou encore sur la famille nucléaire type. Il faut toutefois aussi dépasser les analyses qui normalisent les besoins pratiques et stratégiques des femmes en les réduisant à ceux du seul sous-groupe des femmes chefs de ménage monoparental. En fait, il faut tenter d'intégrer toute la gamme des types de ménage présents aujourd'hui en milieu urbain afin d'examiner de façon approfondie les changements de règles du jeu survenues depuis une quinzaine d'années dans les rapports entre genre et logement. Qu'il s'agisse des ménages avec des femmes mariées, des femmes vivant seules (jeunes ou du troisième âge) ou encore de celles qui s'insèrent dans des ménages de type étendu ou des femmes vivant dans les couples de même sexe, il faut que ces réalités soient incorporées aux analyses : c'est une condition préalable à l'élaboration de politiques de logement efficientes et capables de diminuer les inégalités qui marquent le développement des villes. Dans la même veine, il ne faudrait pas négliger non plus l'étude des nouvelles identités masculines et leurs liens avec le logis.

Au final, l'intégration de la sexospécificité dans les politiques et programmes de logement permet d'augmenter non seulement l'équité et l'égalité mais favorise aussi un souci d'efficacité et d'efficience dans le domaine de l'habitation, ne serait ce que parce qu'en matière de logement il en résulte une meilleure adéquation de la planification avec la diversité des clientèles. Dans ce sens, il ne s'agit pas seulement de favoriser les divers types de femmes et leur situation par des mesures de discrimination positive ou parce qu'il pourrait être « politiquement correct » de le faire, c'est surtout parce que ce faisant, il est possible d'assurer un plus haut degré d'efficacité et d'efficience dans la provision du logement et dans l'allocation des ressources qui s'ensuivent normalement. Le but ultime est d'optimiser la performance du secteur du logement, car, comme le dit la formule : « le logement qui fonctionne pour les femmes et les enfants fonctionne pour presque tout le monde » (Stern, 2001). Notre lecture de la documentation présentée dans ce chapitre nous a permis de saisir un éventail de concepts et débats dont nous nous servirons dans les chapitres suivants pour mieux cerner notre propre questionnement et nos pistes de recherche.

Chapitre 2

Évolution des prises de position des organisations internationales à l'égard de la question du genre et de l'habitat en milieu urbain

Ce chapitre est organisé en étroite relation avec le précédent. Il s'agit de montrer à travers une revue de la documentation comment le discours sur le genre traverse et imprègne les propos des agences et des organismes internationaux et comment ce discours a évolué au cours de la dernière décennie. Tout d'abord, nous présenterons le contexte international dans lequel s'inscrit l'évolution de l'approche de genre, optique qui est passée de la logique Femmes et Développement (FED, traduction libre du sigle WID : *Women in Development*) à celle de Genre et Développement (GED, traduction libre de l'acronyme GAD : *Gender and Development*). Ensuite, parmi les multiples conférences mondiales tenues au long des années 1990, nous nous intéressons de manière particulière à la conférence de Beijing sur les femmes et au sommet d'Istanbul sur les villes. Ce choix se justifie par l'importance de ces deux conférences dans l'évaluation de la question des rapports sociaux de sexe et du développement des établissements humains et de l'habitat. Prendre connaissance des prises de position sur ces questions au niveau international nous paraît crucial pour mieux comprendre la diversité des situations et l'évolution des stratégies et pour pouvoir planifier des interventions qui contribuent à l'égalité de genre dans la planification urbaine et du logement social.

Nous avons cru ce tour d'horizon nécessaire, au même titre que ONU-Habitat (CNUEH, 2001c : 44-45), en raison des principes adoptés par les gouvernements dans les déclarations et ententes établies dans le cadre des programmes d'action qui découle de ces conférences. Ces dernières défrichent au niveau international l'espace requis d'une nouvelle plateforme normative pour l'élaboration de politiques nationales reconnaissant et appuyant les femmes en tant que partenaires à part égale dans le développement des communautés (CNUEH, 2001b : 48 ; Hemmati et Seliger, 2001 : 5).

Enfin, la section finale de ce chapitre montre comment l'intégration de la perspective de genre ou *gender mainstreaming*[36] fait peu à peu son apparition dans les questions reliées au développement international et aux établissements humains. Une approche de genre et des règles prenant en compte les rapports sociaux de sexe commencent à se consolider et à être de plus en plus reconnues, quoique sa mise en place demeure inconsistante à plusieurs égards (Moser et Moser, 2005 : 11). Pour illustrer ce propos, nous étudierons le cas de certains organismes internationaux et bailleurs de fonds : ONU-Habitat, PNUD, BM, ACDI et ASDI afin de mettre en évidence comment ces organismes commencent à remanier leurs politiques en débloquant certaines ressources pour que l'approche de genre soit mise en place dans les projets de développement, ceux qui touchent les établissements humains en particulier. Le portrait au niveau international que dresse ce chapitre nous aidera dans les chapitres subséquents - surtout au chapitre 6, par le biais de la vision des acteurs institutionnels concernés - à voir comment un pays comme le Chili, signataire des ententes internationales évoquées, jongle avec ses engagements au sujet du *gender mainstreaming* dans les établissements humains et performe stratégiquement dans l'intégration de la perspective de genre dans la planification urbaine institutionnalisée.

2.1 Avancement de la perspective de genre au niveau international

La première moitié des années 1990 a été extrêmement prolifique en conférences mondiales convoquées par les Nations-Unies (voir l'annexe A.1). Les conférences onusiennes ont touché une large panoplie d'enjeux liés au développement tels que : les enfants, l'environnement et le développement, les droits humains, la population et le développement, le développement social, les femmes et les établissements humains. Bien que les aspects de genre n'aient pas été abordés directement par l'ensemble de ces conférences, il y a eu une plus grande reconnaissance de l'importance de la dynamique interne des ménages pour mesurer et exposer de manière adéquate la pauvreté et sa féminisation, l'importance de la violence faite aux femmes et la compréhension du rôle des femmes dans le fonctionnement de la famille, le développement communautaire et la gouvernance (CNUEH, 2001b : 48).

[36] Le *gender mainstreaming* est un terme apparu lors de la 3e Conférence mondiale des femmes; toutefois, son usage explicite n'aurait été entériné et approuvé que dans le cadre de la Plateforme d'Action de la 4e Conférence mondiale (Cornet, 2002 : 4).

Du Sommet mondial pour les enfants (1990) jusqu'à la 2e Conférence mondiale des établissements humains (1996), il est possible de constater une évolution nette dans les déclarations des Nations-Unies. En effet, jusqu'à l'effondrement du système socialiste, les sommets mondiaux étaient caractérisés par l'affrontement entre deux visions antagonistes du développement, celle proposée par les pays dits capitalistes et celle des pays dits socialistes. Au mieux, les Sommets mondiaux réalisés durant ces années-là permettaient la mise en commun des problèmes propres aux processus de développement. Avec la fin de la guerre froide, la communauté internationale commence une (re)conceptualisation des problèmes de sécurité, partant d'une perspective centrée sur l'État vers une perspective davantage centrée sur les individus (CNUEH, 2001b : 43).

L'émergence des normes globales qui ont commencé à être proposées à partir des Sommets mondiaux des Nations-Unies des années 1990, est issue d'un processus complexe qui a exigé la collaboration, la volonté et les efforts de multiples acteurs (CNUEH, 2001b : 43). En ce sens, la mobilisation de la société civile, la volonté politique des gouvernements et l'initiative des intérêts du secteur privé sont des facteurs déterminants pour réussir la mise au point de normes globales conçues dans une vision large et à long terme du développement et qui privilégie la mise en commun des intérêts. Ces acteurs ne sont pas nécessairement d'accord sur tous les points, mais ils sont capables d'avancer de concert non seulement vers l'élaboration d'un discours plus solide, mais aussi vers la conception et la mise en place d'actions sur le plan global tout en établissant de nouvelles règles du jeu pour les nations participantes (CNUEH, 2001b : 44).

Parmi l'ensemble des conférences, le débat international tenu à Beijing, lors de la 4e Conférence mondiale sur les femmes en 1995 a placé les droits des femmes au centre des préoccupations des gouvernements et des décideurs politiques. Cela dit, cet accomplissement a été le fruit des longues années de cheminement débutant à partir de la décennie des femmes inaugurée au Mexique et passant par le Sommet de Nairobi avant de solidement se concrétiser à la 4e Conférence mondiale. La déclaration et la plateforme d'action de Beijing constituent l'héritage de ce sommet en procurant des assises solides aux stratégies axées sur le genre. Bien que les déclarations d'intention et les programmes d'action des conférences onusiennes n'aient pas le statut de loi internationale, elles véhiculent un poids politique et moral vers les gouvernements et

autres organisations internationales en proposant des lignes directrices pour la formulation de politiques et leur concrétisation sur le terrain (Brunch et Fried, 1996 : 200).

À Beijing, les gouvernements signataires de 189 pays ont déclaré être convaincus que :

> la participation des femmes au développement économique et social, l'égalité des chances et la pleine participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes, en tant qu'agents et bénéficiaires d'un développement durable au service de l'individu sont des conditions essentielles à l'élimination de la pauvreté au moyen d'une croissance économique soutenue, du développement social, de la protection de l'environnement et de la justice sociale (ONU, 1995a, Déclaration de Beijing, paragraphe 16).

Le consensus politique sur l'égalité de genre imprégnant ce paragraphe, autant que le reste de la déclaration, ainsi que les énoncés de la plateforme d'action, constituent l'aboutissement d'un long chemin. Depuis déjà presque 30 ans, lors de la conférence mondiale de l'année internationale des femmes[37] tenue à Mexico en 1975, les mouvements des femmes signalent qu'il n'y aura pas de développement économique et social tant et aussi longtemps que la discrimination envers les femmes ne sera pas éliminée et qu'elles n'atteindront pas la pleine égalité.

Pour arriver au niveau d'avancement atteint lors de la 4e Conférence au sujet de la compréhension de la discrimination et des inégalités qui affectent les femmes au niveau mondial, il a fallu non seulement passer par une suite de sommets internationaux (2e : Copenhague 1980, 3e : Nairobi 1985) et de forums parallèles[38], mais aussi attendre que l'avancement de la connaissance sur la condition des femmes soit épaulé par un cadre structuré. C'est la théorie des rapports sociaux de sexe qui est venue combler ce besoin. De fait, entre les années 1970 et 1990 il y a eu un changement d'approche dans la compréhension de la problématique des femmes et du développement. Dans les années 1970, la vision Femmes et Développement ou FED prédomine

[37] Également connue sous le nom de 1re Conférence mondiale sur les femmes et qui a lancé la décennie des Nations-Unies pour la femme.

[38] Où certaines femmes des pays en développement ont été très critiques par rapport aux diagnostics posés par les femmes des pays développés. Elles sont davantage intervenues sur la prise en compte de la diversité des milieux et des situations et de la complexité des rapports de genre. Le dernier forum parallèle a été celui de Huairou dans le cadre de la conférence de Beijing où un grand nombre des représentants des ONG et des groupes de femmes se sont réunis (2 100).

mais dès les années 1990, elle évolue vers une vision plus large qui s'inscrit davantage dans une vision de Genre et Développement ou GED.

Le travail marquant de Boserup (1970) sur le rôle des femmes dans l'agriculture, qui a orienté davantage la vision FED, peut être vu comme le point de départ des efforts cruciaux réalisés depuis pour prouver que les femmes sont importantes dans la stratégie de développement et contribuent de manière significative au développement économique des sociétés. Comme le rappelle Moser (1995 : 157), un groupe de chercheuses spécialisées en développement aux États-Unis a pris conscience, au cours des années 1970, que les projets de développement, tels qu'ils étaient conçus, avaient souvent des conséquences négatives pour les femmes. Pour y remédier ces chercheuses ont proposé la vision FED dans laquelle les femmes sont vues comme des actrices clés dans le processus de développement et, en tant que telles, doivent être considérées comme partenaires stratégiques pour assurer la réussite des projets de développement. Le propos de cette vision était donc de contrer l'exclusion que subissaient alors les femmes dans le processus de développement. Bien que cette approche ait constitué hors de tout doute un grand pas en avant, du fait qu'elle centrait son discours sur l'intégration des femmes à l'intérieur des initiatives de développement déjà existantes, l'approche FED demeurait silencieuse et non critique face aux inégalités issues des structures sociales existantes (Taylor, 1999b : 12).

La contribution tout aussi fondamentale de Moser et Peake, avec leur ouvrage *Women, Human Settlements, and Housing* à la fin des années 1980, précurseur non seulement dans le domaine des politiques de logement et les questions de genre mais aussi du développement international dans son ensemble, a fait franchir les discours cette fois-ci vers une approche plutôt de type GED très avancé dans les cercles des connaissances. L'impulsion que ledit ouvrage a donné à l'avancement de l'*empowerment* des femmes les plus démunies demeure à date très structurant et significatif dans le domaine de la planification institutionnalisée.

Au début des années 1990, l'approche GED est venue mettre en évidence, clarifier et positionner

la nature culturelle et sociale des injustices propres aux identités de genre[39] (El-Bushra, 2000 : 55). Le saut conceptuel du cadre théorique GED fut d'introduire la logique de l'égalité des sexes en tant que règle de base régissant les rapports humains ; égalité entre hommes et femmes qui se transforme rapidement en une question de justice sociale. Cette innovation a également fait progresser les objectifs d'équité et d'égalité de genre dans l'ensemble des nouvelles perspectives de développement des organismes internationaux (Angeles, 2003 : 287 ; Baden et Goetz, 1997 : 5). Non seulement l'approche GED, conçue en premier lieu par le monde universitaire, met l'accent sur les limitations propres au fait de traiter isolément les problèmes des femmes par rapport au développement, mais elle critique aussi le fait de les traiter en dehors des relations de pouvoir.

L'approche GED analyse les relations entre les hommes et les femmes en prenant comme point de départ les inégalités dans les relations de pouvoir (riches et pauvres, femmes et hommes) qui empêchent un développement équitable et une participation à part entière. L'approche GED est davantage orientée vers des objectifs d'équité et d'égalité, tandis que l'approche FED mise plus sur l'efficacité. Au plan des solutions, l'approche GED vise l'augmentation des capacités des femmes et des personnes désavantagées ainsi que la transformation des rapports asymétriques. Enfin, les stratégies de solution de l'approche GED passent par l'identification des besoins pratiques signalés par les hommes et les femmes en vue d'améliorer leurs propres conditions, par la reconnaissance des intérêts stratégiques et par l'avancement des intérêts stratégiques des plus pauvres. Par opposition, les stratégies de l'approche FED privilégient les projets des femmes afin d'accroître leurs revenus tout en développant l'habileté des femmes à prendre soin du ménage.

Ayant été adopté par les gouvernements et les agences internationales, le principal message de la 4e Conférence mondiale sur les femmes est que l'approche GED représente une mutation épistémologique importante s'insérant dans le cadre de l'ouverture des marchés et des politiques

[39] Moser (1993 : 3) signale que l'accent mis sur les femmes s'est déplacé vers le genre sous l'influence d'auteurs tels que Oakley (1972) et Rubin (1975). Ces auteures ont été préoccupées par le fait que les problèmes des femmes étaient davantage perçus sous l'angle des différences biologiques que sous celui du genre ou des relations sociales entre les hommes et les femmes, relations qui ont systématiquement subordonné les femmes.

néolibérales, surtout pour les pays en développement (Angeles, 2003 : 287)[40]. D'après Michaud, il s'agit d'un changement de paradigme qui vient modifier les stratégies à mettre en place :

> En effet, il ne s'agit plus d'isoler les « problèmes des femmes » dans une catégorie à part qui s'ajoute à la liste des problématiques de pauvreté, de chômage, de violence, etc. L'approche de genre implique plutôt l'intégration de la variable « sexe » à l'intérieur de toutes les dimensions propres au développement des collectivités. En clair, cela veut dire que toute situation devrait être analysée en fonction des effets distincts sur les hommes et les femmes dans le but de mettre en évidence les écarts entre les deux groupes et de définir des actions visant à éliminer lesdits écarts (Michaud, 1997 : 185).

L'approche GED s'attarde sur le fait que femmes et les hommes ont des parcours de vies différents et que les implications des politiques les affectent également de manière différente. La planification du développement requiert donc des efforts pour que le genre soit considéré à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il s'agit de mettre l'accent, comme le propose Taylor (1999b : 12), sur les résultats, car un traitement égalitaire des hommes et des femmes n'implique pas nécessairement des résultats égaux pour chacun des sexes.

Construit sur les différences de sexe dans les contrats sociaux, l'approche GED met en lumière non seulement les besoins pratiques que pourraient avoir les femmes en tant qu'épouses ou mères de famille, mais aussi ceux qui découlent de la nécessité de quitter leur position de subordonnées, c'est-à-dire leurs intérêts stratégiques de genre. Ces derniers concernent aussi bien les iniquités du marché de l'emploi à l'égard des femmes que la participation politique et culturelle de celles-ci et leur statut légal (Taylor, 1999b : 13). Il s'agit donc de problématiser les rapports entre les hommes et les femmes tout en envisageant leur possible négociation et potentielle modification (Chant, 1996 : 48).

Quoique de plus en plus répandue et utilisée par diverses disciplines et dans diverses langues, la notion de genre est surtout employée dans des cercles quelque peu hermétiques et renvoie à une terminologie par moments difficile à traduire (El-Bushra, 2000 : 56). Toutefois, l'approche GED réussit à conceptualiser une analyse critique générale du cadre social, politique, culturel et

[40] Selon Angeles (2003 : 288), cette transition se fait aussi dans le rétrécissement du rôle de l'État et de l'appui des agences internationales aux approches favorisant la participation communautaire et des femmes.

institutionnel gérant les écarts existant entre les hommes et les femmes. L'objectif recherché est une répartition plus égalitaire des ressources et du pouvoir, ainsi qu'une société plus équitable envers les hommes et les femmes en tant que préalable politique, social et économique à un développement durable et centré sur les personnes.

Enfin, notons que malgré les distinctions qui viennent d'être exposées à propos des approches FED et GED[41], celles-ci ont des points en commun et, malgré les éléments qui les distinguent, le potentiel d'un renforcement mutuel dont les enjeux feraient partie d'un *continuum* (Woodford-Berger, 2000 : 18-19) (voir l'annexe A.2). Cette « réconciliation » passerait par une construction conceptuelle accumulative, intégrative et itérative, c'est-à-dire plus par remaniement, ajout et exposé des idées et des connaissances que par opposition, rupture, choc ou *tabula rasa* théorique. En effet, selon Woodford-Berger (ibid.), les deux approches prônent l'importance de rendre les femmes visibles dans les contextes du développement. Pour cette auteure, les deux approches sont également préoccupées par la situation et le renforcement du pouvoir des femmes, ainsi que par l'identification des discriminations liées au sexe et au genre. De plus, les approches FED et GED reconnaissent la contribution des femmes au développement, préconisent le respect de leur savoir-faire, de leurs expériences et perspectives, et font appel à des procédés quantifiables et qualifiables (op. cit. : 20).

En outre, Moser (1995 : 158) souligne le fait qu'il s'agit dans les deux cas d'analyses qui ont été pilotées et éclairées essentiellement par les femmes. D'une part, dans le domaine du développement, très peu d'hommes ont considéré dans le passé ou considèrent actuellement la perspective de genre, ceux qui le font sont des perles rares : l'exception confirmant la règle. D'autre part, de manière générale, les femmes qui s'impliquent sont elles aussi exceptionnelles, car afin d'être prises au sérieux : « bon nombre de femmes spécialistes du développement veillent à ne pas concentrer leur attention sur les problèmes féminins » (Moser, 1995 : 158)[42]. Et cela, même si nous avons pu constater tout récemment des changements dans les positions et les

[41] Perspectives d'ailleurs bien souvent perçues comme quelque peu dichotomiques (Chant et Gutmann, 2000 : 6).
[42] Car trop souvent les mots genre et femmes sont encore aujourd'hui considérés comme synonymes, donc interchangeables dans l'agenda de l'approche de genre dans le développement.

actions des hommes dans la promotion de l'approche GED (Chant et Gutmann, 2000 ; Färnsveden et Rönquist, 2000 ; Greig *et al.*, 2000 ; IDS bulletin, 2000).

2.2 De Beijing à Istanbul[43], les progrès accomplis en matière de genre et d'habitat

La 4e Conférence mondiale sur les femmes intitulée : *Action pour l'égalité, le développement et la paix* s'est consacrée à la question du renforcement des capacités des femmes à partir de douze axes thématiques jugés prioritaires. Les gouvernements, la communauté internationale et la société civile (incluant le secteur privé et les ONG) ont été appelés à prendre des mesures stratégiques sur : a) les femmes et la permanence de la pauvreté ; b) l'éducation et la formation des femmes ; c) les femmes et la santé ; d) la violence à l'égard des femmes ; e) les femmes et les conflits armés ; f) les femmes et l'économie ; g) les femmes et la prise de décision ; h) les mécanismes institutionnels pour l'avancement des femmes ; i) les droits fondamentaux (humains) de la femme ; j) les femmes et les médias ; k) les femmes et l'environnement ; et l) la situation des jeunes filles.

Ainsi, la 4e Conférence mondiale considère explicitement, et de manière extensive, la situation d'exclusion et de subordination vécue par les femmes. Conséquemment, sa déclaration et sa plateforme d'action sont devenues la référence mondiale sur le thème du genre et du développement.

Selon El-Bushra :

> The Beijing conference's Platform for Action (UN 1996) has undoubtedly contributed to an increased profile for issues of gender relations in human society, and to a greater recognition of the need to overcome gender-based injustice. Governments, politicians, the media, religious movements, professional groups, and civil society generally, daily acknowledge and struggle with the implications of the global commitment to women's equality spelled out in this document (El-Bushra, 2000 : 55).

Malgré ces avancées, les références plus spécifiques touchant le logement, les établissements humains, ou simplement l'urbain, restent fort peu nombreuses et pas nécessairement très visibles

[43] Il s'agit du nom que le groupe stratégique de travail de la super coalition *Women, Homes and Community* a donné à sa déclaration et à son agenda international sur les femmes et l'habitat, Huairou 1995.

au premier regard. En ce sens, Loucel *et al.* (1997 : 74) insistent sur le fait que ces aspects, en rapport direct avec le logement, l'habitat et les établissements humains, bien que vitaux pour les femmes, ne sont pas présents dans les axes de préoccupation. Ceci s'expliquerait, selon ces auteurs, par la sous-représentation des femmes au niveau gouvernemental dans des postes de cadre et surtout dans un champ du savoir, celui de l'urbanisme, qui est souvent considéré comme étant éminemment technique.

D'ailleurs, ONU-Habitat (2001b : 47) confirme cette faiblesse en soulignant que si bien peu d'attention a été portée aux questions du logement et des établissements humains, la plateforme d'action a produit plusieurs recommandations pour améliorer les politiques et les programmes touchant l'urbain, quoique d'une manière toujours un peu générale. À ce propos, les gouvernements signataires sont convaincus que :

> Il est essentiel d'élaborer, de mettre en œuvre et de surveiller, à tous les niveaux (avec la pleine participation des femmes), des politiques et programmes, y compris des politiques et des programmes de développement, qui soient égalitaires, efficaces, efficients et synergiques et qui puissent favoriser le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur promotion (ONU, 1995a, Déclaration Beijing, paragraphe 19).

Dans les documents officiels, il faut une analyse minutieuse pour déceler les références au logement ou aux établissements humains. Pourtant, après avoir passé en revue ces documents nous constatons que les liens entre le genre et les établissements humains sont substantiels. La citation suivante est éloquente est à ce sujet, car elle exhorte les gouvernements à agir explicitement dans le sens de :

> Entreprendre des reformes législatives et administratives en vue d'assurer la pleine égalité d'accès aux ressources économiques, notamment en ce qui concerne les droits à la succession et à la propriété foncière ou autre, au crédit, aux ressources naturelles et aux techniques adaptées (ONU, 1995b : Plateforme d'Action de Beijing, paragraphe 61b, objectif stratégique A.2).

De fait, il est possible de détecter un appel clair à renforcer le droit d'accès égalitaire des femmes aux ressources, incluant des mesures spécifiques concernant l'accès au logement, la terre, l'héritage et la succession, le crédit et l'assistance technique (CNUEH, 2001b : 48).

Pour ce qui est de la prise en compte des rapports sociaux de sexe dans les établissements humains, les documents officiels de la 2e conférence des Nations-Unies sur les établissements humains sont beaucoup plus explicites. Plusieurs auteurs (Angel, 1996 : 1 ; Leavitt, 2001 : 182 ; Michaud, 1997 : 13) s'entendent sur le fait que l'avancée fut plus marquée à Istanbul qu'à Beijing en ce qui concerne l'égalité de genre et les aspects reliés aux établissements humains. D'après l'éditorial de *Gender and Development* (1996 : 7), la raison en est que les femmes se sont aperçues à Beijing que la question de l'urbain et des établissements humains avait été un peu négligée et qu'elles ont décidé de pousser ces aspects à l'avant-scène dans le processus conduisant à la conférence d'Habitat II.

Le progrès du discours concernant le genre dans la planification urbaine doit beaucoup aux mouvements des femmes, tant du Nord que du Sud, et à leurs réseaux qui ont activement travaillé sur ce thème lors du processus de préparation d'Habitat II. Sur ce plan, la formation de la super coalition *Women, Homes and Community* (WHCSC)[44] en mars 1995, lors de la session du comité préparatoire (Prepcom) de la 4e Conférence mondiale sur les femmes, a été remarquable. Cette « super coalition » cherchait à s'assurer que les questions de genre allaient être intégrées dans le processus des conférences de Beijing et d'Istanbul. Cependant, dans le processus de Beijing, le point de vue des groupes de femmes autour des problèmes de genre et des établissements humains n'a pas réussi à se tailler une place adéquate (Schilen, 1997 : 1). Toutefois, l'excellent travail de négociation, de recherche et de promotion de la vision de genre dans les questions de l'habitat est parvenu à donner des fruits l'année suivante lors de la conférence d'Istanbul (Gender and Development, Éditorialistes, 1996 : 7).

C'est dans le contexte de la conférence de Beijing, spécifiquement lors du forum parallèle des ONG et grâce au travail effectué à l'époque par la WHCSC, qu'a surgi la commission Huairou (*Huairou Commission*, HC) ; celle-ci regroupait pour la première fois une large panoplie d'acteurs préoccupés par l'avancement de la cause des femmes dans le développement durable des communautés. La commission Huairou a coordonné des représentants de la WHCSC, des

[44] Elle réunissait à ses débuts quatre réseaux internationaux : Grassroots Organizations Operating Together in Sisterhood (GROOTS), Habitat International Coalition-Women and Shelter Network (HIC-WAS), International Council of Women (ICW) et Women and Environment Development Organization (WEDO).

agences onusiennes, des gouvernements nationaux et locaux, des institutions d'enseignement et du secteur privé (Schilen, 1997 : 2). Schilen (op. cit. : 1) souligne à quel point le travail de cette commission allait devenir important pour faire avancer la prise en compte de la question du genre lors de Habitat II : « Une récompense pour cette initiative fut la visite du Dr Wally N'Dow, Secrétaire Général d'Habitat II, le dernier jour des délibérations pour prendre connaissance de notre plan et de nos recommandations. Impressionné par l'effort déployé, le Dr N'Dow a offert de placer les enjeux de genre et du leadership des femmes au cœur de la Conférence Habitat II ». De fait, c'est à New York, dans le cadre de la 3e Prepcom de Habitat II, au mois de février de l'année 1996, que la HC a été officiellement inaugurée. À ce moment-là, elle avait comme mission de faire les liens entre Beijing et Habitat II et de conseiller le secrétaire général concernant la meilleure manière d'assurer une participation égalitaire des femmes, dans le processus destiné à mettre en place la conférence d'Habitat II d'une part, et d'autre part dans la conférence elle-même (N'Dow, 1997 : 3). Le principal résultat de ce travail conjoint est que la conscience de genre s'est vue reflétée dans l'agenda actuel des établissements humains.

À Istanbul, les groupes des femmes ont été loin d'être marginalisés ; au contraire ils ont joué un rôle remarquable dans la rédaction de la déclaration et de l'agenda lui-même (Leavitt, 2001 : 13). Ainsi, à Habitat II la participation et les efforts unifiés des femmes ont été décisifs pour que leurs propositions soient incluses dans les documents finaux (Angel, 1996 : 1). En outre, il est possible d'affirmer clairement que les femmes sont sorties gagnantes de cette conférence, car non seulement les liens entre leurs problèmes et ceux de l'habitat sont désormais expressément établis, mais les rapports entre les objectifs et les actions visant à les atteindre sont beaucoup plus précis et concrets (op. cit. : 1).

La pression pour qu'une perspective de genre soit maintenue à Habitat II (en tant que thème de la conférence et du processus) a donc été féconde, comme le dénotent les signatures apposées par 171 gouvernements dans la déclaration d'Istanbul. Désormais, les États reconnaissent les besoins et les droits particuliers des femmes et des enfants à des conditions de vie sécuritaires et saines,

tout en soulignant la nécessité d'assurer la participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie politique, économique et sociale (ONU, 1996a, Déclaration de Istanboul, paragraphe 7)[45].

Pour ce qui est du programme d'Habitat II, selon Brown *et al.* (1997 : 7), le genre est parvenu à se faire une place dans un tiers de tous les paragraphes (241). Ainsi, dans le document officiel les gouvernements ont reconnu ouvertement que les femmes jouent un rôle de premier plan dans le développement des établissements humains durables, ce qui revient à dire que la question du genre est entrée dans la problématique urbaine et du développement. Ces mêmes États ont insisté sur le fait que le développement ne pourra pas se réaliser sans le renforcement des capacités des femmes et leur pleine et égale participation à la vie politique, sociale et économique, ni sans l'éradication de la pauvreté féminine (ONU, 1996b, Programme pour l'Habitat II, paragraphe 15). D'ailleurs, la question de l'égalité entre les sexes dans le développement des établissements humains a acquis une reconnaissance à part entière, ce qui démontre que les préoccupations de genre font partie d'une terminologie qui est désormais acceptée dans les forums internationaux (Reanda, 1999 : 57). Cette reconnaissance est présente dans les sept catégories qui regroupent plus de 200 engagements ayant été approuvés (CNUEH, 2001b : 50).

Les gouvernements se sont donc appliqués à promouvoir l'objectif de l'égalité de genre dans les établissements humains à Istanbul. Le paragraphe 46 du programme pour l'Habitat II (ONU, 1996b) précise que ces gouvernements ont pris cinq engagements formels pour y arriver :

> a) prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la législation, les politiques, les programmes et les projets relatifs aux établissements humains en procédant à des analyses différenciées par sexe ;
>
> b) mettre au point des méthodes théoriques et pratiques permettant de prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la planification, le développement et l'évaluation des établissements humains, et notamment de définir des indicateurs ;
>
> c) recueillir, analyser et diffuser des données et des informations ventilées par sexe sur les questions liées aux établissements humains, y compris des statistiques qui reconnaissent et font apparaître le travail non rémunéré des femmes, en vue de les utiliser pour la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes ;

[45] Pour avoir le texte intégral, consulter http://www.unhabitat.com/unchs/english/hagenda/ist-dec.htm.

> d) prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la conception et l'application de mécanismes de gestion des ressources écologiquement rationnels et durables, dans les techniques de production et dans le développement des infrastructures, et ce tant dans les zones rurales que urbaines ;
>
> e) formuler des politiques et pratiques visant à favoriser la pleine participation des femmes - sur un pied d'égalité - la planification des établissements humains et la prise de décision en la matière et les renforcer lorsqu'elles existent.
>
> (ONU, 1996b, Programme pour l'Habitat II, paragraphe 46).

L'incorporation explicite de la perspective de genre dans l'agenda de l'habitat constitue sans aucun doute un avancement positif et progressiste dans le domaine de l'urbanisme. En effet, non seulement la contribution des femmes aux établissements humains a-t-elle été reconnue formellement dans plusieurs autres clauses, mais il a aussi été question d'éliminer les iniquités et la discrimination basées sur le genre en ce qui a trait à l'accès aux ressources, aux services et opportunités d'emploi, d'héritage, de propriété, de crédit, de développement personnel, ainsi que dans la prise de décision au niveau global (Hemmati et Seliger, 2001 : 71). Ce dernier point a aussi été tout récemment validé dans le cadre de la campagne des objectifs de développement pour le nouveau millénaire (ODM)[46] où la sécurité d'occupation résidentielle et l'égalité d'accès au sol pour les hommes et les femmes figurent aussi en tant qu'enjeux clés dans la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie urbaine.

Enfin, il faut souligner que la conceptualisation de la problématique du genre dans les établissements humains a pu être mise en lumière et être l'objet de suivi de la part des gouvernements signataires. Les engagements ont été ratifiés lors du processus de suivi, dans la déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire (Istanbul+5). L'engagement des gouvernements face à l'égalité de genre dans les établissements humains a été renouvelé et les États se sont appliqués cette fois-ci non seulement à formuler, mais aussi à

---

[46] Les objectifs de développement du Millénaire sont au nombre de huit (résolution 55/2 de l'Assemblée générale de l'ONU), tous avec d'importantes dimensions de genre et un objectif spécifique pour la promotion et l'autonomisation des femmes (ONU-Habitat/GUO, 2003 : 3). Les dirigeants mondiaux ont souscrit à cette politique lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000. Ce programme a comme année de référence 1990 et les cibles énoncées devraient être atteintes pour 2015. Il s'agit d'un partenariat entre pays développés et en développement pour créer un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté, étant donné que la majorité des gens qui luttent pour survivre avec moins de 1 $US par jour sont des femmes et des fillettes (PNUD, 2002 : 13).

renforcer des politiques et des pratiques qui font la promotion et assurent la pleine participation des femmes aux processus de planification et de prise de décision dans les établissements humains (ONU-Habitat, 2001a, Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, paragraphe 44).

La figure récapitulative 2.1 présente un aperçu synthétique - allant des années 1970 et s'arrêtant à l'année 2000 - des principaux jalons de l'évolution de la perspective de genre et de la question de l'habitat sur le plan international.

Figure 2.1 Évolution des événements marquant le progrès de la perspective de genre reliée à l'habitat au niveau international

Femmes	1975 Conférence mondiale de l'année internationale des femmes, Mexico DF	1980 Conférence mondiale des Nations-Unies sur la décennie des femmes, Copenhague	1985 Conférence mondiale des Nations-Unies de révision et évaluation de la décennie des femmes, Nairobi	1995 Établissement de la super coalition Women, Homes and Community, New York (Prepcom pour Beijing) **Apparition de l'importance des groupes de pression**	1995 Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing	2000 Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU (Beijing+5), New York
	1970	**1980**		**1990**		**2000**
Habitat	1976 Première conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Habitat I), Vancouver			1996 Inauguration de la commission Huairou, New York (Prepcom pour Istanbul) **Avènement de l'importance des groupes de pression**	1996 Seconde conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul	2001 Session spéciale de l'Assemblée générale (Istanbul+5), New York

2.3 Émergence d'une stratégie intégrée de genre[47] dans le développement international

La rapidité et l'intensité avec lesquelles se transigent les flux transnationaux qui caractérisent le processus de mondialisation installé dès le début des années 1990, concernent non seulement le capital, les biens, les services et le travail, mais aussi les idées et les valeurs (Schlyter, 2000 : 1). Ceci a favorisé de plus en plus la construction d'un cadre de référence global en matière de genre et de développement. De cette façon, le processus de mondialisation a aidé à faire jouer la notion d'égalité de genre dans le « concert » international en lui donnant une position de priorité dans l'agenda des divers acteurs : gouvernements centraux et locaux, agences de coopération, ONG féministes et ONG des femmes, ainsi que d'autres ONG (Angeles, 2003 : 284-287).

L'approche intégrée de genre a été choisie en tant que stratégie pour éviter la « ghettoïsation » de la problématique des femmes à l'intérieur des agences, phénomène qui s'était mis en place pendant la décennie des femmes (Jahan, 1995 : 13). Ainsi, l'approche intégrée de genre n'est pas un concept radical, mais davantage une notion qui met en pratique les leçons des efforts précédents pour améliorer la position des femmes dans le processus de la coopération au développement (Schalkwyk *et al.*, 1996 : 2). D'après Hafner-Burton et Pollack (2002 : 340), pour que la stratégie intégrée de genre puisse se déployer convenablement, il est nécessaire de faire d'importants changements, autant dans la mentalité des fonctionnaires que dans les organisations qui œuvrent aux différents paliers. Y réside sans doute un défi majeur pour que la stratégie intégrée puisse évoluer vers le principe régulateur soutenant les projets de développement auxquels elle est vouée.

La stratégie intégrée est en train de devenir une valeur globale fondamentale et planétaire, largement diffusée :

---

[47] Dans ce chapitre, nous avons emprunté plus fréquemment la terminologie du CAD de l'OCDE : **stratégie intégrée,** que l'expression *mainstreaming*, car elle met plus en relief qu'il s'agit d'un processus qui a pour but l'égalité entre les genres. Le concept d'institutionnalisation de genre peut être aussi interchangeable avec celui du *mainstreaming*. Quoi qu'il en soit, afin de s'assurer que les politiques favorisent l'inclusion et l'égalité des genres, il faudra au préalable analyser les politiques existantes.

> Gender mainstreaming was endorsed as a global strategy for promoting gender equality in the Beijing Declaration and Platform for Action in 1995. Mainstreaming was not a completely new strategy at that time. As an alternative to early strategies for promoting gender equality, the mainstreaming strategy had been under development for a number of years prior to the Beijing conference. The Beijing Conference was, however, an important *landmark for mainstreaming* in that governments, NGOs and international organizations gave political legitimacy to the strategy (Hannan, 2000 : 1, les italiques sont de nous).

Bien que les gouvernements aient la responsabilité ultime dans la création d'un environnement politique propice à la mise en place de la stratégie intégrée de genre, d'autres acteurs, comme les agences internationales, ont aussi été invités à assurer la réussite effective de l'égalité de genre (DAW, 2001 : 5). Ainsi, une des conséquences du consensus égalitariste dans le domaine du développement est que maintenant les organismes internationaux d'aide au développement appuient de plus en plus les efforts tendant à assurer l'égalité hommes-femmes en tant qu'enjeu pour le développement. Les agences internationales commencent de manière ouverte, claire et explicite, à reconnaître la contribution des femmes au développement, non seulement en tant que bénéficiaires, mais aussi comme agentes proactives de ce développement. En parallèle, elles dégagent plus de fonds pour corriger les écarts de genre et améliorer le statut et la participation des femmes au développement. En outre, les agences internationales (l'*establishment* du développement) rénovent la nomenclature de leurs politiques et programmes (Jahan, 1995 : 10) et adhèrent à des objectifs politiques du programme GED (Goetz, 1997: 1). Ainsi, les agences internationales établissent de nouvelles règles du jeux concernant l'aide internationale de façon à travailler véritablement pour les femmes (Kardam, 1997b : 60) tout en devenant responsables face aux questions de genre (*gender accountability*).

Or, le concept théorique de genre est déjà en train de percer, autant dans les façons de penser que dans les manières de faire du développement. Il est dès lors incontestable que la perpétuation des disparités de genre nuise aux possibilités que procure le développement (ACDI, 1999a : 3 ; ASDI, 1997a : 4 ; Banque mondiale, 2001 : xi ; OSAGI, 2001 : 1 ; Schalkwyk *et al.*, 1996 : 2). D'où la position des agences de coopération qui véhiculent des messages beaucoup plus clairs qu'auparavant face aux inégalités de sexe : « ignorer les disparités de genre comporte un grand coût en terme de bien-être pour les gens et par rapport à la capacité des pays à connaître une croissance durable, à se gouverner de manière effective et, de cette manière, à réduire la pauvreté » (Banque mondiale, 2001 : xi, traduction libre). Quoique certains auteurs (Baden et

Goetz, 1997 : 10 ; Jackson, 1998 : 39) notent à juste titre une dépolitisation de la traduction des énoncés du discours dans les agences ainsi qu'un travail de cooptation des activistes féministes de base.

Dans l'après Beijing, la stratégie intégrée de genre ou *gender mainstreaming* a été rapidement et universellement acceptée, ce qui fait dire à Hafner-Burton et Pollack (2002 : 340) qu'elle s'approche du concept de « l'isomorphisme institutionnel », où la norme, une fois qu'elle a été adoptée, se diffuse rapidement vers une vaste série d'organisations dont les membres acceptent sa légitimation. Cependant, ces auteurs suggèrent aussi que l'acceptation rhétorique par une panoplie d'agences internationales des concepts apportés par la stratégie intégrée de genre cache une diversité considérable autant sur le plan des opportunités que par rapport à la nature du processus d'institutionnalisation du *mainstreaming* à l'intérieur de chacun des organismes. Quoi qu'il en soit, comme le soulignent Moser et Moser (2005 : 12), la définition de l'approche intégrée de genre à laquelle adhèrent la plupart des organisations internationales est celle amorcée dans les conclusions d'accord du Conseil Économique et Social des Nations-Unies (ECOSOC) lors de sa 52e Assemblé Générale en 1997. De plus, cette définition aide en tant qu'effort d'éclaircissement pour intégrer la perspective de genre, soit à travers le système de l'aide internationale, soit au niveau des stratégies nationales (Reanda, 1999 : 63). Cette définition stipule que :

> Mainstreaming a gender perspective is the process of assessing the implications for women and men of any planned action, including legislation, *policies* or *programs* in all areas and all levels. It is a strategy for making women's as well men's concerns and experiences an *integral dimension* of design, political, economic and societal spheres so that women and men benefit equally and inequality is not perpetuated. The ultimate goal is to achieve gender equality (ECOSOC, 1997 : 28, les italiques sont de nous).

Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) a proposé une représentation graphique de ladite définition d'ECOSOC, que nous reproduisons dans la figure 2.2.

Figure 2.2 Stratégie intégrée de genre

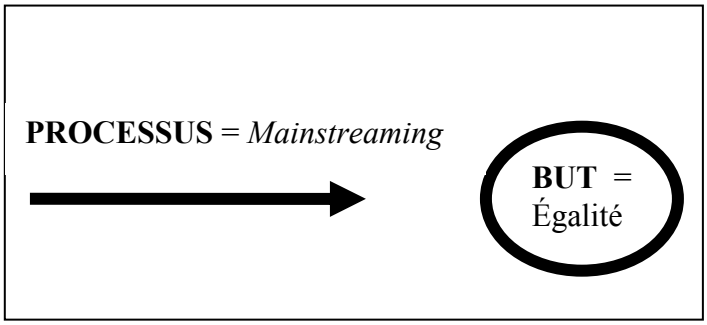

Source : PNUD (2001c : 25).

Également éloquente et transformatrice est la définition proposée par le groupe de spécialistes de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe. Cette définition conçoit l'égalité de genre en tant qu'objectif et établit que « l'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques » (Conseil de l'Europe, 1998 : 15).

En outre, d'après Kardam (1997a), la stratégie intégrée de genre comme telle est un processus à la fois technique, *qui tente de répondre au « comment »*, et politique, *qui avance des réponses au « pourquoi »*. Ainsi, pour que ce processus s'épanouisse, il demande des changements dans la culture organisationnelle ainsi que dans les façons de penser des institutions en général et des agences internationales en particulier. En effet, la stratégie intégrée requiert des changements sur différents plans à l'intérieur des institutions : dans la fixation d'un nouveau programme, dans la conception des politiques et dans la planification, ou encore dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces dernières. En outre, les outils de la stratégie intégrée incluent des efforts nouveaux dans les pratiques budgétaires et de recrutement du personnel, dans les programmes de formation, dans les actions politiques et dans les lignes directrices qui sont mises de l'avant.

Dans la même veine, Verloo (1999 : 3) suggère aussi que l'approche intégrée implique souvent un réaménagement du processus de décision, des procédures et des automatismes en vigueur dans les organismes et institutions pour contrecarrer le biais et l'aveuglement auxquels ils contribuent.

Les preneurs de décisions sont appelés à profiter de leurs mandats pour promouvoir des relations plus équitables entre les femmes et les hommes. L'approche intégrée est donc assez prometteuse et constitue un exemple clair d'adaptation des politiques existantes aux besoins de changements dans le domaine du processus d'élaboration des politiques (Mazey, 2000: 342).

2.4 Politiques de développement et leur rapprochement au genre et au logement

Dans la récapitulation des politiques de développement des organismes et des agences de coopération internationale, il faut souligner que par rapport au secteur du logement, la majorité des agences ne posent pas ouvertement de questions à propos de l'égalité des sexes. Et cela en dépit du fait que le logement constitue une ressource urbaine essentielle et que l'analyse de son accès dévoile des disparités persistantes et dramatiques dans le marché du logement sous-tendant également certains contrats de genre. C'est le cas, par exemple, des règlements qui ont cours dans plusieurs pays d'Amérique latine et qui contraignent souvent les femmes à avoir un partenaire masculin comme condition préalable pour bénéficier des politiques de logement social.

Ainsi, et bien que les rapports entre le logement et l'égalité de genre n'aient pas encore gagné suffisamment de visibilité, il reste que le logement, en tant que voie d'accès à la propriété du sol, est une des ressources urbaines que les femmes pauvres parviennent le mieux à négocier et le plus activement à contrôler au sein du ménage. En conséquence, le logement peut être vu, comme le souligne Tinker (1993 : 63), en tant que promoteur d'égalité de genre par un plus grand équilibre dans le contrôle des ressources. Cela dit, face à l'environnement urbain les agences de développement n'ont pas encore saisi tout le potentiel que le secteur du logement peut répresenter pour réduire les inégalités de genre (Chant, 1996 : 54). Ainsi, aux yeux de ces chercheurs, s'attaquer au problème de l'accès au logement avec une perspective de genre pourrait procurer des grands bénéfices socioéconomiques aux femmes, ainsi qu'un impact beaucoup plus considérable sur les politiques de développement urbain ayant pour but la recherche de l'égalité des sexes.

Ces questions, et encore d'autres comme celle de l'usufruit et de la capacité d'agir sur le logement ou celle du logement en tant que priorité des femmes, gagneraient à être formulées de manière explicite dans les politiques de développement des agences et des organismes internationaux. Ou, comme le notent Aliyar et Shetty (1992 : 16), elles pourraient être utilisées en

tant que point d'entrée pour le développement. Les organismes internationaux manquent donc une belle occasion en hésitant non seulement à faire avancer l'égalité de genre dans les pays en développement, mais aussi à stimuler des progrès et à offrir des opportunités aux mouvements sociaux des femmes par rapport à leurs milieux de vie urbains.

En effet la question de l'accès au logement, étant au cœur des stratégies de survie et de débrouillardise féminines, est cruciale car celui-ci est bien souvent le centre des opérations et activités en ville des femmes les plus pauvres (voir la section 1.6). Il pourrait donc être vu comme une sorte d'infrastructure d'opportunité quotidienne face à la vulnérabilité urbaine et devenir un des points d'entrée, en tant qu'aire de développement, pour favoriser l'intégration de la perspective de genre. Bien entendu, comme nous le verrons plus tard dans ce chapitre, nous trouvons des exceptions à cette tendance, notamment dans le cas d'ONU-Habitat et d'ASDI, les agences les plus progressistes pour lesquelles le logement est déjà reconnu comme un secteur qui possède des impacts fondamentaux, essentiels et même critiques à l'avancement d'un développement sensible aux questions de rapports sociaux de sexe.

2.5 Approches des politiques prenant en compte la question du genre

Un élément sous-jacent au processus de mutation vers l'analyse différenciée de sexe dans la formulation de politiques publiques, a été le changement d'approche dans les politiques du développement elles-mêmes. Il va sans dire que cette transformation n'est pas survenue dans un *vacuum*, bien au contraire. Selon Moser (2002 : 4), dans les décennies précédentes les paradigmes du développement économique, de même que la vision du rôle des femmes et de leurs contributions aux processus de développement, avaient profondément changé. Les nouveaux vents qui soufflent viennent non seulement de l'influence de la conversion et du changement des paradigmes dominants du modèle économique de développement, mais aussi de la pression politique des féministes et des mouvements sociaux des femmes tant du Nord que du Sud (Moser, 2002 : 4 ; Moser *et al.*, 1999 : 6). À présent, les féministes et les mouvements des femmes sont en train de réussir à réorienter et à percer le courant principal du développement grâce au fait qu'elles ont su consolider leurs positions face à l'égalité de genre, mais également grâce à leur habileté à influencer le processus de décision dans l'agenda international (ASDI, 1999 : 13) par la consolidation des réseaux transnationaux (Angeles, 2003 : 286).

En fonction des auteurs, il y aurait six ou sept approches différentes en ce qui concerne la conception des politiques et la prise en compte des femmes et de leurs problèmes. Ces approches restent marquées par les changements de paradigme par rapport à la question du genre dans le développement international. Les tableaux 2.1 et 2.2 synthétisent les grands traits de ces approches.

Tableau 2.1 Approches des politiques FED

Approche (logique conceptuelle)	**Brève description**
Assistance Pre FED (années 50-70)	• **But** : considérer les femmes dans le développement. • **Vision des femmes** : des mères et des bénéficiaires passives du développement. • **Priorité** : soutenir les besoins spécifiques (aide alimentaire, mesures pour contrer la malnutrition, planification familiale, etc.). • **Faits saillants** : reconnaît le rôle reproductif des femmes et essaie de satisfaire les besoins pratiques de genre afin de soutenir les femmes dans leurs rôles ; ne remet pas en question le *statu quo* ; demeure très populaire.
Équité 1er FED (décennie 75-85)	• **But** : conquérir l'équité pour les femmes dans le processus de développement. • **Vision des femmes** : des participantes actives du développement. • **Priorité** : changer la position subordonnée des femmes en reconnaissant leur triple rôle et essayer de prendre en compte les besoins stratégiques de genre/priorités à travers l'intervention directe de l'État en donnant autonomie politique et économique et en réduisant l'inégalité avec les hommes. • **Faits saillants** : est à la base de l'approche FED ; très utilisée pendant la décennie des femmes de l'ONU ; très critiquée en tant que « féminisme des pays développés » ; menaçante pour le *statu quo* ; peu populaire à l'intérieur des gouvernements.
Anti-pauvreté 2e FED (depuis les années 70)	• **But** : augmenter la productivité des femmes pauvres. • **Vision des femmes** : la féminisation de la pauvreté, et son lien avec le sous-développement, est regardée comme le problème principal au lieu de la subordination des femmes. • **Priorité** : procurer une rémunération aux femmes, particulièrement à travers des projets de petite échelle générateurs de revenu. • **Faits saillants** : est adoptée pour adoucir le ton de l'approche d'équité ; reconnaît le rôle productif des femmes et essaie de répondre aux besoins pratiques de genre ; très populaire à l'intérieur des ONG.
Efficience 3e FED (depuis les années 80)	• **But** : s'assurer que le développement est plus efficace et effectif à travers la contribution économique des femmes. • **Vision des femmes** : la main-d'œuvre féminine compense le déclin des services sociaux mais allonge la journée de travail des femmes. • **Priorité** : satisfaire les besoins pratiques de genre à partir des trois rôles accomplis par les femmes et de l'élasticité de leur temps. • **Faits saillants** : est la dernière approche FED prônée à partir de la crise de la dette des années 1980 et est demeurée prédominante jusqu'au début des années 1990 ; la participation des femmes correspond à l'équité pour les femmes ; demeure très populaire.

Source : inspiré de Levy (1999) cité par Chant et Gutmann (2000 : 7-8) ; Moser (2002 : 3) (traduction libre).

Tableau 2.2 Approches des politiques GED

Approche (logique conceptuelle)	Brève description
Renforcement des capacités/autonomie 1er Post-FED (depuis les années 80)	• **But** : renforcer les capacités des femmes à travers une plus grande confiance en soi. • **Vision des femmes** : des actrices du développement. • **Priorité** : ses priorités sont indirectement issues de la base à partir des besoins pratiques. • **Faits saillants** : est à la base du GED ; articulée par les femmes des pays en développement ; reconnaît le triple rôle des femmes et tente de considérer les besoins stratégiques de genre ; n'a pas été très populaire, sauf pour les ONG des femmes des pays en développement ; est de plus en plus prônée.
Intégration 1er GED (depuis les années 80)	• **But** : contrecarrer la marginalisation des approches FED en intégrant le genre de manière plus large à travers les organisations et les interventions. • **Vision des femmes** : des actrices proactives du développement. • **Priorité** : changer les conditions structurelles qui reproduisent et perpétuent les discriminations de genre. • **Faits saillants** : est la 1re approche GED à être apparue ; la notion théorique de base est que l'identité de genre se construit grâce à une dynamique sociale (elle n'est pas une question d'ordre naturel) ; planifie le développement pour changer les conditions de vie des femmes et implique des changements pour les hommes avec transformations structurales dans les relations de pouvoir en tant que préalable pour n'importe quel processus de développement qui se veut pérenne.
Égalité 2e GED (depuis les années 90)	• **But** : introduire l'égalité de genre en tant que droit humain. • **Vision des femmes** : des actrices proactives en synergie avec autrui, en particulier avec les hommes. • **Priorité** : mettre l'accent sur le partage du pouvoir et sur des relations de genre plus équitables • **Faits saillants** : est la plus récente approche GED ayant émergé depuis la 4e conférence mondiale sur les femmes en 1995 ; a été amplement adoptée par les gouvernements et les agences d'aide internationale ; la relation d'équité entre les femmes et les hommes est vue comme un préalable politique, social et économique pour un développement centré sur les personnes ; commence actuellement à se positionner dans l'approche de développement de plusieurs agences de coopération internationale.

Source : inspiré par Levy (1999) cité par Chant et Gutmann (2000 : 7-8) ; Moser (2002 : 3) (traduction libre).

Depuis les années 1970, et jusqu'en 1995 comme le montrent ces tableaux, les politiques de développement avaient esquivé la question de la réduction des disparités de genre, et n'avaient pas non plus abordé le sujet du partage du pouvoir entre les hommes et les femmes. Depuis, ces questions sont devenues partie intégrante du cadre politique et se font entendre avec force dans l'espace de la gouvernance internationale. Cependant, comme le notent Moser *et al.* (1999 : 10-11), l'adhésion à l'une (ou à un mélange) de ces logiques conceptuelles, varie selon les agences internationales et ces variations peuvent même s'exprimer à l'intérieur de ces propres agences. En effet, chacune d'entre elles maintient sa logique conceptuelle particulière sur le genre et le développement. Mais en même temps, et selon différents niveaux, elles adoptent toutes des

politiques basées sur la plateforme d'action de Beijing, reconnaissant ainsi l'importance de l'égalité en tant que droit humain des femmes.

D'après Mazey (2000 : 334-335), l'approche de l'égalité de genre constitue un exemple clair de succession ou d'adaptation des politiques dirigées, d'une part, par le désir de surpasser les limitations des politiques existantes, et, d'autre part, par la nécessité de répondre à un contexte politique ayant connu des changements importants. Par ailleurs, les nouvelles technologies de l'information ont aidé elles aussi à conférer tout récemment de la rapidité, de la fluidité et de la transparence aux informations permettant de construire la logique de l'égalité de genre au niveau transnational (Angeles, 2003 : 286). Ainsi, avant que l'approche intégrée d'égalité de genre se retrouve « à la une » de plusieurs politiques de développement des organismes internationaux, elle a dû attendre l'évolution des idées et des connaissances dans les milieux de la coopération internationale. En ce sens, pour secouer les principes de développement préalables et afin que l'égalité entre les sexes soit clairement intégrée dans la conception des politiques, les militantes, les universitaires et les professionnelles du développement ont dû travailler très fort pendant plus de trente ans pour que les différents aspects qui contribuent à la condition de subordination des femmes deviennent visibles aux yeux des agences internationales, du moins, en ce qui concerne la consistance au niveau du discours.

Bref, Hafner-Burton et Pollack en concluent que :

> Gender mainstreaming as a policy frame can be traced to the international development community, and in particular to the international women's movement of the 1980s and 1990s, which took advantage of the *political opportunities* offered by the UN system and its World Conferences on Women to create a 'mainstreaming' frame to appeal to elite allies in various national governments and international organizations. (Hafner-Burton et Pollack, 2002 : 363, les italiques sont des nous).

Donc, comme le note l'ASDI (1998c : 18), le processus du *mainstreaming* de genre représente un passage dans les manières de penser sur les femmes en tant que catégorie spécifique, vers l'égalité de genre comme objectif majeur du développement. De fait, identifier la perspective de genre dans différents secteurs et problématiques à travers une analyse de genre est le moyen nécessaire pour atteindre l'objectif de l'égalité de genre dans le développement (Hannan, 2000 : 3).

2.6 Institutionnalisation des politiques sensibles au genre dans quelques agences internationales

Verloo (2001 : 8) arrive à la conclusion que la stratégie intégrée de genre n'est pas automatiquement une stratégie révolutionnaire mais qu'elle peut en porter le nom en raison de son but explicite de transformer les politiques. L'auteur ajoute que le cadre du *mainstreaming* de genre engage une révolution plutôt douce (*velvet revolution*) en vue d'accentuer son potentiel de séduction pour qu'il soit considéré dans le courant principal de la prise de décision. Toutefois, cette séduction et cette (re)direction peuvent prendre des allures très différentes selon le discours véhiculé par les agences internationales. Or, de ce fait, le contenu des politiques des agences nécessite d'être analysé finement afin de mettre en évidence l'approche de genre qui leur est sous-jacente et qui sous-tend leur argumentaire. Sans quoi il est d'autant plus difficile de comprendre leur position et leur développement. En effet, l'approche de développement est souvent le reflet des valeurs qui sont préconisées par les agences et, en ce sens, elles sont la clé pour comprendre la logique de légitimation du concept d'égalité de genre qui se développe en leur sein et, surtout, le type et la portée des solutions qu'elles mettent de l'avant par rapport à la problématique du genre.

Pour cette raison, nous avons cru important de passer en revue la *performance stratégique* du genre dans les politiques des organismes internationaux. En fait, il s'agit de la consistance et de la résonance du discours, c'est-à-dire du type de reconnaissance ou de filtrage institutionnel dont fait l'objet la valeur d'égalité de genre dans les textes officiels des politiques de chaque agence. La puissance des vraies politiques de genre n'est pas seulement qu'elles rendent explicites les intentions d'un organisme d'inclure le but de l'égalité de genre en tant que principe gouverneur, mais aussi qu'elles constituent la référence de base de l'engagement politique[48], référence que tout le personnel devrait utiliser. De plus, selon Hafner et Pollack (2002 : 364), il faudrait des mécanismes plus rassembleurs pour mesurer avec précision le *mainstreaming* de genre, ses implications et sa capacité à remplir ses promesses.

[48] C'est-à-dire de la standardisation théorique du pourquoi.

2.6.1 Performance stratégique des politiques de genre

Les politiques d'égalité de genre expriment une volonté explicite d'aborder les iniquités de genre qui sévissent dans les sociétés. Les politiques d'égalité de genre établissent leurs buts et objectifs et identifient les stratégies appropriées pour que les programmes et interventions qu'elles mettent de l'avant débouchent sur des solutions capables de réduire lesdites inégalités de genre. Les politiques elles-mêmes sont des outils qui évoluent et qui sont capables d'atteindre les buts et objectifs fixés de manière plus ou moins complète, et de manière plus ou moins efficace (Vainio-Mattila, 2001 40). Cette capacité différenciée des politiques à atteindre ces buts et objectifs permet de les analyser sous l'optique de leur performance stratégique. L'avantage du regard sur la performance stratégique des politiques de genre est double : d'une part, il permet une analyse pointue des valeurs qui les sous-tendent et de leur capacité à générer le soutien nécessaire à leur mise en œuvre et, d'autre part, il offre la possibilité de les comparer. Quoi qu'il en soit, la stratégie intégrée de genre est toute récente, et par conséquent, les quelques études qui existent démontrent soit qu'il est trop tôt pour faire une quelconque évaluation des politiques (Verloo, 1999 : 4) ou qu'il n' y a pas de consensus à propos du succès ou de l'échec du processus au niveau international car la documentation publique indispensable à cette fin reste fragmentaire et arbitraire (Moser et Moser, 2005 : 19) . Cependant, nous croyons qu'il n'en reste pas moins nécessaire d'essayer de nous doter d'un cadre minimal permettant d'apprécier la pertinence et l'impact de ces politiques.

En fait, toute politique devrait être jugée d'après sa capacité à augmenter le bien-être des personnes mais aussi des collectivités visées par les interventions qu'elle propose. Or, la définition du concept de bien-être va dépendre des valeurs qui sont prévalentes dans une société. Certains auteurs (Contandriopoulos, 2002) arguent que toute société démocratique moderne est structurée de sorte que les politiques publiques poursuivent trois objectifs directeurs pour augmenter le bien-être collectif : l'équité, l'efficience et le respect des libertés individuelles. L'équité vise à diminuer et à faire disparaître les iniquités et les disparités (établissant l'égalité) ; l'efficience consiste à atteindre les objectifs visés avec le minimum de ressources économiques disponibles ; et le respect des libertés individuelles encourage la liberté de choix des individus (favorisant l'autonomie) en renforçant non seulement les cadres légaux, mais aussi les capacités de ces individus (*empowerment* ou habilitation/autonomie). Une société, et par extrapolation des

institutions, privilégieront plus ou moins l'atteinte de l'un ou de plusieurs de ces objectifs en même temps selon les valeurs qui dominent dans le contexte historique et temporel où elles s'appliquent. Pourtant, la difficulté la plus fréquente est que ces objectifs ne peuvent pas toujours être poursuivis avec la même intensité ou dans la même mesure. C'est que ces objectifs sont en tension et leur signification et leur importance dépendent de la position idéologique des acteurs qui interagissent en société (Kearney, 1991 : 151). Ainsi, toute institution, agence ou organisme privilégie certaines de ces valeurs par rapport à d'autres dans la formulation de ses politiques, incluant celles qui visent l'intégration de genre. Alors, ces valeurs-objectifs deviennent les paramètres avec lesquels il est possible d'apprécier et de juger la performance stratégique des politiques promues par les divers organismes.

Dans le cas des politiques visant l'égalité de genre, le cadre pour évaluer leur capacité à atteindre les buts devrait non seulement considérer les aspects de processus, comme le soulignent Hafner-Burton et Pollack (2002 : 351), mais aussi s'occuper de la capacité des politiques à promouvoir un développement qui soit :

a) plus équitable entre les sexes et qui fasse profiter des bienfaits de la croissance économique et du progrès social et culturel l'ensemble des individus sans distinction de sexe ;
b) plus efficient en mettant de l'avant des stratégies inclusives de l'ensemble des acteurs sociaux dans le processus de développement (notamment les femmes) de manière à utiliser au maximum les ressources et potentialités disponibles ; et,
c) plus respectueux des libertés et choix individuels, en faisant participer les bénéficiaires privilégiés des politiques de développement selon une perspective de genre (à savoir les femmes et les hommes) dans les processus de prise de décision, tout en renforçant leurs capacités de sorte qu'ils soient des acteurs à part entière du développement.

À partir de ce cadre d'analyse, il devient d'autant plus simple d'analyser l'adaptabilité des agences internationales pour répondre à l'institutionnalisation de l'égalité de genre et apprécier dans quelle mesure chaque organisme international intègre l'une ou l'autre des valeurs-objectifs et donc performe au point de vue stratégique. Dans les sections suivantes, sont passés en revue à l'aide de cette grille analytique les principales agences et les principaux organismes internationaux qui ont décidé de mettre en œuvre des stratégies d'intégration selon le genre.

2.6.2 La Banque mondiale : le *mainstreaming* de genre dans le cycle de l'efficience économique

Ce n'est que tardivement que la Banque mondiale accepte de jouer un rôle majeur dans l'accomplissement de l'égalité de genre dans le domaine du développement. De manière formelle, cet organisme abandonne au milieu des années 1990 son ancienne résistance à la stratégie intégrée de genre et s'engage dans la voie des rapports sociaux entre les sexes. Jusqu'à ce moment-là, elle n'avait fait que suivre les autres organismes internationaux dans l'analyse et l'action concernant la question des femmes et du développement (Buvinic *et al.*, 1996 : 18 ; Moser, 2002 : 6) et celle de la participation de ces dernières au processus du développement. Pour certains auteurs et organismes, sur ce plan, la BM avait joué un rôle moins que satisfaisant (Gender Action/U.S. Civil Society Coalition, 2002 ; Long, 2003 : 1 ; Wolfensohn, 2002). En effet, la BM est l'un des derniers organismes multilatéraux à avoir adopté l'approche de genre (OED, 2002 : 27) ; toutefois, le moment d'appliquer la stratégie d'intégration de genre est finalement arrivé pour cet influent organisme multilatéral[49]. En effet, depuis quelques d'années, cette agence envoie un signal clair à propos de son nouveau positionnement dans l'établissement des règles du jeu de l'agenda global de genre. Donc, pour le meilleur ou pour le pire, les traces de la BM sont suivies non seulement par les autres banques de développement mais aussi par d'autres types d'institutions (dont les gouvernements), influençant ainsi les politiques et les priorités dans les différents secteurs (Zanetta, 2001 : 514).

En 1994, encouragée par le Conseil exécutif des directeurs sous le titre de *Enhancing Women's Participation in Economic Development : A World Bank Policy Paper*[50], la BM a pour la première fois instauré une politique de genre et s'est impliquée dans l'analyse des effets de ses

---

[49] Organisme qui est à la fois source de financement, de recherche et de conseil pour l'élaboration des politiques de développement.

[50] Cette politique a été lancée quatre ans après le mandat institutionnel de la Banque mondiale de réduction de la pauvreté (Long, 2003 : 5) et une année et demie avant la tenue de la conférence de Beijing (OED, 1997 : 9). Une fois officielle, cette nouvelle vision s'est traduite par : a) une politique opérationnelle (PO), b) des procédures de la Banque (PB) et c) de meilleures pratiques (MP). La politique opérationnelle de genre (PO 4.20) fut nommée à l'époque : *The Gender Dimension of Development*. Cette politique qui contenait les instructions de gestion pour les fonctionnaires de la Banque mondiale a été révisée à plusieurs reprises. Sa dernière version, *Gender and Developement*, date de mars 2003 et a été reformulée selon le dernier document stratégique de *mainstreaming* de genre de janvier 2003: *Integrating Gender into the World Bank's Work: A Strategy for Action*.

actions selon le genre ou *mainstreaming* du genre (Banque mondiale, 1994 : 7)[51]. Dans ce document stratégique, les lignes directrices et la position officielle de la BM par rapport aux femmes et au genre sont esquissées et marquent le *tempo* à suivre par tout son personnel (Chamberlain, 1996 : 32). De fait, le changement de l'approche FED en approche GED devient explicite dans cette agence. La Banque ainsi que les programmes et les actions qu'elle promeut doivent donc manifester la nécessité de :

> […] broadening of women in development approach toward a gender and development strategy that takes into account the relative roles and responsibilities of women and men and recognizes that, to effect long-term change in the conditions of women, the actions and attitudes of men must change. (Banque mondiale, 1994 : 7).

Néanmoins, selon Moser et *al.* (1999 : 6) même si ce changement est observé dans la politique de la Banque mondiale, le mot « genre » devient synonyme de « femme », rendant la distinction moins claire et contribuant à répandre la confusion au sein de l'agence. Par ailleurs, le *leitmotiv* de la politique de la BM par rapport à la question de genre est qu'il y a des bénéfices à faire en investissant dans la cause des femmes, car ces investissements sont cruciaux pour réussir à diminuer la pauvreté. En outre, non seulement ces investissements sont censés augmenter la productivité, mais ils promeuvent également une utilisation efficace des ressources, étant donné qu'il y a des gains sociaux très importants à escompter de l'intégration des femmes aux processus de génération de richesse (Banque mondiale, 1994 : 22).

Dans le document de 1994, la BM signale que l'investissement dans la cause des femmes est un élément stratégique du développement ainsi qu'une question de justice sociale[52]. En conséquence, la politique de genre de la Banque mondiale traduit une optique conceptuelle basée sur un

---

[51] À notre avis, il s'agit plus d'une politique qui essaie de prendre en compte la dimension de genre que d'une vraie politique de genre, car le but de l'égalité était loin d'être présent à l'époque. Pour acquérir une vraie consistance, cette politique a nécessité plusieurs reformulations rhétoriques (la dernière étant imprimée dans la nouvelle stratégie d'intégration du genre de l'organisme) en fonction de l'avancée des connaissances et de l'égalité de genre en tant que droit humain dans le domaine du développement.

[52] Selon Moser, cette question de justice sociale dans la politique de la BM coïncide plus avec les préparatifs pour la conférence de Beijing. Il y a eu deux autres très bons documents qui touchent de manière plus approfondie la question de l'égalité de genre, mais qui ne sont pas des politiques, *Toward Gender Equality : The Role of Public Policy* (1995b) et *Advancing Gender Equality : From Concept to Action* (1995a). Ces documents ont constitué la contribution de la BM à la conférence de Beijing.

trinôme des valeurs-objectifs d'efficience, d'antipauvreté et d'équité (OED, 1997 : 10), et où le jargon de l'efficience est plus présent et l'emporte sur les deux autres.

D'après Chossudovsky (1995), la politique de genre de la BM peut être vue comme une variante d'une approche de genre orientée selon le marché, où une valeur monétaire a été jointe à l'égalité de genre, puisque les programmes pour les femmes doivent être soutenus par un cadre théorique mettant en lien les coûts d'opportunité et l'efficience avec les droits des femmes. Ce même auteur soutient que le progrès et le renforcement des capacités des femmes dans une société de libre marché (composée d'individus des deux sexes) représentent le moyen pour réussir l'égalité de genre dans la perspective néolibérale (ibid.). Donc, celui du critère économique pur et dur (Hafner-Burton et Pollack, 2002 : 360).

Dès le début de ce nouveau siècle une orientation nouvelle, beaucoup plus claire pour tous les pays emprunteurs, est venue appuyer la politique officielle de la BM en ce qui concerne l'institutionnalisation de la perspective de genre. Bien que l'attention accordée aux problèmes de genre dans le travail de l'organisme ait augmenté dans la 2e moitié des années 1990, grâce à l'instauration de sa politique, il y avait encore lieu d'améliorer sa portée (Banque mondiale, 2002 : 13 ; OED, 2001 : 32). D'autant plus que, comme le signale la campagne globale *Women's Eyes on the World Bank* (WEOB)[53], cette politique manquait de clarté ; il était donc nécessaire qu'un nouveau cadre conceptuel vienne favoriser l'incorporation du principe de l'égalité de genre dans les activités de cette institution[54].

Subséquemment, la BM s'est dotée en 2002 d'une nouvelle stratégie intégrée de genre qui spécifiait des règles beaucoup plus claires, autant pour les pays emprunteurs que pour ses propres fonctionnaires[55]. Cette stratégie s'intitule : *Integrating Gender into the World Bank's Work: A Strategy for Action*. Cette nouvelle stratégie vient faire en sorte que les fruits de son aide au

---

[53] Campagne internationale qui a comme objectif le suivi des engagements annoncés par la BM lors de la 4e Conférence mondiale des femmes.

[54] Comme le notent certains auteurs (Hafner-Burton et Pollack, 2002 : 362; Long, 2003 : 5), la nomination de James Wolfensohn, l'ancien président avec un profil réformateur, a aussi beaucoup aidé dans la réorientation du travail de la Banque par rapport aux questions touchant l'égalité de genre.

[55] Il y a aussi eu la publication d'un rapport majeur de politique intitulé *Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice* (Banque mondiale, 2001), où il a été question de la perversité de la discrimination de genre.

développement soient alloués de manière plus équitable. Cette réorientation de politique étend dorénavant les considérations de genre de la Banque aux projets d'investissements directs et d'infrastructure (Wolfensohn, 2002). La composante principale de cette stratégie réside dans la recommandation faite par l'agence de préparer (ou compléter selon les cas) des évaluations de genre périodiques basées sur des analyses et consultations avec les pays membres. Elle préconise également que les résultats de ces évaluations soient discutés dans un dialogue politique avec les gouvernements emprunteurs afin d'identifier les priorités et les interventions sensibles au genre dans chaque pays. Enfin, dans des secteurs identifiés comme étant à impact élevé[56] dans la démarche vers la réduction de la pauvreté et la croissance économique, la BM conseille que les projets soient regardés, suivis et implantés avec le « prisme » de l'égalité de genre (Banque mondiale, 2002 : 18).

Cette nouvelle stratégie de *mainstreaming* de genre, avec son accent envers les évaluations de genre selon les pays (EGP), amène une rigueur qui renforce dès lors nettement le niveau de sérieux avec lequel la Banque examine les questions touchant les disparités et le statut de genre dans les pays membres (Long, 2003 : 11). Maintenant, bien que des termes tels que renforcement de capacités, équité et égalité soient largement employés dans le document de cette stratégie intégrée, le ton fondamental de sa logique persiste à être celui de l'efficience économique (Moser, 2002 : 6). De la sorte, la consistance du discours ne s'est pas transformée outre mesure, laissant de côté, selon le point de vue de *Women's Edge*[57] et de certains spécialistes de genre des ONG du sud, les intentions de renforcer les capacités et le droit des femmes (Long, 2003 : 18). Plus encore, la nouvelle politique de la Banque n'implique surtout pas la remise en question ni des structures ni des processus qui contraignent les opportunités des femmes vis-à-vis du développement. En raison de cela, le but de l'égalité comme un droit des femmes et un objectif valable de développement reste encore au bout d'un chemin cahoteux.

---

[56] Tels que les aspects légaux, ou encore l'eau et l'assainissement, le développement durable et l'énergie, les infrastructures et le transport, les techniques d'information et les communications, le développement du secteur privé et, tout récemment, le VIH/Sida.

[57] Coalition dynamique pour le développement économique des femmes et l'égalité globale. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui fait la promotion des droits des femmes dans les échanges commerciaux, de l'aide officielle au développement ainsi que de la participation des États-Unis aux organisations multilatérales.

En ce qui concerne les liens entre le genre et la problématique urbaine et du logement, l'agence commence à les envisager. En effet, dans l'agenda urbain émergeant[58] il est formellement déclaré que :

> The Bank's commitment to improving livability should be aimed at ensuring a healthful and dignified living standard for poor that permits them to share the resources of society – a goal that requires the participatory, *gender-sensitive planning* for meeting priority needs. The agenda for improving livability includes reducing urban poverty and *inequality*, creating a healthful urban environment, enhancing personal security, establishing and inclusive system of legal protection and political representation, and making cultural and recreational amenities available to all. Satisfying this agenda for the poor would enhance the well-being of all urban residents (Banque mondiale, 2000a : 46-47, les italiques sont de nous).

Il est également possible de constater que dans cet agenda de développement durable pour les villes et les villages, il y a un appel formel pour que les femmes soient intégrées à part entière, au même titre que d'autres groupes défavorisés, dans la société urbaine. Les mentions les plus explicites par rapport au logement dans les politiques de la Banque vont dans le sens d'assurer la sécurité de l'occupation résidentielle à tous les ménages, incluant ceux qui sont dirigés par une femme, tout en garantissant que les politiques et le cadre institutionnel enlèvent les barrières d'accès au logement et au sol urbain[59], ainsi qu'au crédit et aux infrastructures (Banque mondiale, 2000a : 18).

Par rapport aux infrastructures en général, particulièrement en milieu urbain, il a été récemment admis qu'hommes et femmes ont des contraintes, des opportunités et des besoins différents. De plus, l'efficacité et la durabilité de ce secteur pourraient être augmentées de manière significative par la prise en compte des problèmes de l'égalité de genre et par l'étude de programmes

---

[58] Ce nouvel agenda urbain est présenté dans le dernier document de politique *Cities in Transition : World Bank Urban and Local Government Strategy* (Banque mondiale, 2000a). D'après ce nouvel agenda, les villes et villages sont les fers de lance pour combattre les problèmes de pauvreté et promouvoir le développement des opportunités individuelles. Il s'agit d'un point de vue holistique du développement durable de la ville où la « vivabilité » (*livability*) et la gouvernance vont de pair avec la compétitivité, la saine gestion et la fiscalité responsable (Banque mondiale, 2000a : 8).

[59] Bien que dans un contexte généralement rural, mais transposable à un contexte urbain, nous remarquerons le travail de la rubrique des études qui promettent par rapport aux considérations de genre (*promising approaches to engendering development*) ; voir par exemple les fiches de la BM sur les droits du sol et l'égalité de genre au Viêt-Nam. Cette étude est catégorique à propos des bénéfices de la possession de titres d'usage conjoints du sol et de la conquête que représente la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

d'infrastructures bénéficiant tant aux hommes qu'aux femmes en répondant de manière spécifique à leurs besoins différenciés (Gender and Development Unit, 2003).

Incontestablement, étant donné la nouveauté des directives adoptées par la Banque et en accord avec les remarques de certains auteurs (Long, 2003 : 12 ; Moser, 2002 : 6), le processus d'application politique et opérationnel et le développement des nouvelles actions qui découlent de l'intégration des préoccupations de genre et des milieux urbains, restent encore à voir. Seule leur évolution dans les prochaines années permettra de valider si ces actions ont eu l'impact escompté, non seulement sur la croissance économique, mais aussi et surtout sur la diminution des inégalités de genre qui subsistent dans la plupart des pays développés et en développement.

2.6.3 Le PNUD: le plaidoyer de l'égalité de genre et de l'avancement des femmes dans le développement humain durable

Le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), en tant que réseau des Nations-Unies pour promouvoir le développement[60], s'est très tôt intéressé aux problèmes des femmes et du développement, se positionnant en chef de file par rapport aux autres organisations multilatérales. À partir du début des années 1990, dans un processus d'ouverture progressive, la stratégie intégrée de genre a été incorporée au sein du PNUD. Ce processus a été rendu possible grâce à la participation des pays donateurs, conduits par les pays nordiques, et au travail persévérant des promoteurs internes et externes (surtout des groupes de femmes) de la problématique de genre (Hafner-Burton et Pollack, 2002 : 357).

Un événement clé a placé le PNUD à l'avant-scène de la problématique de genre : la publication en 1995 du rapport intitulé *Gender and Human Development*[61]. Ce document a été une réponse efficace selon les chercheurs à la nécessité de repenser les modèles de développement établis par rapport au genre en favorisant la création d'un consensus international sur la nécessité d'une stratégie pour accélérer le progrès dans ces domaines. Dans ce rapport il a été établi que le

[60] Le PNUD travaille avec plus de 160 pays et territoires (PNUD, 2001a). Il s'agit d'un réseau qui compte plus de 130 bureaux nationaux.

[61] À partir de ce rapport, et du fait que les gouvernements ont été appelés à intervenir de manière explicite sur le sujet à travers la réforme des politiques et d'autres actions positives, nous avons assisté à une révolution concernant l'égalité de genre dans le développement (PNUD, 1995 : 7).

paradigme du développement humain doit prendre en compte le genre comme élément central de sa définition et qu'il doit essayer de respecter au minimum les trois principes suivants : a) l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en tant que principe essentiel, b) les femmes doivent être regardées en tant qu'agents et bénéficiaires et le modèle de développement selon le genre doit permettre l'égalité des chances (PNUD, 1995: 1-2).

En conséquence, au milieu des années 1990 lors du changement du mandat du PNUD au sujet du concept de développement humain durable, la politique vers le GED s'est réorientée vers une forme plus concrète et cohérente (Hafner-Burton et Pollack, 2002 : 357 ; Schalkwyk, 1998). Pour le PNUD, le développement humain durable (DHD) doit être compris comme un type de développement qui ne se limite pas seulement à générer de la croissance économique, mais qui vise également une distribution équitable des bénéfices, par la régénération de l'environnement, par le renforcement des capacités, par l'élargissement des choix et opportunités de la population et par la participation active de cette dernière dans les processus de prise de décision (Tokpanou, n.d.). Ainsi, les concepts théoriques sous-jacents du DHD sont : productivité⁄efficience, justice sociale, durabilité et contrôle des individus sur leur destinée. Jusqu'à maintenant, les promoteurs internes de la question de genre au sein du PNUD ont clairement gagné le pari de voir les préoccupations de genre se tailler une place permanente au cœur des discussions sur le DHD. En fait, il est dorénavant considéré que le concept de DHD mène à un milieu très favorable pour recevoir une politique prenant en compte les rapports sociaux de sexe (Razavi et Miller, 1995 : 7).

En tant que problème transversal, le genre doit être pris en compte dans toutes les activités promues par cette agence internationale. L'égalité entre les femmes et les hommes est conçue par le PNUD comme une question de justice, d'équité et de droit (PNUD, 2002: v). De cette façon, le PNUD cherche à favoriser l'instauration de l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes à travers l'ensemble de ses six domaines d'intervention[62]. Le but était, d'une part, de promouvoir dans ces domaines prioritaires une intervention intentionnelle multisectorielle et

[62] Ces six domaines sont : a) la réduction de la pauvreté, b) la gouvernance démocratique, c) la prévention des crises et le relèvement d) l'énergie et l'environnement, e) les technologies de l'information et de la communication et f) le VIH/Sida. Pour plus de détails sur les opportunités d'intégrer le genre dans tous les domaines, consulter http://www.undp.org/french/aboutundp-f.htm.

pluridisciplinaire qui donne de la visibilité et un appui aux contributions des femmes, et d'autre part, d'élargir spécifiquement les choix et les droits des femmes par des actions particulières (ibid.).

Clairement, les valeurs-objectifs de sa politique demeurent un binôme construit sur l'égalité de genre et le renforcement de la capacité des femmes. Déjà, le changement organisationnel[63] entamé récemment par cette agence représentait une importante mutation conceptuelle dans la façon dont le PNUD incorporait les femmes dans le processus de développement, passant, comme le signalent certains auteurs (Hafner-Burton et Pollack, 2002 : 357 ; OED, 2001 : 7 ; Razavi et Miller, 1995 : 23), d'une approche FED à une approche de type GED. En effet, l'incorporation de la stratégie intégrée de genre est vue comme faisant partie d'une réorientation majeure des méthodes pour assurer une approche holistique qui renforce le bien-être de tous et particulièrement celui des femmes (MDGD, 1998). Le but est d'atteindre des résultats d'égalité de genre et d'avancement de la position des femmes au sein du PNUD par un processus interne de changement qui influe sur la formulation des programmes des pays qui, à leur tour, reflètent les engagements explicites des autorités nationales concernant l'institutionnalisation de la stratégie de genre[64]. De cette façon, le processus interne du PNUD vient renforcer ces changements en tant que démarche complémentaire aux processus nationaux (Schalkwyk, 1998).

La politique de genre du PNUD est consacrée dans deux textes clés *Direct Line 11* (1996)[65] et *Guidance Note on Gender Maistreaming* (1997)[66]. Ce sont ces deux documents qui mettent de l'avant l'approche à suivre pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les bureaux des

---

[63] *UNDP 2001 Change Management Process*. Il s'agit d'un ample processus de changement interne datant de 1997 et cherchant à augmenter l'efficacité de gestion des programmes du PNUD. Ce processus implique des changements dans la structure et dans les opérations de l'organisme, particulièrement au niveau des bureaux nationaux. L'accent est mis sur des groupes thématiques de travail qui promeuvent et appuient les programmes, le développement des réseaux de savoir pour améliorer la capacité du PNUD et la nécessité de devenir une organisation d'apprentissage centrée sur les clients et les résultats (Schalkwyk, 1998).

[64] Ces compromis se rapportent à la signature de la Convention de l'Élimination de la Discrimination des Femmes (CEDAW) et aux engagements pris lors de la 4e Conférence mondiale sur les femmes.

[65] Il s'agit du mémorandum de l'Administrateur du PNUD à tous les représentants coordinateurs et résidents dans lequel sont définies les priorités de l'organisation vis-à-vis du *mainstreaming* de genre. La relation entre le PNUD et UNIFEM est explicitée. Une allocation budgétaire globale et régionale minimale de 20% pour faire avancer la question de genre est exigée par le document (PNUD, 2001b : 6).

[66] Ce document présente les implications des engagements de politiques, de programmation et d'administration concernant la stratégie intégrée de genre. Il met l'accent sur la nécessité d'une attention systématique et consistante vis-à-vis des objectifs d'égalité de genre lors de la planification des programmes (ibid.).

pays partenaires, ainsi que dans les cycles de programmation du développement. Mentionnons qu'il y a un troisième document intitulé *Gender Balance in Management Policy* (1998)[67] qui établit la stratégie mise de l'avant à l'intérieur de l'agence pour atteindre l'équilibre des sexes dans son personnel.

L'institutionnalisation des objectifs d'égalité de genre dans le *Guidance Note on Gender Mainstreaming* (1997) est très explicite. Selon ce document, cette institutionnalisation consiste en : a) la réorientation de méthodes pour s'assurer que des approches holistiques garantissent le renforcement des capacités et le bien-être des gens, b) la poursuite du processus actuel de réorganisation et de changement, c) la stratégie de promotion de l'égalité de genre dans les pays et dans l'organisation, d) l'ajout d'une dimension politique, de programmation, de gestion de ressources humaines ainsi que des dimensions financières et administratives, et e) le mandat clairement spécifié dans la plateforme d'action de Beijing qui a été accepté par tous les pays membres.

Dans sa dernière *Gender Equality Policy Note* (PNUD, 2002), le PNUD prend en compte des considérations liées à l'égalité des sexes en les articulant autour d'une approche qui réaffirme les lignes directrices établies par le PNUD[68]. Et tout récemment, face au difficile cheminement vers l'égalité des sexes au niveau international, le PNUD a ratifié sa volonté de mettre de l'avant la question du genre avec la mise en place d'un fonds d'allocation de ressources spécial pour l'égalité des sexes[69]. Dans le cas particulier du fonds pour implanter la stratégie intégrée de genre, il s'agit d'un nouvel outil qui a pour but d'accélérer, d'approfondir et de renforcer

---

[67] Il s'agit de l'équilibre des genres dans la force de travail. Il traite spécifiquement de l'avancement des femmes cadres à l'intérieur du PNUD. La phase II (1998-2001) a mis à jour les objectifs de recrutement, de rétention et de promotion du personnel féminin, et rectifie des problèmes par rapport à la qualité du lieu de travail, la gestion des ressources humaines et la responsabilisation du personnel (PNUD, 1998).

[68] C'est-à-dire : a) développer des capacités – dans les pays et à l'interne – afin d'intégrer les préoccupations de genre dans les six domaines d'intervention, b) développer des politiques qui sont pro-femmes et qui favorisent les secteurs les plus démunis de la société et c) soutenir des interventions spécifiques pour l'égalité de genre en collaboration avec UNIFEM.

[69] Les fonds d'allocation spéciaux, présentement au nombre de sept, permettent aux donateurs d'octroyer un financement additionnel pour contribuer aux travaux du PNUD. Ces fonds appuient l'exécution d'un cadre de financement pluriannuel, lors des accords conclus entre les donateurs, les gouvernements des pays hôtes et le PNUD, pour des programmes axés sur les résultats aux niveaux national, régional et mondial. Le fonds thématique sur l'égalité de sexes a été lancé en novembre 2001. Il compte un montant de 15 millions de dollars américains pour la période 2001-2003.

l'institutionnalisation des rapports sociaux de sexe à partir : a) des stratégies de lutte contre la pauvreté, b) des indicateurs et des statistiques, c) du renforcement des capacités institutionnelles et judiciaires et d) de l'évaluation de la vulnérabilité des femmes et des possibilités qui leur sont offertes.

Ces axes sont en voie d'être établis grâce au soutien de programmes au niveau des pays dans la prise en compte des considérations liées à l'égalité des sexes dans les politiques, les cadres juridiques, les institutions et les méthodes et les connaissances de base[70]. Cela montre un appui très sérieux de la part de cette agence en faveur du genre et du développement. Mieux encore, avec cette initiative le PNUD tente de mettre sur pied une démarche fondée davantage sur la question des droits des personnes (et des femmes en particulier), portant une attention prioritaire à la façon dont les divers domaines de son activité affectent la vie au féminin (IANWGE, 2003a).

Par ailleurs, la volonté d'institutionnalisation de genre dans le travail du PNUD se voit également matérialisée et renforcée autour de la campagne sur les huit objectifs de développement pour le millénaire (ODM)[71]. À ce niveau, le PNUD fait office de « contrôleur » de la campagne à l'intérieur du système de l'ONU et son administrateur détient le titre de directeur du nouvel agenda pour le développement mondial. Dans les faits, le PNUD devient en quelque sorte le chien de garde institutionnel de toute la campagne ODM ainsi que de son troisième objectif concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, autant pour le groupe des Nations-Unies que pour les pays membres.

La coopération du PNUD dans le développement urbain, et par extension le logement social, se base sur le constat que les pays en développement s'urbanisent de plus en plus et que c'est une donnée qu'il faut surveiller de près, d'autant plus qu'il s'agit d'un phénomène irréversible. Ce phénomène d'urbanisation confirme que l'agenda du développement nécessite une mutation progressive de la question rurale vers les villes[72]. Au moins 600 millions de « faiseurs de ville » en Afrique, en Asie et en Amérique latine, vivent dans des quartiers insalubres à cause des

---

[70] Dans le jargon du PNUD, ceux-ci sont appelés les lignes de services pour l'égalité des sexes (PNUD, 2001a).
[71] Pour plus de détails, consulter http://www.undp.org/french/mdg/mdgfaq-f.htm.
[72] Pour l'année 2000, l'ONU estimait la population urbaine mondiale aux alentours de 3,2 milliards de personnes. Dans les pays en développement, les estimations montrent que la moitié des pauvres allaient vivre en zone urbaine au début de ce siècle : 40% en Afrique, 45% en Asie et 90% en Amérique latine (Rabinovitch, Draft, n.d.).

mauvaises conditions de logement, de la pauvreté et des conditions du mobilier urbain et des services d'eau potable, d'assainissement, de drainage et de collecte des déchets (Rabinovitch, Draft, n.d. : 2). Et dans la plupart des cas, ladite urbanisation n'est autre chose que l'urbanisation de la pauvreté. Donc, les six domaines d'intervention du PNUD trouvent des applications solides dans les questions urbaines. Ces interventions représentent autant d'opportunités pour engager les acteurs et les institutions vers des approches innovatrices à travers des projets urbains.

De plus, le PNUD reconnaît que :

> […] cities and towns present specific technical challenges and opportunities that would require a different set of responses from the international community. UNDP does not have an anti-rural or an anti-urban bias, as rural-urban relations have always existed. However, capacity needs related to *governance, poverty, environment and gender equality* are different in rural an in urban areas (op. cit. : 4, les italiques son de nous).

Le PNUD a intégré le genre dans plusieurs de ses activités et programmes de gestion urbaine. À titre d'exemple, dans la Division de Gestion du Développement et Gouvernance (DGDG), le programme de gestion urbaine reconnaît que la perspective de genre est centrale quant au problème de la réduction de la pauvreté, à la bonne gestion de l'environnement et à la gouvernance participative. Les femmes et les hommes en général, et les plus défavorisés en particulier, sont perçus comme étant des acteurs et des usagers différenciés des villes (MDGD, 1998), mais également comme des associés potentiels dans l'amélioration de ces mêmes environnements (Rabinovitch, Draft, n.d. : 7).

En outre, le PNUD et ONU-Habitat ont signé en 2002 un protocole d'entente pour que des gestionnaires nationaux du programme Habitat mènent les activités nationales et locales touchant les objectifs de réduction de la pauvreté urbaine, d'urbanisation, du logement et de la gouvernance locale. De cette manière, grâce au fait que le PNUD facilite la présence dans ses pays partenaires d'ONU-Habitat, ses politiques, qui se trouvaient jusque-là largement méconnues des milieux de la coopération internationale, reçoivent dorénavant une plus grande considération. Cet appui explicite mis en œuvre sur le terrain de la politique d'Habitat II d'ONU-Habitat et la toute récente publication de la politique de genre de ONU-Habitat (2002b), devraient faire en sorte que la cause de l'égalité entre les sexes ne soit pas seulement reflétée, mais qu'elle se taille aussi une place de choix dans la planification urbaine des établissements humains. Un

développement plus détaillé de ces considérations fait l'objet de la section suivante sur l'intégration de l'approche de genre au sein d'ONU-Habitat.

2.6.4 L'ONU-Habitat : la promotion internationale de l'égalité et de l'avancement des femmes dans le développement des établissements humains

À travers son Programme des Femmes et Établissements Humains (PFEH), ONU-Habitat a commencé à intégrer, à partir du début des années 1990, la question des femmes de manière officielle. Ce programme avait pour but la promotion de l'avancement des femmes dans le développement et la gestion des établissements humains (ONU-Habitat, 2002b : 1), programme qui a par la suite été mieux connu sous le nom de Femmes et Habitat. Par après, et suivant l'adoption de la première politique de genre de l'organisation en 1996, l'unité de genre pour la parité hommes-femmes a été créée en 1998, pour être finalement fusionnée en 2000 avec le programme Femmes et Habitat, produisant l'actuelle unité de politique de genre.

Ainsi, ONU-Habitat n'a institutionnalisé le FED que tardivement dans son organisation (CNUEH, 1996). Cependant, c'est en bonne partie grâce à ce délai que l'agence passe rapidement d'une approche FED à une approche de type GED. Ce virage permet à ONU-Habitat de donner la priorité aux conditions des inégalités rencontrées par les femmes et au *mainstreaming* de genre dans l'habitat. En fait, par son évolution rapide vers une approche GED, le PFEH a joué un rôle fondamental non seulement dans la compréhension générale de la situation des femmes dans le contexte spécifique des relations de genre, mais aussi dans l'éclaircissement et la recherche de réponses aux problèmes particuliers des femmes les plus pauvres dans la problématique du développement urbain (ibid.).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la première version d'une politique de genre officielle pour l'ONU-Habitat, ainsi que son plan d'action pour la stratégie intégrée, est apparue en 1996 après la tenue de la 2e Conférence des établissements humains des Nations-Unies. Cette politique a été appelée *Gendered Habitat*: *Working with Women and Men in Human Settlements Development*. À ce moment-là, le principe de l'égalité de genre dans les établissements humains avait été reconnu et renforcé de manière formelle au niveau international, et la consigne générale dans le domaine du développement était d'évoluer d'une approche FED vers celle du GED. Avec cette politique, l'ONU-Habitat cherchait à développer et mettre en place une approche sensible et

consciente à l'égard du genre et des femmes. Pour ce faire, elle comptait non seulement sur le développement de la politique et du plan d'action sur les femmes et le genre, mais aussi, sur la continuation de ses programmes de formation et de ses stratégies de développement. Il s'agit de la promotion d'activités ciblant les femmes par le PFEH au moyen des stratégies de réseautage, de la recherche participative et de la construction des capacités (ibid.). Le document de la politique fournissait un cadre conceptuel et opérationnel basé sur les objectifs-cadres suivants :

a) intégrer la stratégie de genre et une pratique sensible au genre dans les nouveaux et anciens programmes, projets et activités de l'ONU-Habitat ;
b) promouvoir la participation égalitaire dans la stratégie globale du logement[73] et de toute action pour le développement des quatiers ;
c) épauler les gouvernements, ONG, OCB dans leurs engagements vers un processus de création des capacités et de développement organisationnel qui promeut la conscience et la consultation de genre, ainsi que la compétence de genre du personnel et des partenaires du développement.

Il s'agissait de s'assurer que dès le début, et à travers tout le processus de planification, une perspective de genre puisse être intégrée, que les hommes et les femmes aient un accès égalitaire et un contrôle sur le sol et le logement, et, enfin, qu'une participation, des moyens d'action et des opportunités égalitaires sur le logement soient offertes et garanties par les pratiques de l'urbanisme dans les pays en développement. Dès lors, le principe de l'égalité de genre avait réussi le défi d'être reconnu clairement dans le domaine du développement des établissements humains au niveau international.

Comme conséquence du récent processus de réorganisation vécu par cette agence[74], et coïncidant également avec Istanbul+5, une version reformulée de la politique de genre a été rédigée. Cette

[73] La stratégie globale du logement pour l'année 2000, adoptée par l'Assemblée des Nations-Unies en 1988, stipulait que les femmes et les organisations des femmes remplissent un rôle crucial en contribuant à la solution des problèmes des établissements humains, qu'elles devaient donc être pleinement reconnues et obtenir une égale participation dans l'élaboration des politiques, programmes et projets de logement, et que leurs intérêts spécifiques et capacités devaient être adéquatement représentées à tous les niveaux de mise en place des politiques, programmes et projets de logement (Résolution 431181, cité par CNUEH, 1996).

[74] Entre 1997 et 2002, UN-Habitat a entrepris un processus de réforme substantielle, débouchant sur un changement considérable dans la structure organisationnelle de l'agence, gagnant le statut de Programme (ONU-Habitat) à l'intérieur du système des Nations-Unies (ONU-Habitat, 2003). Ce changement s'est notamment traduit par l'adoption du nom d'ONU-Habitat (remplaçant celui de CNUEH) et par la mise en place de l'Unité de Politique de Genre.

mise à jour de la politique est parue en 2002 sous le titre de *UN-Habitat's Gender Policy*[75]. Le document maintient les objectifs mentionnés plus haut et les engagements pris lors de la première version face à la stratégie intégrée de genre et aux droits d'habilitation et d'autonomisation des femmes pour réduire les écarts de genre. Mieux encore, cette nouvelle édition de la politique établit que le renforcement des capacités des femmes sera maintenant utilisé comme indicateur de succès dans toutes les interventions planifiées par cet organisme (CNUEH, 2001d : 9, 2001e : 5 ; IANWGE, 2003b ; ONU-Habitat, 1999). En fait, ce sont toutes les branches et tous les programmes de l'agence qui ont actuellement la mission et la responsabilité de mettre en place le *mainstreaming* de genre[76] (ONU-Habitat, 2002b). De la même manière, il est prévu que l'agence renforce l'égalité de genre et les droits des femmes à travers les partenariats de collaboration qu'elle établit avec divers acteurs, et ce, dans ses activités tant locales que globales. Nous pouvons trouver un exemple de la stratégie intégrée dans le protocole pour le développement de coopération active dans le domaine des établissements humains entre ONU-Habitat et le PNUD mentionné dans la section précédente.

La politique de genre de l'ONU-Habitat s'appuie avant tout sur un binôme formé à partir des valeurs-objectifs d'égalité de genre et de renforcement des capacités des femmes dans le cadre spécifique de la problématique des établissements humains. Cette agence plaide plus particulièrement en faveur d'une valeur de justice sociale quand il s'agit d'un enjeu majeur pour trouver des solutions à la condition inégale et discriminatoire des femmes au niveau économique, physique et de survie quotidienne. En outre, il s'agit aussi d'encourager la reconnaissance explicite des droits[77] d'accès égalitaires et équitables en ce qui concerne le sol, le logement et la propriété, ainsi que le droit relié à la sécurité de l'occupation résidentielle et à l'héritage. Pour leur part, les gouvernements doivent porter une attention particulière à la sécurité d'occupation

---

[75] Bien que le document précise les rôles et responsabilités à propos du personnel et de la gestion, cette version ne contient pas de plan d'action. Ce dernier est encore en train d'être élaboré.

[76] Les orientations générales de travail lors de la révision de la politique ont été établies comme suit : a) adopter et développer une approche et une méthodologie corporative de *mainstreaming* de genre, b) identifier les points d'entrée et les opportunités dans le travail de l'agence pour faire avancer les questions de genre, c) dégager les liens entre l'égalité de genre et le développement des établissements humains, et d) déployer la capacité institutionnelle et son savoir-faire pour conduire la stratégie de genre dans l'ONU-Habitat (ONU-Habitat, 2002b).

[77] Le cadre conceptuel d'une approche basée sur les droits a été élaboré dans la vision stratégique de l'agence adoptée par la Commission des Établissements Humains en mai 1999. Pour plus de renseignements, consulter http://www.unchs.org/unchs1/ftp/pdf/commission/A.548FR.PDF.

des femmes vivant dans la pauvreté, car leurs options sont doublement limitées (CNUEH, 2001d : 10). Mais les droits d'accès et de contrôle du sol, du logement ou d'une propriété constituent un progrès vers l'habilitation et l'autonomisation des femmes les plus démunies, surtout dans la lutte des pays en développement contre la pauvreté urbaine.

La notion de droits d'accès des femmes au sol et à la propriété se manifeste aussi clairement dans les deux campagnes mondiales menées présentement par ONU-Habitat : *Bonne gouvernance urbaine* et *sécurité d'occupation résidentielle*[78]. Ces campagnes, lancées en 2000, centrent leur plaidoyer sur l'égalité de genre dans les établissements humains, en particulier en ce qui a trait à l'accès à un logement adéquat pour tous et toutes. Ainsi, les deux campagnes poursuivent l'engagement pris par les gouvernements à Istanbul. Plus encore, ces campagnes s'accordent sur le fait que les droits des femmes sont très liés aux droits du sol et du logement, notamment dans un contexte urbain (op. cit. : 7).

Enfin, à propos du *mainstreaming* et de l'égalité de genre, il convient de mentionner l'importante résolution (19/6) adoptée par le Conseil d'Administration de l'ONU-Habitat lors de la 19e session (dans sa 8e séance tenue le 9 mai 2003), à propos du rôle et des droits des femmes dans le développement des établissements humains et dans l'assainissement des taudis. Il s'agit d'un point tournant, car elle lance un appel urgent aux gouvernements pour qu'ils s'engagent dans la promotion de la participation effective des femmes à la planification et au développement des établissements humains :

> It marked the first time a resolution on women has made direct linkages with the resolutions on women's to adequate housing, land and property adopted by the UN-Commission on Human Rights. *It urges governments to promote effective participation of women in human settlements planning and development*. It stresses the need for right to housing and secure tenure for women living in poverty. It also raised the issue of access to finance, credit and protection from forced evictions, especially for women with HIV/AIDS (IANWGE, 2003b, les italiques sont de nous).

---

[78] Campagnes mondiales concentrant le travail d'ONU-Habitat sur la réduction de la pauvreté urbaine (CNUEH, 2001e : 18). Elles sont également en harmonie avec la Campagne des OMD, surtout en ce qui concerne l'amélioration de la vie d'au moins 100 millions de constructeurs de bidonvilles pour 2020. Il s'agit de l'objectif 7 : s'assurer de la durabilité environnementale, et de son sous-objectif 11.

Sans doute, cette résolution va permettre une propagation plus vigoureuse des questions de genre dans cette agence en général et plus particulièrement dans le cadre du tout nouveau programme conjoint[79] entre l'ONU-Habitat et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) sur les droits au logement.

Cette agence relèvera très tôt que dans la prise de décisions concernant les établissements humains, les aménagistes faisaient fausse route en ce qui concerne les femmes et le logement. Plus encore, elle soutiendra que certaines suppositions[80] inexactes avaient fait en sorte que dans la formulation des politiques de logement, les besoins des femmes les plus démunies ne soient tout simplement pas reflétés ou pris en compte dans la conception des politiques ou les interventions touchant le développement urbain (N'Dow, 1995 : 2). Revenons à ce propos sur les enjeux de pouvoir hiérarchiques à l'intérieur du ménage, et sur la nécessité de concevoir des droits au logement propres aux femmes, reconnaissant que la sécurité d'occupation résidentielle octroyée au ménage n'est pas une garantie automatique de sécurité d'occupation pour les femmes. En effet, les femmes peuvent être exposées dans certaines circonstances à des situations extrêmes[81], comme nous l'avons souligné à maintes reprises, parce qu'elles n'ont pas la possibilité de réclamer légalement la maison ou que nulle autre demeure n'est accessible (CNUEH, 2001d : 6). Donc, la sécurité d'occupation résidentielle est compromise par l'existence des inégalités et discriminations de genre. C'est pourquoi il semblerait nécessaire de passer en revue les droits légaux et coutumiers de possession et d'héritage, d'usage et d'usufruit du sol et du logement (op. cit. : 10).

De fait, en reconnaissant que le droit au logement confère aux femmes un sentiment de sécurité et de confiance nécessaire pour s'émanciper, l'ONU-Habitat accélère l'intégration de la question de genre. En effet, l'assistance et l'appui qu'elle accorde aux gouvernements et aux autres acteurs partenaires dans la mise en place d'Habitat II, de même que sa reconnaissance du droit à un

---

[79] Le Programme des Nations-Unies pour les Droits au Logement (PNUDL) a été lancé en avril 2002 (ONU-Habitat/HCDH, 2002). Ce programme est une composante essentielle de la Campagne mondiale pour la Sécurité d'Occupation Résidentielle.

[80] Ces suppositions ont été traitées en profondeur dans le chapitre 1. Il s'agit notamment de la famille nucléaire type, de la division traditionnelle du travail, ainsi que du contrôle des ressources et du partage égalitaire du pouvoir entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les décisions touchant la survie et le développement du ménage.

[81] Telles que des relations abusives ou violentes.

logement adéquat, ne peuvent plus être considérées comme neutres à l'égard du genre. Au contraire, désormais, les initiatives et les actions touchant l'aide à l'urbanisation et au développement des établissements humains devront non seulement devenir de plus en plus sensibles à la problématique sexospécifique, mais aussi faire en sorte que ce soient les femmes les plus démunies qui bénéficient davantage du soutien de la communauté internationale. Avec ce nouvel appui, elles seront en mesure de faire les meilleurs choix pour elles-mêmes quant à la propriété du sol et l'accès sécuritaire au logement urbain.

2.6.5 L'ACDI: la transversalité de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne au développement

Dans le document stratégique de politique étrangère *Le Canada dans le monde*, le mandat énoncé pour l'ACDI consiste à soutenir la durabilité du développement dans les pays moins nantis et à faible revenu tout en contribuant à réduire leur pauvreté et à rendre la planète entière plus sûre, juste et prospère (Gouvernement du Canada, 1995). L'humanitarisme canadien trouve sa justification dans la croyance que la coopération au développement doit être réalisée pour des raisons d'éthique, de justice et de solidarité envers les populations moins fortunées du monde (ACDI, 2002a). Dans cette veine, les Canadiens et Canadiennes prônent la valeur de l'égalité entre les sexes dans la coopération internationale. La dimension d'appui à l'intégration de la femme au développement est d'ailleurs présente depuis longtemps dans les activités de l'ACDI. En effet, les premières références à l'intégration des femmes dans le développement remontent au milieu des années 1970[82].

L'ACDI « cherche à favoriser la participation entière et égale de toutes les populations, sans discrimination sexuelle, au développement de leurs collectivités et de leurs sociétés » (ACDI, 1999a : 1). Le postulat de base étant qu'un manque d'égalité participe au ralentissement du développement des pays en général, et des pays en développement en particulier. Dans certains cas, il peut même constituer une entrave fondamentale à la croissance et la prospérité des nations (ACDI, 1999c : 7).

---

[82] L'ACDI a articulé ses énoncés préliminaires sur l'intégration de la femme au développement (IFD) en 1976 (ACDI, 1995 : 28). Comme le signale Rathgeber (1988 : 109), cette agence montre une sensibilisation générale plus marquée à l'égard de la situation des femmes du début des années 1980.

L'approche en matière d'égalité des sexes de l'ACDI se structure autour de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) qui a été le fruit direct du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes de 1995 (CFC, 1995). L'ACS a par exemple influencé la façon dont d'autres pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE comprennent et abordent le problème de l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la coopération internationale (ACDI, 2001 : 21). En fait, l'ACDI détient une notoriété internationale en ce qui concerne l'intégration de la femme et l'égalité hommes-femmes (ACDI, 1997b: 57, 1998b : 20, 2002b ; CFC, 1995) et, au fil des ans, elle s'est positionnée en chef de file et source de savoir-faire novatrice dans le domaine de l'élaboration de politiques énonçant la promotion des femmes.

Avec une capacité surprenante d'amélioration continuelle ainsi que d'ouverture, l'ACDI a constamment mis à l'épreuve (et adapté) ses idées, connaissances et perceptions par rapport à la question de l'intégration des femmes au développement et de l'égalité entre les sexes. Ainsi, sa politique n'a pas cessé d'évoluer dans le cadre d'un cycle « Faire-Apprendre-Évaluer-Reconsidérer » (ACDI, 2001 : 21). En 1995, juste avant la 4e Conférence mondiale sur les femmes, apparaît la publication officielle de la *Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes* (ACDI, 1995). Le virage formel d'une approche FED vers une logique conceptuelle GED transparaît dans ce document. Le GED s'affermit onze ans après l'apparition de la première politique d'intégration de la femme au développement de l'agence. Cette mise à jour s'est accomplie avant même que le gouvernement du Canada s'approprie du concept et décide de l'intégrer parmi ses six objectifs concernant l'aide publique au développement (APD).

La dernière révision de la politique de genre de l'ACDI remonte à 1999. Elle prend tout simplement le nom de *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*[83]. Cette fois-ci, des gains significatifs ont permis de faire avancer la question du genre. De cette façon, le plaidoyer canadien visant à faire avancer le dossier de l'égalité des sexes dans la communauté internationale s'est vue fortement renforcé. Parmi ces gains, il convient de mentionner l'énoncé

[83] Le rapport de rendement de 1998 confirmait que l'approche adoptée par l'ACDI en matière d'intégration de la femme et d'égalité hommes-femmes, était correcte, mais il signalait aussi que la politique nécessitait une mise à jour, car elle n'avait pas été convenablement intégrée dans toute l'agence. Elle constatait aussi que l'approche par résultats de développement avec une perspective de genre se développait difficilement (ACDI, 2001 : 21).

explicite sur le fait que les femmes devraient pouvoir participer aux bénéfices et avantages qui découlent du développement. L'égalité hommes-femmes a ainsi finalement acquis la qualité d'objectif de développement en soi à l'intérieur de cette agence et a pris une place plus que prépondérante dans la formulation de sa politique. Et les raisons sur lesquelles l'ACDI s'appuie sont encore celles de la justice sociale et de l'efficacité (ACDI, 1999b). En outre, l'ACDI a établi que l'égalité entre les sexes peut être associée à des saines pratiques de développement de façon à se situer au cœur du progrès socioéconomique des sociétés.

En ce qui concerne la nouvelle politique de genre comme telle, celle-ci a dorénavant pour objectif d'encourager l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'atteindre la durabilité du développement. De la même façon, elle cherche à rejoindre trois autres objectifs[84] : 1) faciliter une participation égale des hommes et des femmes dans les prises de décisions ; 2) procurer aux femmes et aux jeunes filles le plein exercice de leurs droits en tant qu'individus à part entière de la société ; et c) réduire les inégalités d'accès aux ressources en augmentant le contrôle que les femmes peuvent avoir sur celles-ci (ACDI, 1999a : 7).

Par rapport au discours, la politique de genre de l'ACDI s'appuie sur un binôme des valeurs-objectifs d'égalité entre les sexes et d'efficacité/efficience du développement. En premier lieu, l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes de cette agence se traduit par la quête d'un traitement juste pour tous et toutes (ACDI, 1999b). En conséquence, l'égalité implique la possibilité pour tous de jouir des droits humains, ainsi que de contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel tout en bénéficiant des résultats (ACDI, 1999a). Fondamentalement, il s'agit de chercher à estomper les écarts de genre dus à des dettes socioéconomiques, historiques et culturelles qui empêchent les femmes et les hommes de profiter de chances égales.

---

[84] L'ACDI soutient aussi huit principes fondamentaux : a) tenir compte de l'égalité entre les sexes comme partie intégrante de toutes les politiques, programmes et projets de l'agence, b) reconnaître que chaque politique, programme et projet a des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes, c) réaliser que l'égalité entre les sexes n'implique pas que les femmes deviennent identiques aux hommes, d) renforcer le pouvoir des femmes pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, e) promouvoir le fait que la participation égale des femmes, à titre d'agents de changement, aux processus économique, social et politique, est fondamentale pour atteindre l'égalité entre les sexes, f) associer les femmes en tant que partenaires des hommes pour aboutir à l'égalité de genre, g) engendrer des mesures conçues précisément pour connaître davantage les inégalités et ainsi les éliminer et h) contribuer à la réalisation de l'égalité de genre au moyen de politiques, de programmes et de projets (ACDI, 1999a).

En second lieu, l'objectif d'efficacité/efficience de la politique de genre est mis en évidence grâce à l'engagement de l'agence vers un cadre d'évaluation du rendement[85]. Cet objectif implique la conception d'indicateurs de mesure de l'égalité de sexes afin de s'assurer que les objectifs de développement par rapport au genre sont formulés explicitement et mis en œuvre efficacement. Également, il y a une préoccupation afin que les résultats de développement produits puissent être scrupuleusement examinés et comparés (ACDI, 2001 : 21). Dans les faits, cette agence reconnaît qu'une pauvreté plus élevée, une croissance plus lente et une qualité de vie amoindrie, comportent des coûts engendrés par la discrimination sexuelle dans les sociétés (op. cit. : 10) et que la participation des femmes conduit non seulement à de meilleurs résultats de développement, mais aussi à des résultats plus rentables. D'ailleurs, cette agence prône aussi le fait que la moitié de la population doit pouvoir participer au processus de prise de décision au lieu d'être traitée, comme c'est souvent le cas, en tant que groupe vulnérable (ACDI, 1998a : 8). Nous pouvons donc dire que l'adhésion de l'ACDI à l'avancement de l'égalité de genre s'articule désormais autour d'une logique de maximisation de l'efficacité et de l'efficience de sa stratégie de développement durable.

Préalablement au processus de renouveau structurel de l'ACDI, entamé en 2001, les six composantes sur lesquelles travaillait cette agence étaient : 1) les besoins humains fondamentaux ; 2) le renforcement du pouvoir des femmes et l'égalité des sexes ; 3) les services d'infrastructure ; 4) les droits de la personne ; 5) la démocratie et le bon gouvernement ; et, 6) le développement du secteur privé et l'environnement. À ce moment-là, cette agence s'attaquait de deux façons à la question du genre dans le développement. Il y avait une démarche globale d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes (IFD/ES) qui consistait à intégrer l'égalité entre les sexes à tous les domaines de programmation de l'agence et une démarche ciblée d'IFD/ES qui consistait en initiatives particulières dont l'objectif principal était l'égalité entre les sexes (ACDI, 1999a : 13). Ensuite, les domaines d'intervention ont été réduits au nombre de quatre : 1) le bien-être économique, 2) le

[85] Qui a été le premier cadre d'examen du rendement à s'appliquer à une politique générale (ACDI, 2001 : 21) à l'intérieur de l'Agence. En effet, l'ACDI a choisi l'efficience comme aire prioritaire de son approche axée sur sa soumission des comptes (ACDI, 1998a : 7-8).

développement social, 3) la durabilité et la régénération de l'environnement et 4) la gouvernance (ACDI, 2002c : 5).

La démarche d'égalité de genre ciblée ayant disparu lors du renouveau, le parti pris a été celui de l'égalité entre les sexes en tant que priorité transversale intégrée à ces quatre nouveaux grands domaines de la stratégie de développement durable. Cette vision a été probablement adoptée pour faire face aux critiques concernant le fait que l'égalité de sexes n'arrivait pas à être intégrée dans les opérations de l'agence de manière constante et, que l'ACDI n'arrivait pas à donner des précisions sur ce que l'égalité hommes-femmes voulait dire en tant que thème transversal du travail corporatif (ACDI, 1998a : 8).

Le processus de remaniement de la politique de genre de l'ACDI, a été enclenché aussi pour mieux cibler et renforcer l'efficacité des programmes de coopération de l'ACDI en faveur de la réduction de la pauvreté (op. cit. : 4). En outre, le nouveau regroupement des domaines se fait à la suite des engagements pris par les pays développés quant à l'harmonisation de la coopération internationale, et après l'adhésion à l'actuelle campagne des ODM (ACDI, 2002b). Enfin, la gestion axée sur les résultats s'est davantage consolidée comme ligne de conduite suivie par l'ACDI. Ce type de gestion permet de rendre compte de toutes les actions de programmation de l'agence en faisant appel davantage aux résultats stratégiques de développement qu'aux activités elles-mêmes.

Quant aux dimensions urbaines et du logement, la position officielle de l'ACDI est que l'intégration des femmes et l'égalité de genre « sont des questions centrales du développement plus équitable des villes » (ACDI, 1997c : 7). En effet, pour ce qui est de la construction des établissements humains fondés sur l'équité, l'ACDI énonce dans le document *Vers un monde urbain* (1997c), que les femmes doivent participer socialement, politiquement et économiquement à titre d'égales partenaires au développement et au progrès des sociétés. Plus encore, les rôles productif, reproductif et communautaire des femmes urbaines leur confèrent des besoins particuliers en ce qui a trait à la sécurité, à l'espace vital et de travail et aux services de base. En conséquence, l'agence stipule clairement « qu'il est donc justifié et nécessaire *d'adopter des politiques urbaines tenant compte des besoins et initiatives des femmes, en particulier dans le droit au logement et d'accès à la propriété* » (ibid., les italiques sont de nous). Sur ce point, l'ACDI se rapproche assez du travail entamé à l'ONU-Habitat, car cette agence établit sans

ambiguïté que le logement est un des éléments essentiels dont une population a besoin pour garantir non seulement sa survie mais aussi sa productivité[86]. Ce fait positionne l'urbain en tant que secteur clé d'intervention dans le combat pour la réduction durable de la pauvreté.

En raison des multiples conséquences potentielles sur la réduction de la pauvreté des politiques favorables à la durabilité et au développement urbain, l'ACDI cherche principalement à renforcer la question de la sécurité du sol et du logement à travers les réformes du régime foncier. L'objectif étant de réduire et même d'éliminer les obstacles juridiques, administratifs et socioculturels qui empêchent les femmes de bénéficier des mêmes droits que les hommes (op. cit. : 18). En outre, dans le cadre du développement municipal[87], l'agence préconise à voix haute l'égalité entre les sexes. En effet, l'ACDI vise spécifiquement à favoriser une représentation et une collaboration plus effective des femmes et des moins nantis des quartiers précaires des villes, et à gérer les affaires publiques locales de manière plus saine, participative et démocratique.

Dans le domaine plus particulier des services d'infrastructure en général, et urbaines en particulier, l'ACDI admet que l'accessibilité, la disponibilité ainsi que la fiabilité des services d'infrastructures ont des répercussions différentes sur les hommes et les femmes. Toutefois, ce sont les femmes qui sont de loin les plus interpellées par des déficiences dans ces services en raison du fait que leur utilisation détermine grandement le succès ou l'échec des stratégies de survie du ménage (ACDI, 1997a : 3). Par extension, des services d'infrastructures d'une plus grande qualité peuvent améliorer les perspectives des femmes en leur facilitant la vie et en leur permettant de disposer de plus de temps pour se récréer, s'éduquer et travailler à l'extérieur de la maison (ibid.).

---

[86] Condition qui est devenue incontournable au développement dans un monde de plus en plus ouvert aux échanges commerciaux.

[87] De concert avec la Fédération canadienne des municipalités et de son centre international de développement municipal (CIDM, ex-Bureau International).

Somme toute, le *leitmotiv* actuel est que l'égalité de genre doit transparaître dans tous les résultats stratégiques de développement de l'ACDI qui, d'ailleurs, sont alignés en fonction de la campagne des ODM. Cette agence privilégie donc ce que Jahan (1995 : 13) nomme une approche axée sur la fixation d'un nouveau programme de développement[88] qui tient compte du point de vue des hommes et des femmes. Ainsi, en étant toujours à l'avant-garde l'ACDI a tiré parti de la modification de ses axes de développement pour réévaluer, positionner et stabiliser le *mainstreaming* de genre et les considérations d'égalité entre les sexes au niveau de sa programmation.

2.6.6 L'ASDI : le renforcement d'un contrat d'équilibre de genre dans la coopération suédoise

L'agence suédoise de coopération internationale (ASDI) a été une des rares organisations à prôner de manière explicite la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. De fait, elle a depuis longtemps positionné la discussion de genre au cœur de son principe directeur de coopération et d'aide à la réduction de la pauvreté[89]. Tout comme son homologue canadienne, cette agence a, depuis des années, joué un rôle de premier ordre dans le plaidoyer sur l'importance de l'égalité de genre dans le développement international (ASDI, 1999 : 3). De plus, elle a été une des pionnières à faire avancer la nécessité d'inclure aussi la problématique spécifique des hommes dans l'approche GED et de générer des alliances stratégiques avec eux dans le but de favoriser une plus grande participation de leur part en ce qui concerne l'égalité entre les sexes (ASDI, 1998c : 8-9). L'ASDI a joué entre autres un rôle très important à Beijing en promouvant les rôles, les responsabilités et les besoins des hommes dans le travail vers la réussite de l'égalité de genre (ASDI, n.d.). De cette façon, l'ASDI a fait progresser de manière significative la discussion théorique sur la contribution des hommes au processus menant vers l'égalité de genre dans la communauté internationale.

---

[88] Toutefois, d'après Angeles (2003 : 287), l'ACDI a soutenu le « nouvel agenda de développement » qui fait partie de la planification promue par les États pour se centrer sur « le développement de la base vers le haut (*bottom-up*) » à travers « la participation locale », « la décentralisation », et la « déconcentration » des fonctions des États, sans abandonner nécessairement la restructuration économique à travers les programmes d'ajustement structuraux.

[89] Il s'agit d'améliorer le niveau de vie des populations pauvres. Ce principe a déjà été établi en 1962, selon le projet de loi 1962 : 100 (ASDI, 1996 : 1; , 1997a : 2). Cet objectif est véhiculé au moyen des valeurs suédoises de sympathie, responsabilisation et solidarité envers les populations les plus démunies du globe (ASDI, 1997b : 17).

À partir des années 1980, l'ASDI commence à faire des efforts importants pour encourager la stratégie intégrée de genre (ASDI, 1997a : préface ; Conseil de l'Europe, 1998 : 75). D'après Färnsveden et Rönquist (2000: 81), à cette époque, le passage d'une approche FED à l'approche GED s'est déjà amorcé au sein de l'ASDI. Mais ce ne sera qu'au cours de l'année 1995, en pleine démarche de restructuration de la coopération suédoise, que l'égalité entre les femmes et les hommes figurera formellement comme un de ses quatre domaines d'intervention prioritaires[90]. Par la suite, grâce au fait que le parlement suédois (*Riksdag*) a adopté en 1996 l'égalité de genre comme nouvel objectif spécifique de son aide au développement, l'attention accordée au genre n'a fait que s'affirmer davantage au sein de cette institution[91]. En effet, par ce coup d'envoi étatique l'égalité de genre est devenue un acquis avec un statut beaucoup plus fondamental au cœur de la coopération suédoise (ASDI, 1998c: 4, 1999 : 18 ; Ministry for Foreign Affairs of Sweden, 1998).

À présent, l'égalité de genre traverse les objectifs de développement spécifiques poursuivis par l'ASDI : 1) croissance économique, 2) égalité sociale et économique, 3) indépendance économique et politique, 4) développement démocratique et 5) protection de l'environnement[92]. Ainsi, l'égalité de genre s'est taillée une place dans toutes les aires de coopération internationale de l'ASDI, ce qui a eu pour effet de l'instaurer comme facteur de développement (ASDI, 2001a).

En avril 1997, la politique de genre est institutionnalisée comme un tout dans deux autres documents[93] auxquels tous les départements de l'agence ont collaboré. Ces documents constituent un ensemble intitulé *Promoting Equality Between Women and Men in Partner Countries* (1997a) qui est devenu le programme d'action que l'ASDI s'est donné dans le domaine du genre. Ce

---

[90] La nouvelle agence l'ASDI a été reconstituée en juillet de cette année. Il s'agit de la fusion de cinq agences de coopération suédoises : SIDA, SAREC, BITS, SwedeCorp, et Söndo U-centrum (les sigles sont en anglais) (ASDI, 1999 : 19; Ministry for Foreign Affairs of Sweden, 1998 : 2).

[91] Ceci a été réalisé dans l'exercice de modernisation du programme d'aide suédois. Le document de politique du gouvernement pour favoriser le genre a pris forme à travers la définition des lignes directrices spécifiques pour arriver à l'objectif d'égalité de genre dans le document intitulé *Gender Equality as a New Objective of Swedish International Development Cooperation* (Government Bill 1995/96 : 153).

[92] Les quatre premiers objectifs sont énoncés depuis 1977. La protection de l'environnement est apparue en 1988 et le 6e objectif de l'égalité de genre fera son apparition plus tardivement en 1996 sous la devise « fostering equal rigths for women and men » (ASDI, 1996 : 1; Ministry for Foreign Affairs of Sweden, 1996 : 34-35).

[93] Un de ces documents fait état de l'expérience de l'ASDI en ce qui concerne l'égalité de genre, tandis que l'autre présente le plan d'action pour la période allant de 1997-2001.

programme établit les éléments nécessaires pour donner suite à l'institutionnalisation du genre[94] et il présente l'égalité de genre comme une question de droits, de responsabilités et d'opportunités égalitaires entre les hommes et les femmes. De plus, la question de genre est vue comme une problématique qui concerne aussi bien les femmes que les hommes. L'égalité de genre est perçue comme indispensable dans la cohérence d'un processus de développement qui se veut durable et surtout effectif (ASDI, 1999 : 7).

Pour sa part, la politique spécifie que le *mainstreamin*g de genre doit imprégner toutes les politiques, stratégies, interventions et affaires de l'agence (Conseil de l'Europe, 1998 : 75). De cette façon, l'ASDI doit s'assurer que les femmes autant que les hommes sont considérés dans toutes les étapes de la planification de la coopération avec les pays partenaires (depuis la mise en place jusqu'au suivi). Il s'agit de garantir que le processus institutionnel entier saisisse dès le départ les besoins et intérêts des deux sexes (ASDI, 2002 : 1). Le *mainstreaming* dans le programme d'action implique que l'attention envers l'égalité de genre doit influencer : a) le choix des secteurs dans le programme du pays, b) le choix des activités à soutenir dans chaque secteur, et c) les stratégies et méthodologies utilisées pour la sélection des activités dans chaque secteur.

En plus du programme d'action général de l'ASDI, chaque département a établi un plan concret par rapport à son aire spécifique de travail (ASDI, 1999 : 20), montrant ainsi que la perspective de genre est pertinente non seulement dans les secteurs de politique dits sociaux ou communautaires, mais aussi dans ceux jugés plus « durs » et moins traditionnels comme les questions de type macro-économique[95]. Ce processus vise à contribuer à l'atteinte d'une plus grande symétrie dans les rapports socioculturels et économiques entre les sexes dans les pays avec lesquels travaille la coopération suédoise.

Le propos de l'ASDI est que le *mainstreaming* de genre a été adopté en tant que stratégie-cadre, car il fallait reconnaître que toutes les institutions, surtout celles de la coopération au développement, ont d'une part la responsabilité de desservir les femmes et les hommes, mais

---

[94] Pour cette agence, le *mainstreaming* est l'équivalent d'une stratégie qui favorise les activités ayant une perspective de genre (op. cit. : 1).
[95] Consulter à ce propos l'analyse de politique et thèmes émergents *Gender and Economic Analyses* de Diane Elson (1993).

aussi, d'autre part, celle de contribuer au succès de l'égalité de genre (op. cit. : 16). Il s'agit d'un discours progressiste centré sur un binôme constitué des valeurs-objectifs d'égalité de genre et du nivellement des dissymétries dues aux disparités dans les droits humains. Il s'agit de droits qui se doivent d'être plus justes et harmonieux pour qu'ils puissent donner lieu à la possibilité de marquer une différence dans la vie des femmes et des hommes les plus démunis. Par ailleurs, l'attitude positive de cette agence, considérer de front les deux sexes, ainsi que les nouvelles attentes touchant les représentations et expectatives par rapport aux hommes, la placent en chef de file dans son souci de contribuer à la création de sociétés sur la base d'un contrat de genre beaucoup plus égalitariste.

Grâce à la publication depuis quelques années de l'ensemble du programme d'action, y compris sa politique, l'ASDI fait montre de sérieux efforts, explicites et clairs à propos de l'égalité de genre et de sa promotion. Cependant, le programme d'action au complet a fait l'objet d'une révision majeure. Par exemple, dans le cadre d'une évaluation tenue tout récemment par rapport au *mainstreaming* de genre dans quelques stratégies des pays partenaires[96], Mikkelsen *et al* (2002 : 116) précisaient qu'une amélioration du programme d'action était incontournable pour que le *mainstreaming* dépasse le stade de stratégie d'intégration embryonnaire auquel il est bloqué en raison d'énoncés trop ambitieux et donc difficiles à concrétiser. De la même façon, la révision du programme d'action a été le résultat des modifications imposées comme conséquence de l'actuel processus d'harmonisation de toute la coopération internationale vis-à-vis des ODM des Nations-Unies (comme dans le cas de l'ACDI) et qui visent à établir les synergies possibles avec l'égalité de genre[97]. La restructuration du programme de *mainstreaming* de genre vient d'ailleurs d'être présentée en 2005[98].

Par ailleurs, l'ASDI garantit son soutien ferme au développement urbain. La question de l'égalité de genre dans le milieu urbain, et surtout par rapport au logement, est un sujet très pointu dans

---

[96] Il s'agissait du Bangladesh, du Nicaragua et de l'Afrique du Sud.
[97] Ces objectifs derniers ont été spécifiquement conçus pour renforcer les capacités des plus démunis, parmi eux les femmes.
[98] La toute nouvelle politique de l'ASDI s'appelle *Promoting Gender Equality in Development Cooperation*. Elle remplace l'*Action Programme for Promoting Gender Equality* de 1997 est elle est valide jusqu'en 2010. Elle a conservé et renforcé ses objectifs d'égalité de genre en tant que droits humains, démocratiques et de bonne gouvernance avec un accent particulier sur le développement durable visant les plus pauvres.

cette agence. Dans sa division du développement urbain, l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie de ses préoccupations formelles. Sous cet angle, cette agence reconnaît, plus que les autres organismes internationaux déjà cités, que les projets qui améliorent les conditions de l'environnement urbain et du logement des quartiers précaires (rues, aqueducs, électricité et égouts) concourent à rendre la vie des femmes beaucoup plus facile sur le plan quotidien (ASDI, 2001b) et ils aident également à générer de plus grandes prospérité et liberté socioéconomique parce qu'ils réduisent les asymétries de genre dont sont victimes surtout les femmes les plus pauvres (ASDI, 1999 : 24, 2001b).

Par exemple, cette agence suggère que les experts en matière de logement et les agents gouvernementaux chargés des questions urbaines devraient arrêter de considérer le ménage en tant qu'unité homogène (ASDI, 1998b), car cela permettrait de différencier les besoins et les intérêts des deux sexes et cela mettrait aussi en lumière les responsabilités ainsi que les opportunités que l'environnement urbain offre à chacun d'entre eux. Par ailleurs, comme les femmes continuent d'exercer majoritairement les fonctions au niveau du quartier et de la municipalité, la prise en compte de leurs besoins et intérêt spécifiques rendrait les villes plus inclusives.

En ce qui concerne le logement, l'ASDI voit dans le « logis à soi »[99] une garantie et une sécurité pour celui ou celle qui le possède. Il est important de souligner que le logement peut aider à niveler les asymétries de genre en faisant cheminer la cause de l'égalité entre les sexes par des droits de propriété qui seraient pensés individuellement plutôt que pour l'ensemble du ménage-famille comme un tout. En ce sens, l'option intitulée l'Égalité et le Système cadastral[100] de l'ASDI montre que si le cas des femmes monoparentales est à prendre en considération dans l'optique de la propriété, il faut aussi s'occuper de la gestion de la copropriété des couples. En effet, la propriété conjointe pour les époux ou conjoints de fait peut représenter une bonne formule reconnaissant leurs intérêts et responsabilités individuelles. Pour cette agence, la copropriété permettrait de : a) clarifier le droit des deux conjoints à prendre part aux décisions sur

[99] Dans le sens de propriété personnelle.
[100] Il s'agit de publications qui explorent des secteurs spécifiques: les systèmes cadastraux, l'appui de l'État aux familles, le dépôt des déchets, la participation et les programmes de logement. Au nombre de 17, ces publications importantes pour la question du développement urbain et du logement, sont parues en 1998.

la gestion et l'utilisation, b) se protéger contre une action unilatérale de l'un ou l'autre des conjoints et c) assurer protection et sécurité en cas de divorce ou décès de l'un des deux partenaires. Cette responsabilité conjointement solidaire est d'autant plus essentielle et utile dans le cas des femmes pauvres, puisque ce sont elles qui restent le plus souvent à l'extérieur des circuits foncier et immobilier, et ce qui est plus grave, en dehors du contrôle équitable sur cette ressource urbaine. Pour l'ASDI, il devient évident que :

> […] les enjeux liés aux droits de propriété, à la possession et à l'usage des avoirs ont des conséquences importantes pour la sécurité et le bien-être économique des femmes et des hommes ; *si ces enjeux sont ignorés, les décisions politiques et pratiques peuvent avoir comme résultat de renforcer ou exacerber les inégalités entre les femmes et les hommes* (ASDI, 1998a, les italiques sont de nous).

Ce dernier point reflète l'intérêt assez progressiste de l'ASDI concernant l'égalité de genre au niveau structurel des politiques de logement. L'argumentation institutionnelle est que les deux sexes doivent se voir accorder des droits formels mais aussi effectifs (réels dans la pratique) sur cet avoir économique, social et culturel que constitue le logement, pour des raisons d'ordre économique et sociodémocratique. En conséquence, l'ASDI témoigne d'un intérêt particulier à faire avancer les droits des femmes à l'égard du logement, notamment les droits des femmes des quartiers précaires, car elles continuent à faire majoritairement l'objet d'une discrimination dans l'obtention d'un logement convenable. Bref, l'intégration de l'égalité de genre dans le domaine du logement s'inscrit dans une perspective plus générale de réduction de la pauvreté urbaine dans les pays en développement. Néanmoins, à notre avis, pour discerner les nouvelles connexions établies à l'intérieur de cette agence entre égalité de genre, pauvreté et logement, il va falloir être attentif à la mise en place et aux répercussions de la nouvelle politique du *mainstreaming* de genre dans les programmes urbains et du logement.

2.7 Synthèse

L'inclusion de la question de genre est déjà ancrée dans les discours des agences sur leurs politiques ; en ce sens, la phase de validation de cette question est un fait accompli[101]. Cette question est désormais largement acceptée dans les stratégies de développement (OSAGI, 2002 : 1). La transposition de la question de genre dans des politiques s'appuie sur une approche qui a muté du FED vers une perspective GED qui, elle aussi, rassemble un plus large consensus parmi les acteurs œuvrant dans les agences et organismes internationaux. Ce progrès récent n'aurait jamais pu voir le jour sans un soutien institutionnel clair et une volonté ferme de la communauté internationale de mettre de l'avant le *mainstreaming* de genre (op. cit. : 27). En outre, l'inclusion de l'égalité entre les sexes devient plus pertinente dans le cadre des buts souscrits par la nouvelle campagne des ODM et elle devient en fait un moyen pour les atteindre (op. cit. : 28).

Toutefois, dans des contextes institutionnels spécifiques, la transposition du *mainstreaming* de genre dans des politiques ne se fait pas sans embûches et son appropriation demeure encore trop hétérogène (op. cit. : 27). Dans la même veine que Moser et Moser (2005 : 11-12), nous constatons que ce qui fait souvent défaut se trouve au niveau de la mise en place du *mainstreaming* par les divers organismes concernés. En fait, la lecture plus fine que nous avons faite dans ce chapitre des stratégies d'institutionnalisation de la perspective de genre et des valeurs-objectifs derrière les propositions des agences et des organismes internationaux montre des variations significatives qui répondent pour l'essentiel à l'absence d'un mode de compréhension partagée sur la stratégie intégrée de genre à appliquer. Ainsi, nous avons démontré ici que bien que la majorité des agences et organismes passés en revue dans les sections précédentes prône l'inclusion de l'égalité comme l'une des valeurs-objectifs centrales, elles se distinguent quant aux autres valeurs-objectifs à privilégier. Et, comme le signalent Moser et Moser (op. cit. : 19, traduction libre) restent largement méconnus « autant les résultats et les impacts de la mise en place en terme d'égalité de genre ».

[101] L'adoption d'une terminologie de genre est déjà un fait relativement commun et les politiques sont en place (Moser et Moser, 2005 : 12).

Comme le montre la synthèse présentée au tableau 2.3, les autres valeurs qui filtrent le discours correspondent soit au renforcement des capacités (qui favorise les droits et libertés des individus en général et des femmes en particulier), soit à l'efficience et l'efficacité des interventions (qui met l'accent sur les questions relatives au rendement et à la bonne utilisation des ressources).

Tableau 2. 3 Les valeurs-objectifs et le mainstreaming de genre

Agence	Dernier document de *mainstreaming* de genre	Année	Valeurs-objectifs	Positionnement vis-à-vis du FED et GED	Agenda urbain, établissements humains, logement et genre
BM	*Integrating Gender into the World Bank's Work: A Strategy for Action*	2002	Efficience et antipauvreté	2e et 3e FED	Agenda urbain émergent. Villes et logement sont des axes + ou – pris en compte
PNUD	*Gender Equality Practice Note*	2002	Égalité de genre et renforcement des capacités femmes	1er Post-FED et 2e GED	Agenda urbain présent. Villes et logement sont des axes des interventions futures
ONU-Habitat	*UN-Habitat's Gender Policy*	2002	Égalité entre les sexes et renforcement des capacités de femmes	1er Post-FED et 2e GED	Agenda urbain mandaté Établissements humains et logement axes primordiaux
ACDI	*Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*	1999	Égalité entre les sexes et efficacité/ efficience du développement	3e FED et 2e GED	Agenda urbain présent Établissements humains et logement axes pertinents
ASDI	*Promoting Equality Between Women and Men in Partner Countries*	1997	Égalité entre les sexes et droits des femmes	2e GED	Agenda urbain très considéré. Urbanisation, infrastructures et logement axes charnières

En effet, pour la BM et l'ACDI, en plus de la lutte anti-pauvreté (BM) et de l'égalité (ACDI), l'efficience ressort en tant que valeur-objectif fondamental pour introduire le *mainstreaming* de genre. Plus encore, en observant un tel axe générateur de politiques, il est possible de s'apercevoir que, au moins dans le cas de la BM, la question de genre demeure toujours plus proche d'une optique FED que d'une optique GED plus évoluée. Au contraire, dans le cas du

PNUD et d'ONU-Habitat, le renforcement des capacités des femmes (donc leur pouvoir de contrôler et choisir tout en étant autonomes) est la valeur-objectif qui accompagne la question de l'égalité dans l'inclusion du *mainstreaming* de genre dans les politiques. Ainsi, ces deux agences se placent clairement dans une optique post-FED mais sans complètement s'inscrire dans une perspective GED. Enfin, l'ASDI reconnaît aussi comme deuxième valeur-objectif la question des droits, mais elle semble être la seule agence qui se positionne pleinement dans la logique GED lorsqu'elle s'exprime formellement en faveur d'un nivellement des droits des femmes par rapport à ceux des hommes.

Ce qui ressort nettement au final, c'est qu'aucune agence ne base sur les trois valeurs-objectifs en même temps sa réflexion sur l'introduction du *mainstreaming* dans ses politiques. L'axe générateur de politiques qui pourrait résulter d'une telle démarche serait non seulement promoteur d'une plus grande richesse, capable de mieux adresser la complexité d'une réalité différenciée pour les hommes et les femmes, mais aussi en mesure de générer un plus large consensus qui ne pourrait que faciliter l'acceptation de la perspective de genre, autant au niveau international que national comme dans le cas du Chili que nous allons étudier dans les chapitres suivants. Le but ultime d'un tel exercice est la conception d'une stratégie optimale pour le *mainstreaming* de genre qui puisse guider adéquatement l'allocation des ressources investies pour s'attaquer aux iniquités de genre, tout en s'assurant que les actions entreprises sont les plus efficientes. Une telle stratégie doit aussi respecter la liberté de choix des individus et renforcer non seulement les cadres légaux mais aussi les capacités et opportunités des hommes et des femmes plus démunis.

Enfin, le peu d'information disponible ne permet pas de dresser en un bilan exhaustif de comment se reflètent les stratégies intégrées de genre au niveau urbain dans les différents organismes qui ont été passés en revue. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, les évaluations demeurent au niveau des politiques sans qu'il soit possible encore d'apprécier l'effet de ces politiques et stratégies sur le plan des programmes et des actions opérationnelles implantées. Une évaluation de l'impact de l'introduction du *mainstreaming* de genre dans l'urbain reste à venir en attendant que les informations requises deviennent plus accessibles et aussi moins fragmentaires.

Il convient aussi de noter que dans toutes les agences et organismes dont on a discuté, l'inclusion du genre dans la question urbaine semble plutôt timide et le degré d'avancement est très différent d'une agence ou d'un organisme à l'autre. Effectivement, comme le montre le tableau 2.3, dans le cas de la Banque Mondiale cette dimension n'est que partiellement prise en compte dans sa stratégie d'introduction du *mainstreaming* de genre. Pour le PNUD elle en est encore au stade de préoccupation « à introduire » au cours des prochaines années. Au contraire, pour ONU-Habitat, ACDI et ASDI, l'agenda urbain et la question des établissements humains restent des préoccupations essentielles et la question du genre est beaucoup plus avancée dans ce domaine. Enfin, il reste encore un long chemin à parcourir avant que le *mainstreaming* de genre soit en mesure d'exploiter toutes les potentialités que pourraient offrir les politiques de logement social dans la diminution des iniquités de genre et dans l'avancement vers une société qui se préoccupe de manière attentive des besoins différenciés des hommes et des femmes les plus démunis en milieu urbain. Nous nous servirons des concepts proposés ici, et de notre catégorisation des types d'approches prônés par les agences internationales (voir les chapitres 3 et 6), pour nous aider à structurer notre analyse de l'évolution de la situation de la planification urbaine institutionnalisée et du logement social dans un pays spécifique: le Chili.

Chapitre 3

Femmes, genre et évolution de la politique de logement social chilien

Le Chili ne fait pas exception à la règle concernant un certain mutisme à l'égard des considérations de genre dans la politique et les programmes de logement des pays en développement. Et cela même si, de nos jours, le système étatique d'assignation de logement social chilien est considéré exemplaire et très performant par des organismes internationaux tels que la BM et ONU-Habitat (Rojas, 2001 : 461). Le Chili, dans son rôle « d'exemple à suivre », s'appuie sur son succès à résorber son déficit de logements en une courte période[102] (Ducci, 1997 : 99 ; MacDonald *et al.*, 1998 : 10 ; MINVU, 2002b).

Par contre, les programmes de logement social proposés, encouragés par la culture occidentale, ont comme prémisse qu'une famille doit compter sur un logement individuel et des services d'assainissement de base pour bien fonctionner (Ducci, 1994 : 73). La politique chilienne de logement vise surtout la famille au sens classique, nous ne retrouvons donc dans les programmes presque pas d'éléments destinés à satisfaire les besoins spécifiques et diversifiés des personnes qui la composent, ou encore ceux des ménages de structure non traditionnelle. Jusqu'à maintenant, la perspective de genre n'a tout simplement pas été intégrée à la politique de logement social[103], bien que nous ayons récemment remarqué une réorganisation générale de la gestion gouvernementale avec une perspective de genre. Le point de vue « familiste » - c'est-à-dire la famille conjugale - sur lequel s'appuient ces programmes, peut être repérée dans l'historique de la politique du logement de l'État. Aujourd'hui, bien que la dimension de genre soit davantage présente dans le discours officiel du ministère du logement et de l'urbanisme, la supposée neutralité universelle des priorités institutionnelles demeure omniprésente à certains

[102] Les estimations montrent que la résorption annuelle moyenne du déficit de logement durant la décennie des années 1990 a été de 30 000 unités (MINVU, 2002b). Ceci fait du Chili le seul pays d'Amérique latine ayant été capable de réduire de manière durable son déficit chronique de logements (Gilbert, 2004 : 15).

[103] Exception faite des programmes de logement pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite (en chaise roulante). Toutefois, ces programmes n'ont pas non plus de composants de genre explicitement intégrées. Par ailleurs, il s'agit de programmes très restreints et conditionnels aux fonds public dérogatoires.

égards, de sorte que la politique de logement social perpétuerait des interventions sociales véhiculant des rapports de genres plutôt inégaux.

Ce chapitre débute en exposant la dynamique qui pourrait mener le Chili vers une plus grande égalité de genre dans l'intervention gouvernementale en matière d'habitation. Cette mise à jour a pour but de dégager les tendances les plus récentes qui réorientent la politique de logement chilien dans un courant favorisant davantage une approche facilitatrice d'accès au logement. Par la suite, les antécédents historiques de la situation actuelle sont présentés, avant d'enchaîner avec la réalité actuelle du Chili par rapport au logement social. La section suivante touche la sexospécificité, la composition familiale et la pénurie de logements tandis que la dernière section fait état des entraves légales d'accès et d'usufruit de la propriété du logement au Chili. Ces deux dernières sections font le point sur la distinction entre ce qui constitue un cheminement vers une égalité apparente et formelle et ce qui représente des obstacles à une égalité de genre qui serait plus substantielle.

3.1 Vers l'équité des sexes dans l'intervention gouvernementale chilienne

Selon le rapport sur le développement humain du PNUD, en 2003 la modernisation et le développement chiliens font montre de certains succès. Au niveau mondial, le Chili occupe la 43e position de l'IDH[104] et de l'IDSDH, ce qui met en évidence des réussites notables au niveau socioéconomique et dans la position des femmes. Certaines de ces réussites lui permettent d'ailleurs de se placer dans le bloc des nations jugées développées. Cependant, lorsqu'il s'agit de situer le Chili au regard de l'IHF, le pays descend à la 52e place, soulignant ainsi l'existence d'inégalités selon le sexe en ce qui concerne la participation des femmes chiliennes au processus de prise de décision[105].

[104] D'une liste de 175 pays considérés dans le rapport de 2003. L'IDH du PNUD est proposé dans les années 1990 comme indicateur de développement en remplacement du PIB utilisé jusque-là par le FMI et la Banque Mondiale. Il comprend trois composantes: longévité (espérance de vie à la naissance), savoir (alphabétisation des adultes et nombre moyen d'années de scolarité), niveau de vie (PIB réel par habitant en dollars ajusté en fonction du coût de la vie).

[105] À titre de comparaison, mentionnons que l'IDH, l'IDSDH et l'IHF canadiens sont tous à la 8e position.

Par ailleurs, les données statistiques officielles montrent tout au long des années 1990 une diminution des niveaux de pauvreté et d'indigence[106], la proportion de ces populations dans les ménages urbains passant de 33,2 % en 1990 à 17 % en 1998 (MIDEPLAN, 2001b, Annexe 3 : 24). Pourtant, cette réduction a connu une évolution différente entre les hommes et les femmes (Venegas, 1996). En effet, nous pouvons clairement voir l'importance de la dimension de genre en analysant le cas des femmes chefs des ménages urbains : les ménages jugés indigents dirigés par une femme sont passés de 24,5 % en 1990 à 28,0 % en 1998 (CEPAL, 2004).

En outre, bien qu'au début de ce millénaire la famille nucléaire simple complète[107] soit prédominante au Chili, représentant 55,4 % des ménages (CASEN, 2000), au cours de la dernière décennie d'autres formules de composition familiale ont lentement mais sûrement pris de l'ampleur. Sur le plan national, au tout début des années 1990, et selon le Recensement de Population et Logement de 1992, la proportion des ménages se trouvant sous la responsabilité et la direction d'une femme était de l'ordre de 25,5 %[108]. Dans le tout dernier Recensement de 2002, ce nombre avait considérablement augmenté, atteignant 31,5 %[109] (SERNAM, 2004). Signalons que, pour des raisons culturelles, au Chili ce type de chef de ménage se rencontre la plupart du temps dans un contexte de monoparentalité, c'est-à-dire en l'absence d'un conjoint masculin[110]

---

[106] Selon la classification chilienne, on peut être pauvre et pauvre indigent. Les estimations s'obtiennent par l'application de la méthode du revenu ou du seuil de pauvreté développée par la CEPAL. Il s'agit de comparer le revenu par personne au sein des ménages par rapport au coût mensuel des besoins de base. Les ménages et personnes en situation d'indigence ont un revenu par personne insuffisant pour satisfaire ne serait-ce que leurs besoins alimentaires, les pauvres se voyant dans l'impossibilité de satisfaire pleinement à leurs besoins de base (Venegas, 1996). Selon la CEPAL (2005 : 319), en 1990 les seuils mensuels de pauvreté urbaine et d'indigence se situaient respectivement à 18 594 $ et 9 297 $ (49 $Ca et 24 $Ca pour l'année 1990). Pour l'année 2000, ces seuils étaient de 40 562 $ et 20 281$ (111 $Ca et 56 $Ca pour l'année 2000).

[107] L'enquête de caractérisation socioéconomique nationale (CASEN), réalisée tous les deux ans depuis 1990, identifie comme famille nucléaire simple complète le fait que le conjoint ou couple du chef de ménage soit présent, avec ou sans enfants célibataires.

[108] Les ménages des personnes seules et surtout les femmes âgées seules sont comptabilisés à l'intérieur de cette catégorie, mais sont rendus invisibles par l'agrégation.

[109] En chiffres, cela représentait 834 327 ménages en 1992 et 1 305 307 pour l'année 2002. En milieu urbain cette proportion était 1,5 point de pourcentage plus élevée (33 %), une proportion considérée comme élevée (Arriagada, 1998 : 91).

[110] Au Chili, 8 ménages monoparentaux sur 10 sont dirigés par une femme (MIDEPLAN, 2002 : 6). Le CASEN montre clairement ce qui a déjà été souligné dans le chapitre 1 (voir la section 1.3) à propos du critère pour définir le chef du ménage. Cette définition est de type plus culturel, car elle se rattache à l'autorité symbolique que les autres membres du ménage reconnaissent au chef de famille et non pas au fait qu'il soit capable de remplir le rôle de principal soutien économique familial (CEPAL, 2000 : 206). Ainsi, en 2002 seulement 9,3 % de toutes les femmes chefs de ménage, ce qui est une faible proportion d'entre elles, sont chefs de famille de ménage nucléaire simple

(CEPAL, 2000 : 206 ; MIDEPLAN, 2002 : 6 ; SERNAM, 1994 : 15, 2000a : 14).

D'ailleurs, les calculs du premier gouvernement démocratique sur le manque de logements (Aylwin, 1990-1994) soulignaient que le déficit chronique touchait plus fortement les femmes chefs de ménage. De fait, ces données indiquaient que 63 % d'entre elles n'étaient pas propriétaires et que 40 % parmi ces dernières étaient en situation d'*allegamiento*[111] (entassement) (SERNAM, 1994 : 24). Cependant, selon des données plus récentes, cette situation aurait été complètement renversée au cours d'une décennie marquée par d'importants investissements publics dans le domaine du logement[112]. À présent, 73,6 % des femmes chefs de ménage (659 346 en chiffres absolus) disposeraient de leur propriété[113] (MIDEPLAN, 2001a : 48). Toutefois, bien que ce changement soit un signe très prometteur, ceci n'a pas aidé à corriger l'écart de genre dans la propriété des chefs de ménage masculin et féminin[114]. Ainsi, à titre indicatif, l'Indice de Féminité (IF) national pour la propriété est de 32, ce qui veut dire que pour 100 hommes chefs de ménage qui sont propriétaires, il y aurait seulement 32 femmes dans les mêmes conditions.

Depuis quelques années au Chili, grâce à l'établissement du deuxième plan d'égalité d'opportunités (PIO) entre les femmes et les hommes (PIO 2000-2010)[115], le SERNAM s'est mis à promouvoir et reconnaître de manière explicite l'équité de genre dans l'urbanisme, le logement et l'organisation de la vie familiale (SERNAM, 2000b). Un des grands gains de ce deuxième plan a été de venir appuyer le développement des politiques publiques devant contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'infrastructure du milieu de vie quotidien des femmes et

---

complet. Dans le cas des chefs de ménage masculins, cette proportion atteint au contraire 69,3 % (calcul effectué à partir des données du CASEN 2000). Également, 50 % des familles au Chili peuvent compter sur le soutien des deux conjoints (Gutierrez, 2001).

[111] *Allegamiento* : situation d'entassement. *Allegar* : s'entasser. *Allegado(a)* : personne en situation d'entassement. Il s'agit d'un surnombre de personnes dans un logement.

[112] Les estimations montrent que les progrès généraux dans le secteur du logement ont été réalisés au moyen d'un investissement public significatif qui s'est accru de 67 % durant la période de 1989 à 2000 (MIDEPLAN, 2001c : 27).

[113] En 2000, le nombre total de propriétaires chiliens était de 69,9 %. Les hommes chefs de ménage propriétaires représentent quant à eux 68,7 % (2 004 190 ménages), il y a donc 4,9 points de pourcentage de différence en faveur des femmes chefs de ménage.

[114] Les structures des ménages constitués par les femmes chefs de famille seraient toutefois beaucoup plus variées que celles de leurs homologues masculins.

[115] Nom donné à la politique d'institutionnalisation de la perspective de genre guidant l'ensemble des politiques de l'État chilien.

de leurs ménages. La 4e directive du deuxième objectif de l'axe thématique *Femme, famille et bien-être dans la vie quotidienne* du PIO 2000-2010, vise à assurer l'accès égalitaire des hommes et des femmes à un logement de qualité, adéquat et selon leurs besoins spécifiques. Lors du premier PIO (1994-1999), l'objectif était beaucoup plus restreint et se limitait tout simplement à promouvoir un accès des femmes chefs de ménage et des familles nucléaires aux subventions et à l'amélioration du logement. Ainsi, le PIO, 2000-2010 montre sans ambiguïté le cheminement du discours et des programmes chiliens dans le domaine du logement vers une approche de politique de type GED, tel que souligné au chapitre 2 (voir la section 2.5).

En ce qui concerne spécifiquement la planification urbaine incorporant une dimension de genre, des développements encourageants continuent à émerger depuis l'année 2001. En effet, le MINVU et le SERNAM ont signé une entente de collaboration mutuelle interministérielle pour donner suite à la mise en place du PIO (2000-2010). De cette manière, le contrat institutionnel de genre du MINVU, un des ministères les plus conservateurs et ayant une des approches les plus sectorielles et techniques (voir la section 2.2), est en pleine mutation avec l'intégration progressive des considérations de genre dans la politique du logement et de la gestion urbaine[116]. Par ailleurs, depuis 2002 le Chili a intégré en primeur, dans le cadre de la modernisation de la gestion gouvernementale en Amérique latine, l'équité de genre dans son programme d'amélioration de la gestion publique (PAG). Cela témoigne d'une disposition beaucoup plus ferme pour que la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes commencent à être considérées dans les contenus des politiques et programmes des divers secteurs gouvernementaux[117]. Dans le domaine du logement, nous pouvons donc espérer qu'à l'intérêt institutionnel d'équité sociale, tant préconisé par les gouvernements de la Concertation[118], viendront se greffer de manière progressive, les préoccupations d'équité de genre, en particulier

---

[116] Présentement, nous pouvons compter sur le résultat de cette entente de collaboration mutuelle envers le PIO (2000-2010) amorcée dans la publication du document *Guide pour incorporer la perspective de genre dans la formulation des études du MINVU* (MINVU, 2002c).

[117] Les PAG ont été introduits en 1998, toutefois, ce n'est que cinq ans plus tard que le système de gestion du genre a été intégré dans la fonction publique. En tout, 182 institutions publiques ont dû rendre compte de leur gestion dans une perspective d'équité de genre en 2002. Cependant, il s'agit d'un processus qui en est au stade initial, c'est-à-dire qu'il vient de s'engager dans l'étape du diagnostic des programmes et projets. L'organisme qui valide les rapports est le SERNAM.

[118] Qui a marqué les interventions vers les plus pauvres des différents gouvernements de cette coalition et qui continue à colorer les réorientations de la politique du logement actuellement en cours.

dans l'action du MINVU[119]. Ainsi, il est devenu plus évident que les besoins auxquels doit répondre la politique urbaine et de logement social sont diversifiés et hétérogènes. Mais comme le note si bien Fernández (2003), le gouvernement chilien doit donner « des réponses plus informées, plus efficaces, plus ciblées, plus adéquates, plus participatives et plus équitables » (traduction libre) dans le cadre de son action pour contrer les problématiques sociales et de développement auxquelles fait face le Chili.

3.2 Antécédents historiques de la politique de logement social

Traditionnellement, et jusqu'aux années 1970, l'accent des politiques d'habitation du Chili était mis sur la diminution du déficit historique de logement (Ducci, 1994 : 73). Celui-ci portait sur un nombre indubitable de logements à construire et à finir qui devaient, par la suite, être vendus à des prix subventionnés par l'État, les rendant ainsi accessibles aux ménages « économiquement instables ». La politique chilienne du logement remplissait fidèlement les directives internationales de l'habitat en vigueur à l'époque. Néanmoins, l'accroissement continu de la population, à un rythme plus rapide que prévu, faisait en sorte que le système non seulement demeurait en déficit mais celui-ci augmentait d'année en année. Les programmes de lots avec services et d'appui à l'auto-construction ont tenté de remédier à cette situation (Ducci, 1993 : 3).

Historiquement, les programmes gouvernementaux du Chili ont rarement pris en considération les couches les plus défavorisées, puisque celles-ci n'ont jamais eu les ressources suffisantes pour l'achat et le paiement des logements bâtis. Par conséquent, des occupations massives de terrains vagues ou *tomas* se sont périodiquement produites. Pendant la période 1970-1973, il est estimé que jusqu'à 400 000 personnes sont parvenues à obtenir un accès au sol par ce moyen (Ducci, 1993 : 3). Il s'agissait là de la seule possibilité d'accéder au sol pour les secteurs les plus démunis de la population, la *toma* constituant une sorte d'échappatoire (Rojas, 2001 : 464). Jusque-là, les femmes n'avaient occupé qu'un rôle secondaire dans le processus d'accès au sol, se limitant à accompagner et à aider les hommes dans l'occupation des terrains et les luttes pour les

[119] Ce sera en 2002 pour le Sous-secrétariat du MINVU (organisme qui a pour mission d'assurer la réelle mise en place de l'action sociale de l'État en matière résidentielle, du développement des villes et du territoire). La réalisation du diagnostic de genre de ses programmes a été désignée comme haute priorité par le MINVU (MINVU, 2002a : 113, 2002d). Les fonctionnaires et services qui performent selon ces critères reçoivent des primes.

infrastructures et les services urbains nécessaires (MacDonald, 1991 : 15 ; Rivero, 1989). Ce rôle secondaire était le résultat de l'intériorisation des valeurs traditionnelles de la famille par le biais des différents processus de socialisation. Par contre, l'arrivée de la dictature militaire en 1973 modifia la stratégie d'obtention du logement des secteurs populaires (Rojas, 2001 : 465) : il n'était plus possible de s'organiser socialement et politiquement car les occupations de terrains étaient réprimées et les partis politiques interdits.

En effet, tout au long des années 1980[120], les occupations illégales de terrains ont été stoppées et, par conséquent, leur déploiement irrégulier a été circonscrit (Ducci, 1993 : 14). Cependant, la population la plus démunie était toujours confrontée au même problème d'accessibilité au logement et au sol urbain (Saavedra et Icaza, 1993). À cette époque précisément, le schéma de distribution et de définition des rôles de genre dans la société chilienne semblait être en train de se modifier. Cette modification était sans doute d'abord due aux difficultés économiques qui ont découlé des processus d'ajustement structurel et ensuite de la récession qui est survenue à cause du surendettement. En effet, en réponse à un besoin de survie et en relation directe avec un modèle de société qui les excluait, les femmes chiliennes allaient ajouter au rôle de gestion domestique (reproductif), le rôle de soutien (productif) et de transformation de l'espace du logement et du quartier (communautaire) (Rico, 1996 : 83 ; Rivero, 1989 : 16). À ce sujet, rappelons-nous que cette conception tripartite des rôles féminins a été présentée au chapitre 1 (voir la section 1.6).

Entre 1973 et 1979, la dictature a toléré que de nouvelles familles viennent s'établir chez des parents ou chez des amis déjà habitant dans les bidonvilles, contribuant ainsi à rendre plus denses ces implantations humaines, phénomène appelé *allegamiento*. D'après Rivero (ibid.), dans ces circonstances et en conséquence de l'absence des politiques gouvernementales adéquates en matière d'habitat social, les femmes s'impliqueront activement dans les organisations concernées par le logement - comités d'*allegamiento*[121] - pour contrecarrer le manque d'accès à un logement minimal[122]. Toutefois, à partir de 1979, le développement des bidonvilles a été gelé et une

[120] La dictature militaire a exercé son pouvoir autoritaire entre 1973 et 1990.
[121] Comités qui aident les gens défavorisés dans le processus d'accès au logement.
[122] Ceci amène Massolo (1996) à dire que les mouvements sociaux urbains battent au rythme du cœur des femmes.

surveillance plus étroite a été mise en place pour encadrer ces territoires où, à cause des difficultés économiques, se développaient les bases de ce qui allait être le mouvement de contestation contre la dictature (Ducci, 1993 : 4). Le phénomène d'*allegamiento* a produit tout un marché parallèle du sol en rendant le développement des nouvelles occupations illégales moins perceptibles pour les autorités centrales et locales.

Ce fut, en outre, à ce moment que le régime militaire a reformulé la question du logement et le problème du développement urbain en laissant agir les lois du marché, qui considèrent le sol urbain comme « un bien abondant ». La réforme de la politique du logement a commencé en 1977 et a été graduellement améliorée au fil du temps (Gilbert, 2004 : 17 ; Jiron, 2004 : 3). Lors de son élaboration, le logement a été défini comme un bien qui s'acquiert avec l'effort et l'épargne individuels (Ducci, 1994 : 74) et le rôle du gouvernement est devenu celui de facilitateur des subventions aidant à augmenter la capacité d'achat des ménages dans le besoin (Rojas, 2001 : 465). C'est ainsi qu'un grand nombre de terrains agricoles localisés en périphérie de la ville de Santiago[123] ont été dézonés. En 1979 le Décret de Loi 420 du MINVU déterminait que la superficie susceptible d'être urbanisée pouvait subir une augmentation allant jusqu'à 64 000 ha[124]. À cette époque, Santiago comptait seulement 36 000 ha. Entre 1980 et 1982, 7 030 ha furent affectés aux lotissements et aux subdivisions, alors que l'aire construite durant les 10 années avant le décret ne couvrait que 6 393 ha (ibid.).

En raison de cette situation, un nouvel essor dans la production du logement subventionné par les secteurs privé et public fut observé. Ceci ne visait toutefois pas les couches les plus démunies. Malgré cela, en 1985 le régime militaire toujours en place a dû réviser sa politique nationale de développement urbain en reconnaissant, cette fois-ci, que le sol est un bien rare plutôt qu'abondant (ibid.). Mais le mal était déjà fait, puisque la périphérie est demeurée entre les mains du capital immobilier et que de grandes superficies de terrain se sont retrouvées assujetties à la spéculation foncière. De plus, la dictature militaire s'est servie de la production du logement et de

[123] La ville de Santiago, identifiée comme le grand Santiago, se compose actuellement de 34 municipalités appelées communes. En 2002, la ville de Santiago occupe une superficie approximative de 2 269 km^2 et a une population de 4 669 581 personnes (Recensement de population et logement 2002).
[124] Croissance urbaine qui, selon Ducci (1993), représentait deux fois le marché du sol existant à l'époque.

son programme de subventions afin d'attirer une clientèle politique avant les élections qui devaient se tenir à la fin des années 1980[125].

Étonnamment, les divers gouvernements de la Concertation, qui se sont succédé depuis la fin de la dictature, ne feront qu'améliorer et ajuster la politique néolibérale de logement instaurée par le régime de Pinochet. Comme le déclare Gilbert (2004 : 15) par rapport à la lutte contre le déficit de logement, « c'est pendant cette période que les meilleurs résultats seront obtenus ». Par ailleurs, c'est aussi durant les années 1990 que la participation et la demande des femmes par rapport au logement se feront les plus pressantes.

3.3 Conjoncture actuelle du logement au Chili

Dans le contexte actuel, il est possible d'affirmer que la croissance irrégulière des établissements humains est un phénomène contrôlé au Chili (Ducci, 1997: 100)[126]. Par contre, une autre réalité a pris sa place : la densification des anciens et nouveaux quartiers populaires. Cette densification est venue jusqu'à un certain point cacher le véritable déficit d'habitation. À partir de 1990, la politique sociale du gouvernement a visé à rembourser ce qui a été désigné comme la « dette sociale » (Jiménez, 1996 : 176). Dans le secteur du logement social, ceci signifia la création ou le maintien des programmes selon le principe de subsidiarité (Gilbert, 2002 : 309 ; Held, 2000 : 13), ce qui devint une des grandes préoccupations de la Politique du Logement et de l'Urbanisme de tous les gouvernements de la Concertation[127]. Afin de mieux saisir ce contexte, il est important d'avoir une idée précise des principaux acteurs impliqués dans le logement social au Chili. La figure 3.1 expose la structure hiérarchique de ces derniers pour le cas de la Région Métropolitaine de Santiago.

---

[125] Pourtant, cela ne lui permettra pas de remporter les élections.

[126] À l'exception de ce qui fut la plus grande occupation dans l'histoire chilienne, que le régime militaire a dû surmonter en 1983 lorsque 8 000 familles établies sur deux grands terrains en friche ont dû être relogées dans différents lieux périphériques (Ducci, 1993 : 12).

[127] La production annuelle moyenne de logements depuis le retour à la démocratie (1990-2000) est de 120 000 unités (MINVU, 2002b).

Figure 3.1 Organigramme des grands acteurs de la politique chilienne du logement social et de genre de la planification institutionnalisée à Santiago

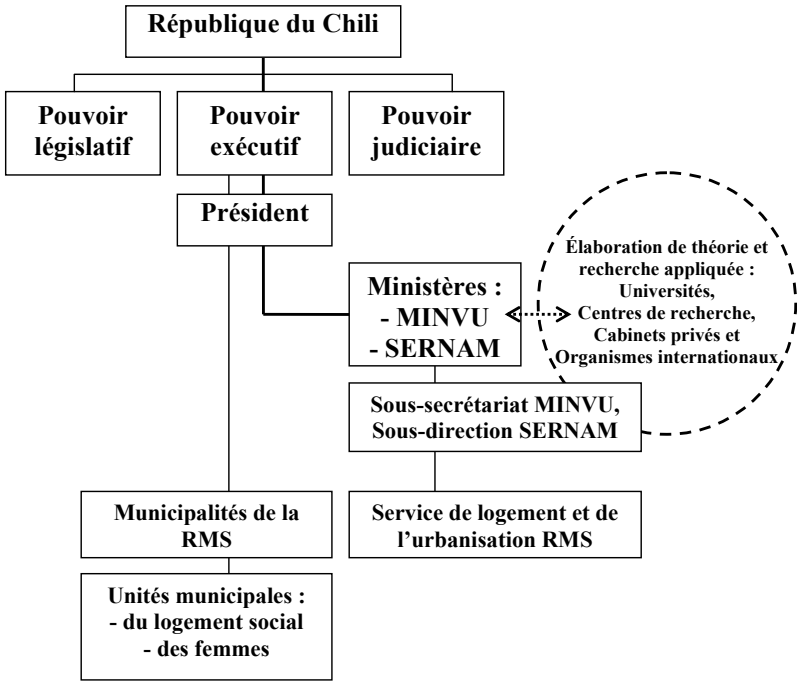

Nous retrouvons tout d'abord les trois pouvoirs classiques de l'État : législatif, exécutif et judiciaire. Du pouvoir exécutif, représenté par la figure du Président de la République, dépendent le Ministère du Logement et de l'Urbanisme (MINVU) et le Service National des Femmes (SERNAM). Au-dessous de ces instances se situent les sous-sécretariats respectifs de ces ministères ainsi que le Service de Logement et de l'Urbanisation (SERVIU) de la RMS. Ensuite, se trouvent les municipalités de la RMS et leurs unités du logement social respectives. Bien que les unités municipales des femmes n'aient pas de rôles directs sur la question du logement social, ces unités éclairent quelques fois les femmes par rapport aux droits et responsabilités impliqués par les programmes sur la marginalité résidentielle. Enfin, les universités, les centres de recherche, les cabinets privés et les organismes internationaux élaborent de la connaissance théorique et réalisent de la recherche appliquée qui sert d'intrant aux instances étatiques. Notons, pour terminer, qu'il est courant au Chili que certains acteurs circulent entre plusieurs milieux, notamment, entre les cercles scientifiques reliés au monde universitaire et les milieux de prise de décision faisant face à la problématique du logement social et, en particulier, du déficit de logement et de l'*allegamiento*.

L*'allegamiento* offre une solution aux ménages qui sont sans maison grâce à la solidarité familiale ou à la présence d'un marché informel. Pour le MINVU (2002b) cette situation est la plus claire expression du déficit quantitatif de logements au Chili. Il s'agit d'une forme de densification qui, comme nous l'avons vu, a commencé à prendre de l'ampleur durant les années de la dictature et s'est poursuivie jusqu'à ce jour. Ce type d'entassement se trouve dans les sites ou les logements de la parenté ou bien dans le secteur informel (Saavedra et Icaza, 1993). Les familles ou ménages *allegados* révèlent de manière patente la problématique de l'irrégularité de l'occupation et de la possession du sol urbain chilien. Il faut souligner aussi que l'augmentation de la taille des ménages a été une stratégie d'ajustement des familles pour affronter l'accroissement de la pauvreté observé tout au long des années 1980 (CEPAL, 1997). Cette stratégie de survie est difficilement comptabilisable dans les indicateurs économiques formels puisque les réponses sociales aux processus de crise et d'ajustement se sont produites à l'intérieur du ménage (ibid.).

Toutefois, il y a deux problèmes secondaires directement associés au phénomène de l*'allegamiento*. Le premier correspond à l'assainissement des différentes aires métropolitaines. En effet, puisque la plupart des grands centres urbains du Chili ne comptent pas en assez grand nombre les services essentiels de base (tels que l'eau potable, les égouts, l'électricité, etc.), les familles *allegadas* deviennent dépendantes de la qualité des services dont disposent les familles qui les hébergent. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un marché informel qui, plus souvent qu'autrement, n'est pas capable de fournir les infrastructures et les services urbains essentiels. Le deuxième problème associé à l*'allegamiento* a trait au fait que la densification se réalise dans des quartiers non seulement pauvres et périphériques, mais aussi mono-fonctionnels (principalement dortoirs). La stratégie d'*allegamiento* a donc comme conséquence de renforcer la séparation entre le lieu du travail et le lieu de résidence. La ségrégation spatiale et fonctionnelle de ces quartiers est l'une des conséquences du type de planification urbaine préconisée au Chili. Les conséquences pour les femmes et pour la division du travail au sein du ménage d'un urbanisme traditionnel ont déjà été recensées au chapitre 1. Elles n'ont pour effet que d'exacerber la séparation des espaces productifs et reproductifs (voir la section 1.2).

Bien que, comme le signale Pérez-Iñigo (1999 : 31), la quantification du phénomène soit très variable et dépende surtout de la méthodologie employée dans l'analyse, aujourd'hui nous avons des chiffres officiels plus conformes à la réalité que ceux du début des années 1990. En 2000, les données fournies par MIDEPLAN signalent qu'il existe 743 450 ménages *allegados* au Chili[128]. Entre 1990 et 2000, il y a eu une diminution de 19 % du déficit quantitatif de logement qui est venu soulager quelque peu la situation d'entassement des ménages chiliens. Ajoutons que la problématique de l'*allegamiento* est essentiellement urbaine, touchant 28,6 % des ménages (MIDEPLAN, 2001c : 6) ; en 1998, 45,8 % des ménages *allegados* au pays habitaient dans la Région Métropolitaine de Santiago (MIDEPLAN, 2000c : 57).

Pour la majorité des ménages chiliens, l'accès au logement se fait à travers des programmes qui découlent de la Politique du Logement et de l'Urbanisme du gouvernement central[129]. En outre, les divers programmes, même ceux d'intérêt social, visent tous l'accès à la propriété privée de nouveaux logements au moyen de subsides résidentiels correspondants à la demande et orientés par le marché (Held, 2000 : 13 ; Pérez-Inigo, 1999 : 11). Sous l'angle de l'accès à l'habitation sociale, le programme de logement de base (Décret Suprême 62/84, PVB) et le programme de logement progressif (Décret Suprême 140/90, PVP) sont les deux qui forment le cœur de la politique chilienne en ce qui concerne la marginalité résidentielle. Le tableau 3.1 présente une description détaillée de la structure de ces deux programmes.

[128] Il s'agit du déficit quantitatif, car du point de vue du déficit qualitatif, le nombre montait à 1 164 626 (MIDEPLAN, 2001c). Au début des années 1990, il y avait un déficit quantitatif de 918 756 ménages et un déficit total de 1 584 950 ménages (ibid.). Les chiffres proviennent des enquêtes CASEN 1990 et 2000.

[129] Il s'agit en tout d'un ensemble d'une douzaine de programmes dont deux sont exclusivement orientés vers la marginalité résidentielle. Bien que le système utilisé pour cibler la demande de la population, la fiche CAS (sigle qui signifie Comités d'Assistance Sociale Communale) ait été modifiée à plusieurs reprises en tant qu'outil de ciblage depuis sa création dans les années 1970, la CAS II/1999 continue à avoir comme principal élément d'évaluation le revenu, et seulement en partie les conditions d'habitation. Il n'y a pas d'indicateurs reflétant les caractéristiques particulières de chaque groupe familial (Jiménez, 1996 : 188). Cependant, il se peut que le nouveau CAS II/2003 prennent ces derniers indicateurs en ligne de compte.

Tableau 3.1 Système chilien de subvention au logement social

Programme	Bénéficiaires		Caractéristiques du logement social	Prix total du LS	Financement tripartite					
	Type	Revenu mensuel $Ca			Subvention		Épargne		Crédit	
				$Ca	$	%	$	%	$	%
PVB	Ménages ou locataires *allegados* avec possibilités d'épargne	**150 à 326**	Logement neuf de 40 m^2 max., clé en main. Possibilité des unités de 1 ou 2 étages ou appartements en bloc de 3 ou 4 étages.	**10 250**	**6 240**	**61**	**445**	**4**	**3 565**	**35**
PVP 1	Ménages avec besoins extrêmes et peu capacité d'épargne	**0 à 148**	Site urbanisé de 100 m^2. Unité sanitaire, cuisine et une habitation de 18 m^2.	**6 240**	**5 883**	**94**	**357**	**6**	**n.a**	**n.a**
PVP 2				**3 120**	**1560**	**50**	**223**	**7**	**1337**	**43**

Source : Rojas (1999 : 26, traduction libre). Dollars courants de 1999, calcules propres.

Par ailleurs, la politique contemporaine a établi des règles très claires, transparentes et stables pour tous les requérants (Held, 2000 : 13). Cette politique a fonctionné de manière honnête et effective tout au long des années 1990 (Gilbert, 2004 : 18). Elle a donc su gagner en crédibilité non seulement auprès de la population en général, mais aussi auprès des plus démunis. En effet, cette popularité est facilement observable si nous observons le nombre total de comptes d'épargne pour le logement qui est un des principaux critères d'accessibilité aux divers programmes de logement offerts par l'État[130]. En 1998, le nombre de comptes d'épargne pour le logement atteignait 1 529 553[131] (Pérez-Inigo, 1999 : 52-53), représentant une croissance de

[130] Il aurait été intéressant d'évaluer ce nombre en fonction du sexe du titulaire, mais malheureusement, cette information n'est pas disponible.

[131] L'épargne préalable dépend du programme de demande. Les comptes peuvent être ouverts dans diverses banques et institutions financières. Toutefois, la plus populaire est la Banque de l'État. L'argent des comptes est protégé de l'inflation grâce à l'unité de promotion (UF) et les comptes paient également des intérêts en termes réels (Held, 2000

l'ordre de 200 % par rapport aux débuts des années 1980.

Selon les derniers chiffres officiels datant de l'année 2000, il y a une réduction du déficit quantitatif. La construction d'environ 1 200 000 logements[132] en 10 ans a renversé la vapeur et a fait reculer le déficit à 750 000 unités d'habitation (MINVU, 2002b). En effet, entre 1990 et 2000, l'augmentation annuelle des besoins avait été estimée à 90 000 unités, réduisant annuellement de 30 000 logements le déficit chronique quantitatif. Si ce rythme demeurait constant dans les années à venir, l'élimination définitive du déficit prendrait approximativement 25 ans (soit jusqu'en 2029). Toutefois, comme le note Pérez-Inigo (1999), la part du déficit résorbé correspond aux personnes ou familles qui étaient dans la meilleure situation pour accéder à la propriété, ce qui veut dire, dans le langage de l'actuelle ministre du MINVU Sonia Torche : pauvres solvables. Ainsi, le déficit restant est toujours plus difficile à résoudre, car il condense des ménages encore plus pauvres et moins bien outillés pour jongler avec les règles du marché qui sont venues encadrer les solutions d'habitation, incluant celles du logement social. En ce sens, le gouvernement actuel semble avoir saisi ce problème de « déficit dur » de logement et les difficultés qu'il imposait à l'atteinte de bons résultats dans les années 1990-2000 concernant la lutte contre le déficit pour la décennie actuelle. En effet, le gouvernement a tout récemment commencé à reformuler sa politique de logement social.

Le problème auquel les programmes actuels étaient confrontés est que les subventions se dirigeaient seulement vers les familles pauvres « méritantes » (Gilbert, 2004 : 27). Le mérite des familles ou ménages pauvres se mesurait par la volonté d'économiser de l'argent et non pas par leurs capacités de faire des épargnes. De la sorte, jusqu'à en 2000 la problématique des pauvres insolvables ne figurait pas parmi les préoccupations du MINVU[133]. Les programmes de marginalité résidentielle et leur mode de gestion ont eu des problèmes à cibler les groupes les

---

: 18). L'UF est une unité indexée selon la variation des prix à la consommation ayant une valeur moyenne en 2000 de 15 409 pesos chilien. et ces comptes paient des intérêts en termes réels (Held, 2000 : 18).

[132] De ce chiffre, la modalité SERVIU (PVB et PVP ou, dans le cas de crédit, le gouvernement agissait en tant qu'agent) a distribué approximativement 300 000 logements pour les familles avec davantage de besoins.

[133] Tout au long des années 1990, ce ministère avait la conviction qu'il était impossible de résoudre les problèmes reliés à la pauvreté à partir du secteur du logement.

plus vulnérables, ceux qui subissent le déficit dur de logement[134]. En parallèle, le système public de financement s'est effondré au cours de l'année 2001[135], le portefeuille de crédit du MINVU étant en retard à 70 %, l'État a dû se rendre à l'évidence d'un échec partiel : son programme de logement social voué aux pauvres solvables n'ayant pas pu récupérer 61 milliards de pesos (101 millions de dollars de 2004) (EL MERCURIO, 2001).

Par ailleurs, comme la politique chilienne a été principalement centrée sur la diminution du déficit quantitatif à n'importe quel prix, cela a compromis dans bien des cas le développement des solutions d'habitation durable. Les tempêtes et inondations de l'hiver 1997 ont remis en question non seulement la qualité des solutions, mais aussi la durabilité d'une partie du stock de logements ayant été construits tout récemment. Ainsi, même si la croissance urbaine irrégulière est un phénomène déjà surmonté au Chili, le type de ville générée ne se différencie pas grandement des autres villes de l'Amérique latine où l'on observe des envahissements ou des lotissements « pirates », etc. Pour augmenter le nombre de logements octroyés, le gouvernement a diminué au minimum le coût des unités, un des mécanismes utilisés étant l'occupation et l'achat de terrains moins chers. Les projets s'en trouvent donc localisés en périphérie très éloignée, avec peu d'équipements, sur des sols de mauvaise qualité environnementale, générant, comme le note si bien Ducci (1997 : 105-106), des enclaves de pauvreté.

Comme mentionné au début de cette section, le poids de l'évidence est venu imposer une reformulation majeure de la politique du logement. Ainsi, les priorités viennent d'être ajustées pour la période allant de 2002 à 2006. Dorénavant, le 3e gouvernement de la Concertation (Lagos, 2000-2006) ciblera les secteurs plus pauvres ; spécifiquement, les politiques de logement social devraient cibler les familles se trouvant parmi les 30 % les plus pauvres de la population[136]. Pour

---

[134] Récemment, le MINVU a commencé à reconnaître qu'il y avait des distorsions dans le ciblage des programmes de logement à marginalité résidentielle (MINVU, 2002b). Entre 1990 et 2000, la population ciblée à bas revenu avait seulement touché 23,9 % du total des ressources octroyées pour l'accès au logement, tandis que celle à revenu moyen-bas avait touché 46,1% (MIDEPLAN, 2001c : 16).

[135] Ce système gérait surtout les crédits du programme PVB-SERVIU. Dans le journal *El Mercurio* (2001), le ministre Ravinet déclarait « que des quelques 295 000 personnes inscrites dans le système, seulement 90 000 étaient à jour en 2001 ».

[136] Car le secteur du logement est maintenant partie intégrante du programme chilien de lutte contre la pauvreté. Ainsi, pour la première fois un de ces programmes de subsides, le MINVU, est en train d'intervenir à partir du secteur du logement dans la thématique de la pauvreté dure.

ce faire, un nouveau programme vedette a vu le jour dans le système, le Logement Social Dynamique sans Dette (PVSDD)[137]. Pour les personnes pauvres organisées en groupe pour résoudre leur problème de logement, il existe maintenant aussi la possibilité de participer à un autre programme complémentaire : le concours pour le fonds solidaire réservé aux projets d'habitation[138]. En 2002, 60 % des dépenses du budget MINVU ont été réallouées aux programmes d'habitation visant le secteur de la pauvreté dure. En parallèle, mais surtout en réaction aux piètres résultats du portefeuille de 2002, le gouvernement a fini par transférer en 2003 ses fonctions de crédit à la banque privée. Ainsi, le crédit hypothécaire pour les nouveaux PVB[139] devrait être à l'avenir obtenu auprès du secteur privé avec une garantie du gouvernement[140].

Nous sommes ainsi témoins d'une période de bouleversements majeurs dans les politiques et programmes de logement social au Chili. Les changements observés accentuent davantage l'approche facilitatrice (Carter et McAfee, 1990 : 233) avec ses différentes composantes néolibérales sur lesquelles l'État s'appuie pour remédier aux problèmes du logement des plus pauvres. En même temps, la politique de logement relègue tous ceux qui sont minimalement solvables aux mains du capital financier[141]. Le Chili devient de cette façon un cas de figure pour une intervention ciblée de l'État vers les secteurs les plus démunis dans le cadre d'une politique

---

[137] Ce programme est venu remplacer le PVB-SERVIU depuis l'année 2002 (MINVU, 2002a : 49) et il a des caractéristiques très différentes de son prédécesseur. Le montant de la subvention est beaucoup plus considérable, voir le double, pour que les familles n'accumulent pas de dette à la fin du processus d'accès au logement, le montant étant de 280 UF (11 853 $Ca) là où le PVB ne prévoyait que 140 UF (5 926 $Ca)). Le minimum d'épargne continue a être le même : 10 UF (425 $Ca). Il s'agit d'un logement de 25 m^2 modifiables jusqu'à 50 m^2, selon les moyens futurs du groupe familial. Le PVB fluctuait entre 42 et 45 m^2, donc le standard s'est réduit de manière significative (40%).

[138] Décret Suprême 155/2001. Toutefois, le groupe en question doit être parrainé par une entité organisatrice de la demande, telles les municipalités, les ONG ou les entités techniques et, comme dans tout concours, l'octroi de fonds n'est pas automatique.

[139] Le nouveau PVB s'occupe d'une tranche de population plus aisée capable d'accumuler une épargne de 20 UF (850 $Ca) et pouvant payer des logements qui se situent entre 300 et 600 UF (12 700 et 25 400 $Ca). Il est en quelque sorte progressif, car plus le logement est cher, plus le montant de la subvention diminue.

[140] L'État subventionnerait le système financier avec 10 UF (425 $Ca) pour fins d'études de crédit des personnes, en plus de 15 UF (635 $Ca) pour combler la différence qu'il pourrait y avoir entre les taux de crédit. En cas d'arrêt de paiement et si la vente aux enchères de la maison ne couvre pas 75% du crédit, le différentiel sera garanti par le gouvernement (EL MERCURIO, 2001).

[141] D'ailleurs, si l'État continue d'avoir un rôle dans l'accès au logement du secteur le plus démuni (pauvreté dure), c'est parce que les failles du marché sont trop évidentes. Pour Rojas (2001 : 456), la période 1990-2000 au Chili peut être le mieux décrite comme celle d'une intervention étatique réussie.

d'inspiration néolibérale. En effet, l'État n'intervient que lorsque le marché privé n'est plus en mesure de répondre à la demande du secteur de « pauvreté dure », qui n'a tout simplement pas un niveau suffisant de solvabilité pour intéresser les capitaux privés.

3.4 Sexospécificité, composition familiale et pénurie de logements

Avant tout, il faut noter qu'il n'y a encore qu'une connaissance très limitée de l'accès des femmes aux programmes sociaux en général et plus spécifiquement en ce qui concerne le logement. D'ailleurs, MacDonald et *al.* le confirmaient, dans leur excellent travail d'évaluation ayant été commandé conjointement par le SERNAM et le MINVU, que : « le problème de base pour l'incorporation de la perspective de genre dans la politique de logement est l'information limitée et déficiente autour du sujet, ce qui empêche évidemment une analyse de la demande et de l'attention dans ce cadre » (MacDonald *et al.*, 1998 : 42, traduction libre). Et bien qu'en théorie la politique de l'habitation chilienne établisse pour chacun de ses programmes de logement[142], un accès universel au logement tant pour les hommes que pour les femmes, la réalité est tout autre. Dès la fin des années 1980, le MINVU avait confirmé l'existence de certaines inégalités de sexe dans son rapport intitulé *Politique nationale de logement. Effets réels et potentiels sur les femmes* (MINVU, 1989), situation qui n'a fait que se complexifier davantage à l'aube du XXIe siècle.

L'intérêt des femmes des secteurs populaires à contrecarrer le problème de l'habitat devient plus clair si nous analysons les données des registres de requête et d'assignation des subsides au logement du MINVU[143]. En 1989, 56,7 % des demandeurs de logements sociaux étaient des femmes[144], surpassant ainsi les hommes inscrits. Cependant, seulement 45,9 % des logements assignés étaient octroyés aux femmes, ce qui laisse entrevoir les défaillances majeures du système à l'époque.

---

[142] Étant donné que le bénéficiaire moyen visé est une personne de 18 ans n'étant pas propriétaire ni lui(elle) ni son(sa) conjoint(e).

[143] Il s'agit d'une tâche laborieuse puisqu'il n'existe pas de registres constants entre le nombre de sollicitations et les demandes par sexe. Donc, il faut trouver les études ou évaluations institutionnelles, qui ne sont pas nombreuses, pouvant être source d'information.

[144] Leur statut civil étant inconnu à l'époque de l'étude de 1989, nous n'avons pas pu savoir s'il s'agissait de femmes chefs de ménage.

Mais, graduellement, cette situation s'est modifiée considérablement. Comme le montre le tableau 3.2, la demande féminine concernant les programmes de marginalité résidentielle a augmenté, atteignant jusqu'à 69,2 % dans le registre de 1997, mais en même temps elles sont devenues les principales bénéficiaires du système à 70,4 % (MacDonald *et al.*, 1998 : 41)[145]. Selon MacDonald et *al*. (ibid., traduction libre), il y aurait même lieu de dire que dans la politique du logement social des années 1990, il a existé « un léger penchant vers les femmes dans la sélection des bénéficiaires ». L'affirmation s'avère exacte si l'on analyse l'indice de féminité des bénéficiaires (IFB) pour l'année 1997. À partir de cette tendance, certains aménagistes du MINVU pourraient donc être portés à croire qu'il n'y aurait pas de nécessité majeure de soutenir des interventions selon une perspective de genre. Toutefois, nous pensons qu'au contraire, cette prédisposition répond à une sorte de sexospécificité non planifiée dans le secteur du logement social et non pas à une intention claire et volontaire de discrimination positive de la politique de logement social. Dans ce cadre, il y a lieu de penser qu'une politique spécifiquement ciblée vers les femmes serait capable d'atteindre des buts de manière beaucoup plus efficace, ne serait-ce que par le fait que la demande serait mieux caractérisée et décortiquée, rendant ainsi mieux compte du nouveau contrat de genre qui s'est profilé au cours des années 1990[146].

[145] Dans le travail de MacDonald et *al.* (1998), les données sont le nombre de demandeurs dans les registres jusqu'au mois de février 1997.

[146] Les chiffres les plus récents pouvant être consultés à partir du registre unique dans le site web du MINVU, http://www.minvu.cl, montrent que dans les années 2000, la proportion des femmes demandeuses dans le cas du PVB-SERVIU atteint 74 %. Cependant, il n'y a pas encore de registre public des bénéficiaires établi en fonction du sexe et permettant de procéder à des comparaisons homme-femme beaucoup plus poussées.

Tableau 3.2 Demandeurs et bénéficiaires

Demandeurs	**1989***		IFS	**1997****		IFD
Femmes	142 615	**56,7%**		298 873	**69,2%**	
Hommes	108 763	43,3%		132 855	30,8%	
Total	251 378	100,0%	**131**	431 728	100,0%	**225**
Bénéficiaires	**1989***		IFB	**1997****		IFB
Femmes	39 165	**45,9%**		37 307	**70,4%**	
Hommes	46 129	54,1%		15 681	29,6%	
Total	85 294	100,0%	**85**	52 988	100,0%	**238**

Source : tableau créé à partir de la compilation des données du MINVU (1989 : 39-40) et de l'étude de MacDonald et *al.* (1998 : 33 et 37). Les données étaient comparables quand dans les deux documents il était question de l'analyse du D.S. 62/84, c'est-à-dire du PVB.

En dix ans, les femmes n'ont pas seulement majoritairement réussi à franchir les écueils des procédures financières et administratives du processus gouvernemental d'accès au logement social, mais elles auraient également entamé des négociations importantes à l'intérieur de leurs ménages pour se placer à la direction des processus d'accès au logement. Car en fait, comme le montre le tableau 3.3, ce sont même les femmes mariées qui sont en tête des statistiques, autant au niveau des demandes qu'au niveau des bénéficiaires du PVB[147]. Nous pouvons constater en outre que la politique chilienne de logement social soutient de manière plus significative les demandeurs et bénéficiaires mariés, à savoir l'archétype de la famille classique. Ainsi, cette politique s'aligne clairement derrière l'idéal du ménage standardisé de la planification urbaine institutionnalisée, comme le souligne la littérature sur les rapports sociaux genrés. D'après MacDonald et *al.* (ibid. : 29), ce sont les préalables ainsi que le pointage établi par le programme de logement social qui favoriseraient la famille nucléaire type par rapport à d'autres structures familiales[148].

[147] En 1998, les femmes conjointes des secteurs urbains pauvres chiliens qui n'avaient pas de revenus propres atteignaient 74% (CEPAL, 2004). Ceci laisse supposer que les femmes mariées ou en couple sont également les gérantes du projet d'accès au logement en disposant et mobilisant principalement l'argent d'autres personnes: leurs partenaires. Cette situation demande évidement des négociations importantes au sein du ménage pour accomplir le processus.

[148] Il s'agit d'un couple avec des enfants n'ayant pas plus de 18 ans, auquel peuvent s'ajouter les grands-parents en filiation directe avec la personne qui fait la demande.

Tableau 3.3 Demandeurs et bénéficiaires par sexe et état civil au programme marginalité résidentielle 1997, niveau national

Demandeurs	**Femmes**	**%**	**Hommes**	**%**	**Total**	**%**
Mariés/Mariées	155 659	**36,1**	84 751	**19,6**	240 410	**55,7**
Celibataires	129 281	29,9	46 078	10,7	175 359	40,6
Veufs/Veuves	13 933	3,2	2 026	0,5	15 959	3,7
Total	298 873	69,2	132 855	30,8	431 728	100,0
Bénéficiaires	**Femmes**	**%**	**Hommes**	**%**	**Total**	**%**
Mariés/Mariées	23 216	**43,8**	12 815	**24,2**	36 031	**68,0**
Celibataires	12 745	24,1	2 688	5,1	15 433	29,1
Veufs/Veuves	1 346	2,5	178	0,3	1 524	2,9
Total	37 307	70,4	15 681	29,6	52 988	100,0

Source : tableau créé par l'auteure à partir de la compilation des données de l'étude de MacDonald et *al.* (1998 : 33 et 37).

Par ailleurs, rappelons qu'au Chili, les femmes ne deviennent chef de ménage aux yeux des autorités qu'en l'absence d'homme à la maison[149]. Ce qui signifie que dans l'imaginaire collectif chilien, les femmes sont chef de ménage lorsque la structure est « incomplète », un constat discuté déjà au chapitre 1 (voir la section 1.3). Néanmoins, ce type de ménage possède des manières de former une famille beaucoup plus diversifiées et hétérogènes que leur homologue masculin vivant la plupart du temps en couple. En fait, si la législation en vigueur permet aux femmes mariées d'acquérir un logement en mettant de l'avant un revenu dit familial (rente perçue par elle ou son conjoint), les femmes séparées ou abandonnées ne peuvent accéder au logement que si elles sont capables de garantir un revenu formel qui leur soit propre. De cette manière, dans le processus d'accès au logement des ménages (et ceux à chef féminin en particulier), les autres sources de revenus familiaux ne sont pas pris en compte. De surcroît, la précarité de l'insertion professionnelle chez les femmes chefs de ménage limite encore davantage les possibilités qu'elles ont d'amasser les ressources financières suffisantes pour les rendre admissibles aux programmes d'accès au logement social[150].

[149] Donc, en extrapolant, nous pouvons les assimiler à celles qui sont célibataires et veuves, car le statut de séparées n'est pas indiqué dans le tableau.

[150] En 2000, le revenu mensuel moyen des femmes chefs de ménage du premier quintile de revenu équivalait à seulement 82% de celui des hommes chefs de ménage (MIDEPLAN, 2001a : 23). Le PVB exigeait en 1999 une épargne minimale de 300 $US. Pour sa part, le PVP nécessitait en premier lieu une économie de 240 $US, puis de 150 $US (Rojas, 1999 : 26). Rappelons que le salaire minimum atteignait en 2000 aux alentours de 162 $US par mois.

Cette situation s'avère encore plus difficile lorsque la question de la pénurie de logements est analysée de manière plus fine. En effet, le déficit d'habitation touche de manière différente les femmes et les hommes des secteurs les plus démunis. Bien que les ménages *allegados* aient diminué de 39 % entre 1992 et 1998 (MINVU, 2002b), depuis 1996 l'*allegamiento* interne est devenu le cas majoritaire dans le déficit[151] ; déficit qui, comme nous l'avions énoncé dans la section précédente, peut être qualifié de dur.

Jiménez a été un des premiers à signaler que 300 000 ménages (33 %) dirigés par des femmes se trouvaient en situation d'*allegamiento* et que 55 % de ces ménages se situaient dans le premier quintile de revenu. Cet auteur signale aussi que plus de 60 % de ces ménages correspondait à des femmes de moins de 30 ans (Jiménez, 1996 : 187). Ainsi, les chefs de ménage féminins demeurent essentiellement jeunes et très vulnérables. De ce fait, la diminution future du déficit ne peut que devenir de plus en plus complexe. Il faudra trouver des solutions plus intégrées avec les politiques sociales de manière à inclure des composantes en infrastructures et services d'appui au développement appropriés à une vie familiale marquée par la précarité. De même, la résolution du problème de la condition d'*allegamiento* requerra des mesures qui améliorent l'insertion économique des femmes chefs de ménage (Gradón, s.d).

Actuellement, lorsque les femmes réussissent à passer à travers les difficultés rattachées aux revenus, les chiffres montrent qu'elles sont plus responsables que les hommes lorsqu'il s'agit de respecter les engagements pris par rapport au logement. Dans la section précédente, nous avions remarqué que le portefeuille du MINVU se trouvait à 70 % en défaut de paiement et, par conséquent, seulement 30 % des ménages étaient à jour dans leurs remboursements des crédits du PVB-SERVIU. Parmi ces individus, les femmes avaient un comportement un peu plus responsable que les hommes, comme le montre le tableau 3.4.

[151] Il y a deux sortes d'*allegamiento* : externe et interne. L'externe se caractérise par le fait de partager un site sans habiter le même logement, tandis que l'interne implique le partage de l'habitation entre plusieurs noyaux familiaux. Pour Gradón (s.d), l'*allegamiento* interne représente actuellement plus que la moitié du déficit quantitatif, même lorsqu'on retire du calcul l'*allegamiento* dit fonctionnel, celui de noyaux familiaux qui ne sont pas en mesure de subsister de manière autonome.

Tableau 3.4 Portefeuille des crédits SERVIU 2002, niveau national

	Femmes	%	Hommes	%	Total	%	Écart F-H
Crédits à jour	55 204	**30,1**	31 116	**27,0**	8 620	28,9	**3,1**
Total	183 462	100,0	115 243	100,0	298 705	100,0	

Source : compilation spéciale SERVIU.

Somme toute, ces chiffres corroborent les résultats divulgués par la Régie des Banques et Institutions Financières (SBIF) qui, en septembre 2001, affirmait dans les conclusions d'un de ses documents que « dans le système financier privé, les femmes avaient un meilleur comportement de paiement que les hommes chiliens » (SBIF, 2001, traduction libre). Dans ce document, il était aussi possible de noter que le type de dette contracté par les femmes était constitué à 53 % de crédits hypothécaires alors que seulement 44 % des dettes des hommes résultaient d'une hypothèque (SBIF, 2001). À neuf points de pourcentage de différence, cela confirme que les femmes montrent un intérêt plus marqué envers l'acquisition de la propriété du logement.

3.5 Entraves légales d'accès et usufruit de la propriété du logement

À partir de ce que nous venons de passer en revue, il semble que les barrières sectorielles que rencontrent les femmes, le groupe majoritaire des demandeurs, pour obtenir un accès proportionnel au logement se seraient quelque peu estompées. Il existe toutefois une autre catégorie d'entraves beaucoup plus variées. Les données de la section précédente montraient que les femmes n'étaient pas toutes sur un pied d'égalité, le type de lien matrimonial influant significativement sur l'accès au logement. La politique chilienne favorisait les femmes et les hommes mariés. De cette manière, toutes les familles ayant opté pour la cohabitation ou s'étant recomposées par des unions non formelles ou *de facto* ont été exclues de la logique du système. Il s'avère que la politique de logement s'abreuve à une image inadéquate de la famille, c'est-à-dire qui ne correspond plus aux façons contemporaines de constituer un ménage au Chili. Le tableau de MacDonald et *al*. (1998 : 31) nous montre la vision traditionaliste caractérisant le système d'accès au logement social à l'égard des diverses catégories de femmes et de leur position par rapport au logement à l'intérieur du ménage.

Tableau 3.5 Typologie des femmes par rapport au système d'accès au logement social au Chili

Femme solliciteuse sans conjoint légal	Femme considérée comme chef de ménage avec les mêmes règles que l'homme chef de ménage. Il n'y aurait pas de discriminations flagrantes pour que la femme chef de ménage ne formant pas de couple ait accès au logement social.
Femme solliciteuse avec conjoint, non contributeur aux ressources	Femme chef de ménage *de facto.* Dans la plupart des cas, elle n'a pas légalisé la séparation et certaines discriminations formelles existent. Dans ce cas, au niveau bureaucratique, il existe des moyens pour la faire devenir bénéficiaire. Elle peut aussi obtenir de l'aide pour surmonter les entraves légales pour accéder au logement.
Femme solliciteuse avec conjoint, contributrice aux ressources	Femme mariée qui devrait être appuyée pour l'inciter à devenir bénéficiaire. Les normes et attributions du rôle féminin peuvent la mettre en marge des droits d'accès au logement, laissant l'opportunité au conjoint. Il pourrait y avoir de la discrimination informelle.
Femme conjointe d'un solliciteur, non contributrice aux ressources	Femme qui n'apporte pas de ressources financières. Cependant, il faudrait vérifier si cela est effectif, car l'apport de la femme pourrait avoir différentes expressions : ressources financières non régulières provenant du travail informel, participation dans les démarches d'accès au logement, etc. Depuis la perspective facilitatrice, il serait souhaitable d'inciter ce type de femme à participer au processus d'accès au logement. Il y aurait de la discrimination potentielle.
Femme conjointe d'un solliciteur, contributrice aux ressources	Femme qui entame et mène à terme le processus de demande. Elle peut être bénéficiaire, mais il n'est pas fréquent qu'elle en valorise l'importance. Il faudrait renseigner ces femmes sur les avantages, désavantages et compromis qu'implique le fait de devenir bénéficiaire. Il y aurait discrimination potentielle.
Femme non conjointe légale, contributrice aux ressources	Femme partenaire ou autre du solliciteur qui n'a pas été considérée dans le système, même si son apport au processus d'accès au logement est substantiel. Les unions non formalisées, les filles ou mères célibataires contributrices restent exclues du processus. Il y a discrimination flagrante.

Source : MacDonald *et al.* (1998 : 31, traduction libre).

Par ailleurs, malgré l'instabilité connue des unions homme-femme dans les secteurs plus démunis, qui procèdent davantage par séparation *de facto* que *de jure*[152], le programme de logement social ne permet qu'une seule demande, ce qui suppose un processus d'entente avec l'ex-conjoint. En ce qui concerne l'inscription au programme de logement proprement dit, elle implique un processus laborieux et peut même susciter des manipulations de la part de l'ex-conjoint.

De manière générale, lors des séparations *de facto*, ce qui prévaut est la demande du conjoint qui prend en charge les enfants, donc ce sont généralement les femmes qui sont favorisées. Toutefois, il n'y a pas de mesure empêchant la requête d'un ex-conjoint, ce qui laisse à découvert et sans protection les femmes non inscrites avant la séparation. La situation ne s'améliore guère dans le cas des couples mariés qui se sont séparés *de facto* après avoir bénéficié de l'aide au logement. Le conjoint ou la conjointe qui n'est pas propriétaire demeure exclu du système, car la subvention ne s'octroie qu'une seule fois dans la vie et à un seul des deux conjoints. Ainsi, la requête d'un conjoint qui n'est pas devenu propriétaire est bloquée pour toujours, rendant précaire l'égalité des chances dans le domaine du logement et pouvant restreindre davantage le choix des femmes vivant des relations de couple abusives. Un projet de Loi[153] en cours d'adoption, mais qui perdure depuis 2001, autoriserait cependant le conjoint non propriétaire à accéder à la subvention même si son ex-conjoint a déjà obtenu l'appui gouvernemental, vise à surmonter ce blocage institutionnel majeur concernant l'égalité d'accès au logement.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'une contrainte propre à la politique du logement comme telle mais plutôt du type de société conjugale-patrimoniale[154] favorisée au Chili, une fois qu'elles ont réussi à devenir propriétaires, les femmes mariées sont confrontées à des barrières juridiques qui sont établies dans le Code civil et qui limitent leur pleine capacité d'être égales par rapport à l'usufruit de la propriété du logement social. Le Code civil du Chili date de 1857 et établit que les

---

[152] Le Chili a été le dernier pays de l'Amérique latine à promulguer sa Loi du divorce. Elle a été approuvée le 11 mars 2004, et est entrée en vigueur six mois plus tard, après avoir paru dans la gazette officielle. Évidemment, cela prendra encore plus de temps pour que les gens des secteurs plus démunis y aient recours, car ils devront commencer par s'informer à propos de ladite Loi et ensuite avoir l'argent pour entamer la procédure juridique.

[153] Ce projet de Loi était en discussion depuis 2003 à la Chambre des députés.

[154] La société conjugale est le régime automatique de gestion des biens au Chili. Il y a deux autres régimes : séparation de biens et participation aux gains, mais ceux-là doivent être accordés avant le mariage civil.

femmes mariées sous le régime de société conjugale ont une capacité limitée d'administrer leurs biens et ceux du mariage (FLACSO, 1995 : 141). Les femmes mariées selon ce régime ont une autonomie restreinte et un exercice limité des privilèges que procure la possession d'un bien immobilier comme le logement.

Néanmoins, les conjointes propriétaires et non propriétaires sont légalement protégées car, selon le régime patrimonial, elles ont des droits sur 50 % du logement. Mais elles ne peuvent en disposer qu'une fois la société conjugale liquidée, ce qui implique un processus juridique que peu de femmes des secteurs plus démunis peuvent se permettre[155]. Les droits de propriété du logement sont ainsi biaisés dans le Code civil et font que les femmes deviennent très vulnérables en cas de ruptures, à la merci des manipulations des ex-maris. Selon Craske (2003a : 33, traduction libre) :

> Cette vulnérabilité se voit exacerbée par le manque de connaissances des femmes par rapport à leurs droits sur les propriétés que les femmes ont amenées au mariage ou sur celles qui ont été acquises durant le mariage. Étant donné les traditions, les hommes ont le contrôle complet sur les biens matériels, plusieurs ne contestent même pas ce qui est aujourd'hui devenu illégal.

3.6 Synthèse

Dans ce chapitre nous avons vu qu'il existe dans le cas chilien de multiples entraves - celles d'ordre juridique et culturel n'étant pas les moindres - qui persistent à empêcher les femmes de jouir d'une pleine capacité d'utilisation, de gestion, d'usufruit et des joies que peut leur procurer la propriété à laquelle elles ont pu accéder après avoir passé les barrières complexes propres aux programmes d'accès au logement (Cardona, 1996 : 237). Nous avons montré comment l'égalité formelle ou apparente que décrivent les chiffres chiliens sur le logement social (voir la section 3.4) est contrecarrée par une réalité bien différente et comment elle est dépendante de

[155] Il existe au Chili ce que l'on nomme la rupture « des pauvres » : le fait de n'avoir pas eu de nouvelles du conjoint pendant 10 ans permet de se déclarer séparé. Étant donné le nombre de problèmes causés par les ruptures des mariages dans les secteurs plus démunis, un projet de modification du régime patrimonial a été proposé en 1994. Il stipulait qu'en cas de morcellement de la famille, le logement obtenu avec une subvention de l'État devrait revenir à celui qui a la charge des enfants. Nous n'avons pas réussi à savoir si cette modification est entrée en vigueur. Par contre, nous avons pu nous renseigner sur la disposition légale du « patrimoine réservé dans les écritures de la maison » que le SERVIU met actuellement en place pour protéger les femmes propriétaires. Toutefois, les obstacles au libre usufruit subsistent car très peu d'entre ces femmes sont au courant de la situation.

l’élimination des entraves légales et d’usufruit exposées dans la dernière section de ce chapitre. Bien que le gouvernement fasse depuis les années 1990 des efforts pour intégrer la variable genre dans son processus de modernisation de l'État et de la gestion publique (Vincent von Borries, 2005), les résultats quantitatifs exposés ici témoignent de progrès fort modestes. La situation demeurant peu favorable pour les femmes hors des situations familiales traditionnelles, il n'est certes pas encore possible de parler d'égalité de genre proprement dit dans le domaine du logement.

Chapitre 4

Approche théorique et questions de recherche

La difficulté qu'ont les modèles théoriques passés en revue dans les chapitres 1 et 2 à expliquer la problématique spécifique des femmes et du logement a donné lieu à une toute nouvelle littérature au cours des deux dernières décennies. Moser (1987, 1993) et l'équipe de Planification et Design de Politiques de Genre de la DPU (1991-1993)[156] articuleront la nécessité d'une approche de planification plus « sensible aux rapports de genre ou de sexe social ». Comme le souligne Aliyar et Shetty (1992 : 15), privilégier une telle planification urbaine revient au fond à postuler une restructuration paradigmatique majeure, puisqu'elle préconise une rupture avec les idées et la pratique de l'urbanisme formel prévalant actuellement. Faire référence au genre, aux femmes et à la planification urbaine institutionnalisée exprime la nécessité de comprendre le processus de planification de manière alternative, mais aussi la nécessité de changer de manière de voir et de faire les choses. Ainsi, plus que le fait d'adopter une approche décisionnelle du haut vers le bas (*top-down approach*), il s'agit dorénavant de mettre l'accent sur un modèle de planification plus participatif incluant les individus concernés et visant davantage les problèmes d'ordre concret (Greed, 1994).

Ce chapitre comporte deux sections. Dans la première, nous présentons l'approche théorique préconisée, tandis que dans la deuxième nous exposons les questionnements qui guident plus précisément notre recherche.

4.1 Approche théorique préconisée

Comme nous l'avons exposé dans les chapitres 1 et 2, pour renouveler l'analyse sur les femmes et le logement et intégrer la dimension du rapport social de sexe, il faut un remaniement important de l'état des connaissances sur la planification urbaine en général et spécifiquement par rapport aux politiques d'habitat social. Cela dans le but de reconnaître de façon explicite les inégalités que subissent les femmes dans leur ensemble, bien qu'à des degrés différents en fonction des

[156] Sigle anglais signifiant *Development Planning Unit* de l'University College of London (UCL).

sous-groupes concernés, autant dans les pays développés que dans les pays en développement. Bien entendu, la reconnaissance des inégalités de genre ne nie en rien le fait qu'il y ait d'autres sources d'inégalités, telles celles déjà mentionnées au chapitre 1, relevant de la classe sociale, de l'appartenance ethnique, de l'identité sexuelle, ou encore celles découlant de la religion ou des positions politiques. Les inégalités de genre s'ajoutent et se superposent plus souvent qu'autrement à l'une ou l'autre de ces inégalités. En ce sens, comme le signale si bien Kirson (1995 : 39), le genre ne devrait pas être séparé des autres principes sociaux d'organisation en général et encore moins de ceux de l'aménagement urbain en particulier. Aux yeux de certains auteurs (Beall, 1996a : 15 ; Levy et Beall, 1994), les professionnels de l'urbanisme devraient être de manière courante portés à planifier en tenant compte de ces distinctions ou de la diversité des besoins sexospécifiques des différentes populations.

Toutefois, pour mener ce genre de révision de la théorie de la planification urbaine institutionnalisée dans le contexte d'un pays de l'Amérique latine tel que le Chili, il faudra envisager de manière explicite les rapports entre les hommes et les femmes à partir de leur construction sociale et non pas biologique. Suivant Massolo (1999), il faudrait aussi admettre que cette construction sociale est intrinsèque à l'analyse de l'urbanisation et qu'elle est aussi fortement dépendante des contextes socio-économique et historico-spatial. Ainsi, réviser la planification urbaine institutionnalisée et les politiques de logement social nécessite un questionnement de fond sur la signification d'être homme ou femme, selon les rôles sociaux qui ont été culturellement assignés à ces identités dans chaque contexte social et historique (Levy et Beall, 1994 ; Moser, 1987 : 6), et ce, en dépit du fait que ces rôles peuvent toujours être négociés, voire même renouvelés, grâce à l'évolution de chaque société.

À l'heure actuelle il y aurait huit approches pour aborder la problématique du genre et du développement (Chant et Gutmann, 2000 : 13 ; March *et al.*, 1999), et elles peuvent certainement guider les réflexions autour du logement social. D'après Chant et Gutmann (2000 : 13) - ayant eu comme source le guide d'analyse des cadres théoriques de March *et al*.(1999) -, la première de ces approches est celle de Harvard (*Harvard Framework*) qui a pour but un plaidoyer économique visant l'allocation de ressources aux femmes. Elle s'appuie sur une matrice pour collecter et organiser les données en fonction du sexe au niveau du ménage et de la communauté. La deuxième approche correspond à l'analyse centrée sur les gens (*People-oriented Planning*

Framework) qui cherche à susciter une utilisation plus efficace des ressources et un ciblage plus approprié de l'aide au développement pour des populations déplacées. Cette approche met l'accent sur la participation et le changement. La troisième approche est celle de Moser (*Moser Framework* ou *Gender Planning*) ; elle sera exposée plus en détail dans les prochains paragraphes. La quatrième approche est celle de l'analyse à partir d'une matrice de genre (*Gender Analysis Matrix*) qui vise à faciliter l'autodiagnostic des communautés et la conception de stratégies autodirigées de changement. La cinquième approche correspond à la perspective de capacités et vulnérabilités (*Capacities and Vulnerabilities Framework*) qui cherche à répondre aux besoins urgents des populations ainsi qu'à encourager le développement économique durable à long terme. La sixième approche est celle de l'habilitation des femmes (*Women's Empowerment/Longwe Framework*). Cette approche vise à aider les aménagistes à conceptualiser les notions d'équité et de renforcement de l'autonomie et des capacités des femmes. Pour cette approche, le progrès des femmes vers l'équité et le renforcement de leur autonomie et de leurs capacités s'expriment à travers cinq volets : bien-être, accès, conscientisation, participation et contrôle. L'avant dernière et septième approche est celle des rapports sociaux/relations sociales (*Social Relations/Kabeer Framework*) qui vise à aider les femmes à mener leur propre analyse afin qu'elles puissent agir elles-mêmes sur leur épanouissement. Cette approche s'attarde sur la dynamique des relations structurantes des différentes institutions telles que le ménage, la communauté, le marché et l'État. La huitième approche enfin est l'analyse de l'institutionnalisation de genre (*DPU/Levy Framework*). Elle vise à faciliter les échanges entre les professionnels et les hommes et femmes des communautés de façon à intégrer les besoins de ces dernières. Cette approche reprend certains éléments de l'approche de Moser pour évaluer le niveau d'intégration du genre dans les interventions de développement.

Parmi ces huit approches théoriques nous privilégions le 3e modèle, dont nous nous inspirons dans cette recherche, soit la Planification selon le genre ou *Gender Planning*. Nous suivons donc le chemin théorique ouvert par Moser au début des années 1980 dans le cadre de son travail avec l'équipe de la DPU (DPU, 1991-1993 ; Levy, 1996 ; Moser, 1987, 1993), qui considère la planification selon le genre comme un type de planification en soi (March *et al.*, 1999 : 55). L'approche de Moser ne voit pas la planification uniquement en tant qu'accomplissement de procédures techniques ; au contraire, pour cette auteure la planification selon le genre se différencie de la planification formelle traditionnelle car elle n'a pas seulement un fondement

politique mais elle reconnaît également l'existence de conflits à l'intérieur du processus de planification. Son fondement est politique car cette approche préconise le changement de la situation d'iniquité et de subordination que subissent surtout les femmes. En outre, une planification appuyée sur cette approche implique aussi un processus de transformation caractérisé par une planification portée sur le « débat »[157] (Moser, 1993 : 87).

Très tôt dans les travaux de Moser, nous pouvons apprécier son *locus foci* : le logement et ses environs, ce qui s'insère parfaitement dans notre démarche de recherche. Selon Moser (1987 : 6) :

> Men and women play different roles in society with gender differences shaped by ideological, historical, religious, ethnic, cultural and economic determinants. These roles show both similarities and differences across and between classes as well as societies. An understanding of social construction of gender relations also recognizes that because men and women play different roles in society they often have different needs. Therefore in the examination of gender and human settlements and the planning of housing policy, it becomes important to disaggregate within families and communities on the basis of gender.

Cette approche est la seule à avoir proposé comme point de départ les liens imbriqués qu'ont les femmes des secteurs plus démunis avec le logement. Plus encore, nous l'avons choisie car elle place les problèmes de l'accès au logement de ces femmes dans un contexte beaucoup plus large, percevant l'habitation et ses infrastructures en tant que cible potentielle de développement. En outre, cette approche, comme le note March *et al.* (1999 : 28), utilise un langage familier aux cercles d'urbanistes et aux preneurs de décisions, ce qui est un avantage car elle nécessite en quelque sorte moins d'énergie pour être vulgarisée et canalisée dans le champ de la planification urbaine. À titre d'exemple, signalons que la conceptualisation de besoins pratiques et stratégiques de l'approche de Moser a été construite à partir du concept des intérêts de genre des femmes développé par Molyneux (1985). Et, bien que le concept des intérêts de genre des femmes articule mieux les questions des droits des femmes et des hiérarchies du pouvoir, il est vrai aussi qu'il s'agissait de concepts moins accessibles et plus difficilement applicables pour les professionnels de l'urbanisme, d'où la valeur de transfert de la lecture qu'en propose Moser. Il faut cependant

[157] Pour Moser la planification en tant que débat signifie que « The premium, therefore, is on process, identified as the institutional mechanisms and operational procedures through which interests and needs are mediated into strategies, policies, programmes and projects » (Moser, 1993 : 87).

faire attention de ne pas tomber dans des simplifications trop extrêmes et morcelées proposant une hiérarchie intrinsèque de ces deux types de besoins. À ce niveau nous pourrions considérer cet aspect comme étant une faiblesse conceptuelle de la littérature existante. Comme nous l'avons signalé au chapitre 1 (voir la section 1.6) si les besoins pratico-fonctionnels sont satisfaits grâce au logement, des passerelles possibles sont toujours envisageables pour entamer des processus de renégociation des contrats de genre. Ainsi, des besoins de genre de type stratégique pourraient également se faufiler à moyen et long terme en comblant dans un premier temps les besoins seulement pratiques. La figure 4.1, adaptée de Kirson (1995 : 37), dégage les principales caractéristiques de l'approche conceptuelle révisée de Moser.

Figure 4.1 Résumé de l'approche de la tradition de planification selon le genre de Moser

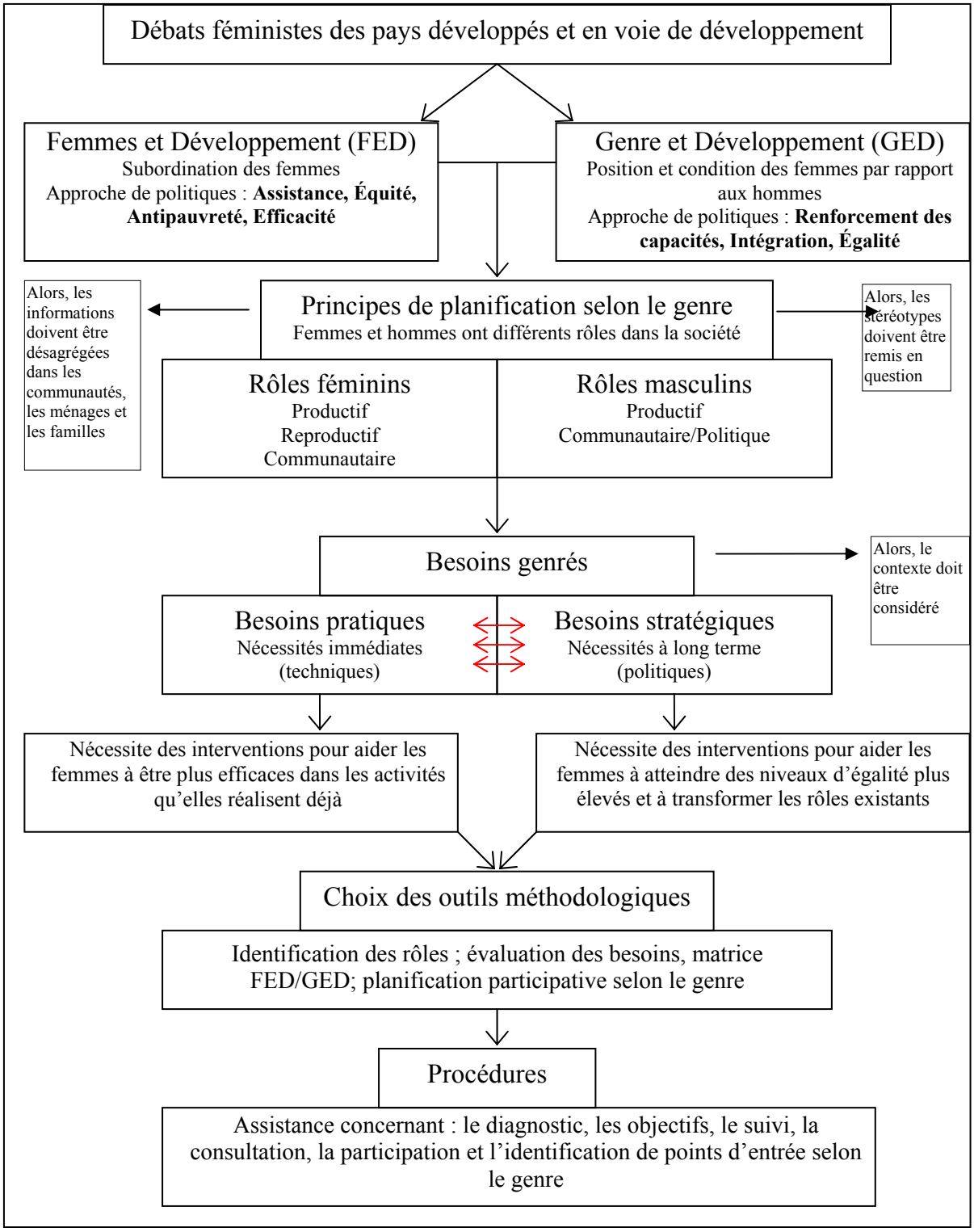

Source : Kirson (1995 : 37, traduction libre).

En dépit de l'épine conceptuelle mentionnée ci-haut, l'approche de Moser se montrait tout à fait indiquée pour nous aider analytiquement à dévoiler les présomptions de la politique de logement social au Chili, sauf peut-être en matière d'examen des mécanismes structuraux qui créeraient et reproduiraient les différences systémiques du positionnement des divers groupes d'individus dans la société. Ajoutons que nous avons également repris certains concepts de l'approche théorique conçue par Kabeer (1994) : l'approche des rapports sociaux/relations sociales.

En fait, les causes des inégalités de genre se trouvent au-delà du ménage et de la famille, elles seraient aussi reproduites dans d'autres institutions comme l'État, le marché, les agences et organismes internationaux, etc. ; en somme celles qui sont garantes du développement des politiques et de la planification (Kabeer, 1994 : 80 ; March *et al.*, 1999 : 104). Par ailleurs, comme le signale la CEPAL (2003 : 136), les inégalités de genre émergent des constructions socioculturelles et historiques qui transforment lesdites différences sexuelles en discriminations. Celles-ci s'expriment non seulement dans la division sexuelle du travail et dans un accès différencié aux ressources matérielles et symboliques, mais également dans les diverses expressions du pouvoir. D'après Kabeer (1994 : 84), les institutions[158] où se créent et se perpétuent les inégalités de genre sont au nombre de quatre : le ménage, la communauté, le marché et l'État. Ces institutions seraient bureaucratiquement neutres, ce qui équivaut à dire qu'elles dissimulent certaines idéologies officielles sous-jacentes ainsi que des valeurs intrinsèques (March *et al.*, 1999 : 105). D'ailleurs les institutions sont interdépendantes, de sorte que des changements dans l'une vont avoir des répercussions dans les autres. À ce sujet, March *et al.* (op. cit, traduction libre) souligne également que « les changements dans les politiques ou dans la pratique de l'État ou du marché affectent les relations à l'intérieur de la famille, et les changements dans la famille ont aussi un impact sur le marché et l'État. Les spécialistes du développement et les praticiens doivent être attentifs à ce type d'interaction entre les institutions ».

[158] Selon Kabeer (op. cit.), une institution est régie par un ensemble de règles lui permettant d'atteindre certains objectifs sociaux ou économiques. Les institutions assurent la production, le renforcement et la reproduction des relations sociales et, de ce fait, créent et perpétuent les différences et inégalités sociales (March *et al.*, 1999 : 104).

Dans cette veine, nous intéressant particulièrement à l'État comme espace institutionnel, nous pensons pouvoir avancer que la planification urbaine institutionnalisée - par l'intermédiaire de ses politiques, programmes et projets - a contribué, d'une part, à établir et à institutionnaliser (en raison d'une myopie de genre officialisée) les asymétries entre les sexes et, d'autre part, à marginaliser socialement les femmes. Ainsi la planification urbaine traditionnelle aurait longtemps biaisé l'allocation des ressources gouvernementales dans l'aménagement urbain, d'autant plus dans le secteur de l'habitation.

De ce fait, il l'a été maintes fois souligné, une perspective de genre complète est celle qui prend en compte les rôles différents des femmes et des hommes dans un contexte déterminé et qui cherche à leur assurer un contrôle égalitaire des ressources et des opportunités que procure le développement urbain (MacDonald, 1991 : 39 ; Saborido, 1996 : 21), tout en soulignant la position désavantagée des femmes et en réclamant des actions pour modifier cet état de choses, à l'échelon de l'espace institutionnel du ménage comme à celui de l'État. En ce sens, Taylor (1999b : 25, traduction libre) suggère que « [dans le processus plus ample du développement] cela signifie que les enjeux de genre sont reconnus dans l'identification des problèmes ou des besoins, incorporés dans les buts et objectifs du développement et dans les politiques sensibles au genre jusqu'à leur mise en œuvre ».

En outre, Kabeer (1994 : 81) note qu'il y a deux types de politiques gouvernementales : celles qui sont aveugles et celles qui sont sensibles au genre. Selon cette auteure, les politiques aveugles sont celles qui ne font pas de distinctions entre les sexes, biaisées et entretenant le *statu quo* des rapports de genre. Pour leur part, les politiques sensibles reconnaissent les hommes et les femmes en tant qu'acteurs du développement, mais des acteurs occupant des positions différentes avec des niveaux d'accès aux ressources inégaux et des intérêts et priorités parfois contradictoires. Cette auteure distingue trois sous-types de politiques parmi la catégorie dite sensible au genre, sur la base de leur capacité à changer la répartition des ressources et des responsabilités entre les hommes et les femmes. Pour Kabeer, ces politiques sont (op. cit., traduction libre) :

Les politiques neutres au plan du genre (*Gender-neutral policies*) reconnaissent l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources et responsabilités, mais seulement dans le but d'assurer le maximum d'efficacité dans l'atteinte de leurs objectifs. En dehors de cette considération, elles laissent intactes la répartition des ressources et responsabilités entre les hommes et les femmes ;

Les politiques spécifiques selon le genre (*Gender-specific policies*) admettent l'existence de besoins de genre qui ont été négligés par le passé afin de favoriser un accroissement des activités pour les femmes en leur permettant plus de contrôle sur les ressources. Toutefois, ces politiques pâtissent du manque d'un potentiel de transformation pour changer la distribution des ressources et des responsabilités entre les hommes et les femmes ;

Les politiques redistributives au plan du genre (*Gender-redistributive/transformative policies*) cherchent à rendre les rapports existants plus démocratiques en redistribuant de manière plus égalitaire les ressources, les responsabilités et le pouvoir entre les femmes et les hommes. Les politiques redistributives sont celles qui posent le plus grand défi politique car elles ne cherchent pas simplement à canaliser des ressources à travers les voies habituelles, mais requièrent que les hommes cèdent certains de leurs privilèges et que les femmes assument davantage de responsabilités dans le but d'atteindre plus d'équité dans les résultats du développement.

En ce sens après avoir documenté le chapitre 3, force est de constater que les politiques actuelles en matière d'accès au logement au Chili ne sont devenues que très légèrement sensibles aux questions de genre. En fait, ces politiques ne prennent en compte que très lentement et partiellement les dynamiques sociales profondes observées au sein de la société. Des dynamiques qui, bien entendu, viennent changer les règles du jeu régnant dans les divers espaces institutionnels, tant au niveau macro que micro. Il s'agit notamment, au niveau macro, des changements imposés par les programmes d'ajustement structurel et les processus de retour à la démocratie dans la région, et au niveau micro, nous pouvons penser au virage dans les rôles entrepris par les femmes des secteurs populaires de l'Amérique latine et chiliennes qui ont accru leur emprise sur leur habitat en tant que stratégie de survie et de soutien à leur famille.

Ainsi, notre but est de documenter l'importance de la problématique spécifique des femmes soutiens et co-soutiens de ménage des secteurs populaires urbains, afin de pallier les manques d'une planification urbaine institutionnalisée qui est, selon notre analyse, aveugle au genre, même

si elle se définit à cet égard comme neutre pour éviter de s'impliquer activement dans la question de la sexospécifité. En fait, nous croyons que les problèmes d'accès au logement affectent les genres de manière différenciée et qu'il faut conséquemment revoir les conceptions traditionnelles de la politique du logement et de la planification urbaine. Une plus grande conscience de genre s'avère fondamentale pour améliorer le niveau de performance des politiques de logement social.

4.2 Questions de recherche

La question générale que nous nous sommes posée tout au long de cette recherche est : dans quelle mesure - et en quoi - l'intervention gouvernementale chilienne en matière d'habitat est sous-tendue par certaines idéologies de genre ? Et d'où émanent ces idéologies ?

Soulignons que certains des éléments de réponse à cette question générale figurent déjà dans le chapitre 3. Cependant, nous avons cru nécessaire d'apporter des compléments découlant d'une démarche de recherche qualitative menée au Chili avec différents types d'acteurs. Ces apports sont exposés aux chapitres 6 et 7. Plus précisément, le chapitre 6 porte sur la question suivante : comment la politique et les programmes de logement social pour les ménages les plus démunis, programmes élaborés autour des années 1980/1990, – ont-ils influencé les rapports de genre ? Le chapitre 7 quant à lui est consacré aux impacts de ces types de programmes sur les conditions de logement des femmes urbaines les plus démunies.

À cela s'ajoutent trois questions spécifiques sur lesquelles notre recherche s'est aussi penchée. Tout d'abord, il y avait lieu de croire que les rapports asymétriques existant décourageaient l'accès aux programmes de logement social et nuisaient aux possibilités d'action des femmes désireuses d'améliorer leurs conditions d'habitat. Le logement, comme le signalent certains auteurs (Deere et Leon, 2003 ; Rakodi, 1996), peut être un atout majeur dans la recherche d'une augmentation du pouvoir de négociation des femmes et dans l'accroissement de leur autonomie (*empowerment* ou habilitation) autant au niveau micro dans le ménage qu'au niveau macro (de l'espace du ménage) avec les institutions sociales et étatiques. Plus encore, d'après Deere et Leon (2003 : 936-937), dans les aires urbaines latino-américaines, la propriété d'un bien foncier comme le logement constitue un moyen de sortir de la pauvreté dans les secteurs les plus démunis. En conséquence, en milieu urbain il nous importait tout d'abord de prendre

connaissance des processus d'amélioration des conditions de l'habitat mis en branle par les femmes des quartiers précaires elles-mêmes.

En second lieu nous nous avons cherché à déceler qui fait quoi, comment et pourquoi dans le processus d'accès au logement, car le genre est susceptible de jouer un rôle fondamental autant dans la démarche que dans l'obtention concrète des unités d'habitation sociale (voir la section 1.6). Nous voulions donc non seulement dévoiler les expériences individuelles et collectives des femmes et des hommes des secteurs les plus démunis, mais aussi exposer leurs profils de négociations dans la prise de décision autour du processus d'accessibilité. Nous cherchions ainsi à dégager le rôle éventuel de l'accès au logement, non seulement du point de vue de la satisfaction des besoins pratiques mais en tant que tremplin vers la satisfaction de besoins d'ordre plus stratégique. Pour rendre compte des expériences de ces négociations, nous avons choisi de mener des entrevues individuelles approfondies auprès de femmes et des entrevues de groupes auprès d'hommes d'un des secteurs les plus pauvres de Santiago.

La dernière - mais pas la moindre - des questions spécifiques s'est attardée à évaluer jusqu'à quel point une politique de logement social qui tient compte de la dynamique évolutive des rapports de genre est susceptible d'avoir un effet positif, autant dans la vie urbaine des femmes des quartiers populaires qu'au niveau de la portée générale de la planification urbaine institutionnalisée dans le secteur de l'habitation sociale. Pour y parvenir nous avons choisi de recueillir la vision des spécialistes et professionnels dans le domaine du « gender planning ». Enfin, et en tenant compte des conclusions tirées de nos analyses menées auprès de deux types d'informateurs (professionnels et résident-e-s des quartiers populaires), nous avons jugé important d'identifier des mesures et des actions qu'il serait opportun d'incorporer dans la mise en œuvre de la perspective de genre au niveau institutionnel.

Chapitre 5

Stratégie de recherche

Dans ce chapitre nous présentons en détail la stratégie de recherche. En premier lieu, nous abordons la pertinence du Chili et celle de La Pintana comme sujet de l'étude de cas. En second lieu nous exposons les défis et enjeux d'un meilleur cadrage statistique - selon le genre - de la problématique spécifique de l'accès au logement social. Ensuite nous décrivons le rôle des méthodes qualitatives utilisées dans cette étude : entretiens auprès d'intervenants-clé, entrevues individuelles semi-structurées auprès de femmes faisant partie de l'échantillon et entretiens de groupe afin de rejoindre les hommes. Nous enchaînons avec une rétrospective critique des aléas de notre parcours de collecte des données. Puis nous clôturons ce chapitre en abordant le choix des logiciels utilisés et la manière dont ils ont été mis à contribution dans l'analyse de nos données de terrain.

5.1 Pertinence et justification du Chili comme étude de cas

En Amérique latine, y compris au Chili, il est possible d'observer un grand nombre d'initiatives communautaires chez les femmes des « établissements précaires ». Elles touchent les problèmes les plus pressants qu'affrontent ces femmes et visent la recherche de solutions permettant d'assurer la survie au quotidien (tant au niveau des personnes que des ménages), en particulier dans le cas des mouvements de revendication de logements et de services urbains. De plus, lesdits initiatives semblent indiquer que les femmes des établissements précaires sont prêtes à assumer un rôle prépondérant non seulement dans la conception des interventions mises en place pour tenter de résoudre leurs problèmes de logement, mais aussi dans la gestion à court, moyen et long terme de l'amélioration de leurs conditions d'habitat.

En dépit de cette disposition, les politiques gouvernementales de logement social ont tendance à faire peu de cas de l'implication des femmes dans le domaine. Ce silence ou quasi silence rend ces politiques moins efficaces et moins bien ciblées et les place partiellement en porte à faux par rapport aux principes actuellement préconisés en faveur d'approches sociales de type « facilitatrices ». De telles politiques deviennent ainsi partielles, biaisées et, surtout, discriminatoires. Notre étude se veut centrée sur l'expérience de genre à l'échelle d'un territoire

donné, dans l'espoir que l'écoute attentive et critique des voix « latentes » de femmes (et d'hommes) de milieux urbains défavorisés pousse à la recherche de solutions plus démocratiques et moins hiérarchiques[159], et favorise une plus grande inclusion des femmes dans le courant d'*empowerment*, ou autonomisation/habilitation, des acteurs démunis et structurellement désavantagés[160].

Par ailleurs, les changements profonds amenés par les programmes d'ajustement structurel (début des années 1980), le retour à la démocratie (fin des années 1980 – début des années 1990) et les conséquences des crises économiques mondiales dans la région, ont modifié les rôles sociaux traditionnellement assignés aux deux sexes dans les sociétés latino-américaines et, plus particulièrement, dans les secteurs urbains populaires. L'intensification du phénomène d'exclusion de ces secteurs, résultat du nouveau modèle économique de développement préconisé dans la plupart des pays par des organismes comme le FMI et la BM, s'est accompagnée d'une transformation définitive des rôles à l'intérieur des ménages et des familles latino-américaines. Comme l'explique Jiménez (1996 : 188), les rôles classiques des deux sexes ont été radicalement remis en cause partout en Amérique latine dans le sillage d'une prédominance généralisée du modèle néolibéral.

Dans ce nouvel environnement économique, les femmes pauvres n'ont eu d'autre choix que d'assumer un rôle plus « productif » - sans pour autant délaisser le rôle reproductif - afin d'augmenter le revenu familial et les possibilités de subsistance du ménage (Rico, 1996 : 81-82). À la fin des années 1990, selon la CEPAL (1997), le taux de pauvreté aurait augmenté de 10% à 20% si l'apport du revenu des conjointes des ménages pauvres n'avait pas été présent[161]. Dans un

---

[159] Notre démarche se situe dans ce que Denzin et Lincoln (2000 : 3) désignent comme le septième temps fort du développement en sciences sociales et humaines. Il s'agissait pour nous de consulter les principaux bénéficiaires potentiels des solutions. Au début, nous avions envisagé de nous concentrer exclusivement sur l'écoute de la voix de femmes mais, suite aux commentaires et recommandations formulés lors de la soutenance du projet de thèse, nous avons décidé d'inclure aussi celle des hommes. Ce faisant, nous intégrions alors les deux volets d'une perspective de genre.

[160] Notre recherche met en lumière certains aspects de l'organisation et de la gestion des ressources monétaires et non monétaires de femmes et d'hommes dans leurs démarches d'accès au logement. Nous nous souscrivons au point de vue de chercheurs qui soulignent que les recherches peuvent aussi déboucher sur l'habilitation des acteurs et actrices (Abdo, 1998 : 54).

[161] Dans le cas du Chili, en 1996 l'apport monétaire des conjointes a permis à 19,5% des ménages de ne pas sombrer dans la pauvreté (CEPAL, 2000 : 51).

contexte de désengagement de l'État vis-à-vis de la provision de biens et services urbains de base qui aidait, auparavant, à soutenir leur rôle reproductif, les femmes, désormais profondément engagées dans la survie économique du ménage, ont progressivement élargi leur emprise sur les micro-espaces et leur environnement immédiat. Ces transformations des règles du jeu ont entraîné une augmentation des tâches et des responsabilités assumées par les femmes les plus démunies, menant à une surcharge importante, et ont déclenché de ce fait une crise majeure au niveau de la structure d'autorité dans le ménage.

Les femmes des secteurs populaires sont ainsi devenues les gestionnaires au quotidien des transformations et crises économiques qui se sont succédées depuis les années 1980 en Amérique latine. Leur contribution s'est exprimée avant tout, et presque toujours, au niveau du logement en tant qu'infrastructure et milieu de vie. Le logement est d'ailleurs devenu un enjeu majeur en Amérique latine, non seulement pour les femmes, mais aussi pour les États qui y voient un atout pour surmonter les situations de crise dans des pays où les filets de sécurité sociale sont très peu développés, démantelés et/ou fragilisés par les dictats de la logique économique néolibérale. La réorientation de la politique chilienne, entamée en 2002, le confirme d'ailleurs : désormais le logement s'insère dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, laquelle s'accompagne systématiquement d'une carence de logement pour les plus démunis. Comme le note si bien Léon (1991 : 162), le logement urbain ne se réduit pas à un espace physique de refuge ; il devient aussi une source de sécurité socioéconomique et culturelle face au caractère précaire et incertain de l'insertion au travail des plus démunis dans la région.

Nous avons donc pensé que la conjoncture chilienne permettrait d'examiner de manière très instructive la façon dont une politique gouvernementale a pu affecter la vie des femmes dans un contexte urbain en mutation. Le Chili a traversé radicalement (et souvent avant les autres pays de la région) les processus de récession et de restructuration économique des années 1980 ainsi que le processus de passage de la dictature vers des formes de gouvernement plus démocratiques au début des années 1990 (caractérisées par une lente et fragile reconstruction sociale). Le Chili s'est ainsi révélé le parangon de l'expérimentation des transformations sociales qui façonnent aujourd'hui l'Amérique latine.

En ce qui concerne spécifiquement le logement, il est important de noter que la politique chilienne se démarque aujourd'hui dans le contexte latino-américain non seulement parce qu'elle a su réduire le déficit chronique de logement au cours de la décennie de 1990, mais aussi, nous l'avons déjà souligné au chapitre 3 (voir la section 3.3), comme le modèle précurseur de l'approche facilitatrice d'accès au logement implantée par la suite dans d'autres pays en développement[162].

Nous avons pensé que le cas chilien comportait un haut potentiel explicatif en ce qui concerne la résonance des scripts de genre dans une politique de logement social. De plus, il promettait un fort degré de « réplicabilité », préfigurant des situations à venir dans le reste de l'ensemble latino-américain. D'une part, il permettait d'étudier la question macro-structurelle de la planification urbaine institutionnalisée à partir des points de vue des acteurs concernés, ainsi que la présence de la perspective de genre au niveau théorique[163] et ses impacts sur les politiques de logement. D'autre part, il éclairait la question des micro-espaces et celle de la participation des femmes les plus démunies aux programmes d'accession à la propriété du logement social visant les ménages des quartiers populaires urbains. Les promesses de l'étude du cas chilien se doivent néanmoins d'être nuancées. Bien qu'en sciences sociales la perspective de genre soit porteuse d'une des « ruptures épistémologiques » les plus importantes des dernières décennies dans le domaine des études urbaines des pays du Sud, il s'agit encore d'une théorie émergente qui doit faire ses preuves en terme de valeur ajoutée à l'analyse dans les cercles scientifiques (De Barbieri, 1986).

À un niveau plus micro, nous avons pensé que l'étude de cas de la municipalité de La Pintana nous aiderait à raffiner une théorie permettant de faire avancer la compréhension générale de l'accès au logement des femmes chiliennes, et par extension latino-américaines, sous l'angle d'une perspective de genre (Stake, 1994 ; 2000 : 435).

---

[162] Cette politique recourt au concept économique de *demand side financing* misant sur des subsides directs à la demande.

[163] Depuis le retour à la démocratie il y a un nombre croissant de féministes qui ont été cooptées au sein de certaines instances gouvernementales au Chili, devenant par ce fait des « fémocrates » chiliennes. L'actuelle présidente du Chili, Michelle Bachelet, est sans doute le cas le plus représentatif de cette évolution.

Pourquoi avoir choisi La Pintana ? Entre 1982 et 1992, cette municipalité a été la cible de relocalisations urbaines forcées mises en place par la dictature militaire. Durant cette période environ 96 000 nouveaux habitants ont été relocalisés à La Pintana (Barraza, 1998 : 7) , dans le but implicite d'assurer un contrôle social serré de la population moins nantie (Munoz et Abud, 1999 : 13). La Pintana a présenté la croissance de population la plus haute de la RMS pour la période considérée. Une fois la démocratie rétablie, La Pintana a été une de quatre villes priorisées (en 1995) par MIDEPLAN pour faire face à la concentration de la pauvreté urbaine. À ces caractéristiques uniques de La Pintana, s'ajoute le fait qu'il s'agit d'une des municipalités les plus pauvres du pays avec des niveaux d'entassement résidentiel dépassant la moyenne nationale. Ces traits nous ont semblé suffisants pour intégrer l'étude du cas de La Pintana à notre recherche.

5.2 Données statistiques de cadrage et les défis en question

Comme nous venons de le mentionner, l'étude de cas qui nous intéresse comporte d'une part, l'analyse des politiques de logement dans un contexte de transformation profonde d'un pays en développement et d'autre part, une visualisation explicite de la débrouillardise quotidienne des femmes par rapport au logement. La complexité de ces thèmes invitait à recourir, au niveau empirique, à des instruments méthodologiques de type qualitatif. Toutefois, nous avons également cherché à tisser une toile de fond à l'aide de données statistiques pertinentes.

À ce sujet, soulignons l'envergure de la tâche que nous avons du accomplir pour obtenir des données statistiques fiables, en particulier lorsqu'il fallait récupérer des données décomposée par sexe. Au Chili (comme dans le reste de l'Amérique latine d'ailleurs), les systèmes de cueillette d'information statistique touchant à la problématique du logement ne sont pas nécessairement accessibles, ni transparents. En outre, concernant la désagrégation des données par sexe, la plupart des organismes que nous avons consultés n'en étaient qu'à leurs balbutiements et leurs recherches présentaient beaucoup de lacunes et biais de genre. Cela a quelque peu limité notre aspiration d'approfondir au moyen de données statistiques ce qui se rapporte plus largement au genre dans le problème de l'accès au logement social.

Comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises lors de nos voyages sur le terrain, la collecte de données statistiques ventilées par sexe ne fait pas partie du travail routinier des organismes publics et cela autant au niveau des intervenants-clé des ministères que du palier municipal. La situation est encore plus critique s'il s'agit d'informations utilisées par des chercheurs et professionnels de l'urbain car elles sont beaucoup plus morcelées. Par moments, nous avons été confronté à un travail de collecte non seulement pénible mais également fragile en raison des informations trop fragmentaires disponibles sur la question.

Mais entreprendre notre travail de recherche en essayant d'ajouter une dimension considérant le genre à notre cadrage statistique était plus prometteur qu'une approche se limitant seulement aux données qualitatives que notre terrain allait dégager. Donc, partout où cela fut réalisable, nous avons élaboré et intégré tout au long du chapitre 3 des indices de féminité et autres statistiques qui considéraient le genre. Nous nous sommes ainsi rapproché des nouvelles orientations méthodologiques préconisées entre autres, mais pas seulement, par la Banque mondiale pour les recherches concernant le développement[164].

À nos yeux il est indispensable de quantifier davantage l'information sur les réalités urbaines dans les pays en développement, en intégrant la distinction selon le genre de manière à mieux saisir les écarts entre les hommes et les femmes et ainsi ajuster en conséquence les politiques s'y rapportant. Toutefois, il faut aussi reconnaître qu'en conformité avec les propos de Jackson (2002 : 499), l'approche de tradition plus qualitative qu'a privilégié notre recherche vient du constat que la désagrégation des données quantitative selon le genre, tout en exposant des variations et des écarts importants dans les conditions de vie et le vécu des hommes et des femmes, compose une image très incomplète et peu nuancée de la réalité en cours. Une telle image paraît analytiquement très partielle et « timide » lorsque vient le moment de comprendre la complexité des rapports de genre, les attitudes et les préoccupations qu'ont les hommes et les femmes face à un certain nombre de questions ou de situations, tout particulièrement celle de l'accès au logement social.

---

[164] Nous nous référons ici au positionnement de la BM (2000b) sur la nécessité d'intégrer la recherche quantitative et qualitative dans les projets de développement ainsi que de prendre en compte la question de la désagrégation des données selon le sexe.

5.3 Rôle et usage des méthodes qualitatives mobilisées

Afin de pouvoir répondre aux questions de recherche développées dans le chapitre précédent, nous avons opté pour un recours systématique à des méthodes qualitatives tout en nous appuyant, tel qu'indiqué plus haut, sur des données de cadrage quantitatives lorsque c'était possible.

Notre stratégie de terrain comprenait trois volets : 1) une enquête auprès des intervenants-clé, 2) des entrevues auprès de femmes *ayant eu accès* au logement social ou *en train de faire une demande* et 3) des rencontres avec les conjoints des femmes inscrites dans les programmes de logement social.

5.3.1 Enquête par entretien auprès d'intervenants-clé (IC)

Afin de valider notre projet de recherche initial, nous avons fait un voyage de pré-terrain d'une durée de trois mois à l'automne 1997. Nous y avons réalisé 6 entrevues préliminaires (voir l'annexe A.3)[165]. L'objectif explicite du voyage était de vérifier la pertinence et la possibilité de l'étude de la politique de logement social chilienne sous l'angle d'une analyse de genre. Cette phase exploratoire nous a permis de constater qu'il existait une sensibilisation croissante du milieu universitaire et de la recherche à la perspective d'analyse de genre et à son utilité au plan théorique et pratique[166]. Il nous est aussi apparu qu'au niveau des grandes orientations gouvernementales, l'approche de genre commençait timidement mais clairement à être légitimisée. L'exemple en est la création du SERNAM, en 1991, un organisme gouvernemental destiné à faire respecter les engagements que le nouveau gouvernement démocratique de l'époque (Aylwin, 1990-1994) avait pris à l'égard des mouvements de femmes (CEPAL, 2000 : 162) et par la suite au niveau international. Par contre, approfondir les connaissances sur la thématique de

[165] Ces entrevues n'ont pas été enregistrées; le contenu a été recueilli à l'aide de prises de notes condensées. Nous avons écarté le recours à l'enregistreuse car il ne faut pas oublier, ni négliger, le fait qu'à cette époque le retour à la démocratie au Chili se faisait très lentement et que la méfiance (bonne compagne des stratégies de survie dans les moments plus durs) restait très ancrée dans les attitudes et comportements des gens.

[166] Ce qui était déjà de bon augure, car cela nous permettait de nous concentrer davantage sur notre thème sans avoir à expliquer à chaque fois la notion de genre et l'approche préconisée par notre recherche.

genre dans les questions de logement et plus spécifiquement sur l'implication des femmes dans ce domaine ne faisait pas encore partie des préoccupations de l'époque[167].

Tablant sur ces premiers repères, nous avons choisi de poursuivre notre démarche à l'aide d'entrevues auprès de spécialistes et professionnels œuvrant dans le milieu des établissements humains et/ou dans les questions relevant de l'approche de genre, de manière à recueillir leur vision de la politique et des programmes officiels de logement social. Nous voulions en même temps répertorier leurs interprétations et éclairages relativement à la problématique spécifique des femmes chiliennes des secteurs plus défavorisés. Les entrevues ont été organisées avec des personnes de différents organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, universités et centres de recherche, cabinets-conseil et administrations locales, organismes locaux d'intervention sociale, c'est-à-dire des personnes qui *a priori* étaient particulièrement bien placées pour « pouvoir nous renseigner et identifier les points saillants » (Gilchrist, 1999/1992 : 357 ; Patton, 2002 : 321 ; Yin, 1994 : 84-85) concernant la question du logement et/ou la perspective de genre au Chili. La préoccupation qui nous guidait en rencontrant ces intervenants-clé n'était pas seulement de recueillir des informations mais d'avoir accès à leurs perceptions concernant le thème que nous cherchions à approfondir. Ces entrevues s'inscrivaient pour nous dans une démarche « d'objectivation interprétative des subjectivités » (Patton, 2002: 321). Leur contenu faisait partie intégrante du matériel à recueillir et contribuait à en faire un ensemble cohérent de données fiables et pertinentes.

En revenant de notre premier voyage de terrain (d'une durée de 6 mois - printemps-été 1999), nous avions en main les enregistrements sur cassettes audio de 20 entretiens d'une durée moyenne de 45 minutes, réalisés à Santiago. Notre grille d'entretien contenait 9 questions ouvertes (voir l'annexe A.4) élaborées à partir de la problématique de recherche.

Les questions sollicitaient l'opinion de l'interviewé au sujet de la relation entre la thématique de genre et/ou habitat et :

---

[167] Cependant, presque toutes les femmes rencontrées étaient préoccupées par le thème. Parmi elles, Viviana Fernandez, M. E. Ducci, Paola Jiron, Marisol Saborido et Olga Segovia étaient des professionnelles reconnues qui s'occupaient explicitement de cette question.

- l'activité professionnelle de l'intervenant (questions 1, 2) ;
- l'organisme où l'intervenant évoluait (question 3) ;
- les politiques publiques et secteurs prioritaires d'intervention du Chili (questions 4 et 5) ;
- la politique et ses programmes de logement social (questions 6 et 7) ;
- les politiques et la gestion urbaine à partir d'une approche de genre (questions 8 et 9).

Il va sans dire que toutes les personnes interviewées ont participé de leur plein gré. Elles ont aussi accepté l'enregistrement de leurs commentaires, sous condition d'en assurer la confidentialité. À ce sujet, nos ententes avec ces IC se sont limitées à maintenir une grande discrétion sur les propos tenus en entrevues ainsi qu'à réduire les possibilités de rapprochement avec les noms des personnes concernées lors de l'analyse. Cela dit, il n'a jamais été question de ne pas souligner la participation explicite des IC à notre recherche.

Les entrevues ont été organisées de manière à rencontrer en priorité des professionnels parmi les plus reconnus pour être à la fine pointe du savoir dans le domaine de l'urbain, du logement et/ou du genre. Nous les avons trouvés à l'Institut du logement (INVI), à l'Institut d'études urbaines (IEU) et à la Corporation de promotion universitaire (CPU)[168]. Suivant l'effet boule de neige escompté, ces professionnels nous ont référée à des intervenants-clé d'autres organismes. Des intervenants-clé dans les deux principaux ministères chiliens concernés, c'est-à-dire le MINVU et le SERNAM, ont ainsi pu nous donner des renseignements particulièrement pertinents. À la CEPAL[169], nous avons rencontré une fonctionnaire (très connue dans le milieu) spécialisée dans les questions de genre et d'environnement. Quelques professionnels de certains cabinets-conseil et ONG, reconnus pour leurs compétences au niveau théorique et pour leur expertise sur le terrain, ont aussi été approchés. Enfin, certains fonctionnaires des municipalités de La Pintana, El Bosque[170] et Santiago[171] ont été contactés en raison de leur connaissance concrète… et

[168] Les deux premiers sont des centres de recherche sur l'urbain relevant de deux université chiliennes particulièrement bien réputées, l'Université du Chili et l'Université Catholique, alors que le CPU est un centre privé très renommé, y compris en milieu universitaire.
[169] Organisme des Nations-Unies dont le siège social est à Santiago.
[170] Municipalité avoisinant La Pintana.
[171] Municipalité de la ville centrale de la RMS qui sert, en quelque sorte, de référence pour les autres municipalités chiliennes.

privilégiée… de la situation et des éclaircissements qu'ils pouvaient nous fournir à propos des femmes et des hommes relevant de leur territoire (voir l'annexe A.5).

Les entrevues ont par la suite été transcrites intégralement et retravaillées afin d'être exportées, stockées et finalement analysées à l'aide d'un logiciel conçu à cet effet (voir la section 5.5). Les entrevues, enregistrées en espagnol, ont été retranscrites par nous-mêmes en français.

5.3.2 Entrevues semi-structurées auprès de femmes de La Pintana

Tout au long des années 1990, les demandes d'accès au logement social provenant de femmes ont systématiquement augmenté et ce, sans aucune sollicitation explicite provenant de la politique et des programmes de logement social chilien. Selon Ducci et Green (1994 : 6), cette augmentation pourrait faire partie d'une nouvelle stratégie de positionnement des femmes : conscientes que de toute manière elles assumaient la plus grande partie des démarches pour l'obtention du logement, les femmes auraient entrepris l'amélioration pour elles-mêmes et pour leurs enfants des conditions de sécurité à moyen et à long terme.

Dans un tel contexte, nous avons jugé capital de prendre le temps d'écouter attentivement les femmes résidantes de La Pintana. Leurs expériences et leurs choix pouvaient être très révélateurs de la tendance émergente. Nous avons opté pour une forme d'entretien semi-directif, afin de nous permettre davantage de systématisation et de rigueur dans la collecte des données, mais aussi parce que ce genre d'entrevues faciliterait la comparaison transversale lors de l'analyse des données (May, 1993 : 93 ; Patton, 2002 : 346). Nous voulions toutefois que notre procédure demeure flexible en invitant les femmes à nous faire confiance et à s'exprimer[172] en nous parlant de leur histoire familiale et résidentielle, de leurs perceptions à propos des restrictions ou possibilités accrues par rapport au processus d'accès au logement, ainsi que de l'importance et de la signification qu'elles attribuaient au logement. Nous voulions aussi prendre la mesure des efforts que ces femmes vivant dans des secteurs particulièrement pauvres déployaient dans leurs démarches pour l'obtention et la consolidation de l'accès au logement social. Dans cette

[172] D'autant plus qu'habituellement elles ne sont pas incitées à prendre la parole.

perspective, nous avons construit un guide d'entrevue qui comprenait 8 grands thèmes (voir l'annexe A.6) correspondant aux rubriques suivantes :

- la caractérisation du ménage ;
- les changements résidentiels et l'histoire actuelle du logement ;
- les procédures institutionnelles et la gestion de l'épargne ;
- les solutions qu'offre le logement social, le choix et la motivation de l'acquisition et de la titularité ;
- les coûts et la source de financement du logement ;
- la journée type, les rôles productifs/reproductifs/communautaires ;
- l'importance du logement, la symbolique et l'organisation collective ;
- l'économie du ménage et l'économie féminine[173].

Nous avons choisi de ne réaliser des entrevues qu'auprès des demandeuses et bénéficiaires du PVB[174]. Nous avions l'intention de construire des sous-groupes en différenciant les femmes « *ayant déjà eu accès »* aux programmes mentionnés et celles engagées dans le processus *de demande.* Pour chacun des sous-groupes, nous nous étions donné initialement une cible de 10 entrevues approfondies (voir l'annexe A.7).

Nous avons cependant eu des difficultés majeures à rencontrer des femmes de La Pintana qui correspondaient au cadre théorique de l'échantillon envisagé. Au retour à Montréal de notre premier voyage de terrain, nous n'avions en main que quatre entrevues auprès de femmes relevant du programme PVB-SERVIU[175]. Le programme PVP, quant à lui, venait de s'éteindre. Il fallait donc repenser certains aspects de notre stratégie de recherche et envisager un deuxième voyage de terrain. Lors du second séjour de terrain (d'une durée de 4 mois - juin/septembre

[173] Le guide comportait également une grille d'observations objectives sur les aspects physiques du logement.
[174] Dans un premier temps, nous avons considéré pertinent de réaliser des entrevues auprès de deux groupes de femmes impliquées dans les programmes de logement PVB-SERVIU et PVP. Nous voulions étudier ces deux programmes parce qu'ils étaient destinés au niveau gouvernemental à combattre la marginalité résidentielle. Toutefois, lors de notre premier voyage de terrain plus d'un informateur clé a soulevé la question de l'opportunité de réaliser des entrevues dans le cadre du PVP, l'argument étant qu'il s'agissait d'un programme à la fois moins populaire que le PVB et dont la portée était beaucoup plus limitée en termes quantitatifs.
[175] Au retour de notre premier voyage de terrain, nous disposions aussi d'une liste de 18 femmes potentielles ayant fait ou faisant la demande à l'un des deux programmes ; mais cette liste ne nous avait été transmise qu'à la fin du séjour et de toute manière n'arrivait pas à assurer l'hétérogénéité que nous cherchions.

2000), nous avons systématiquement jonglé avec des règles moins restrictives de sélection des femmes : nous avons choisi d'utiliser comme critère d'inclusion le critère de participation au PVB-SERVIU pendant les années 1990, que les demandes proviennent d'une démarche individuelle ou d'une démarche collective. Pour une partie des femmes recrutées, celles dont le processus d'accès au logement se faisait de manière collective en associations pro-logement[176], nous avons ainsi pu bénéficier d'un travail de systématisation que la municipalité de La Pintana venait d'entamer. En complément, nous comptions aussi sur l'effet boule de neige pour recruter des femmes ayant eu accès au PVB-SERVIU.

Le recrutement des femmes lors de ce deuxième séjour de terrain n'a pas pour autant été une tâche facile. Nous avions choisi de nous faire connaître auprès de femmes par l'intermédiaire de la municipalité de La Pintana. Cette stratégie comportait le risque que les femmes interviewées perçoivent notre projet comme associé aux activités de la municipalité[177]. Afin d'établir notre « neutralité politique », nous avons dès lors systématiquement insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une recherche universitaire menée dans le cadre de notre thèse doctorale, donc tout à fait indépendante de quelque influence politique. En général, le réseau de contacts a bien fonctionné pour les femmes qui réalisaient les démarches d'accès au PVB et nous avons pu atteindre le point de saturation nécessaire. En rentrant du deuxième séjour de terrain, nous avions 9 nouvelles entrevues venues s'ajouter aux quatre déjà réalisées lors du premier séjour. Ceci a porté à 13 le total des entrevues (10 entrevues pour les *femmes faisant la démarche* d'accès au PVB et trois entrevues pour les *femmes ayant déjà eu accès au PVB*). En dépit des difficultés rencontrées, les entrevues que nous avons réussi à ramener au Québec sont d'une richesse étonnante. Les dizaines d'heures d'enregistrement effectuées (qui sont devenues des centaines de pages de verbatim[178])

---

[176] Ou comités d'*allegamiento*, voir la note 121.

[177] En outre, nous pensions un peu naïvement que le retour à la démocratie et le discours de décentralisation auraient quelque peu assoupi la stigmatisation des municipalités comme représentantes du pouvoir autoritaire et qu'en conséquence le palier municipal serait désormais une bonne porte d'entrée pour la prise de contact avec la communauté. Dans les faits, les gens, et spécialement les femmes, restent méfiants à ce palier de gouvernement en raison peut-être de l'attitude paternaliste de certains fonctionnaires municipaux ou encore de l'image persistante d'autorité associée aux institutions municipales. La relation avec le gouvernement municipal comme palier pour l'allocation des services sociaux demeure avant tout instrumentale pour les usagers.

[178] En général, une entrevue type prenait deux heures et demie pour être complétée, la partie enregistrée représentant approximativement une heure et demie, tandis que l'heure restante servait à garnir une série de tableaux complémentaires.

nous ont donné accès à l'intimité, et parfois confronté à l'extrême dureté, du vécu de ces femmes par rapport aux conditions de logement.

Notons qu'à la différence des entrevues menées auprès des intervenants-clé et des entretiens de groupe, la transcription s'est faite dans ce cas, en espagnol (sans traduction en français). Nous nous étions en effet engagée à remettre aux femmes interviewées (si elles le désiraient) une copie audio et texte de leur participation en entrevue.

5.3.3 Entrevue de groupe auprès d'hommes de La Pintana

Pour obtenir une meilleure compréhension à partir de l'approche de genre, nous avons ressenti le besoin de recueillir aussi des points de vue masculins. Tout d'abord, nous avons envisagé de monter un questionnaire sur le rôle des hommes dans la démarche d'accès au logement, sur l'importance du logement, ses dimensions symboliques et son rôle dans l'organisation collective (voir l'annexe A.8). Cependant, dès notre premier séjour nous avons éprouvé des difficultés à convaincre les hommes « conjoints » de remplir un tel questionnaire. Lorsque nous avons fait part de cette situation à une chercheure de l'INVI (œuvrant dans l'unité de « genre »), celle-ci a souligné le manque de familiarité des Chiliens avec ce type de méthode et le risque de faible niveau de réponse lors de l'administration du questionnaire. Selon elle, l'entrevue de groupe était une méthode beaucoup plus fiable et certainement mieux adaptée aux idiosyncrasies des hommes des secteurs populaires chiliens.

Nous nous sommes dès lors intéressée à cette approche et avons examiné ses caractéristiques et son aptitude à nous donner l'information souhaitée. Selon Madriz (2000 : 837), la popularité méthodologique des entrevues de groupe en recherche qualitative est en croissance depuis plusieurs années. Nous assistons à une sorte de redécouverte de cette méthode dans les diverses disciplines des sciences sociales[179]. En outre, comme le note cette même auteure, cette méthode est venue ajouter à la recherche féministe une « multivocalité » d'expériences, croyances et attitudes, notamment dans le cas des femmes des secteurs moins favorisés[180]. Par ailleurs, les

[179] Cette méthode a acquis ses lettres de noblesse en marketing depuis déjà quelques décennies ; elle y est couramment appelée *Focus Group* (Fontana et Frey, 2000 : 651).
[180] Dans le cas d cette étude il s'agissait des femmes afro-américaines aux États-Unis.

entrevues de groupe semblent permettre une dynamique plus égalitaire que d'autres méthodologies (Montell, 1999 : 44). Cet outil semble aussi particulièrement adapté à traiter des thèmes non conflictuels et identifier des positions consensuelles. La consultation de références de base (Krueger et Casey, 2000 ; Morgan, 1997 ; Morgan *et al.*, 1998), nous a aussi persuadée du bien-fondé de l'avis de la chercheure de l'INVI. L'entrevue de groupe a dès lors été retenue comme un outil méthodologique approprié pour examiner la vision/position d'un groupe d'hommes faisant partie d'un comité pro-logement (ou d'*allegamiento*) de La Pintana[181].

Une grille d'entrevue de groupe a été élaborée de manière à explorer systématiquement le niveau de participation des hommes dans le processus d'accès au logement social, ainsi que leur rôle dans le PVB. La grille permettait aussi de recueillir de l'information sur l'importance symbolique du logement et sur le thème du logement en tant que projet individuel et commun.

Nous avons tablé sur l'effet boule de neige pour recruter les hommes participants et avons réalisé deux entretiens focalisés durant notre deuxième voyage de terrain afin d'obtenir la collaboration d'un total de 10 hommes. Une première entrevue de groupe a rassemblé quatre hommes tandis que la deuxième en a réuni six. La composition de ces deux groupes de discussion a été assez diversifiée en ce qui concerne l'âge et l'état civil. Par ailleurs, chaque groupe réunissait des personnes provenant de comités pro-logement distincts (de telle manière que chaque groupe corresponde à un seul comité). Les deux entrevues de groupe ont été assez animées et nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures à faire parler les participants. Les sessions ont pris approximativement une heure et demie et les enregistrements des deux groupes de discussion ont été retranscrits textuellement et traduits de l'espagnol au français. Les données transcrites ont été explorées et analysées à l'aide du même logiciel spécialisé utilisée pour l'analyse des autres séries d'entrevues. Il en sera question plus loin dans ce chapitre (voir la section 5.5).

Dans la structure de l'entrevue de groupe que nous nous sommes donnée, nous avions prévu, afin d'encourager la participation des hommes, un temps relativement important pour bien présenter le projet et expliquer que toutes les opinions, quelles que soient leurs divergences et leurs

[181] Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons rencontré des difficultés majeures à mener les entrevues auprès de femmes ayant eu accès au PVB-SERVIU. Les mêmes réticences sont apparues chez les hommes ayant accédé à la propriété à travers le PVB-SERVIU.

particularités, étaient importantes à nos yeux. Une ronde de consultation des participants s'ensuivait, accompagnée de 9 questions-thèmes pour déclencher une conversation qui se voulait aussi décontractée que possible (voir l'annexe A.9). Pour que les hommes se sentent à l'aise lors du déroulement de la discussion, nous avons choisi de tenir les rencontres dans un endroit qui leur était très familier et facile d'accès : l'unité de voisinage. De plus, afin d'éviter toute friction pouvant découler de la barrière relative à notre sexe, la conduite de l'entretien de groupe a été confiée à un modérateur de sexe masculin engagé spécialement pour l'occasion[182].

5.4 Rétrospective critique sur les aléas de la collecte de données

La collecte de données s'est déroulée en trois temps et a requis un total de 13 mois de séjour sur le terrain. Ces séjours se sont échelonnés entre 1997 et 2000, au rythme d'au moins une visite par année, ce qui nous a permis de suivre d'un peu plus près l'évolution de la situation du logement social au Chili.

Lors du premier séjour, dont l'objet était de déblayer le terrain, nous avons rapidement compris qu'à la suite d'une longue absence du pays, nous étions devenue une sorte de *demi-outsider*[183] et que nous allions devoir investir un temps relativement long avant d'arriver à devenir à nouveau fonctionnelle dans le milieu chilien de la recherche et d'y poursuivre de manière efficace nos propres travaux. À ce niveau, les séjours en alternance au Canada et au Chili ne facilitaient pas le processus. Les retours prolongés au Canada estompaient progressivement l'insertion que requérait notre recherche au Chili. Par ailleurs l'INRS-Urbanisation, notre institution d'attache, n'était pas connue du monde universitaire chilien, ce qui nous privait d'un capital symbolique qui nous aurait sans doute facilité les contacts. De plus, nous nous sommes aperçue que notre statut de candidate doctorale n'était ni intéressant ni attrayant pour le milieu chilien, en raison notamment du fait que nous ne disposions pas de moyens d'offrir des contreparties à la

[182] Juan Pablo Venegas nous a été référé par Paola Jirón pour ses qualités d'assistant de recherche et son aisance avec les gens. Il nous a été d'un soutien considérable, autant dans le processus de recrutement des participants que lors du déploiement de la méthode. Il est à noter que nous avons été présent à toutes les rencontres.

[183] Nous entendons le statut de *demi-outsider* comme un juste milieu entre ce qui est l'appartenance et la non-appartenance, l'accès et le non-accès survenus dans le contexte de la recherche qualitative (Marx, 2000 : 153).

collaboration reçue[184], ce qui limitait sensiblement notre pouvoir de négociation et notre capacité à établir des contacts.

Une révision de notre stratégie de terrain s'imposait de manière à nous permettre d'établir un meilleur contact avec les milieux de recherche universitaire chiliens et de pénétrer certains noyaux très fermés et d'accès très difficile tels que les organismes gouvernementaux, le MINVU, le SERNAM, les municipalités. Les milieux des consultants et des ONG concernés par la thématique de genre et du logement étaient aussi difficiles à approcher, notamment en raison de notre méconnaissance de leurs structures et de leurs modes de fonctionnement[185]. Or, sans l'aval d'un quelconque réseau établi, il était impensable de nous présenter dans un milieu populaire comme La Pintana et tenter d'intéresser des femmes et des hommes à participer à notre étude.

L'ouverture dont nous avions besoin, nous l'avons obtenue à la fin de l'année 1998 avec un stage au Conseil pour les Initiatives Écologiques Locales (ICLEI), organisme international préoccupé par l'environnement et disposant d'un bureau régional à Santiago du Chili[186]. Cette position (plus valorisante que notre statut de doctorante d'après les paramètres chiliens) s'est avérée idéale pour rencontrer et « perméabiliser » les cercles qui nous intéressaient.

Au mois d'avril 1999, nous disposions d'une plateforme relativement solide pour commencer la collecte des données. En quelques mois nos contacts s'étaient considérablement diversifiés et nous avions (ré)appris les codes du milieu de travail et de la recherche du Chili. L'acclimatation estompait aussi progressivement nos craintes de *demi-outsider*, désormais capable de lire les nuances et subtilités des positions politiques et théoriques et des agendas tacites propres aux jeux des acteurs dans le champ de l'urbain.

---

[184] Ici nous pensons entre autre aux attentes par rapport à des recherches conjointes avec des institutions canadiennes, aux participations possibles à des séminaires ou à des échanges scientifiques.

[185] Depuis la fin de la dictature en 1990, les ONG se sont recomposées. Les anciennes organisations nées dans la dynamique de lutte pour la démocratie et la survie quotidienne ont eu tendance à disparaître et un nouveau type d'ONG donnant de l'assistance technique au gouvernement a émergé.

[186] Notre premier stage à l'ICLEI a duré 3 mois et demi, entre novembre 1998 et février 1999. Par la suite nous avons travaillé à contrat à temps partiel durant nos séjours de terrain à Santiago.

Il nous était maintenant possible de recueillir systématiquement les documents (officiels et autres) concernant le thème des femmes et le logement social au Chili et de tenter un diagnostic de la situation chilienne en dépit des limitations imposées par la disponibilité de données désagrégées par sexe (le MINVU commençait tout juste à développer un système d'information intégrant des statistiques selon le sexe).

Pendant le séjour de 1999, les *entrevues auprès d'informateurs-clé* ont toutes été réalisées et nos attentes ont été largement dépassées. Les réseaux de contact associés aux milieux de travail nous ont aussi permis de dériver rapidement vers les milieux scientifiques appropriés. Certains cercles demeuraient par contre plus hermétiques, le MINVU et le SERNAM en particulier. Devant cette situation nous avons eu recours à une stratégie d'appui officiel à l'aide d'une lettre d'introduction que la première secrétaire à la coopération de l'Ambassade du Canada a bien voulu faire parvenir à ces ministères[187]. Cette lettre s'est avérée d'une inestimable utilité, nous facilitant grandement l'accès lors des entrevues dans ces organismes.

Plusieurs circonstances ont limité le nombre d'entrevues auprès de femmes de La Pintana lors de la première phase de terrain. La première a été l'impossibilité, en dépit de nos efforts, de constituer un réseau solide afin de nous introduire et de nous épauler sur le plan communautaire. Vers la fin de notre séjour une intervenante sociale nous a toutefois procuré une liste de femmes candidates potentielles dans La Pintana[188]. Une deuxième difficulté concernait le profil des femmes que nous voulions interviewer dans le cadre théorique de notre échantillonnage. Nos contacts potentiels étaient presque exclusivement des dirigeantes de comités pro-logement, or notre intention initiale était de tabler sur une plus grande diversité de profils. Par ailleurs, nous avions entrepris nos démarches d'entrevues en commençant par le programme PVB-SERVIU parce que les réalisations de ce programme étaient plus faciles à repérer et parce que La Pintana bénéficiait d'un suivi plus rigoureux des solutions adoptées dans le cadre de ce programme.

---

[187] Notre accès a aussi été facilité par l'obtention d'une bourse de recherche dans le cadre du programme de coopération en recherche entre le Canada et l'Amérique latine CRDI/AUCC, ce qui a rehaussé notre crédibilité en tant que chercheur.

[188] L'aide de Maria Angelica Valenzuela, de la Direction de Développement Communautaire (DIDECO) à La Pintana, a été fondamentale. Nous tenons à la remercier très vivement. Nous remercions aussi très chaleureusement l'organisme ICLEI et Rodrigo Muñoz, professionnel travaillant au Sécretariat Municipal de Planification (SECPLAC) qui nous ont aidé à consolider nos contacts dans cette municipalité.

Ainsi, sur la base d'un rajustement de la stratégie de collecte de données, un autre voyage de terrain s'imposait de manière à pouvoir disposer d'un nombre satisfaisant d'entrevues auprès de femmes (voir la sous-section 5.3.2*)*.

Un deuxième voyage de terrain s'est donc déroulé au printemps 2000, dans des conditions de travail nettement plus favorables. Nous n'étions plus à la case départ et il était possible de tabler sur un climat de confiance déjà établi. Il s'agissait essentiellement de s'insérer dans un *continuum* bâti sur presque deux années d'efforts pendant lesquelles nous avions approfondi et amplifié nos réseaux de contacts. Rappelons que lors de cette seconde phase de terrain, nous étions uniquement à la recherche de *femmes ayant eu accès et/ou faisant la démarche* pour le PVB-SERVIU.

Il est demeuré difficile de gagner la confiance des femmes dans le cadre des entrevues. Les femmes *pobladoras* étaient timides, certes, mais aussi très craintives par rapport à ce que nous allions leur demander et, surtout, par rapport à ce que nous allions faire avec les informations recueillies. Notre relation avec la municipalité les préoccupait et les explications fournies n'arrivaient pas vraiment à les rassurer. Une autre réticence fréquente venait de l'appréhension que leurs conjoints apprennent qu'elles nous donnaient une entrevue sans qu'elles en aient préalablement reçu l'autorisation[189]. Finalement, en nous appuyant sur la liste officielle des comités pro-logement de La Pintana et en usant de patience et de persévérance, les femmes *en processus de demande* au PVB-SERVIU sont devenues un peu plus accessibles, ce qui nous a permis d'atteindre, pour elles, le point de saturation, du moins en terme de nombre d'entrevues semi-structurées. Cet aboutissement était de première importance pour notre recherche du fait que

[189] Au Chili, dans les secteurs le plus pauvres, il arrive encore que des femmes doivent obtenir le consentement de leurs compagnons ou maris pour pouvoir réaliser des activités. Les femmes arrivent à échapper à cette norme en n'informant pas leur conjoint de toutes les activités qu'elles accomplissent pendant la journée. L'étendu de cette situation a été validée par une des dirigeantes que nous avons interviewées. Le cas extrême que nous avons rencontré est celui d'une femme qui, après avoir reçu de notre part une carte postale de Montréal la remerciant de sa participation à l'entrevue, a appelé à la résidence de nos parents au Chili (où nous demeurions pendant les voyages de terrain) et demandé que son entrevue ne fasse plus partie de notre enquête car son mari l'avait prévenue que le gouvernement viendrait lui prendre sa maison. Nous l'avons immédiatement contactée depuis Montréal pour la rassurer à propos de l'anonymat et de la confidentialité de notre rencontre et nous lui avons redemandé la permission d'inclure son entrevue dans notre échantillon, ce qu'elle a accepté, une fois rassurée. À la suite de cet incident, nous avons décidé de n'envoyer aucun texte ou document audio par la poste. Nous attendons un prochain voyage au Chili pour remettre ces enregistrements en main propre et respecter ainsi l'engagement que nous avions pris avec chacune des interviewées.

le groupe de femmes *en processus de demande* au PVB-SERVIU était censé refléter dans sa version la plus récente le positionnement de femmes de milieux défavorisés dans leur quête de sécurité d'occupation résidentielle à travers le projet de logement social.

Ce point de saturation n'a jamais pu être atteint dans le cas des femmes *ayant eu accès* au PVB-SERVIU. La méfiance est toujours demeurée très profonde. La crainte la plus grande, et pour laquelle nous n'avons pas réussi à rassurer ces femmes, concernait les impacts que l'entrevue pourrait avoir pour leur logement dans un contexte de fort endettement. Cette situation, tout en constituant une contrainte dans la collecte de données, est en même temps particulièrement révélatrice de la dureté des conditions de vie de ces femmes vivant en milieu défavorisé et à ce titre, a constitué une information tacite de premier plan pour notre démarche de recherche.

Durant la seconde phase de terrain, nous avons organisé, en équipe avec un travailleur social local, plusieurs présentations du projet à La Pintana dans l'espoir de recruter des hommes qui voudraient participer à nos entretiens de groupe. Ces présentations n'ont pas suffit et il a fallu l'intermédiation logistique des dirigeantes de deux comités pro-logement pour finalement constituer deux groupes, l'un de quatre personnes et l'autre de six. Comme nous l'avons signalé dans le chapitre 5 (voir la sous-section 5.3.3), les informations recueillies lors de ces rencontres se sont révélées d'une remarquable richesse.

Au final, la collecte de l'information sur le terrain a à peu près suivi le cheminement prévu, bien qu'elle ait pris plus de temps que prévu. La démarche de terrain en deux temps a été accompagnée d'un double approfondissement. D'une part, les conditions ont progressivement été créées pour disposer d'un accès fiable à l'information, d'autre part, l'approche de collecte de données s'est raffinée en s'adaptant aux conditions et aux idiosyncrasies du milieu. Ces ajustements auraient été impossibles sans l'établissement progressif d'un climat de dialogue et de confiance avec les milieux chiliens concernés.

5.5 Traitement informatisé de l'information

Avant même les deux phases de terrain, nous avions songé à l'utilisation potentielle d'un logiciel pour nous épauler dans la manipulation, la gestion, l'analyse et l'interprétation des données. Dans la panoplie d'outils existant à l'heure actuelle dans le monde de la recherche qualitative, nous avons opté pour le logiciel NUDIST^{TM}[190], choix guidé par deux considérations majeures. D'une part, NUDIST^{TM} jouit d'une haute réputation mondiale en tant que logiciel d'indexation, de recherche et de support à la théorisation (Weitzman et Miles, 1995 : 239). D'autre part, ce logiciel s'ajuste très facilement aux données textuelles générées à partir de nos méthodes de collecte semi-dirigées[191].

Les logiciels NUDIST^{TM} 4 et NVivo^{TM} 2 sont structurés en fonction de deux systèmes interactifs: le système de documents et le système d'indexation. Grâce au système de documents, nous pouvions stocker de manière systématique chacun de nos divers types d'entrevues tout en préservant un accès rapide lors de la consultation. Avec le système d'indexation ou de codification[192], nous avions la possibilité d'attribuer des codes libres ou en hiérarchie à toutes nos entrevues permettant par la suite d'interroger les bases de données de façon transversale à partir du questionnement théorique et critique qui guidait notre recherche.

En pratique, nous avons mis sur pied trois « projets » ou bases de données distinctes pour traiter et analyser les résultats obtenus dans le cadre de chacun des volets exposés dans la section 5.3. Nous avons travaillé séparément les données concernant les intervenants-clés (IC), les femmes (Fd/Fb)[193] et les hommes (EG1/EG2) de La Pintana. Nous avons décidé de procéder de cette manière parce que chacune de ces sources d'information se référait à des particularités

---

[190] Acronyme anglais pour Non-numerical Unstructured Data*Indexing, Searching and Theorising. Ce logiciel a été crée à l'Université de LaTrobe en Australie en 1980 comme support à la recherche en sciences sociales

[191] NUDIST^{TM} 4 est hautement opérationnel avec des données de provenance verbale (Barry, 1998). Suite à l'avancement des logiciels de ce type nous avons également utilisé NVivo^{TM} 2, un autre logiciel apparenté à NUDIST^{TM}. Aujourd'hui, un nouveau logiciel NVivo^{TM} 7 a été mis au point qui est en fait une fusion des deux logiciels susmentionnés. De plus, plusieurs équipes de recherche utilisaient NUDIST^{TM} 4 à l'INRS-UCS, ce qui représentait un bassin de connaissance sur lequel nous pouvions compter et nous appuyer en cas de nécessité.

[192] La codification est définie par Weitzman (2000 : 805) comme le processus qui consiste à attacher des mots clés ou des étiquettes à des segments des textes, graphiques, enregistrement audio ou vidéo pour faciliter une recherche postérieure dans le cas de réutilisation des données.

[193] Fd pour femmes demandeuses et Fb pour femmes bénéficiaires.

conceptuelles différentes. Trois processus de codification distincts ont ainsi permis d'organiser et d'explorer les jeux de données en concordance avec les catégories pré-établies découlant de chacune de nos grilles d'analyse (pour une illustration dans le cas des IC voir l'annexe A.10). NUDIST™ ou NVivo™ permettent la décomposition du texte en petites unités, appelées « unités de texte », qui constituent les éléments de base auxquels sont rattachés les codes de la structure en arborescence sur lequel s'arriment les catégories analytiques. Il est possible d'assigner plusieurs codes aux unités de texte. Cette particularité comporte deux avantages fondamentaux. En premier lieu, il est possible de s'assurer que l'ensemble du document est systématiquement passé en revue de telle manière que tous les renseignements se trouvent « activement » à la disposition du chercheur. En second lieu, lorsque les unités de texte correspondant à un code spécifique sont extraites, dans le but de renforcer l'illustration du développement théorique, il demeure toujours possible de vérifier la pertinence du passage soumis à l'analyse en faisant appel au contexte dans lequel il s'insère.

Les armatures de codification ont été systématiquement rajustées et raffinées à travers un aller-retour constant de ratification des catégories théorico-analytiques lors des explorations successives des entrevues[194]. Au terme du processus, les trois « arbres » de codes reflétaient une structure d'organisation de catégories particulièrement intéressante dans le cadre de notre analyse et permettaient en même temps de retracer l'évolution progressive de notre réflexion au cours de la recherche. Ce faisant, nous inscrivions notre démarche dans un processus de découverte progressive de manière à éviter « toute aliénation du chercheur qui pourrait être tenté de tomber dans une approche mécaniciste de gestion et analyse des données pouvant avoir été induit par l'automatisation propre aux logiciels » (Coffey *et al.,* 1996).

À l'usage, les logiciels NUDIST™ 4 et NVivo™ 2 se sont révélé des outils extraordinairement puissants, non seulement pour nous aider à établir les catégories analytiques qui collaient à notre problématique mais également pour nous assister dans l'exploration dynamique et en même temps systématique de nos données de terrain en fonction de la thématique qui guidait notre recherche.

---

[194] La codification reste toujours flexible car l'arbre peut être modifié graduellement à partir des données. Les codes et leurs hiérarchies peuvent à tout moment être repensés et rajustés.

Chapitre 6

Programmes de logement social et leurs effets genrés : discours et points de vue des acteurs

Comme nous avons pu le constater (voir la chapitre 3), le degré d'accessibilité des divers groupes de femmes aux programmes de logement social reste une donnée assez méconnue pour l'État chilien, en particulier dans le cas des femmes chefs de ménage. De même, l'espace étatique semble souffrir d'une incompréhension généralisée des demandes spécifiques véhiculées par les femmes autour de la triade habitat, logement et services urbains publics, et cela non seulement au Chili mais aussi dans plusieurs autres pays latino-américains. Il est par conséquent extrêmement ardu de se procurer des profils détaillés de la provision des unités de logement ventilée par sexe (et pire encore pour leur allocation). Il est donc très difficile d'obtenir un portrait clair, selon une approche de genre, des ressources injectées dans cette problématique urbaine. En fait, les politiques redistributives sensibles au genre, telles que les énonce Kabeer (1994 : 81) (voir la section 4.1), sont loin de faire partie du quotidien gouvernemental latino-américain ou de la bureaucratie chilienne de subvention au logement social. Au contraire, nous sommes confrontés à une frappante cécité gouvernementale à l'égard du genre. Cette situation pose un problème capital lorsque vient le moment de décomposer les résultats sexospécifiques des politiques de logement ou, par exemple, lorsqu'il s'agit d'apprécier l'intervention quantitative du gouvernement chilien dans le domaine du logement (voir la section 3.4). De même, il est très difficile de procéder à des estimations du niveau de performance atteint par les deux programmes visant à pallier la marginalité résidentielle analysés dans cette recherche.

Cette situation contraste avec l'expérience au niveau mondial qui révèle de plus en plus la possibilité d'apporter des améliorations considérables aux plans d'action et aux projets urbains par l'inclusion dans leur design des préoccupations et des intérêts de genre (ONU-Habitat, 2002a : 41-42). Nous l'avons abordé, autant au chapitre 1 qu'au chapitre 2, l'approche de genre n'est plus vue comme une approche corrective palliant à certaines anomalies dans le processus de planification, mais comme une approche de qualité élargissant le champ d'action de professionnels qui doivent être conscients de l'impact de leurs interventions (voir les sections 1.1 et 1.2). Nous comptons également avec les engagements internationaux à propos du

mainstreaming de genre, passés en revue au chapitre 2 (Beijing et Istanbul) (voir la section 2.2) auxquels de nombreux pays et organismes internationaux ont souscrit. Dans la dernière partie du chapitre 2 nous avons illustré comment certains de ces organismes internationaux essaient de mettre cela en pratique et ce que cela implique pour eux. Le chapitre 3 s'est concentré sur les défis auxquels était confronté un pays, le Chili, pour édifier des politiques et programmes de logement social. Le présent chapitre ajoute à la revue documentaire du troisième un complément d'information visant à mieux répondre à la question générale présenté au chapitre 4 (voir la section 4.2), car nous avons cru indispensable de bonifier cette thèse en y ajoutant les points de vue des divers types d'acteurs concernés.

Comme nous l'avons évoqué dans le Chapitre 5 (voir la sous-section 5.3.1), nous avons pu joindre vingt spécialistes œuvrant autour des questions de genre ou de la problématique du logement social ou les deux à la fois. Ces informateurs-clé (IC) appartenaient à quatre environnements institutionnels différents, à savoir : 1) le monde universitaire (IC : N5), 2) les structures publiques centrales (IC : N7), 3) les structures publiques locales (IC : N6) et 4) les ONG et cabinets-conseil (IC : N3).L'organigramme de la figure 6.1 situe la place de tous les intervenants-clé ayant participé à cette recherche.

Figure 6.1 Organigramme des acteurs consultés participant dans des politiques et programmes de logement social au Chili

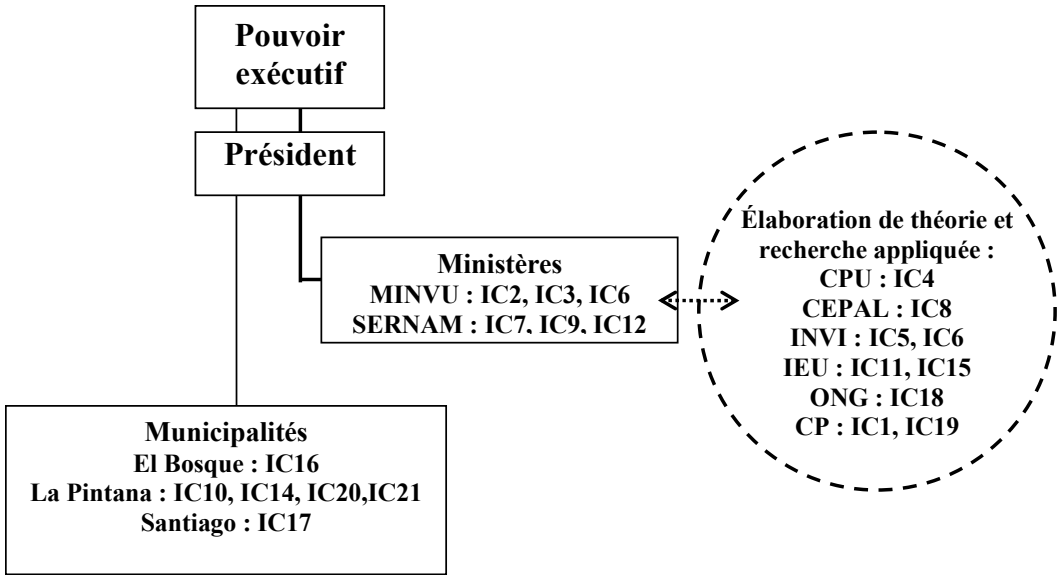

Dans les entretiens en face-à-face qui ont été réalisés, une grande majorité des IC ont saisi d'entrée de jeu que le concept du genre allait au-delà de la problématique spécifique des femmes, ce qui nous semblait un progrès marqué par rapport à l'interprétation de la problématique de genre que nous avions pu constater lors de nos démarches exploratoires menées en 1997[195]. Toutefois, la notion de rapports sociaux de sexe était bien souvent rapidement assimilée à une problématique spécifique du genre féminin, particulièrement lorsque des questions spécifiques laissaient poindre des questionnements de fond. Ainsi, bien que le concept de genre semble avoir été intériorisé au cours des dernières années, et à certains égards de plus en plus légitimé au niveau de l'espace discursif des institutions approchées, son emploi dans la planification urbaine et dans le domaine du logement social demeurait flou et ambigu, donc difficile à saisir.

Le principal propos de ce chapitre est de voir comment des intervenants clés évoluant dans le milieu universitaire, les structures centrales et locales de l'État ainsi que dans les ONG et le secteur privé, se positionnent par rapport à l'importance relative de l'introduction du genre dans la planification urbaine institutionnalisée et dans la politique et les programmes de logement social chilien.

6.1 Le monde universitaire : le fer de lance réceptif à l'inclusion du genre

Les IC qui ont participé à l'élaboration de la vision universitaire et de recherche ont été sélectionnés en raison de leur notoriété dans le champ de l'urbanisme et d'après leur intérêt explicite pour la problématique sociologique du logement et du sexe. Ainsi, les IC approchés (IC4, IC5, IC6, IC11 et IC15) sont cinq professeurs appartenant à trois institutions universitaires différentes. Tel que le montre le tableau 6.1, deux appartenaient à l'Institut d'études urbaines de l'Université Catholique, deux à l'Institut du logement et de l'urbanisme de l'Université du Chili et un à la Corporation de développement universitaire. De cette manière, les spécialistes universitaires les plus importants dans le domaine de l'urbanisme ont été couverts. Parmi ces IC, il y avait trois architectes, un sociologue et un économiste. Deux d'entre eux occupaient, ou

[195] En 1997, l'élan que la 4e Conférence mondiale des femmes tenue en 1995 avait donné au concept de genre - en le définissant clairement - n'avait pas encore influencé le contexte général chilien.

avaient déjà occupé, d'importantes fonctions au sein du MINVU[196]. Enfin, mentionnons que les cinq IC ont été des premiers choix, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de refus parmi les gens approchés pour participer à l'étude.

Tableau 6.1 Caractéristiques principales des IC du monde universitaire

Identificateur	Sexe	Appartenance institutionnelle	Champ d'intérêt
IC4	Féminin	Corporation de développement universitaire (CPU)	Logement social et planification urbaine
IC5	Féminin	Institut du logement et de l'urbanisme, Université du Chili (INVI)	Logement social, qualité de l'environnement et genre
IC6	Féminin	Institut du logement et de l'urbanisme, Université du Chili (INVI)	Planification urbaine, logement social et genre
IC11	Masculin	Institut d'études urbaines, Université Catholique du Chili (IEU)	Planification urbaine/territoriale
IC15	Féminin	Institut d'études urbaines, Université Catholique du Chili (IEU)	Santé urbaine, logement et genre

En tant qu'experts du domaine de l'urbain, les IC du monde universitaire trouvent pertinent d'inclure la question de genre dans leurs recherches. Toutefois, tandis que pour certains IC l'intérêt pour la question du genre se manifeste au moment d'une confrontation de leurs recherches avec la réalité du terrain, pour d'autres, l'intérêt pour les questions de genre a des assises théoriques solides qui leur permet d'intégrer le concept à leur recherche en élargissant le champ d'analyse. Cette façon d'assumer la question de genre nous a permis de départager les IC du monde universitaire et de la recherche en deux groupes : les *pragmatiques* (IC4, IC11 et IC15) et les *formateurs* (IC5 et IC6).

6.1.1 IC pragmatiques

Pour les *pragmatiques*, la motivation ainsi que l'utilité perçue d'inclure la question du genre comme catégorie analytique dans le champ de l'urbain, s'appuie sur les constats qui résultent de leurs recherches et non pas de l'intérêt d'utiliser une approche de genre quelconque. Ces IC

[196] Par exemple l'IC4 qui avait été sous-ministre du gouvernement de la Concertation antérieur ou l'IC6 qui remplit à présent deux fonctions, celles de professeure titulaire à la FAU et de conseillère du vice-ministre au MINVU.

s'attardent davantage à la mise en évidence du rôle fondamental que jouent les femmes dans le domaine du logement et de la participation dans les quartiers. Dans les extraits suivants, nous pouvons nous apercevoir clairement de cet aspect.

> … J'ai adhéré à la thématique de genre… parce que dans toutes les disciplines de l'habitat, si tu regardes comment ça a évolué… d'une approche très sectorielle et très centrée sur les logements du point de vue physique… nous avons avancé vers une approche facilitatrice… nous nous sommes plus centrés sur les processus que sur les produits, et quand nous observons les processus, nous nous intéressons aux acteurs. Et là j'ai trouvé le genre… ce n'est pas la vision conventionnelle et classique parce que dans le logement on ne travaille pas autant avec les gens, mais plus avec le groupe familial. À l'intérieur de ce groupe, on essaie de voir les thèmes pour un ensemble de personnes, et quand un ménage est dirigé par une femme, on se demande comment faire pour qu'il ait un accès normal ou équitable au logement **(IC4 : unités de texte 7-9)**.

> … Mon intérêt était d'étudier les thèmes de participation au niveau du quartier. Donc, à l'origine, je me suis dit : la participation de qui ?... j'ai défini les secteurs, les jeunes, les chefs de ménage hommes, chefs de ménage femmes. Et quand j'ai commencé à faire le travail de terrain, je me suis aperçu que le thème le plus intéressant sur le plan du changement social était celui concernant les femmes **(IC11 : unité de texte 6)**.

> … J'ai tout le temps travaillé avec des femmes …les femmes sont celles qui font les démarches, organisent le quartier, etc. J'ai traditionnellement travaillé avec des femmes et elles sont des éléments fondamentaux surtout dans les secteurs où il y a de la pauvreté. ….Maintenant, si tu me parles de travailler la thématique de genre, ce qui veut dire utiliser une méthodologie spécifique de genre, non… [mais] les femmes sont les constructrices des logements, les organisatrices de la construction de la maison, sur un plan fondamental. …le fait qu'elles soient des sortes de colonne vertébrale de la société [latino-américaine], elles animent beaucoup les secteurs populaires **(IC15 : unités de texte 5-6 et 9)**.

Pour ce qui est de l'interprétation de la question du genre, elle demeure assez éclectique pour ce sous-groupe, probablement en raison du manque de fondement articulé par rapport au concept de sexe social. Ainsi, pour l'un de ces IC le concept de genre vient « en appui » d'une meilleure compréhension de la demande de logement social, car il permet de visualiser la diversité de ce marché. En ce sens, le genre est perçu comme une catégorie d'analyse secondaire. Pour un autre IC *pragmatique*, l'adoption ou l'utilisation d'une méthodologie spécifique de genre n'est pas importante pour traiter les problèmes des femmes en milieu urbain car il y perçoit un cadre conceptuel trop fermé. En somme, il est possible d'observer une certaine confusion (et même un aveu de naïveté) par rapport à la compréhension du concept de genre, voire sa réduction à la seule problématique spécifique des femmes et ce, même si les conditions différenciées selon les rôles sociaux dévolus aux deux sexes sont citées par endroits dans les entrevues des IC *pragmatiques*.

> … Mon approche [face au genre]… n'est pas une option très claire conceptuellement…Je regarde le genre, mais pas les discussions sur les discriminations… on ne peut pas fonctionner avec le concept d'usager (unique)… [il s'agit] d'introduire la composante de diversification de la demande pour une meilleure compréhension et traduire cela évidemment dans l'offre [du logement social]…il a souvent été avancé que le logement devait être bien localisé et bien équipé, pour que les femmes du foyer soient bien. Bien, maintenant, si tu penses que ce sont les hommes et les femmes qui travaillent, là, cela modifie le lien entre logement et emploi. Parce que beaucoup de femmes [chiliennes] qui accèdent au logement travaillent dans le service domestique des quartiers chic, et donc, ceci établit d'autres demandes de localisation, qui ne sont pas nécessairement les centres industriels, mais plus le secteur tertiaire, les services, les bureaux (**IC4 : unités de texte 11-12**).

> … Moi, je ne suis pas entré dans les thèmes théoriques purs de la perspective de genre. Parce que ma cible était la participation. Plus que le thème de genre. À un moment, j'ai pris la décision de me restreindre au groupe des femmes. Je me suis intéressé à cette catégorie de population. Celle des femmes au foyer… Donc, …j'ai fait l'option de noter ce que j'avais trouvé empiriquement. Au risque de passer pour naïf, sans me documenter beaucoup sur la question du genre. Je ne voulais pas faire une étude de genre (**IC11 : unité de texte 9**).

Lorsque nous posons aux IC *pragmatiques* la question des aires prioritaires d'action envers les populations les plus démunies permettant d'intégrer l'approche de genre dans l'ensemble des politiques publiques, deux positions se dégagent nettement. La première vision prône une action coordonnée de tous les domaines (santé, éducation, personnes âgées, sécurité, logement, etc.), tandis que la deuxième préfère s'attaquer directement aux iniquités de genre liées au marché de l'emploi en raison de l'impact majeur de ce secteur sur l'évolution culturelle de la société chilienne, en particulier à l'égard des femmes les moins nanties.

> ... les gouvernements sont organisés par secteurs ; si on ne fonctionne pas par secteurs, on n'avance pas. Il faut essayer de coordonner les secteurs pour que ce qui se fait au niveau du logement [social] ne vienne pas à l'encontre de ce qui se fait dans la santé ou dans un autre [secteur]… Nous voyons que les femmes pauvres, chefs de famille, sont les plus démunies. Donc, on a besoin de plans spéciaux qui les appuient. Le MINVU se rend compte de cela et il donne plus de pointage aux femmes chefs de ménage. Mais ce n'est pas suffisant... tous les secteurs doivent être coordonnés pour voir quels besoins restent à combler (**IC15 : unités de texte 22-23**).

> … Je crois que le thème fondamental est l'intégration des femmes au marché du travail… Il y a une différence… entre les femmes selon les strates sociales, les femmes marginales sont beaucoup moins intégrées au monde du travail… ce sont les maris qui restreignent l'accès des femmes au monde du travail… l'entourage culturel machiste de la population [chilienne] et de la famille. Donc, étant déjà dans une situation économique difficile, les gens peuvent trouver normal que les femmes travaillent en laissant les enfants [seuls], et que la maison traîne parce que la situation fait en sorte [que ce soit ainsi]. Mais, une fois que les femmes ont intégré le marché du travail, elles ont plus de mal à le quitter parce qu'elles trouvent un espace de réalisation personnelle et de développement qui va beaucoup plus loin que l'indépendance, elles peuvent mieux se défendre contre le machisme… [le travail] est un puissant facteur de changement culturel (**IC11 : unités de texte 20 et 22**).

Arrivé à la question du logement comme telle, le sous-groupe des IC *pragmatiques* n'est pas forcément convaincu de l'utilité d'introduire la perspective de genre. En effet, ils ne trouvent pas évident que l'expérience de la réalité pratique, reflétée par leurs recherches, ne leur donne pas des signes que les questions de genre représentent une voie d'avenir pour comprendre la dynamique du logement social. D'ailleurs, un des IC *pragmatiques* fait remarquer le peu d'importance qu'accorde le MINVU à ces questions, en attribuant la faute au caractère universaliste et quantitatif de la politique ministérielle chilienne. Mentionnons toutefois que les IC *pragmatiques* reconnaissent l'importance des femmes des secteurs plus démunis en tant que gestionnaires du processus d'accès au logement social au Chili (et aussi dans l'ensemble de la région latino-américaine), mais, encore une fois, ils ne semblent pas pour autant convaincus du bien-fondé des programmes d'action positive explicite. D'ailleurs, ils mentionnent l'excellente situation dont jouissent les femmes mariées par rapport à la propriété d'occupation, ce qui démontre clairement pour eux l'absence de discrimination envers ce groupe spécifique de femmes. Ces perceptions renforcent notre observation antérieure concernant la confusion qu'entraîne la notion de genre chez ces IC, car ils évacuent tous les rapports de pouvoir existants à l'intérieur des divers types de ménages en lien avec la possession et les possibilités d'usufruit de la ressource appelée logement (voir les sections 1.6 et 2.4). À ce niveau, il y a une tendance réitérée à assimiler la notion de genre aux problèmes des femmes d'une manière générale et abstraite, sans égard aux conséquences négatives touchant quelques sous-groupes de femmes : prenons le cas de certaines femmes du troisième âge qui ont la charge d'une propriété et pour lesquelles la possession peu devenir un lourd fardeau.

> Je crois qu'elle est en train de s'installer [l'approche de genre]… il s'agit juste d'assister à l'inauguration de logements PVB, on voit seulement des femmes. Donc, la conclusion est logique, les personnes qui réclament à propos des maisons parce qu'elles ne les aiment pas, ce sont des femmes… [Mais] Pour le moment, je ne pense pas que ce soit prioritaire… une approche intergénérationnelle ou de justice sociale c'est plus significatif… (**IC4 : unités de texte 29 et 38**).

> …la question empirique est en train de démontrer que non seulement au Chili, mais aussi en Amérique latine, ce sont les femmes en général… qui dirigent les processus d'[accès au] logement, et ce sont elles qui promeuvent l'auto-construction. Et qui sont les garantes des crédits impliqués, de même qu'elles ont souvent la responsabilité de l'épargne… Je comprends le rôle que jouent les femmes dans le logement, et pour cela je pense que le thème des femmes est important… (**IC11 : unités de texte 24-25**).

> … Par rapport à la propriété, je pense que [la situation chilienne] est excellente… il y a quelques années… nous avons observé que presque la moitié des logements étaient au nom des femmes mariées. Je pense que c'est très bien parce que presque toutes les femmes, à un moment de leur vie… ont à faire face à une éventuelle séparation, et historiquement, ce sont elles qui ne gardent rien… Mais comme dans 99 % des cas c'est la femme qui va rester avec les enfants, il est sans doute pertinent qu'elle ait plus de droits que l'homme par rapport à l'occupation du logement (**IC15 : unité de texte 37**).

> … Je trouve des cas qui me semblent négatifs, dans le fait de seulement favoriser les femmes ; dans le cadre du travail du MINVU, nous l'avons remarqué,…surtout parmi le troisième âge, où il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes ; et le résultat est qu'il y a une femme âgée à Talcahuano qui vit dans la périphérie, dans un nouveau complexe résidentiel du PVB… À plus de 80 ans, elle a changé [de quartier] parce que pour la première fois de sa vie elle a une maison qui lui appartient… Mais… on est en train de lui faire vivre une situation assez terrible. Elle a quitté tous ses réseaux sociaux antérieurs, elle n'a pas d'appui familial et elle est contrainte de vivre de la charité des voisins (**IC15 : unités de texte 42-43**).

Tous les IC *pragmatiques* sont d'accord pour souligner la grande réussite de la politique chilienne de logement social (avec ses programmes PVB et PVP) par rapport à la diminution du déficit quantitatif chronique d'habitation dans ce pays. Et bien que cette politique soit issue d'une vision un peu dépassée, puisqu'elle date des années 1960, il s'agit d'un système bien rodé qui a fait ses preuves et qui suscite la convoitise des autres pays en développement. Ils font aussi observer l'importance de l'engagement pris en tant que société de transférer des fonds - sous forme de subside - pour résoudre le problème d'accès au logement des moins nantis, ce qui est d'autant plus remarquable que le gouvernement chilien évolue dans un schéma très néolibéral.

En ce qui concerne spécifiquement les deux programmes de logement social, l'échec du PVP semble explicable car, en dépit de son approche facilitatrice, la place et les buts du programme dans le dispositif de lutte contre le déficit de logement sont demeurés incompris de la population. Pour ce qui est du PVB, les principaux problèmes viennent de la qualité des solutions d'habitation. D'une part, l'exiguïté de l'espace construit (32 m^2 à 42 m^2 pour une famille de 4-5 individus) favorise l'émergence de problèmes sociaux, notamment la criminalité chez les jeunes de ces nouveaux quartiers. D'autre part, la localisation des ensembles d'habitation, toujours plus loin en périphérie, mène à une dangereuse concentration des enclaves de pauvreté, sans trop de lieux de loisir et d'épanouissement car ces territoires manquent d'équipements collectifs publics.

> … Les bénéfices de la politique chilienne se traduisent dans les chiffres... je crois que la politique du logement au Chili est très sérieuse… nous avons eu la sagesse de ne pas mettre à terre le système [lors du retour à la démocratie], mais plutôt d'essayer de le perfectionner. J'ai donc un très grand respect de ce point de vue… pour les gens qui mènent la politique, car il s'agit d'une politique [vision] des années 1960, qui est très difficile à modifier et qui a ses défauts… [Comme le fait d'avoir construit] toutes les maisons de façon identique… en espérant qu'on ne voie pas qu'elles sont très petites… (**IC4 : unités de texte 19 et 41-42**).

> … Il y a des choses qui sont absolument et objectivement une réussite, comme le système de financement. Qui sont imitées par les autres pays, pas seulement en Amérique latine, mais aussi dans des endroits tels que la Chine. Il y a des conseillers du ministre qui ont été appelés, pour faire du transfert de connaissances… c'est cela qui explique qu'au Chili il n'y a pas de *campamentos* [des occupations illégales de terrains ou urbanisation pirate]... parce que [les gens des secteurs populaires] savent que si tu remplis les prérequis, dans 4 ou 5 ans, tu vas être en train de vivre dans ton logement (**IC15 : unités de texte 28-29**).

> … La qualité, il vaut mieux ne pas en parler, ça fait honte ; dès qu'il pleut, les maisons sont inondées, à cause de la diminution des coûts… la taille du logement social vient de s'agrandir un peu… de 34 m^2 à 42 m^2… pour une famille c'est très compliqué. Il n'existe aucune analyse, mais après, ils veulent que les jeunes ne soient pas dans la rue… l'autre chose, c'est le thème de la politique de localisation, c'est-à-dire que pour diminuer les coûts, l'État a essayé, avec le même nombre de ressources, de répondre à une majorité de demandes [concernant le logement], ce qui amène les gens à chercher les terrains les moins chers dans la périphérie… la politique sociale du logement tend historiquement à agglomérer les pauvres, et cela est mauvais (**IC11 : unités de texte 30-31**).

Quant aux défis de la politique de logement social, pour les IC *pragmatiques* il s'agit surtout de commencer à mieux distinguer le public cible en étudiant davantage la demande afin de mieux répondre à la diversité individuelle qu'elle représente (personnes seules, femmes en union libre ou en couples, femmes du 3e âge, etc.) et de ne plus se limiter au modèle stéréotypé de la famille, ce qui s'inscrit sans doute dans la perspective théorique du *gender planning*. Par contre, de l'avis de ces IC une telle étape ne pourrait être franchie que lorsque le déficit de logement sera complètement résorbé, pour le moment il convient de le réduire de manière encore plus significative. L'autre grand défi consiste à trouver des mécanismes d'appui à l'amélioration et à la consolidation des projets déjà subventionnés qui, dans les conditions actuelles, restent très difficiles à réaliser. Les extraits suivants illustrent très bien ce que nous venons de décrire.

> … Instaurer, par exemple du côté des gouvernements locaux, une politique plus proche des groupes spécifiques… [mais] c'est un coût que le MINVU n'est pas disposé à assumer parce qu'il est vrai qu'il manque trop de maisons. Dans l'avenir, le déficit va disparaître, et là, nous pourrons peut-être commencer à regarder d'autres problèmes… Bien sûr, il serait absurde de continuer à accorder des maisons aux familles comme s'il s'agissait toujours d'un papa, d'une maman et de deux enfants. N'est-ce pas ? Il faut regarder qui sont les personnes qui forment la famille, s'il s'agit de personnes seules, adultes, de femmes du troisième âge ; ceci va aider à structurer une meilleure capacité d'offre (**IC4 : unités de texte 19 et 52**).

> … Par exemple, chercher la façon d'améliorer [les unités]… parce que les gens n'ont pas les moyens de rénover leur logement… le MINVU a cherché des moyens comme augmenter la rapidité de la vente du logement... Ceci va constituer une nouvelle forme de ghetto… les plus pauvres vont rester, et les autres vont partir... La solution serait… des programmes d'amélioration. Et cela ne concerne pas seulement les questions d'espace et de lieux physiques, mais il s'agit aussi des problèmes sociaux, à cause des risques de destruction des réseaux sociaux, etc. (**IC15 : unités de texte 31-32**).

Enfin, pour les IC *pragmatiques* la question de l'intégration du genre dans les politiques de logement social reste ambiguë. En fait, il y a une reconnaissance de la diversité des formes familiales et des lacunes des praticiens de l'urbanisme par rapport aux besoins de ces divers ménages (voir la section 1.3). En même temps, il y a une identification du rôle des femmes comme actrices clés du quartier et de la nécessité de les discriminer positivement. La participation féminine serait donc une « porte d'entrée » pour le genre dans le thème du logement social. En ce sens, les politiques publiques de logement devraient avoir des objectifs de genre et être soumises à l'évaluation (voir la section 1.2). Toutefois, il y a aussi une réticence à « imposer » une approche de genre à des femmes des secteurs populaires qui risquent de ne pas l'accepter, car elle viendrait d'en haut et non pas d'elles-mêmes. En plus, il n'est pas clair que le gouvernement perçoive le capital symbolique que peut procurer le fait de travailler avec les femmes et l'intégration de leurs problématiques dans la définition des politiques.

> … Il est très intéressant qu'on mette l'accent sur le logement dans les cours [d'architecture], c'est la première chose que j'essaie de faire. Dans mes cours, je fais référence à la famille pour laquelle nous sommes en train de faire des plans. Par rapport au stéréotype « maman, papa, deux enfants », combien de structures familiales différentes il y a parmi les étudiants. Et là, on constate qu'aucun ne vit dans le même genre de famille. Que toutes [les structures familiales] sont distinctes ! Mais, quand arrive le temps de dessiner une maison, ils semblent devenus amnésiques ; pour eux, les pauvres sont tous pareils et donc répondent à ce stéréotype (**IC4 : unité de texte 49**).

> … Je crois que de toutes manières… les femmes sont prisonnières de la maison. Donc, la politique du logement devrait proposer des programmes qui permettent de libérer les femmes de cette prison… Mais, en même temps, les femmes sont impliquées dans le territoire, la qualité de vie, le quartier, ce qui fait d'elles des actrices principales dans des programmes d'amélioration de la qualité de vie et de l'habitat. Donc, il faut établir des programmes qui libèrent un peu les femmes, surtout les femmes les plus pauvres, et il faut également mettre à contribution leur dynamisme et leur expérience dans l'élaboration de programmes visant une plus grande égalité… il faut des mesures de discrimination positive… les politiques publiques doivent avoir un objectif de genre (**IC11 : unités de texte 36-39**).

> … Je crois que les niveaux de gouvernements dans les politiques ne prennent pas en compte le rôle des femmes. … dans le logement et dans d'autres secteurs, ils sont en train de perdre un grand capital. Parce qu'ils ne sont pas en train de profiter de ce potentiel…. [Par contre] Je n'aimerais pas avoir une politique définie de ce point de vue, parce que je crois que le secteur populaire serait contre, il n'aimerait pas ça (**IC15 : unités de texte 18 et 39**).

6.1.2 IC formateurs

Comme le relatent les extraits suivants, la motivation des informateurs *formateurs* à introduire le concept de genre vient principalement de leur contact avec les travaux de Caren Levy et Caroline Moser du DPU de Londres, contact qui s'est fait par des séjours en Grande-Bretagne ou à travers des collègues que les ont introduits au thème. Ainsi, les questionnements de recherche sur le genre des IC *formateurs* bénéficient d'assises théoriques beaucoup plus solides que chez le groupe des IC *pragmatiques*, ce qui leur permet d'aller bien au-delà des observations de terrain que font ces derniers par rapport à l'importance du rôle des femmes en milieu urbain et au sujet de la question du logement.

> … Quand j'étais en train d'étudier à Londres, pour la maîtrise en logement social, il était très évident qu'il fallait l'incorporer [le genre]… spécialement dans le thème urbain… en Amérique latine, il n'y avait pas beaucoup [de recherche sur le thème], et celles qui existaient portaient… [sur] les réseaux de femmes et l'habitat… mais il y avait un manque de compréhension de ce qu'était la thématique de genre… Quand je suis arrivée au Chili, je me suis rendu compte que si on réalisait une analyse de la grille institutionnelle de Caren [Levy], on constatait que [les espaces de pouvoir] étaient tous fermés… il y avait un vide intellectuel dans ce pays et dans plusieurs endroits de l'Amérique latine (**IC5 : unités de texte 12-14**).

> … Je crois que ça a été quelque chose de lent et progressif, presque fortuit. Parce qu'avant que j'aille à Londres, avec un collègue de la coopération suédoise qui… avait connu Caroline Moser, et qui avait lu certains de ses articles…, il m'a donné un matériel. Et là, j'ai trouvé que cette manière de voir les choses était intéressante… ça a été ma première approche concernant le thème des rôles… dans une société comme la nôtre, machiste… les femmes ont un niveau d'usure beaucoup plus grand. Et, en majorité, plus qu'un problème de discrimination, il s'agit d'un problème d'inégalité. Et là on commence à se questionner sur les situations d'iniquité des femmes et sur les situations de discrimination, qui à mon avis ne sont pas la même chose. Et qui, de plus, impliquent des actions très diverses (**IC6 : unités de texte 15-16**).

Comme nous pouvions nous y attendre, les bases théoriques des IC *formateurs* leur permettent de comprendre les questions de genre dans une perspective beaucoup plus large, en considérant l'ensemble des relations sociales hommes-femmes certes, mais aussi les relations homme-homme et femme-femme. En corollaire, ils disposent d'outils de planification puissants qui permettent de tenir compte des besoins différenciés des populations et d'un possible accès asymétrique de la

part de certains sous-groupes à certaines ressources urbaines (voir la section 1.1). Il est par contre quelque peu symptomatique d'entendre que l'approche de genre doit souvent se « camoufler » sous le discours de la « diversité » afin de mieux percer les préjugés machistes qui prévalent dans la société chilienne, mais aussi au sein de la profession.

> … Les féministes non activistes nous ouvrent à une autre manière d'analyser les relations sociales entre hommes et femmes, entre hommes et hommes, femmes et femmes… il s'agit d'une évolution très importante… l'approche de genre a à voir avec un processus de planification intégrale… un modèle de planification. […] en comprenant qu'hommes et femmes ont des accès différents aux ressources, et des manières distinctes de prendre les décisions, qu'ils ont des rôles spécifiques dans la société. Et donc des besoins différents, qu'il faut comprendre pour y répondre… [Mais] Il y a une question de communication en premier lieu… Parce qu'il arrive qu'on parle de genre sans que personne ne sache de quoi on est en train de parler. […] il ne faut pas seulement privilégier les femmes… (**IC5 : unités de texte 10-11 et 28**).

> … elle [la perspective de genre] est une autre catégorie d'analyse… beaucoup plus transversale ou verticale,… elle devrait croiser le processus de planification au complet…depuis la définition ou formulation du problème… la perspective de genre… cherche à regarder une plus grande diversité [et différenciation]. Et, en vertu de cela, proposer des solutions ou interventions de genre à partir de cette identification (**IC6 : unités de texte 12-13**).

> … [Toutefois] Nous ne l'appelons plus genre, bien que nous utilisions la perspective de genre, mais nous parlons davantage de diversité. Reconnaître la diversité, en premier lieu, parce que celle-ci n'a pas une connotation négative, et, d'autre part, parce que, effectivement il s'agit… de reconnaître les diversités qui existent entre les personnes que nous sommes en train d'étudier et dans les milieux où nous intervenons (**IC5 : unité de texte 7**).

Pour les IC *formateurs*, l'analyse de genre dans le domaine du logement est un élément clé permettant de concevoir des politiques publiques plus ciblées et efficientes (voir la section 2.5). Le MINVU aurait tout à gagner à mobiliser ses ressources financières et informationnelles pour réaliser des études avec une approche de genre afin de mieux orienter ses politiques et programmes. D'autant plus que les données statistiques nécessaires à de telles études existent déjà (du moins à l'interne, car les questions de transparence et d'accès public aux données compilées demeurent saillantes). En ce sens, ce qui semble surtout manquer pour réaliser ce type d'analyse est une plus grande expertise de genre et une meilleure exploitation des banques d'information (voir la section 1.5).

> … si je sais qui sont les demandeurs de logement, je peux… beaucoup mieux définir le produit que je vais offrir, les alternatives… D'autre part, au niveau local, si je connais encore mieux qui sont les demandeurs, et si je connais leurs priorités, je peux déterminer ce qui est préférable… Donc, je suis sûr et je n'ai pas des doutes qu'en ce qui concerne la ville et le logement, on aurait un plus grand niveau de satisfaction en incorporant l'approche de genre (**IC6 : unités de texte 47-48**).

> ... l'analyse devrait être faite non seulement en fonction du sexe… Il y a beaucoup de renseignements dans le MINVU, mais il y a aussi beaucoup d'information qui manque… Ce qui arrive c'est qu'il est difficile de faire l'analyse [depuis la perspective de genre]. Il n'y a pas de personnes qui savent l'analyser. Il y a des données statistiques… il y a beaucoup d'argent pour faire des études, mais on ne l'utilise pas suffisamment dans ce but (**IC5 : unités de texte 35-36**).

Comme les IC *pragmatiques*, les IC *formateurs* soulignent l'importance des deux programmes comme éléments déterminants dans la lutte contre le déficit chronique de logement au Chili : le PVB, grâce à 15 ans de consolidation et de légitimation auprès de la population, et le PVP qui est le programme précurseur des gouvernements de la Concertation. Les IC ont souligné que ce dernier était un des principaux outils pour empêcher les occupations illégales de terrain au Chili, une fois revenue la démocratie. Cela dit, les IC *formateurs* sont un peu plus critiques que les IC *pragmatiques* et relèvent les nombreuses déficiences de ces deux programmes. Pour le PVB il s'agit surtout de problèmes reliés à la qualité de la solution offerte (espace, localisation, etc.), au niveau d'endettement et aux nouvelles responsabilités économiques des ménages pauvres bénéficiaires. Pour le PVP, les plus grandes objections sont la complexité de son processus d'accès et l'incompréhension générale de son caractère facilitateur, et ce, en dépit du fait qu'ils considèrent ce programme beaucoup plus innovateur que le PVB.

> … Je crois que les programmes ont plusieurs avantages, cela permet un ciblage mais qui peut être cruel… [car il peut] entraîner des incapacités de paiement… [En effet,] il arrive que les personnes qui vont vivre dans le logement PVB, étaient *allegados* auparavant, et là les coûts augmentent considérablement… en plus du crédit hypothécaire, il faut qu'ils paient l'électricité, l'eau, le transport. Dans ce sens, il n'y a pas d'évaluation des coûts supplémentaires qu'implique le fait d'aller vivre dans un logement (dont on est propriétaire)… (**IC5 : unités de texte 44-45**).

> Le programme PVP a été instauré en 1990 par le premier gouvernement de la Concertation, et il vise à incorporer la demande collective ou en groupe, ce qui n'existait pas auparavant…Il reconnaît également que la question du logement appelle des solutions progressives, et que là on commence avec quelque chose [une unité] qui est un processus à faire. [Il] reconnaît aussi l'importance d'offrir une solution aux secteurs les plus pauvres, et donc une solution minimale, mais sans dette ni crédit. Ensuite, le logement PVP [deuxième phase] s'incorpore aux modalités de libre choix qui permet que les gens aient une subvention… Donc, il s'agit de deux programmes, un [PVB] qui est plus ancien et qui est

> consolidé, et un autre [PVP] qui a eu plus de difficultés [à fonctionner], qui suscite diverses réactions. Mais le problème principal [est que] le coût du PVB a augmenté. Et cela fait que le ciblage n'est peut-être plus le bon, et certains secteurs plus pauvres [se retrouvent] sans couverture (**IC6 : unités de texte 51 et 53-54**).

À l'époque de l'entrevue avec les IC *formateurs*, les défis de ces programmes sociaux passaient tout d'abord par une reformulation importante impliquant un ciblage plus adéquat des bénéficiaires ainsi qu'une meilleure détermination des unités selon la taille des ménages[197]. Également, il faudrait simplifier la structure des prix ainsi que le système de financement des solutions d'habitation, car ces aspects se sont révélés extrêmement complexes : dans certaines circonstances il devient difficile de déceler la situation socioéconomique concrète et l'endettement réel des solliciteurs et de leur groupe familial. Pour le MINVU, cet état de choses a impliqué d'importants problèmes de recouvrement à cause du retard chronique des paiements d'une partie importante des bénéficiaires de logement social[198].

> … Les programmes ont évolué par eux-mêmes. Mais avec des estimations trop générales et sans réelle analyse des différents types de bénéficiaires... Je pense que ces deux programmes ont beaucoup de valeur, mais ils devraient être reformulés en fonction des divers bénéficiaires qui y ont recours. Et il faut voir effectivement comment résoudre la question des prix. Parce que cette structure concernant le financement, l'épargne et le crédit, est très complexe. Et que le problème des revenus des secteurs les plus démunis n'est pas résolu. Parce que les gens qui ont les plus bas revenus épargnent proportionnellement beaucoup plus que les secteurs moyens. Le crédit est très difficile à établir parce que beaucoup de gens ont des emplois informels, qui ne sont pas considérés **(IC6 : unités de texte 55 et 58)**.

> Défis… Par exemple, j'écoute une travailleuse sociale que dit que si les revenus ne sont pas suffisants, le mari ou le fils peut fournir en garantie une déclaration dans laquelle il s'engage à travailler en peignant ou en faisant du pain. C'est pour que ces gens puissent faire la demande et avoir accès à un logement, mais à la fin ils ne peuvent pas payer le crédit, parce que les revenus ne sont pas réels [ils ne font pas de calculs pour savoir comment rembourser le crédit]... On ne devrait pas leur donner de crédit, parce que nous n'avons pas les moyens de le mesurer et de le récupérer. … Et d'un autre côté, il y a eu des variations dans la taille des maisons, il y en a de 40, 45 et 50 m^2, mais les prix augmentent en fonction du métrage. Et donc, un groupe familial plus nombreux et qui a moins de ressources ne peut pas acheter une maison plus grande. Il y a une question inversement proportionnelle aux besoins en fonction d'un problème de coûts. Même si le nombre des membres du ménage est déjà un facteur qui donne des points, peut-être devrait-on en octroyer davantage (**IC6 : unités de texte 60-61**).

---

[197] Nous pouvions déjà sentir l'essoufflement des deux programmes et la grande réforme qui s'annonçait en 2000.

[198] À l'époque, il n'y avait pas d'études individuelles sur la capacité maximale d'endettement des bénéficiaires, cet élément ne faisait pas partie des principes d'octroi de subvention et de crédit. Le seul préalable financier était le montant d'épargne demandé. C'est en grande partie à cause de cela que le portfolio hypothécaire du MINVU se trouvait en 2000 en défaut de paiement à 70% et qu'une réorientation majeure des programmes s'est imposée.

> Les revenus aussi c'est une question très compliquée… Des fois, les membres d'un couple séparé de fait ont d'autres conjoints, mais les revenus des nouveaux conjoints ne comptent pas, les revenus des enfants de plus de 18 ans non plus, ni les revenus de la mère qui subvient seule à ses besoins. Donc, cela fait quatre revenus qui, même s'ils sont peu élevés, améliorent le revenu familial. Mais les programmes ne permettent pas de les comptabiliser. D'un autre côté, il y a des personnes à très bas revenus, comme des couples avec un seul revenu et trois enfants, qui n'ont même pas l'option d'entrer dans le système. Donc, la méthode de calcul des revenus est complexe, la façon de calculer les revenus familiaux pour déterminer les crédits aussi est complexe (**IC6 : unités de texte 62-63**).

Enfin, comme nous pouvions nous y attendre, l'inclusion des préoccupations de genre dans le logement social est pour les IC *formateurs* un élément fondamental pour s'assurer de la réussite des programmes. Toutefois, comme le note très bien un des IC *formateurs* dans ses propos, pour le SERNAM la question du logement social reste davantage sectorielle et technique ainsi que peu intégrée à l'ensemble des politiques publiques avec une perspective de genre. En fait, pour ce sous-groupe des IC ces préoccupations devraient être incorporées dans tout le processus de planification, dès la conception de la politique et jusqu'à sa mise en œuvre, et même au moment de son évaluation rétroactive. Le genre est bel et bien perçu comme une catégorie analytique transversale qui servirait, entre autres, à mieux rendre compte des besoins différenciés des populations cibles des politiques publiques, mais aussi à discerner qui fait quoi, comment et pourquoi (voir la section 1.2). De plus, cette catégorie analytique pourrait mener à des actions spécifiques visant à offrir des solutions à des situations d'iniquité homme-femme dans l'accès au logement subventionné.

> … Le thème, on le regarde [dans le SERNAM] encore comme de l'extérieur, très sectoriel, très peu intégré dans la pratique commune des politiques sociales. Et non seulement dans la part de diagnostic et exécution, mais aussi dans l'évaluation, dans le monitorat, dans l'évaluation post… Il faut se demander si les relations de genre ont changé avec ce projet, ce programme, oui ou non… Il est connu qu'il existe un accès différencié [au logement]. C'est connu que des fois il y a un discours de contrôle différent sur les ressources… Ce qui n'a pas été étudié c'est la façon de décider. Qui prend la décision ?… Vers où sont dirigées les politiques ?… On devrait faire en sorte qu'il [le genre] soit incorporé dans toutes les phases, plus transversales... Il faut le rendre intéressant, mais je n'aime pas l'idée d'avoir des plans sectoriels (**IC5 : unités de texte 24-25, 49 et 72**).

> Je pense que dans le diagnostic du problème, dans la formulation du problème, dans le suivi de l'action ou de l'intervention, et dans l'évaluation postérieure de ces évaluations, on devrait appliquer l'incorporation de genre… Ceci a à voir avec [le fait] qu'en réalité il ne s'agit pas de savoir combien de femmes sont bénéficiaires, il ne s'agit pas de voir si on privilégie proportionnellement la même quantité de femmes qui font la demande. Ceci n'est pas la question, mais ça ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas développer des programmes spécifiques pour des groupes de femmes... Au fond, il s'agit d'utiliser l'approche au service de la diversité pour donner quelque chose de plus effectif (**IC6 : unités de texte 14 et 65-66**).

6.2 Structures centrales et locales : la polychromie de la « fémocratie » au Chili

Il est important de distinguer les paliers central et local pour plusieurs raisons. En premier lieu, il s'agit de structures œuvrant à des niveaux différents de la question du logement social, avec des attributions et responsabilités spécifiques. Le niveau local est responsable de l'inscription et de l'orientation des postulants et le niveau central s'occupe de la planification et de la réalisation de l'offre ainsi que du financement des solutions de logement[199]. En deuxième lieu, la population en général, et les femmes qui entreprennent les démarches d'accès au logement social en particulier, ont des perceptions parfois opposées quant à l'efficacité de ces structures. En troisième lieu, il en sera davantage question plus loin, l'introduction du concept de genre dans la pratique des structures de niveau local vient beaucoup plus de la confrontation avec la réalité matérielle des femmes que d'une articulation théorique quelconque des IC, d'autant plus qu'au niveau local l'introduction plus explicite des questions se rapportant au genre est souvent prescrite depuis le palier central. En fait, ce contact des IC locaux avec les pratiques concrètes des femmes leur permet d'apprécier plus clairement les dysfonctionnements qui les affectent en matière de logement social.

6.2.1 Niveau central

La plupart des IC qui façonnent la vision exprimée dans cette section appartiennent aux institutions publiques centrales (IC2, IC3, IC6, IC7, IC9 et IC12). Toutefois, un représentant de la CEPAL (IC8) a été inclus en raison de l'importance que revêt cet organisme international dans le développement technique d'avant-garde de la question de genre dans la configuration de l'ensemble des politiques publiques de la région[200]. Comme pour le cas du monde universitaire, les IC du niveau central ont été des premiers choix abordés en raison de leur réputation dans le domaine du logement ainsi que pour leur sensibilité aux questions de genre. Ajoutons que ce groupe d'IC a accepté de participer volontairement à notre recherche.

---

[199] Il convient aussi de mentionner que les politiques d'accès au logement social ont été déconcentrées, sans nécessairement aller jusqu'à la décentralisation, sous l'égide de gouvernements locaux d'allégeances politiques souvent différentes du gouvernement central et ayant parfois leurs propres agendas.

[200] La CEPAL a son siège central à Santiago, travaillant très près des gouvernements latino-américains en ce qui concerne l'alignement des politiques publiques dans la Région. Il s'agit d'un Secrétariat technique des

Comme le montre le tableau 6.2, trois de ces IC travaillaient au MINVU, trois au SERNAM et un à la CEPAL. Il y avait parmi eux deux architectes, deux sociologues, un anthropologue, un psychologue et une travailleuse sociale, et leurs intérêts s'articulaient autour du logement social, du genre et de la planification urbaine.

Tableau 6.2 Caractéristiques principales des IC des structures centrales

Identificateur	Sexe	Appartenance institutionnelle	Champ d'intérêt
IC2	Masculin	MINVU	Logement social
IC3	Masculin	MINVU	Logement social, évaluation des programmes, pauvreté urbaine
IC6	Féminin	MINVU	Planification urbaine
IC7	Féminin	SERNAM	Genre et pauvreté
IC8	Féminin	CEPAL	Habitat et genre
IC9	Féminin	SERNAM	Développement social et famille
IC12	Féminin	SERNAM	Genre et planification urbaine (régions / municipalités)

Les IC des structures centrales sont un peu plus partagés que les IC du monde universitaire sur le bien-fondé d'inclure le genre dans leur champ d'expertise. Subséquemment, deux groupes principaux ont été décelés d'après l'intensité de leur conviction par rapport à l'utilisation de l'approche de genre dans le thème du logement ou de la planification urbaine : les *protocolaires* (IC2 et IC3) et les *promoteurs* du point de vue du genre (IC6, IC7, IC8, IC9, IC12).

6.2.1.1 IC « protocolaires[201] *»*

Les IC *protocolaires* (IC2 et IC3) perçoivent l'intérêt d'intégrer la question de genre dans les politiques publiques à partir de la possibilité qu'ouvre ce type d'analyse de reconnaître les inégalités homme-femme et de mieux répondre aux besoins des diverses structures familiales. Toutefois, les difficultés pratiques que rencontrent le MINVU et le SERNAM pour concrétiser

gouvernements, donc son travail est de donner un appui, de répondre au mandat des gouvernements, mais aussi d'introduire de nouvelles thématiques et de les développer.

[201] Nous avons employé dans cette thèse le terme « *Protocolaires* » pour désigner les cadres qui ont choisi un discours tout à fait cohérent en « s'accommodant de manière raisonnable » avec la politique de genre gouvernementale.

leur volonté politique d'intégrer la vision de genre dans les politiques sociales font en sorte que les IC *protocolaires* hésitent à s'engager de leur propre chef dans une telle démarche.

> … je pense qu'il faut approfondir cette thématique parce qu'en réalité les politiques ou plutôt les programmes ont une volonté… politique de l'assumer… et de l'appliquer, mais… [c'est] difficile de concrétiser dans la pratique … Les programmes ont peu à peu reconnu des situations d'inégalités réelles qui affectent… les femmes, mais aussi leurs familles. Par exemple, il y a peu de temps, la condition des femmes-mères de famille célibataires n'était pas reconnue… cela a été arrangé, modifié et reconnu et aujourd'hui les mères célibataires ou les pères célibataires ont un pointage additionnel pour pouvoir souscrire aux programmes de logement… Il y a une réalité indéniable que plusieurs familles sont constituées de personnes qui se sont mises ensemble et qui ne se sont pas structurées légalement comme groupe familial. Mais elles ont une situation assez stable… Et cette situation n'est pas reconnue, donc je crois, j'insiste encore, qu'il existe la volonté politique, mais je pense qu'il faut chercher des instruments qui nous permettent de mettre en pratique cette volonté politique [d'identifier les besoins des différentes structures familiales] (**IC2 : unités de texte 5-7**).

À l'instar des IC *pragmatiques* du monde universitaire et comme le révèlent les passages suivants, les IC *protocolaires* ne font pas une interprétation théorique profonde de la question de genre, car leur sensibilité au sujet vient de la confrontation avec la pratique professionnelle. Cependant, la question des inégalités historiques et culturelles dont sont victimes les femmes est clairement perçue comme le résultat de la faible implication du MINVU concernant les problèmes d'iniquités selon le sexe. Par ailleurs, ce sous-groupe des IC souligne aussi les difficultés à introduire les questions de genre sur le plan sectoriel, autant dans un sens politique que du point de vue de l'expertise technique, lorsque vient le moment d'opérationnaliser ces questions dans le domaine du logement. Ainsi, il ne semble pas y avoir nécessairement d'*a priori* insurmontable pour les convaincre d'intégrer de manière plus complète le genre dans leur travail. L'enjeu serait plutôt au niveau de la démonstration qu'il faudrait faire à propos de la « faisabilité » de l'intégration des questions de genre et des relations de pouvoir à l'intérieur des politiques publiques.

> … C'est un thème dans lequel j'ai été impliqué, c'est-à-dire que j'ai eu à rencontrer plusieurs fois des situations de ce type et à chercher des solutions. En conséquence, j'ai été directement impliqué dans des situations très concrètes et réelles, pas d'ordre théorique… je pense qu'il est indéniable que les femmes ont été dans une situation d'inégalité, historiquement, anciennement, culturellement… Évidemment, cela se voit dans la qualité des travaux, dans les salaires, dans les opportunités. Je pense qu'il y a une question indéniable qui est que même si les femmes se sont donné plus d'espace de participation, ceci a impliqué un coût très élevé... Maintenant, les femmes travaillent, mais elles continuent d'être mères, il faut qu'elles continuent d'assumer leurs responsabilités en tant que telles (**IC2 : unités de texte 8-10**).

> … Mon interprétation de l'approche de genre a deux aspects… je crois qu'elle fait partie de tout ce qui constitue l'analyse sociodémographique… [portant sur] la relation entre population et développement, et les analyses des évaluations entre variables des populations et développement. Le sexe est une variable fondamentale, parce qu'elle discrimine un ensemble de situations différentes et en général elle montre les problèmes d'équité spécifique… qui portent atteinte aux femmes… Mais, d'un autre côté, il y a une autre dimension qui est la dimension plus politique du thème du genre, et c'est le thème des relations de pouvoir entre les genres… Et je crois que ceci … a un niveau de généralité, un niveau de discours et d'analyse qui est loin de pouvoir se traduire dans les politiques publiques. Non pas parce que ce thème est équivoque, mais parce qu'il est trop loin du schéma des politiques sectorielles pour être un outil valide (**IC3 : unités de texte 10 et 12**).

Par ailleurs, les IC *protocolaires* mentionnent deux types de motivation pour s'intéresser à la question du genre. La première, d'ordre éthique, se dessine à partir des considérations démocratiques et du potentiel d'amélioration du niveau de justice sociale que peut amener l'incorporation de la catégorie de genre. L'autre motivation est plus utilitaire et se base sur la perception que l'incorporation des questions de genre permettrait de mieux définir les programmes qui concernent le thème de l'extrême pauvreté et de l'*allegamiento*. En fait, à ce niveau, ils ne sont pas très loin des *pragmatiques*.

> … [la motivation] c'est la démocratie, la justice. Je pense que nous ne pouvons pas véritablement parler de démocratie et de justice si nous ne donnons pas des opportunités égalitaires à toutes les personnes (**IC2 : unité de texte 12**).

> … je crois que la dimension de genre est fondamentale pour une bonne définition des besoins d'habitation, pour une bonne définition des programmes. Et il s'agit d'un outil qui doit être considéré par les liens très forts qu'il a avec des sujets comme l'*allegamiento* ou … l'extrême pauvreté… Il s'agit d'une variable fondamentale et importante (**IC3 : unité de texte 13**).

Pour les IC *protocolaires*, l'action publique devrait aller en priorité vers les secteurs du travail, de la santé, de l'éducation et/ou du logement, afin d'assurer un minimum d'égalité d'opportunités aux populations les plus démunies. D'après l'avis exprimé dans les propos suivants, cette action publique commence à passer peu à peu d'une approche très sectorielle à une approche plus intégrée au niveau des structures centrales du gouvernement.

> … Bon, je crois que dans le secteur du travail, du logement, il s'agit d'avoir l'égalité d'opportunités. Je crois que le gouvernement devrait cerner quels sont les points les plus critiques pour orienter les politiques et les ressources en conséquence (**IC2 : unité de texte 24**).

> … la première chose c'est la nécessité d'intégralité dans les politiques publiques, ce qui signifie que quand on fait une intervention dans le domaine du logement, on doit être conscient des impacts sur l'emploi, la santé publique ou la structure familiale. C'est-à-dire qu'à partir de cette constatation, on doit prévoir une planification intégrale, même si elle est

> sectorielle… ses impacts probables peuvent nécessiter la coordination avec d'autres secteurs… au niveau national, régional ou local, ou au niveau micro … d'une sectorisation extrême on est en train de passer à la valorisation d'une approche politique plus intégrale [avec des solutions] sectorielles efficaces (**IC3 : unité de texte 26**).

Le thème du logement gagnerait à intégrer la question de genre non seulement afin de mieux répondre à la demande, mais aussi pour fournir des solutions de logement mieux adaptées aux besoins différenciés selon le genre (voir la section 1.2). En ce sens, les IC *protocolaires* partagent plusieurs éléments avec les IC du monde universitaire (*pragmatiques* et *formateurs*) mais aussi, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, avec les IC *promoteurs* des structures centrales.

> … Si nous abordons le thème du logement, des caractéristiques de la demande de logement, je te dirais que le secteur de la planification est prioritaire pour intégrer une situation de genre avec les programmes sociaux. Les besoins en logement du pays en ce qui concerne les secteurs les plus démunis ont deux composantes, la première est le déficit qualitatif et l'autre le quantitatif. Les deux gagneraient à intégrer quelques éléments différenciés selon le sexe. En ce qui concerne l'élaboration des solutions [de logement], sa stratégie de mise en marche et des résultats attendus [gagneraient aussi à intégrer l'approche de genre] (**IC3 : unité de texte 27**).

Comme dans le cas des IC du monde universitaire, les IC *protocolaires* sont d'accord pour souligner l'importante réussite quantitative de la politique de logement chilienne, notamment du programme PVB qui a réussi à renverser la tendance au déficit chronique et, en quelque sorte, permis de payer une partie de la « dette sociale » du gouvernement envers les plus démunis, l'octroi de subventions les aidant à sortir de la pauvreté. En ce sens, il n'est pas surprenant que le PVB bénéficie d'une forte crédibilité auprès des secteurs populaires, ce qui le différencie nettement de l'ensemble des politiques de logement social de l'Amérique latine. Cette confiance s'appuie, entre autres, sur le fait que la politique n'est pas vecteur d'une unique solution de logement : elle peut en offrir une panoplie, adaptée aux différentes capacités d'épargne et de paiement des demandeurs. Toutefois, d'importants problèmes ont suscité une remise en question de l'efficacité de ces programmes. D'une part, les deux programmes analysés dans cette thèse commençaient à se chevaucher lors des dernières années, des familles ne pouvant pas répondre aux critères du PVB se tournaient vers le PVP mais sans réaliser nécessairement que l'aide qu'on allait leur accorder serait progressive et ne répondrait donc pas immédiatement aux besoins des requérants et de leurs familles. D'autre part, le problème d'endettement des ménages commençait à faire surface, situation aggravée par les effets des crises économiques qui ont secoué la région

vers la fin des années 1990 (crise mexicaine, crise asiatique, etc.). En outre, nous avons dû prendre acte de la discrimination de ces programmes envers les mères célibataires, ainsi que de la problématique spécifique que posent toujours les unions consensuelles et/ou les séparations dans les ménages plus pauvres (voir la section 1.3).

> … nous avons réussi à générer la culture de l'accès au logement. Il y a une réponse massive au concept de l'épargne, la culture de l'épargne est très intériorisée… Nous avons développé un ensemble important d'alternatives, qui commencent à s'entrecroiser, et il commence à y avoir une zone d'échange entre les deux programmes… Aussi, il y a des situations qui sont reliées aux différents types de groupes familiaux… qui sont constitués légalement. Et il y a une réalité indéniable que plusieurs familles sont constituées de personnes qui se sont mises ensemble et qui ne se sont pas structurées légalement comme groupe familial… cette situation n'est pas reconnue… Les programmes ont peu à peu reconnu des situations d'inégalités réelles qui affectent de manière ponctuelle ou spécifiquement les femmes, mais aussi leurs familles. Par exemple, il y a quelque temps, la condition des femmes-mères de famille célibataire n'était pas reconnue et une mère célibataire était en condition inégale par rapport à une mère avec mari ou parce qu'elle avait un pointage inférieur. Bon, cela a été arrangé, modifié et reconnu … [Enfin] une question qui concerne beaucoup de femmes …c'est de savoir ce qui arrive en cas de séparation. À qui appartient la maison… bien que de mon point de vue, la réglementation soit très claire là-dessus. Mais il est nécessaire d'ouvrir le débat par rapport à ces situations qui sont très concrètes et réelles (**IC2 : unités de texte 28, 31-32, 35-36, et 42**).

> Par rapport au contexte latino-américain, elle [la politique du logement] a un résultat positif…un autre élément qui permet de la caractériser très objectivement est qu'à partir de 1992…le déficit a cessé d'augmenter et nous commençons à l'absorber. C'est une situation unique en Amérique latine… [Par ailleurs] Il y a une forte mobilisation d'épargne des familles. Et il y a beaucoup de technologie opérative en ce qui concerne le secteur gouvernemental dans ce qui se réfère à l'exécution directe des solutions, l'administration des portefeuilles de crédit, et ce qui est le processus d'orientation des demandeurs. Aussi le processus de sélection de bénéficiaires qui se fait à l'intérieur d'un système impersonnel, qui peut avoir des défauts, mais qui introduit équité et crédibilité. Cela se traduit par une masse croissante de gens qui font la demande d'un logement parce qu'ils croient dans le système…. en plus jusqu'en 1998 il y a eu une réduction des indices de la pauvreté où les subventions ont été très décisives sur le plan du logement… Il y a un réseau de programmes de logement qui ciblent les divers secteurs de revenus… t'as deux éléments, progrès dans l'octroi des subsides… [et] pour prévenir le déplacement de la demande… [Toutefois,] ce programme [le PVB] je dirais qu'il a besoin d'être révisé de manière importante, en ce qui concerne le mode de financement… Même s'il a diminué, le niveau de retard de paiement continue à être significatif… (**IC3 : unités de texte 39, 41, 43-44 et 46**).

Quant aux défis de la politique et de ses deux programmes (mais surtout du PVB), d'après les IC *protocolaires,* il s'agit 1) de mettre en place des mécanismes qui assurent la qualité des unités de logement octroyées ; 2) d'alléger la réglementation en même temps que d'optimiser la qualité de

l'information pour qu'un marché secondaire du PVB puisse se développer adéquatement[202] ; 3) de mieux repérer les cas d'extrême pauvreté en coordination avec d'autres programmes sociaux et ; 4) de revoir la localisation des ensembles de logement, car ils sont en voie de générer d'importants problèmes d'enclavement de pauvreté.

> … [le 1er défi] la qualité des solutions... [le 2e défi] Il existe un stock de logements PVB de très haute qualité qui sont devenus trop petits pour plusieurs familles. Elles peuvent vouloir vendre leur logement pour en acquérir un autre plus conforme à la taille de leur famille actuelle, donc le développement d'un marché secondaire transparent et avec fluidité d'information et des procédures des transactions d'achat et vente peut être pertinent…[le 3e défi] Pour ce qui est de s'occuper efficacement de l'extrême pauvreté… réviser son schéma de financement, …il faut améliorer la coordination entre les secteurs d'éducation et de santé et équipement complémentaire, ou (le 4e défi) essayer de réviser les modèles de localisation dans la périphérie de ce programme (**IC3 : unités de texte 53-54**).

Enfin, l'inclusion du genre dans la conception de la politique et des programmes de logement est mentionnée comme nécessaire au niveau du travail du MINVU. Le genre agirait dans tout le cycle de planification des programmes, toutefois, il n'est pas tout à fait clair qu'il soit un thème de première importance. De fait, ces IC font allusion à la pertinence, mais elle semble être plus une réponse « d'accommodement raisonnable » rattachée au discours gouvernemental général qu'une véritable détermination de leur part d'inclure le genre dans l'espace de leur intervention ministériel. En d'autres mots, comme l'ont révélé les propos d'un de ces IC, « aucun fonctionnaire ministériel n'oserait avancer que le genre n'est pas une catégorie pertinente, même si les faits pouvaient montrer que cette intérêt ne se traduit pas par une incorporation des questions de genre dans l'élaboration des politiques publiques ». C'est justement la réponse à cette question qui a permis de départager nettement les IC des structures centrales entre *protocolaires* et *promoteurs*.

> C'est à la base [le genre], parce dans la mesure où nous avons une rétroaction, nous ne sommes pas autocomplaisants et donc nous ne pensons pas que tout ce que nous avons fait l'a été très correctement (**IC2 : unité de texte 41**).

> Elle est pertinente … À chaque niveau, il pourrait y avoir une insertion [de la question du genre]. À chaque niveau [il serait possible d'] analyser le rôle de la variable genre, les structures du groupe familial. Le sexe du ménage pourrait avoir des implications importantes (**IC3 : unité de texte 59**).

---

[202] Avec l'arrivée de nouveaux membres dans le groupe familial, certains ménages peuvent se retrouver à l'étroit. Il leur serait fort utile de pouvoir vendre leur unité au profit d'une autre mieux adaptée à leur nouvelle réalité.

6.2.1.2 IC promoteurs

Comme pour les IC *formateurs* du monde universitaire, une partie de l'intérêt d'intégrer les questions de genre dans les politiques publiques pour ce sous-groupe peut s'expliquer par l'exposition de certains IC *promoteurs* à l'approche de genre du DPU au début des années 1990. Par contre, un élément ressort de manière tout à fait particulière : l'influence de leur vécu politique (au Chili ou en exil) pendant les années de la dictature militaire (1973-1990). Il importe ici de noter que pour occuper un poste de responsabilité au sein du gouvernement chilien, il faut faire partie de l'un ou l'autre des partis politiques qui forment la coalition au gouvernement depuis la fin de la dictature en 1990. Cela a pour but que le niveau d'engagement politique des cadres et de certains hauts fonctionnaires responsables du MINVU et du SERNAM soit très élevé et de longue date.

Il n'est donc pas surprenant que le genre soit perçu par les IC *promoteurs* comme une catégorie analytique permettant de jeter un regard transversal sur tout le cycle de la planification, mais aussi comme un élément clé de leur travail quotidien qui, en l'occurrence, concerne autant les questions de planification urbaine que celles de l'équité et de la participation citoyenne (voir les sections 1.2 et 1.4). Conséquemment, leur niveau de compréhension de l'utilité d'intégrer la question du genre dans leur travail quotidien ressort beaucoup plus clairement que pour les IC *protocolaires*.

> ... Plus que fertile, je la trouve indispensable [la thématique du genre]… Ma préoccupation pour le thème date de la période où j'étais en exil, c'est-à-dire vers les années 1980. Cela cadre avec le commencement d'un lien entre les femmes exilées et les femmes européennes qui travaillent dans la thématique théorique. Et quand je suis retournée au Chili, je me suis incorporée plus clairement au mouvement des femmes (**IC7 : unités de texte 9-10**).
>
> ... Bon, de fait... bien entendu. C'est mon travail. C'est ma spécialisation… J'ai participé [aussi] dans le mouvement des femmes… avec une organisation des femmes pour les droits humains en Argentine. Les mères de la *Plaza de Mayo* (**IC8 : unités de texte 6 et 10**).
>
> ... [Il faut] incorporer la perspective de genre, mais tout le temps appliquée à quelque chose, soit à la planification… le diagnostic, ou évaluation des propositions, projets et résultats, etc. ... J'occupe un poste de direction avec des responsabilités par rapport à la négociation. Et dans ces espaces, je suis à la recherche de ressources pour que, par exemple, des méthodologies soient adaptées pour qu'on développe des indicateurs de genre (**IC12 : unités de texte 17-18**).

L'interprétation du concept de genre faite par les *promoteurs* est aussi beaucoup plus riche que celle des IC *protocolaires*, notamment, comme nous l'avons mentionné plus haut, par leur familiarisation avec une méthodologie spécifique qui leur permet de mettre clairement en contexte le besoin d'une planification différenciée selon le sexe, ainsi que son corollaire budgétaire. Les références aux relations de pouvoir sont clairement établies, bien que dans certains cas il continue d'y avoir une certaine réduction de la question du genre aux problématiques particulières des femmes. Pour les IC *promoteurs*, l'analyse de genre vient compléter l'analyse du niveau d'équité qui prévaut dans la société chilienne en ajoutant une dimension complémentaire à l'analyse classique reposant sur les variables économiques et de classe. Ainsi, la qualité des analyses s'améliore et il devient possible de relever de manière plus efficace les iniquités se rapportant au sexe des individus (voir la section 1.2).

> ... J'intègre beaucoup l'approche de genre avec d'autres approches de discrimination, et dans le cas de notre pays cela va être accompagné par la question des couches socioéconomiques, de classes… Ce que je crois, c'est que les femmes au Chili, en Amérique latine, en Afrique, et dans une certaine mesure aussi les Européennes, vivent de manière parallèle un ensemble de discriminations. Une d'elles, c'est la discrimination dérivée de leur genre. Mais n'est pas la seule. Et elle est en interrelation avec les autres… dimensions de la discrimination. En conséquence, je crois que dans l'élaboration des politiques, il faut nécessairement considérer ces dimensions de façon intégrale et ne pas les isoler (**IC7 : unités de texte 11-12**).

> ... je comprends le genre comme une construction sociale et culturelle qui n'est pas synonyme de femme ou de sexe. Je vois le système de genre comme un système de pouvoir. Et l'analyse de genre a besoin de visibilité pour modifier la situation des femmes dans leur relation avec les hommes, mais non pas seulement en fonction des rôles. Mais, également pour ce qui est des rôles, l'accès aux ressources est important, l'accès et la participation active aux processus d'adoption des décisions. Et je crois que l'approche de genre complexifie les diagnostics, la réalité sociale, mais avec cette complexification il y a aussi une amélioration. C'est une approche de qualité pour n'importe quelle analyse, et surtout à partir d'une meilleure connaissance de la réalité qui nous permet de faire des propositions de politiques publiques qui sont plus proches de la réalité des personnes, mais aussi qui sont plus en accord avec les objectifs, et par rapport à cela il y a des positions, des objectifs d'égalité et d'équité sociale (**IC8 : unités de texte 7-9**).

> ... Je crois qu'il y a différentes façons d'incorporer la perspective de genre… Ce qui nous intéresse n'est pas de mettre certains indicateurs mais plutôt de voir comment se comporte l'équité de genre dans chacune des stratégies de développement régional [du pays]… (**IC12 : unités de texte 17 et 20**).

Tel que le montrent les énoncés qui suivent, la motivation des IC *promoteurs* pour se préoccuper des questions de genre est plus variée que chez leurs homologues IC *formateurs* du monde universitaire. Cela va du constat du rôle des femmes en tant qu'acteurs sociaux fondamentaux de

la société chilienne à l'existence d'une inquiétude de nature intellectuelle et politique, en passant par la prospection du travail professionnel.

> ... Il y a eu des motivations personnelles et des motivations théoriques. Je venais de l'école politique, je suis militante de Parti [socialiste]… Et d'un autre côté… les phénomènes sociaux n'étaient pas suffisamment expliqués par la voie socioéconomique. Donc, j'ai commencé à faire des lectures et à converser avec les femmes. De là est venue mon initiation [au thème] (**IC7 : unité de texte 13**).

> ... Mon premier travail sur le thème et la première présentation que j'ai faite dans un congrès sur le thème a été sur … les mères de la *Plaza de Mayo* [mères des victimes de la dictature militaire argentine, 1974-1983] (**IC 8 : unité de texte 10**).

> ... Bon, je crois que ça a été l'expérience clinique de regarder comment fonctionnent les femmes et les hommes, et l'expérience avec les ateliers productifs [m'a motivé] (**IC9 : unité de texte 12**).

> ... le pari que j'ai fait a été un pari politique, et je ne vais pas aller du côté technique parce que je ne l'ai pas fait. Et pourquoi je le fais politiquement ? C'est parce que tant qu'on n'arrivera pas à mettre la perspective de genre dans les espaces de pouvoir territorial, qui sont nouveaux et démocratiques, qui sont en train de s'installer, nous serons perdantes. C'est-à-dire que nous allons être absentes des structures émergentes ou des nouveaux espaces de pouvoir où on donne de l'argent, où on prend les décisions [concernant le SERNAM et l'inclusion de la question du genre] (**IC12 : unité de texte 12**).

Pour les IC *promoteurs*, l'action publique envers les populations les plus démunies doit faire partie d'une démarche intégrée et l'approche de genre peut servir de véhicule pour assurer cette intégration. Cependant, il manque une sensibilisation conceptuelle adéquate qui devrait passer non seulement par une simplification du langage de l'approche, mais aussi par l'effacement des préjugés et par le renforcement de l'impact et des bénéfices pouvant découler de son application réelle. En attendant que cela se fasse, les IC *promoteurs* identifient les femmes pauvres des secteurs marginalisés (dans toute leur diversité : femmes du troisième âge, jeunes femmes et mères, chefs de ménage, indigènes, paysannes, etc.) comme étant les cibles prioritaires des politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'éducation, du travail et de la santé. Il est intéressant de remarquer l'observation que fait un des IC *promoteurs* selon qui les politiques susmentionnées devraient être développées davantage à partir de l'emprise territoriale.

> ... Il y a beaucoup de signes qui indiquent que l'approche [de genre] commence à être plus généralisée… Mais ceci requiert encore plus de sensibilisation à l'égard de la conceptualisation et de l'application. Des fois, je pense que nous devons être capables de simplifier le langage et de le moderniser … Parce qu'il y a aussi beaucoup de mythes sur les relations qui masquent l'utilité de l'approche, l'impact qu'elle peut avoir et les bénéfices qu'elle peut offrir (**IC6 : unités de texte 43-45**).

> ... Je crois que les politiques doivent être intégrales. Je crois moins dans les politiques sectorielles quand il s'agit de groupes prioritaires… quand nous parlons de marginalité sociale je crois qu'il faut avoir des politiques intégrales, c'est-à-dire intersectorielles (**IC7 : unité de texte 26**).

> ... quand on se situe dans l'approche de genre, on découvre deux choses. D'un côté, c'est que toute la population féminine subit de la discrimination ou subordination… Mais à l'intérieur de cette population féminine, on trouve de l'hétérogénéité… Il y a des femmes qui sont plus vulnérables que d'autres. Les femmes chefs de ménage, les femmes paysannes, les indigènes, les jeunes. Donc, on peut adopter des politiques ciblées vers certains groupes des femmes, qui ont un degré de vulnérabilité plus grand. Mais si ces politiques ciblées ne sont pas accompagnées par des politiques générales faites pour améliorer la situation de toutes les femmes… la réussite est trop limitée (**IC8 : unités de texte 22-23**).

> ... je pense que dans tous les secteurs [l'action publique doit agir] … Parce que je crois qu'il faut aborder les thèmes comme la vulnérabilité qui est multicausale et systémique (**IC9 : unité de texte 36**).

> ... je pense que [le thème du genre devrait être intégré] dans le secteur social, dans les questions de travail, d'éducation, de santé, mais avec une approche territoriale [car le niveau central reste trop rigide] (**IC 12 : unité de texte 46**).

Les IC *promoteurs* sont unanimes au sujet des gains à faire en intégrant l'approche du genre dans le thème du logement social, autant dans ce qui serait un meilleur ciblage de la demande que par rapport aux impacts positifs qui pourraient découler du fait de définir les besoins différenciés des individus ainsi que des diverses structures familiales (voir les sections 1.2 et 1.3). D'ailleurs, un des IC confirme ce que nous avons constaté lors de notre examen des politiques (voir la section 1.3) c'est qu'en dépit du fait que les structures familiales nucléaires sont minoritaires au Chili, la politique de logement continue à être conçue pour ce type classique de famille. Et de toute évidence, le redressement de ce biais vers une typologie de famille bien précise offrirait une possibilité non négligeable d'améliorer le rendement des politiques et programmes de logement social.

> ... Ce qui est substantiel dans une politique c'est son impact, ici ce n'est pas l'Académie, c'est le gouvernement. Je crois que l'impact de la politique du logement gagnerait beaucoup si elle incorporait la différenciation de genre. En premier lieu, parce que le logement en tant qu'espace de production et reproduction est surtout un espace de femmes. Pour ce qui est des rôles traditionnels… est davantage un espace de femmes que d'hommes… il y a là une série des tâches que les femmes assument en relation à l'obtention de la maison et de l'entretien du logement, mais qui ne se traduisent pas nécessairement dans le fait que leurs besoins soient considérés au moment de concevoir les politiques de logement social… Par ailleurs… le logement au Chili est conçu pour la famille type… nucléaire bi-parentale avec des enfants. Qui entre parenthèses est minoritaire. Plus de 50 % des familles au Chili appartiennent à un autre type. Et cependant, le logement continue à être pensé pour des familles traditionnelles, supposément la famille culturellement acceptée (**IC7 : unités de texte 27-29**).

> … Je crois que le regard de genre a à voir avec le fait d'incorporer et de légitimer les distinctions face à la réalité des hommes et des femmes. Et dans ce sens, tout ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie, la création d'un environnement harmonieux qui accentue l'articulation des réseaux sociaux, c'est-à-dire des espaces réels d'échange (**IC9 : unité de texte 38**).

Comme pour une grande majorité des IC analysés, les IC *promoteurs* reconnaissent la force du PVB en matière de lutte contre le déficit quantitatif et au niveau de sa participation à la légitimité de la politique de logement social chilienne. La contre-performance du PVP, pour sa part, s'explique autant par la complexité de son processus d'accessibilité que par sa moindre popularité auprès de la population et ce, en dépit de la reconnaissance du caractère fortement innovateur de ce programme implanté par les gouvernements de la Concertation.

En ce qui concerne les défis du PVB, ils identifient, comme les IC *protocolaires*, la question du bon ciblage de la population en besoin. Cependant, les IC *promoteurs* se démarquent des IC *protocolaires*, car ils insistent sur le problème que pose le fait d'avoir conçu toute une politique de logement autour d'un type de famille, nucléaire, qui n'est plus nécessairement prédominante. Ils citent aussi le problème de la qualité, de pair avec l'exiguïté de l'espace intérieur (40 m^2). Enfin, il y a la difficulté d'utilisation de l'espace extérieur, entravée par la désarticulation sociale des quartiers dans lesquels se construisent les nouveaux ensembles d'habitation.

> Dans ce pays, si on regarde les bidonvilles, les secteurs de logement et habitat, les places sont très mal aménagées et sont laides, et, en général, les secteurs de logement sont orientés de manière à ce que les gens se renferment. Et qu'ils améliorent leurs appartements à l'intérieur, et qu'ils ne se mélangent pas. De fait, ils mettent des grilles devant les portes des appartements. Ceci a à voir avec un sentiment très important d'insécurité, mais qui montre clairement la désarticulation de l'environnement social, qui est un élément très important pour aborder la situation de discrimination des femmes. Je crois que si le logement PVB, clés en main, était accompagné d'un bon environnement collectif, communautaire, il serait peut-être plus porteur et améliorerait de façon réelle la qualité de vie des personnes qui y habitent. […] ils ne sont pas 40 m^2 plus des équipements communautaires, sinon qu'on reste dans les 40 m^2, et il n'y a pas plus. Je crois que les personnes qui vont habiter ces logements ont beaucoup plus d'idées que ce qu'on suppose. Donc, je crois qu'il serait possible de créer un espace intermédiaire, qui offrirait des termes de références plus flexibles (**IC9 : unités de texte 39 et 44-45**).

En termes plus structuraux, il semblerait manquer une volonté politique explicite d'inclure le concept de genre dans les programmes du MINVU. Et cela, même si ce ministère dispose de chiffres récents qui montrent que les femmes jouent un rôle très important dans le processus d'accès au logement social. En effet, les fonctionnaires qui travaillent au niveau du logement ne percevraient pas la présence d'une discrimination, étant donné qu'ils subventionnent quotidiennement une grande quantité de propriétaires du sexe féminin. En ce sens, il paraîtrait que le préjugé d'une asexualité des problèmes et de l'accès au logement prévaut invariablement dans un ministère plutôt technocratique comme le MINVU. Enfin, constituent aussi des préoccupations importantes le fait que le système n'autorise pas les femmes ex-conjointes d'un solliciteur à faire une nouvelle demande de logement et la question de la légalité de la possession de la propriété en cas de rupture familiale, aspect déjà signalés au chapitre 3 (voir la section 3.5). Concernant ce dernier point, certains IC signalent plus particulièrement la question de la diffusion des droits reconnus par la loi et qui ne sont pas toujours connus de la population, en particulier de la population féminine plus pauvre. Notons pour terminer que l'un des IC, n'a pas voulu répondre à cette question, non pas parce qu'il ne maîtrisait pas le sujet mais plutôt pour ne pas risquer de compromettre les relations de son organisme avec les d'autres organisations (ce qui nous rappelle la délicate nature de la question posée).

> … [et dans la politique du logement] non seulement la dimension des femmes n'est pas considérée, mais la diversité des types de familles, des structures familiales, n'est pas non plus prise en compte. Le logement au Chili est réservé pour la famille type… [même si] je comprends qu'il y a eu d'importants progrès en matière de déficit en ce qui concerne l'accès au logement. Mais ce qu'on n'a pas réussi à améliorer c'est le thème de la qualité du logement social... et la reconnaissance des réalités diverses des individus (**IC7 : unités de texte 29, et 35-36**).

> … La sécurité d'occupation du logement… il y a une réforme, qui est la loi de légitimité des enfants et qui permet aux femmes [de réclamer] le patrimoine qui leur revient dans les cas de dissolution du mariage… il est nécessaire que les femmes… connaissent leurs droits réels, parce qu'elles les ont. Mais la tradition est encore plus forte que la loi. Le calcul individuel d'allocation par pointage [pères et mères célibataires]… [concerne] les hommes et les femmes qui avaient la charge du ménage (**IC12 : unités de texte 60-61**).

Sans aucune surprise, l'intégration du genre dans la politique de logement social et ses programmes est très pertinente pour les IC *promoteurs*. Selon eux, non seulement une telle démarche faciliterait une plus grande compréhension de la réalité dans ce secteur, mais elle favoriserait une meilleure planification en mettant en évidence les besoins différenciés des hommes et des femmes ainsi que des divers types de ménages. En principe selon ces IC,

l'intégration de l'approche de genre aux programmes de logement social doit se faire, de manière complète, c'est-à-dire de la définition des termes de référence et des objectifs de la politique et des programmes jusqu'à leur exécution et leur évaluation, car son intégration dans la conception des programmes redéfinirait la façon de faire du développement urbain. Toutefois, que cette intégration se fasse durant la phase d'élaboration d'un projet demeure très théorique ; ainsi sa souhaitable percolation dans les autres étapes du cycle de la planification court le risque de n'être qu'une action rectificative.

> … Je crois que l'incorporation de la perspective de genre doit se faire à toutes les phases d'un projet, mais c'est trop théorique… En conséquence, je pense que si on a la possibilité de travailler depuis l'élaboration des politiques… c'est l'idéal, mais d'après mon expérience, il faut parfois entrer en plein développement d'un projet pour pouvoir infiltrer les autres étapes… il peut s'agir d'un processus qu'on peut reproduire à n'importe quelle étape (**IC7 : unités de texte 39 et 40-41**).

> … Bon, je crois que l'idéal est d'adopter l'approche dès le début… L'introduction est plus difficile, on a plus de résistances. L'approche de genre n'est pas seulement une approche corrective. Donc, il ne s'agit pas de corriger les choses une fois qu'elles sont faites. Je crois qu'il y a des biais de genre dans les politiques, donc l'idéal est de pouvoir influencer la conception des politiques. C'est-à-dire qu'il faut formuler le problème du logement à partir des besoins réels avant de concevoir les politiques. C'est un élément déterminant dans le développement d'un pays… Et ce qui me fait un peu peur avec la question de l'approche corrective, c'est qu'on fasse cela pour laisser les gens [femmes] tranquilles (**IC8 : unités de texte 29 et 30-31**).

> … Je crois que là, il faut le faire au niveau des termes de référence, dans la définition des objectifs. Je crois que [l'approche] a aussi son importance dans les autres [étapes], mais il y a des phases dans lesquelles elle est vraiment indispensable, comme dans la [définition des objectifs] (**IC9 : unité de texte 52**).

6.2.2 Niveau local

Les IC du niveau local sont au nombre de six, tel que le montre le tableau 6.3. Quatre travaillent à la Municipalité de La Pintana, un à la Municipalité de Santiago et un à la Municipalité de El Bosque. Le représentant de la Municipalité de Santiago (IC17) a été choisi pour refléter la réalité de la ville-centre de la RMS. De la même façon, un représentant de la ville d'El Bosque a été approché en raison de l'important travail que réalise le bureau de la Femme de cette municipalité. El Bosque est une municipalité de la RMS de taille et de niveau socioéconomique comparables à ceux de La Pintana ; de plus, elle est voisine de La Pintana, la municipalité que nous avons ciblée pour les entrevues approfondies et les entrevues de groupe.

Parmi les IC du niveau local, quatre étaient des travailleurs sociaux, un était professeur et un avait une licence en littérature. Pour ce qui est de leurs intérêts, deux mentionnent le développement communautaire, un les politiques publiques dans le domaine municipal, un les problèmes d'*allegamiento* et deux les questions de genre, en rapport direct avec le logement ou plus généralement par rapport à la culture.

Tableau 6.3 Caractéristiques principales des IC des structures locales

Identificateur	**Sexe**	**Appartenance institutionnelle**	**Champ d'intérêt**
IC10	Masculin	M. La Pintana	Dév. communautaire
IC14	Féminin	M. La Pintana	Problèmes d'*allegamiento*
IC16	Masculin	M. El Bosque	Genre et accès au logement
IC17	Féminin	M. Santiago	Formation et dév. Communautaire
IC20	Masculin	M. La Pintana	Politiques publiques locales
IC21	Féminin	M. La Pintana	Genre et culture en Amérique latine

À la différence des cas précédents, nous avons pu distinguer trois sous-ensembles parmi les IC des structures locales. Les IC *empiriques* qui sont accoutumés à travailler surtout avec les femmes (IC10, IC14, IC16), le IC *sceptique* qui pense qu'il n'est pas fondamental de considérer les différences de genre (IC20) et les IC *impliqués* qui croient fermement à l'intégration du genre dans leur travail quotidien (IC17 et IC21). Cette catégorisation s'est affinée selon la sensibilité aux questions de genre et de la problématique spécifique des femmes que ces différents IC ont manifestée en entrevue.

6.2.2.1 IC empiriques

Quasi naturellement, pour les IC *empiriques* l'inclusion des questions de genre dans leur profession se fait à partir de leur travail quotidien qui les confronte à la réalité d'une clientèle fondamentalement féminine. En ce sens, et tel que l'éclairent les propos qui suivent, les femmes sont leurs principales interlocutrices car ce sont justement elles qui cherchent majoritairement l'appui des structures étatiques locales pour résoudre leurs problèmes concrets. Pour certains IC *empiriques*, cette situation relève aussi d'un certain leadership féminin susceptible de déboucher

sur un avancement social spécifique de ces femmes plus démunies face à la question du logement.

> Les femmes sont… nos principales sources d'attention ou interlocutrices. Elles sont les plus demandeuses de services, elles sont les représentantes du foyer, avec ou sans conjoint. Ce sont les femmes qui viennent consulter, qui font les demandes, mais aussi qui s'impliquent dans les organisations (**IC14 : unité de texte 10**).

> Ce qui nous intéresse c'est que les femmes aient un espace important à l'intérieur de la promotion sociale, qu'elles puissent participer au débat sur le logement. En général, nous travaillons avec des comités, donc nous savons que les femmes ont beaucoup de capacité pour exercer du leadership à l'intérieur de leur communauté. Pas pour travailler spécifiquement sur la question du logement, mais dans la promotion sociale. Savoir diagnostiquer leurs besoins, savoir chercher les ressources, des stratégies de recherche pour subvenir aux besoins. Donc, plus que le thème du logement, nous travaillons le thème des femmes d'une manière générale… nous pensons que le thème du logement ne doit pas seulement être relié aux femmes, mais rejoindre le thème du leadership. La vérité c'est que les femmes ont une grande puissance dans le domaine municipal, autant dans les organisations sociales que dans le développement social. Les femmes viennent à la municipalité pour exprimer des besoins très concrets… Ce sont elles les interlocutrices, donc le thème du genre nous apparaît important, mais du point de vue de la promotion sociale. Essayer de faire tomber la barrière des rôles stéréotypés véhiculés par la société en général (**IC16 : unités de texte 12-13 et 16**).

L'interprétation du concept de genre pour les IC *empiriques* ne se limite donc pas à la problématique spécifique des femmes plus démunies. En fait, le concept de genre est jugé utile pour approfondir le travail auprès des femmes, de manière à leur permettre d'exploiter leurs capacités de débrouillardise en tant qu'acteurs sociaux de la vie domestique et communautaire (voir la section 1.2). Il est intéressant de remarquer la volonté de l'IC14 de se servir de sa connaissance intuitive pour mieux comprendre la complexité de la réalité particulière des femmes. En réalité, leur appropriation du concept de genre vient moins d'un apprentissage théorique formel et dépend plus de la réceptivité de la part de ces IC face à leurs clientèles spécifiques. Donc, cela dégage une position beaucoup moins intellectualisée que dans le cas des IC des structures centrales et du monde universitaire.

> … Ma perspective est une forme très particulière d'empathie avec ma clientèle. Pouvoir comprendre ses problèmes, aller plus loin dans ce que nous traitons ensemble, essayer de gérer la complexité de la réalité particulière des femmes (**IC14 : unité de texte 12**).

> … Mon interprétation, c'est qu'on va utiliser l'approche de genre selon le type de travail qu'on est en train de faire et selon notre conception du travail. En général, dans les municipalités et les universités, le développement communautaire est fortement lié à la question de la promotion sociale. C'est-à-dire que les femmes doivent être encouragées à

> intervenir autant dans la sphère domestique que dans les quartiers... en général, la stratégie municipale est dirigée vers la promotion sociale des femmes. De ce point de vue, je dirais qu'il y a un souci du genre, du moins de ma part, pour ne pas généraliser (**IC16 : unités de texte 14-15**).

Alors que l'intérêt de deux des IC *empiriques* envers le thème du genre est plus en réponse au contexte que par motivation fondamentale*,* un autre IC invoque une raison d'ordre plus altruiste. Cependant, ces IC font principalement allusion à la nécessité persistante de s'occuper de la réalité des femmes des secteurs les plus démunis. Dans les courts extraits suivants, il est possible de distinguer l'intérêt qui découle d'une motivation de type instrumental et celui qui fait appel à une logique davantage émotive.

> … Pour moi ça a été la nécessité du travail. Pour pouvoir bien fonctionner dans mon ambiance de travail (**IC10 : unité de texte 12**).

> … Je crois que le fait d'avoir vécu des choses, de me rendre compte que j'avais vécu les mêmes choses que d'autres femmes. Rien ne me rendait différente d'elles, j'avais les mêmes valeurs, les mêmes joies. Ceci m'a fait aimer davantage les femmes. Je me reconnais [dans leurs préoccupations] (**IC14 : unité de texte 14**).

> Je travaille dans la municipalité et j'y habite, donc … je connais la réalité beaucoup plus profondément. Et depuis le début, je juge le statut des femmes très important, principalement dans le thème des organisations sociales et communautaires, des comités de voisinage, les comités d'*Allegados*, surtout (**IC16 : unité de texte 19**).

En ce qui concerne l'action publique à l'égard des secteurs plus marginalisés, les IC *empiriques* partagent la vision de la plupart des autres IC, au sens où des actions intégrales sont préférables aux actions sectorielles. Toutefois, comme une telle démarche intégrée fait davantage partie d'un énoncé idéal (du fait qu'il ne semble pas y avoir d'intervention intégrée auprès des secteurs marginalisés dans leurs municipalités), ces IC se tournent rapidement vers des secteurs comme la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et, en particulier, les interventions d'accès au logement. Enfin, il faut aussi noter que la question spécifique des femmes âgées et des mères adolescentes, en tant que groupes vulnérables, a été soulignée comme une problématique dont il faudrait s'occuper en priorité.

> … Bon, je pense que... pour ce qui est des services à la communauté, l'éducation, la santé… il faut privilégier une action globale (**IC10 : unité de texte 20**).

> … comme tu me parles des espaces concernant la marginalité, et comme la pauvreté a des causes multiples, je peux te dire que l'éducation [est un facteur très important], mais si quelqu'un n'est pas en bonne santé, [ça aggrave la situation], donc je pense qu'il faut viser une intégralité. Je n'ai pas la bonne recette, mais je crois qu'il doit exister une approche

> globale capable de répondre à ce que j'appelle cette multicausalité (**IC14 : unités de texte 24 et 25**).
>
> ... J'ai des appréhensions par rapport à la population plus marginalisée. Parce que, soyons sincères, aujourd'hui il n'y a pas de politiques dirigées vers la population plus marginalisée, surtout au sujet du logement. Les thèmes prioritaires aujourd'hui sont le logement, les femmes âgées et les mères adolescentes (**IC16 : unités de texte 31 et 35**).

Quant à l'importance de l'inclusion de l'approche de genre dans le logement social, les trois IC *empiriques* admettent qu'il y aurait des avantages indéniables. Néanmoins, il faudrait interpréter cette réponse en tenant compte de leur vision particulière de ce qu'est une approche de genre. En effet, pour les IC *empiriques*, l'approche de genre se résume souvent à la problématique spécifique des femmes chefs de ménage (et à l'occasion aux femmes âgées) ce qui explique leur enthousiasme pour son incorporation dans la question du logement social. La dimension plus politique de l'approche de genre, qui découlerait par exemple des négociations à l'intérieur des diverses structures familiales, et les démarches entreprises par divers types de femmes sont beaucoup moins développées dans l'ensemble des propos de ces IC.

> … Il [le thème du logement social] a besoin d'être analysé [à partir d'une approche de genre], à cause des caractéristiques du thème du PVB… Également, parce que dans n'importe lequel de nos programmes, même celui des personnes âgées, les bénéficiaires [majoritaires] sont des femmes (**IC10 : unités de texte 21-22**).
>
> … dans le système actuel, il y a cette discrimination positive… Les pointages [pour faire une demande] ont augmenté de 10 points si tu es une femme chef de famille. Même si on pense que 10 points sur un total de 300, ce n'est pas beaucoup. Ainsi, nous voyons un élément qui mérite d'être reconnu, mais il se perd avec d'autres points… il devrait y avoir plus de programmes spécifiques pour elles. Ou peut-être des conditions plus flexibles, pas seulement pour elles, mais pour la famille en général, car ce sont souvent les femmes qui gardent les enfants (**IC14 : unités de texte 26-27**).
>
> … [l'approche de genre] n'est pas stipulée explicitement. Mais le ministère a essayé d'utiliser quelques approches, ici et là. Par exemple, pour le thème de réserves ministérielles [2 % des solutions réservées pour les cas critiques bénéficient souvent aux femmes]… mais c'est quelque chose qui n'est pas complètement stipulé, donc le thème n'est pas clairement abordé (**IC16 : unité de texte 39**).

Les IC *empiriques* ont pour la plupart les mêmes impressions que la majorité des IC par rapport aux problèmes et défis des programmes PVB et PVP. En général, l'opinion par rapport au PVB reste positive, car elle s'appuie sur des principes de justice sociale et s'accorde aux caractéristiques de la population, mais il ne s'agit pas d'une opinion unanime, notamment à cause des déficiences de ce programme. Aussi, tandis qu'un IC *empirique* confirme que sur le terrain le

PVP ne semble pas être un programme très significatif dans la lutte contre le déficit, un autre IC souligne les mérites de ce programme lorsqu'il est bien expliqué et lorsqu'il cible une population bien particulière, soit celle qui possède un terrain mais n'a pas les moyens d'entreprendre une construction. Quant aux défis majeurs, les IC *empiriques* signalent la question de la solvabilité des bénéficiaires puis la difficulté de ces programmes à cerner les problèmes des plus démunis, notamment la situation vécue par les *allegados*. Ils soulignent d'ailleurs le problème du temps d'attente des gens une fois admis dans le système. Vu la crédibilité du PVB, surtout auprès de la population, les listes n'en finissent plus de se remplir et les délais pour avoir accès à une solution de se rallonger.

> Celui qui est certainement important [à La Pintana] c'est le PVB-SERVIU, car dans cette commune, il y a un nombre important d'*allegados* qui le demandent. Dans le programme antérieur [PVP], une des conditions était que les gens possèdent un terrain… [Mais] Les pauvres maintenant sont *allegados* et ils n'ont pas de terrain… [d'autre part] il me semble que le PVB-SERVIU est insuffisant à certains points de vue… Les grands défis sont les ressources disponibles face aux besoins que nous avons. Il faut essayer de construire des logements les plus dignes possibles... [Aussi] le processus est très lent… Pour offrir aux gens une solution tant attendue… [mais qui] ne satisfait pas leurs demandes …Mais il peut y avoir un problème spécifique quand ce sont les femmes qui ont la charge de la famille… Elles sont chefs de famille, même si elles ont un conjoint. On doit considérer leurs aspirations, leurs besoins et aussi ce qu'elles peuvent apporter. C'est très motivant parce qu'il s'agit d'une société où la femme est très courageuse et débrouillarde (**IC14 : unités de texte 29-32, 34 et 42-44**).

La question légale demeure aussi une problématique importante, particulièrement pour les femmes qui se séparent de fait (voir la section 3.5). Ce thème est tellement grave que selon un des IC interviewés, des avocats du MINVU lui ont déjà conseillé de recommander à une solliciteuse qui était séparée *de facto* de déclarer le conjoint comme mort présumé pour avoir recours au programme de logement. Cette procédure ne semble pas tout à fait exceptionnelle, puisqu'elle est communément appelée « le divorce des pauvres »[203].

[203] Cette démarche bloque toutefois l'accès réel de ces femmes au programme durant 10 ans. Au Chili, ce n'est qu'au début de 2004 qu'une Loi du divorce a été introduite, et le régime patrimonial par défaut lors de l'union civile continue à être celui de la société conjugale. Ajoutons que les secteurs les plus pauvres disposent de ressources financières souvent trop limitées pour entamer les procédures de mariage sous l'un des deux autres systèmes de régimes patrimoniaux : la répartition selon les gains et la séparation des biens.

Enfin, les IC *empiriques* jugent pertinent d'introduire la question du genre dans la conception de la politique de logement et de ses programmes ainsi que, en général, dans tout le processus qui comprend autant la réalisation que l'évaluation de ladite politique. Ils soulignent que le genre est surtout pertinent en ce qui a trait à la question de l'accessibilité et du leadership féminin spontané observé dans le processus (voir la section 1.6).

> Je pense que… [la question de genre] devrait être comprise dans toutes les étapes du projet et programme (**IC10 : unité de texte 27**).
>
> … Parce que les femmes ont la charge de la famille, élèvent leurs enfants et qu'il leur est difficile de se trouver un emploi et de bien faire toutes ces choses en même temps... [le genre devrait être] une idée qui traverse les divers niveaux de la politique… [avec] une articulation dans tous les niveaux (**IC14 : unités de texte 37 et 38**).
>
> Regarde, je ne sais pas si je peux te dire que c'est profitable ou non, mais les choses ne vont pas dans ce sens. Mais, je crois que les femmes sont celles qui s'impliquent plus spécifiquement dans le thème du logement… Je crois que le MINVU devrait prendre en compte le thème du genre mais surtout dans l'accès au logement… Je crois que toutes les politiques devraient avoir du suivi, toutes (mesurer) leurs impacts... tu sais, je crois que si les politiques de logement et tous les autres programmes étaient planifiés avec un critère social, ils n'auraient peut-être pas besoins d'un suivi... de façon spontanée ce sont les femmes qui continueront à faire la demande plus que les hommes (**IC16 : unités de texte 11, 55 et 57-58**).

6.2.2.2 IC sceptique

L'IC *sceptique* constitue un d'exception parmi le groupe des IC locaux et également par rapport à l'ensemble des IC consultés. Il est le seul intervenant a avoir eu des réserves, et même à contester la pertinence de l'utilisation d'une approche de genre. Il s'est montré en conséquence très réticent à l'idée d'inclure la question de genre dans sa pratique professionnelle. En fait, il mentionne même qu'il est contre toute forme de discrimination (fût-elle positive ou négative). Il reconnaît toutefois l'importance de se préoccuper de la problématique spécifique des femmes dans certains domaines comme la violence domestique, les mères adolescentes ou l'intégration des femmes au marché du travail. Bien qu'il aborde ce type de préoccupations, cet IC manifeste la nécessité de nettement se démarquer d'une position de type féministe.

> … j'ai été en contact avec ces programmes qui touchent la perspective du genre… Je ne suis pas d'accord avec la discrimination ni positive ni négative parce que je crois que les discriminations positives peuvent être finalement négatives… mais je suis d'accord que dans quelques domaines ça peut être très important et pertinent. Par exemple, dans le problème de la violence domestique c'est très important… Dans ce sens, je n'ai pas une position féministe, je ne suis pas d'accord avec cette approche (**IC20 : unités de texte 9-11**).

L'interprétation du concept de genre de l'IC *sceptique* se base sur une définition un peu particulière de l'égalité: pour lui, les différences de sexe qu'il observe ne semblent pas avoir une place prépondérante dans la détermination du niveau d'équité entre les individus.

> .... La perspective de genre, je la comprends aujourd'hui sur une base de l'égalité, fondamentalement dans cette recherche d'égalité et pas par la suprématie de quelqu'un sur d'autres personnes. Il ne s'agit pas des différences sexuelles typiques, même si on part de ces différences, mais il s'agit plutôt que ces différences sexuelles ne fassent pas partie des corrélations de haut en bas. [Il s'agit du] respect des différences, dans un modèle d'égalité (**IC20 : unité de texte 13**).

Pour ce qui est des motifs le poussant à travailler la question de genre, ou plutôt la problématique spécifique des femmes, elle vient des consignes émanant des structures centrales, notamment de celles provenant du SERNAM. Donc, il s'agit davantage d'une démarche imposée de manière centrale, ce qui témoigne en quelque sorte de l'utilité des dispositifs simplifiés au niveau du gouvernement central, au moins pour ce qui concerne une meilleure connaissance de la clientèle municipale féminine.

> Nous voulons savoir ce qui se passe avec les femmes en général, et l'unique façon de pouvoir le savoir est de le faire aléatoirement, ce qui montrerait la réalité de la femme dans la commune et pas seulement celles qui ont été sensibilisée à cette thématique… Ça va être un élément très important aussi pour décortiquer la thématique avec laquelle nous allons travailler dans la commune. Également, dans ce sens, nous travaillons avec le SERNAM. Je pourrais dire que nous sommes en train de faire des choses et ce qui est important est que nous voulons dépasser le modèle traditionnel. Pas seulement continuer avec l'attribution mécanique des ressources du bureau (**IC20 : unités de texte 15-16**).

Selon l'IC *sceptique*, dans l'action publique le domaine d'intervention prioritaire de conception et de développement des politiques visant l'intégration d'une approche de genre vers la population plus marginalisée devrait aller du côté du secteur de l'éducation, car c'est là qu'il est possible de produire un vrai changement culturel (mais seulement à long terme).

> … dans les secteurs populaires, il n'y a pas encore une conscience… ils n'ont pas acquis [une vision de] l'importance de leur rôle… Ce changement culturel s'est produit seulement pour les femmes de classe moyenne et… supérieure… Donc, je crois que sous cet aspect l'élément clé est l'éducation de cette nouvelle génération. Changements difficiles à percevoir à court terme (**IC20 : unités de texte 41-42 et 46**).

À la différence des IC *empiriques*, l'IC *sceptique* est moins enthousiaste à introduire l'approche de genre dans la problématique particulière du logement social. Mais, comme les IC *empiriques*, il semble favorable à ce que les subventions du gouvernement central aillent vers les plus pauvres

et favorisent de manière particulière les femmes. Dans une démarche visant à assurer aux femmes une certaine sécurité de la propriété, il va même de l'avant en proposant la copropriété pour les conjoints.

> … Je crois que pour ce qui est du logement, au moins le logement subventionné par l'État, cette subvention devrait être orientée particulièrement vers les femmes. Par exemple, s'il existe une subvention de 50 %, ce pourcentage d'aide devrait être une subvention à la femme, que... ce soit elle qui ait 50% de cette propriété, même si c'est l'homme qui paie avec son salaire pour ça. C'est une espèce de copropriété (**IC20 : unités de texte 47 et 48**).

L'IC *sceptique* partage la perception des IC *empiriques* et de la plupart des IC par rapport au PVB. Pour lui, il s'agit d'un bon système au point de vue de l'accessibilité, mais il a des défauts, particulièrement en ce qui concerne la qualité de la solution octroyée et sa corrélation avec l'évolution familiale. L'écart entre cet IC et les autres au niveau du discours apparaît plus clairement lorsqu'il affirme que le « logement n'est pas un droit mais quelque chose qui s'achète avec de l'effort », allant ainsi dans un sens diamétralement opposé à ce qui a été déclaré par l'ensemble des autres IC locaux.

> … je pense que c'est une bonne politique de logement, mais je ne suis pas d'accord sur la qualité du logement... Le système favorise l'accès à la propriété à travers un compte d'épargne progressif… [offrant aux gens] la possibilité d'avoir une meilleure qualité … Je ne suis pas d'accord avec le changement, c'est-à-dire avec le fait que… tu ne puisses pas faire plusieurs demandes. Les familles croissent et le logement reste le même. Donc, tu ne peux pas vendre cette maison et demander une nouvelle subvention au système de logement social… Une maison de 30 m^2 ne me sert peut-être pas trop, à un moment déterminé de ma vie. Les maisons devraient s'agrandir à la même vitesse que le groupe familial, à mesure que se développent aussi les ressources économiques… [Par ailleurs,]… Je ne crois pas que le logement soit un droit absolu, il est plutôt une composante, c'est un bien qu'on peut acheter et qu'il faut faire l'effort d'acquérir. Je crois que le système de *tomas* [occupations illégales de terrain] est absolument injuste, car… ceux qui gagnent sont ceux qui savent faire preuve d'une plus grande agressivité... je crois qu'il s'agit d'un système pervers qui ne permet pas de justes assignations. C'est un système qui fut très commun au Chili pendant pas mal d'années (**IC20 : unités de texte 52-53 et 55**).

Enfin, l'IC *sceptique* n'a pas su répondre à la question d'une quelconque utilité du genre dans la conception des politiques de logement car, comme le montrent d'ailleurs la plupart de ses propos, il déclare ne pas connaître suffisamment la perspective de genre dans toute son amplitude, particulièrement en ce qui concerne sa relation avec le logement social.

6.2.2.3 IC impliqués

Pour les IC *impliqués*, les inégalités et asymétries homme-femme sont frappantes, ce qui les amène à voir rapidement l'utilité de travailler avec une approche de genre. Toutefois, un des IC semble avoir des difficultés à intégrer des concepts formels de l'approche dans le contexte de son travail plus opérationnel ; l'autre IC, faisant preuve d'une grande réflexion, reconnaît avoir dû garder ses connaissances quelque peu en retrait pour pouvoir bien fonctionner au niveau local.

> … Je suis en lien avec un groupe particulièrement vulnérable, touché par le problème de la pauvreté… je ne le voyais pas comme un groupe ayant besoin de se développer à l'intérieur de la société, de participer, d'ouvrir ses horizons, de saisir des opportunités… maintenant... je vois avec beaucoup de clarté quelles sont les inégalités… Et je sais aussi quelles en sont les raisons [les rôles attribués par la société] (**IC17 : unités de texte 16 et 17**).

> … Ça a été un peu complexe, car je venais d'un milieu universitaire, plus abstrait, et ce travail est très pratique et sur le court terme. Très contingenté. Dans mon cas, ça m'a pris du temps, car il faut avoir un esprit de travailleur social que je n'ai pas. En plus, j'ai plusieurs préjugés à l'égard des travailleurs sociaux, j'ai une résistance… d'autre part... Je m'intéresse à la partie pratique aussi, c'est-à-dire à la réalité dans le discours. Quand j'étais à l'université, le fait de pouvoir étudier les discours à la télé, dans les journaux, était superbe! Bon, je ne sais pas si c'était très pratique, mais c'était beaucoup plus attaché à la réalité que le seul fait de penser en termes théoriques sans jamais regarder les autres côtés. Et... quand j'ai commencé à travailler ici, j'avais l'impression de ne rien savoir, d'être totalement perdue (**IC21 : unités de texte 9 et 10**)

L'interprétation du concept de genre se rattache à la pratique professionnelle quotidienne plus qu'à une interprétation théorique, comme dans le cas des IC *promoteurs* des structures centrales. Ceci probablement en raison d'un niveau de développement et/ou de formation moins avancé en la matière. Il est cependant clair pour les IC *impliqués* que l'assignation de rôles différents pour les hommes et les femmes par la société chilienne entraîne des iniquités importantes (comme pour le cas de l'accès au travail) mais, en même temps, comme ces rôles sont déterminés culturellement, ils peuvent du même coup être modifiés à partir d'un changement profond dont l'État pourrait devenir le promoteur (voir les sections 1.3 et 2.3). En outre, un des IC *impliqués* fait une interprétation à connotation plus politique en raison de son analyse plus féministe.

> … en premier lieu... il faut partir du fait que ces rôles ont été désignés par la société pour les hommes et les femmes. Et qu'on fonctionne à partir de cela. Ceci est l'explication la plus simple que je puisse te donner. Maintenant, nous savons qu'il s'agit d'une chose nettement culturelle, et donc sujette à un changement. Comment pouvons-nous contribuer à ce changement dans notre travail... dans le domaine de la formation et du travail...nous avons ici la possibilité de favoriser l'accès des femmes au travail. Et cela commence avec des modules de formation pour le travail avec perspective de genre, où les femmes doivent visualiser

> exactement les deux rôles qu'elles vont devoir continuer à remplir. Un lié au travail domestique et l'autre en tant que travailleuse… Et elles doivent savoir quelles sont les limitations qui empêchent souvent l'accès des femmes au travail. En relation avec leur rôle et aussi dans le cadre d'un emploi. Les limitations du monde du travail… D'un autre côté, nous réalisons toutes sortes d'activités de formation, nous développons un module qui s'appelle identité de genre… où les femmes ont réellement l'opportunité de réfléchir et de se voir elles-mêmes dans plusieurs scénarios ou situations. Et aussi, de comprendre pourquoi elles ont plus de difficultés à accéder à différentes choses, et de savoir ce que la société attend d'elles (**IC17 : unités de texte 18-21**).
>
> Quand j'étais à l'école, j'étais sensibilisée au féminisme, je lisais beaucoup de choses, je réfléchissais avec mes copines, j'ai fait du théâtre avec des femmes aussi, je pense que c'est à cause de ça. Après à l'époque de l'université, je ne savais comment le lier avec la littérature, et il est arrivé un moment où il était plus question de revendications et de politiques personnelles (**IC21 : unité de texte 13**).

Toutefois, les raisons de s'intéresser aux questions de genre ne sont pas nécessairement convergentes. Un de ces IC *impliqués* mentionne son évolution professionnelle liée aux objectifs politiques du gouvernement concernant le thème du genre (notamment, sur les plans social et communal), tandis que l'autre IC parle plutôt d'une curiosité intellectuelle comme l'élément déclencheur l'ayant amené par la suite à aborder le thème du genre dans son évolution professionnelle.

> … Je crois que quand j'ai commencé à travailler dans le SERNAM, je percevais clairement les objectifs de ce type de programme, et sa raison d'être... Le processus a été lent et progressif parce qu'à l'arrivée des gouvernements démocratiques, l'approche [de genre] était plus axée sur la pauvreté. Résoudre le problème de la pauvreté et améliorer la qualité de vie mais en commençant par les besoins de base. Maintenant, nous sommes parvenus à une étape de promotion et de développement. Favoriser le fait que les gens, les femmes notamment, s'intègrent aux différents niveaux de la société auxquels elles ne peuvent encore accéder… Donc, ce n'est pas un choix personnel, mais plus les objectifs des politiques sociales, communales du gouvernement, et tous les programmes spécifiques concernant les femmes (**IC17 : unités de texte 24-26**).
>
> … j'ai fait mon mémoire [sur la question du genre]. Donc, j'ai développé un discours, j'ai adopté un regard plus théorique, plus réfléchi et construit que le fait de se promener avec des drapeaux dans la rue…Concernant la littérature, j'ai lu beaucoup à propos des femmes, à une période particulièrement mouvementée... j'ai participé davantage à l'université comme membre de la ACU (groupe de culture universitaire). Ce groupe constitué de femmes n'avait aucune influence féministe ni de genre, mais exprimait simplement les revendications propres aux femmes (**IC21 : unité de texte 15**).

Comme les IC *empiriques* et l'IC *sceptique*, les IC *impliqués* estiment que l'action publique envers les secteurs marginalisés devrait porter principalement sur l'éducation pour provoquer un changement durable. D'ailleurs, il n'est pas surprenant que les secteurs de la santé reproductive et

le marché du travail aient été signalés par ces IC comme points de mire de l'intervention gouvernementale pour les secteurs dits marginalisés[204]. Pour ce qui est des cibles prioritaires, ils penchent davantage vers le groupe familial dans son ensemble que vers l'appui à un de ses membres de manière spécifique.

> … Je te dis que pour moi un des (secteurs) de base susceptibles de produire un changement culturel, un changement à long terme, c'est l'éducation. C'est fondamental… Un autre secteur tout aussi important c'est la santé. Parce qu'actuellement tous les efforts sont axés sur la médecine reproductive, sur les femmes, mais les femmes en tant qu'agents intermédiaires de la famille, pour cibler les enfants et le groupe d'adultes majeurs. Mais non pas par rapport à leurs besoins spécifiques. Autre thème important, c'est celui du travail. Parce qu'il y a eu une incorporation de plus en plus... les femmes représentent un tiers de la force de travail. Donc, c'est dans le cadre du travail que les femmes rencontrent le plus d'iniquités, de barrières (**IC17 : unités de texte 42 et 45-46**).

> ... Je trouve qu'il est très compliqué de séparer le cas des femmes chefs de famille de celui des personnes âgées, car finalement la segmentation de notre réalité est telle que nous ne pouvons pas avoir une vision plus globale. Donc, tu ne peux pas intégrer une politique de changement réel. C'est comme avoir un regard pour pouvoir intervenir mais qui ne résout pas le problème total. C'est à très court terme (**IC21 : unité de texte 32**).

Pour les IC *impliqués*, l'introduction de l'approche de genre dans la question du logement est très importante et se justifie en raison, d'une part, du rôle que joue le logement dans la qualité de vie de l'ensemble du groupe familial, souvent en tant que soutien du rôle productif des femmes, et d'autre part à cause du rôle que jouent les femmes dans les démarches de demande de logement social (voir la section 2.4). En outre, comme le montrent les énoncés suivants, leurs expériences de terrain leur permettent de fournir beaucoup de détails pratiques sur les dysfonctionnements par rapport au logement social et à la question spécifique des femmes plus démunies.

> … Je pense que le logement... [implique] un changement dans la qualité de vie de toute la famille. C'est-à-dire que la famille bénéficie d'un bon logement, bien conçu... en accord avec les besoins des femmes… dans le cas des femmes chefs de ménage, il y a un problème très important. Si la femme est seulement séparée de fait de son mari, elle continue à être considérée comme une femme mariée pour certaines choses. Et, si le mari fait une demande de logement, elle n'a pas le droit d'en faire une de son côté … l'autre problème est que si … une femme a acquis un logement en étant chef de famille et se sépare de son mari de fait, le logement devient un patrimoine à partager sans que l'homme ait rien fait pour mériter sa part, et pourtant il continue à avoir le logement. [Aussi,] c'est indéniable que les femmes utilisent le logement pour produire et pour des travaux rémunérés, pour générer des revenus dans le marché formel et informel (**IC17 : unités de texte 47-51**).

---

[204] Ces trois secteurs font déjà partie de l'intervention municipale concrète.

> … Je pense que [l'intégration du genre] serait utile, car même le peu qu'on applique l'est déjà. Dans l'unité de l'habitat (Logement) on a déjà commencé à voir que ce sont les femmes qui font les démarches, qui doivent avoir le titre de propriété, donc, on a un profil de ces femmes (**IC21 : unité de texte 35**).

Il a semblé difficile aux IC *impliqués* de faire clairement le point sur les programmes de logement social, sans doute parce qu'il s'agit d'un thème très sensible. Comme nous l'avons vu dans le cas de plusieurs IC, le PVB est en général bien évalué, mais il comporte de sérieuses difficultés en ce qui concerne le produit final (qualité) ainsi que le processus de solvabilité réelle des bénéficiaires. En même temps, les IC *impliqués*, comme dans d'autres catégories d'IC, signalent le PVB comme le « grand succès » de la politique chilienne de logement social et, conséquemment, il n'est pas facile de le critiquer. Ceux qui sont au plus bas niveau de la hiérarchie gouvernementale ont tendance à exprimer une certaine crainte par rapport aux directives du niveau central en plus de manquer d'éléments théoriques pour faire une critique plus fondée des programmes. D'ailleurs, un des IC *impliqués* a carrément préféré sauter la question, tandis que l'autre IC ne s'est pas exprimé explicitement sur le sujet, sinon en faisant référence aux difficultés d'insertion des femmes urbaines pauvres dans une capitale comme Santiago une fois qu'elles ont obtenu un logement social dans les nouveaux quartiers plus périphériques.

> … je t'ai déjà dit que ce n'est pas mon thème [le logement], et que je ne le connais pas très bien, mais je peux te parler d'une réalité. Ici, les femmes viennent… pour des problèmes de logement. Pour des évictions, parce qu'elles n'ont plus payé le loyer… elles sont mises à la rue et elles n'ont pas où aller. Et il s'agit de personnes à très bas revenus, très marginalisées, auxquelles on ne peut pas demander un compte d'épargne pour le logement. Donc, elles n'ont aucun argent... le problème est que ces femmes ont une caractéristique très propre… sont des femmes urbaines, mais dans une ville capitale, qui... est un environnement connu pour elle, dans lequel elles ont des réseaux qui leur donnent une certaine sécurité. Donc, quand elles ont la possibilité de déménager dans une autre commune, elles vivent une insécurité épouvantable. Elles ont peur de partir. Imagine qu'elles doivent s'en aller à La Pintana, à San Ramon, La Legua, elles ont une peur incroyable… elles ne savent pas se conduire dans d'autres environnements qui, même s'ils sont aussi pauvres, sont des environnements distincts… [dans le cadre des] programmes sociaux [PVB et PVP], il faut qu'elles s'en aillent [déménagent] (**IC17 : unités de texte 56-58**).

Enfin, pour les deux IC *impliqués* l'introduction de la perspective de genre serait bénéfique non seulement dans la conception des politiques de logement, mais aussi dans tout le processus incluant la programmation, la planification et l'évaluation de ces politiques. Ces IC croient davantage aux bénéfices d'une inclusion dès le début du processus de la planification locale : c'est-à-dire au niveau du diagnostic. En ce sens, ils rejoignent la vision d'autres IC comme les IC *formateurs* du monde universitaire ou les IC *promoteurs* dans les structures centrales. Par contre,

un éclaircissement qui leur est très particulier consiste à relier les questions de propriété féminine avec les possibilités de diminuer le niveau de violence conjugale dans les secteurs les plus démunis. Ceci, grâce au pouvoir concret et symbolique qu'octroie le droit de propriété et de négociation à l'intérieur du ménage concernant un bien aussi capital que le logement (voir la section 1.6). Nous pouvons faire la remarque que la proximité quotidienne de ces IC avec des problèmes généralement d'ordre domestique et privé les rend plus réceptifs aux mécanismes susceptibles de régler certaines situations problématiques.

> … Toutes, depuis la conception. Dans la recherche même du logement, il s'agit de détecter quels sont les besoins du point de vue du genre, ou aussi du point de vue des femmes… cela passe par la programmation, la planification et l'évaluation, tout le processus au complet (**IC17 : unité de texte 55**).

> … Je pense aussi que toute la question du logement social mérite d'être envisagée sous l'angle du genre. De même que dans la question de la violence qui est étroitement liée aux modèles culturels et aux modes de relation… Je commencerais au niveau du diagnostic… si je réfléchis sur la réalité actuelle, je crois qu'il faut [intégrer l'approche de genre] à n'importe quel niveau. Mais si on pense à la possibilité de la mise en oeuvre et à la conception, je crois que ça serait mieux de procéder de façon suivie, mais en partant du diagnostic (**IC21 : unités de texte 39-42**).

6.3 ONG et cabinets privés : l'amas de connaissances pratiques sur le genre

Pour que nous puissions compter sur une vision des ONG et des cabinets-conseil, trois IC ont été approchés : un du monde des ONG et deux des cabinets privés. Ces IC ont été contactés à cause de la reconnaissance dont ils jouissent auprès de leurs pairs dans le domaine de la recherche, bien que celle-ci soit beaucoup plus appliquée que dans le cas des IC du monde universitaire. En ce sens, il s'agit de personnes très actives professionnellement et très articulées sur la question du genre et du logement. De plus, tous ont publié et produit des manuels ou des rapports pour les ministères impliqués dans le thème, notamment pour inclure la question du genre dans les interventions et les programmes gouvernementaux. Parmi ces IC, comme le montre le tableau 6.4, deux sont sociologues tandis que le troisième est architecte. Leurs champs d'intérêt principaux sont la planification et l'évaluation des projets et des programmes (IC1), le logement social (IC18) et les questions de genre en milieu urbain (IC19).

Tableau 6.4 Caractéristiques principales des IC des ONG et des cabinets privés

Identificateur	Sexe	Appartenance institutionnelle	Champ d'intérêt
IC1	Masculin	Cabinet privé	Planification et évaluation des projets et des programmes
IC18	Féminin	ONG	Logement social
IC19	Féminin	Cabinet privé	Questions de genre en milieu urbain

Comme dans le cas des autres IC, il est possible de distinguer deux profils très marqués : l'*analyste* (IC1) et les *investis* (IC18 et IC19), selon le type d'engagement vis-à-vis du thème du genre. En effet, alors que les *investis* ont fait référence à la question de la politique active de parti comme étant la clé pour l'inclusion de la question du genre, l'IC *analyste* a fait appel à des questions d'ordre plus professionnel et éthique. Il est important de remarquer qu'autant les IC *investis* que l'IC *analyste* ont une maîtrise du niveau théorique assez semblable. Ils sont très articulés et de haut calibre, même, à certains égards, de niveau supérieur aux IC *promoteurs* du monde universitaire, surtout, en ce qui concerne l'approche de genre et sa relation avec l'urbain et les questions du logement.

6.3.1 IC analyste

Pour l'IC *analyste*, l'inclusion des questions de genre dans sa profession vient à la fois des contacts qu'il a développés avec Caren Lévy dans le cadre d'une formation doctorale au DPU et de sa pratique professionnelle centrée sur l'évaluation de projets. L'approche de genre lui permet d'adopter un regard plus holistique en intégrant divers aspects comme l'équité, la multiculturalité et les cycles de vie. Néanmoins, cet IC est très critique sur l'orientation du SERNAM concernant cette approche intégrale au Chili.

> L'approche de genre est une approche qui peut s'intégrer parce qu'il s'agit d'une approche d'équité, essentiellement holistique, compatible avec la multiculturalité, les cycles vitaux, mais cependant, au Chili le SERNAM ne conduit pas bien cette approche d'intégralité. C'est-à-dire qu'il n'a pas réussi à convaincre l'élite gouvernementale que le pays bénéficierait d'une approche d'équité sociale où les autres thématiques sont incorporées (**IC1 : unité de texte 17**).

L'IC *analyste* interprète la question du genre à partir de bonnes assises théoriques (probablement à l'issue de la poursuite des études de doctorat au DPU). Dans ses propos, il souligne clairement les rôles différents attribués aux hommes et aux femmes et les présupposés, souvent faux, qui les

sous-tendent. Cet IC considère également que grâce à l'approche de genre il est possible de mener à terme de meilleurs projets, car il s'agit d'une variable menant à l'inclusion sociale (voir la section 1.2).

> Bon, la définition classique. Au Chili, des rôles assignés aux femmes ont été établis, et ces rôles font que l'accès aux projets est différencié… Par exemple, de manière fréquente, la personne dans une famille qui est informée est la femme. Là il y a des présupposés comme quoi c'est elle qui a du temps libre, qui peut sortir pendant que les hommes travaillent, qu'elle est plus patiente pour faire la queue, qu'elle suscite plus de sympathie, ce qui lui rapporte des informations supplémentaires, et qu'elle paie les services. C'est-à-dire qu'elle est la messagère de la maison… Par exemple, ce sont les femmes qui recueillent l'argent dans le programme de pavage participatif. Ce qui demande beaucoup de temps (les bingos, les fêtes, etc.). Et ce travail n'est jamais rémunéré. Et les impacts et les bénéfices des projets sont habituellement le résultat des stéréotypes qui sont en vogue. En général, l'approche de genre est productive, je pense qu'elle enrichit beaucoup l'analyse des projets. Elle donne certaines pistes concernant la façon d'améliorer les projets (**IC1 : unités de texte 25-26 et 31**).

L'IC *analyste* a été motivé principalement par des considérations éthiques articulées autour de la question de l'équité sociale dans les évaluations des projets qu'il mène. En effet, il fait une remarque intéressante sur l'importance du fait que l'État puisse dépasser la rhétorique d'équité pour devenir générateur d'équité au niveau opérationnel en corrigeant les anomalies programmatiques sexospécifiques. De plus, cet IC note le peu d'avancement de cette question dans le cas concret du Chili ainsi que les préjugés que subissent ceux qui adoptent ouvertement l'approche de genre dans leur travail professionnel.

> … Je dirais qu'une motivation d'éthique profonde avec beaucoup d'éléments pratiques [est à la base de mon intérêt]. Le thème de l'équité m'intéresse et me préoccupe. C'est-à-dire que le fait qu'il y ait des situations dans l'État qui soient reconnues comme inégales et qui ne soient pas corrigées, constitue une anomalie politique, une grave erreur…Un État doit être égalitaire, non seulement de manière rhétorique, mais aussi dans son travail opérationnel. Maintenant, par rapport à une équité de genre au Chili, les progrès sont très faibles. Mais, il y a eu des percées substantielles. Il y avait surtout beaucoup d'iniquité dans les orientations. Aussi, je suis personnellement dérangé par le fait qu'on se moque des gens qui adoptent l'approche [de genre] au niveau gouvernemental. Il se développe une sorte de double discours (**IC1 : unités de texte 33-35**).

Quant à l'action publique et au choix des aires prioritaires dans le cas des secteurs marginalisés, l'IC *analyste* a omis de répondre à cette question et nous n'avons pas eu le temps d'y revenir par la suite. Par contre, pour ce qui est de l'avantage de l'approche de genre dans l'analyse de la question du logement, cet IC trouve la situation convenable, d'autant plus que, selon lui, le genre fait déjà suffisamment partie de la thématique du logement social. Il a justifié ses propos en donnant les exemples de la propriété octroyée directement aux femmes ainsi que de la majoration

des points accordée aux familles monoparentales. Et cela même si à un moment donné il reconnaît que ces considérations demeurent très ponctuelles et qu'il s'agit surtout de correctifs concernant l'application des programmes, donc dans une perspective beaucoup moins intégrée.

> …. Je pense que l'approche de genre dans la question du logement est à un niveau satisfaisant. Même si je ne connais pas très bien l'aspect technique, les femmes ont la possibilité d'être les titulaires de la propriété si après un certain temps elles prouvent que leur mari a quitté la maison. Si elles sont monoparentales, elles ont droit au pointage additionnel [pour l'accès à la propriété]. Il y a certains éléments correctifs qui sont bons (**IC1 : unité de texte 42**).

> C'est-à-dire la question de la subvention, le pointage, la demande et ses critères avec certains mécanismes correctifs qui à la base sont bons, mais cela s'arrête là. Donc, on va dire que le Chili utilise une approche de genre parce que le gouvernement fait certaines choses en ce sens. Mais il y aurait lieu d'adopter une approche plus intégrée (**IC1 : unité de texte 101**).

Pour l'IC *analyste*, les principaux défis des politiques sur le logement passent par le règlement du problème de la qualité-habitabilité des logements offerts une fois résolu le problème d'ordre quantitatif. Il énonce que les unités de logement laissent quelque peu à désirer et cela même si, comparativement à d'autres réalités de l'Amérique latine, le Chili est très bien positionné car il réussit à procurer une solution d'habitation à une grande majorité de sa population.

> … La phase deux au Chili va concerner la précarité matérielle du logement qui peut être à court terme. La détérioration peut être si accélérée qu'elle pourrait entraîner une politique de rénovation et d'entretien très coûteuse. Et à ce propos nous avons eu des expériences : le cas de COPEVA. Là c'est le défi. L'habitabilité des logements sociaux proposés par l'État va être mise en cause… Le Chili a des maisons dans des quartiers qui sont misérables, peut-être des maisons de 40-50 m^2, ce qui laisse le Chili bien positionné par rapport aux autres pays d'Amérique latine. Mais des quartiers comme La Pintana sont des nuages de poussière qui sont totalement inhabitables (**IC1 : unités de texte 48-49 et 52**).

Ce qui se démarque nettement chez cet IC est sa perception à propos des bénéfices pour les femmes qui découlent de l'assouplissement du marché du logement prôné par les politiques néolibérales qui sont en train d'être implantées au Chili. D'après lui, celles-ci sont sensibles au genre par défaut dans la mesure où elles chercheraient un assouplissement des normes du système de logement qui, en fin de compte, favoriserait la position des femmes.

> Par exemple, en flexibilisant les normes dans la logique de la Banque Mondiale : le leasing, le roulement du stock, les subsides possibles à la redemande, le maintien du ticket de subside. Tous ces éléments favorisent les femmes, parce que les femmes célibataires vont pouvoir obtenir un logement moins cher et louer dans des marchés plus fluides… Le fait que les sites peuvent être vendus au Chili et que par abandon il y a beaucoup des femmes qui deviennent propriétaires. Je pense que si on considère le plus haut revenu, il y a une série d'aspects

> collatéraux des politiques de flexibilisation du logement, c'est-à-dire que si la somme fait 0, les femmes évidemment gagnent plus. Ceci est le côté positif des politiques néolibérales en ce qui concerne le logement. Il y a beaucoup de possibilités pour que les femmes célibataires ou veuves aient accès à un marché plus flexible. Avant le logement était pour toute la vie… Dans la politique du logement, il y a certains progrès du point de vue du genre. C'est le regard de quelqu'un qui est à l'extérieur du secteur. Les flexibilisations sont en train d'opérer de manière efficace (**IC1 : unités de texte 43-45**).

Enfin, la perception de l'IC *analyste* par rapport à l'importance de l'approche de genre pour mieux identifier les problèmes relatifs à la question du logement social semble quelque peu ambivalente, lorsque nous la mettons en relation avec sa réponse concernant l'avantage qu'offrirait l'analyse de la question du logement à partir d'une approche de genre. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, cet IC pense que l'approche de genre est déjà suffisamment présente dans le logement social. Par ailleurs, dans sa réponse aux avantages de l'inclusion du genre dans l'analyse du logement, il soutient qu'une telle approche permettrait de mettre en évidence des problèmes d'équité entre les sexes qui, à moyen terme, peuvent entraîner d'importants coûts s'ils ne sont pas définis adéquatement (voir les sections 2.4 et 2.5).

En fait, pour l'IC *analyste* l'approche de genre peut aider à augmenter le niveau de performance des programmes de logement social en autant qu'elle soit utilisée tout au long du processus, depuis la conception jusqu'à la mise en place du ou des programmes. Mais pour qu'une telle démarche devienne réalité, il faudrait que des entités telles que celle de planification (MIDEPLAN), la direction des budgets (DIPRES) et de l'exécutif (SECPRES) s'accordent sur des méthodologies d'évaluation génériques qui incluent des mesures d'impact social, notamment sur la composante de genre. Pour ce faire, il suffirait qu'il y ait une volonté politique bien explicitée, par exemple à travers SECPRES, pour que la DIPRES et MIDEPLAN s'accordent pour transformer cette volonté d'action et d'évaluation qui inclut le genre en des plans opérationnels sur le terrain. Bien qu'une telle démarche reste plus coercitive que participative, elle reste, à cause des caractéristiques centralisatrices encore prévalentes au Chili, une formule porteuse à ne pas écarter d'emblée.

> Je pense que l'approche est très utile pour identifier les projets qui sont aveugles [au genre], des projets qui ne sont pas équitables. Projets qui à long terme sont plus chers. Même s'ils sont rentables à moyen terme… appliquer l'approche de genre dans la formulation des projets est une façon démocratique et égalitaire d'identifier les besoins. Un plan d'intervention qui comprenne les deux sexes, et que l'implémentation n'a pas des empêchements ou des assignations non nécessaires à un secteur. En général, elle enrichit beaucoup l'analyse des projets et réalise des meilleurs projets (**IC1 : unités de texte 30 et 31**).

> … Il est plus cher d'incorporer l'approche de genre dans l'offre sociale depuis le début parce qu'il faut faire un diagnostic différencié, redessiner les logements, mais les externalités négatives de l'absence de cette approche annulent toutes les épargnes à court terme. … [L'approche de genre devrait être incorporée] Dans tout le cycle du projet : du design jusqu'à la mise en place (**IC1 : unités de texte 23 et 24**).

6.4.2 IC investis

Dans le cas des IC *investis*, de même que pour l'IC *analyste* d'ailleurs, l'inclusion de la question du genre dans la profession vient surtout des contacts avec des gens qui travaillent la thématique[205]. En termes pratiques, l'inclusion de la question du genre serait d'autant plus fertile si elle se construisait à partir des liens entre l'espace urbain et le logement et en bénéficiant des progrès faits dans d'autres champs de recherche (soit la santé, le travail, l'éducation) et/ou des sphères d'analyse (politiques publiques, planification et développement, etc.).

> … [l'approche de genre n'est] pas seulement fertile, mais représente beaucoup de défis. Parce que si nous regardons les progrès et les acquis qui existent, nous nous rendons compte que le genre (thème) a eu un développement plus prononcé dans des secteurs comme la santé, l'éducation, le travail et l'emploi, c'est toute une thématique qui s'est développée. Mais pour ce qui est de la problématique de son développement avec l'espace, c'est-à-dire logement, villes, ou de ses liens avec la question du genre et de l'espace en termes plus généraux, cela a été très peu développé. Il y a un peu de développement théorique mais rien au niveau de l'expérience pratique (**IC18: unités de texte 7 et 8**).

> … la sociologie a beaucoup à apporter [à l'analyse selon une approche de genre]. Au niveau des paradigmes de genre, l'interprétation, dans la sphère des politiques publiques, constitue le champ auquel je m'intéresse maintenant, étude des politiques publiques, planification pour le développement avec la variable de genre (**IC19 : unité de texte 6**).

Les IC *investis* appréhendent la question de genre depuis sa base conceptuelle relationnelle entre hommes et femmes. Ils reconnaissent également les conditions d'iniquité et de subordination des divers groupes de personnes et, à partir de là, mettent en évidence le besoin de changement dans les politiques pour agir sur ces iniquités existantes (voir les sections 1.2 et 1.3). En outre, les propos exprimés par l'IC18 sont dignes d'une attention particulière. En effet, il a été le seul IC de l'ensemble interviewé à aborder de front le besoin d'une reformulation de la problématique de la

[205] Le DPU continue à être mentionné, en particulier avec les professeurs Claudy Voué et Caren Levy, mais il a aussi été question des gens qui travaillent la thématique de genre à la FLACSO-Chili.

masculinité dans la recherche d'une plus ample interprétation de l'approche de genre[206].

> … Bon, je m'intéresse surtout à l'approche de genre depuis une perspective relationnelle. C'est-à-dire que je suis très intéressée par le thème, car je trouve qu'il est nécessaire pour comprendre les femmes dans leurs relations avec les hommes, mais aussi pour nous questionner par rapport aux discriminations qui affectent les femmes. Dans ce sens, je reconnais qu'il existe des situations d'iniquité et de subordination qui affectent de manière plus prononcée des groupes de femmes, et non pas les femmes en général. Cependant, il me semble aussi important de nous questionner sur la situation des hommes aujourd'hui. C'est tout le discours de la reformulation de la masculinité qui est aussi important. Donc, dans ce sens, je n'ai pas une vision féministe de la perspective de genre (**IC18 : unités de texte 10 et 11**).

> … L'approche de genre sert à pallier les conditions inégales d'insertion des hommes et des femmes pour des raisons sociales et culturelles. C'est dans cette optique que je l'aborde. Et ce qui m'intéresse aujourd'hui ce sont les politiques pour arranger ces conditions d'inégalité…je ne suis pas au courant des dernières études sur le sujet… Mais il s'agit d'un thème qui est dans mon agenda (**IC19 : unités de texte 8 et 9)**.

Les IC *investis* ont été incités à s'intéresser à la question de genre, d'une part, par leur vécu personnel ou leurs études et, d'autre part, par la pratique de la politique partisane. Citons le cas d'un de ces IC *investis* qui dit avoir fait appel à une vision plus large, car sa seule lecture marxiste des inégalités sociales ne lui permettait pas de bien comprendre les anomalies et dysfonctionnements qui étaient imposés aux femmes.

> …. [D'une part], dans mon expérience personnelle, je vivais le triple rôle. J'ai vécu la difficulté de concilier mon développement professionnel avec le fait d'être mère. Donc, quand je vois les contradictions que vivent… [les] femmes des secteurs populaires… que ce sont elles qui viennent à toutes les réunions du logement et que finalement c'est lui [l'homme] qui décide tout. [D'autre part] j'ai été militante de parti politique à l'époque de la dictature. Et, j'ai souvent eu l'impression que cette thématique ne faisait pas trop partie de la réflexion. J'avais l'impression qu'il y avait des contradictions que je ne pouvais pas cataloguer, et qu'aujourd'hui nous pouvons analyser en fonction de la discrimination qui touche non seulement les classes, mais aussi les genres, et cela donne une interprétation plus riche de la réalité (**IC18 : unités de texte 12-13 et 16**).

> ... Je dirais que c'est l'inverse qui s'est produit : à l'origine, j'ai décidé de faire un projet sur le thème des femmes parce qu'il y avait du financement pour cela. … Et après, l'ordre n'avait pas d'importance parce qu'en plus il s'agissait d'une époque où nous étions très surveillés [par la dictature de Pinochet]. Et je travaillais à mon projet tout en étant militante active [de parti] (**IC19 : unité de texte 12**).

[206] Mais également dans un souci de se démarquer d'une étiquette purement féministe.

D'abord, les IC *investis* ont clairement exposé la nécessité d'envisager une approche intégrale de l'action publique envers les populations les plus démunies. De plus, c'est seulement dans ce sous-groupe des IC contactés qu'ont été exprimés des renvois très explicites au cadre gouvernemental établi par le PIO et à sa nécessaire « inter-sectorialité »[207]. En fait, dans le travail concernant les secteurs plus pauvres réalisé par le SERNAM, l'aspect intégral était déjà considéré et les IC *investis* étaient les seuls à s'y intéresser. Toutefois, quand il faut opter pour une approche plus sectorielle (et souvent plus réaliste) pour intégrer la question du genre, les secteurs de l'éducation et de la santé deviennent prioritaires, ils devraient même être au centre d'une approche plus intégrale, dont un organisme comme le SERNAM devrait constituer le pivot assurant la cohérence des actions.

> … Je pense qu'il y a sans doute des secteurs qui sont prioritaires, mais d'un autre côté, j'aimerais dire qu'il faut aussi avoir un regard un peu plus trans-sectoriel. Plus intégral… Dans l'approche sectorielle, qui est une autre façon d'entrer dans l'analyse, je pense qu'effectivement l'éducation est la clé. C'est toute la question de l'attribution des rôles depuis que nous sommes enfants. Il existe en effet des espaces et des rôles très spécifiques. Dans le domaine de la santé aussi, parce que là tu as tout le thème de la planification familiale responsable. Aussi par rapport à la pruderie qui caractérise ce pays. Et toutes les situations en attente de règlement concernant la loi du divorce, l'avortement, etc. Le refus d'envisager la question du SIDA, qu'il faut regarder selon une perspective de genre, sinon cela entretient les conceptions rétrogrades de ce pays (**IC18 : unités de texte 28 et 30-31**).

> … Il y a le plan d'égalité [PIO] qui a une application particulière dans les secteurs pauvres, les programmes du SERNAM vont dans ce sens… le plan d'égalité est celui qui gère l'intégration des secteurs… la santé, l'éducation, etc. Le SERNAM a fait des efforts pour que les différents secteurs soient plus perméables (**IC19 : unités de texte 26 et 27**).

De l'avis des IC *investis*, l'inclusion de l'approche de genre permettrait de faire des gains substantiels dans la compréhension générale de la problématique du logement, bien que cette inclusion plus formelle doive être croisée avec des variables démographiques telles que l'âge. Ces IC perçoivent déjà des gains très concrets dans le secteur du logement, réalisés grâce aux rectifications de la politique. Plus encore, les propos qui suivent, de l'IC19, notent que lesdites rectifications vont dans le sens d'un questionnement majeur de l'idée de famille chilienne.

---

[207] Il s'agissait d'un programme spécifique touchant l'éducation, la santé, le travail et le logement pour les femmes pauvres chefs de ménage : la réponse du Chili aux engagements internationaux concernant l'avancement des gouvernements à propos du *mainstreaming* de genre (voir la section 2.2).

> … Je crois que l'inclusion [de la question du genre]… durant ces dernières années a apporté quelque chose. Par exemple, …dans les années 1990 une femme qui était mariée et que le mari [abandonnait] perdait tout… Je crois que cela a été corrigé… Il y a des primes pour les femmes chefs de famille, des primes pour les personnes âgées, primes en termes de pointage. Et cela, ce sont des questions qui ont déjà fait leur apparition et qui constituent des pas très importants parce que… ceci remet en question le concept de famille au Chili, donc le changement est plus grand (**IC19 : unité de texte 29**).

La perception des IC *investis* à propos des programmes de logement PVB et PVP rejoint à plusieurs égards celle de la majorité des IC. En effet, bien que la comparaison de la réussite quantitative avec le reste de l'Amérique latine permette de nuancer les défauts de ces programmes, leurs problèmes et déficiences restent flagrants. Ainsi, pour le PVB nous avons encore le problème de la qualité des solutions tandis que le PVP paie le prix d'une incompréhension de la part de la population qui n'arrive pas à percevoir son potentiel, le prenant tout simplement comme une solution de type « PVB inachevé ». Sur le plan des défis, la question de la planification de la ville, de l'habilitation des espaces, en somme de la construction de vrais quartiers capables de générer des sentiments d'appartenance et d'offrir à leurs habitants les bienfaits de réseaux sociaux solides, apparaissent comme les plus importantes difficultés à surmonter par les programmes chiliens de logement social.

> … Le PVP est dans un état comateux, c'est-à-dire que sa mort est annoncée. C'est comme si on ne voulait pas lui donner l'extrême-onction, mais il est presque rendu à ce niveau. Ni l'appareil gouvernemental ni celui des ONG ou de la pratique privée n'étaient préparés pour un tel programme. …En ce qui concerne le programme de logement de base (PVB), je suis très critique, puisque… le PVB résout le déficit en termes quantitatifs, mais il a mis en suspens le questionnement pour la ville… Elle [la politique] ne peut pas seulement faire du logement. Et le logement qui est en train de se construire est [en plus] de mauvaise qualité. Disons [d'autre part] que [le gouvernement] s'est amélioré, et là il faut être un peu plus ouvert… [car] cela dépend beaucoup d'où on pose le regard, parce que si on se compare avec d'autres pays d'Amérique latine, nous sommes comparativement mieux, mais il ne s'agit pas de survaloriser le modèle chilien et d'omettre les problèmes du PVB (**IC18 : unités de texte 36-38**).

> Je suis trop subjectif à l'égard du PVB parce que je suis en train de l'observer. Je trouve qu'il n'est pas durable. Du point de vue de la quantité, des mètres carrés, de la qualité, de l'habitat, de la rupture que le programme engendre entre les personnes et leurs réseaux sociaux d'origine, surtout pour les plus pauvres… Le PVP offre deux lectures. D'un côté, au lieu de donner une maison, il propose quelque chose d'incomplet… Mais d'un autre côté, le PVP favorise la participation de divers acteurs, le secteur privé, les ONG, la communauté. On trouve aussi la notion d'évolution et de progrès de la famille dans le compromis avec son logement. Mais j'aurais les mêmes critiques que pour le PVB, si elle n'intègre pas l'habitat, si elle se fait *extra-muros*, etc…Je crois que les programmes ont des vrais défis à l'égard du type de produits qu'ils sont en train d'offrir, de la localisation, de la ville qu'ils sont en train de construire (**IC19 : unités de texte : 32, 34 et 39**).

Enfin, tel que nous l'attendions pour les IC *investis*, il est selon eux très important d'identifier les problèmes de la question du logement social selon une perspective de genre afin de mieux répondre à la diversification des formes familiales dans la société chilienne (voir la section 1.3). Il y a aussi la question de l'évolution des rôles masculins et féminins devant être prise en compte à travers la planification de la ville. Par ailleurs, comme le signale l'IC19, tant et aussi longtemps que le concept de genre ne sera pas intégré, les politiques n'atteindront pas leur plein potentiel d'efficience, car elles sont aveugles à la réalité sur laquelle elles prétendent agir (voir la section 1.1). Du point de vue des IC *investis*, il faut commencer par la planification et la conception, car ce sont les instances où se discute la légitimité de l'inclusion de la perspective de genre. Mais, malgré ce besoin d'orientations majeures, il est stratégiquement important d'être présent à chaque moment du processus ainsi que de passer à une opérationnalisation effective qui rompe avec les préjugés en convaincant les acteurs qui sont en contact avec les réalités urbaines et qui ont le pouvoir d'implanter les politiques publiques dans ce domaine.

> … Je pense qu'il est fondamental de planifier la politique de logement avec [une perspective de genre] sans une idée de famille nucléaire type. Il faudrait encore réviser les statistiques pour voir les pourcentages des divers types des ménages que nous sommes en train d'avoir. Nous savons que les cas de ménages ayant des femmes comme chefs a augmenté, de fait et de droit. Nous savons qu'il y a une quantité importante des familles nucléaires ou unipersonnelles, c'est-à-dire d'une seule personne. Nous savons aussi qu'il y a eu une… ce qui les démographes appellent transition démographique. Et d'un autre côté, il est très important de commencer à intégrer que dans la pratique la question des rôles très stéréotypés a été transposée un peu et il y a des changements qui rendent compte de ces pratiques, comme des hommes qui prennent en charge les enfants. … Là je suis très radicale, je crois qu'à n'importe quel niveau [l'approche de genre peut être incluse]. Ce n'est jamais ni trop tôt ni trop tard et il faut l'intégrer à n'importe quelle étape [d'élaboration du projet]. Dans le diagnostic, dans la programmation, dans l'évaluation et aussi à n'importe quel moment (**IC18 : unités de texte 44-46**).

> … Sans doute [qu'il est pertinent d'inclure le genre]. Mais, concernant le thème du genre, ce qui compte c'est que la politique soit efficace. Disons que si elle ne considère pas toutes ces choses, elle est aveugle, elle ne voit pas la réalité… Si j'avais à choisir, je préférerais un agent local perceptif, qui est capable de donner des réponses qui correspondent aux besoins des femmes. À un génie qui élabore des politiques mais qui n'a jamais eu de contacts avec la vie des personnes. Mais, les deux choses doivent être en contact, et la conception est centrale. En plus d'utiliser un langage et de favoriser un consensus technique et politique… [la conception] dit ce qui est légitime, et ce qu'il faut discuter dans l'agenda public, et si [la discussion] ne se fait pas à ce niveau, cela n'existe pas (**IC19 : unités de texte 41 et 44-45**).

6.4 Synthèse

Dans l'espace du monde universitaire, la position des IC *pragmatiques* consiste à théoriser la réalité urbaine à partir de l'évidence qui ressort de leurs recherches. En ce sens, il s'agit d'un discours éclectique plus ou moins bien construit dans lequel il y a un renvoi, parfois facile, de la question de genre à la problématique plus limitée des femmes, que ce soit dans leur participation au territoire, par rapport à la pauvreté ou au logement ou en relation avec les différences sexuelles qui traduisent des inégalités sociales. Par opposition, la vision des IC *formateurs* sur l'intégration de la question de genre s'appuie sur une approche théorique solide, souvent issue de séjours dans des institutions des pays développés tels que le DPU du *University College of London* en Grande-Bretagne. L'approche des IC *formateurs* est un amalgame des questions urbaines et de celles du genre, les discours sur les besoins différenciés et sur la nécessité de la transversalité des rapports sociaux de sexe dans le processus de planification urbaine et de l'inclusion de la diversité des populations dans les établissements humains, sont clairement mis en évidence. Cependant, la condition avantageuse des hommes, les asymétries et les inégalités d'accès aux ressources sont très peu esquissées par les IC du monde universitaire, ce qui peut s'expliquer par une réticence à être catalogués « féministes » dans un sens péjoratif. De ce fait, il y a utilisation du concept de diversité comme substitut au concept de genre. En effet, c'est souvent « sous l'écran » de la diversité (qui passe « mieux » et génère plus de consensus que le concept du genre et/ou la priorisation des femmes) que sont débattues les questions de genre dans l'analyse urbaine.

Contrairement au monde universitaire, les IC des structures gouvernementales centrales font ressortir rapidement dans le discours les questions concernant les discriminations croisées et les injustices vécues par l'un ou l'autre des genres. Toutefois, la discussion sur l'intérêt de travailler la thématique de genre dans leur profession a tendance à survenir dans un contexte qui est beaucoup plus général que celui de l'urbanisme formel et, par conséquent, loin de la question spécifique du logement social. Pour une grande majorité des IC des structures centrales, des motivations de type intellectuel et politique ont été évoquées comme un facteur de choix d'inclusion du genre dans le travail. Motivation « intellectuelle » pour les IC appartenant au MINVU et plus « politique » pour les IC du SERNAM, ce qui est d'ailleurs en accord avec le profil qui caractérise ces deux institutions. En effet, la mission du SERNAM consiste principalement à faire du lobbying pour promouvoir l'égalité de chances entre hommes et

femmes et pour placer la question du genre et la situation subordonnée des femmes dans les discussions du palier central du gouvernement. En ce sens, la structure du SERNAM est mieux adaptée pour tenter d'influencer les politiques globales que les aspects opérationnels de ces politiques ou encore les politiques plus sectorielles comme celle du logement social. L'importance de cette influence vient du fait que les « fémocrates » chiliennes se sont intégrées dans la fonction publique par l'institutionnalisation du SERNAM avant tout autre ministère (voir la section 1.1).

En général, les IC *promoteurs* perçoivent le genre sous des angles quelque peu disparates qui vont de la discrimination, de la participation différenciée et de la variable transversale jusqu'à un traitement équitable et égalitaire des hommes et des femmes, mais souvent traités d'une façon abstraite (voir la section 2.5). Étonnamment, la question de l'égalité des opportunités entre les hommes et les femmes (le PIO et ses conséquences dans les questions urbaines) ne ressort que très faiblement dans les discours de ces IC. De son côté, le MINVU est perçu comme un ministère rigide qui possède une vision très fermée des programmes, axée sur les aspects plus techniques concernant la lutte contre le déficit de logement, et donc moins perméable aux préoccupations sociales comme le genre. Ce n'est donc pas étonnant que les IC *protocolaires* considèrent le genre comme pertinent, mais davantage en tant que variable d'ordre taxonomique ou factuelle que comme dimension analytique fondamentale. C'est-à-dire qu'il y a une valorisation évidente des avantages à compiler les données en fonction du sexe pour un meilleur ciblage de la clientèle sociale mais non pas nécessairement pour relever les asymétries entre les deux sexes par rapport à la politique et à ses programmes. Malgré cela, dans le discours de ces IC *protocolaires* nous trouvons au moins des références à l'égalité des chances par rapport au logement, ce qui reste absent du discours des IC *promoteurs*. Enfin, il reste à souligner un point important sur la nécessité d'une inclusion plus pratique de l'approche de genre aux politiques publiques et la difficulté de la perspective de genre à toucher les questions des relations de pouvoir au niveau instrumental dans les politiques publiques. En fait, une chose est la volonté politique d'un gouvernement de se préoccuper de la question du genre et du thème des femmes (par exemple, avec la création du SERNAM), mais c'en est une autre de doter ces politiques, et des gestes pouvant exprimer une certaine volonté, d'outils opérationnels qui leur permettraient de s'institutionnaliser et de s'intégrer dans les pratiques quotidiennes de la bureaucratie.

Quant aux IC de niveau local, de manière générale l'inclusion de la question des femmes (pas nécessairement celle du genre) se fait par la constatation d'une présence majoritaire d'une clientèle hautement féminisée. À l'unanimité, ces IC sont amenés à travailler avec les femmes, car ce sont elles les interlocutrices et médiatrices, avec leur palier d'action, qui font le lien entre le niveau local et le ménage. De cette façon, les IC des structures locales intègrent et gèrent la question spécifique des femmes, car la réalité le leur impose. Conséquemment, c'est surtout sur cette dynamique que se fondent leurs interventions concrètes, plus qu'à partir d'une différenciation préalable de la clientèle par sexe ou en relation avec la question des rapports sociaux de sexe, ce qui n'empêche pas que dans le discours de ces IC nous puissions retrouver certaines références à la situation inégale et injuste vécue par les femmes. Par ailleurs, leur proximité avec le terrain fait qu'ils sont capables de fournir beaucoup d'exemples pratiques des dysfonctionnements spécifiques par rapport au logement social et à la question des femmes plus démunies. Toutefois, ce même fait les empêche parfois d'élever le niveau d'abstraction de certaines questions, ils demeurent très circonscrits aux problèmes concrets, ce qui expliquerait la difficulté de certains d'entre eux à se prononcer directement sur cet aspect.

Les différences entre les IC *sceptiques*, les *empiriques* et les *impliqués* du niveau local se manifestent par rapport à leur façon d'aborder la problématique spécifique des femmes et non pas par rapport aux questions de genre. Les IC *impliqués* font un va-et-vient entre la théorie et la réalité territoriale, comme une manière d'intellectualiser cette dernière, c'est-à-dire qu'ils essaient de manœuvrer à travers les facettes de la réalité des femmes plus pauvres avec certaines approches intellectuelles. Les IC *empiriques*, comme le décrit bien l'un d'entre eux, approchent la question à partir de l'empathie que suscitent les femmes : « il s'agit d'une sorte de sympathie pour cette clientèle féminisée et qui est vulnérable ». Pour l'IC *sceptique*, ce n'est pas qu'il ne soit pas au courant des inégalités et de la situation subordonnée des femmes des secteurs populaires, mais il se montre réticent à intégrer ces préoccupations à ses propres responsabilités professionnelles en les renvoyant vers les femmes elles-mêmes et, à la limite, vers la société par le biais d'un changement culturel où le gouvernement n'aurait pas nécessairement un rôle spécifique à jouer. Donc, contrairement aux IC des structures centrales, les engagements à l'égard de l'intégration de la question de genre dans leur vie professionnelle relèvent plus de questions de sensibilité personnelle que des pratiques intellectuelles ou de la motivation politique (idéologique ou partisane). En fait, il est évident que ces IC ne se sont pas joints à la bureaucratie locale par

stratégie politique, pour faire avancer la question des femmes et des rapports sociaux de sexe. Par contre, c'était le cas de certains IC *promoteurs* du niveau central. En outre et bien que certains IC du niveau local aient quand même une solide formation universitaire, le niveau théorique et idéologique des IC de ces structures est un peu plus faible que chez l'ensemble des IC des structures centrales. Ceci s'expliquerait par un niveau de maîtrise discursive de l'approche de genre nettement moins articulé, mais aussi par les défis imposés par les écarts dans l'arrimage entre la théorie et la pratique.

Enfin, les IC *investis* et l'*analyste* du monde des ONG et des cabinets-conseil ont tous une maîtrise théorique assez semblable, très articulée et de haut calibre, même à certains égards de niveau supérieur à celui des IC *formateurs* du monde universitaire, notamment en ce qui concerne l'approche de genre et sa relation avec l'urbanisme et le logement. Les notions d'inégalité, d'iniquité et de subordination des femmes ressortent très rapidement dans leur discours, de sorte que les liens se font aisément avec la question du logement social. Ces IC utilisent beaucoup d'exemples pertinents pour construire leurs argumentaires. Toutefois, bien qu'ils mentionnent à maintes reprises les questions de l'égalité des opportunités, l'articulation avec le PIO du SERNAM qui touche spécifiquement cette problématique reste à développer davantage.

Pour ce qui est des secteurs prioritaires pour l'action publique, les IC du monde universitaire pensent qu'il n'y a pas nécessairement d'avantages à intégrer un prisme de genre à la lecture de la problématique du logement ; tout au plus, ils signalent qu'elle pourrait se limiter à un meilleur « ciblage » de la demande sociale. Dans ce sens, ils sont rejoints dans une certaine mesure par l'IC *analyste* des ONG et cabinets-conseil qui fait valoir l'existence d'un niveau d'intégration acceptable de la question de genre, notamment par la reconnaissance du statut de monoparentalité dans les pointages de demande aux solutions de logement social. Au contraire, les IC des structures centrales et locales perçoivent un potentiel de gain non négligeable dans la mesure où l'approche de genre facilite un regard intégrateur pour l'action publique en matière sociale. Une action publique sectorielle, comme celle qui existe aujourd'hui au Chili et qui doit établir la priorité parmi les problèmes de santé, de travail, d'éducation ou de logement, semble moins efficace que ne pourrait l'être une approche intégrale. Les IC sont en général d'accord pour dire que le SERNAM peut être le catalyseur d'une telle approche globale, mais il faudrait qu'il s'intéresse au logement. Enfin, et probablement à partir de la réalité avec laquelle les IC des structures locales doivent composer, il convient de remarquer combien il est important pour ces

IC, de différencier les divers groupes de femmes (âgées, adolescentes, monoparentales, célibataires, etc.). En effet, pour eux, ce sont les besoins des femmes démunies qui, compte tenu d'autres spécificités liées à l'âge et au statut civil, devraient devenir le point focal des actions publiques (voir la section 1.6).

Dans les grandes lignes, tous les IC sont d'accord sur le fait que la politique et les programmes de logement social chilien sont des politiques consolidées, surtout le PVB qui est un programme implanté avant la bonne performance quantitative des gouvernements de la Concertation (coalition au pouvoir au Chili depuis la fin de la dictature de Pinochet). En effet, le PVP, qui était un programme innovateur voulant faire le pont entre un début de solution (construction progressive) et une solution définitive, a été mal compris par la population, qui l'a perçu comme un PVB de qualité inférieure. Le succès du PVB pour lutter contre le déficit et se positionner positivement par rapport au reste des pays de l'Amérique latine, vient du nombre de solutions qu'il apporte, de son souci explicite de justice sociale et de la transparence de son système de financement. Ces éléments positifs n'empêchent pas les IC d'émettre de sérieuses réserves quant à la qualité des solutions proposées. Ils soulignent notamment les défis que posent la planification urbaine et la localisation des solutions avec un manque d'espaces publics, un éloignement évident qui mène à d'importantes poches (enclaves) de pauvreté, souvent loin du réseau social et des sources d'emploi, ainsi que d'autres problèmes qui entretiennent la marginalisation sociale. La taille inadaptée des logements proposés (35-40 m^2) est aussi mentionnée comme un problème important dans le cadre de la qualité générale des solutions et de leur durabilité à moyen terme. Une expression dramatique de ces problèmes s'est manifestée dans ce qu'on a appelé au Chili le cas COPEVA (du nom de l'entrepreneur immobilier chargé de construire des logements sociaux). Ce cas a marqué l'imaginaire collectif à la fin des années 1990 lorsque, après des pluies abondantes à Santiago, les maisons construites par cette entreprise ont dû être recouvertes de toiles en plastique pour que les gens puissent continuer à les habiter. Cet exemple a mis au jour la précarité de la qualité, des dimensions des et du manque de services à proximité.

À terme, les IC du monde universitaire mentionnent aussi la question du surendettement des familles et la difficulté des autorités à bien identifier la demande comme étant d'importants défis auxquels il faudra éventuellement faire face, mais aucun ne critique la neutralité ou l'asexualité des programmes de logement, qui s'abrite sous le parapluie d'une couverture universelle même si. nous l'avons remarqué, il y a une féminisation croissante de la demande ces dernières années.

L'incorporation de l'approche de genre apparaît ainsi comme un moyen de faire face à plusieurs de ces défis, d'autant plus que, comme l'indique un des IC des structures centrales, le logement serait le seul projet commun qui permet un rapprochement des rôles à l'intérieur du ménage. Ainsi, l'approche de genre permettrait d'améliorer l'efficacité de la planification des politiques, notamment à travers une reformulation et une restructuration du ciblage pour pouvoir identifier convenablement la demande féminine. Les IC des structures centrales sont d'accord sur le fait que la connaissance de la question du genre dans le thème du logement reste très faible, tant sur le plan décisionnel qu'opérationnel, bien que les IC *promoteurs* maîtrisent davantage que l'ensemble des autres IC interviewés les liens entre le logement et les discriminations touchant les femmes monoparentales, divorcées ou en union libre. Un exemple éclairant concerne la dissolution des mariages et la difficulté de faire une nouvelle demande de subvention, des questions non encore résolues et révélant un biais important du programme dans la mesure où les femmes séparées n'ayant pas la sécurité d'occupation résidentielle pourraient se voir refuser le droit de faire une nouvelle demande (voir la section 3.5). En effet, il est reconnu qu'à partir du SERNAM il y a eu très peu de travail dans le secteur du logement social et ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié des années 1990 que la situation a commencé à changer. Au MINVU, les IC soulignent l'importance de la question mais se montrent plus nuancés en disant qu'il faut approfondir le thème. Par contre, il est intéressant de remarquer qu'un des IC du MINVU signale l'existence d'un système d'information qui tient compte de la question du genre (et de six autres variables), mais qui n'est pas en usage (voir la section 1.5). Par ailleurs, les IC des structures locales ont très bien discerné les obstacles concernant l'usufruit du patrimoine dans le cas des femmes mariées sous le régime légal par défaut au Chili, celui de la société conjugale (voir la section 3.5). Toutefois, leurs réponses se sont révélées très inégales : il y a eu des entrevues très éclairantes et instructives, tandis que certains IC ne répondaient même pas, déclarant ne pas maîtriser le sujet. En fait, le refus de répondre était souvent dû à la complexité du thème et à la difficulté de l'aborder de manière articulée plus qu'à la réticence à se positionner sur un sujet aussi délicat que celui du logement. Étrangement, les IC *impliqués* se sont abstenus plus que les autres IC. Une hypothèse susceptible d'expliquer cela est qu'ayant une position plus critique, ils ont décidé de ne pas la rendre publique.

Enfin, notons que les IC (monde universitaire, structures centrales, locales, ONG et cabinets-conseil) sont unanimes à signaler que le niveau de l'évolution de la question du genre dans la gestion urbaine et l'urbanisme demeure très faible, même inférieur au niveau de développement de la question du genre dans le domaine du logement social. Les impacts les plus frappants d'une telle absence sont une mauvaise qualité de vie, la perte d'opportunités de socialisation, l'enclavement des femmes dans les projets de logement social, la difficulté d'aborder la question de la sécurité, etc. La question de la mobilité et de la longueur des déplacements (découlant à la fois de la mauvaise planification et de l'omission du point de vue des femmes), illustre bien les conséquences sur la qualité de vie, puisque le temps consacré aux trajets pourrait être utilisé dans d'autres sphères telles que les loisirs ou les activités en famille (voir la section 1.1).

Une majorité des IC sont d'accord pour souligner l'importance d'inclure l'approche de genre pour analyser les problèmes du logement social. Comme le signalait un des IC des structures centrales, « personne ne va dire que ce n'est pertinent, dans aucun ministère… en commençant par le sien ». Toutefois, alors que pour certains il s'agit d'un discours « à la mode » (IC du monde universitaire ou des structures centrales) ou simplement méconnu (ce qui rend hésitants les IC des structures locales), pour d'autres, l'introduction de l'approche de genre dans le thème du logement social devient un véritable engagement professionnel et personnel. Ainsi, l'approche de genre devrait être utilisée pour renforcer la transversalité de l'analyse dans la recherche des solutions aux problèmes du logement social. Pour les IC *pragmatiques* du monde universitaire, l'approche de genre pourrait pallier des situations d'inégalité autour de la question du logement social, tandis que pour les IC *promoteurs* des structures centrales, l'approche de genre ne devrait pas se limiter à une perspective corrective ; au contraire, elle devrait être à la base d'une réponse plus globale, cohérente et équitable aux besoins des hommes et des femmes par rapport au logement social (voir les sections 2.2 et 2.4). Dans tous les cas, une majorité des IC signalent que l'approche de genre devrait être intégrée tout au long du processus, du diagnostic et de la conception des politiques et des programmes de logement social, jusqu'à leur mise en œuvre, leur opérationnalisation et leur évaluation.

Chapitre 7

Micro-espace et femmes : maîtresses dans l'art de naviguer dans le processus d'accès au logement social

Cette recherche a considéré fondamental de présenter ce que ces femmes, en tant que contributrices principales au processus d'accès au logement social, avaient à partager à propos du susdit processus. En sachant, par ailleurs, qu'en Amérique latine et au Chili ce sont les femmes et non leur mari qui ont plus d'incidence dans le processus d'accès au logement social (voir les sections 1.6 et 2.4), nous avons cherché à rendre visible l'intentionnalité de la démarche de quelques femmes de La Pintana par rapport au logement social. Cette intentionnalité prend forme à travers des pourparlers et des négociations ancrés au niveau des micro-espaces, c'est-à-dire, au niveau du ménage privé comme tel, mais, également, à partir de l'organisation collective autour de l'accession à la propriété dans les quartiers dits populaires.

Les données exposées dans le chapitre 3 (voir la section 3.4) ont révélé que le processus d'accès au logement dans les quartiers défavorisés du Chili s'est féminisé, imprimant un ton qui colore différemment à présent la démarche. En fait, l'expression de cette intentionnalité des femmes dans le logement a des impacts autant au niveau individuel que dans la vie des ménages les plus pauvres. Ceci mérite une analyse en profondeur qui n'est possible que grâce aux récits des personnes vivant dans les établissements humains précaires. Les femmes déploient au quotidien leurs efforts, sacrifices et savoir-faire pour accéder au logement, efforts et sacrifices qui laissent transparaître des aspirations et des comportements personnels se concrétisant en cours de route dans des besoins spécifiques bien tangibles. En préconisant le *gender planning*, nous savons qu'il est essentiel de consulter l'opinion des bénéficiaires potentiels de la politique de logement social chilien et de faire valoir leurs expériences et leur savoir-faire en insistant sur la légitimité des besoins différentiels des hommes et des femmes par rapport au logement. En fait afin que cette thèse se déploie vraiment selon une perspective de genre, il fallait que nous constations ce qui se passait des deux côtés de la médaille, c'est-à-dire, non seulement du point de vue des femmes, mais, que nous donnions la parole aussi aux hommes pour essayer de comprendre pourquoi ils auraient consenti que cette place soit occupée majoritairement par des femmes.

Dans ce chapitre, nous allons commencer par offrir un aperçu de la municipalité de La Pintana et ses principales caractéristiques en termes de localisation et configuration territoriale, en passant par le niveau de développement de la commune, les caractéristiques de sa population et le rôle des comités d'*allegamiento* qui se développent en son sein. Ensuite, et ayant en tête tous les concepts développés dans le chapitre 1, nous aborderons la vision des femmes et leur perception des différents aspects de leur vécu par rapport au processus d'accès au logement social : historique du logement, procédures institutionnelles, gestion de l'épargne et appréciation du niveau d'effort, choix et motivation du PVB-SERVIU, coûts et financement du PVB-SERVIU et importance symbolique de la propriété, pour terminer avec les aspects relatifs à l'organisation collective. Nous enchaînerons avec la vision des hommes par rapport au processus d'accès au logement social, leur participation, la signification symbolique de la propriété et leur motivation pour postuler et choisir le PVB. Nous conclurons avec une synthèse des principaux éléments discutés précédemment.

7.1 Municipalité de La Pintana : commune de *pobladores*[208]

La ville de La Pintana est une commune assez jeune par rapport à l'ensemble des 52 municipalités qui composent la Région Métropolitaine de Santiago (RMS). Elle a commencé son existence légale en 1981, dans la foulée d'une subdivision administrative de la municipalité de La Granja. Les activités de La Pintana en tant qu'administration locale n'ont cependant débuté qu'à la fin de l'année 1984 (La Pintana, s.d. : 4). En raison des éradications forcées par la dictature militaire[209] des enclaves de pauvreté qui existaient dans les quartiers chics[210] de la ville au cours des années 1980, cette municipalité a accueilli d'importants segments de population parmi les plus démunis de Santiago, se transformant ainsi en un véritable réservoir de pauvreté (Barraza, 1998 : 7 ; Munoz et Abud, 1999 : 12-13 ; Rodriguez et Rosales, 2003 : 1 ; Rosales, 2003 : 60).

---

[208] Voir la note 10. Les *pobladores* englobent environ 50 % de la population de l'Aire Métropolitaine de Santiago (AMS). Et comme le note si bien Seguel (1998 : 69) , « même si ils ont différents standards de vie entre eux, ils se définissent souvent par un sentiment d'appartenance communautaire et des revendications de moyens d'existence (voirie, eau, électricité, éducation, logement, santé, etc.) ».

[209] En effet, dans une politique de ségrégation sociale forcée, les autorités de l'époque ont procédé à un véritable « nettoyage » des poches de pauvreté qui s'étaient formées au cours des années dans des quartiers autrement riches.

[210] Tels que Las Condes, La Reina, Providencia et Ñuñoa. Durant la période 1982-1992 La Pintana a été la municipalité de l'AMS dont le taux de variation de la population fut le plus important : 12,9 %, et la 4e en termes de variation absolue.

Les prochaines sous-sections développent ces deux aspects en les complétant par un bref aperçu de la situation socioéconomique des *Pintaninos*.

7.1.1 Localisation et configuration territoriale

La Pintana se situe à la périphérie sud-est du territoire de l'Aire Métropolitaine de Santiago (AMS)[211], dans le bassin versant du fleuve Maipo. Elle occupe une superficie totale de 30,31 Km^2, composée à 40,52% de zones urbaines communales (12,28 Km^2) et à 58,48% d'aire non urbaine (18,03 Km^2)[212]. La densité de population approximative dans l'ensemble du territoire est de 6212 hab./Km^2, mais elle est bien plus élevée si on se limite à la zone urbaine où la densité de population moyenne se situe à 15 479 hab./Km^2. Ses limites administratives, comme le montre la figure 7.1, sont : au nord les communes de San Ramón et La Granja, au sud les communes de San Bernardo et Puente Alto, à l'est les communes de La Florida et Puente Alto et à l'ouest les communes de San Bernardo et El Bosque. Son axe de circulation le plus important, communiquant avec le reste des communes de Santiago ainsi qu'avec le centre-ville, est l'avenue Santa Rosa. Santiago vit de manière générale de sérieux problèmes avec son système de circulation. La Pintana n'échappe pas à ce phénomène et la connectivité dans cette commune laisse beaucoup à désirer, alourdissant les temps de transport de ses habitants qui, par leur niveau socioéconomique, n'ont souvent pas d'alternative au transport public pour se déplacer.

---

[211] Également dénommée le Grand Santiago, avec 34 municipalités ou communes. La RMS est une division territoriale plus étendue qui comprend 52 communes.

[212] Il s'agit des zones spéciales telles INIA La Platina, Antumapu, Parcelas de San Antonio, Sur de La Primavera, Caja de Compensación et Parque Intercomunal.

Figure 7.1 Localisation de La Pintana, Chili et Aire Métropolitaine de Santiago (AMS)

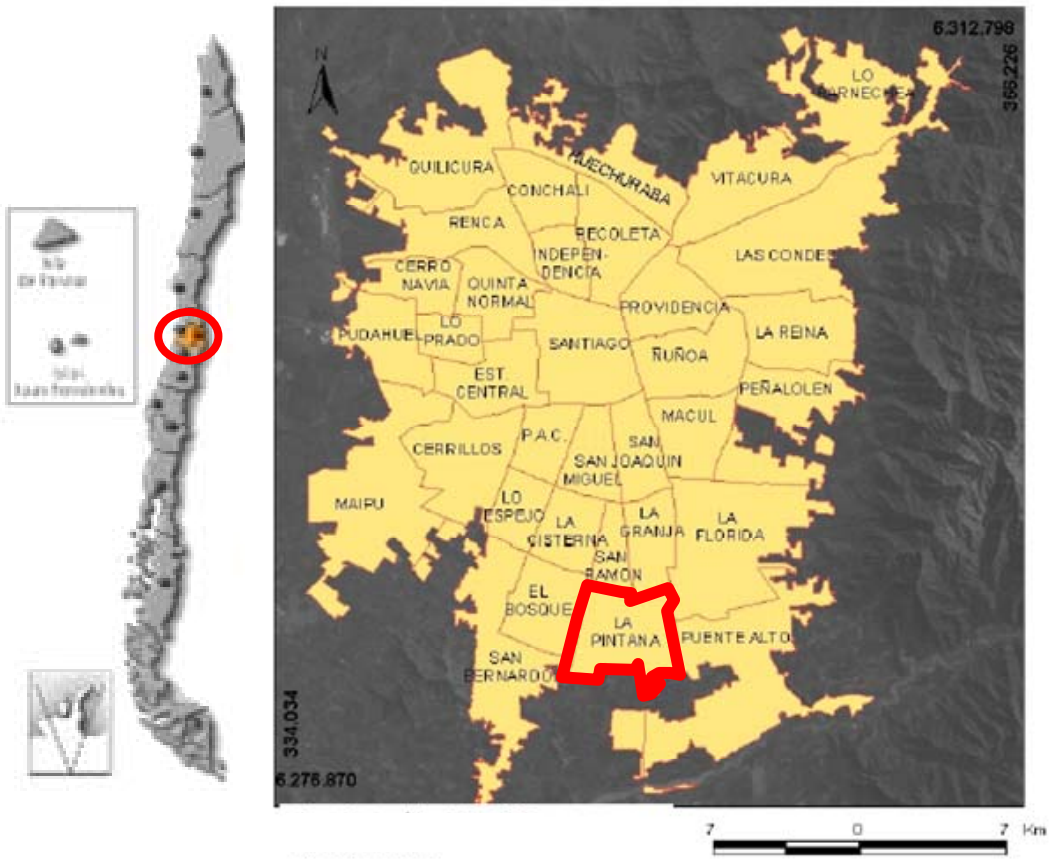

Source : SINIM dans http://www.sinim.cl et INE 1992 dans Sabatini et Wormald (2004: 97).

Le territoire de La Pintana peut être décomposé en quatre grands secteurs urbains suivant la période d'édification des unités de logement et le type d'établissement humain ayant été à la base de leur consolidation, comme l'illustre la figure 7.2. Jusqu'à maintenant, ces aires urbaines ont accueilli un nombre total de 44 394 logements dont seulement 2,2% se trouvent inoccupés (INE, 2002). De même, 95,8% du total des logements occupés sont des unités d'habitation permanentes ou formelles, qui comptent en moyenne un espace édifié de 42 m^2 [213] avec une densité résidentielle d'autour de 4,4 hab./logement.

[213] Moyenne calculée à partir des données sur les permis de construction octroyés par la municipalité (Rosales, 2003 : 63).

Figure 7.2 Configuration des secteurs urbains

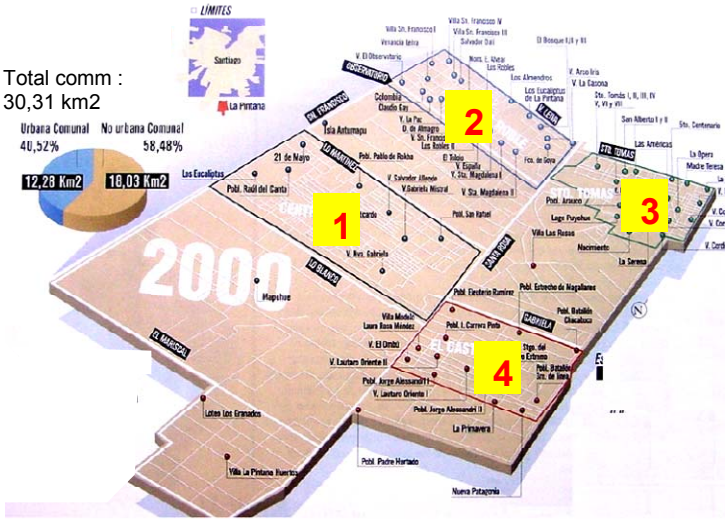

Source : Rosales 2003 : 62

Le tableau 7.1 présente les secteurs urbains par période d'établissement et par typologie de logement.

Tableau 7.1 Secteurs urbains selon période et typologie

Secteurs urbains (40,52% du territoire total)	Période d'établissement	Typologie de logement
1. San Rafael (Centre)	1960-70	Majoritairement OS*
2. El Roble	1982	LS** (types variés)
3. Santo Tomas	1984-1990	PVB-SERVIU
4. El Castillo[214]	1984-1990	OS** et PVB-SERVIU

Source : élaboration propre à partir d'un document de la municipalité (s.d.).
* : opération site (programme de légalisation de la propriété) / ** : logement social.

Nous remarquons que la majorité des secteurs urbains de La Pintana ont été aménagés entre 1982 et 1990. En conséquence du grand nombre d'ensembles de logement sociaux déjà implantés sur le territoire, le Maire Pavez a hérité, lors de son premier mandat (1992), d'un territoire sous-équipé autant en termes quantitatifs que qualitatifs. Mentionnons seulement à titre d'exemple qu'entre 80 et 90% des rues n'étaient pas pavées au début des années 1990 (Rosales, 2003 : 62 ; Seguel,

[214] Les plus grandes *tomas,* ou prises de terrain, de la période de la dictature, Cardinal Raul Silva Henriquez et Monsignor Juan Francisco Fresno, ont pris place dans ce secteur de La Pintana qui est devenu depuis le quartier populaire Jorge Alessandri (Barraza, 1998).

1998 : 67). D'après Seguel (ibid.), ces carences causaient un sentiment d'injustice et d'insécurité auprès des *pobladores* et *pobladoras*, ce qui aurait pu hypothéquer le retour de la fragile démocratie municipale. Néanmoins, les quartiers populaires *pintaninos* ont rattrapé ce retard dans un laps de temps relativement court[215], grâce à l'effort du gouvernement communal, mais aussi en raison de la participation citadine. La population de La Pintana bénéficie aujourd'hui d'une offre de services et d'infrastructures beaucoup plus acceptable par rapport à d'autres communes de l'AMS que lors des premières années de fonctionnement de la commune. Ainsi, les ménages *pintaninos* sont desservis à 99,4 % pour l'eau potable et le réseau d'électricité publique, à 96 % pour l'égout domiciliaire, à 98 % pour le service de collecte des déchets solides tandis que 95,8 % des rues seraient pavées (Rosales, 2003 : 63).

7.1.2 Commune de *pobladores*

En une vingtaine d'années, comme l'argumente Rosales (2003 : 20), la population a presque triplé à La Pintana en raison principalement de l'offre de terrains non urbanisés à très bon marché[216]. Cette disponibilité du sol a facilité la construction des ensembles d'habitation sociale où allaient être logés les *pobladores* relocalisés. Entre 1990 et 1995, La Pintana a été au second rang des municipalités de la RMS ayant reçu le plus de logement social avec 20 nouveaux ensembles résidentiels comptant 7468 (12 %) unités sur un total de 61 200 (Jadue, 1997 cité par Rocha *et al.*, 2005). Toutefois, l'accroissement de la population a pu être réduit de manière significative dans les années 2000 grâce à l'intervention des autorités municipales via des moratoires sur la construction de logement social destinés à des groupes venant de l'extérieur du périmètre de La Pintana[217]. La figure 7.3 offre un aperçu des flux liés aux évictions des communes de l'AMS vers la Pintana après 1982.

---

[215] En effet, il a fallu au Maire Pavez trois mandats, 12 ans consécutifs en tout, pour accomplir cette performance.

[216] Cependant, la valeur moyenne du sol à La Pintana est passée de 2,3 $US en 1992 à 30 $US en 2000 (Rosales, 2003 : 66). Ce qui a eu également un impact au niveau de l'offre des terrains.

[217] Le gouvernement municipal du Maire Jaime Pavez a appliqué cette politique de non-incitation de l'accroissement de la population pour faire cesser la stigmatisation de la commune en tant que municipalité des pauvres (Munoz et Abud, 1999 : 20 ; Rosales, 2003 : 65). Il s'agissait surtout d'arrêter la croissance urbaine socialement ségréguée et, de cette manière, pouvoir mieux insérer La Pintana à l'ensemble du développement du pays et de l'AMS.

Figure 7.3 Flux des éradications à La Pintana postérieures au recensement de 1982

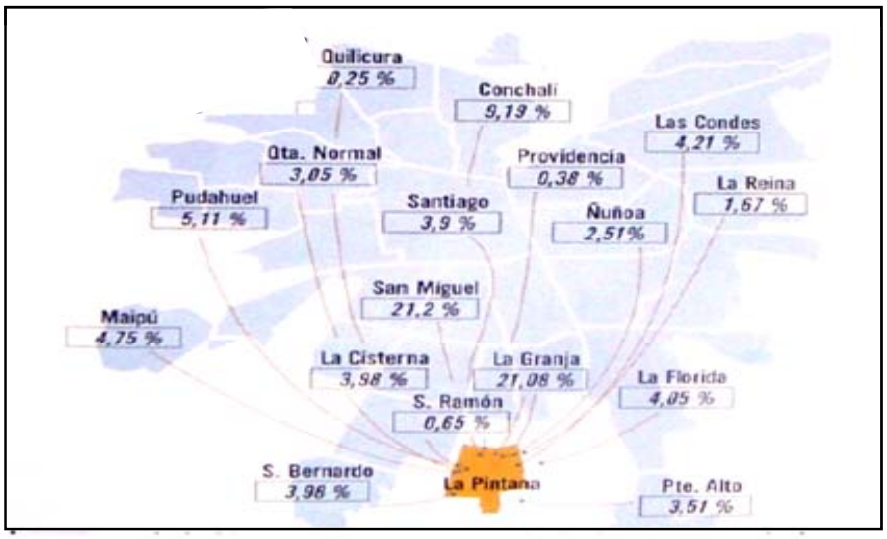

Source : Rosales, 2003 : 60.

Ainsi, lors du retour de la démocratie en 1990, cette municipalité s'est retrouvée la plus pauvre de l'AMS, condition n'ayant que peu changé depuis, comme nous le verrons dans la prochaine section. En fait, La Pintana continue à être encore très mal cotée en termes d'indices de développement et de qualité de vie par rapport à l'ensemble des municipalités du pays et de la zone centrale. En effet, en 1998 La Pintana s'est classée 120e parmi 333 municipalités dans une mesure de l'IDH[218] réalisée à travers le pays. En 2003 lors d'un classement sur la qualité de vie[219] réalisé par le Secrétariat Régional Ministériel de Planification et Coordination de la RMS, la municipalité de La Pintana s'est retrouvée parmi les 9 villes ayant eu la plus basse note. Elle n'est parvenu à se placer que 48e sur 52 municipalités (SEREMI de Planification et Coordination de la RMS, 2003: 15).

[218] La Pintana a obtenu un IDH de 0,704 dans un classement qui inclut 333 des 341 municipalités du Chili (PNUD et MIDEPLAN, 2000: 19). Au sein de l'ensemble de l'AMS elle demeure très mal cotée car elle se classe parmi les trois communes ayant l'IDH le plus faible de ce territoire.

[219] Cet indice se rapporte directement à l'habitabilité de la commune. Il s'agit de douze indicateurs groupés en quatre thèmes : a) qualité du logement, b) situation des services de base adjacents au logement, c) qualité de l'espace public et d) accès aux équipements de santé et d'éducation (SEREMI de Planification et Coordination de la RMS, 2003: 2). La Pintana a obtenue une note de 61,95.

Dans le dernier recensement national (2002), la Pintana apparaît comme la 9e commune la plus populeuse de l'AMS, après les communes de Pudahuel, Maipu, La Florida, Las Condes, San Bernardo, Peñalolén, Santiago et Puente Alto, contribuant à 3,5% de la population totale. Comme le montre le tableau 7.2, la population communale atteignait 190 085 habitants en 2002 dont 94 963 hommes (49,96%) et 95 122 femmes (50,04%) avec un TCPA[220] environ six fois supérieur à celui de l'AMS et du pays entre 1972 et 2002. Ce TCPA s'est toutefois stabilisé et harmonisé avec les moyennes nationale et de l'AMS durant la période 1992-2002.

Tableau 7.2 Croissance démographique, La Pintana, AMS et national

Div. Adm.	1970	1982	1992	2002	TCPA* 70-82	TCPA* 82-92	TCPA* 92-02	TCPA* 72-02
La Pintana	37 994	73 932	169 640	190 085	7,9%	12,9%	1,2%	12,5%
A.M.S	2 800 979	3 937 191	4 783 627	5 408 338	3,4%	2,1%	1,3%	2,9%
National	8 884 768	11 329 736	13 348 401	15 116 435	2,3%	1,8%	1,3%	2,2%

Source : tableau créé par l'auteure à partir de la compilation des données du Recensement INE, 1972, 1982, 1992, 2002 de l'étude de Sabatini et Wormald (2004 : 99 et 103).
*TCPA : taux de croissance annuelle.

La figure 7.4 montre, par le biais d'une pyramide d'âge, que la population de La Pintana est passablement jeune. En effet, le groupe des moins de 15 ans représente 30 % du total (55 350 habitants des deux sexes).

Figure 7.4 Pyramide d'âge, La Pintana

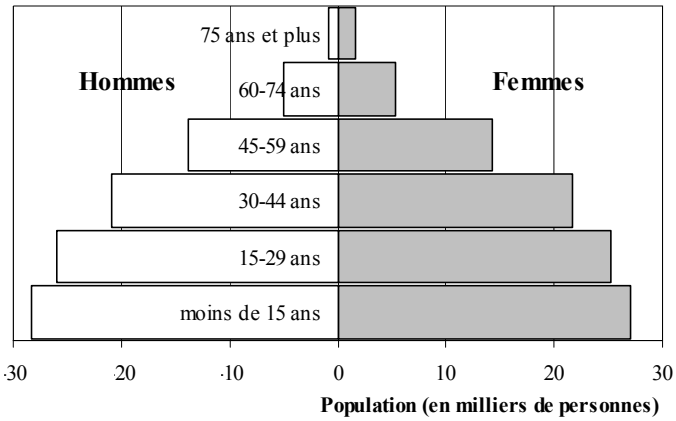

Source : tableau créé par l'auteure à partir de la compilation des données du Recensement 2002.

[220] Taux de croissance par année.

7.1.3 Faits saillants de la réalité socioéconomique de La Pintana

Trente et un pour-cent de la population de La Pintana est considéré sous le seuil de pauvreté dont 10,51 % dans l'indigence (SINIM, 2003)[221]. Les *Pintaninos* économiquement actifs atteignent 76 111 individus dont 63 934 sont occupés et 10 528 sans emploi, ce qui se traduit par un taux de chômage communal d'environ 14 % en 2002 (source : Bureau municipal d'insertion au travail, 2004). Notons que la moyenne nationale de l'époque ne dépassait pas 10 %. Soulignons aussi que l'indice d'alphabétisation communal est de 95,51 % avec une scolarité moyenne de la population à 8,5 années[222].

Le nombre total de ménages *pintaninos* se situe à 47 294 (INE, 2002) dont 31 082 sont dirigés par un homme et 16 212 par une femme. Ainsi, à 34,3 % les ménages dirigés par des femmes y sont un peu plus nombreux qu'au niveau national et de la RMS avec 31 % et 33 % respectivement (INE, 2002). Notons aussi que l'état civil des chefs de ces ménages *pintaninos* est majoritairement marié, toutefois l'union libre constitue une part importante des arrangements de couple soit 19 %. Fait à souligner, ce sont les hommes chef de ménage qui sont davantage mariés : à 65 % des cas, contre seulement 24 % pour les femmes chefs de ménage. Pour ce qui est du type d'activité du chef de ménage, 54 % des *Pintaninas* se retrouvent économiquement inactives contre 14 % des *Pintaninos* (INE, 2002). De plus, signalons qu'en 2004 les indicateurs du système national (SINIM) relevaient que parmi les ménages dirigés par une femme à La Pintana, à peu près 50 % se trouvaient en situation de pauvreté critique (Casen, 2003). Par ailleurs, selon une enquête de la maison de sondage Adimark en 2005 (avec les données du recensement 2002), les ménages *pintaninos* appartiendraient à la catégorie socioéconomique D, c'est-à-dire, la catégorie la plus basse socioéconomiquement parlant, avec 20 % de la population considérée pauvre. Dans cette classification socioéconomique, La Pintana occupe le dernier rang de l'ensemble des communes de l'AMS. Le revenu mensuel moyen du ménage *pintanino* se

---

[221] Ces mêmes chiffres se situaient respectivement pour la RMS à 15,1 % et 4,1 % (MIDEPLAN, 2000b).

[222] Ces chiffres quelques peu inférieurs à ceux de la RMS, dont l'indice d'alphabétisation se situe à 98 % et où la scolarité moyenne de la population est plutôt de 10,7 années, bien que la scolarité moyenne de la population indigente y soit comparable avec 8,5 années (MIDEPLAN, 2000a). Notons que l'enseignement primaire au Chili dure 8 ans et l'enseignement secondaire est de 4 ans, pour un total de 12 ans, bien supérieur à la scolarité moyenne de la population de La Pintana qui est de 8,5 années. Ajoutons que la scolarité moyenne des femmes de l'ensemble de la RMS est de 10,5 années (MIDEPLAN, 2000a).

situait à 276 561 pesos (760 $Ca)[223], moins de la moitié de celui du ménage *santiaguino* situé à 651 347 (1789 $Ca) (CASEN, 2000).

En fait, la pauvreté urbaine a un tout nouveau visage à La Pintana, elle devient moins visible à l'œil nu, prenant des formes pouvant éluder un premier regard tel l'*allegado*. Elle n'en est cependant pas moins présente, comme l'indiquent les chiffres qui viennent d'être présentés. L'encombrement dû à l'entassement dans l'habitation des ménages *pintaninos* est devenu la manifestation d'un problème de vulnérabilité urbaine d'envergure et les fonctionnaires municipaux en sont très au fait. En effet, d'après des données officielles de la municipalité, en 2002 et 2003 environ 18 000 ménages seraient en condition d'entassement, c'est-à-dire que 38 % du total des ménages vivraient présentement comme *allegados*, plus spécifiquement environ 29,7 % en *allegamiento* externe et 8,3 % en *allegamiento* interne. Ce serait majoritairement la parenté proche ou des amis qui abriteraient ces ménages en détresse résidentielle (Canal 13, 2004 ; Rosales, 2003 : 28).

7.1.4 Comités d'*allegamiento* : l'union fait l'accès au logement

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 3 (voir la section 3.3), les programmes de subsides chiliens ont réussi à faire en sorte que les secteurs les plus démunis de la population ne perçoivent plus l'accessibilité au logement comme quelque chose d'irréalisable dans leur imaginaire collectif. D'après Simon (1995 : 3), le gouvernement a réussi à transformer une partie de l'éventuelle nécessité d'un logement en demande formelle de logement social, de sorte qu'un pourcentage assez considérable des *pobladores* sont prêts à s'embarquer dans le système du logement social et à faire de leur mieux pour remplir les formalités qui donnent accès à ces programmes. Conséquemment, les *pobladores* savent que s'ils suivent les voies régulières, ils finiront par être inclus dans l'un des programmes et par obtenir un logement. Par conséquent ils estiment préférable de ne pas essayer de confronter l'État par des occupations illégales, comme cela avait été le cas au Chili depuis les années 1950, dans la recherche du rêve de sécurité de l'occupation résidentielle personnelle et familiale. Au contraire, il leur semble plus prometteur de

[223] Dans ce chapitre nous avons pris le taux de change en vigueur au 30 juin 2000 (1 $Ca = 364 $chilien / source : http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchfo-f.html).

cheminer dans les voies de la légalité qui s'offrent dorénavant à eux. En effet, il n'y a eu qu'une seule occupation illégale du sol significative à Santiago durant les années 1990 : *La toma de Peñalolén*.

Face aux très graves problèmes d'entassement, il est courant que les *pobladores* forment des comités de logement ou d'*allegamiento* pour s'épauler réciproquement dans le processus de recherche d'une solution d'habitation. En fait, lorsqu'un groupe de *pobladores* et *pobladoras* s'unissent, ils augmentent considérablement leurs possibilités de se voir confier un subside gouvernemental car, en fin de compte, l'État récompense leurs efforts d'organisation collective. Comme le signale Rosales (2003 : 67), ces comités d'*allegamiento* ont une double fonction : d'une part, ils canalisent l'énergie et l'épargne des ménages qui sont à la recherche d'une solution et, d'autre part, ils préviennent les occupations de terrain et les opérations d'établissement informel.

En 2003, d'après la direction municipale de développement communautaire (DIDECO), La Pintana comptait 198 comités d'*allegamiento*, ce qui représentait 25 % du total des organisations sociales recensées dans la commune (Rosales, 2003 : 25), soulignant l'importance de ce moyen d'organisation dans le tissu social de La Pintana. Des 45 comités faisant partie de l'inventaire des comités pro-logement de La Pintana, il est surprenant de s'apercevoir que 84 % d'entre eux étaient dirigés par des femmes : 38 comités dirigés par une femme contre 7 conduits par un homme. En effet, depuis le retour à la démocratie il s'agirait d'une véritable plateforme de négociation entre les femmes des secteurs les plus démunis et l'État, dans la problématique d'accès au logement. D'autres chiffres viennent confirmer cette omniprésence féminine dans les programmes de logement social : ceux des inscrits au PVB-SERVIU. En effet, pour le cas particulier de La Pintana le registre unique de solliciteurs montrait qu'il y avait 81,3 % de femmes parmi les gens qui faisaient la demande en 2000 et que plus d'un quart de celles-ci agissaient de manière collective. Ce chiffre était de 80 % pour la RMS et de 75,44 % au niveau national (MINVU, 2003). Ceci, nous amène à croire que la physionomie du système de logement social en général, et celle de La Pintana en particulier, sont révélatrices de stratégies conscientes et inconscientes pour surmonter certaines conditions de subordination de genre. Il se pourrait même que ces données soulignent le besoin d'une reconnaissance plus systématique de la sexospécificité au sujet du logement social.

7.2 *Pintaninas* et leur acuité vis-à-vis le logement

Les femmes ayant participé à nos entrevues semi-structurées ont été rencontrées grâce aux différentes sources exposées dans le chapitre 5 (voir la section 5.4). À l'époque le tout nouveau répertoire des comités d'*allegamiento* de la commune venait d'être publié[224], facilitant ainsi considérablement notre démarche de recherche[225]. Cependant, notre arrivée dans le monde des femmes *pintaninas* n'a pas été sans susciter un sentiment de réserve qui nous a obligé à travailler très soigneusement notre entrée chez elles. C'est seulement une fois dissipées toutes leurs craintes au sujet de l'utilisation des renseignements des entrevues et après les avoir assurées de l'anonymat et de la confidentialité des propos tenus lors de nos échanges, que ces femmes *pobladoras* nous ont fait pleinement confiance, partageant avec nous leurs expériences et perceptions par rapport au processus d'accès au logement social.

Dans le tableau 7.3, nous esquissons le profil des *Pintaninas* nous ayant ouvert les portes de leur domicile et qui ont bien voulu partager quelques heures de leur temps avec nous, en nous relatant leurs démarches d'accès au logement social. Ce profil est assez diversifié en termes d'âge, d'occupation, de scolarité, d'état civil et de nombre d'enfants.

[224] Répertoire ayant mis de l'ordre et restructuré quelques personnalités juridiques des comités d'*allegamiento*.
[225] C'est d'ailleurs pourquoi plus de la moitié des femmes contactées étaient impliquées comme dirigeantes de leur comité pro-logement.

Tableau 7.3 Profil des femmes interviewées

Identificateur	Occupation	Scolarité (années d'études)	Âge	État Civil	Enfants	Fonction au Comité (années d'affiliation)
Demandeurs						
Fd1	Femme au foyer	Primaire (8)	30	Mariée	2	Présidente (5)
Fd2	Étudiante	Secondaire (12)	31	Mariée	2	Présidente (3)
Fd3	Femme au foyer	Technique (14)	33	Mariée	1	Ex-présidente (3)
Fd4	Femme de ménage	Primaire I (6)	45	Célibataire	0 (1)*	Secrétaire (3)
Fd5	Vendeuse Informelle	Primaire I (6)	48	Séparée de fait	0 (4)*	Présidente (3)
Fd6	Femme au foyer	Technique (14)	21	Mariée	1	Secrétaire (2)
Fd7	Femme au foyer	Secondaire (12)	26	Mariée	2	Membre (3)
Fd8	Femme de ménage	Primaire I (7)	34	Conjointe de fait	3	Membre (2)
Fd9	Aide soignante	Technique (14)	31	Séparée de fait	2	Présidente (2)
Fd10	Femme au foyer	Secondaire (12)	25	Séparée de fait	3	Vice-présidente (2)
Bénéficiaires						
Fb1	Femme de ménage	Technique (15)	33	Célibataire	1	Présidente (4)
Fb2	Femme au foyer	Secondaire I (10)	37	Mariée	3	Membre (4)
Fb3	Femme au foyer	Primaire I (6)	35	Mariée	4	Ex-membre (3)

I : incomplète. / * Il s'agit d'adultes / Fd : femmes demandeuses / Fb : femmes bénéficiaires.

Ainsi, l'âge moyen était de trente-trois (33) ans ; la plus jeune ayant vingt-et-un (21) ans et la plus âgée quarante-huit (48). Toutes les femmes avaient des enfants à leur charge, sauf deux qui avaient des enfants adultes. Huit étaient soit mariées soit avaient des conjoints de fait, trois étaient séparées de faits et seulement deux étaient célibataires. La plupart d'entre elles étaient femmes au foyer (7), suivies de celles travaillant comme femmes de ménage (3), auxquelles s'ajoutaient une vendeuse informelle, une aide soignante et une étudiante. Cinq (5) femmes avaient atteint un niveau d'éducation primaire avec entre 6 et 8 ans d'études, quatre (4) avaient des études secondaires et trois (3) des études techniques de niveau supérieur. Enfin, la grande majorité des participantes exerçaient ou avaient déjà exercé des fonctions importantes dans leur comité d'*allegamiento* respectifs.

7.2.1 Histoire résidentielle récente

Nos données n'ont fait que confirmer ce qui a déjà été noté plus haut dans ce chapitre (voir la sous-section 7.1.3), c'est-à-dire, que l'*allegamiento* se réalise majoritairement chez la parenté proche : mère, parents, beaux-parents et grands-parents qui procurent un arrangement résidentiel aux ménages en difficulté des *Pintaninas* consultées.

Tableau 7.4 Compte-rendu résidentiel

Identificateur	*Allegamiento* (chez qui)	Nb d'années	Quartier	Nb de logis en 10 ans	Cohabitants actuels/ou à l'époque	Nb des ménages par logement	Composition du ménage
Demandeurs							
Fd1	beaux-parents mère	5 5 **Total** : 10	tjs à La Pintana	2	10 (5 enfants)	3 ménages	2 familles 1 pers. seule
Fd2	Mère	13 **Total** : 13	tjs à La Pintana	1	5 (2 enfants)	2 ménages	1 famille 1 pers seule
Fd3	Parents	3 **Total** : 3	tjs à La Pintana	1	9 (3 enfants)	3 ménages	2 familles 1 couple
Fd4	soeur ami	10 2 **Total** : 12	tjs à La Pintana	2	2 (0 enfants)	1 ménage	1 couple
Fd5	familles colocataires	7 **Total** : 7	Cerro Navia La Pintana	2	11 (2 enfants)	3 ménages	2 familles 1 pers seule
Fd6	grands-parents	3 **Total** : 3	tjs à La Pintana	2	5 (1 enfant)	2 ménages	1 famille 1 couple
Fd7	Parents	4 **Total** : 4	tjs à La Pintana	2	8 (3 enfants)	3 ménages	2 familles 1 couple
Fd8	conjoint propriétaire	11 **Total** : 11	tjs à La Pintana	1	6 (3 enfants)	1 ménage	1 famille recomposée
Fd9	mère	14 **Total** : 14	tjs à La Pintana	1	4 (2 enfants)	2 ménages	1 famille 1 pers seule
Fd10	tante cousine colocataire	1 3 **Total** : 4	Cerrillos Peñalolen La Pintana	3	5 (3 enfants)	2 ménages	1 famille 1 pers seule
Bénéficiaires							
Fb1	parents	10 **Total** : 10	tjs à La Pintana	2	10 (3 enfants)	4 ménages	3 familles 1 couple
Fb2	beaux-parents	11 **Total** : 11	tjs à La Pintana	2	11 (3 enfants)	2 ménages	2 familles
Fb3	parenté colocataire	3 **Total** : 3	Ñuñoa Peñalolen Recoleta	3	8 (4 enfants)	2 ménages	2 familles

Fd : femmes demandeuses / Fb : femmes bénéficiaires.

Les arrangements de logement sont variés, quoique pour un grand nombre il s'agit de cohabitants adultes vivant ensemble comme le montre le tableau précédent. Le nombre d'années vécues avec la même parenté est variable et nous retrouvons les deux extrêmes : les femmes qui n'ont jamais quitté la maison familiale ou celle de leur mari par manque des ressources économiques (Fd2, Fd9, Fb1 et Fb2), et celles qui ne font que débuter avec ce type d'entente résidentielle car la situation économique vient tout récemment de se corser (Fd3, Fd6 et Fd7). Les cas ayant été accueillis à tour de rôle par divers membres de la parenté sont moins nombreux au cours des 10 dernières années (Fd1, Fd4 et Fd8). Nous ne trouvons que quelques femmes qui se sont accommodées d'une colocation familiale (Fd5, Fd10 et Fb3). En outre, comme le fait bien

ressortir le tableau 7.4, la grande majorité de ces femmes ont toujours vécu dans la commune de La Pintana, ce qui a incité certaines à déclarer qu'elles sont des vraies *Pintaninas de cœur*, démontrant ainsi un sens significatif d'appartenance à leur commune.

7.2.2 Procédures institutionnelles

La grande majorité des femmes interviewées (Fd2, Fd3, Fd4, Fd5, Fd6, Fd7, Fd10, Fb1) ont opté pour une démarche collective d'accès au logement social avec une durée de quelques années (2 à 4 ans)[226]. Néanmoins, nous avons pu constater aussi que quelques femmes avaient auparavant entamé certaines procédures de manière individuelle (depuis 7 à 10 ans) sans avoir obtenu les résultats escomptés (Fd1, Fd8, Fd9 et Fb2)[227]. Une seule a fait la démarche opposée, c'est-à-dire qu'elle a commencé par être membre d'un comité pour ensuite réussir quelques années plus tard la demande de façon individuelle (Fb3).

De même, remarquons aussi qu'un grand nombre des femmes (Fd3, Fd6, Fd9, Fd10 et Fb1) ont pris connaissance du programme PVB-SERVIU grâce au travail de sensibilisation entamé par les associations de voisinage et au travail des comités d'*allegamiento* respectifs.

> [Le programme PVB-SERVIU] Ça a été à travers un comité. Le comité était tout juste en train de se former. Et la même journée que je suis entrée… ils m'ont dit d'apporter un tas de documents et de choses pour la demande (**Fd6 : unité de texte 16**).
>
> Bon ici on a eu connaissance par l'association du voisinage. Cette association informe des réunions générales où il va s'ouvrir un comité et de l'inscription des gens pour postuler au logement (**Fd9 : unité de texte 18**).
>
> [C'est] Par l'intermédiaire du comité d'*allegamiento*. En premier, il s'est formé ici dans l'association du voisinage. Et de là le comité est né. Et depuis là je me suis renseignée… sur la documentation qu'il fallait avoir pour pouvoir faire la demande à la maison (**Fd10 : unité de texte 17**).

---

[226] Nombre d'années correspondant au nombre de fois où elles ont dû valider leur enquête de caractérisation socioéconomique (CAS II). Comme nous l'avons mentionné au chapitre 3 (voir la section 3.3), cette enquête est un outil de ciblage et un pré-requis de la demande. La majorité des femmes avaient réalisé cette démarche 2 fois.

[227] À ce niveau, il s'agissait de procédures moins officielles et seulement de la perception de ces femmes car, par exemple, le fait d'avoir ouvert un compte d'épargne ne signifiait avoir entamé la démarche et accumulé un temps d'attente que pour quelques-unes d'entre elles.

Un autre ensemble important de *Pintaninas* sondées (Fd4, Fd5, Fd7, Fb2 et Fb3) a été mis au courant par l'intermédiaire de la parenté, des amis ou des connaissances. Tel que le laisse entrevoir l'extrait suivant, ce type d'intermédiation peut même offrir du soutien moral et financier selon les circonstances.

> Mon beau-père m'a dit qu'il y allait s'ouvrir un comité là, et qu'il était pour les maisons. Il m'a dit : comment sais-tu [si jamais ça marche ?]… Beau-père, si je n'ai pas une maison après 7 années [d'être inscrite individuelle] dans la municipalité, pourquoi je vais me retirer là et m'inscrire dans cet autre endroit ? Il m'a dit qu'il fallait que je risque un peu et que je fasse une folie. C'est lui qui m'a donné l'argent qui me manquait et m'a dit de ne plus penser et aller juste m'inscrire. Et c'est cela que j'ai fait (**Fb2 : unités de texte 15 et 16**).

Nous avons pu remarquer que les femmes empruntant les voies les plus officielles, c'est-à-dire obtenir les renseignements auprès de l'administration locale, ont été minoritaires (Fd1, Fd2 et Fd8). En fait, même à ce niveau, l'information a davantage été récoltée par les femmes elles-mêmes que par une intervention directe des fonctionnaires de La Pintana, comme l'indiquent les extraits suivants :

> Bon moi, je suis allée un jour à la municipalité et j'ai vu le papier qu'ils mettaient sur le logement PVB. Et là je me suis inscrite individuelle en premier (**Fd1 : unité de texte 18**).

> Parce qu'il y avait un panneau dans la municipalité, qu'ils inscrivaient pour le PVB. Là, je suis entrée et je lui ai demandé à la demoiselle quelles étaient les choses nécessaires pour faire la demande. Alors, elle m'a dit qu'il fallait amener les papiers de reconnaissance des enfants, le carnet [de mariage], avoir une épargne d'un montant x, tout ça. Et là je fais tout cela, mais je ne me suis jamais imaginée qu'ils allaient prendre autant de temps (**Fd8 : unité de texte 16**).

L'ensemble de *Pintaninas* a répondu que l'inscription au PVB-SERVIU avait été effectuée en leur propre nom et toutes, devenues bénéficiaires, aspiraient à ce que le titre de la maison continue à leur appartenir. En somme il s'agit d'une série de petits pas s'alignant vers leur habilitation via le logement (voir la section 1.6). Les paragraphes qui suivent montrent cependant qu'il y a des différences qualitatives à propos de cette autonomisation, tout dépendant du sous-groupe d'appartenance.

Nous avons pu identifier trois grands types de réponses avancées par nos *Pintaninas* qui concordent bien avec leur statut civil. Premièrement, la plupart des femmes mariées (Fd1, Fd6, Fd7, Fb2 et Fd3) se sont approprié l'espace et la responsabilité de la démarche car leurs maris les ont laissées faire. Ce sont donc les responsabilités productives masculines, l'incompatibilité des

horaires et les calculs des pertes économiques d'une participation active du mari aux activités menant à l'accès au logement qui ont fait que ces femmes se sont retrouvées à la tête de la procédure d'accès au logement et ont pu envisager, par la suite, une éventuelle propriété personnelle de l'unité familiale. À cet égard, les extraits suivants illustrent un cas ayant réalisé cette éventualité.

> … moi j'avais plus d'accès à sortir faire les démarches. Parce que mon mari travaille. Si la maison sort [nous est octroyée], je lui ai dit que nous la mettions à son nom, si on peut faire cela, mais j'ai su une chose, que la chose maintenant… est égale si est au nom d'un ou de l'autre (**Fd1 : unité de texte 20**).

> … parce qu'il fallait que ce soit moi car mon mari travaillait, et lui n'avait pas du temps suffisant pour aller se promener tout en faisant les démarches. Moins encore pour être attentif aux activités menées par le comité, lui il ne pouvait pas (**Fb2 : unité de texte 21**).

> Ça a été à mon nom que la maison est sortie [a été attribuée]. Lui, il m'a dit d'aller car moi j'avais plus de temps et lui travaillait tous les jours et n'a qu'un jour de congé, les dimanches. Et c'est de cela que ça dépend car c'est toi qui a plus de temps. Et moi, même si j'allais avec mes enfants accrochés au cou, j'allais toujours (**Fb3 : unité de texte 24**).

En contrepartie, mais toujours dans le groupe des femmes mariées, nous avons observé dans le choix nominatif de l'inscription de quelques femmes mariées plus revendicatrices (Fd2 et Fd3), deux attitudes pouvant être qualifiées de prévoyance et d'auto-valorisation par rapport à l'entreprise d'accès au logement. La première considère la sécurisation de l'occupation par une inscription individuelle suivie d'une titularité personnelle comme un moyen de contrôle tangible dans l'éventualité d'une rupture familiale. La deuxième met de l'avant la nécessité de rendre explicite l'effort individuel féminin régulier, persistant et conscient qui a été mobilisé dans l'acquisition du logement social. Les deux extraits suivants illustrent bien ces idées.

> Ce qui arrive c'est que dans le comité nous voulons que les femmes restent protégées en cas de séparation. Dans mon cas n'importe lequel était la même chose… mais ce qu'on ne sait jamais si le mariage est assuré pour la vie, alors moi, au moins je devais rester assurée avec quelque chose, et cela a été le logement. Quelque chose au moins pour mes enfants aussi (**Fd2 : unités de texte 17 et 18**).

> Au nom de « maman singe[228] » [ie. la propriété doit être à son nom] !!! Parce que de fait en tant que femme on est celle qui conduit les ressources, c'est la femme qui s'organise pour le logement… en plus que mon mari n'est pas un très bon investisseur, il est quelqu'un de

[228] Expression du milieu populaire chilien pour dire « au nom de celui qui commande ».

> désordonné et qu'il a plusieurs dettes et, moi, j'ai mes papiers irréprochables (**Fd3 : unité de texte 18**).

Dans le deuxième type de réponse, les intentions au sujet de l'inscription au processus d'accès au logement et par rapport à une propriété postérieure sont quelque peu différentes dans les exposés des femmes séparées (Fd5, Fd9 et Fd10). Il ressort très nettement que le besoin de s'abriter dans un endroit convenable est la préoccupation principale pour elles, mais aussi pour leurs enfants à charge. Indiquons cependant que dans les cas des *Pintaninas* séparées participantes à notre recherche, les négociations se sont cordialement déroulées avec leurs ex-maris en ce qui concerne l'entente quant a leur inscription au processus de demande et à la future propriété individuelle. Nous avons identifié dans les récits de ces femmes les problèmes théoriques soulignés dans le chapitre 3 (voir la section 3.5), qui touchent les conflits pouvant apparaître en cas de rupture du couple et les compromis nécessaires effectués *a posteriori* dû à l'exclusion de l'accès au logement social de l'un des membres du couple ayant éclaté. En outre, ceci suggère que la situation de familles recomposées n'a pas été non plus intégrée adéquatement dans la problématique de l'accès au logement social. Elle requiert pourtant une attention particulière, comme l'expriment les extraits suivants qui montrent comment des conditions d'existence changeantes, avec une stabilité fragile et un patrimoine complexe sont difficiles à gérer dans les secteurs moins nantis de la population, en particulier avec des séparations qui sont davantage *de facto* que *de jure*.

> Je ne sais pas pourquoi, mais le mari ne partage pas nécessairement les mêmes aspirations qu'une femme pour avoir un logement. Au contraire, on dirait que le mari est toujours beaucoup moins intéressé à ça. Bien entendu, lui a son travail et s'il va bien, ça va. Car, ils arrivent seulement à manger à la maison, donc c'est la femme qui passe plus de temps dans une maison, qui ne lui appartient pas. [Et quand le mariage fini] la maison est l'espace pour recommencer avec les enfants et qu'ils puissent être tranquilles. Moi, je lui ai dit que je pensais m'inscrire et il m'a dit qu'il n'avait aucun problème, il m'a cédé sa place (**Fd9 : unité de texte 20**).

> C'est à mon nom que l'inscription a été faite. Nous avons discuté avec mon ex, et il a accepté que ce soit moi qui fasse la demande parce que c'est moi qui garde les enfants. Ce qui arrive c'est que lui perd la possibilité d'avoir un logement social à vie. Mais, il me l'a donnée à cause des enfants. Par commun accord il me l'a donné sa place (**Fd10 : unité de texte 20**).

> Mon conjoint il a déjà une maison mais avec son ex, et ce logis est pour sa fille bien que nous l'habitions. Mais, moi je vais avoir ma maison, pour mes et nos enfants. Moi, étant jeune j'ai beaucoup souffert allant d'un endroit à un autre [en tant qu'*allegado*]! Ça a été mon initiative propre, c'est moi qui a pris la décision. C'est que moi je veux une maison qui me soit à moi car la maison de mon conjoint ne m'appartient pas (son conjoint de fait n'a pas légalisé sa

> séparation avec son ex et ils vivent depuis au moins 15 ans ensemble dans la maison de l'ancien couple !) (**Fd8 : unité de texte 20**).

En ce qui concerne le troisièmement type de réponse, les *Pintaninas* de statut civil célibataires sondées (Fd4 et Fb1) sont celles qui ont montré les plus vifs élans personnels par rapport à l'accès au logement. Le passage suivant est très évocateur pour illustrer ce qui vient tout juste de leur être octroyé : le logement tant espéré.

> … moi, je travaille et travaille et je ramasse pour des choses à moi, pour ma maison. Parce que moi, je me dis ça : moi, j'ai déjà donné tout ce qu'une mère peut donner à ses enfants, l'éducation, sa profession ma fille l'a, alors moi je veux avant de mourir avoir mon logement (**Fd4 : unité de texte 20**).

Pour ce qui est de la question de la connaissance antérieure des institutions de gestion du logement social des paliers municipal et central par les *Pintaninas* consultées, les appréciations se sont divisées quasi moitié-moitié. Pour certaines *Pintaninas*, le fait d'avoir enclenché les procédures ne leur a pas davantage fait connaître les institutions concernées (Fd1, Fd2, Fd3, Fd6, Fd7, Fd8 et Fd9). En fait, elles disent avoir déjà été en interaction avec ces institutions, mentionnant toutefois davantage le niveau municipal que le palier central. Quoi qu'il en soit, à partir du moment où ces femmes assument des responsabilités dans les conseils administratifs de leur comité d'*allegamiento*, elles changent considérablement leur niveau de familiarisation et de maîtrise de ces organismes[229], tel que l'indiquent les citations suivantes.

> Oui, oui je connaissais. Ça oui! Mais la vérité c'est que nous n'allons pas beaucoup au SERVIU car nous nous sommes inscrits dans la municipalité. Tout passe via la municipalité… À la municipalité nous allons une fois par semaine, en général pour faire des démarches et tout ce que nous avons à faire, actualisation des documents, que s'il y des enfants qui sont nés il faut aller laisser les certificats de naissance, etc. Au SERVIU nous n'allons pas beaucoup, en général c'est une ou deux fois par année, par là nous ne nous approchons pas beaucoup! (**Fd2 : unités de texte 22 et 23**).

> Ces organismes m'étaient connus et cela même si je ne connaissais pas tout à 100 % la matière. Mais, j'avais un peu d'information. À la municipalité je suis allée car je préside aussi l'union communale de comités d'*allegados*. Donc, je vais faire des consultations particulières, des membres qui en ont des inquiétudes. Car ces membres travaillent c'est moi qui fait les consultations et lors des réunions là on les renseigne (**Fd3 : unités de texte 24-26**).

[229] Surtout au niveau municipal car le processus avait été décentralisé vers la fin des années 1990. À présent la rédaction des formulaires et l'inscription au logement social peuvent se faire depuis un guichet municipal.

> Je savais bien de la municipalité et du SERVIU. Au SERVIU, je pense que je suis allée chercher des formulaires pour les membres peut-être 12 fois avant que le tout puisse se faire à la muni [municipalité]. Et dans la municipalité je passe beaucoup de temps et j'ai déjà perdu le compte [de combien de fois je suis allée]. Moi, le comité je l'ai mené toute seule pendant 2 ans, maintenant, tout vient de se réactiver et nous avons à nouveau un conseil d'administration et je suis là encore (**Fd9 : unités de texte 25-29**).

L'autre ensemble de *Pintaninas* (Fd4, Fd5, Fd10, Fb1, Fb2 et Fb3) ne connaissaient pas très bien ni la municipalité ni le SERVIU avant d'entamer le processus d'accès au logement. Elles mentionnent en fait que c'est grâce à l'exécution des procédures institutionnelles qu'elles ont commencé à se faufiler dans les dédales administratifs, bien que de manière plus lente et circonspecte que dans le groupe mentionné précédemment. Ces femmes vont également faire l'expérience d'apprivoiser le niveau local en prenant l'initiative de la démarche d'accès à la propriété en s'assurant, entre autres, que la paperasse soit en règle. Soulignons que ladite expérience, comme le signalent les récits de certaines d'entre elles, sera retransmise à son tour, dans une sorte d'enseignement solidaire à d'autres qui font les procédures collectivement. Ce qui n'est pas tout à fait le cas de la *Pintanina* (Fb3) ayant terminé la démarche de manière individuelle, car plus isolée elle a dû se débrouiller seule et confronter les institutions d'une manière beaucoup plus tendue.

> Le SERVIU je n'ai aucune idée [où il est] jusqu'aujourd'hui, mais, la municipalité là nous avons toutes les choses…. ce que la présidente du comité fait tout, elle va [au SERVIU]. Car on a plus des restrictions à cause du travail. On a moins de temps pour faire toute la paperasse (**Fd4 : unité de texte 27**).

> Moi, je ne savais pas ni comment me rendre ni l'autobus qu'il fallait prendre [pour aller au SERVIU]. J'ai tout fait en demandant dans le ministère ou dans la municipalité. Et la présidente d'un autre comité a eu la volonté de m'amener, c'est elle qui m'a dit d'aller là et là et elle m'a laissée. Mais, tu sais que cela m'a donné la possibilité d'aider d'autres gens à mon tour (**Fd5 : unité de texte 23**).

> Non là je n'avais pas d'idée. Jamais je n'avais mis les pieds dans la municipalité avant d'entrer dans ça. C'est une amie qui m'a aidé. Et c'est comme ça que j'ai su où elles étaient l'unité du logement, ses secrétaires et la travailleuse sociale. La même chose pour le SERVIU. Elle avait fait déjà les démarches, donc moi je lui ai demandé tout. Elle m'a même amené aux places et me présentait les gens pour qu'ils m'aident (**Fb1 : unité de texte 25**).

> Moi, je ne savais pas !... Quand je retrouvais la municipalité je demandais et l'assistante et elle me disaient d'aller à Serrano [adresse du SERVIU] et où est-ce que ça se trouvait…en face de la tour avec de l'eau. Le Paseo Ahumada. En demandant je suis arrivée. Mais là, je partais seule à voir si j'allais arriver [à trouver l'endroit] (**Fb3 : unités de texte 29 et 30**).

Quand nous avons creusé la question des documents ayant dû être présentés pour être en conformité avec les procédures institutionnelles d'inscription, les femmes ont exprimé dans leur ensemble quelques difficultés à en dresser une liste instantanée[230]. Par contre, après l'hésitation initiale, toutes les *Pintaninas* sondées savent plus ou moins qu'il faut présenter les photocopies de leurs cartes d'identité ainsi que celles de leurs conjoints respectifs, le livret de famille inventoriant le nombre d'enfants de moins de 18 ans ainsi que leur statut civil, les déclarations formelles de revenus personnels ou du mari, la fiche CAS II, le certificat de résidence communale et le compte d'épargne avec le numéro et le montant amassé. Certaines femmes (Fd3, Fd6 et Fd8) remarquent que les procédures se sont considérablement simplifiées depuis que les démarches peuvent être exécutées à partir de la municipalité (un comptoir spécifique pour les comités ayant été créé). Rappelons toutefois que la facilitation de la collecte de la documentation nécessaire à l'inscription des membres est une des fonctions structurantes de tout comité d'*allegamiento*.

Face à tous ces documents/procédures, celui envers lequel les *Pintaninas* (Fd1, Fd3, Fd5, Fd6, Fd7, Fd8, Fd9, Fd10, Fb1 et Fb3) se sont montrées les plus critiques a été la fiche CAS II. Cette enquête de stratification socioéconomique réalisée au niveau municipal serait, nous disent-elles, trop rigide quant à l'évaluation réelle des besoins résidentiels des ménages *allegados*. Ladite évaluation résulte en un pointage qui pondère l'habilitation à la sélection. Les *Pintaninas* ont l'impression que cette enquête est injuste et paradoxale car elle prend davantage en compte les avoirs/patrimoine et le niveau de bien-être matériel du ménage qui les accueille que leurs propres avoirs/patrimoine et conditions d'entassement[231]. La citation suivante est très évocatrice à ce sujet.

> L'affaire de comment on mesure l'indice CAS est très contradictoire. Les fonctionnaires vont faire l'enquête chez toi et regardent la propriété où t'es *allegado* ! Donc, ce n'est pas juste pour nous… que nous n'avons pas de maison, et ils te donnent un très haut indice CAS parce que ta parenté a une maison qui est solide et il y en a du plancher, parce qu'ils ont de

[230] Ce sont : 1) l'identification du solliciteur et de son conjoint (s'il est célibataire c'est une simple déclaration d'état civil), le livret de famille, le certificat de naissance des enfants de moins de 18 ans ; 2) la validité de la fiche CAS II (ne datant pas de plus de deux ans) ; 3) l'ouverture d'un compte d'épargne à soi ou conjoint et mandat de vérification de la somme pour le SERVIU ; et 4) l'identification du groupe : personnalité juridique valide, acte de constitution, carnet d'identité des membres et pochette du groupe avec signature du conseil d'administration.

[231] Bien que nous puissions construire à partir de la fiche CAS un indice d'entassement qui produit un certain pointage, il n'en est jamais question lorsqu'il s'agit de répertorier et compter les années vécues ensemble dans ces conditions ! Ceci devrait pourtant être une considération importante.

> micro-ondes, parce qu'il y a des électroménagers…Je crois que comme on mesure la pauvreté dans ce pays c'est grave ! En fait, dans le SERVIU quand le ministre se dirige à la population et ils te parlent que ces programmes sont exclusifs de l'extrême pauvreté, c'est ça qu'ils disent. Mais, quand ils viennent passer l'enquête CAS, évidement ils ne te considèrent pas extrêmement pauvre pour que tu n'aie pas un toit ! (**Fd3 : unité de texte 49**).

Par rapport à l'estimation du temps encouru lors d'une journée de démarches auprès des organismes centraux ou locaux, presque toutes les femmes jugent que le temps minimum à allouer est d'une matinée. L'élément qui varie le plus est le nombre de fois où chacune aura été en contact avec les institutions, ce qui reste en étroite relation avec la fonction des *Pintaninas* à l'intérieur de leur comité d'*allegados* respectif. Or, les présidentes et certains membres des conseils d'administration, ainsi que la *Pintanina* ayant fini la démarche toute seule (Fd1, Fd2, Fd3, Fd5, Fd6, Fd9, Fb1 et Fb3), ont eu l'opportunité d'avoir des interactions beaucoup plus intenses tandis que d'autres membres du conseil d'administration et membres n'ont visité les espaces institutionnels qu'à de biens spécifiques occasions (Fd4, Fd7, Fd8, Fd10 et Fb2). Que ce soit lors des interactions récurrentes ou lors de visites exceptionnelles, une grande majorité de ces *Pintaninas* (Fd1, Fd5, Fd7, Fd9, Fd10, Fb1, Fb2 et Fb3) ont précisé qu'elles trouvaient l'horaire d'ouverture des organismes très convenable[232], s'accordant bien à leurs activités ménagères quotidiennes. Par contre, quelques *Pintaninas* (Fd2, Fd3, Fd4, Fd6 et Fd8) considèrent que cet horaire surtout matinal fût trop pensé en fonction des femmes au foyer et ne tient pas compte des réalités de celles et ceux ayant à travailler. Se dégage en fait de ce choix d'horaire un certain *a priori* municipal quant au type de femmes ayant constitué la priorité de l'administration locale.

> Bon, la vérité c'est que pour nous [femmes au foyer] le matin est bien, mais, il y a toujours des gens que cela ne le sert pas… et dans l'après-midi le SERVIU et la muni [municipalité] ne reçoivent pas. […] il est évident que les gens qui travaillent ne pourront jamais aller faire les démarches. En plus, le temps est trop court pour la quantité des gens qui attendent. Il y a beaucoup de gens qui restent sans avoir été répondus (**Fd2 : unité de texte 25**).

À propos de l'accueil des fonctionnaires et de la perception des informations reçues, la grande majorité des femmes (Fd1, Fd2, Fd4, Fd5, Fd6, Fd7, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3) expriment non seulement une bonne appréciation de la réception des fonctionnaires publics, plus marqué incontestablement au niveau local, mais aussi un bon niveau de satisfaction par rapport aux

[232] Il s'agit surtout de l'horaire de service matinal. L'horaire du SERVIU est du lundi au vendredi de 9:00 à 14:00 et celui de La Pintana est du lundi de 8:30 à 17:30 et du mardi au vendredi de 8:30 à 14:00.

renseignements leur ayant été procurés à propos de l'ensemble de la démarche d'accès au logement social. Trois *Pintaninas* ont été pourtant plus critiques sur ces deux sujets (Fd3, Fd8 et Fb1) ; elles spécifient que l'accueil dépendait beaucoup trop du fonctionnaire en poste dans les deux institutions. Par contre, elles se sont montrées plus positives face aux renseignements reçus via le SERVIU que par l'instance municipale, allant à l'encontre de la perception du premier groupe.

En ce qui concerne les arrangements échafaudés lors d'une journée de démarche pour le logement social, la plupart de *Pintaninas* (Fd1, Fd2, Fd4, Fd8, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3) mentionnent avoir joué sur leur propre marge d'élasticité horaire. Ainsi, durant cette journée soit qu'elles se levaient plus tôt ou soit qu'elles anticipaient les tâches domestiques à l'avance, les faisant rentrer à l'intérieur d'une logique d'organisation ménagère. Plusieurs femmes ont fait remarquer qu'elles ont dû se faire accompagner par leurs enfants lors des démarches. À l'inverse, l'autre ensemble de *Pintaninas* (Fd3, Fd5, Fd6, Fd7 et Fb1) a pu profiter des avantages de leur condition d'*allegamiento*, c'est-à-dire du partage des tâches autour des adultes - surtout femmes - des ménages cohabitant, ou alors un membre de la parenté a pu les remplacer pour notamment la question de la garde des enfants.

Enfin, pour terminer en ce qui a trait au niveau de difficultés des démarches requises pour débuter le processus d'accès au logement social, les *Pintaninas* déplorent en grande majorité (Fd1, Fd2, Fd4, Fd5, Fd6, Fd8, Fb1, Fb2 et Fb3) le côté difficile-laborieux de la dite épreuve, surtout au début. Cela demeure même pour quelques-unes (Fb8, Fb2 et Fb3) un embrouillamini continu jusqu'à la fin du processus, un poids pouvant surcharger des états de santé déjà très fragiles. Nonobstant, il est émouvant de s'apercevoir qu'une belle réussite du processus d'accès au logement social fait oublier toutes les difficultés, comme dans le cas d'un accouchement !

> Au début les démarches sont un peu difficiles, car on n'a pas d'idée des documents, papiers qu'il faut faire, où il faut aller, c'est difficile, mais, déjà quand on commence à bouger, il n'est pas autant. On s'habitue petit à petit à ce qu'il faut faire et comment (**Fd2 : unité de texte 27**).

> Pour moi, avec ma dépression ça a été très difficile de faire tous les papiers [mais aussi l'assignation du logement]. Car en premier lieu nous avons passé dans un comptoir, où ils nous demandaient les noms et tout cela, et après regarder le plan [de localisation de l'unité], après faire un autre dossier et passer comme pour cinq, six, sept tables pour faire tous les démarches et toujours les mêmes questions. Là ma tête a commencé comme à m'exploser. Et

> cela a aggravé mon état, je me suis évanouie. Moi j'étais en train de sortir du SERVIU quand tout s'est mis en blanc. Il y a eu un gardien qui m'a soutenue et il m'a dit : c'était l'émotion de la maison madame, même s'ils ne vous l'ont pas donnée encore ! (**Fb2 : unité de texte 34**).
>
> … c'est comme avoir un bébé ! C'est tellement similaire. C'est que la joie fait tout oublier, on ne se souvient plus ni quand ni comment. Ça s'efface [les difficultés] C'est la joie d'avoir sa maison à soi (**Fb3 : unité de texte 37**).

D'après celles ayant trouvé les démarches faciles (ou sans trop de complications) (Fd3, Fd7, Fd9 et F10), il s'agissait seulement de comprendre la mécanique administrative mise en route puis suivre le processus par après. Elles atténuent tout de même leur certitude en remarquant qu'il faut disposer d'une grande quantité de temps pour pouvoir mener ces actions à bon terme.

7.2.3 Gestion de l'épargne et perception de l'effort

Comme nous l'avons déjà noté au chapitre 3 (voir la section 3.3), de concert avec le subside et le crédit, l'épargne fait partie de la triade du modèle néolibéral chilien d'accès au logement social. Cette épargne représente la partie d'effort familial que les moins nantis – ou « pauvres solvables » - sont disposés et capables de consolider pour accéder au rêve d'une maison à soi. Dans les cas de nos *Pintaninas* plus de la moitié d'entre elles (Fd1, Fd4, Fd5, Fd8, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3) avait déjà ouvert quelques années auparavant des comptes d'épargne à cette fin (approximativement 2-3 ans). Cela ne demeure toutefois qu'une prémisse de leur intention ultérieure d'entamer les démarches d'accès et ne signifie pas pour autant le déclenchement réel du processus d'inscription. En effet, aucune de ces femmes n'était inscrite dans les registres et n'avait respecté le contrat financier sollicité lors de l'ouverture d'un compte d'épargne pour le logement, à savoir une constance dans les dépôts pendant au moins une année et demie. Les autres *Pintaninas* (Fd2, Fd3, Fd6, Fd7 et Fb1) se retrouvaient dans une situation complètement opposée. Pour elles, l'ouverture du compte d'épargne s'est faite en même temps que leur enregistrement formel au logement social.

Pourtant, un élément est sans conteste commun à plusieurs des cas de femmes affiliées à un comité d'*allegamiento* : la persévérance dans l'épargne a été stimulée par l'entremise de l'association à l'organisme.

> Bon, dans trois ans on a déjà dépassé le montant demandé. Maintenant, on ramasse du pointage. Quand on a commencé il fallait 140 000 pesos (384 $Ca). Ce comité a travaillé très bien, on est tous au-dessus de 300 000 pesos (824 $Ca). On n'a pas de problèmes d'épargne… On essaie toujours de ramasser [de l'argent]. En fait, on travaille en fonction des livrets. C'est-à-dire, on charge une mensualité et à la fin de l'année chaque membre reçoit un dépôt d'argent. Eux, aussi de son côté, quand ils le peuvent font des dépôts. Ainsi, il y a deux incitations, l'argent ramassé dans le comité et l'individuel. On a différentes activités, on a des loteries et des activités pour faire de l'argent. Le tout divisé en parties égales pour les livrets (**Fd2 : unités de textes 35 et 36**).

> En général demandent 10 UF d'épargne, ce qui est autour de 160 000 pesos (439 $Ca)[233]. On s'est mis en tant que but du comité d'avoir le double demandé. Car en réalité il y a beaucoup de comités qui se font la concurrence [faisant monter la somme d'épargne au bout du compte] (**Fd5 : unité de texte 45**)

Tous les livrets d'épargne pour le logement des *Pintaninas* sondées ont été ouverts à la Banque de l'État du Chili, ce qui n'est pas surprenant car il s'agit de l'institution financière partenaire qui soutient l'épargne des plus pauvres et à laquelle renvoyaient systématiquement autant le SERVIU que la municipalité. Cette banque d'État est la seule à faciliter l'ouverture des comptes d'épargne avec un montant d'une demie UF (21 $Ca). Les *Pintaninas* participantes ont commencé en majorité[234] par placer le minimum requis, c'est-à-dire, entre une demie et une UF. La succursale de la Banque de l'État située à l'arrêt 37[235] avenue Sta Rosa, en face des bureaux de la municipalité, concentre ainsi les engagements financiers de toutes les *Pintaninas*[236]. Parallèlement, il faut noter que l'aide ayant été reçu des fonctionnaires bancaires demeure très élémentaire : succincte et centrée seulement sur le remplissage des formulaires. Mais, pour un ensemble plus grand de *Pintaninas* (Fd1, Fd2, Fd4, Fd7, Fd8, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3), la perception à propos de cette aide, ainsi que de l'accueil, demeure très positive, quoique nous en repérions aussi quelques-unes (Fd3, Fd5, Fd6 et Fb1) pour qui l'aide demeure un peu moins convenable et qui sont plus critiques à propos du manque d'éclaircissement sur les clauses relatives au conditions de l'épargne.

---

[233] Nous avons calculé la valeur en pesos selon l'approximation qu'elle en a elle-même faite. La valeur moyenne d'une UF en 2000 était de 15 409 pesos (42 $Ca).

[234] Sauf Fd1 qui a ouvert son compte avec un assez considérable montant de 100 000 pesos (275 $Ca).

[235] Originalement un arrêt d'autobus, c'est actuellement l'équivalant d'une sortie d'autoroute sans en être une.

[236] Sauf Fb3 qui venait de l'extérieur de La Pintana de la commune de Recoleta. Ces engagements demandent minimalement le dépôt mensuel d'une demie UF (21 $Ca), totalisant 10 UF (425 $Ca) comme minimum à la fin de la période souscrite. Avec toutefois un intérêt deux points pourcents plus bas que dans les autres institutions financières (Rojas, 1999). Signalons que ce montant d'argent donne accès aussi au pointage et à une aide dans l'octroi du subside.

Les fonds étaient tous au nom des *Pintaninas* interviewées, puisque sans exception elles avaient eu l'impression qu'il fallait que ce soit la personne qui faisait la demande du logement qui devait apparaître comme titulaire du compte d'épargne. Cette idée, qui est communément répandue chez les *Pintaninas* mariées, n'avait pourtant aucune assise réelle quant à l'éventuelle titularité du logement car le titulaire du compte peut être l'un ou l'autre des époux. Nous pourrions donc évoquer à ce niveau l'utilisation d'une astuce tout à fait inconsciente par ces femmes. leur permettant d'atténuer les pièges de négations de la propriété du logement à l'intérieur du ménage[237]. D'autres raisons expliquant le choix nominatif du compte d'épargne s'entrecroisent avec celles déjà mentionnées : le manque de temps des maris pour faire les dépôts, les coûts impliqués pour le foyer (Fd6, Fd7, Fb2 et Fb3), une décision individuelle de celles étant célibataires ou séparées (Fd4, Fd9, Fd10, Fb1). Nonobstant, une raison latente - et quelque peu inconsciente - serait également à la base de ce choix manifeste comme nous l'explique si bien la *Pintanina* Fd3.

> Ce qui arrive dans ce pays c'est que la femme aujourd'hui veut tenir les rênes ! Parce que l'homme… il est seulement celui qui amène les revenus économiques. Et celle qui se mobilise pour les procédures c'est la femme. Celle qui a travaille vraiment pour [le logement] c'est la femme. C'est-à-dire, c'est elle qui a eu l'entrain, qui s'est préoccupée de l'épargne…de répondre mensuellement avec l'UF [les montants d'épargne], de ne pas virer de l'argent du livret, de maintenir tous les requis. Cela est en permanence les femmes qui le dirigent (**Fd3 : unité de texte 41**).

Quant à la routine d'épargne individuelle de ces *Pintaninas* à travers le temps, nous avons pu constater que pour un ensemble considérable d'entre elles (Fd1, Fd2, Fd3, Fd6, Fd7, Fd8, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3), il s'agissait de la canalisation prioritaire - par la gestion et le déploiement - des ressources venant des revenus de leurs maris actuels, compagnons ou ex-conjoints. Seulement trois *Pintaninas* (Fd4, Fd5 et Fb1) ont souligné que leurs économies provenaient de leur propre capacité d'épargne, d'un meilleur agencement des fruits financiers de leur propre effort de travail.

[237] Bien que nous n'ayons pu le vérifier, ceci pourrait bien correspondre à des stratégies dissimulées de certaines femmes en vue d'essayer d'acquérir la sécurité de l'occupation résidentielle.

De manière générale, la perception la plus répandue parmi les *Pintaninas* sondées (Fd1, Fd3, Fd4, Fd5, Fd8, Fd9, F10, Fb1 et Fb3) est que la somme minimale demandée comme exigence préalable à l'assignation du logement (10 UF ou 425 $Ca) n'est pas un montant inaccessible[238]. Cela n'est pas toujours le cas, surtout lors des périodes de détérioration des conditions économiques, comme nous l'ont indiqué certaines *Pintaninas* (Fd2, Fd6, Fd7 et Fb2) qui signalaient que le montant était quelque peu élevé pour le niveau socioéconomique des gens qui vivent à La Pintana. Quoiqu'il en soit, d'une façon ou d'une autre il est possible de réunir les montants requis, à condition de consentir les sacrifices nécessaires et de bien se serrer la ceinture. Le tableau 7.5 nous permet d'apprécier les montants cumulés par toutes les participantes.

Tableau 7.5 Ouverture du livret et montant épargné

Identificateur	Ouverture du livret	Montant épargné lors de l'entrevue[239]	Montant pour/à l'assignation[240]
Demandeurs			
Fd1	1993-1995	400 000	360 000
Fd2	1996	300 000	230 000
Fd3	1997	300 000	300 000
Fd4	1995-1998	270 000	230 000
Fd5	1994-1995	150 000	320 000
Fd6	1999	10 000	200 000
Fd7	1997	166 000	200 000
Fd8	1995-1998	500 000	320 000
Fd9	1991-1998	20 000	270 000
Fd10	1996-1998	100 000	270 000
Bénéficiaires			
Fb1	1996	220 000	190 000
Fb2	1993-1996	360 000	190 000
Fb3	1993-1996	1 000 058	210 000

Ainsi, la moitié des femmes qui ont fait la démarche (Fd1, Fd2, Fd3, Fd4 et Fd5) dépassent de beaucoup le montant minimum requis pour la demande, surpassant de peu la somme requise lors de la dernière assignation du programme gouvernemental (dernière information dont elles disposent). Plusieurs autres (Fd5, Fd7 et Fd10) ont atteint le minimum, toutefois elles sont encore un peu loin du but fixé collectivement. Seulement deux femmes (Fd6 et Fd9) se retrouvent loin

[238] En fait, dans les dernières années le montant demandé se situait plutôt entre 14 et 15 UF (593-632 $Ca) en raison de l'effet de la valeur indexée de la mesure, de la concurrence des solliciteurs et de la valeur des logements.
[239] En pesos.
[240] idem.

derrière la cible minimale nécessaire, soit par manque de moyens ou à cause de l'état de santé d'un membre du ménage. Dans le cas des bénéficiaires les montants ramassés ont été un peu différents. Deux d'entre elles ont économisé un peu plus que le montant de l'assignation de leur appel tandis qu'une seule a surpassé cette quantité, par plus de 400 %.

Attirons l'attention enfin sur quelques récits où s'est dévoilé un subterfuge d'épargne qui nous a beaucoup étonnées en raison de sa conséquence *a posteriori* dans le mécanisme complet de la demande d'accès au logement social. Certaines *Pintaninas* (Fd4, Fd6 et Fb2) nous ont révélé la ruse du surendettement qu'elles utilisent pour atteindre les limites fixées par le programme mais qui alourdit le fardeau économique et la précarisation de leurs ménages. Pour ce faire, plusieurs d'entre elles sollicitent des prêts auprès d'autres institutions financières ou auprès de leurs employeurs, vendant à l'avance leur main-d'œuvre[241]. Ainsi, il faut de toute évidence nuancer quelque peu l'habilité de certains pauvres « solvables » à réaliser des économies sur une base régulière. Le cas de Fd6 est une très bonne illustration de l'éphémère capacité d'épargne et de la fugace solvabilité de quelques postulants au PVB[242].

> Le montant de 150 000 pesos (412 $Ca). En général toutes les personnes de notre comité sont avec l'affaire des prêts. Pour pouvoir faire la demande, moi je vais aller demander un prêt, bien sûr qu'au nom de mon mari ! Je ne peux pas épargner beaucoup sur une base régulière. Tout le monde est en train de faire cela. Ce sont les couples de nos femmes qui demandent le prêt. Et les personnes qui postulent et travaillent ont obtenu des grosses sommes. Maintenant, dans le comité il y a une seule femme qui a 200 000 pesos (550 $Ca), donc nous devons faire pareil, et ramasser d'une façon ou d'une autre ces 200 000 (**Fd6 : unité de texte 42**).

7.2.4 Choix, motivation et degré de contentement au PVB-SERVIU

En ce qui concerne le choix spécifique des *Pintaninas* interviewées par rapport au programme PVB-SERVIU, l'unique raison avancée est la perception que c'est un moyen efficace pour obtenir du logement. Nous avons pu également valider auprès de nos *Pintaninas* que le programme PVB-SERVIU connaît une certaine popularité du fait qu'il est perçu comme étant la solution réelle à leurs problèmes d'entassement, aspect déjà signalé par quelques intervenants-clé

---

[241] Depuis 2004 le système de financement des programmes de logement social a été transféré au système bancaire privé. Comme ce dernier a accès au taux d'endettement global des individus, ce stratagème est devenu plus difficile à mettre en œuvre.

[242] Et qui pourrait être une des causes du très haut niveau de retard des paiements du portefeuille gouvernemental présenté à la fin des années 1990.

des structures centrales (voir la sous-section 6.1.1). En réalité, pour plusieurs de ces femmes (Fd2, Fd5, Fd6 et Fd9) le programme devient l'unique option résidentielle envisageable. En outre, certaines des *Pintaninas* (Fd7, Fd8 et Fb3) opteront pour ce programme en prenant en considération que cela n'implique pas une trop grande charge monétaire pour le groupe familial dans son ensemble, y compris pour le portefeuille de leur mari, comme le suggèrent les passages suivants.

> …[le choix du programme] dépend plus du salaire plus que d'autre chose. En plus, dans cette commune la formule privée n'est pas rentable pour les privés (**Fd2 : unité de texte 14**).

> Parce qu'il s'agit de l'unique possibilité que l'on nous offre. Les autres programmes ont beaucoup plus de pré-requis, par exemple, dans les autres il faut avoir un travail stable (formel)… et j'ai un salaire, mais, il n'est pas tous les mois la même quantité. En plus, il ne faut pas être dans DICOM [service de recouvrement de dettes] (**Fd5 : unité de texte 16**).

> On pense toujours au salaire et qu'il ne manque pas. Parce qu'il faut avoir de l'argent pour payer. Ça c'est le peu et le rien qu'on arrive à ramasser avec tant d'effort et il ne faut pas que la banque vienne te l'enlever […] C'est la maison qui s'ajustait le mieux au salaire de mon mari (**Fb3 : unité de texte 21**).

Questionnées par rapport à la motivation de devenir propriétaires, deux considérations essentielles entrent en ligne de compte et sont étroitement liées aux conditions extrêmes d'*allegamiento* vécues par ces *Pintaninas*. La moitié d'entre elles (Fd4, Fd6, Fd8, Fd10, Fb1, Fb2 et Fb3) affirment rechercher une plus grande tranquillité-sécurité résidentielle pour leur ménage, mais avant tout pour leurs enfants, et cela même s'il s'agit d'enfants qui sont déjà devenus des adultes.

> Ma motivation a été mes enfants… c'est ça qui m'a fait commencer à rechercher quelque chose pour y arriver à ma maison à moi, mais, pour eux. Parce qu'ils sont petits et grandissent et je vais déjà un jour être vieille (**Fd10: unité de texte 82**).

> Moi, je vis dans la maison de mon conjoint, mais, lui a une fille et sa fille va se marier et elle veut le logis. Donc, il faut que je me tire de là ! Et il faut que je trouve quelque chose pour mes enfants, leur maison à eux. C'est pour éviter des problèmes familiaux, pour être tranquille (**Fd8: unités de texte 86 et 87**).

> Ce que mes enfants même s'ils sont grands…mais, le fait de les voir qu'ils sont aussi en train de vivre d'*allegados*, qu'ils n'ont pas de logement. Je veux essayer qu'à eux aussi cela leur fonctionne. Ce qu'on veut pour soi mais aussi toujours pour les enfants. Je serais contente qu'eux aussi aient leur maison (**Fd5 : unité de texte 83**).

> Je voulais quelque chose de sûr pour ma famille et mes enfants. Dieu ne le veille pas, mais, si un jour je ne suis pas là, qu'ils aient leur toit à eux, que personne ne leur dise qu'il faut qu'ils partent ailleurs. Mes enfants eux ils vont être chez eux ! (**Fb2 : unité de texte 83**).

L'autre moitié des femmes (Fd1, Fd2, Fd3, Fd5, Fd7 et Fd9) vise plus nettement de meilleures conditions de vie pour leurs enfants, c'est-à-dire, un plus grand confort physico-spatial.

> Ma motivation a été le fait d'avoir des espaces pour chacun des membres de ma famille. Tes enfants ont leur espace à eux. Il faut toujours partager les espaces, et, plusieurs fois il y a des problèmes d'intimité. Les enfants sont dans la même ambiance que le couple. Ça t'amène à savoir qu'il faut réussir à avoir un logement pour que chacun ait son propre lieu (**Fd2 : unité de texte 61**).

> Ce qui est principal c'est que l'espace avec les enfants est devenu étroit. Ils ont grandi et mon fils il faut qu'il ait sa chambre ainsi que ma fille. Moi, je continue à dormir avec ma fille dans un lit de deux places comme même mais avec ses quatre ans j'aimerais qu'elle commence déjà à dormir seule (**Fd9 : unité de texte 83**).

Notons que ces deux raisons invoquent des motivations de type altruistes dans la dyade mère-épouse et que n'ont jamais été mentionnées de prime abord des motivations d'autonomie et d'indépendance personnelles dans les divers récits exposés, sauf évidement dans les cas de certaines célibataires ou séparées (Fd4, Fd10 et Fb1) pour lesquelles seul le référent identitaire de mère reste important, bien que non exclusif.

Nous avons également voulu voir si les motivations exprimées par ces *Pintaninas* étaient partagées par leurs maris ou compagnons respectifs. D'après la perception générale des femmes qui étaient en couple (Fd1, Fd2, Fd3, Fd6, Fd7, Fd8, Fb2 et Fb3), il existait un consensus à ce sujet avec leur conjoint, quoique malheureusement, les réponses trop succinctes n'ont jamais laissé transparaître leurs perceptions autour de la convergence du projet et par conséquent ne nous permettent pas d'analyser de manière plus subtile cet aspect[243].

Par rapport à la connaissance du pointage comme critère de sélection, la plupart des femmes qui arrivent à formaliser une demande (Fd3, Fd4, Fd5, Fd6, Fd7, Fd8 et Fd9) ne sont pas au courant de leur classement officiel. Il y a seulement trois *Pintaninas* inscrites (Fd1, Fd2 et Fd10) qui

[243] Aspect qui avait d'ailleurs été souligné par un IC (IC9) des structures centrales.

peuvent, lors d'un calcul rapide, préciser quelques-uns des facteurs d'attribution du pointage[244], ce qui s'explique facilement étant donné la complexité des calculs à faire. De fait, bien que le système de pointage se veuille limpide et objectif, de sorte à éviter des abus dans l'assignation, les huit facteurs d'attribution du pointage s'ajoutent à la nébuleuse de la pondération de l'enquête CAS II[245], rendant le calcul d'une ahurissante complexité pour les femmes qui en font la demande ! Mentionnons, toutefois, que les seules *Pintaninas* à vraiment avoir eu connaissance de leur classement ont été les trois femmes devenues propriétaires (Fb1, Fb2 et Fb3), ce qui n'est pas nécessairement significatif puisque lorsque le processus de demande est terminé, les résultats sont communiqués dans les quotidiens.

De manière générale, toutes les *Pintaninas* inscrites ont énoncé avoir une préférence pour les unités unifamiliales plutôt que les unités en blocs d'appartements, malgré que le gouvernement privilégie actuellement ces derniers. Une importante partie des *Pintaninas* inscrites (Fd1, Fd2, Fd3, Fd5, Fd6, Fd9 et Fd10) se disent davantage résignées au type d'unité accordée que totalement satisfaites du logement qu'elles allaient pouvoir acquérir. D'ailleurs, elles pensent que ces unités très étroites ne sont pas très bien adaptées à leurs besoins familiaux. Elles vont même faire la métaphore de l'exiguïté spatiale des unités en les comparant à des véritables boites d'allumettes ! Comme le laissent transparaître les citations exposées ci-dessous, plus qu'une vraie adhésion à la solution PVB-SERVIU, il s'agit davantage d'une sorte de résignation instaurée des femmes consultées.

> Moi, j'aurais aimé quelque chose de meilleur bien que le logement PVB-SERVIU soit en train de le faire mieux qu'avant. C'est qu'il s'agit d'une unité très petite avec seulement deux chambres, soit une chambre pour le couple et une autre pour les enfants. Mais, ils ne pensent pas que tu peux avoir un couple d'enfants [un garçon et une fille] (**Fd1 : unité de texte 62**).

---

[244] Ces facteurs sont classés comme suit : a) groupe familial du solliciteur : membres (10 points pour chacun des enfants de moins de 18 ans, enfants majeurs handicapés, parents en charge, solliciteur célibataire ou veuf(ve) (10 points), handicap d'un membre (10 points) ; b) épargne (chaque UF procure 2 points) ; c) ancienneté de l'inscription (0,5 points jusqu'à 4 ans puis 1 point pour chaque mois supplémentaire ; d) attente aux appels (6 points pour chaque appel qui n'a pas résulté en la formalisation de la demande d'une personne habilitée) ; e) habilité du solliciteur (50 points lorsque le solliciteur remplit les démarches obligatoires pour participer à la sélection) ; f) épargne additionnelle (chaque UF vaut 1 point) ; g) ancienneté du groupe (0,25 points pour chaque mois d'inscription) ; h) ancienneté moyenne des membres (1 point par mois). Le pointage qu'affiche le groupe auprès des membres du comité est la moyenne de ceux des individus du groupe.

[245] Pondération spécifique à la demande et qui n'est pas mise en relation avec les autres calculs de subsides tels que les allocations sociales, le subside familial unique, le subside d'eau potable ou d'assurance chômage.

> Que pour être un logement social, bon ils te donnent une maison, mais, il n'est pas important que tout le monde soit capable de rentrer. L'idée c'est de te donner une maison, mais, si seulement le SERVIU pensait au nombre de personnes que vont aller habiter là. Donc, on s'en sort de vivre *allegados* pour y vivre entassés [à cause du métrage des unités]. Par exemple, une famille avec six personnes ne va jamais pouvoir vivre dans un logement de deux chambres. Malheureusement, le système je ne l'aime pas trop, mais, c'est celui qui fonctionne [si l'on veut obtenir un logement] ! (**Fd2 : unité de texte 46**).

> Moi, j'aimerais un peu plus de métrage ou, à la limite, qu'ils fassent une évaluation quand s'il s'agit d'une personne seule qui fait la demande ou quand il y en a deux ou trois enfants ou d'autres membres de la famille qu'ils fassent quelque chose de différent. En fait, il faudrait qu'ils donnent de l'espace en se rapportant au nombre des personnes qui composent le ménage (**Fd5 : unité de texte 59**).

> Les logements sont très petits, les matériaux ne sont pas les meilleurs…et ils sont mal dessinés. L'architecte la première chose qui met à l'entrée du logement est la salle de bain ! Je suis satisfaite car si on n'a rien au moins on va avoir quelque chose (**Fd9 : unité de texte 62**).

En contrepartie, quelques *Pintaninas* (Fd4, Fd7 et Fd8) affirment être satisfaites par le type de solution offerte et souscrivent de bon gré au programme PVB-SERVIU. En fait, à l'époque de l'entrevue elles considéraient que ce programme s'ajustait bien à leur désir de se sortir de leur condition d'*allegamiento* car il proposait une construction « solide » pour leurs familles. Les trois *pintantinas* propriétaires interviewées (Fb1, Fb2, Fb3) sont celles ayant montré le plus haut degré de satisfaction par rapport à la solution attribuée. Et cela même si dans les trois cas elles nous ont manifesté aussi leur prédilection pour des maisons unifamiliales au lieu des appartements tout neufs qui leur ont été attribués.

Conséquemment, les attentes qu'ont pu se forger ces *Pintaninas* sont une chose, mais la satisfaction de l'accomplissement réel de l'accès au logement s'exprime dans un élan vital qui témoigne qu'elles sont encore dans un état de joie-exaltation et très fières d'être arrivées à bon port !

> Pour moi au moins le logement est bien. Maintenant que j'ai deux enfants ! L'appartement qu'ils nous ont montré l'autre jour était spacieux comparé à où nous vivons actuellement, dans une chambre en bois très petite. C'est sûr que nous allons être mieux (**Fd7 : unité de texte 55**).

> Pour moi ça va, je suis satisfaite. C'est-à-dire, que pour moi ce serait bien….les maisons sont solides et ont un peu d'espace en arrière. Moi, je préfère une maison à un appartement mais rendu là on verra bien (**Fd8 : unité de texte 63**).

> Satisfaite, satisfaite ! C'est du solide, solide. Moi, pendant la nuit quand je suis couchée je suis encore en train de toucher les murs. Oui, moi je n'atterris pas encore ! Je la regarde ma maison, je la touche, je regarde mon plancher, ma salle de bain, ma cuisine. Je regarde dans tous les côtés et encore je ne suis pas convaincue. Je suis encore dans la période de rêve ! (**Fb2 : unité de texte 60**).

> Je suis satisfaite parce qu'elle est une bonne maison, ma maison ! Elle a résisté à quatre jours de pluies et un gros tremblement de terre ! Moi, je me sens satisfaite avec mon logement bien que ma famille soit un peu grande. J'aurais aimé une maison pour le terrain en arrière mais mon mari a dit que Dieu nous a donné ça et là nous l'avons eu la maison pour laquelle nous avons lutté autant (**Fb3 : unités de texte 65 et 67-68**).

Lorsque nous avons approfondi la question du quartier privilégié pour le logement, toutes les *Pintaninas* inscrites ont spontanément répondu avoir à cœur de demeurer à La Pintana, ou au moins tout près dans une commune avoisinante tel que Puente Alto[246]. Dans la mesure du possible, elles aimeraient que lors de l'assignation les unités leur permettent de rester près de leurs familles et, si possible, ne pas avoir à rompre avec leurs réseaux d'entraide, d'amitiés et, dans certains cas (Fd1, Fd2, Fd5 et Fd10) de travail informel. Les femmes ayant bénéficié d'une solution de logement sont également satisfaites de l'emplacement de leur logement à La Pintana et donnent des arguments très semblables à ceux exposés par les *Pintaninas* inscrites au programme d'accès au logement. Rappelons que dans la plus grande majorité il s'agit de femmes qui ont grandi ou passé presque toute leur vie dans cette commune populaire. Par ailleurs, les dernières années ces *Pintaninas* sentent que la commune est en train de changer et que les choses évoluent favorablement en termes d'accès aux services, avec plusieurs projets municipaux voués à améliorer la qualité de vie de la population. En outre, La Pintana est en train de se construire une image verte et saine auprès de sa population, c'est-à-dire, une commune où il fait bon vivre[247]. Car, par rapport à beaucoup de municipalités de l'AMS, sa localisation périurbaine lui procure l'avantage d'une meilleure qualité de l'air, ce qui est un facteur non négligeable étant donné les graves problèmes de pollution que connaît Santiago. Les *Pintaninas* interviewées ont rapporté cette vision toute nouvelle dans leurs récits, donnant à La Pintana une image très positive et, en même temps, très éloignée de la stigmatisation largement négative dont cette commune de *pobladores* est l'objet auprès du reste de la population du Grand Santiago.

---

[246] Les endroits en sont limités et il n'y a pas beaucoup de construction PVB-SERVIU qui se fait à La Pintana depuis quelques années, les femmes en sont bien au fait.

[247] Image environnementale avec moins de problèmes de pollution atmosphérique, liée à son paysage quelque peu champêtre mais aussi à des mesures de transport actif et alternatif tel que les pistes cyclables et les cyclotaxis.

Le passage suivant de la *Pintanina* Fd10 récapitule et résume très bien cet écart entre perception endogène et exogène.

> Moi, j'aimerais que mon logement soit ici [à La Pintana]. J'aime ma commune. En plus, il y a tout l'appui municipal aussi. Et là, on sait déjà comment faire les démarches, les déplacements, tout ça. Aller dans un autre quartier signifie changer les enfants d'école, la polyclinique, etc. Moi, j'aime la manière de vivre des gens d'ici en dehors de tous les problèmes. Il y a aussi beaucoup de transport collectif, c'est une commune qui n'a pas de pollution, c'est une commune qui est en train de s'en sortir. Il y beaucoup de choses qui se passent à la municipalité [projets]. Le seul problème réel de vivre à La Pintana c'est que les gens de l'extérieur ont toujours marginalisé trop les gens qui vivent ici. Il est vrai qu'il y a de la délinquance, mais, dans toutes les communes il y en a ! En plus, le fait que quand on cherche du travail et on dit qu'on habite à La Pintana, là on vient tout de suite de perdre l'emploi. Mais cela c'est l'image externe ce n'est pas celle que nous avons de nous-mêmes ! (**Fd10 : unités de texte 56 et 57**).

7.2.5 Coûts et financement du PVB-SERVIU

D'après la documentation gouvernementale officielle, la valeur approximative totale d'une solution PVB-SERVIU était de 230 UF (9732 $Ca). Le coût de l'unité d'habitation s'acquittait de manière tripartite : a) un subside étatique de 140 UF (5924 $Ca) ; b) l'épargne minimale de 10 UF (425 $Ca) ; et c) le crédit hypothécaire optionnel maximal de 80 UF (3385 $Ca). Toutefois, lors des discussions entretenues avec nos *Pintaninas* elles rapportent être au courant d'un prix de base du logement beaucoup plus élevé se situant entre les 300/330 UF (12 694/13 963 $Ca)[248]. Cette valeur indicative a pu être corroborée également par les informations données par trois autres *Pintaninas* propriétaires (Fb1, Fb2 et Fb3) qui ont signalé avoir acquis leur logement à 305, 310 et 325 UF respectivement (12 950, 13 117 et 13 752 $Ca).

En fait, pour toutes les *Pintaninas* inscrites la demande d'une hypothèque ne sera plus une disposition optionnelle. Le jour de l'assignation elles racontent qu'elles seront toutes dans l'obligation d'emprunter le crédit octroyé par le SERVIU et contraintes de débourser des crédits hypothécaires pour payer la valeur totale du logement. De plus, dans la mesure du possible, elles envisagent de s'endetter pour le minimum d'années raisonnable. Par contre, leurs estimations des mensualités d'hypothèques sont très approximatives et viennent surtout de ce qu'elles ont

[248] Presque 100 UF de plus (4231 $Ca).

entendu dire de bouche à oreille[249]. Conséquemment, elles ne connaissent que très peu les conditions des emprunts gouvernementaux, et ce autant en termes de délai de paiement que de taux d'effort[250]. Les chiffres que nous avons pu obtenir auprès des trois nouvelles propriétaires donnent un meilleur aperçu des coûts réels impliqués dans le logement PVB-SERVIU. En 2000, au taux d'intérêt préférentiel (8 %) Fb1, Fb2 et Fb3 avaient des hypothèques mensuelles de 1,5, 1,3 et 1,8 UF respectivement (63, 55 et 76 $Ca). Deux ententes de crédit à long terme (quinze ans) avaient été signées par Fb1 et Fb2 tandis que Fb3 avait contracté la marge gouvernementale de remboursement de la dette la plus courte avec huit ans.

Consultées à propos de la source de financement pour l'hypothèque (éventuelle ou actuelle), les *Pintaninas* mariées (Fd1, Fd2, Fd3, fd6, Fd7, Fb2 et Fb3) répondent toutes compter davantage sur les revenus de leur conjoint que sur les leurs pour honorer les engagements financiers. A contrario, quatre d'entre elles (Fd1, Fd3, Fd6 et Fd7) expriment la volonté de commencer à travailler de manière plus formelle pour alléger la charge financière qu'impliquerait le logement pour le ménage. Les *Pintaninas* célibataires, séparées ou en union libre[251] (Fd4, Fd5, Fd8, Fd9, Fd10 et Fb1) vont essentiellement jongler avec leurs revenus d'emploi actuels et potentiels (formels ou informels). Le tableau suivant montre les revenus des ménages des *Pintaninas*, leur perception à propos de leur contribution monétaire ainsi que leur taux d'effort estimé du ménage par rapport au logement.

[249] La palette mentionnée va de 1 à 2 UF (42 et 85 $Ca).
[250] Le taux d'effort correspond au montant à consacrer au logement par rapport au revenu mensuel du ménage en pourcentage. Les délais sont négociables à huit, douze ou quinze ans. Le montant mensuel des paiements hypothécaires ne peut pas être inférieur à 0,6 UF (25 $Ca) ni supérieur à 20 % du revenu mensuel du ménage.
[251] Ces femmes peuvent être assimilées au concept gouvernemental de femme chef de famille.

Tableau 7.6 Revenu du ménage, taux d'effort et financement du PVB-SERVIU

Identificateur	Revenu ménage[252]	Contribution de ressources personnelles au revenu du ménage[253]	Mensualité	Taux d'effort[254]	Source du financement du logement
Demandeurs			À mettre		
Fd1, trav. informel	370 000	20 %	35 000	12 %	Mari
Fd2, trav. informel	180 000	50 %	30 000	16 %	Mari
Fd3, trav. informel	140 000	25 %	16 000	12 %	Mari
Fd4, trav. formel	80 000	100 %	15 000	19 %	Personnel
Fd5, trav. informel	180 000	50 %	28 000	15 %	Personnel
Fd6, n.a.	160 000	0 %	22 000	14 %	Mari
Fd7, n.a.	160 000	0 %	25 000	16 %	Mari
Fd8, trav. informel	220 000	20 %	35 000	16 %	Personnel
Fd9, trav. formel	250 000	100 %	45 000	18 %	Personnel
Fd10, trav. informel	180 000	30 %	30 000	17 %	Personnel
Bénéficiaires					
Fb1, trav. formel	60 000	75 %	23 000	38 %	Personnel
Fb2, n.a.	115 000	0 %	20 600	18 %	Mari
Fb3, trav. informel	200 000	10 %	27 700	14 %	Mari

Sans surprise, une grande majorité des *Pintaninas* inscrites (Fd1, Fd2, Fd3, Fd5, Fd7, Fd9 et Fd10) a manifesté que, de tous les frais du ménage, ceux reliés à l'hypothèque allaient représenter une dépense très significative le jour où le logement leur serait assigné. Les trois *Pintaninas* titulaires de leur logement ont répondu de manière analogue. Seulement trois (Fd4, Fd6 et Fd8) ont rapporté avoir l'impression que cette dépense n'allait pas être très significative par rapport au budget familial. Par contre, elles soulignent l'importance d'un minimum de stabilité d'emploi pour pouvoir honorer leurs engagements financiers.

Enfin, en ce qui concerne la préoccupation par rapport à la dette allant être contractée, les *Pintaninas* inscrites au programme d'accès au logement peuvent se classer en deux groupes selon leurs réponses. Tout d'abord il y a celles qui, en très grand nombre (Fd3, Fd4, Fd5, Fd6, Fd7, Fd8 et Fd10), ont souligné n'être que légèrement soucieuses de ce problème, ce qui s'explique du fait que leur calcul des mensualités correspond à leurs possibilités de mobiliser des ressources vers le logement ; en d'autre mots, le taux d'effort est compatible avec les revenus et les autres besoins

[252] En pesos.
[253] Il s'agit de leur perception et non de la réalité concrète de leur contribution monétaire au ménage. Cette perception n'a pas pu être validée par des renseignements sur l'économie domestique.
[254] Ce taux est une estimation pour les demandeuses mais un calcul réel pour les bénéficiaires.

du ménage[255]. Les trois propriétaires se disent aussi peu préoccupées financièrement puisque jusqu'à maintenant elles sont arrivées à concilier leur budget familial et à respecter les délais pour ne pas prendre de retard dans les paiements relatifs au logement. Ensuite, il y a celles qui ont manifesté une inquiétude face aux versements mensuels devant être déboursés et à la conciliation avec les coûts de fonctionnement quotidiens de leur ménage (Fd1, Fd2 et Fd9). Mais, comme le montre l'extrait suivant - qui d'ailleurs reste *vox populi* auprès des *pobladores* - il existe aussi la perception que le gouvernement ne va jamais déloger les propriétaires du logement PVB-SERVIU pour un défaut de paiement de la dette, ce qui les soulage quelque peu.

> Bien sûr, mais en réalité on sait que le SERVIU te donne beaucoup d'opportunités. On sait que si on a des arriérés d'un mois ce n'est pas grave parce qu'on peut aller renégocier cela et qu'ils vont jamais t'évincer de chez toi. Chose qui n'arrive pas quand on est dans la modalité privée. Dans le privé si on prend du retard dans les paiements il faut sortir, ils ne sont pas flexibles. C'est ça un des avantages du PVB-SERVIU. On peut acquérir un logement, on ne sera pas délogé et la dette peut s'accumuler plus (**Fd2 : unité de texte 52**).

Il convient toutefois de signaler que le transfert par le gouvernement des activités de financement vers la banque privée en 2004 change radicalement cet état de fait : les expulsions pour défaut de paiement sont dorénavant tout à fait envisageables[256].

7.2.6 Importance de la propriété et organisation collective

L'importance constante et pressante que nos *Pintaninas* accordent à la propriété du logement se trouve en symbiose intense avec le dépannage familial qu'implique l'*allegamiento*. En fait, pour la moitié d'entre elles (Fd1, Fd2, Fd3, Fd5, Fd6, Fd7 et Fb1), nous remarquons qu'il s'agit de pouvoir accéder à une certaine indépendance mais aussi de conférer une sécurité à leur noyau familial tout en surmontant la conjoncture précaire et l'inconfort dans lequel elles se trouvent. Les *Pintaninas* ne se réfèrent pas seulement aux désagréments physico-spatiaux que comporte l'*allegamiento*, elles se plaignent aussi d'un certain désarroi psychologique enduré à cause de ce type d'ajustement résidentiel. Nous sommes ici confronté au côté le plus obscur de l'*allegamiento*

---

[255] Le tableau 7.6 indique qu'aucune ne dépasse le taux d'effort de 20 % estimé par le gouvernement pour le PVB-SERVIU.

[256] À ce sujet, soulignons que les manifestations de débiteurs hypothécaires du logement social sont actuellement en pleine croissance. Il n'y a qu'à parcourir les articles des périodiques chiliens parus en 2007 pour se faire une idée de ce que le transfert à la banque privée a eu comme conséquence. Consulter à ce propos le mouvement Andha Chile (Agrupación Nacional de Derechos Habitacionales/Regroupement Nationale de Droits Résidentiels).

qui, inlassablement, subordonne ces *Pintaninas* déjà adultes et leurs familles à l'autorité filiale qui les accueille[257]. Donc pour ces groupes de femmes, comme en témoigne l'extrait choisi, la propriété du logement est porteuse d'une valeur intrinsèque de tranquillité et d'indépendance.

> Bon, la propriété est importante parce que c'est où tu vas vivre ta vie et non pas celle des autres. C'est très important comme groupe familial. Ça va être l'endroit où tu vas être le plus à l'aise. Il s'agit d'une protection et d'une sécurité à l'intérieur de ta vie car t'as l'aplomb de la propriété de ta maison. Cela personne ne peut te l'enlever. La valeur de la maison c'est quelque chose de très unique. Ce qui va changer c'est l'inquiétude par la quiétude. La tranquillité d'un bien-être matériel, et une sécurité (**Fd2 : unités de texte 60 et 63**).

> Je vais avoir plus de tranquillité et mes enfants aussi en ayant le logement et mes affaires. De plus, on évite des problèmes et accrochages familiaux (**Fd8 : unité de texte 87**).

Nous avons pu constater aussi l'importance que l'autre moitié des *Pintaninas* (Fd4, Fd6, Fd7, Fd8, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3) accordait au logement en tant que source d'assurance ménagère pour le mieux-être des enfants, même si la préoccupation spécifique de leur assurer un patrimoine familial pour l'avenir transparaît aussi à quelques reprises.

> Pour moi le logement est très important car tout le monde veut quelque chose à soi. Tout le monde veut quelque chose car tu ne vas pas habiter chez tes parents toute ta vie. De plus, s'il leur arrive quelque chose chaque enfant va vouloir certaine partie et où tu pars dans ce cas ? Et, en plus, il est impossible de ne pas avoir quelque chose dans la vie, il faut que toi à ton tour tu laisses quelque chose aussi à tes enfants (**Fd6 : unité de texte 84**).

> Moi, je pense qu'on doit penser aux enfants et à leur avenir, eux ils vont devoir avoir quelque chose. Et cela [le logement] va être autant à nous qu'à eux. Car il faut penser que nous n'allons pas être avec eux toute la vie. Et eux vont avoir quelque chose, et personne va pouvoir venir les évincer, parce qu'ils vont être dans leur propre maison (**Fd7 : unité de texte 80**).

> Je vais être plus rassurée par le fait d'avoir quelque chose qui serait à moi. Je crois qu'avec cela la vie change complètement. C'est-à-dire, il s'agit d'un bonheur immense quand tu atteins quelque chose qui va t'appartenir [pour le restant de tes jours] (**Fd10 : unité de texte 85**).

Sondées au sujet de ce qui représenterait le mieux leurs sentiments par rapport à l'accès au logement, les résultats des *Pintaninas* sont assez convergents comme le montre le tableau 7.7.

---

[257] Les rapports interpersonnels en toile de fond n'étant pas tous parfaits, plusieurs femmes ont rapporté des abus d'autorité et des humiliations. Parmi les abus que certains parents accueillants commettent nous retrouvons le fait de contrôler les visites, de mettre un couvre-feu ou de ne jamais prêter les clés de la maison, imposant ainsi l'heure d'entrée des *allegados*.

Tableau 7.7 Classements des sentiments des *Pintaninas* par rapport au logement[258]

Ordre	Sens de réussite	Fierté	Sécurité pour l'avenir	Indépendance familiale	Autonomie	Locus de contrôle
1er	**Fd1, Fd4, Fd5, Fd10, Fb1, Fb2**	Fd2, Fd3, Fd6	Fd7, Fd8	Fb3	Fd9	
2e	**Fd3, Fd6, Fd8, Fb3**	Fd1, Fd7, Fb1	Fd2, Fd4, Fd5	Fb2		Fd9, Fd10
3e	Fd2, Fd7	Fd5, Fd8	**Fd3, Fd6, Fd9, Fd10, Fb2, Fb3**	Fd1	Fd4, Fb1	
4e	Fd9	Fb2	Fb1	**Fd3, Fd6, Fd7, Fd10**		Fd5, Fb3
5e		Fd9, Fd10				Fd5, Fd7

En effet, nous avons trouvé qu'une grande majorité des *Pintaninas* (Fd1, Fd4, Fd5, Fd10, Fb1 et Fb2) s'entendent sur le fait que le sens de réussite est le plus important des sentiments par rapport au logement. En effet, si toutes les *Pintaninas* ne positionnent pas cet élément au 1er rang, il domine aussi le classement du 2e rang (Fd3, Fd6, Fd8 et Fb3). Ainsi, toutes les *Pintaninas* révèlent que le fait d'accomplir un but personnel, en ayant comme toile de fond leur condition de mère, est le sentiment par rapport au logement qui les touche le plus. Mis à part le sens de réussite, le sentiment de sécurité pour l'avenir est celui qui est le plus partagé, il se classe en 3e position pour plusieurs femmes (Fd3, Fd6, Fd9, Fd10, Fb2 et Fb3). À ce niveau, le logement aide à rassurer les femmes face aux incertitudes de l'avenir. Au 4e rang, même si ce ne sont pas toutes les femmes qui ont identifié plus de trois aspects, certaines *Pintaninas* (Fd3, Fd6, Fd7, Fd10) ont à nouveau souligné l'importance de l'indépendance familiale. Enfin, mentionnons que l'ordre d'importance des autres sentiments fut trop inconstant pour être considéré en détail.

Concernant l'environnement et l'appui de la famille et des amis sur lesquels nos *Pintaninas* ont pu compter lors des démarches d'accès au logement, la majorité des femmes (Fd2, Fd3, Fd4, Fd6, Fd9, Fd10, Fb1 et Fb3) ont reçu des commentaires très positifs et stimulants du fait d'avoir entamé un processus considéré très difficile et complexe. En plus de l'encouragement de leur milieu, elles soulignent avoir aussi gagné beaucoup de respect dans le regard des autres du seul fait de tenter de surmonter la précarité de leurs conditions résidentielles, ce qui leur procure évidemment beaucoup de fierté. À l'inverse, quelques femmes (Fd1, Fd5, Fd7, Fd8 et Fb2) ont

[258] Ces sentiments ont été proposés dans les entrevues et les femmes participantes devaient les placer en ordre d'importance.

reçu des commentaires plutôt démoralisants lorsqu'elles ont raconté aux personnes de leur entourage qu'elles avaient déclenché le processus d'accès au logement, leurs milieux s'étant davantage concentrés sur les obstacles qui surviendraient tout au long de la démarche que sur l'éventualité de la réussite.

Pour ce qui est des enseignements que ces femmes auront tirés du processus de demande d'accès au logement social, il est possible de les distinguer en trois niveaux bien spécifiques : le développement des compétences pratiques, le renforcement des compétences sociales et la croissance personnelle. Au niveau du développement de compétences pratiques, bien qu'à divers degrés et selon la fonction que les femmes occupent dans le comité d'*allegados*, le fait de passer à travers les démarches du processus les a rendues plus à l'aise avec les procédures de type administratif et les rouages du système. Aussi, elles mentionnent avoir appris à épargner et à mieux gérer leur budget tout en conciliant les exigences du programme et les autres besoins du ménage. Enfin, elles signalent aussi que cela leur a appris à mieux s'organiser et gérer leurs temps. Les extraits suivants offrent un bon aperçu de ces éléments.

> Ah des démarches. J'ai beaucoup appris parce que maintenant ce n'est pas n'importe qui, qui peut me dire comment ça marche le système d'accès au logement. Je le connais d'un bout à l'autre. Ce n'est pas n'importe qui peut me dire « écoute le système d'accès au logement est comme ceci ou comme cela. Et tout ce qui m'avait été raconté à propos du système de demande pour l'accès au logement, qui était juste des merveilles, n'est pas comme ça non plus. C'est-à-dire, maintenant je sais, je connais le processus, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut attendre, personne ne peut me raconter des histoires maintenant, à moins qu'ils changent à nouveau les procédures, mais, je pense que je vais être toujours au courant… Car cela m'intéresse [de comment fonctionne le système] (**Fb1 : unité de texte 88**).

> Eh bien, ce qui est bon c'est que j'ai appris que pour avoir accès au logement il suffit de savoir épargner. Rien de plus. Et, savoir courir auprès des papiers, […] qu'il faut amener celui-là quand ils déposent [le certificat du salaire], le reçu de ceci et cela, ...pour que nous ajoutons un autre [papier] et le mettons avec la pile d'autres papiers et allons-y [collectionnons les documents]… et [en plus qu'] on puisse voir que vous mettez de l'argent dans le compte (**Fb3 : unité de texte 103**).

> Oui, j'ai appris à épargner. Et à partager aussi dans le comité et à entendre les gens et les besoins des gens. Parce qu'on vous regarde comme personne, eux me voient comme une espèce de travailleuse sociale, ils croient ça et me font confiance par rapport à leur vie privée aussi… j'ai appris à valoriser l'autre aussi et à partager (**Fd1 : unité de texte 93**).

> Bon, tu apprends à t'ordonner, tu ordonnes ton temps, tes dépenses. Parce que la vérité c'est que tu apprends qu'il ne faut pas gaspiller l'argent. On sait que tous les mois tu vas avoir à sortir [faire des démarches] et que tu vas devoir donner un ordre logique pour pouvoir tout faire en une journée (**Fd2 : unité de texte 72**).

Quelques-unes (Fd3, Fd5, Fd6 et Fd9) ont aussi mentionné comme enseignement du processus d'accès au logement le renforcement de leurs compétences sociales. Par exemple, parler en public, exprimer ses idées et points de vue de manière cohérente (communiquer) et développer des projets sont quelques-unes des compétences renforcées. Il est intéressant de noter qu'il s'agit de compétences tout à fait transposables à d'autres situations, donc doublement intéressantes. Les passages suivants permettent d'apprécier ces idées telles qu'exprimées par les *Pintaninas*.

> J'ai appris à parler aux gens, à exposer mon point de vue, à me débrouiller pour savoir comment obtenir ceci ou cela. Aussi, ça m'a servi pour être capable de présenter des projets. J'ai aussi suivi des cours [elle fait référence à des formations de leadership pour les femmes qui sont offerts par le SERNAM] dans lesquels ont t'apprend à faire une gestion fonctionnelle, territoriale et communale… Maintenant, par exemple, j'ai demandé dans le comité et on veut faire un atelier mais on veut le présenter comme un projet… nous avons demandé à la municipalité un appareil électroménager pour organiser un tirage… Le projet n'est pas encore approuvé mais je suis sûre que quelque chose va sortir de là (**Fd5 : unité de texte 94**).

> Alors, tu apprends à avoir plus de personnalité, plus de sécurité, tu apprends à prendre tes propres décisions, ce que je n'avais jamais appris de ma vie. Tu apprends que tes études, comme la dernière année du secondaire dont à l'époque tu questionnais l'utilité, tu vois combien ça a été utile… tout ce que disait ta prof que même dans ta vie personnelle tu dois être comme une secrétaire tu es en train de l'appliquer (**Fd6 : unité de texte 101**).

> … Avoir plus d'information par rapport aux appels, les lieux, plus de connaissances en général… Comment épargner même si ce n'est pas beaucoup [ce que j'ai en ce moment], …je sais d'administration, de gérer des papiers, des gens (**Fd9 : unité de texte 97 et 98**).

Enfin, certaines *Pintaninas* (Fd9 et Fd10) contemplent l'impact de leur implication dans le processus d'accès au logement en terme de croissance personnelle, donc davantage du côté des besoins stratégiques (voir la section 1.6). En effet, comme le montre la citation suivante, cette implication les a aidé à briser l'isolement, à trouver des incitatifs pour « agir dans la vie » et à surmonter les mauvaises passes, surtout lors de séparations.

> J'ai appris que parfois on est dans un vide et pense que jamais tu vas réussir quelque chose et j'ai appris que oui, on peut le réussir. C'est-à-dire, t'es seule ou avec ton mari, tu peux réussir des choses. C'est-à-dire, ce n'est pas parce que tu es mariée que tu ne vas pas réussir quelque chose. Ceci je pense que c'est important pour les femmes, c'est-à-dire, savoir que oui et qu'on va recevoir de l'aide. Qu'on n'est pas toute seule. Qu'il y a de l'appui même de la municipalité, il y a des travailleurs sociaux et tout… (**Fd10 : unité de texte 93**).

Presque unanimement, les *Pintaninas*[259] ont répondu que la raison principale de leur participation à un comité d'*allegamiento* était la rapidité de la démarche collective d'accès au logement par rapport à une démarche individuelle. Elles ont souligné qu'en groupe les procédures, la paperasse et les inconvénients demandent beaucoup moins d'effort à cause du soutien qui rend la complexité du processus d'accès au logement social moins pénible. En outre, ces *Pintaninas* ont plus de chances de se faire entendre dans les diverses instances du système d'accès au logement social à partir d'une action collective que seules.

> En fait, en général on sait que celle-ci est la seule, ou peut-être la forme la plus réaliste d'avoir accès au logement. Parce qu'ils t'offrent beaucoup plus d'aide en étant en groupe pour que tu sois indépendante. Et, moi, en étant présidente, c'est parce que je me suis sentie capable et j'aime ça aider, faire en sorte que les gens soient à l'aise et qu'ils puissent accéder au logement. Nous avons toujours travaillé pour ça (**Fd2 : unité de texte 74**).
>
> Je suis rentrée [au comité] parce que je veux quelque chose à moi. Je suis rentrée parce qu'il y a plus d'opportunités qu'en étant toute seule, parce que seule on ne sait rien. J'avais l'expérience d'une cousine. Je savais qu'elle était dans un comité, mais, elle a son mari qui a deux enfants. Alors, eux aussi ont plus de facilités, plus de pointage qu'en étant toute seule. Je peux amener ma mère vivre avec moi une fois que j'aurais obtenu ma maison… Sinon toute seule les papiers sont trop difficiles [à remplir] (**Fd4 : unité de texte 103**).
>
> [Ce qui m'a motivé pour rentrer au comité c'est] Le fait qu'ils te disaient que c'est beaucoup plus rapide que seule. L'autre chose c'est que je ne m'étais jamais mise à penser à avoir une maison. Et bon, je suis arrivée au comité et la madame XX nous a tout expliqué, et nous avons commencé à faire ceci et cela. Tout à coup j'ai eu envie de me retirer mais d'autre fois on se dit qu'on a tant de temps ensemble, on se connaît déjà, on sait comment nous sommes. Mais, c'est ça qu'on sait qu'en étant en groupe c'est plus facile d'avoir accès au logement que toute seule, parce que ça prend longtemps, il faut avoir plus d'argent et comme ça [en groupe] il est plus facile à passer à travers les inconvénients (**Fd7: unité de texte 92**).
>
> Parce qu'ils disent que la maison on l'obtient plus rapidement, parce que je suis fatiguée d'attendre et j'ai été fâchée aussi. Les délais sont supposés d'être moins longs [en faisant partie du comité] (**Fd8 : unité de texte 101**).
>
> Je pense que l'envie d'avoir ma maison. C'est-à-dire, l'envie d'avoir ma maison m'a amenée à être là avec force [au comité]… Et si maintenant il faut que j'attende deux ou trois années, peu importe, je vais attendre de toute façon mais avec l'espoir que ça va arriver [la maison]… Cela te donne de la motivation pour continuer **(Fd10 : unité de texte 96**).

[259] Sauf Fb3 qui a finalisé le processus toute seule.

Il est intéressant de remarquer qu'une autre raison est aussi avancée par les *Pintaninas*. En effet Fd4 et Fd6 soulignent l'importance de participer au comité à cause du fait qu'une fois les solutions octroyées, les participants du comité seront leurs voisins. Ainsi, l'insertion dans le nouveau milieu se fera plus aisément, raffermissant les réseaux sociaux d'entraide.

Par contre, les comités ne sont pas la panacée pour tout le monde, comme pourraient le laisser croire les perceptions précédentes. En effet, nous avons le cas, par exemple, de Fb3, qui ayant vécu de mauvaises expériences dans sa participation aux comités d'*allegamiento,* a entamé et réussi la procédure d'accès au logement de manière indépendante. L'extrait suivant est intéressant à ce propos.

> Je pense que dans les comités il y a trop - comment dire - qu'ils demandent de payer des cotisations, tout ça. Par contre, seule je n'avais rien à payer… Je n'avais qu'à aller au SERVIU de temps à autre pour savoir comment ça avançait… C'est-à-dire, je me suis inscrite dans un comité avec le but que ça allait être un petit groupe qui allait avoir plus de force pour que ça marche là où je voulais… c'est pour ça que je m'étais inscrite… Mais, ça n'a pas marché c'est la travailleuse sociale qui m'a dit qu'avec le comité ça allait prendre pas mal de temps… Elle m'a dit vous savez ce comité je ne vous le recommande pas, vous avez beaucoup de choses, vous avez beaucoup d'argent alors c'est bon pour eux mais non pas à vous parce que le comité est trop nouveau (**Fb3 : unités de texte 106 et 107**).

Ainsi, la participation aux comités d'*allegamiento* est sans doute plus appropriée pour les candidates qui débutent dans le processus de demande sans beaucoup de ressources tandis que pour celles qui ont déjà investi un certain temps, et surtout des ressources, dans le processus, ce ne serait pas toujours la meilleure alternative.

Enfin, pour ce qui est de l'apprentissage en terme de travail collectif, les *Pintaninas* mentionnent de façon presque unanime l'importance d'apprendre à connaître et interagir avec les gens. Le comité est un lieu d'entraide privilégié pour les femmes qui apprennent à valoriser l'importance de la participation et de l'organisation sociale. Le comité devient aussi un espace de détente où les femmes apprennent à relativiser leurs propres problèmes, confrontés à la réalité (et aux problèmes) des autres participantes. Pour quelques femmes (Fd8, Fd9, Fd10), le comité a aussi servi à briser l'isolement et/ou la dépendance vis-à-vis leur couple. Pour certaines d'entre elles, le comité leur a permis de réaliser l'importance de leur rôle dans les procédures pour accéder au logement. Enfin, le comité est aussi un lieu où certaines femmes apprennent à trouver un substitut au manque d'appui de leur conjoint. Les passages suivants illustrent ces propos.

> J'ai appris à connaître les gens… À connaître différents types de problèmes, à connaître comment vivent d'autres personnes et qu'est-ce qu'elles ressentent en vivant ainsi… On apprend à connaître comment elles vivent, comment elles souffrent comme *allegados*…. Alors, on apprend à connaître toute sorte de problèmes sociaux et de logement. Le comité est un peu comme une libération, j'ai appris que dans le comité beaucoup de gens [des femmes] arrivent un peu mal en point, sans force et qu'en regardant aller les autres qui ont les mêmes problèmes cela les aide à s'en sortir et elles savent qu'elles peuvent aller et partager [les problèmes], elles réalisent qu'elles ne sont pas les seules à vivre des situations [problématiques]… Elles [les femmes ensemble] apprennent à prendre des décisions personnelles. Parce qu'il y a beaucoup de femmes [dans notre comité] qui sont trop soumises… Elles apprennent [aussi] à se valoriser…dans cet espace elles se développent comme personne car il y a plusieurs qui vivent autour de leur mari, leur famille et en connaissant ces organismes elles se libèrent, ça leur ouvre d'autres horizons (**Fd2 : unités de texte 77 et 78**).
>
> … J'ai appris que parfois on est enfermé entre quatre murs… et on pense que les problèmes qu'on a sont les seuls qui existent, en réalité dehors il y des problèmes pire que les siens (**Fd10 : unité de texte 99**).
>
> … Ce que j'ai appris est à me rendre compte que les femmes nous sommes trop seules. Les hommes jouent un rôle seulement économique, mais, ne veulent pas s'engager… Je vois comme une frustration chez beaucoup d'épouses de ne pas sentir l'appui à 100 % de leur mari (**Fd7 : unité de texte 94**).
>
> J'ai beaucoup appris, parce qu'imagine j'ai été enfermée onze ans chez mes beaux parents, ça va être bientôt douze années, mais, les douze au moins je vais les fêter dans la nouvelle maison, il faut que tu t'imagines que dans les réunions [du comité] c'était mes sorties… [il y avait] de la confiance… on relaxait… C'était comme un groupe en famille où chacun était préoccupé de l'autre et s'il manquait quelque chose on s'aidait (**Fb2 : unité de texte 100**).

7.3 *Pintaninos* et le bilan d'une procuration

Dans cette partie il sera question du traitement des propos des hommes participants ; plus tard, dans la synthèse, nous exposerons les éléments où ont été possibles les comparaisons avec les femmes *pintaninas* interviewées. Les hommes ayant participé à nos entrevues de groupe (EG) ont été rencontrés par l'entremise des deux dirigeantes de comités d'*allegamiento*. Tel qu'énoncé au chapitre 5 (c.f sous-section 5.3.3), nous avons réalisé deux séances d'EG avec la collaboration totale de dix *pobladores* appartenant à deux comités d'*allegamiento* différents. Dans le tableau 7.8, nous pouvons apprécier que le profil de ces *Pintaninos* était assez diversifié en termes d'âge et de nombre d'enfants. Il s'agissait d'hommes plutôt jeunes (moyenne de 31 ans) dont la grande majorité (8) étaient mariés ou avaient une conjointe de fait et avaient des enfants (8). Pour conserver l'anonymat des hommes qui ont participé à cette recherche, nous avons en fin de

compte décidé de ne pas donner d'information sur leur métier car cela aurait pu les rendre facilement identifiables.

Tableau 7.8 Profil des *Pintaninos* sondés

Identificateur		Âge	État Civil	Enfants	Comité	Années d'affiliation
EG1	H1	30	Marié	2	C1	3
	H2	27	Séparé	0		
	H3	26	Marié	1		
	H4	39	Marié	3		
EG2	H5	36	Conjoint de fait	5	C2	2
	H6	22	Conjoint de fait	1		
	H7	31	Conjoint de fait	1		
	H8	30	Célibataire	0		
	H9	29	Marié	2		
	H10	51	Marié	4		

Ajoutons que ces dix *pobladores* ont accepté de participer sans hésitation, une fois rassurés sur l'anonymat et la confidentialité concernant leurs propos.

7.3.1 Participation et façon de faire des *Pintaninos*

La grande majorité des *pobladores* interviewés reconnaît que l'impulsion initiale de leur participation au processus d'accès au logement est avant tout le fait de leurs conjointes (voir la section 1.6). Les *Pintaninos* sondés dans les deux EG admettent sans ambiguïté que « el casado casa quiere »[260]. Les extraits suivants, pris du EG1, sont à cet égard les plus éloquents.

> C'est ma femme qui a dit qu'il existait le comité appelé *X* et qu'ils acceptent des gens pour faire la demande au PVB. Je lui ai dit si tu veux on y va. On va lutter… [Mais] C'est ma femme qui me rappelle tout le temps des choses qui se passent…que me met au courant de ce que le comité est en train de faire. C'est elle qui me dit, par exemple, pourquoi nous nous donnons tels ou tels buts, s'établir un montant x d'argent, etc… Quand on est célibataire on ne pense pas à cela (**H1 : unités de texte 8, 18 et 43**).

> La vérité c'est que jamais en étant célibataire j'ai eu la nécessité ni le besoin du logement. Ceci est un travail des femmes. Après je me suis marié et là on commence à rêver. Des enfants, la famille. Et là j'ai commencé à participer un peu plus (**H2 : unité de texte 14**).

[260] Jeux de mot en espagnol qui rappelle que celui qui se marie a besoin de sa propre maison

Ainsi, nous observons que le contrat de genre traditionnel, qui préconisait il y a seulement quelques décennies que ce soient les hommes qui contribuent majoritairement à la provision du logement, s'est quelque peu affaibli dans l'imaginaire masculin chilien. Par l'entremise des femmes, nous remarquons également un glissement vers un projet beaucoup plus raisonné et négocié à l'intérieur du ménage, nous pourrions dire vers une sorte de projet d'alliance. Certains récits de participants des deux EG nous paraissent emblématiques de ces modifications en cours. Quelques participants vont même reconnaître que, pour une question culturelle, ce sont les femmes qui vont jongler avec toutes les démarches en faisant en sorte que les ressources monétaires appartenant au ménage soient canalisées vers l'accession au logement.

> Ce que je pense c'est que la mentalité… C'est moi qui donne l'argent, c'est toi qui veille à ce qu'on ait la maison. Ce sont les hommes qui donnent l'argent et rien de plus (**H2: unité de texte 33**).

> Ce sont les femmes qui posent plus de briques, comme on dit ! C'est l'homme qui donne l'argent et c'est la femme qui se dédie à courir partout pour faire les démarches (**H3: unités de texte 25 et 38**).

> … c'est ma femme qui va et fait les dépôts d'argent. C'est elle qui fait la gestion de l'argent que je lui donne (**H9 : unité de texte 44**).

En fait, certains des participants vont même reconnaître ouvertement que ce sont leurs femmes qui ont fait pression pour initier le processus et respecter les engagements pour entamer le processus d'accession au logement. Ainsi, ce sont les femmes elles-mêmes qui ont voulu adhérer aux comités d'*allegamiento* pour maximiser les chances du ménage d'accéder au logement. Autant dans l'EG1 que dans l'EG2, il y a des participants qui s'accordent sur ce point, comme le suggèrent les récits suivants.

> … je n'ai pas participé volontairement, sinon que ma femme m'a amené. Il fallait que j'aille avec elle. C'est ma femme qui s'occupe du logement… (**H3 : unité de texte 26**).

> C'est parce que ma femme m'a dit de m'inscrire que je l'ai fait (**H6 : unité de texte 33**).

> De toute façon les femmes s'organisent mieux, et si elles veulent s'en sortir il faut les laisser s'organiser. Et si dans un moment déterminé, elles ont besoin de notre aide nous allons être là. Mais, ce sont elles qui sont dans cette histoire. La seule chose qu'on essaie de faire est d'assister aux réunions, avoir les montants requis, etc. (**H8 : unité de texte 55**).

Quoique la possibilité d'un projet coordonné homme-femme ait été souligné par quelques-uns des participants, ils sont plutôt souvent d'avis qu'ils appuient la démarche d'accès au logement que mène les femmes bien plus qu'ils la guident ou en partage la direction avec leur conjointe. Les justifications de cette attitude se comparent dans le cas des deux EG avec en tête la question des horaires des services publics peu adaptés à leurs activités journalières. Cela, expliquent-ils, rend difficile une participation plus proactive aux deux comités auxquels ils sont affiliés (voir la section 1.1). D'une part, il est difficile de justifier auprès des patrons les absences dues aux démarches reliées au processus d'accès au logement, et d'autre part des absences non rémunérées seraient difficiles à soutenir pour le ménage comme tel.

> Je pense que c'est une union, il y a de la communication et c'est autant de l'homme que de la femme. Parce que l'effort vient de deux côtés (**H5 : unité de texte 56**).
>
> … je travaille toute la journée et j'arrive vers huit ou neuf heures à la maison tous les jours, donc c'est ma femme qui fait les paiements mensuels… moi je n'assiste jamais à une réunion parce qu'elles sont tous les mardis et je suis au travail. Donc, c'est ma femme qui va et qui me raconte après ce qui est arrivé (**H1 : unités de texte 17 et 20**).
>
> … parce que pour ma part, [à] mon travail, ils ne donnent pas des permis pour s'absenter du travail. À Santiago ou à Melipilla, les travailleurs doivent garder leur travail, et on n'a pas des permis pour rien. Même quelque fois les gens vont pendant les nuits à l'urgence quand ils sont malades […] Par exemple, les réunions du comité à quatre heures c'est impossible où un groupe doit aller parler avec le Maire, ou le comité de voisinage. C'est de cette manière que les hommes ne peuvent pas faire comme les femmes (**H4 : unités de texte 39**).

À la question de pourquoi avoir choisi la formule collective avec les comités d'*allegamiento* plutôt que la démarche individuelle, les hommes sondés dans les deux EG s'accordent pour répondre que cela rend plus rapide l'ensemble du processus d'accès au logement, facilite la réalisation de l'accès à la propriété et conjugue efficacement les efforts auprès des autorités centrales et locales. Cet aspect reste très clairement exposé, indépendamment de l'EG dans les extraits des *pobladores* suivants.

> Ce qui est primordial est d'avoir la maison par le moyen le plus rapide (**H1 : unité de texte 6**).
>
> Dans un comité c'est plus de gens. Ce sont quarante ou cinquante personnes qui font les démarches ensemble. Il y a une pondération (**H3 : unité de texte 13**).
>
> Si on fait la demande seule ou célibataire les options sont minimales à l'intérieur du SERVIU et des démarches qu'il faut faire. Donc, le comité sert pour qu'ils te prennent plus en compte, parce qu'il s'agit d'une démarche en groupe. En groupe on a plus de force. S'il y a un qui obtient le logement ce sont tous qui en bénéficient (**H5 : unité de texte 20**).

> Et le gouvernement nous aide, il aide toujours les comités (**H7: unité de texte 18**).

Il est intéressant de remarquer que quelques *pobladores* dans les deux EG soulignent qu'ils ont trouvé un soutien aux procédures dans les comités d'*allegamiento* après avoir vécu une longue attente sans résultats positifs dans une démarche entamée individuellement.

> Le problème c'est que je me suis tanné de passer quatre ans sans avoir des nouvelles. […] Donc, là ils nous ont demandé encore tous les papiers, tous les mois il se fait une révision du montant d'argent qu'on a dans le compte et celle qu'on dépose. Donc toute sorte de démarches. […] surtout dans le sens qu'on est plus tranquille. Dans le comité chaque réunion on sait des choses, on s'informe. C'est plus difficile seul d'avoir ces informations. Moi, j'ai fait cela de façon individuelle et je n'ai pas réussi, c'est pour cela que j'ai eu à participer dans un comité (**H4 : unités de texte 48 et 50-51**).

> Dans ce cas, donc, le comité t'aide beaucoup. Parce que, pour le logement ils regardent tout le temps le mariage, le mariage légal avec les enfants. Et là ils t'enlèvent des opportunités (**H5 : unité de texte 55**).

De ces récits ressort nettement le constat que jongler avec les démarches à suivre n'est pas une tâche tout à fait simple. En réalité, une grande majorité des *Pintaninos* consultés retrouvent un certain aplomb du fait d'appartenir à un comité, non seulement parce que ces organismes informent et déblayent le terrain autour des procédures, mais également parce qu'ils peuvent soutenir la persévérance dans l'épargne, facilitant la demande pour les individus qui ne cadrent pas dans le type de statut civil préconisé par le programme, c'est-à-dire, les célibataires ou ceux en union libre consensuelle.

7.3.2 Importance de la propriété du logement

Les *Pintaninos* participants aux EG ont avancé des réponses très terre à terre à la question de l'importance qu'a pour eux le fait de devenir propriétaires. L'*allegamiento* et ses limitations quotidiennes font en sorte que l'avis général est qu'on aspire à une plus grande « tranquillité-sécurité pour les personnes pauvres », un désir qui est plutôt de l'ordre des besoins pratiques. Quelques-uns vont même avancer que cela signifie un saut vers une tant attendue tranquillité-liberté. Il s'agit de la recherche d'une sérénité d'esprit procurée par le fait d'être maître chez-soi, où on n'a plus à regarder constamment les visages des autres membres de la parenté, ou encore simplement à leur devoir des explications à propos des décisions. Également, la propriété du logement implique une certaine désinvolture personnelle et familiale car, si lors de

l'*allegamiento* leurs propres familles les accueillent volontairement, la vie commune impose des arrangements qui, dans les faits, sont forcées par les circonstances.

> Je crois que pour tous les couples avoir leur maison est quelque chose qui donne de la tranquillité (sécurité) et de bonheur, surtout, parce qu'être entassés, ou louer par ici et par là, il faut respecter des horaires, on ne peut pas faire une fête, tu ne peux pas avoir de la famille qui te visite. Ce n'est pas confortable (**H4 : unité de texte 82**).

> … c'est qu'une maison génère plus de tranquillité en soit, parce qu'elle t'appartient, c'est à toi, de la famille en général (**H5 : unité de texte 70**).

> … c'est d'être tranquille, moi, ma famille. Ne pas déranger ni être dérangé. Même, si personne ne te le dit en face, en tant qu'*allegado* dans le fond tu déranges (**H7 : unité de texte 73**).

> Dans mon cas, je pourrais inviter tous mes amis, mais, où je les place ? Je les mets tous dans la chambre où je dors. Ce serait compliqué. Utiliser le patio communautaire, non. Donc, le fait de laisser d'être *allegado* et d'avoir un lieu qui t'est propre te donne de la tranquillité. Inviter des amis, faire la fête, faire ce que t'as envie de faire (**H3 : unité de texte 116**).

Par la suite, des affirmations d'ordre plus comptable ont également été répertoriées. En effet, certains *Pintaninos* font des calculs économiques et priorisent la valeur du logement en tant qu'avoir personnel et en tant qu'assurance au cas où il y aurait des lendemains plus difficiles, tel que le suggère l'extrait suivant.

> Quand on est *allegado* ou qu'on loue on a des problèmes graves. Et aussi que dans l'avenir les paiements du loyer se perdent et qu'on les jette à la poubelle, et jamais on aurait quelque chose [si on ne devient pas propriétaire]. Dans le fond… les logements sont très hauts [le loyer] et les mensualités de l'hypothèque sont beaucoup moins chers, et le bénéfice est personnel pour l'avenir (**H5 : unité de texte 70**).

> Au fond si tu n'as pas la maison, tu ne peux pas opter à rien de plus. J'ai une cousine qui paie 50 000 à 60 000 pesos mensuels (137 à 165 $Ca) et cet argent je ne le perdrais pas ! Elle est mangée. Mais si tu paies ta maison c'est quelque chose que te revient pour droit. Tu peux penser à construire, à avoir un atelier, un petit commerce. C'est la seule façon [de s'en sortir] (**H6 : unité de texte 72**).

Du côté des significations plus symboliques, nous avons trouvé que pour certains *pobladores*, en particulier les plus jeunes, la propriété du logement est source de fierté. Elle matérialise la vision d'un vrai commencement de la vie adulte, d'une étape marquante du déroulement progressif de l'existence, au même titre que se marier ou avoir des enfants, une vie qui risque de rester en veilleuse tant que durera l'*allegamiento*.

> C'est qu'à un certain âge l'inquiétude commence pour avoir une maison. Avant j'y avais pensé, mais, je ne me suis jamais occupé de cela. De faire la demande, d'avoir de l'argent pour la maison. Mais, quand ma fille est née… comme que le besoin a explosé. Je crois que c'est le commencement […] Et là je peux m'imaginer mon avenir […] la propriété de la maison est source d'orgueil [quand on l'a finalement]. Après avoir attendu un nombre x d'années de ta vie pour l'avoir, et c'est quelque chose de réussie grâce à la constance. [Le jour où] je vais avoir ma maison je crois que je ne vais plus vivre pour travailler, mais plutôt travailler pour mieux vivre ! (**H6 : unités de textes 17, 68 et 135**).

> Pour moi c'est la question de ce qui t'appartient. N'importe quel jour peut-être je vais avoir un autre couple et si j'ai rien à lui offrir. On a ses buts, qui évoluent selon l'âge. Se marier, avoir une auto, des enfants, ce sont des buts qu'on se donne et qu'on réussit peu à peu. Essayer d'avoir la maison, un atelier, mon auto. Ce sont des rêves que chaque personne doit avoir. Sinon pourquoi existe la vie? On se donne des buts et on essaie de les atteindre (**H8 : unité de texte 71**).

Hélas, nous nous apercevons que même dans des situations extrêmes de contrainte résidentielle, les individus ne cessent pas d'avoir des aspirations et des désirs qui, avec le passage du temps, se transforment en des besoins bien réels.

7.3.3 Motivation et choix du PVB-SERVIU

La motivation de la majorité des *Pintaninos* interviewés dans les deux EG reste en étroite relation avec la nécessité impérieuse de se sortir des dures conditions d'entassement. La place de cette considération est aussi fondamentale en ce qui concerne la représentation plus symbolique de l'accès à la propriété. Dans presque tous les récits, il existe un besoin urgent d'espace physique susceptible de procurer une intimité individuelle et familiale. En effet, la signification d'être propriétaire et la motivation à postuler au logement social sont très interconnectées, produisant ainsi une série de chevauchements dans les réponses à ces deux questionnements.

> On veut trouver sa femme et son enfant. Quand on ouvre la porte on sait que cet espace est à nous. Quand on arrive, il ne faut pas commencer à regarder l'humour des autres. On se sent bien [chez soi] (**H1 : unité de texte 85**).

> C'est plus qu'une nécessité. Une personne qui a du bon sens et qui voit qui est en train de vivre inconfortable, pour moi il fallait que je le fasse. Et quand ta femme t'appuie, c'est mieux (**H6 : unité de texte 142**).

> Si on parle franchement, c'est en partie par besoin et l'autre c'est pour avoir un lieu qui t'appartient, où pouvoir laisser ou avoir ses choses (**H7 : unité de texte 5**).

> … parce que chaque personne, qu'elle soit en couple ou non, il faut qu'elle ait une intimité. Et en étant qu'*allegado*, on ne l'a pas. On ne peut pas l'avoir parce que souvent… L'intimité est donnée parce qui est propre (**H8 : unité de texte 110**).

Dans les faits, étant donné que le réflexe instantané de la grande majorité des *Pintaninos* a été de répondre que le manque d'espace physique était la motivation fondamentale pour postuler au logement social, le modérateur de l'EG a dû relancer cette question à nouveau. Ainsi, est apparue la logique de faire pousser des racines comme étant une autre raison qui les encourage à démarrer le processus d'accès au logement sans pour autant effacer au complet l'idée d'avoir un endroit pour vivre. L'évocation de l'emplacement est apparue comme une représentation beaucoup moins physique pour plusieurs *pobladores* pour qui la finalité, au-delà de postuler, était que la propriété opère comme point d'ancrage dans leurs existences souvent fragilisées par la dureté de la réalité socioéconomique qu'impose le quotidien néolibéral chilien aux plus démunis.

> Tu ne marches pas dans le mou [quand t'as un logement]. Le fait de louer ou de vivre comme *allegado* ne te permet pas de faire des projections (**H1 : unité de texte 87**).
>
> Avoir une maison fixe beaucoup de choses. T'as quelque chose de solide sous tes pieds. Moi j'ai besoin d'avoir des racines, j'ai besoin d'un endroit où m'enraciner. C'est ce qu'on détermine comme son espace, avoir un espace où être moi [...] Dans mon cas, c'est mon mètre carré, mon fort, mon refuge (**H3 : unités de texte 86 et 100**).
>
> C'est le besoin de la personne d'avoir une place pour y être (**H6 : unité de texte 16**).

Pour plusieurs participants des EG, il y a eu également une motivation induite par la propre lutte d'accès au logement de leurs femmes. Ainsi, se dégage une entente agréée pour transformer certains « contrats de genre » préexistants. En effet, du moment que ces *pobladores* sont prêts à dire que ce sont leurs femmes qui conquièrent le logement et que leur participation se fait en tenant compte du bien-être de celles-ci (ce qui a d'autant plus de valeur car cela a été énoncé devant leurs pairs), il devient clair que nous sommes face à un changement important du contrat de genre traditionnel (voir l'introduction, note 5) qui plaçait l'homme comme source de la sécurité, qui procurait l'accès au logement.

> Quand on se marie on veut donner le mieux qu'on peut à sa femme. On le fait pour elle. C'est pour cela que quand elle m'a dit que nous faisions les démarches je lui a dit ok, allons y. Et quand ils vont nous donner l'appartement je vais lui dire ok, le voilà votre appartement madame (**H1 : unité de texte 88**).
>
> Oui, bien sûr que si ta femme a fait la lutte d'avoir une maison, bien entendu que c'est la femme qui gagne la couleur de la maison. Elle se sent bien, et nous aussi. La femme s'est beaucoup efforcée (**H4 : unité de texte 89**).
>
> C'est cela qui a été promis… [l'homme] a tenu sa promesse, lui acheter la maisonnette. Mais la maison… est l'affaire de la femme, il n'y a rien à faire (**H1 : unité de texte 92**).

De plus, ces *Pintaninos* ont avoué publiquement que leurs femmes conduisaient le processus d'accès au logement et qu'eux ne faisaient que les appuyer dans leurs engagements en raison d'une sorte de dette morale ayant été contractée envers l'effort qu'elles y consacraient. Les participants vont mentionner que, de n'importe quel point de vue, le logement est une affaire de femmes. Il y aurait ainsi une sorte de « loi non écrite », donc de type consuétudinaire, dans les milieux populaires chiliens, campant la maison-logement avant tout comme une entreprise appartenant de droit aux femmes. C'est de cette manière, un peu par procuration et par une flexibilité et un ajustement des rôles de genre, que les femmes deviennent maîtresses dans l'art de naviguer dans les eaux troubles du processus d'accès au logement social.

En ce qui concerne le choix particulier du programme PVB, nous avons trouvé que la principale raison évoquée dans le cas des deux EG est la rapidité de la procédure plus que la question de l'accessibilité économique. De même, le fait de participer à des comités d'*allegamiento* est perçu comme un moyen d'accélérer le processus d'accès au logement et non pas comme un vecteur de réseautage social.

Également, soulignons qu'une grande majorité des participants ont spontanément manifesté dans leur argumentation sur le choix du PVB, la préférence de rester dans leur commune d'origine[261]. Par ailleurs, nous avons bien pu constater que ces hommes *pintaninos* perçoivent le PVB comme un programme abordable et dont le résultat est relatif. Ainsi, dans leur imaginaire, même si les logements ont la réputation d'être très exiguës à la fin du processus, au moins l'obtention de la propriété d'un logement est quelque chose d'envisageable. En outre, le choix du programme se voit très conditionné par le niveau socioéconomique des participants, tel que le suggèrent les extraits suivants.

> … c'est le niveau auquel on peut opter. Pour un autre type de logement, il faudrait y avoir autre montant d'argent. Le PVB est la plus économique et rapide (**H7 : unité de texte 94**).

> C'est à cause de la chose économique, et qui est à ton niveau. Parce qu'opter pour un autre type de maison, je n'arriverais pas. Donc, il faut que j'opte pour celui-ci. Parce qu'il est le plus économique, et l'avoir [la maison] c'est cela la motivation (**H5 : unité de texte 95**).

[261] Dans le programme PVB on a accordé très peu de considération aux effets des déplacements et de la rupture des réseaux sociaux des gens découlant du fait d'assigner des unités sans considérer l'appartenance à la commune d'origine des bénéficiaires.

> La maison du PVB est ce qui est l'idéal parce que c'est le plus rapide et le moins cher (**H10 : unité de texte 97**).

Pour terminer notons que dans les deux EG les participants ont à nouveau fait ressortir les conditions d'entassement pour ce qui est des changements individuels et familiaux induits par la possibilité de devenir propriétaires. Ce n'est que de manière très tangentielle qu'ils ont cité le logement en tant que bien patrimonial d'investissement et de sécurité financière pour les temps de crises économiques.

7.4 Synthèse

Le propos de ce chapitre a été de présenter la vision d'un groupe de femmes et d'hommes de La Pintana à propos du logement et du processus d'accès auquel ils ont participé. Pour ce faire, les méthodes utilisées cherchent bien entendu à dévoiler les différences et les convergences des visions entre les deux groupes, mais en triangulant l'information afin de chercher les concordances et dissonances tout en sachant que, du fait que les méthodes de recherche employées avec les deux groupes étaient de nature distincte, les comparaisons ne peuvent pas être faites de manière réductrice mais nécessitent au contraire d'être nuancées[262]. En fait, il s'agit plus de lire les différences entre hommes et femmes, à partir de l'accumulation et de la validation des couches d'information superposées, afin de dégager la complexité et d'enrichir la compréhension du phénomène qui a été étudié.

Nous avons ainsi pu constater dans les sections précédentes que la motivation première pour devenir propriétaire demeure le rêve de se sortir des conditions extrêmes auxquelles les femmes et les hommes de La Pintana sont contraints par l'entassement et les difficultés propres au quotidien de l'*allegamiento*. À cet égard, il n'y a pas eu de différences significatives entre les réponses rapportées par chacune des femmes et celles des groupes d'hommes qui ont participé à notre recherche. Ceci montre qu'un besoin pratique lié au logement se fait tout aussi présent pour les femmes que pour les hommes. Les différences apparaissent seulement lorsque ce premier niveau est dépassé. Ainsi, quand nous creusons davantage il ressort clairement que la plupart des

[262] Étant donné que la nature du discours n'est pas semblable en raison de la méthode employée : celui des femmes se rapportant plus à leur vécu individuel et celui des hommes convergeant plutôt vers un discours de groupe où les perceptions individuelles tendent à se dissoudre.

femmes fonctionnent plus en termes de dyade mère-épouse, surtout mère, avançant des considérations altruistes pour se lancer dans l'aventure de l'accès au logement social. Les femmes mentionnent aussi le patrimoine pour les enfants comme une des motivations pour devenir propriétaires. Il est intéressant de noter que cette question est complètement évacuée du discours véhiculé par les hommes. En fait, pour plusieurs d'entre eux l'accès au logement est plutôt vu comme quelque chose d'imposé socialement, c'est-à-dire, sur un registre de marquage du passage à la vie adulte ou du besoin du couple marié d'avoir un chez soi.

Une autre raison, évoquée tant par les hommes que par les femmes, est la tranquillité et l'indépendance familiale qui découlent de l'accession au logement. Par contre, tandis que les hommes mentionnent surtout les questions d'espace physique et d'intimité apportées par l'accès au logement social, les femmes vont ajouter à ces aspects la question du désarroi psychologique propre à la situation d'*allegamiento* ainsi que la qualité de vie et le bien-être familial et individuel qui découleront de l'obtention du logement. Ce dernier point vient réaffirmer ce qui a déjà été exposé dans la révision de la littérature scientifique sur les rapports différenciés au logement selon le genre (voir la section 1.6).

La logique qui pousse les hommes et les femmes à faire leur demande d'accès au logement à partir d'une démarche collective est très semblable et elle tourne autour de la rapidité de concrétiser l'accès au logement. Par contre, souvent influencés par leurs conjointes, les hommes participent plus indirectement aux comités sans vraiment s'engager dans la démarche. Les femmes sont non seulement majoritaires dans la composition de ces comités, mais elles sont également très impliquées dans l'animation et les activités. Par ailleurs, les femmes mentionnent que leur participation aux comités leur a procuré des compétences à plusieurs niveaux : compétences pratiques, compétences sociales et de croissance personnelle. En outre, le comité est aussi pour plusieurs femmes un lieu de détente et de partage qui leur permet d'échapper temporairement aux difficultés du quotidien des plus démunis.

Ainsi, de manière générale, les femmes ressortent en tant que principales interlocutrices des institutions, faisant le pont entre d'un côté les micro-espaces du ménage et de la communauté et de l'autre côté l'État et le marché. En effet, elles semblent acquérir tout au cours du processus d'accès au logement les compétences nécessaires pour se familiariser et se faufiler plus aisément dans les rouages des espaces publics à l'interface entre la demande et l'offre de logement social

au Chili. Ce sont elles qui deviennent à terme maîtresses dans l'art de naviguer dans les eaux troubles de l'accès au logement. Ceci expliquerait pourquoi le sens de la réussite est le sentiment le plus significatif pour ces femmes, car en conduisant le processus elles sont conscientes de l'ampleur de l'épopée. Ainsi, à leur manière et dans l'espace que ce processus leur permet de transgresser, germe un changement qui pointe vers leur autonomisation (voir les sections 1.6 et 2.4). Il faut toutefois mentionner que l'espace de participation des femmes au processus d'accès au logement est conditionné très clairement par des idéologies de genre à l'échelle de la société chilienne. Ces idéologies s'expriment, par exemple, dans les horaires de services des institutions privées et publiques qui s'adaptent mieux aux horaires des femmes restant à la maison ou travaillant à temps partiel. Ceci fut clairement le cas des horaires de service de la municipalité de La Pintana (voir la sous-section 7.2.2, note 232). Cela a sans doute aidé un certain type de femmes davantage que les autres à raffermir leur emprise sur l'ensemble de la démarche. À première vue, l'hypothèse que nous avons proposé au chapitre 4 (voir la section 4.2), voulant que les rapports asymétriques puissent être en train de décourager l'accès au logement social des femmes pobladoras, n'est donc que partiellement confirmée. Il ressort de cette partie de notre étude que les dissymétries de genre hommes-femmes au sein de la société chilienne sont moins susceptibles de décourager les femmes désireuses d'améliorer leurs conditions d'habitat que ne le sont les idéologies de genre reflétées dans l'organisation de l'espace et des services urbains, à l'exemple des horaires non adaptés. Ainsi, puisque les femmes mariées demeurent privilégiées par le système, ce sont plutôt des rapports asymétriques femmes-femmes basés sur le statut marital qui caractérisent le domaine du logement. Cela dit, l'effort déployé par toutes ces femmes les mène, peu importe leur statut civil, vers la propriété du logement, qui constitue de fait le but explicite de la démarche d'accès au logement.

D'un autre coté, l'effort déployé par les mêmes femmes les mène, peu importe leur statut civil, vers la propriété du logement, qui constitue de fait le but explicite de la démarche d'accès au logement. Pour les femmes mariées qui commencent subtilement à renégocier les rôles de genre à l'intérieur du ménage, l'accès au logement donne réponse surtout à des besoins de type pratique autour de la sécurité procurée par la propriété de l'habitation, pour affronter les aléas de la réalité socioéconomique dans laquelle elles se retrouvent. Pour celles qui sont plus revendicatrices, la propriété leur permet de conjuguer à la fois les besoins pratiques et les besoins stratégiques tout en mettant l'accent sur ces derniers. En effet, certaines d'entre elles visent directement l'accès à

la propriété en prévoyance d'éventuelles difficultés pouvant survenir au couple et qui pourraient aboutir à la rupture, enclenchant la délicate question de la séparation du patrimoine. Dans une optique stratégique, elles vont percevoir la propriété de la maison comme une façon d'expliciter l'effort déployé pour l'obtention du logement. Pour les femmes qui sont déjà séparées *de facto*, la propriété du logement permet aussi de satisfaire un besoin stratégique : articuler un point d'ancrage pour un nouveau départ dans leur vie tout en assurant la satisfaction des besoins pratiques propres au logement. Enfin, les célibataires sont celles qui ont montré la vision la plus claire par rapport à la capacité du logement à remplir des besoins stratégiques s'en allant vers l'habilitation (*empowerment*) de celles-ci. Donc, nos résultats témoignent nettement, même avec les nuances correspondant à chaque sous-groupes de femmes mentionnées ci-haut, de ce qui a déjà été proposé de manière théorique dans la littérature de genre quant à l'importance du logement comme passerelle entre les besoins pratiques et stratégiques dans le cas des femmes des quartiers les moins favorisés (voir les sections 1.6, 2.4 et 4.2).

Enfin, notons que si l'identité du détenteur du compte d'épargne pour le logement n'a pas de lien avec la propriété du logement, les femmes perçoivent la réalité différemment. En effet, comme ce sont elles qui ont ouvert ces comptes d'épargne, elles cheminent vers une négociation à l'intérieur du ménage pour que ce soient elles les propriétaires formelles des solutions d'habitation qui leur seront éventuellement octroyées. Les hommes à leur tour semblent non seulement reconnaître l'effort des femmes dans le processus d'accès au logement mais sont en principe ouverts à cette idée, d'autant plus que dans la démarche d'ouverture et de gestion de l'épargne, les femmes font un travail fondamental en assurant la constance et la bonne canalisation des ressources du ménage vers l'accès au logement.

Il importe pour terminer de souligner le manque d'information, et parfois de compréhension, des femmes par rapport aux procédures d'accès au logement et aux engagements financiers qu'elles contractent. En effet, et malgré le souci de transparence de la part des organismes étatiques concernés, l'information est assez obscure pour la plupart d'entre elles. D'une part, l'État ne s'assure pas qu'elles comprennent bien les calculs du pointage menant à l'octroi du logement et, d'autre part, la banque privée se borne à les aider à bien remplir les formulaires sans se soucier qu'elles comprennent exactement ce qu'est une hypothèque et quel est l'impact des mensualités sur le revenu disponible du ménage. Enfin, la ruse du surendettement pour atteindre l'épargne

minimum qui leur est demandé est une avenue trop souvent dangereusement empruntée dans un contexte où la capacité d'épargne démontrée aux fins de la demande n'a pas toujours d'assises très réelles. Ceci suscite aussi une interrogation majeure vis-à-vis l'adéquation des programmes qui visent la propriété individuelle aux instruments hypothécaires adressés aux ménages n'ayant pas ou peu d'aisance économique. Les femmes désireuses de devenir propriétaires sont prêtes à tout afin d'arriver à leurs fins. Cependant, il faut prudemment éviter de faire la promotion à outrance de la politique néolibérale de logement social chilien car elle peut se révéler - si nous ne faisons pas attention - une arme à double tranchant dans la course au logement de ces femmes modestes.

Conclusion

Tout au long de cette thèse, nous avons soutenu que l'omission d'une approche de genre dans l'urbanisme traditionnel constitue un fort handicap, non seulement dans la conception de politiques et d'interventions favorisant le développement de la ville et s'attaquant à la problématique spécifique du logement social, mais aussi dans la prise en compte de la réalité urbaine complexe qu'imposent les besoins différenciés et diversifiés de ceux qui l'habitent. Dans ce manuscrit, nous avons aussi exposé de manière détaillée le fait que considérer la sexospécificité dans l'urbanisme et le logement fait preuve d'une planification gouvernementale proactive tout en assurant un processus d'aménagement plus cohérent et inclusif des tous les acteurs et actrices impliqués. En outre, un tel type de planification suppose l'intégration d'une variable de qualité en tant que critère de scientificité et de professionnalisme, mais il se voit aussi bonifié par des principes de progrès et de démocratie car les sujets - en particulier les femmes - sur qui porte l'action des politiques sont inclus de manière à enrichir avec leur vécu le processus de planification, au-delà de ce que les experts dans le domaine auraient pu apporter. C'est dans ce sens que nous croyons à la nécessité d'intégrer la question du genre aux politiques, programmes et projets sociaux en général et urbains en particulier.

Nous avons également tenté dans ces pages - surtout au chapitre 1 - de faire état du vaste amalgame de stéréotypes ayant une forte assise dans la planification urbaine institutionnalisée. Les résultats de notre travail de terrain confirment que ceux-ci devraient être revus dans une perspective de planification urbaine moins aveugle et biaisée qui viserait un développement durable, plus réceptif aux divers besoins et intégrant davantage de mesures positives pour contrer les discriminations liées à la vie quotidienne des femmes et à la constitution des divers types de ménages dans une société quelconque.

Par ailleurs, le point de départ de la planification urbaine institutionnalisée, soit l'usager ou bénéficiaire « moyen », témoigne d'un urbanisme ancré sur des atavismes depuis longtemps dépassés par la réalité sociale. La même situation se présente pour le cas de la famille ou ménage traditionnel compris comme un noyau composé de deux adultes hétérosexuels et d'un certain nombre d'enfants. Une telle représentation de la famille comme variable opérationnelle - « objet cible » - des politiques et des programmes est devenue chimérique de par le processus de

désinstitutionalisation de ce type de ménage. En effet, la réalité des familles chiliennes indique, au contraire, que ce modèle de ménage est dorénavant minoritaire et que d'autres types de familles, notamment celles constituées par des femmes monoparentales, prennent le haut du pavé. Le ménage familial nécessite, comme nous l'avons souligné aux plans conceptuel et empirique, une décomposition beaucoup plus fine pour que nous puissions saisir le sens des activités de ses membres, les activités qui découlent des intérêts et les prises de position à l'intérieur d'un espace de négociation et de confrontation dans lequel se développent des relations de pouvoir spécifiques et complexes. Ainsi, une approche sociale moderne, axée sur la diminution des inégalités et qui envisage ces (re)considérations, devient stratégique car elle permet, à partir d'une couverture différenciée et mieux ciblée des politiques de logement social, de vérifier les impacts de l'aménagement et de l'urbanisme sur l'amélioration de la qualité de vie des citadins, rendant compte de manière plus transparente de ses résultats sur le quotidien des hommes et des femmes qui habitent les villes.

Nous avons aussi avancé que, dans le cadre du processus d'accès au logement social, une planification urbaine attentive aux rôles multiples et différenciés attribués aux femmes et aux hommes d'un territoire donné, viendrait équilibrer les chances des deux sexes (surtout des secteurs les plus démunis) d'accéder au logement. Scruter avec minutie qui fait quoi, dans la démarche d'accès au logement social, et comment et pourquoi cela est fait nous a aidée à parcourir et à mettre en évidence un ensemble ordonné de faits qui étaient jusque-là enchevêtrés dans les recherches sur les rapports sociaux de sexe. En particulier quant au mode d'opération instauré par les femmes pour, au départ, maîtriser la démarche d'accès au logement et, en bout de ligne, s'approprier davantage de la solution d'habitation lorsqu'elle se concrétise. Ce chemin, comme nous l'avons vu au chapitre 7, les femmes le parcourent la plupart du temps selon la dyade mère/épouse-femme-au-foyer et, quoi qu'il en soit, comme le souligne Massolo (1999), bien que pouvant se montrer à certains égards restrictive, cette sorte de *feminismo popular* a fini par créer un espace de liberté pour que les femmes *pintaninas* s'expriment et - nous ajoutons - qu'elles s'affirment en développant une résilience urbaine qui leur permet de se battre et se débrouiller avec succès sur la scène publique. Et ce, autant pour celles qui agissent spontanément pour elles-mêmes que pour celles qui le font en tant que dispensatrices des soins aux divers membres de leur famille.

Par ailleurs cette thèse a contribué, en illustrant le cas du Chili et de La Pintana, à nuancer, en ce qui a trait au logement, la catégorisation conceptuelle parfois trop radicale que bâti Moser entre les rôles différentiels féminins et les besoins de genre dans l'amélioration des conditions d'habitat des ménages les plus démunis. En fait, pour contrecarrer l'entassement (besoin pratique), les femmes *pobladoras* abordent le chemin de l'accès au logement social avant tout par leur rôle reproductif (ladite dyade mère/épouse-femme au foyer ayant été déjà mentionnée ci-haut). Mais d'après Chant (2003a : 9-13), et, à la lumière de l'analyse de nos résultats, nous nous alignons conceptuellement avec elle, c'est la notion de l'autodétermination de la « maternité subversive » qui permet de saisir le mieux les liens sous-jacents entre le rôle reproductif, les besoins pratiques et les besoins stratégiques. Cette autodétermination maternelle et féminine aiderait aussi à expliquer ce va-et-vient plus fluide entre ces deux types de besoins de genre que nous avons observé. Pour sa part, Craske (2003b : 67) note que ce sont les demandes liées à une vie digne adressées à l'État par les mouvements sociaux qui ont permis aux femmes populaires d'acquérir les éléments d'une citoyenneté urbaine spécifique. Enfin, selon Massolo (1999), et ce que confirme à plusieurs égards notre recherche, le pouvoir maternel que nous observons dans les pays d'Amérique latine a favorisé l'inclusion sociale et politique des femmes *pobladoras*. Par ailleurs, dans les pays développés, Wekerle (2004 : 249) évoque une citoyenneté que les femmes seraient en train de construire grâce à l'arrimage des mouvements sociaux urbains développés autour des comités revendicatifs. Ces comités ont été engendrés autant par des questions de logement que par des problématiques liées aux barrières indirectes d'accès au marché de l'emploi : politique de garderies, transport public et/ou questions d'environnement.

Vu l'ampleur de la tâche qu'accomplissent les femmes, et du fait que l'intensité exceptionnelle de leurs efforts ait modifié de manière substantielle l'ancien contrat social de genre prévalant dans l'accès au logement, il faudrait réfléchir sérieusement à son intégration dans le processus de planification. Cela non seulement pour assurer une allocation plus équitable et efficace des ressources, mais aussi pour faciliter le contrôle des ressources et services que procure le développement urbain aux deux genres, de façon à amener l'urbanisme à proposer un projet urbain qui soit moderne, participatif et progressiste. Dans ce contexte nous préconisons une approche jumelée identifiant les liens entre les besoins pratiques et stratégiques de genre de chacun des membres d'une communauté, afin d'élaborer des politiques et des cadres de

planification capables de répondre à ces deux types de besoins de manière adéquate et non pas purement aux besoins pratiques de genre se rapportant à l'habitation.

Une prise en compte tempérée du genre a pu être repérée dans les résultats de la politique chilienne. En effet, les chiffres analysés offrent des informations quantitatives témoignant d'une certaine sexospécificité dans le domaine de l'accès au logement, sans que le gouvernement ait toutefois cherché précisément à obtenir ces résultats (pas plus que les responsables de l'application des programmes s'en soient davantage préoccupés). Les résultats quantitatifs de la politique de logement chilienne sont la conséquence de certaines pratiques bureaucratiques correctives ayant eu lieu au cours des années 1990, guidées par la reconnaissance d'une modification émergente des rapports sociaux de sexe dans le système du logement social chilien. Mais, nous pensons que l'État devrait songer à introduire de façon plus claire dans ses opérations des critères d'égalité de genre à l'échelle de l'ensemble du cycle du projet, de façon à assurer la cohérence et à maximiser l'impact des actions posées. Une telle approche est d'autant plus nécessaire que l'État chilien et certains des représentants des institutions gouvernementales que nous avons rencontrés souscrivent déjà à un certain discours de genre, bien que cela ne soit pas encore explicitement partie prenante de la politique de logement social en tant que telle.

Ainsi, d'un point de vue très pragmatique, certains pourraient avancer que dans le cas chilien, le groupe que constituent les femmes ne rencontre pas de barrières insurmontables quant à la sécurité de l'occupation résidentielle et que, d'ailleurs, la politique publique n'est pas discriminante à l'égard du sexe féminin. Nous l'avons vu dans les démarches entreprises par les acteurs responsables des programmes d'accès au logement, en particulier le PVB-SERVIU, les femmes en tant qu'ensemble homogène arrivent à se prendre en main et donc à se positionner beaucoup mieux que les hommes dans cet espace public de gestion. D'aucuns diraient, à partir d'une interprétation quelque peu simpliste des données, qu'il n'est pas vraiment nécessaire de se sensibiliser davantage à la notion de genre puisque, d'une manière ou d'une autre, la débrouillardise des femmes leur permet de surmonter les discriminations concernant l'accès à la propriété. Du fait de la totale impartialité gouvernementale, les femmes *pobladoras* auraient bénéficié d'une équité d'accès formelle au cours de la dernière décennie grâce aux efforts - reconnus par tous - qu'elles déploient pour prendre en charge les démarches d'accès à l'habitat. Mais nous avons montré qu'une analyse serrée de cette équité formelle révèle son impuissance à

intégrer les nuances des différents procédés observables au niveau des relations qui se développent dans les micro-espaces urbains.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, malgré les ajustements des dernières années, le gouvernement central intervient toujours de manière beaucoup plus active dans la promotion d'un ménage plus qu'un autre. Nous avons vu que ce sont les femmes pauvres mariées qui sont la cible principale des programmes de logement social tel le PVB-SERVIU et que la politique dans son ensemble demeure peu flexible par rapport au modèle familial préconisé, même si elle permet l'octroi du titre de propriété aux femmes lorsqu'elles assument seules – comme c'est souvent le cas – les démarches relatives au processus d'accès au logement. Par ailleurs, bien qu'il soit possible d'observer quelques efforts partiels de compensation pour augmenter les possibilités d'accès au logement pour d'autres types de femmes, il s'agit de réponses plutôt fragmentaires venant, au mieux, enjoliver l'expression d'une sympathie réservée des derniers gouvernements de La Concertación (Aylwin, Frei et Lagos) concernant la perspective de genre dans le domaine du logement social[263]. En effet, entre autres problématiques de fond, la réalité des unions consensuelles (en net accroissement dans les secteurs populaires) n'est même pas prise en compte par la politique chilienne de logement social, car il est sous-entendu qu'il s'agit de familles « pas très bien constituées ». Il en va de même pour ce qui est des séparations ou des ruptures non officialisées, qui sont quantitativement importantes étant donné le faible accès des secteurs les plus démunis aux tribunaux leur permettant d'obtenir un divorce légal. Ce phénomène a des implications tout à fait significatives sur les critères d'allocation de la subvention. En effet, celle-ci ne peut être demandée qu'une seule fois par l'un des membres du couple, enlevant à l'autre toute possibilité de refaire une demande. À notre avis, ces lacunes contribuent au maintien de discriminations de type macrostructurelles entre les genres et entre les divers types de familles habitant des logements précaires, entraînant de possibles iniquités dans un cadre bureaucratique plutôt discrétionnaire. Le tableau C.1 illustre plus en détail ce propos en appliquant aux cas des *Pintaninas* ayant participé à cette recherche la définition des discriminations proposée dans l'article de MacDonald *et al.* (1998 : 31) (voir la section 3.5).

---

[263] Au moment d'écrire ces dernières lignes, le nouveau gouvernement de Michelle Bachelet (issu de la même coalition politique que les trois gouvernements antérieurs) n'avait pas encore présenté un budget propre qui nous permettrait d'apprécier les actions projetées en matière de logement social et de perspective de genre.

Tableau C.1 Type de discrimination possible des Pintaninas interviewées

	Identificateur	Statut civil		Discrimination possible
Demandeurs /Bénéficiaires	**Fd1, Fd2, Fd3, Fd6, Fd7, Fb2, Fb3**	mariée	♀solliciteuse avec conjoint collaborateur de ressources	**Informelle**
	Fd4, Fb1	célibataire	♀solliciteuse sans conjoint	**Aucune**
	Fd5, Fd9, Fd10	séparée de fait	♀solliciteuse avec conjoint collaborateur de ressources	**Formelle**
	Fd8	conjointe de fait	♀ non conjointe légale	**Flagrante**

En réalisant ce travail d'après le cadre établi par ces auteurs, nous avons voulu souligner l'utilité de prendre en considération les obstacles liés aux divers statuts civils de nos femmes en situation de logement précaire. En analysant les informations que présente le tableau C.1, nous constatons qu'il y aurait beaucoup de nos *Pintaninas* qui rencontreraient une quelconque discrimination. La moitié d'entre elles subiraient une discrimination de type informel. MacDonald *et al.* (1998 : 31) recommandaient à ce niveau d'appuyer ces femmes pour qu'elles deviennent titulaires de la propriété car les normes sociales et les rôles attribués aux femmes pourraient les priver du droit d'accès au logement au profit de leurs conjoints. Sauf que, nous l'avons vu, en dépit d'une intervention gouvernementale neutre et à certains égards aveugle au genre, la grande majorité de nos femmes cherchent d'elles-mêmes à s'assurer que le droit à la propriété leur soit reconnu personnellement. En même temps, ce sont elles qui font changer certains aspects du contrat de genre par rapport au logement dans l'espace du ménage, mais aussi, par ricochet, dans l'espace institutionnel de la politique du logement social au Chili. Ainsi, la persévérance de ces femmes *pobladoras* face au logement social repose sur certains (re)négociations qui prennent place non seulement dans l'espace du ménage privé, comme l'a souligné la revue de la littérature scientifique recensée, mais également dans les divers espaces étatiques publics. Ce dernier point n'a jamais été considéré dans le modèle conceptuel préconisé par Moser, et seulement légèrement évoqué par Kabeer. Une planification urbaine institutionnalisée responsable devrait donc selon nous porter une attention plus précise à cette tendance, de façon à alléger le fardeau que doivent

assumer les femmes et à mieux cibler les véritables bénéficiaires tout en leur facilitant l'accès à la propriété.

Nous avons aussi voulu nous démarquer des autres recherches faites sur le sujet en essayant de dégager la dimension qualitative de l'importance de la participation des femmes au processus d'accès au logement social. En fait, nous avons cherché en partie à ce que l'ensemble des aspirations, des pratiques et des besoins propres à chaque sexe par rapport au logis soient davantage exposés dans le cas de notre recherche. Dès lors, nous avons choisi d'analyser les éléments de la politique chilienne en nous arrêtant sur ses cibles principales, dans notre cas les femmes et hommes *pintaninos*, tout en décodant le processus d'accès au logement selon trois composantes : l'épargne, la subvention et le crédit. En ce sens, l'approche de genre nous a aidée à dégager les différentes façons de faire des *Pintaninas* et *Pintaninos* qui ont participé à cette recherche, ce qu'illustre le tableau C.2.

Tableau C.2 Participation différenciée des femmes et hommes de La Pintana au processus d'accès au logement social

Type de participation	**Femme *pintanina**** **Médiatrice, gestionnaire et actrice**	**Homme *pintanino***** **Accompagnateur, contributeur et observateur**
Caractérisation de la participation	**Médiatrice principale** entre la famille et l'État pour bénéficier de la subvention : elle assure le traitement et l'intégration de l'information du monde bureaucratique et financier aux catégories gérées par le ménage. Elle fait les démarches nécessaires. **Gestionnaire essentielle** des éléments liés à l'accessibilité au logement social : elle canalise notamment les ressources familiales pour l'épargne, tout en s'assurant, par la suite, de rembourser les crédits. **Actrice fondamentale** dans les comités d'entassement : elle est maîtresse dans les micro-espaces où se déroule le processus d'accès au logement.	**Accompagnateur instrumental** de l'intervention individuelle ou associative des femmes dans la médiation État-famille/ménage. **Contributeur officiel** dans le cas des couples : il fournit une partie importante des ressources financières requises pour l'accès au logement social. **Observateur passif** de la participation - massive et active - des femmes.

* : Entretiens semi-structurés réalisés auprès de femmes de La Pintana.
** : Entrevues de groupe réalisées auprès d'hommes de La Pintana.

La mise en évidence dans ce tableau de qui fait quoi et comment par les différentes fonctions assumées par les femmes et les hommes dans l'ensemble du processus d'accès au logement social permet non seulement de déterminer la qualité de la participation et de la contribution des uns et des autres à ce processus, mais également de déceler la valeur intrinsèque que chaque genre accorde à l'habitat. Ainsi dans un projet d'alliance, tandis que les hommes jouent un rôle d'**accompagnateurs**, de **contributeurs** et d'**observateurs passifs** du processus d'accès au logement, les femmes prennent la direction de ce processus en jouant le rôle de **médiatrices principales** entre l'État et la famille/ménage, de **gestionnaires essentielles** du processus d'accès au logement et d'**actrices fondamentales** dans les comités d'entassement revendiquant l'accès au logement. En effet, les hommes apparaissent comme les accompagnateurs instrumentaux de l'intervention des femmes dans la médiation État-famille/ménage : ils deviennent des partenaires de l'action des femmes, partageant un **intérêt commun**. Dans un couple, l'homme est par ailleurs un contributeur officiel des ressources mises en commun pour assurer l'accès au logement en parrainant l'épargne et en contribuant au paiement des crédits. L'homme joue enfin un rôle d'observateur passif de l'action des femmes en leur laissant le travail d'organisation des démarches. Au contraire, en jouant les rôles de médiatrices, gestionnaires et actrices dans le processus d'accès au logement, et en dépit des barrières institutionnelles mentionnées plus haut, les *Pintaninas* maîtrisent le processus, ce qui leur permet par la suite de réclamer de manière légitime le contrôle de la ressource logement.

Nous avons pu montrer également que les *Pintaninas* sont expertes dans l'art de naviguer dans les pléthoriques procédures d'accès au logement, en même temps qu'elles jouent le rôle de moteur des comités d'entassement. En outre, celles qui sont mariées ou en couple se montrent indispensables pour persuader leurs partenaires masculins d'entamer le processus d'accès au logement. De la même manière, elles vont assurer la centralisation des ressources financières nécessaires pour mener à bien le projet d'accès au logement. Il ne faudrait d'ailleurs pas manquer de mettre en évidence un phénomène essentiel et jusque-là très peu souligné dans les recherches sur l'accès au logement social : le poids du fardeau qu'elles assument dans les démarches vaut aux femmes la reconnaissance et, à certains égards, la déférence de leurs pairs masculins *pintaninos*.

Enfin, nous pensons que le cas de La Pintana est loin d'être une exception qui confirme la règle. Au contraire, et bien qu'il faille faire attention aux nuances propres à chaque contexte, nous croyons qu'il serait possible d'adapter la méthodologie employée dans cette thèse afin d'aboutir à des résultats de type comparables. Ainsi, plutôt que de cibler des notions de transférabilité ou de réplicabilité trop immuables, nous sommes d'avis qu'il faut faire appel à une « appropriation » des concepts, analyses et résultats présentés tout au long de cette thèse.

Sur le plan institutionnel, nous avons vu au chapitre 2 que le *mainstreaming* de genre (avec sa batterie de dispositifs) a fait son apparition au niveau international et national afin de promouvoir l'égalité des sexes et le droit à un traitement plus juste pour tous les individus. Dorénavant, nous disposons des accords de la plateforme d'action de Beijing, du programme d'Habitat II ou encore de l'ODM pour introduire la perspective de genre dans les plans d'action gouvernementaux ainsi qu'au niveau du débat public dans son ensemble. Pourtant, bien que cosignataire des ententes sur le *mainstreaming* de genre en général et de celles sur les établissements humains en particulier, le Chili présente d'importants retards dans la mise en place des actions qui devraient découler des accords du programme Habitat. Il ne semble pas y avoir une forte intégration du *mainstreaming* de genre au niveau des actions ou des résultats de l'urbanisme et des politiques chiliennes de logement social. Tandis que le droit au logement est reconnu au Chili (Araya et Brandis, 2002), puisque la Constitution chilienne reconnaît le droit au logement comme relevant du droit au bien-être matériel qui s'applique à tous les Chiliens (article 1 alinéa 3), nous avons constaté qu'en ce qui concerne la politique et les programmes de logement social comme tels, nous attendons encore de la part de l'État un engagement plus formel, conscient et volontaire à intégrer la perspective de genre dans l'espace de la politique publique. La difficulté vient du fait qu'à l'égard de ce droit, l'État n'a l'obligation que des moyens, ce qui n'implique pas nécessairement l'obligation de résultat. En effet, l'État chilien semble faire preuve d'une certaine cécité à l'égard des questions de genre qui ne concordent pas avec les ententes signées sur le plan international au sujet de la question des établissements précaires. Cette situation est probablement due à un manque de compréhension générale de la part des organismes de l'État quant au potentiel d'efficacité, d'équité et d'égalité que représente la sexospécificité - et qui est observable à travers notre analyse des résultats des politiques et des programmes de logement social étudiés.

La perspective de genre semble avoir gagné plus de terrain grâce aux énoncés argumentaires de la plate-forme de Beijing et s'être légitimée à plusieurs niveaux tout au long des années 1990 et 2000 sur ce plan (voir la section 2.2). Nous avons pu observer dans l'ensemble des institutions consultées dans cette recherche (voir le chapitre 6) que le genre est maintenant reconnu et intégré dans la rhétorique des informateurs-clé (IC) du monde universitaire, étatique et de la pratique privée. Subsistent cependant encore des décalages importants entre la signification du concept et son usage dans le processus de planification institutionnelle en tant que telle. Ce phénomène paraît clairement associé à l'appartenance des IC des institutions sondées. Nous avons vu aussi que plusieurs IC reléguaient encore trop vite les questions de genre à la problématique plus restreinte des femmes. Ainsi, les marques de discrimination ou encore les aspects liés aux relations de pouvoir homme-femme demeuraient trop diffus, compris d'une manière très variable selon les contextes. Apparaissait de plus une certaine distance entre le discours officiel et la pratique quotidienne des IC et ce, dans chacun des milieux que nous avons analysés.

De façon générale, pour certains IC *plus ou moins convaincus*[264] de la pertinence du *mainstreaming*, le genre est reconnu comme une variable à intégrer pour un meilleur diagnostic de la condition des femmes et du logement. Par contre, pour les IC *précurseurs*[265], le genre est perçu en tant qu'outil d'analyse théorique pour changer le *statu quo* que perpétuent les asymétries entre les hommes et les femmes. Il convient toutefois de noter qu'aucun des IC *précurseurs* de la perspective de genre n'a fait référence aux ententes internationales (ni Beijing ni Habitat) pour appuyer son argumentation sur les questions analysées. Il s'agit d'un signe inquiétant indiquant qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que même ceux qui considèrent l'approche de genre comme un élément stratégique à inclure dans la planification urbaine institutionnalisée et dans les politiques du logement, utilisent de manière appropriée les concepts et les outils qui découlent des ententes internationales sur le *mainstreaming* de genre. Lors des entrevues, nous avons aussi trouvé insolite qu'un seul des IC ait fait mention du *Programa de Igualdad de*

[264] Rappelons que cette classification générale englobe les IC *pragmatiques* du monde universitaire et de la recherche, les IC *protocolaires* des structures centrales, les IC *empiriques* et l'IC *sceptique* des structures locales ainsi que l'IC *analyste* des cabinets-conseils et ONG.

[265] Rappelons qu'entrent dans cette catégorie plus générale les IC *formateurs* du monde universitaire et de la recherche, les IC *promoteurs* des structures centrales, les IC *impliqués* des structures locales et les IC *investis* des cabinets privés et ONG.

Oportunidades (PIO) en tant qu'instrument de référence dans les efforts gouvernementaux pour intégrer des politiques et programmes de genre dans les différents secteurs publics. Ainsi, nous avons constaté que ce manque de maîtrise des contenus et des outils disponibles pour faire avancer la question de genre dans la planification urbaine institutionnalisée (et dans son sous-secteur du logement social), ne concernait pas uniquement les ententes internationales sur le sujet mais aussi les contrats sociaux établis au niveau national pour faire cheminer les engagements globaux.

Quant à la performance stratégique de la politique de logement au Chili, nous pouvons avancer qu'elle s'aligne sur les deux valeurs-objectifs d'équité et d'efficience, selon un modèle de politique hybride se situant entre la 1re et la 3e approche du FED car c'est celui que véhicule de préférence le MINVU. Nuançons cependant que du coté du SERNAM la sympathie est plus grande envers les questions de genre découlant de la plate-forme de Beijing - de ses préoccupations et de sa valeur d'égalité de genre - qu'envers les dispositions découlant de l'agenda d'Habitat. Par conséquent, les accomplissements sexospécifiques de la politique chilienne de logement social ne découlent pas d'une action ministérielle volontairement explicite, ni même réfléchie. Le tableau résumé C.3, transposé de celui du chapitre 2 sur les organismes internationaux, illustre ce dernier point.

Tableau C.3 Les valeurs-objectifs et le *mainstreaming* de genre dans la politique de logement social

Ministère	Dernier document de *mainstreaming* de genre	Année	Valeurs-objectifs	Positionnement vis-à-vis du FED et GED	Agenda urbain, établissements humains, logement et genre
SERNAM	*Plan d'égalité des chances (PIO II 2000-2010) : 4e directive Femme, famille et bien-être dans la vie quotidienne*	2000	Intégration et Égalité	1er FED et 2e GED	PIO II : Agenda urbain secondaire mais accès égalitaire au logement et selon les besoins spécifiques
MINVU	*Guide pour incorporer la perspective de genre dans les études Entente interministérielle MINVU/SERNAM*	2002	Équité et Efficience	1er FED et 3e FED	Agenda urbain émergent. Étude sur le ciblage des bénéficiaires du logement social.

Par ailleurs, en analysant de plus près ces résultats, nous remarquons que la politique et ses programmes s'appuient sur une vision un peu restreinte des concepts d'équité et d'efficience, et qu'ils demeurent, de ce fait, plutôt neutres face aux besoins différenciés des sexes. L'équité n'est comprise que du point de vue de l'accès aux solutions d'habitation, ce qui revient à reconnaître une injustice dans la répartition du stock de logements mais sans nécessairement y intégrer d'autres dimensions observables des inégalités dans le domaine du logement au Chili. Le concept d'**équité** fait, de manière générale, référence à une responsabilité collective, mettant en œuvre la solidarité, pour assurer une répartition juste entre des individus, des groupes, des régions, de quelque chose correspondant à un droit fondamental : les soins, la santé, le travail, l'égalité face à la loi et, entre autres, le droit à un logement décent et de qualité. La forme concrète que prend l'équité résulte du choix idéologique de ce qui, dans la société, devrait être réparti de façon égale entre tous les individus et donc du « caractère plus ou moins juste » des inégalités qui découlent forcément de ce premier choix fondamental. L'équité est donc un concept qui combine les notions d'égalité et de solidarité (Contandriopoulos, 2002).

Au Chili, il semble y avoir un consensus sur le fait que l'État doit offrir aux Chiliens et aux Chiliennes un meilleur accès au logement en réduisant les barrières économiques et autres qui les empêchent de devenir propriétaires. En ce sens, le logement est reconnu comme un droit pour tous. La politique chilienne de logement social paraît répondre de manière satisfaisante à cette attente lorsqu'elle s'efforce d'éliminer les barrières économiques en proposant des subventions aux populations plus démunies. Par contre, si nous considérons que l'accès au logement social devrait être égal pour les hommes et les femmes dans les quartiers *populaires*, alors la politique chilienne, qui met l'accent sur un seul type de famille/ménage et qui n'intègre pas la perspective de genre dans son approche, est loin du compte : elle n'agit pas sur le niveau de pauvreté qui affecte les femmes selon leur statut. Souvenons-nous que le Chili est le pays de l'Amérique latine où les femmes sont dans la position la plus défavorable par rapport aux hommes du point de vue du salaire (Nahuelhual et Jimeno, 2006), situation qui se vérifie ailleurs, notamment dans le domaine du logement. Cela signifie, dans le meilleur des cas, que même en utilisant une définition restreinte - et certes dépassée - de la notion d'équité, la politique de logement social manque à son devoir de s'attaquer aux inégalités qui touchent une population vulnérable bien précise.

En deuxième lieu, rappelons que dans le cadre de la politique chilienne de logement social **l'efficience** est liée à la notion de production du plus grand nombre de solutions d'habitation en fonction du budget alloué (voir les sections 2.5 et 6.2). Dans ce sens, elle coïncide avec la version simple de cette notion qui exprime de façon très générale la relation existant entre un résultat et les moyens utilisés pour l'obtenir. Par contre, une définition plus large, et aussi plus moderne dans le cadre des politiques publiques, considère l'efficience comme l'exigence sociale qui revient à l'État d'utiliser au mieux les ressources collectives pour maximiser un avantage collectif et de rendre compte de ses interventions. L'efficience est d'ailleurs un concept qui intègre les notions d'**efficacité** (maximisation de l'atteinte de résultats - dans notre cas, augmenter l'accès au logement des secteurs les plus démunis de la société) ; de **productivité** (maximisation de l'utilisation des ressources dans le processus de production - dans notre cas, le nombre de solutions d'habitation) ; d'**efficience distributive** (optimisation dans la répartition des ressources pour obtenir un résultat donné - dans notre cas, diminuer les iniquités de genre dans l'accès au logement) ; et de **qualité** (production de résultats comportant les caractéristiques minimalement attendues pour que les usagers/destinataires soient satisfaits). Concernant cette dernière notion,

dans notre cas les solutions d'habitation avec une superficie de 16 m^2 à 40 m^2 construites avec des matériaux peu durables, sont, de l'avis de tous - IC, *Pintaninas* et *Pintaninos* - loin de remplir les critères de qualité qu'escompte la population et ne répondent certainement pas non plus aux attentes des différents types de femmes *pobladoras* rêvant de l'accès à la propriété.

En dernier lieu, pour faire avancer la politique chilienne de logement social vers une approche de deuxième génération des politiques publiques selon une perspective de genre, c'est-à-dire « faire un saut qualitatif » vers le GED, elle ne doit pas escamoter le concept d'***autonomie individuelle*** ou de ***liberté de choix*** dans le binôme équité-efficience qui guide ses interventions. Ce faisant, elle se prive d'augmenter le bien-être du corps social. L'autonomie individuelle est un concept qui comprend trois notions : l'**autonomie d'action**, c'est-à-dire le droit pour chaque personne d'agir de façon volontaire, intentionnelle et responsable (sans nuire aux autres) ; la **capacité d'agir avec indépendance**, c'est-à-dire d'avoir les ressources nécessaires (argent, éducation, capital social, santé, logement…) pour pouvoir concrètement faire des choix ; et, l'**autonomie de la personne** qui renvoie au respect de l'intégrité et de la dignité de la personne humaine (Contandriopoulos, 2002). Si la politique chilienne de logement social semble respecter l'autonomie d'action à travers son processus d'accès au logement et la capacité d'agir avec une certaine indépendance (en facilitant notamment l'accès au capital économique et en encourageant jusqu'à un certain point la formation de capital social par l'accroissement des solutions d'habitation répondant à des demandes de groupes particuliers), elle est loin de faire le travail d'éducation qui serait nécessaire pour mieux guider ceux qui doivent affronter le processus d'accès au logement, notamment les femmes, qui, comme nous l'avons démontré, assument en majorité la responsabilité des démarches pour accéder au logement social. Enfin, sans compter les moyens d'éducation nécessaires, d'aucuns pourraient arguer que l'autonomie de la personne est aussi jusqu'à un certain point négligée, par exemple, du fait que les règles et surtout les implications d'un surendettement (risque de saisie à moyen terme) sont mal ou peu comprises.

D'après Godoy et Carrasco (2003 : 92), le gouvernement chilien doit bien comprendre que le logement ne constitue pas qu'un espace domestique, mais qu'il est aussi un espace de production et de socialisation pour les femmes *pobladoras*, ce qui signifie qu'il ne faut pas uniquement considérer la quantité d'unités offertes et l'aspect extérieur des logements. Pour cela il faut changer le regard paternaliste de la politique chilienne pour que les populations défavorisées

prises en charge par l'État deviennent des agents de développement de leurs propres projets. Ainsi, dans le domaine de l'accès au logement la finalité ultime serait de réussir à offrir aux actrices principales un espace de protection qui leur laisserait une certaine liberté d'action tout en en les aidant à assurer le développement et le bien-être de leur famille.

La politique chilienne de logement social aurait donc beaucoup à gagner, non seulement en ce qui concerne la production quantitative des solutions d'habitation mais aussi au niveau de la diminution des inégalités, à faire appel à une triade **équité-efficience-autonomie/égalité** comme matrice génératrice de stratégies et d'actions ayant un contenu plus moderne pour lutter contre le déficit de logement au Chili. Une politique basée sur une telle triade pourrait contribuer davantage à l'amélioration du bien-être collectif tout en générant une légitimité qui pourrait profiter à l'État : il s'agirait en fait d'une situation gagnant-gagnant dont pourraient bénéficier autant les personnes qui n'ont pas accès au logement que le monde politique qui a la responsabilité de concevoir et d'orienter les actions de l'État en la matière.

Pour terminer, nous voulons revenir à la base de la recherche réalisée en ce domaine et proposer quelques recommandations qu'il nous semble extrêmement importants de prendre en compte pour faire progresser selon une perspective de genre la politique chilienne de logement social et ses programmes :

- Nous pensons qu'il est impératif de tenir compte du sexe dans l'élaboration du contenu et des instruments normatifs de la politique et des programmes de logement social, c'est-à-dire d'appliquer la non-discrimination et l'égalité d'accès dans la politique et les programmes de logement social pour donner suite aux ententes nationales et internationales signées par l'État chilien concernant l'égalité des chances. Dans ce contexte, il faudrait sérieusement réfléchir à l'adéquation de l'unité opératoire traditionnelle du MINVU : le ménage. En fait, il serait peut-être préférable que les ménages cèdent leur place aux individus qui le composent. Ce faisant, il serait possible, entre autres, d'éviter que les membres d'une famille ayant déjà obtenu une subvention étatique ne puissent plus (re)faire une demande dans le cadre d'un ménage recomposé ou d'un ménage monoparental. Ce sont souvent les femmes qui ont déjà été mariées et qui se retrouvent seules ou dans un ménage recomposé qui ne peuvent plus bénéficier du

programme PVB-SERVIU, ni résider dans leur ancienne demeure lorsque celle-ci est restée aux mains d'un ex-conjoint.

- Nous l'avons vu, les femmes chiliennes démunies jouent un rôle stratégique dans le processus d'accès au logement social. Leur participation devient donc un marqueur de genre qu'il est indispensable de considérer dans la démarche bureaucratique. Dans ce sens, il faudrait au minimum que les autorités ministérielles concernées (MINVU et SERNAM) se soucient d'apprécier les impacts de genre de la subvention étatique allouée dans le domaine du logement social, de façon à mettre en évidence son profil nettement féminin. Ce type d'examen, cherchant à déterminer qui sont les bénéficiaires potentiels des dépenses publiques, pourrait prendre différentes formes : de la simple analyse comparant les bénéficiaires hommes-femmes jusqu'à l'analyse économétrique beaucoup plus sophistiquée. Cette analyse est toutefois largement tributaire de la disponibilité de données compilées en fonction du sexe. En fait, de telles données sont un incontournable préalable au niveau des politiques et des programmes publics, il faut donc mettre en œuvre les mécanismes qui permettront de disposer de ce type de données de manière systématique et de les intégrer à l'élaboration des plans d'action de l'État en matière de logement social.

- Nous pensons aussi qu'il faudrait établir un système de quotas proportionnel entre les divers types de solliciteurs et de bénéficiaires, selon leur statut civil, afin de concevoir et mettre en œuvre des actions positives à l'égard de ceux et celles qui subissent la discrimination. Il faut rappeler qu'une conception stéréotypée du couple prédomine encore trop souvent dans les structures publiques chiliennes. En effet, les personnes célibataires, séparées ou qui vivent en unions consensuelles sont défavorisées dans la démarche d'accès au logement social, pourtant ces statuts sont en net accroissement au Chili depuis les deux dernières décennies. Il faudrait également une plus grande conscience du besoin d'un design spécifique, mieux adapté aux diverses compositions des ménages et où les femmes pourraient de manière spécifique jouer un rôle de conseiller sur le type d'améliorations souhaitables.

- Au plan de la recherche orientée, il importe de ne pas se limiter à un type d'analyse d'incidence quantitative, mais de donner plus de place à des approches utilisant des procédures plus qualitatives. Ce type de démarche nous a permis de déceler l'avantage d'intégrer la question de genre dans tout le cycle de la planification urbaine institutionnalisée, dépassant ainsi la notion d'interventions publiques sans connotation sexospécifique. Il s'ensuit qu'il faudrait reconnaître explicitement que, de manière générale (tant individuellement que collectivement et peu importe leur statut civil et leur situation dans le ménage), les femmes chiliennes exercent plus d'autorité et d'emprise lors des négociations externes avec les institutions gouvernementales en tant qu'interlocutrices privilégiées dans le processus d'accès au logement social, ainsi qu'en tant que négociatrices à l'intérieur du ménage et dans les comités d'*allegamiento*. De cette manière, les femmes *pobladoras* sont arrivées à redéfinir les normes sociales en devenant majoritairement demandeuses et propriétaires. Et, même si les hommes continuent à être les principaux contributeurs de l'effort financier d'accessibilité au logement dans le cas des couples traditionnels, la méthode d'analyse prônée par cette thèse a permis de souligner non seulement l'histoire d'une procuration pour l'accès au logement sur le plan macro, mais aussi les effets de cette procuration sur les relations de pouvoir qui se développent à l'intérieur du micro-espace. En effet, autant les femmes mariées que les femmes monoparentales solliciteuses et bénéficiaires ont vu augmenter leurs chances de sécurité d'occupation résidentielle au Chili grâce au programme PVB-SERVIU. Dans ce cadre, l'État devrait jouer un rôle plus explicite dans la prise en compte du changement socioculturel majeur qui s'est produit dans le domaine de l'urbain et qui se caractérise par le désir féminin de posséder la maison « à soi ».

- Un tel rôle est d'autant plus indispensable que même les femmes mariées propriétaires à titre individuel du logement social ont besoin de connaître davantage leurs droits et les bénéfices qui découlent de la propriété en tant que telle, notamment par rapport à ce que le Code civil reconnaît comme patrimoine réservé[266] aux femmes *pobladoras* en couple qui

[266] Il s'agit de l'article 150 du Code civil qui confère à la femme mariée le droit de vendre ou d'hypothéquer son logement PVB-SERVIU sans le consentement de son époux.

ont accès au logement (Mujeres Chile, 2006). Bien que le concept de patrimoine réservé ait été défini juridiquement pour les protéger - par décision ministérielle - la plupart d'entre elles méconnaissent cette disposition légale, ce qui la rend pratiquement nulle et non avenue.

- Dans le cas des femmes mariées qui possèdent le logement en société conjugale ou en communauté de biens mais dont les conjoints sont considérés comme les propriétaires nominatifs, il serait important d'appliquer la notion de copropriété. Actuellement, les femmes *pobladoras* présentant cette situation demeurent dépendantes des décisions du mari, car elles méconnaissent aussi leurs droits ou peuvent avoir de la difficulté à les faire valoir, en particulier le fait qu'elles devraient pouvoir détenir 50 % du patrimoine. Avec une telle légitimation socio-institutionnelle, les femmes pourraient mieux se positionner pour se protéger des abus éventuels et même éviter de perdre la sécurité d'occupation résidentielle ; elles augmenteraient leur pouvoir de négociation à l'intérieur du micro-espace tout en s'assurant un partage plus équitable de l'usufruit et un contrôle réel de la propriété du logement social.

- La dernière recommandation, mais non la moindre, vise la nécessité de rendre le processus d'accès au logement encore plus transparent. Plus particulièrement, les rouages des démarches financières semblent encore trop obscurs pour la plupart des demandeurs, et ce, en dépit de l'impact néfaste que peut avoir une mauvaise compréhension ou une compréhension partielle de ces aspects quant à la durée de l'effort financier à fournir pour rembourser le prêt hypothécaire SERVIU. En ce sens, dans une démarche d'*empowerment* ou habilitation croissante, l'État devrait élargir l'accès à l'information afin que les femmes *pobladoras* puissent prendre des décisions plus éclairées par rapport à l'endettement.

- Nous terminons en recommandant la réalisation de recherches menant au développement de mécanismes novateurs, capables d'intégrer le secteur informel dans le processus d'accès au logement social où se déploient une grande majorité des femmes *pobladoras*, car, jusqu'à présent, ce secteur demeure le grand absent des cibles de la politique de logement social au Chili.

La planification selon les genres et son articulation avec le logement est un domaine qui nécessite encore un développement conceptuel important, de sorte que subsistent des difficultés substantielles pour qu'elle puisse s'exprimer méthodologiquement dans les champs de l'aménagement institutionnalisé et du logement social. Ainsi, les défis et pistes de recherche qui s'ouvrent à l'heure actuelle en ce domaine passent par une étude plus approfondie de l'évolution de la thématique de genre dans les discours des politiques publiques, afin d'apprécier les opportunités et résistances à son adoption et son intégration dans les circuits formels de planification tout en considérant les contextes particuliers dans lesquels elle s'insère. Il faudrait aussi développer un cadre logique pour apprécier de manière adéquate la performance des politiques de logement social qui auraient intégré l'approche de genre. En effet, à mesure que de telles politiques commencent à être adoptées et que les actions qui en découlent sont réalisées, il sera nécessaire d'étudier leur impact pour améliorer le bien-être des citoyens et citoyennes des villes. Un tel cadre opérationnel d'évaluation de la performance, basé sur la capacité des politiques à augmenter le niveau d'équité en appuyant un usage efficient des ressources et un renforcement des capacités des hommes et des femmes, reste à être développé. Finalement, d'un angle plus empirique, il serait opportun d'appliquer les méthodes et approches présentées dans cette thèse à d'autres contextes en pays en développement afin de mieux cerner la complexité de l'intégration de la perspective de genre à la planification urbaine et de pouvoir évaluer le constat du caractère « précurseur »du cas chilien dans une optique comparative.

Bibliographie

Abdo, N., (1998) « Les rapports sociaux entre les sexes ne sont pas une variable factice. Méthodes de recherche appliquée aux études sur les personnes immigrantes ou refugiées », *Actes du premier Colloque national Metropolis sur l'immigration. Réponse à la diversité dans les métropoles : vers un programme de recherche inclusive*, Edmonton.

ACDI, (1995). *Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes*, ACDI, Hull. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Policy/$file/EGALITE-F.pdf, consulté le 17/09/03.

ACDI, (1997a). « Intégration de la femme au développement et égalité de sexes », *Nouvelles*, (97-47). http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/GenderEquality2/$file/97-47-F.pdf, consulté le 24/09/03.

ACDI, (1997b). *Rapport sur le rendement*, ACDI, Gatineau. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Publications2/$file/CIDA97DPRF.pdf, consulté le 17/09/03.

ACDI, (1997c). *Vers un monde urbain. Énoncé pour les villes durables*, ACDI. http://www. acdi-cida.ca, consulté le 23/09/03.

ACDI, (1998a). « Intégration de la femme au développement et égalité des sexes », *Nouvelles*, (98-22). http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/GenderEquality2/$file/98-22-F.pdf, consulté le 21/09/03.

ACDI, (1998b). *Rapport sur le rendement*, ACDI, Gatineau. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Publications2/$file/CIDA98dprf.pdf, consulté le 17/09/03.

ACDI, (1999a). *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, ACDI, Hull. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Policy/$file/EGALITE-F.pdf, consulté le 12/04/01.

ACDI, (1999b). *Questions fréquemment posées sur la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, ACDI. http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf, consulté le 18/09/03.

ACDI, (1999c). *Rapport sur le rendement*, ACDI, Gatineau. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Publications2/$file/CIDA99DPRF.pdf, consulté le 17/09/03.

ACDI, (2001). *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003. Un plan d'action pour le changement*, ACDI, Hull. http://dsp-psd.communication.gc.ca/Collection/E94-306-2001F.pdf, consulté le 17/09/03.

ACDI, (2002a). *Budget des dépenses 2002-2203. Partie III - Rapport sur les plans et les priorités*, ACDI, Gatineau. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Publications2/$file/rpp2002-2003_f.pdf, consulté le 17/09/03.

ACDI, (2002b). *Points saillants des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'ACDI, de février 2001 à janvier 2003*, ACDI, Gatineau. http://www.acdi.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Sustainable_development/$file/SDD_%20Points_saillants_des%20progres.pdf, consulté le 19/09/03.

ACDI, (2002c). *Rapport sur le rendement*, ACDI, Gatineau. http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/Publications2/$file/cida0102dpr_f.pdf, consulté le 19/09/03.

Agarwal, B. et Panda, P., (2003). *Home and the world: Revisiting violence*, « INDIAN EXPRESS », 9. http://www.umich.edu/~irwg/events/calendar/indianexpressaug07_spousal_violence.pdf, consulté 14/04/06, August 7.

Aliyar, V. et Shetty, S., (1992). « A Policy Overview », H. Dandekar, ed., *Shelter, Women and Development. First and Third World Perspectives*, George Wahr Publishing Co., Ann Arbor.

Andrew, C., (1997). « Les femmes et le local : les enjeux municipaux à l'ère de la mondialisation », T. M. et C. Andrew, éds., *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Remue-ménage, Montréal. 179-194.

Andrew, C., (2003). « Municipal Restructuring, Urban Services and the Potential for the Creation of Transformative Political Spaces », W. Clement et L. Vosko, eds., *Changing Canada: Political Economy as Transformation*, McGill-Queen's University Press, Montreal. 311-334.

Angel, C., (1996). « Género y Hábitat. En la segunda conferencia del hábitat. La participación de la mujer fue decisiva para los resultados! », *Viviendo*, (16). http://www.fedevivienda.org.co/15-genero.html, consulté 23/07/03.

Angeles, L. C., (2003). « Creating social spaces for transnational feminist advocacy: the Canadian International Development Agency, the National Commission on the Role of Filipino Women and Philippine women's NGOs », *Le Géographe canadien*, 47(3), 283-302.

Araya, J. et Brandis, J., (2002). *La vivienda: la magnitud de un derecho brevemente escrito*, « Opinión y Perspectiva », CODEPU, Valdivia. http://www.derechos.org/nizkor/chile/libros/rev/op5a.html, consulté le 08/10/06.

Arriagada, (1998). « Latin American families: convergences and divergences in models and policies », *Cepal Review*, August (65), 85-102.

Arriagada, I., (1990). « Unequal participation by women in the working world », *Cepal Review*, (40), 83-98.

ASDI, (1996). *Sida's Poverty Program*, Department for Policy and Legal Services, Stockholm. http://www.sida.se, consulté le 03/10/03.

ASDI, (1997a). *Sida's Action Program for Promoting Equality Between Women and Men in Partner Countries. Policy*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=2083&language=en_US, consulté le 03/10/03.

ASDI, (1997b). *Sida Looks Forward. Sida's program for global development*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=2084&language=en_US&searchWords=sida%20looks%20forward, consulté le 07/10/03.

ASDI, (1998a). *En quoi l'égalité entre les sexes est-elle pertinent dans la création de systèmes cadastraux*, Sida.

ASDI, (1998b). *En quoi les questions d'égalité entre les sexes sont-elles pertinents pour les programmes d'habitat*, Sida.

ASDI, (1998c). *Making a difference. Gender Equality in Bilateral Development Cooperation*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/?d=118&a=2102&language=en_US, consulté le 03/0/03.

ASDI, (1999). *Strinking a balance*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=Striking_pdb.pdf&a=17671, consulté le 03/11/03.

ASDI, (2001a). *Gender equality and Women's empowerment*, « Sida Studies in Evaluation », Department for Evaluation and Internal Audit, Stockholm. http://www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=stud00-1.pdf&a=2350, consulté le 30/09/03.

ASDI, (2001b). *Make life easier for poor women*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=1302&a=21011&language=en_US&searchWords=make%20life%20easier%20for%20poor%20women, consulté le 04/10/03.

ASDI, (2002). *Mainstreaming Gender Equality. Sida's support for the promotion of gender equality in partner countries*, « Sida Studies in Evaluation », Department for Evaluation and Internal Audit, Stockholm. http://www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=Utv02-01HRejoms.pdf&a=2357, consulté le 03/10/03.

ASDI, (2003). *Memorandum. Mainstreaming gender Equality. Sida's support for the promotion of gender equality in partner countries.*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=MRgenderenglishcleanversion.pdf&a=2357, consulté le 03/10/03.

ASDI, (n.d.). *Sida's program for global development*, Sida, Stockholm. http://www.sida.se, consulté le 29/09/03.

Baden, S., (2000). « Gender, Governance and the Feminization of Poverty, Chap. 4 », in *Women's Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges*, UNDP, New York. 27-40. http://magnet.undp.org/new/pdf/gender/wpp/women_book.pdf, consulté le 12/09/02.

Baden, S. et Goetz, A. M., (1997). « Who Needs Sex When You Can Have Gender? », *Feminist Review*, (56), 3-25.

Banque mondiale, (1994). *Enhancing women's participation in economic development*, IBRD, Washington.

Banque mondiale, (1995a). *Advancing Gender Equality: From Concept to Action*, IBRD, Washington.

Banque mondiale, (1995b). *Toward Gender Equality: The Role of Public Policy*, IBRD, Washington.

Banque mondiale, (1999). « Gender and transport: A rationale for Action », *PREM-Notes*, 14 (January), 1-4. http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2001/01/12/000094946_00122905320061/Rendered/PDF/multi_page.pdf, consulté le 03/11/03.

Banque mondiale, (2000a). *Cities in Transition: World Bank Urban and Local Government Strategy*, IBRD, Washington.

Banque mondiale, (2000b). *Integrating Quantitative and Qualitative Research in Development Projects*, World Bank, Washington.

Banque mondiale, (2001). *Engendering de Development. Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*, IBRD, New York et Washington.

Banque mondiale, (2002). *Integrating Gender into the World Bank's Work: A Strategy for Action*, Word Bank, Washington. http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/strategypaper.pdf, consulté le 03/11/03.

Barraza, D., (1998). *Antecedentes SECPLAC, Área social*, SECPLAC, La Pintana.

Barry, C. A., (1998). « Choosing Qualitative Data Analysis Software: Atlas/ti and Nudist Compared », *Sociological Research Online*, 3(3). http://www.socresonline.org.uk/socresonline/3/3/4.html, consulté le 19/01/04.

Beall, J., (1996a). « Participation in the city: Where do women fit in? », *Gender and Development*, 4(1), 9-16.

Beall, J., (1996b). *Urban Governance: Why Gender Matters*, « Gender Monograph Series », UNDP, New York. http://www.cities-localgovernments.org/uclg/upload/docs/urbangovernance,whygendermatters.doc, consulté le 29/09/02.

Beall, J., (1997). « Participation in the City: A Gender Perspective », J. Beall, ed., *A City for All: Valuing Difference and Working with Diversity*, Zed Books, London.

Belloni, C., « Time Planning », *dans les actes d'EuroFEM 1995-1996*, Helsinki. http://www.eurofem.net/CoffretNet/04EFCoffret.pdf, consulté le 04/10/05.

Benschop, M., (2001). *Accès des femmes à la propriété*, « Journée mondiale de l'habitat », CNUEH, Fukuoka.

Benschop, M., (2002). *Rights and Reality. Are Women equal rights to land, housing and property implemented in East Africa?*, UN-Habitat, Nairobi. http://www.unhabitat.org/downloads/docs/2041_2460_rr_chp1.pdf, consulté le 07/04/06.

Birch, E. L., (1985). *The Unsheltered Women*, Center for Urban Policy Research, New Brunswick, New Jersey.

Birch, E. L., (1994). « From Civic Worker to City Planner: Women and Planning, 1890-1980 », R. Krueckeberg., ed., *The American Planner. Biographies and Recollections*, Center for Urban Policy Research, New Brunswick, New Jersey.

Bourgon, M. C., (2006). « La ville égalitaire », *Gazette des Femmes*, 27(4), 24-28.

Brown, J., Modlich, R. et Sayne, P., (1997). « Habitat II - From a Gender Perspective », *Women + Environments*, 6-8.

Brunch, C. et Fried, S., (1996). « Beijing '95: moving Women's Human Rights from Margin to Center », *Sign*, 200-204.

Bryson, L., (1996). « Revaluing the household economy », *Women's Studies International Forum*, 19(3), 207-219.

Buvinic, M., (1998). *Women in Poverty: A New Global Underclass*, WID, Washington. http://www.onlinewomeninpolitics.org/beijing12/womeninpoverty.pdf, consulté le 05/10/04.

Buvinic, M., Gwin, C. et Bates, L. M., (1996). *Investing in Women. Progress and Prospects for the World Bank*, Johns Hopkins University Press, Washington.

Canal 13, (2004). *Municipales 2004*, http://www.municipales2004.canal13, consulté le 25/04/04.

Cardona, L., (1996). « El Acceso a la vivienda para la mujer; aspectos jurídicos en Colombia », M. Pineda et A. Sugranyes, eds., *Asentamientos Humanos, Pobreza y Género*, GTZ/MINVU/PGU, Santiago.

Cardona, L., Dalmazzo, M. et Rainero, L., (2004). « La vivienda como derecho: igualdad formal y desigualdad real », M. S. Emanuelli, ed., *Vivienda con rostro de mujer*, HIC-AL, Red Mujer y Habitat-LAC et Social Watch, México.

Carter, T. et McAfee, (1990). « The Municipal Role in Housing the Homeless and Poor », G. Fallis et A. Murray, eds., *Housing the Homeless and Poor. New Partnerships among the Private, Public, and Third Sectors*, University of Toronto Press, Toronto. 227-262.

CASEN, (2000). *Enquête de Caractérisation Socio-économique Nationale, 2000*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/admin/docdescargas/centrodoc/centrodoc_68.pdf, consulté le 10/02/04.

CEPAL, (1997). « Acceso de la mujer al poder y superación de la pobreza », *Notas sobre economía y el desarrollo,* Santiago.

CEPAL, (2000). *Las Mujeres Chilenas en los Noventas. Hablan las cifras*, CEPAL, Santiago.

CEPAL, (2003). « Pobreza y desigualdad desde una perspectiva de género, Chap.3 », in *Panorama social de América Latina 2002-2003*, CEPAL, Santiago. http://www.eclac.org/publicaciones/xml/0/12980/Capitulo_III_2003_esp.pdf, consulté le 11/11/03.

CEPAL, (2004). *Estadísticas de género*, CEPAL, Mujer y Desarrollo, Santiago. http://www.eclac.cl/mujer/proyectos/perfiles/comparados/t_pobreza1.htm, consulté le 25/02/04.

CEPAL, (2005). « Anexo Estadístico », *Panorama social de América Latina*, CEPAL, Santiago. http://www.eclac.org/publicaciones/xml/4/23024/PSE2005_AnexoEstadistico.pdf, consulté le 20/12/05.

CFC, (1995). *À l'aube du XXIe siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, « Plan fédéral », CFC, Ottawa. http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/066261951X/199508_066261951X_f.pdf, consulté le 17/09/03.

Chamberlain, C., (1996). *A Citizen's Guide to Gender and the World Bank*, Bank Information Center http://www.bicusa.org/en/index.aspx, consulté le 04/07/03.

Chant, S., (1996). *Gender, Urban Development and Housing*, UNDP, New York.

Chant, S., (1997a). *Gender Aspects of Urban Economic Growth and Development*, UN/WIDER, Helsinki.

Chant, S., (1997b). *Women-headed Household: Diversity and Dynamics in the Developing World*, Macmillan, Houndmills.

Chant, S., (2002). « Researching Gender, Families and Households in Latin America: From the 20th into the 21st Century », *Bulletin of Latin American Research*, 21(4), 545-575.

Chant, S., (2003a). « Introduction », S. Chant et N. Craske, eds., *Gender in Latin America*, Rutgers University Press, New Brunswick. 1-18.

Chant, S., (2003b). *New contributions to the analysis of poverty: methodological and conceptual challenges to understanding poverty from gender perspective*, CEPAL, Santiago.

Chant, S. et Gutmann, M., (2000). *Mainstreaming Men into Gender and Development*, Oxfam, London.

Chossudovshy, M., (1995). « The World Bank Derogates Women's Rights », *The Claire Foss Journal*. http://www.cfoss.com/women.html, consulté le 30/01/04, 13 october.

Chung, K., (2000). « Issues and Approaches in Use of Integrated Methods », M. Bamberger, ed., *Integrating Quantitative and Qualitative Research in Development Projects*, World Bank, Washington.

Clapham, D., Kemp, P. et Smith, S., (1990). *Housing and Social Policy*, MacMillan Education LTD, London.

CNUEH, (1989). *Women in Human Settlements Development and Management*, UNCHS, Radstock.

CNUEH, (1996). *Gendered Habitat: Working with Women and Men in Human Settlements Development*, WHSDP., Nairobi. http://ww2.unhabitat.org/pubs/genderpolicy/foreword.htm, consulté le 24/11/02.

CNUEH, (2001a). *Cities in a Globalizing World. Global Report on Human Settlements 2001*, Earthscan Publications Ltd., London et Sterling.

CNUEH, (2001b). « Framing Normative Policy Platforms », *Cities in Globalizing World. Global Report on Human Settlements 2001*, Earthscan Publications Ltd., London et Sterling. 43-54.

CNUEH, (2001c). « The State of the World's cities Report 2001 », Un-Habitat, Nairobi.

CNUEH, (2001d). *Women and Secure Tenure*, Global Campaign for Secure Tenure, Nairobi. http://www.unhabitat.org/content.asp?typeid=19&catid=24&cid=2041, consulté le 10/09/03.

CNUEH, (2001e). *Women and Urban Governance*, CNUEH, Nairobi. http://hq.unhabitat.org/cdrom/governance/html/books%5Cwomenug.pdf, consulté le 08/09/03.

Coffey, A., Holbrook, B. et Atkinson, P., (1996). « Qualitative Data Analysis: Technologies and Representations », *Sociological research Online*, 1(1). http://www.socresonline.org.uk/1/1/4.html#top, consulté le 14/09/04.

Collective réponse des auteurs, (2001). « Classics in human geography revisited », *Progress in Human Geography*, 25(2), 253-260.

Conseil de l'Europe, (1998). « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes: Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques », Strasbourg. http://www.dhdirhr.coe.fr/equality, consulté le 15/10/2002.

Contandriopoulos, A. P., (2002). « Pourquoi est-il si difficile de faire ce qui est souhaitable ? », *Cahiers du GRIS*, 27(3), 142-150.

Cornet, A., (2002). « Gender mainstreaming et approche différenciée selon les sexes : quels impacts pour la gestion? », *Management international*, 7(1), 1-10.

Craske, N., (2003a). « Gender, Politics and Legislation », S. Chant et N. Craske, eds., *Gender in Latin America*, Rutgers University Press, New Brunswick. 19-45.

Craske, N., (2003b). « Gender, Poverty and Social Movements », S. Chant et N. Craske, eds., *Gender in Latin America*, Rutgers University Press, New Brunswick. 46-70.

Cravey, A., (1998). « Engendering the Latin American State », *Progress in Human Geography*, 22(4), 523-542.

Crow, G. et Hardey, M., (1991). « The housing strategies of lone parents, Chap. 3 », M. Hardey et G. Crow, eds., in *Lone Parenthood. Coping with Constraints and Making Opportunities in Single-Parent Families*, University of Toronto Press, Toronto and Buffalo.

Dandurand, R. B., Jenson, J. et Junter, A., (2002). « Les politiques publiques ont-elles un genre? », *Lien social et Politiques - RIAC*, Printemps(47), 5-13.

Datta, K., (2006). « Joint Titling - A Win-Win Policy? Gender and Property Rights in Urban informal Settlements in Chandigarh, India », *Feminist Economics*, 12(1-2), 271-298.

Datta, K. et McIlwaine, C., (2000). « Empowered leader's? Perspectives on women heading households in Latin America and Southern Africa », *Gender and Development*, 8(3), 40-49.

DAW, (2001). « Beijing to Beijing + 5. Review and appraisal of the implementation of the Beijing Platform for Action. Report of the Secretary-General. », United Nations, New York.

De Barbieri, T., (1986). *Movimientos feministas*, UNAM, México.

Deere, C. D. et León, M., (2003). « The Gender Asset Gap: Land in Latin America », *World Development*, 31(6), 925-947.

Denzin, N. K. et Lincoln, Y. S., (2000). « The Disciplining and Practice of Qualitative Research », N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, eds., *The handbook of qualitative research*, Sage, Thousand Oaks, London and New Delhi.

Desai, V., (2005). « NGOs, gender mainstreaming and urban poor communities in Mumbai », *Gender and Development*, 13(2), 90-98.

DETR, (2000). *Public Transport Gender Audit*, « Report », Department of Transport, London. http://www.dft.gov.uk/stellent/groups/dft_mobility/documents/page/dft_mobility_506790-01.hcsp, consulté le 29/09/01.

DPU, (1991-1993). *Planification et Design de Politiques de Genre/Gender Planning and Policy Programme*, DPU/UCL, London. http://www.ucl.ac.uk/dpu/publications/working%20papers%20pdf/wp74.pdf, consulté le 20/09/98.

Ducci, M. E., (1993). *Análisis crítico de la vivienda en Chile*, I.E.U., Santiago.

Ducci, M. E., (1994). « Políticas de vivienda y mujer », *EURE*, XX(59), 73-91.

Ducci, M. E., (1997). « Chile: el lado oscuro de una política de vivienda exitosa », *EURE*, XXIII(69), 99-115.

Ducci, M. E. et Green, M., (1994). *Las mujeres Jefas de Hogar Monoparental y el Programa de Vivienda Progresiva*, MINVU/GTZ, Santiago.

ECOSOC, (1997). « Report of the Economic and Social Council for 1997 », DESA, New York. http://www.un.org/documents/ga/docs/52/plenary/a52-3.htm, consulté le 17/05/00.

Éditorialistes, (1996). « Éditorial », *Gender and Development*, 4(1), 2-8.

El-Bushra, J., (2000). « Rethinking gender and development practice for the twenty-first century », *Gender and Development*, 8(1), 55-70.

EL MERCURIO, (2001). *Estado fracaso como dador de créditos*, « El Mercurio, Domingo 27 de mayo », Santiago.

Elson, D., (1998). « The economic, the political and the domestic: Business, States and the household in the organization of production », *New Political Economy*, 3(2), 189-208.

Fainstein, S., (1992). « Planning a Different Voice », *Planning Theory*, (7-8), 27-31.

Falú, A., (1996). « Ciudadanía y espacio público. Un análisis desde el género », *Reflexiones*, 54-61.

Falú, A., (1998). *Las asimetrías en la ciudad postmoderna*, « Seminar on Urban Poverty », Rio de Janeiro. http://wbln0018.worldbank.org/LAC/LACInfoClient.nsf/d29684951174975c85256735007fef12/2137e875730754fb85256803005bb469?OpenDocument, consulté le 02/03/02.

Falú, A. et Curutchet, M., (1992). « Mujer y políticas habitacionales: la gestión del municipio de Córdoba », D. Raczynsky et C. Serrano, eds., *Políticas Sociales, Mujeres y Gobierno Local*, CIEPLAN, Santiago. 173-193.

Farha, L., (2002). « Is There a Women in the House? Re/conceiving the Human Right to Housing », *Canadian Journal of Women and the law*. http://www.utpjournals.com/product/cjwl/Farha.html, consulté le 03/12/04.

Färnsveden, U. et Rönquist, A., (2000). « Why Men ? A Pilot Study of Existing Attitudes among Sida's Staff towards Male Participation in the Promotion of Gender Equality in Development », *IDS bulletin*, 31(2), 79-85.

FCM, (1997). *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes*, FCM et Femmes et ville, Montréal.

FCM, (2004). *Accroître la participation des femmes a la prise de décision municipale : Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*, FCM/CFC, Ottawa. http://www.femmesetvilles.org/pdf-general/ICMD_SWC_Toolkit_FR.pdf, consulté le 01/04/06.

Fernández, V., (2003). *Análisis de género en políticas públicas*, SERNAM, Santiago. http://www.sernam.cl/pmg/Documentos%20de%20Apoyo/An%E1lisg%E9neroPol%EDticasP%FAblicas.pdf, consulté le 24/02/04.

FLACSO, (1995). *Mujeres Latinoamericanas en Cifras*, Instituto de la Mujer/FLACSO, Santiago.

Fontana, A. et Frey, J. H., (2000). « The Interview », N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, eds., *The Handbook of Qualitative Research*, Sage, Thousand Oaks.

Forsyth, A., (1998). « The Seventh Generation. Special Issues on Feminism, Gender, and Planning », *Planners Network*. http://www.plannersnetwork.org/publications/1998_130/7thgeneration.htm, consulté le 15/09/02.

Franzway, X., Court, X. et Connell, X., (1989). *Staking a Claim: Feminism, Bureaucracy and the State*, Allen and Unwin, Sydney.

Frohn, W., Piché, D. et Piette, C., (1997). « Présentation », *Recherches féministes*, 10(2), 1-12.

Fry, H., « L'importance des indicateurs de l'égalité entre les sexes pour les travaux des organisations gouvernementales », *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales, Actes du symposium*, Ottawa, 26 et 27 mars, 11-18. http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662274180/index_f.html, consulté le 02/04/02.

Gardiner, P., (1992). « Housing and Gender: Beyond the Public/Private Dichotomy », H. Dandekar, ed., *Shelter, Women and Development. First and Third World Perspectives*, Wahr Publishing Co., Ann Arbor.

Gender Action/U.S. Civil Society Coalition, (2002). « The World Bank and Gender », *Responsible Reform of The World Bank. The Role of United States in Improving the Development Effectiveness of the World Bank Operations*. http://www.charityadvantage.com/genderaction, consulté le 06/05/03.

Gender and Development Unit, (2003). *Infrastructure and Gender Equality*, World Bank. http://www.worldbank.org/gender, consulté le 04/09/03.

Gepken, F., (2002). *Cómo incorporar la perspectiva de la igualdad entre hombres y mujeres en la práctica del urbanismo municipal*, « Segundo Seminario Internacional sobre Género y Urbanismo. Infraestructuras para la Vida Cotidiana », ALM, Madrid. http://www.generourban.org, consulté le 01/04/06.

Gherardi, S. et Turner, B., (1999). « Real Men Don't Collect Soft Data », A. Bryman et R. G. Burgess, eds., *Qualitative Research*, Sage, London.

Gilbert, A., (2002). « Power, Ideology and the Washington Consensus: The Development and Spread of Chilean Housing », *Housing studies*, 17(2), 305-324.

Gilbert, A., (2004). « Helping the poor through housing subsidies: lessons from Chile, Colombia and South Africa », *Habitat International*, (28), 13-40.

Gilchrist, V., (1999/1992). « Key Informant Interviews », A. Bryman et R. G. Burgess, eds., *Qualitative Research*, Sage, London.

Gilroy, R., (1994). « Women and owner occupation in Britain », R. Gilroy et R. Wood, eds., *Housing women*, Routledge, London and New York.

Godoy, Y. et Carrasco, D., (2003). *Derechos Económicos Sociales y Culturales en Chile. Informe de la Sociedad Civil*, Corporación Forja - Capítulo Chileno de Ciudadanía - PIDHDD, Santiago. http://www.petchile.cl/doc/Informe%20Alternativo%202003.pdf, consulté le 05/05/2004.

Goetz, A. M., (1997). *Getting Institutions Right for Women in Development*, Zed Books, New York and London.

Gonzáles de la Rocha, M., (1994). *The Resources of Poverty. Women and Survival in a Mexican City*, Blackwell, Oxford and Cambridge.

Gouvernement du Canada, (1995). *Le Canada dans le monde. Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada*, Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International, Ottawa. http://www.international.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/menu-fr.aspconsulté, consulté le 17/09/03.

Gradón, (s.d). *PROPUESTA: Vivienda Social Dinámica. Densidad sin Hacinamiento*, Santiago. http://www.puc.cl/politicaspublicas/propuesta2.htm, consulté le 15/03/04.

Greed, C., (1994). *Women and Planning: Creating Gendered Realities*, Routledge, London.

Greed, C., (2001). « Women and Planning in Britain - 25 Years On: A Reflection », *Women + Environments*, (50/51), 7-10.

Greig, A., Kimmel, M. et Lang, J., (2000). *Men, Masculinities and Development: Broadening our work towards gender equality*, UNDP, New York. http://www.health.columbia.edu/pdfs/men_masculinities.pdf, consulté le 14/02/2001.

Gutierrez, C., (2001). *Mujeres ganan 31,1% menos que los hombres*, « La Tercera », Santiago. http://www.tercera.cl/lt3/portada/0,4427,3255_5658,00.html, consulté le 20/06/2001, 8 de junio.

Hafner-Burton, E. et Pollack, M. A., (2002). « Mainstreaming Gender in Global Governance », *European Journal of International Relations*, 8(3), 339-373.

Hamadeh-Banerjee, L. et Oquist, P., (2000). « Overview. Women's Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges, Chap. 1 », in *Women's Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges*, UNPD, New York. 1-6. http://magnet.undp.org/new/pdf/gender/wpp/women_book.pdf, consulté le 22/09/02.

Hanlon, S., « Where Do women Feature in Public Transport », *Women's Travel Issues*. http://www.fhwa.dot.gov/ohim/womens/wtipage.htm, consulté le 12/09/02.

Hannan, C., (2000). *From Concept to Action: Gender Mainstreaming in Operational Activities*, « Technical Review Meeting of Assessment of Gender Mainstreaming and Empowerment in Sub-Saharan Africa - A Review of UN Supported activities », UNDP, New York. http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/undppaper.PDF, consulté le 21/09/01.

Hanson, S. et Pratt, G., (1995). *Gender, Work and Space*, Routledge, London, New York.

Hayden, D., (1981). *The Grand Domestic Revolution. A History of Feminist Designs for American Homes, Neighborhoods and Cities*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

Hayden, D., (1984). *Redesigning the American Dream. The Future of Housing, Work, and Family Life*, W.W. Norton, New York.

Hayden, D., (2002). *Redesigning the American Dream: Gender, Housing and Family life. Revised and Expanded*, W.W. Norton, New York et London.

Hedman, B., « Méthodes pour élaborer des statistiques ajustées selon les disparités entre les sexes : le cas de la Suède », *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales, Actes du symposium*, Ottawa, 65-72. http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662274180/199901_0662274180_1_f.pdf, consulté le 15/08/00., 26 et 27 mars.

Held, G., (2000). *Políticas de vivienda de interés social orientadas al mercado: experiencias recientes con subsidios a la demanda en Chile, Costa Rica y Colombia*, CEPAL, Santiago. http://www.eclac.org/publicaciones/xml/1/4521/lcl1382e.pdf, consulté le 01/04/2000.

Hemmati, M. et Gardiner, R., (2001). *Gender Equity and Sustainable Development*, « Gender Equity », Heinrich Boll Foundation, Johannesburg. http://www.earthsummit2002.org/es/issues/gender/gender.PDF, consulté le 04/09/02.

Hemmati, M. et Seliger, K., (2001). *The Stakeholder Toolkit. A resource for Women and NGOs.*, UNEDForum, London. http://www.minuhemmati.net/eng/gender/toolkit_booklet.htm, consulté le 05/12/02.

Hendler, S. et Harrison, H., (2000). « Theorizing Canadian Planning History: Women, Gender, and Feminist Perspectives », K. B. Miranne et A. H. Young, eds., *Gendering the City: Women, Boundaries, and Visions of Urban Life*, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., Boston.

Horelli, L., Booth, C. et Gilroy, R., (2000). *Le coffret Eurofem de mobilisation des femmes pour le développement local et régional*, P. Brice, translator, Université de Technologie d'Helsinki, Centre d'Études Urbaines et Régionales, Helsinki.

IANWGE, (2003a). *Gender Mainstreaming Information Kit*, « Facts », UNPD, BDP, New York. http://www.un.org/womenwatch/ianwge/gm_facts/Undp.pdf, consulté le 01/09/03.

IANWGE, (2003b). *Gender Mainstreaming Information Kit*, « Facts », UN-Habitat, GMU, New York. http://www.un.org/womenwatch/ianwge/gm_facts/Habitat.pdf, consulté le 08/09/03.

IDS bulletin, (2000). « Men, masculinities and development. Politics, policies and practice », *IDS bulletin*, 31(2).

INE, (2002). *Resultados Generales Censo*, INE, Santiago. http://www.ine.cl/cd2002/sintesiscensal.pdf, consulté le 24/04/04.

Jackson, C., (1998). « Rescuing gender from the poverty trap », C. J. e. R. Pearson, ed., *Feminist Visions of Development. Gender, Analysis and Policy*, Routledge, London et New York.

Jackson, C., (2002). « Disciplining Gender? », *World Development*, 30(3), 497-509.

Jahan, R., (1995). *The Elusive Agenda. Mainstreaming Women in Development*, Zed Books, London et New Jersey.

Jahan, S., « Les indices de l'égalité entre les sexes dans les rapports sur le développement humain : concepts, mesures et impacts », *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales, Actes du symposium*, Ottawa, 73-88, 26 et 27 mars.

Jiménez, F., (1996). « Política habitacional y perspectiva de género en Chile », M. Pineda et A. Sugranyes, eds., *Asentamientos Humanos, Pobreza y Género*, GTZ, MINVU et PGU, Santiago. 171-190.

Jiron, P., (2004). « The beginning of the end of the Chilean housing model: Lesson to be learned from over 20 year of experience », *International Conference Adequate and Affordable Housing for All*, CUCS, Toronto, 24-27 June.

Kabeer, N., (1994). « Gender-aware Policy and Planning: A Social-Relations perspective », M. Mcdonald, ed., *Gender Planning in Development Agencies. Meeting the Challenge*, Oxfam, London.

Kabeer, N., (1999). « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment », *Development and Change*, 30, 435-464.

Kalabamu, F., (2003). « Changing gender contracts in self-help housing construction in Botswana: the case of Lobatse », *Habitat International*, 29(2), 245-268.

Karam, A., (2000). « Beijing + 5: Women's Political Participation: Review of Strategies and Trends, Chap.3 », in *Women's Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges*, UNDP, New york. http://magnet.undp.org/new/pdf/gender/wpp/women_book.pdf, consulté le 04/11/01.

Kardam, N., (1997a). *Changing institutions in women's interest*, « Bridge », IDS, Brighton. http://www.bridge.ids.ac.uk/dgb5.html#change, consulté le 03/05/00.

Kardam, N., (1997b). « Making Development Organizations Accountable: The Organizational, Political and Cognitive Contexts », Z. Books, ed., *Getting institutions Right for Women in Development*, New York.

Kearney, R., (1991). *Poetics of imagining: from Husserl to Lyotard (Problems of modern European thought)*, Harper Collins Academic, London.

Kendig, H. L., (1990). « A Life Course Perspective on Housing Attainment », D. Myers, ed., *Housing demography: linking demographic structure and housing markets*, The University of Wisconsin Press, Madison. 133-156.

Kirson, F. L., (1995). *Diversity-Sensitive Gender Planning*, Centre for Human Settlements, School of Community and Regional Planning, UBC, Vancouver.

Koch Laier, J., (1997). *Women's Work and Household in Latin America. A discussion of the literature*, CDR, Copenhagen. http://www.diis.dk/graphics/CDR_Publications/cdr_publications/working_papers/wp-97-5.htm, consulté le 12/08/99.

Krawczyk, M., (1993). « Women in the region: major changes », *Cepal Review*, (49), 7-19.

Krueger. R. et Casey, M. A., (2000). *Focus Groups: a Practical Guide for Applied Research*, Sage Publications, Thousand Oaks.

Kynaston, C., (1996). « The Everyday Exploitation of Women. Housework and the Patriarchal Mode of Production », *Women's Studies International Forum*, 19(3), 221-237.

La Pintana, (s.d.). « Antecedentes Históricos de La Pintana », Département d'Organisations communautaires, Santiago.

Larsson, A., (2000). *Gender Perspectives in Housing and Planning*, HDM-Lund University, Lund.

Leavitt, J., (2001). « Crossing Borders: Housing as a vehicle for community development », *Women + Environments*, (50-51), 10-14.

Lemke, S., Vorster, H. H., Jansen van Rensburg, N. S. et Ziche, J., (2003). « Empowered women, social networks and the contribution of qualitative research: broadening our understanding of underlying causes for food and nutrition insecurity », *Public Health Nutrition*, 6(8), 759-764.

Leon, M., (1991). « Mujeres y espacio urbano en los programas de vivienda de interés social en Quito », M. C. Feijóo et H. Herzer, eds., *Las mujeres y la vida de las ciudades*, IIED/GEL, Buenos Aires.

Levy, C., (1992). « Transport », L. Ostergaard, ed., *Gender and Development*, Routledge, London, 94-109.

Levy, C., (1996). *The process of Institutionalizing Gender in Human Settlements Policy and Planning: The Web of Institutionalization*, « Working Paper, n.74 », DPU, London. http://www.ucl.ac.uk/dpu/publications/working%20papers%20pdf/wp74.pdf, consulté le 20/09/99.

Levy, C., (1999). « The Relationships between Policy Approaches to Development and to Women and Gender International Agency Policies », DPU Gender Policy and Planning Program, UCL, London.

Levy, C., (2003). « Ciudad y Género. Una ciudad mas justa: el género y la planificación », M. Balbo, R. Jordan et D. Simioni, eds., *La ciudad inclusiva*, CEPAL/DSAH, Santiago. 237-258. http://www.eclac.org/publicaciones/xml/7/14237/lcg2210p.pdf, consulté le 05/04/04.

Levy, C. et Beall, J., (1994). *Moving Towards the Gendered City*, http://www.cedar.univie.ac.at/data/habitat/gender/gen2.html, consulté le 03/04/1998.

Little, J., (1994). *Gender, Planning and the Policy Process*, Pergamon, Oxford, New York et Tokyo.

Long, C. M., (2003). *The Advocate's Guide to Promoting Gender Equality at the World Bank*, Women's Edge, Washington. http://www.globalpolicy.org/socecon/bwi-wto/wbank/2003/04gender.pdf, consulté le 07/12/06.

Longhurst, R., (2001). « Geography and Gender: looking back, looking forward », *Progress in Human Geography*, 25(4), 641-648.

Louargant, S., (2003). « L'approche de Genre pour relire le territoire. Les trajectoires hommes-femmes dans les projets touristiques ruraux. », Université Joseph Fourier, Grenoble.

Loucel, Y., Mascher, F. et Zschaebitz, U., (1997). « Exclusión Social de la Mujer en el campo del Hábitat en el Salvador. Vista a la luz de las Conferencias mundiales sobre la Mujer et los Asentamientos Humanos », Y. Loucel et U. Zschaebitz, eds., *Mujer y Hábitat: los Caminos a partir de Beijing y Estambul en Centroamérica, México y el Caribe*, FUNDASAL, Centro de Iniciativa de El Salvador de Red Mujer y Habitat HIC., El Salvador.

Luxton, M. et Vosko, L. F., (1998). « Where Women's Efforts Count: The 1996 Census Campaign and Family Politics in Canada », *Studies in Political Economy*, (56), 49-81.

MacDonald, J., (1991). « Mujer, vivienda y desarrollo local. La experiencia chilena », *Cuaderno de Desarrollo Local* (n. 9), 37-45.

MacDonald, J., Agar, L., Busso, G. et Ferrer, M., (1998). « Incorporación de indicadores de género en los programas habitacionales del MINVU », *Boletín INVI*, 13(34), 1-60.

MacDonald, M., (1995). « Economic Restructuring and Gender in Canada: Feminist Policy Initiatives », *World Development*, 23(11), 2005-2017.

MacGregor, S., (1995). « Deconstructing the Man Made City: Feminist Critiques of Planning Thought and Action », M. Eichler, ed., *Change of Plans: Toward a Non-Sexist Sustainable City*, Garamond Press, Toronto.

MacGregor, S., (1998). « It's Not Easy Being Green. Feminist Thoughts on Planning for Sustainability », *Planners Network*, (May/June). http://www.plannersnetwork.org/publications/1998_129/MacGregor.htm, consulté le 15/09/02.

Mackenzie, S., (1999). « Restructuring the Relations of Work and Life: women as environmental actors, feminism as geographic analysis », *gender, Place and Culture*, 6(4), 417-430.

Madigan, R., Munro, M. et Smith, S., (1990). « Gender and the meaning of the home », *International Journal of Urban and Regional Research*, 14(4), 625-647.

Madriz, E., (2000). « Focus Groups in Feminist Research », N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, eds., *The Handbook of Qualitative Research*, Sage, Thousand oaks.

Malos, E. et Hague, G., (1997). « Women, Housing, Homelessness and Domestic Violence », *Women's Studies International Forum*, 20(3), 397-409.

March, C., Smyth, I. et Mukhopadhyay, M., (1999). *A Guide to Gender-Analysis Frameworks*, Oxfam, Oxford.

Marx, M., (2000). « Invisibility, Interviewing and Power: A research's Dilemma », *New Feminist Research*, 28(3-4), 153-173.

Massolo, A., (1993). « La vivienda en la vida de las mujeres », *Vivienda*, 4(2/3), 17-19.

Massolo, A., (1994). « El género en la agenda de la investigación urbana », *Ciudades*, (22), 3-6.

Massolo, A., (1996). « Querer es poder. La participación de las mujeres en las organizaciones del movimiento urbano popular de México », M. Pineda et A. Sugranyes, eds., *Asentamientos Humanos, Pobreza y Género*, GTZ/MINVU/PGU, Santiago.97-114.

Massolo, A., (1999). « Las Mujeres y el Hábitat Popular: cooperación para la sobrevivencia o para el desarrollo? », *Boletín Ciudades para un futuro mas sostenible*, (19). http://habitat.aq.upm.es/boletin/n19/aamas.html, consulté 09/12/02.

Massolo, A., (2000). *La incursión de las mujeres en los procesos de descentralización*, CISCSA, Córdoba. http://www.redmujer.org.ar/articulos.htm, consulté le 28/12/01.

May, T., (1993). *Social Research. Issues, Methods and Process.*, Open University Press, Buckingham.

Mays, N. et Pope, C., (2000a). *Qualitative research in health care. Assessing quality in qualitative research*, http://www.bmj.com, consulté le 11/01/04.

Mays, N. et Pope, C., (2000b). « Qualitative research in health care. Assessing quality in qualitative research », *BMJ*, 320(1), 50-52. http://www.bmj.com/cgi/reprint/320/7226/50?maxtoshow=&HITS=10&hits=10&RESULTFORMAT=&author1=Mays&andorexactfulltext=and&searchid=1&FIRSTINDEX=0&sortspec=relevance&resourcetype=HWCIT, consulté le 11/01/04.

Mazey, S., (2000). « Introduction: Integration gender-intellectual and 'real world' mainstreaming », *Journal of European Public Policy*, 7(3), 333-345.

McClain, J. et Doyle, C., (1984). *Women and Housing. Changing Needs and Failure of Policy*, The Canadian Council on Social Development, Ottawa.

MDGD, (1998). *Tracking Gender Mainstreaming in MDGD Activities*, « BDP », UNDP/MDGD/BDP, New York. http://magnet.undp.org/Docs/Gender/Testgend.htm, consulté le 01/04/02.

Michaud, A., (1997). « Les femmes et la ville ; un enjeu local, un enjeu mondial », *Recherches féministes*, 10(2), 181-191.

MIDEPLAN, (2000a). *Cuadros de educación 2000. Encuesta CASEN 2000*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/casen/ceducacion_2000.html, consulté le 29/08/06.

MIDEPLAN, (2000b). *Cuadros de Pobreza 2000. Encuesta CASEN 2000*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/casen/cpobreza_2000.html, consulté le 29/08/06.

MIDEPLAN, (2000c). *Resultados de la VII encuesta de caracterización socioeconómica nacional (CASEN 1998). Déficit Habitacional y demanda a los programas de vivienda del sector público*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/cgi-bin/btca/WXIS, consulté le 02/07/06.

MIDEPLAN, (2001a). *Análisis de la VIII Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2000). Situación de la Mujer en Chile 2000*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/admin/docdescargas/centrodoc/centrodoc_27.pdf, consulté le 10/02/04.

MIDEPLAN, (2001b). *Pobreza e indigencia e impacto del gasto social en la calidad de vida. Informe Ejecutivo*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/cgi-bin/btca/WXIS, consulté le 25/02/04.

MIDEPLAN, (2001c). *Situación Habitacional 2000. Informe Ejecutivo, Resultados Preliminares*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/cgi-bin/btca/WXIS, consulté le 24/02/04.

MIDEPLAN, (2002). *Situación de la mujer y las brechas de género: análisis de la información de la encuesta CASEN 1990 y 2000*, MIDEPLAN, Santiago. http://www.mideplan.cl/admin/docdescargas/centrodoc/centrodoc_31.pdf, consulté le 24/02/04.

Mikkelsen, B., Freeman, T. et Keller, B., (2002). *Mainstreaming Gender Equality. Sida's support for the promotion of gender equality in partner countries*, Sida, Stockholm. http://www.sida.org/shared/jsp/download.jsp?f=WorkingP2002.1.pdf&a=3239, consulté le 02/10/03.

Miles, M. B. et Huberman, A. M., (1994). *Qualitative Data Analysis: an expanded sourcebook*, SAGE, Thousand oaks, London and New Delhi.

Ministry for Foreign Affairs of Sweden, (1996). *The Rights of the Poor - our Common Responsibility. Combating Poverty in Sweden's Development Cooperation*, « UD info », Works of the Government Offices, Stockholm. http://www.sweden.gov.se/sb/d/574, consulté le 01/10/03.

Ministry for Foreign Affairs of Sweden, (1998). *New ways forward in development cooperation*, « UD info », Works of the Government Offices, Stockholm. http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/02/03/69/76e78782.pdf, consulté le 01/10/03.

MINVU, (1989). *Política Nacional de Vivienda. Efectos Reales y Potenciales sobre la Mujer. Informe de Chile al seminario sobre la mujer en el desarrollo y gestión de los asentamientos humanos*, MINVU/División Técnica de Estudio y Fomento Habitacional, Santiago.

MINVU, (2002a). *Balance de Gestión Integral año 2002. MINVU, Subsecretaría de vivienda y urbanismo, servicios de viviendas y urbanización*, MINVU, Santiago. http://www.dipres.cl, consulté le 02/03/04.

MINVU, (2002b). *Experiencias sectoriales de reducción de brechas: Avances y desafíos del MINVU*, MINVU, Santiago. http://www.eclac.cl/noticias/noticias/5/11215/SistSemMayo2002.pdf, consulté le 09/11/03.

MINVU, (2002c). *Guía para incorporar la perspectiva de género en la formulación de estudios MINVU*, MINVU, Santiago. http://www.sernam.cl/pmg/Documentos%20de%20Apoyo/Gu%EDaincorporarperspectivag%E9neroformulaci%F3nestudiosMINVU.pdf, consulté le 24/02/04.

MINVU, (2002d). *MINVU analizó sus políticas de acuerdo a la dimensión de género*, « Noticias, viernes 5 de abril de 2002 », Santiago. http://www.minvu.cl, consulté le 20/04/2002.

MINVU, (2003). *Estadísticas* «Registro Único de Inscritos », Santiago. http://www.minvu.cl, consulté le 10/01/03.

Miraftab, F., (1992). « Shelter as Sustenance: Exclusionary Mechanisms Limiting Women's Access to Housing », H. Dandekar, ed., *Shelter, Women and Development. First and Third World Perspectives*, Wahr Publishing Co., Ann Arbor.

Molyneaux, M., (1985). « Mobilization without emancipation? women's interests, state and revolution in Nicaragua », *Feminist Studies*, 11(2), 227-254.

Molyneaux, M., (2001). « Gender and Citizenship in Latin America: Historical and Contemporary Issues. Chap. 7 », *Women's Movements in International Perspective. Latin America and Beyond.*, Palgrave, New York.

Mondor, F., (1989). *Le rapport au logement chez les femmes chefs de famille monoparentale du Plateau Mont-Royal. Itinéraires et enjeux*, Faculté de l'Aménagement, Université de Montréal, Montréal.

Montell, F., (1999). « Focus Group Interviews: A New Feminist Method », *NSWA Journal*, 11(1), 44-71.

Morgan, D., (1997). *Focus Groups as Qualitative Research*, 2 Edition, Sage Publications, Thousand Oaks.

Morgan, D., Krueger, R., King, J. et Scannell, A., (1998). *Focus Group Kit*, Sage Publications, Thousand Oaks.

Moser, C., (1987). « Women, Human Settlement, and Housing. A Conceptual Framework for Analysis and Policy-Making », C. Moser et L. Peake, eds., *Women, Human Settlements, and Housing*, Tavistock, London.

Moser, C., (1993). *Gender Planning and Development Theory, Practice and Training*, Routledge, London et New York.

Moser, C., (1995). « Les femmes, les distinctions hommes/femmes, et la politique de développement urbain », *Les femmes et la ville. Logements, services et environnement urbain*, Éditions de l'OCDE, Paris. 157-171.

Moser, C., (1998). « The Asset Vulnerability Framework: Reassessing Urban Poverty Reduction Strategies », *World Development*, 26(1), 1-19.

Moser, C., (2002). « Mainstreaming Gender in International Organizations », *Globalization and Gender, Commission on Globalization of the German Parliament*, Berlin, February.

Moser, C. et Moser, A., (2005). « Gender mainstreaming since Beijing: a review of success and limitations in international institutions », *Gender and Development*, 13(2), 11-22.

Moser, C. et Peake, L., (1987). *Women, Human Settlements and Housing*, Tavistock, London.

Moser, C., Tornqvist, A. et van Bronkhort, B., (1999). *Mainstreaming Gender and Development in the World Bank: Progress and Recommendations*, World Bank, Washington.

Muñoz, R. et Abud, A., (1999). *Un caso de gestión urbana sustentable desde la periferia*, « Seminario-Taller Internacional », UNCRD/ICLEI, Futrono, Chile. 4-6 de noviembre.

Munro, M. et Smith, S., (1989). « Gender and Housing: Broadening the Debate », *Housing Studies*, 4(1), 3-17.

N'Dow, W., (1995). *Women in Human Settlements Development: Getting the Issues Right*, UNCHS, Nairobi.

N'Dow, W., (1997). « Beijing to Istanbul and Beyond: The Huairou Commission », *Habitat Debate*, 3(1). http://www.unhabitat.org/HD/hdmar97/forum.htm#huairou, consulté le 05/06/00.

Nahuelhual, J. et Jimeno, P., (2006). *Desigualdad de género y colegios públicos son las mayores debilidades de Chile*, Negocios, « La Tercera », Santiago, jueves 28 septiembre 2006.

Novac, S., (1990). « Not Seen, Not Heard. Women and Housing Policy », *Canadian Women Studies/Les Cahiers de la Femme*, 11(2), 53-57.

Novac, S., (1995). « Seeking Shelter: Feminist Home Truths », M. Eichler, ed., *Change of Plans. Toward a non-sexist sustainable city*, Garamond, Toronto.

Oberhauser, A., (1997). « The home as 'field': Researching households and homework in rural Appalachia », J.P. Jones III, H. J. Nast et S. M. Roberts, eds., *Thresholds in Feminist Geography: Difference, Methodology, Representation*, Rowman and Littlefield, Oxford.

OCDE, (1995a). « Des services urbains tenant compte des différents besoins, chap. 5 », in *Les femmes et la ville. Logements, services et environnement urbain*, OCDE, Cedex. 117-134.

OCDE, (1995b). *Les femmes et la ville. Logements, services et environnement urbain*, OCDE, Cedex.

OED, (1997). « Mainstreaming Gender in World Bank Lending: An Update », *R16409*, World Bank, Washington.

OED, (2001). « Integrating Gender in World Bank Assistance », *R23035*, World Bank, Washington.

OED, (2002). « The Gender Dimension of Bank Assistance: An Evaluation of Results », *R23119*, World Bank, Washington.

OIT, (2000). *Gender Promotion Program. More and better jobs for women and men*, « Employment Sector », Geneva. http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/about/index.htm, consulté le 04/10/01.

ONU-Habitat, (1999). *Women in Human Settlements Development and in the United Nations Centre on Human Settlements (Habitat)*, Commission on Human Settlements, New York. http://www.unhabitat.org/downloads/docs/1904_4111_A548ENG.PDF, consulté le 10/09/03.

ONU-Habitat, (2001a). *Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire*, UN-Habitat, New York. http://www.unhabitat.org/istanbul+5/documents2.htm, consulté le 23/09/03.

ONU-Habitat, (2001b). *The State of the World's cities*, UN-Habitat, Nairobi.

ONU-Habitat, (2002a). *Herramientas para una Gestión Urbana Participativa*, « Manuales », SUR, Santiago. http://www.sitiosur.cl/publicaciones/Coleccion_Manuales/Herramientas.pdf, consulté le 23/09/03.

ONU-Habitat, (2002b). *UN-Habitat's Gender Policy*, Gender Policy Unit, Urban Secretariat UN-Habitat. http://www.unhabitat.org/genderpolicy, consulté 03/09/03.

ONU-Habitat, (2003). *The UN-Habitat Strategic Vision*, UN-Habitat, Nairobi. http://www.unhabitat.org.yu/pdfs/HabVision030505Public.pdf, consulté 03/09/03.

ONU-Habitat, « Diálogo sobre género y cultura en el ambiente urbano », *World Urban Forum. Cities: Crossroads of Cultures. Inclusiveness and integration?*, Barcelona. http://www.unhabitat.org/documents/media_centre/wuf2004/gender_sp.doc, consulté le 24/11/03.

ONU-Habitat/GUO, (2003). *Guide to Monitoring Target 11: Improving the lives of 100 million slum dwellers*, UN-Habitat, Nairobi. http://www.unhabitat.org/pmss/getPage.asp?page=bookView&book=1157, consulté le 23/09/03.

ONU-Habitat/HCDH, (2002). *The United Nations Housing Rights Program*, UN-Habitat, Nairobi. http://hq.unhabitat.org/programmes/housingrights/, consulté le 11/09/03.

ONU-Habitat/Rolac, (2000). *La mujer en la Gestión Urbana, Día Mundial del Hábitat*, Río de Janeiro. http://www.unchs.org/unchs/english/wd2000/whds/Lamujer.html, consulté 10/09/03.

ONU, (1995a). *Déclaration de Beijing*, « Rapport », UN, Beijing. http://www.un.org/womenwatch/confer/beijing/reports/platfra.htm, consulté le 22/07/03.

ONU, (1995b). *Plan d'Action de Beijing*, « Rapport », UN, Beijing. http://www.un.org/womenwatch/confer/beijing/reports/platfra.htm, consulté le 22/07/03.

ONU, (1996a). *Déclaration d'Istanbul*, « Rapport », UN, Istanbul. http://www.unhabitat.org/unchs/french/hagendaf/index.htm, consulté le 22/07/03.

ONU, (1996b). *Programme pour l'Habitat II*, « Rapport », UN, Istanbul. http://www.unhabitat.org/unchs/french/hagendaf/index.htm, consulté le 22/07/03.

OSAGI, (2001). *Positive impacts from incorporating gender perspectives into the substantive work of the United Nations*, « Factsheet », OSAGI, New York. http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/factsheet4.pdf, consulté le 30/02/02.

OSAGI, (2002). *Gender Mainstreaming. An Overview*, OSAGI, New York. http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/e65237.pdf, consulté le 24/12/03.

Panda, P. et Agarwal, B., (2005). « Marital Violence, Human Development and Women's Property Status in India », *World Development*, 33(5), 823-850.

Patton, M. Q., (2002). *Qualitative research and Evaluation Methods*, Sage, Thousand Oaks.

Pérez-Inigo, A., (1999). *El factor institucional en los resultados y desafíos de la política de vivienda de interés social en Chile*, CEPAL, Santiago. http://www.eclac.org/publicaciones/xml/4/4244/lcl1194e.pdf, consulté le 01/03/04.

PNUD, (1995). *Human Development Report. Gender and human development*, Oxford University Press, New York et Oxford. http://hdr.undp.org/reports/global/1995/en/, consulté le 05/09/00.

PNUD, (1996). *Direct Line 11: Gender Equality and the Advancement of Women*, « James Gustave Speth, Administrator », UNDP, New York. http://www.undp.org/gender/policies/, consulté le 13/08/03.

PNUD, (1997). *Guidance Note on Gender Mainstreaming*, « Senior Management Review Meeting on Gender Mainstreaming », UNDP, New York. http://www.undp.org/gender/policies/, consulté le 13/08/03.

PNUD, (1998). *Gender Balance in Management Policy*, UNDP, New York. http://www.undp.org/gender/policies/, consulté le 14/08/03.

PNUD, (1999). *Human Development Report. Globalization with a human face*, Oxford University Press, New York and Oxford. http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/, consulté le 05/09/00.

PNUD, (2001a). *Fonds d'affectation spéciale thématique. L'égalité des sexes*, Bureau de Politiques de Développement, New York. http://www.undp.org/surf-panama/docs/ttf-gov-fre.pdf, consulté le 31/08/03.

PNUD, (2001b). *Guide to Developing a UNDP Country Gender Briefing Kit*, UNDP/UNIFEM, Quito.

PNUD, (2001c). « Introductory Gender Analysis and Gender Planning Training Module for UNDP Staff », UNDP/UNIFEM, Quito.

PNUD, (2002). *Gender Equality. Practice Note*, UNDP, New York. http://www.undp.org/women/docs/gender-9dec02.doc, consulté le 22/08/00.

PNUD et MIDEPLAN, (2000). *Desarrollo Humano en las Comunas de Chile*, « Temas de desarrollo humano sustentable », PNUD et Gouvernement du Chili, Santiago. http://www.desarrollohumano.cl/otraspub/Pub04/Desarrollofinal.pdf, consulté le 20/0705.

Preston, V. et McLAFFERTY, S., (1993). « The Impact of Family Status on Black, White, and Hispanic Women's Commuting », *Urban Geography*, 14(3), 228-250.

Rabinovitch, J., (Draft, n.d.). *From Urban Management to Urban Governance. Approaches to Reduce Urban Poverty. Some Views from UNDP.*, UNDP, New York. http://www.habitatjam.com/webuploads/members/oUNDP_and_Urban_Cooperation.Jonas_Rabinovitch.doc, consulté le 03/09/03.

Rakodi, C., (1991). « Cities and people: Toward a gender-aware urban planning process? », *Public Administration and Development*, 11, 541-559.

Rakodi, C., (1996). « Women in the city of man: recent contributions to the gender and human settlements debate », *Gender and Development*, 4(1), 57-64.

Rathgeber, E. M., (1988). « Femmes et développement : les initiatives de quelques organismes subventionnaires », *Recherches féministes*, 1(2), 103-116.

Ray, B. et Rose, D., (2000). « Cities of the Everyday: Socio-Spatial Perspectives on Gender, Difference, and Diversity », T. Bunting et P. Filion, eds., *Canadian cities in transition: the twenty-first century*, Oxford University Press, Don Mills.

Razavi, S., (1999). « Pauvreté et genre », *Revue international des sciences sociales*, (162), 4-12.

Razavi, S. et Miller, C., (1995). *Gender Mainstreaming: A Study of Efforts by the UNDP, the World Bank and the ILO to Institutionalize Gender Issues*, UNRISD/UNDP, Geneva.

Reanda, L., (1999). « Engendering the United Nations. The Changing International Agenda », *European Journal of Women's Studies*, 6(1), 49-68.

Rico, M. N., (1996). « Asentamientos humanos en América Latina y el Caribe; una mirada desde la perspectiva de género y desarrollo », M. Pineda et A. Sugranyes, eds., *Asentamientos humanos, pobreza y género*, GTZ, MINVU et PGU, Santiago. 77-96.

Ritzdorf, M., (1992). « Feminists Thoughts on the Theory and Practice of Planning », *Planning Theory*, 7-8, 13-19.

Rivero, F., (1989). *La mujer popular y el hábitat urbano*, JUNDEP, Santiago.

Roberts, B., (1994). « Informal Economy and Family Strategies », *International Journal of Urban and regional Research*, 18(1), 6-23.

Rocha, R., Antilef, P. et Villaroel de la Sota, J., (2005). « Políticas de Vivienda Social en el Gran Santiago : Proletarización de los sectores populares urbanos », *Scripta Nova*, IX(194 (31)). http://www.ub.es/geocrit/sn/sn-194-31.htm, consulté le 01/08/02.

Rodríguez, J. et Rosales, M., (2003). *La Pintana: hacia un desarrollo sustentable*, « Experiencias chilenas », IULA/SACDEL, Santiago.

Rogers, B., (1981). *The Domestication of Women. Discrimination in Developing Societies*, Tavistock, London.

Rojas, E., (1999). *El largo camino hacia la reforma del sector vivienda. Lecciones de la experiencia Chilena*, BID, Washington. http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=822561, consulté le 25/10/03.

Rojas, E., (2001). « The Long Road to Housing Sector Reform: Lessons from the Chilean Housing Experience », *Housing studies*, 16(4), 461-483.

Rosales, M., (2003). *Pobreza y Riquezas de La Pintana*, IULA SACDEL Chile, Santiago. http://ww2.prefeitura.sp.gov.br/urbal/pt/midia/publicacoes/La%20Pintana_Chile.pdf, consulté le 10/12/06.

Rose, D., (1993). « On feminism, method and methods in human geography: an idiosyncratic overview », *Canadian Geographer / Le géographe canadien*, 37(1), 57-60.

Rose, D., (1999). « Toward post-Fordist families? Some implications of recent Canadian labour force restructuring for gender dynamics among inner-city and suburban households », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, 19(1), 147-162.

Rose, D. et Villeneuve, P., (1998). « Engendering Class in the Metropolitan City: Occupational Pairing and Income Disparities among Two-Earner Couples », *Urban Geography*, 19(2), 123-159.

RTPI, (2003). *Gender Equality and Plan Making*, « Gender Mainstreaming Toolkit », RTPI, London. http://www.rtpi.org.uk/resources/panels/equal-w/gender.pdf, consulté le 16/01/04.

Rude, D. et Thompson, K., (2001). *Left in the Cold: Women, health and the Demise of Social Housing Policies*, Prairie Women's Health Centre of Excellence, Winnipeg. http://www.uwinnipeg.ca/admin/vh_external/pwhce/pdf/leftInTheCold.pdf, consulté le 06/03/02.

Saavedra, T. et Icaza, A. M., (1993). *Generación de un mercado local de terrenos para la localización de vivienda social: El caso de la Comuna de La Granja.*, Santiago.

Sabatini, F. et Wormald, G., (2004). *Santiago de Chile bajo la nueva economía, 1980-2000: Crecimiento, modernización y oportunidades de integración social*, « Centre for Migration and Development », Princeton University, Santiago. http://cmd.princeton.edu/papers/wp0404a.2.pdf, consulté le 11/03/05.

Saborido, M., (1996). « Género y Asentamientos Humanos. Introducción », M. Pineda et A. Sugranyes, eds., *Asentamientos Humanos, Pobreza y Género*, GTZ/MINVU/PGU, Santiago. 17-27.

Saborido, M., (1999). *Ciudad y Relaciones de Género*, CEPAL, Unidad Mujer y Desarrollo, Santiago. http://www.eclac.org/publicaciones/xml/5/4965/ddr5e.pdf, consulté le 19/03/00.

Sandercock, L. et Forsyth, A., (1992a). « Feminist Theory and Planning Theory: The Epistemological Linkages », *Planning Theory*, (7-8), 45-49.

Sandercock, L. et Forsyth, A., (1992b). « A Gender Agenda. New Directions for Planning Theory », *APA Journal*, (Winter), 49-59.

Sauvage, A., (1992). *Les habitants, de nouveaux acteurs sociaux*, L'Harmattan, Paris.

Sayne, P., (1992). « Ideology as Law: Is There Room for Difference in the Right to Housing? », H. Dandekar, ed., *Shelter, Women and Development. First and Third World Perspectives*, Wahr Publishing Co, Ann Arbor.

SBIF, (2001). *Endeudamiento de Personas en el Sistema Financiero*, SBIF, Santiago. http://www.sernam.cl/basemujer/analisis/Endeudamiento_de_Personas_datos_de_la_SIBIF.pdf, consulté le 11/04/02.

Schalkwyk, J., (1998). *Building Capacity for Gender Mainstreaming: UNDP's Experience*, GIDP, UNDP, New York. http://www.undp.org/gender/mainstreaming/, consulté le 26/03/00.

Schalkwyk, J., Thomas, H. et Woroniuk, B., (1996). *Mainstreaming: A Strategy for Achieving Equality between Women and Men*, « A Think Piece », Sida, Stockholm.

Schilen, S., (1997). « The Huairou Commission and Women, Homes, and Community Super Coalition. A new Way of Partnering to Expand Women's Leadership in Global Policy Initiatives », *Habitat Debate*, 3(1). http://www.unhabitat.org/HD/hdmar97/forum.htm#huairou, consulté le 22/07/03.

SCHL, (2000). « Les Canadiennes et leur logement : 1997 », *Le point en recherche*, (Série socio-économique n.72). https://www03.cmhc-schl.gc.ca/b2c/b2c/init.do?language=fr&shop=Z01FR&areaID=0000000035&productID=00000000350000000042, consulté le 12/06/01.

Schlyter, A., (2000). *Power, Resources and Culture in a gender Perspective: Towards a Dialogue Between Gender Research and Development Practice*, Uppsala. 26-27 october.

Seguel, I., (1998). « L'initiative locale participative, moyen de développement », *Économie et Solidarités*, 29(2), 66-75.

SEREMI de Planification et Coordination de la RMS, (2003). *Región Metropolitana: Índice de calidad de vida a nivel comunal*, Gouvernement du Chili, SEREMI, Santiago. http://www.serplacsantiago.cl/publicaciones/estudios/calidad_de_vida_comunal_2003.pdf , consulté le 05/04/04.

SERNAM, (1994). *Plan de Igualdad de Oportunidades para las Mujeres 1994-1999*, SERNAM, Santiago.

SERNAM, (2000a). *Informe del Gobierno de Chile sobre el Cumplimiento de los Compromisos Contraídos en la Cuarta Conferencia Mundial de la Mujer, Igualdad, Desarrollo y Paz, Beijing, 4-5 de septiembre de 1995, Contenidos en la Plataforma de Acción de Beijing*, SERNAM/Departamento de Relaciones Internacionales y Cooperación, Santiago.

SERNAM, (2000b). *Plan de Igualdad de Oportunidades entre Mujeres y Hombres 2000-2010*, SERNAM, Santiago. http://www.sernam.gov.cl/publico/seccion.php?sec=12, consulté le 23/02/04.

SERNAM, (2004). *Recensement National de Population et Logement, 2002*, Statistiques du SERNAM, Santiago. http://www.sernam.gouv.cl, consulté le 10/02/04.

Sharma, S., (1997). « Making the Human Development Index (HDI) gender-sensitive », *Gender and Development*, 5(1), 60-61.

Sherwood, D., (1994). « Canadian Institute of Planners », *Plan Canada*, (July), 20-21.

Silvey, R., (2001). « Migration under crisis; household safety nets in Indonesia's economic collapse », *Geoforum*, 32(1), 33-45.

Simon, M., (1995). « Las organizaciones de pobladores y la vivienda », *Boletín CF+S*, (Agosto/Octubre). http://habitat.aq.upm.es/boletin/n4/amsim.html, consulté le 16/02/00.

Somerville, P., (1994). « Tenure, Gender and Household Structure », *Housing studies*, 9(3), 329-349.

Spain, D., (1992). *Gendered Spaces*, University of North Carolina Press, Chapel Hill and London.

Spalter-Roth, (2000). « Gender Issues in the Use of Integrated Approaches », M. Bamberger, ed., *Integrating Quantitative and Qualitative Research in Development Projects*, World Bank, Washington.

Sprague, (1991). *More than Housing: Lifeboats for Women and Children*, Butterworth Architecture, Boston.

Sprague, J., (1992). « Lifeboats, More than Housing », H. Dandekar, ed., *Shelter, Women and Development. First and Third World Perspectives*, Wahr Publishing Co., Ann Arbor.

Stake, R., (1994). « Case Studies », N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, eds., *Handbook of qualitative research*, Sage, Thousand Oaks. 236-247.

Stake, R., (2000). « Case Studies », N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, eds., *The handbook of qualitative research*, Sage, Thousand Oaks, London and New Delhi.

Stapleton, C., (1980). « Reformulation of the family life-cycle concept: implications for residential mobility », *Environment and Planning A*, 12, 1103-1118.

Stern, L., (2001). « Women and Housing. What then? What now? What next? », *Women + Environments*, (50/51), 34-35.

Stuart, S., (1996). « Female-headed families. A comparative perspective of Caribbean and developed world », *Gender and Development*, 4(2), 28-34.

Taylor, V., (1999a). *Gender Mainstreaming in Development Planning. A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders*, « Gender Management System Series », Commonwealth Secretariat, London.

Taylor, V., (1999b). *A Quick Guide to Gender Mainstreaming in Development Planning*, « Gender Management System Series », Commonwealth Secretariat. http://www.thecommonealth.org/gender, consulté 22/07/03.

Tinker, I., (1990). « A context for the field and for the book », I. Tinker, ed., *Persistent Inequalities: Women and World Development*, Oxford University Press, New York. 3-13.

Tinker, I., (1992). « Global Policies Regarding Shelter for Women: Experiences of the UN Centre for Human Settlement », H. Dandekar, ed., *Shelter, Women and Development. First and Third World Perspectives*, Wahr Publishing Co., Ann Arbor.

Tinker, I., (1993). « Women and Shelter: Combining Women's Roles », G. Young, V. Samarasinghe et K. Kusterer, eds., *Women at the Centre: Development Issues and Practices for the 1990s*, Kumarian Press, Connecticut.

Tokpanou, P., (n.d.). *Gender Mainstreaming et Développement durable*, UNDP/Cameroun, Yaounde. http://www.cm.undp.org/, consulté le 04/07/04.

Turner, J., Apt, N., Grieco, M. et Kwakye, E. A., « User not Losers: Gender Representation in Transport Design and Operation », Antweep. http://www.geocities.com/margaret_grieco/womenont/gen_tran.html, consulté le 05/09/00.

UNIFEM, (2000). *Progress of the World's Women*, UNIFEM, New York. http://www.unifem.undp.org/progressww/2000/index.html, consulté le 12/09/01.

UNIFEM, (s.d.). « Valuation of Unpaid Work », (UNIFEM BANGKOK GENDER ISSUES FACT SHEET No. 3). http://www.unifem-eseasia.org/resources/factsheets/UNIFEMSheet1.pdf, consulté le 05/04/06.

Vainio-Mattila, A., (2001). *Navigating Gender. A framework and tool for participatory development*, Ministry for Foreign Affairs, Department for International Development Cooperation, Helsinki.

VanEvery, (1995). « De/Reconstructing Gender. Women in Antisexist Living Arrangements », *Women's Studies International Forum*, 18(3), 259-269.

Varley, A., (1996). « Women Heading Households: Some More Equal than Others? », *World Development*, 24(3), 505-520.

Varley, A., (2000). *Gender Housing: Identity and independence in urban Mexico*, « Full Report of Research Activities and Results », ESRC, London.

Venegas, S., (1996). *Diagnóstico sobre la pobreza de las mujeres en Chile*, SERNAM, Santiago.

Verloo, M., (1999). « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes: Pratiques et perspectives », Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Verloo, M., (2001). *Another Velvet Revolution? Gender Mainstreaming and Politics of Implementation*, IWM Working Paper, Vienna.

Viannay, P., (2002). *Les familles et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des familles au Québec*, « Collection Profil », SHQ. http://www.shq.gouv.qc.ca, consulté le 19/04/004.

Villenuve, P. et Rose, D., (1988). « Gender, separation of employment in metropolitan Montreal, 1971–1981 », *Urban Geography*, 9, 153-179.

Vincent von Borries, C., (2005). « La transversalización del enfoque de género y su articulación con los procesos de reforma y modernización del Estado chileno », *Seminario Regional Modernización del Estado y Equidad de Género*, Julio, SERNAM, Santiago.

Wasoff, F., (1998). « Women and Housing », I. Shaw, S. Lambert et D. Clapham, eds., *Social Care and Housing*, JKP, London.

Watson, S., (1988). *Accommodating Inequality. Gender and Housing*, Allen and Unwin, Sydney.

Watson, S., (1990). *Playing the State*, Verso, London.

Watson, S. et Austerberry, H., (1986). *Housing and Homelessness. Feminist Perspective*, Routledge and Kegan Paul, London.

Weitzman, E. A., (2000). « Software and Qualitative Research », N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, eds., *The handbook of qualitative research*, Sage, Thousand Oaks.

Weitzman, E. A. et Miles, M. B., (1995). *Computer programs for qualitative data analysis: A software sourcebook*, Sage, Thousand Oaks.

Wekerle, G., (1993). « Responding to Diversity: Housing Developed By and For Women. », *Canadian Journal of Urban Research*, 2(2), 95-111.

Wekerle, G., (1997). « The Shift to the Market: Gender and Housing Disadvantage », P. M. Evans et G. Wekerle, eds., *Women and the Canadian Welfare State. Challenges and Change*, University Toronto Press, Toronto.

Wekerle, G., (1998). *Women Changing Cities: Women's Urban Movements*, « International Conference », EUROFEM, Gender and Human Settlements, Aulanko Congress Center.

Wekerle, G., (2004). « Framing Feminist Claims for Urban Citizenship », L. A. Staeheli, E. Kofman et L. J. Peake, eds., *Mapping Women, Making Politics. Feminist Perspectives on Political Geography*, Routledge, New York.

White, H., (2002). « Combining Quantitative and Qualitative Approaches in Poverty Analysis », *World Development*, 30(3), 511-522. http://www.elsevier.com/locate/worlddev, consulté le 11/01/04.

Wieringa, S., (1994). « Women's Interest and Empowerment. Gender Planning Reconsidered », *Development and Change*, (25), 829-48.

Wilson, E., (1991). *The Sphinx in the City: Urban Life, the Control of Disorder and Women.*, Virago, London.

Wiltshire, R., (1996). « Foreword », A. Greig, ed., *Gender, Urban Development and Housing*, UNDP, New York.

Wirth, L., (2001). *Breaking through the glass ceiling. Women in management, Summary*, ILO/Bureau for gender Equality, Geneva.

Wolfensohn, J. D., (2002). « Opening Remarks at the Launch of gender Mainstreaming Strategy », *DevNews*. http://www.worldbank.org/html/extdr/extme/jdwsp011502.htm, consulté le 27/02/03, January 15.

Woodford-Berger, P., (2000). *Gender Equality and Women's Empowerment. A DAC review of agency experiences 1993-1998*, Department for Evaluation and Internal Audit, Sida, Stockholm. http://www.sida.se/shared/jsp/download.jsp?f=stud00-1.pdf&a=2350, consulté le 4/08/03.

Yeoh, B. et Huang, S., (2000). « Home and away: Foreign domestic workers and negotiations of diasporic identity in Singapore », *Women's Studies International Forum*, 23(4), 413-429.

Yin, (1994). *Case study research. Design and methods*, SAGE, Thousand Oaks, London and New Delhi.

Zanetta, C., (2001). « The evolution of the World Bank's urban lending in Latin America: from sites and services to municipal reform and beyond », *Habitat International*, (25), 513-533.

Annexes

Annexe 1 chapitre 2

A.1 Conférences onusiennes sélectionnées

Année	Titre	Lieu	Gouvernements Participants	ONG présentes	Thèmes principaux	Documents Résultants
1990	Sommet mondial des enfants	New York, États-Unis	159	45	Santé des enfants, nutrition, éducation, accès à l'eau potable et assainissement, buts pour l'année 2000	Déclaration mondiale et Plan d'Action sur la survie, la protection et le développement des enfants
1992	Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement	Rio de Janeiro, Brésil	172	2 400	Environnement et développement durable	Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et Agenda 21, Déclaration des principes de la Forêt, Convention sur le changement climatique Convention sur la biodiversité
1993	Conférence mondiale sur les droits humains	Vienne, Autriche	171	>800	Promotion et protection des droits humains	Déclaration de Vienne et Programme d'Action
1994	Conférence internationale sur la population et le développement	Caire, Égypte	179	1 500	Population, croissance économique soutenue et développement durable	Déclaration du Caire et Programme d'Action
1995	Sommet mondial pour le développement social	Copenhague, Danemark	186	4 500	Développement social : éradication de la pauvreté, expansion du travail productif, et intégration sociale	Déclaration de Copenhague et Programme d'Action
1995	Quatrième conférence mondiale sur les femmes	Beijing, China	189	2 100	Promotion et renforcement des capacités des femmes concernant : Les droits humains, la pauvreté, la prise de décision, les fillettes, la violence et d'autres sujets critiques	Déclaration de Beijing et plateforme d'action
1996	Seconde conférence des Nations-Unies sur les établissements humains	Istanbul, Turquie	171	2 400	Développement durable des établissements humains dans un monde urbanisé, logement adéquat pour tous	Déclaration d'Istanbul et Programme pour l'Habitat II

Source : Département d'information publique des Nations-Unies (1997) cité par ONU-Habitat (2001b : 44, traduction libre).

Annexe 2 chapitre 2

A.2 Du FED au GED : des caractéristiques aux convergences

Description	FED	GED	Points de convergence
Approche	• Centrée sur les activités et le rôle des femmes	• Centrée sur les relations de genre et les activités et rôles des hommes et des femmes	• Reconnaissance de l'importance des femmes
Problème	• Exclusion des femmes (la moitié des ressources productives) du processus de développement	• Relations de pouvoir inégales (riches et pauvres, femmes et hommes) empêchant un développement et une participation équitables	• Préoccupation à l'égard de la situation des femmes
But	• Efficience • Efficacité du développement	• Équité • Développement durable avec les hommes et les femmes en tant que preneurs de décisions	• Intérêt pour développer et renforcer les capacités des femmes
Solution	• Intégration des femmes dans le processus de développement • Traitement des femmes et des hommes comme des groupes homogènes qui se confrontent	• Création des capacités des femmes et des personnes désavantagées • Transformation des rapports inégaux de genre qui sont influencés par de multiples variables (âge, classe, statut, caste, religion, identité ethnique, milieu de vie, etc.) • Traitement des femmes et des hommes comme des groupes hautement différenciés	• Reconnaissance de la discrimination de sexe et de genre • Mise en valeur de l'importance de la contribution des femmes au développement
Stratégies	• Accent mis sur des projets des femmes ; conçus par des femmes • Projets intégrés • Augmentation de la productivité des femmes • Accroissement du revenu des femmes • Développement de l'habileté des femmes à prendre en charge le ménage • Promotion des droits des femmes	• Identification des besoins pratiques propres aux hommes et aux femmes pour améliorer leur condition • Reconnaissance des intérêts stratégiques des femmes • Pilotage des intérêts stratégiques des plus démunis à travers un développement centré sur les gens • Distribution équitable des avantages du développement • Promotion des droits humains (hommes/femmes)	• Reconnaissance du savoir-faire des femmes, de leurs expériences et de leurs points de vue • Utilisation des méthodes quantitatives et qualitatives pour appréhender les diverses dimensions impliquées

Adapté de : Dayal and others (1993) cité par Moser *et al.* (1999) ; Woodford-Berger (2000 : 20-21, traduction libre) .

Annexe 3 chapitre 5

A.3 Grille des entrevues exploratoires

1.- ¿Cual est su diagnóstico de la política de vivienda social chilena? ¿Qué dilemas mayores enfrenta esta desde un enfoque de género?/ Quel est votre diagnostique sur la politique chilienne de logement social ? À quels dilemmes majeurs est confrontée cette politique par rapport à une perspective de genre?

2.- ¿La intervención gubernamental chilena a través de su política y programas de vivienda social estaría influyendo, construyendo, legitimando o modificando relaciones de género?/ L'intervention gouvernementale, à travers sa politique et ses programmes de logement social, pourrait-elle être en train d'influencer, de construire, de légitimer ou de modifier des rapports de genre?

3.- ¿A qué nivel de desarrollo se encuentra la temática de género (y habitat) en este departamento/unidad? / À quel niveau de développement se retrouve la thématique de genre (et habitat) dans ce departement/unité?

4.- ¿Cuáles son los impactos del desarrollo urbano y la vivienda social en Chile en relación a las mujeres populares?/ Quels sont les impacts du développement urbain et du logement social au Chili en relation avec les femmes démunies?

5.- ¿Pueden concretarse en Chile políticas habitacionales y urbanas con perspectiva de género? Se justifica su utilización tanto desde una perspectiva teórica como práctica (metodológica)?/ Est-ce qu'il est possible de mettre en œuvre au Chili des politiques résidentielles et urbaines selon une perspective de genre? Le recours à une perspective de genre est il justifié, tant au niveau d'une perspective théorique que pratique (méthodologique)?

Nota/Notes

Preguntar por bibliografía pertinente/ solliciter une bibliographie pertinente

Otras referencias posibles: investigadores, organismos, estudiantes que trabajent el tema./ autres références possibles : chercheurs, organismes, étudiants travaillant le thème.

Annexe 4 chapitre 5

A.4 Grille d'entrevue IC : monde académique, consultants, ONG, organismes gouvernementaux et municipalités

Nom:
Type d'organisme:
Position de la personne interviewée:

1. Pouvez-vous me décrire brièvement votre cheminement de carrière ?
2. Considérez-vous fertile de travailler la thématique du genre dans votre profession/travail ? *Si oui*, depuis combien de temps avez-vous commencé à vous intéresser au sujet ? Qu'entendez-vous par une approche de genre ? Qu'est-ce qui a motivé votre intérêt pour le sujet ? *Si non*: Pourquoi n'y percevez-vous pas d'importance ?
3. Comment décririez-vous le niveau de développement de la thématique de genre (et d'habitat) à l'intérieur de cet organisme/université-faculté/municipalité-unité ou département ? D'après-vous quel qualificatif caractériserait le mieux cet organisme ?
4. Pensez-vous que l'on devrait prendre en compte la perspective relationnelle entre les sexes lors de l'élaboration et de l'opérationnalisation des politiques publiques ? (c'est-à-dire considérer la question des relations différenciées selon le genre, soit en analysant les rôles traditionnellement établit entre hommes et femmes dans la sphère productive et reproductive, ainsi que les nouveaux rôles et les innovationsqui sont en trains de se produire). *Si oui*, quels seraient les rôles des divers paliers de gouvernement (central, régional et municipal) ?
5. À votre avis, quels seraient les secteurs prioritaires du design et de l'implantation de politiques et de programmes adoptant une perspective de genre de l'action publique envers les populations les plus démunies ? Croyez-vous que la question du logement aurait avantage à être analysée à partir d'une approche de ce type ?
6. Que pensez-vous de la Politique chilienne de logement social, plus particulièrement des programmes PVB et PVP ? Qu'est-ce qui vous semble être le plus grand défi de ces programmes de logement social ?
7. Selon vous, serait-il pertinent de considérer les problèmes de la question du logement social selon une perspective de genre ? (c'est-à-dire surmonter l'inflexibilité de la division des rôles et l'exclusion et la subordination qui accable les femmes pour atteindre l'équité dans ce domaine: accès, possession des titres, ou encore rendre visible la pluralité de situations et de conditions des structures familiales urbaines face à la problématique du logement). *Si oui continuer avec*: b)la définition, les orientations et les objectifs d'action de la politique de logement, c)la mise en place et le suivi des système de gestion des programmes PVB et PVP et d) l'évaluation régulière de la politique et des programmes de logement social. *Si non*: selon vous à partir de quels critères il faudrait structurer la Politique et les programmes de logement social ?
8. En général, au niveau de la gestion urbaine/urbanisme, quel degré d'évolution pensez-vous que la thématique de genre a atteint? Selon vous, quels sont les impacts du développement urbain et du logement social au Chili, en regard surtout des femmes les plus démunies ?
9. Pensez-vous qu'il est possible de mettre en œuvre des politiques résidentielles et urbaines selon une perspective de genre au Chili? L'utilisation de cette approche se justifie-t-elle, tant dans une perspective théorique que pratico-méthodologique ?

Notes : Solliciter une bibliographie récente pertinente ; autres références possibles : chercheurs, organismes, étudiants travaillant le thème.

Annexe 5 chapitre 5

A.5 Organismes et IC interviewés. Séjour de terrain avril-septembre 1999

Ministères

MINVU	Poste	Profession	Date
IC2	**Chef** de la division technique d'Études et Promotion de l'Habitation (DITEC)	Architecte	27/05/99
IC3	**Chef** du département d'Études	Sociologue	27/05/99
*IC6 (2)[267]	**Conseillère** de la Sous-secrétaire	Architecte	23/06/99

SERNAM	Poste	Profession	Date
IC7	**Chargée** de programme : femmes monoparentales et chef de famille	Sociologue et cadre politique	28/06/99
IC9	**Chargée** de programme : famille, département de planification et études	Psychologue	01/07/99
IC12	**Chargée** du département des affaires et développement Régional	Assistante sociale et cadre politique	19/07/99

[267] Les informateurs-clé marqués d'un * travaillaient dans plusieurs organismes à la fois.

Organisme international

CEPAL	Poste	Profession	Date
IC8	Officiel de projet Unité Femmes et Développement	Anthropologue urbain	30/06/99

Centres de recherche

INVI	Poste	Profession	Date
IC5	**Professeure** et chercheuse en chef de l'Unité d'études de Genre	Économiste et urbaniste	01/06/99
*IC4 (2) (ex-sous-ministre du Ministre)	**Professeure** et chercheuse de l'Unité d'études de Genre.	Architecte	31/05/99
IC6	**Professeure** et chercheuse de l'Unité d'études de Genre	Architecte	23/06/99

IEU	Poste	Profession	Date
IC11	**Professeur** et chercheur	Ph.D en sociologie urbain	08/07/99
IC15	**Professeure** et chercheuse	Architecte	11/08/99

CPU	Poste	Profession	Date
IC4	**Chercheuse** en chef en études urbaines	Architecte	31/05/99

Cabinets-conseil et ONG

El AGUA	Poste	Profession	Date
IC1	**Directeur**	Sociologue et aménagiste urbain. Consultant (SERNAM)	05/05/99

Asesorías para el desarrollo	Poste	Profession	Date
IC19	**Co-associée**	Ph.D. en sociologie Consultant MINVU/SERNAM	08/09/99

Cobijo	Poste	Profession	Date
IC18	**Directrice**	Architecte et urbaniste	13/08/99

Municipalités

La Pintana	Poste	Profession	
IC10	**Coordinateur** logistique de l'Unité du logement	Assistant Social	05/07/99
IC14	**Professionnel** à l'attention du publique de la Direction de Développement Communautaire (DIDECO), Département Social	Travailleuse Sociale	21/07/99
IC20	**Chef** de l'Unité Sociale, Secrétariat Communal de Planification et de Coordination (SECPLAC)	Travailleur Social	23/09/99
IC21	**Chargée** de l'Unité des femmes, Direction du Développement Communautaire (DIDECO)	Bachelier en lettres	30/09/99

El Bosque	Poste	Profession	Date
IC16	**Professionnel** de l'Unité de logement	Travailleur social	11/08/99

Santiago	Poste	Profession	Date
IC17	**Coordinatrice** du programme femmes monoparentales et chef de famille, Direction et Gestion Communautaire, Bureau des femmes	Travailleuse Sociale et cadre politique	12/08/99

Annexe 6 chapitre 5

A.6 Guide d'entrevue semi-structurée auprès de femmes (PVB ou PVP)

---

1. Caractéristiques du ménage

- Composition du ménage (répondez pour chaque personne qui demeure chez vous)

NOM	**Âge**	**Sexe**	**Fonction dans le ménage**	**Ville de naissance**	**Occupation**	**Date approx. de partage de la maison ou du lot (*allegamiento*)**	**Lien (parenté/amitié)** **Lien de consanguinité ou de solidarité**	**Location** **paiement (lien plus fonctionnel)**

- Type de lien conjugal (mariée, séparée, veuve, célibataire ou vivant avec conjoint de fait)

- Situation du ménage-cycle de vie (caractérisation de González de la Rocha (1994) : phase d'expansion, de consolidation, centralisation et de dispersion)

2. Changements résidentiels et histoire du logement actuel

- Dans combien de logement avez-vous habité les 10 dernières années ? (période de temps et secteur de la ville du plus récent au plus ancien)

Logement et condition (locataire, *allegado*)	**Temps**	**Municipalité**	**Naissances**	**Autres événements significatifs**	**Raisons du déménagement**
199_					
199_					
199_					
198_					
198_					

- Depuis combien de temps habitez-vous ici ? Comment avez-vous procédé afin de demeurer ici ? Aimez-vous le quartier, les voisins ?

- *Si elle a à se déplacer pour son travail* : De quel type de moyen de transport elle se sert et combien de temps requiert l'aller-retour?
- *Pour d'autres déplacements qui prennent du temps* : De quel type de moyen de transport elle se sert et combien de temps requiert l'aller-retour?

3. Procédures institutionnelles et démarches d'épargne pour accéder au logement social (programmes PVB et PVP)

3.1-. Procédures institutionnelles

- Comment avez-vous eu connaissance du programme (PVB ou PVP) ? Pourquoi l'avez-vous choisi (4 options: PVB-Serviu, PVB-Privé, PVP-Serviu, PVP-Privé) ?

- Quand et comment vous êtes vous inscrite dans les registres de demande de logement ?

- À quel nom a été faite l'inscription ? Pourquoi ? Avez-vous discuté de ce sujet en famille ?

- Quels documents fallait-il présenter ? Quelqu'un vous a aidé à rassembler ces documents ?

- Combien de fois avez-vous dû actualiser la fiche CAS jusqu′à maintenant ? L'avez-vous fait seule ou en compagnie de votre mari/conjoint ?

- Saviez-vous où étaient localisés le Serviu et votre hôtel de ville avant de commencer les démarches ? Est-ce qu'ils étaient loin de chez vous ? Est-ce que le déplacement requiert du temps ?

- Combien de fois avez-vous eu à vous présenter au Serviu et à la municipalité ? Y êtes-vous allée toute seule ou avec votre mari/conjoint ? Combien de temps devez-vous consacrer à chacune de ces démarches ? L'horaire est-il convenable? Cette journée là, comment vous débrouilliez-vous avec les tâches ménagères, les enfants et votre travail ?

- Trouvez-vous ces procédures faciles ou difficiles ? Comment a été l'accueil des fonctionnaires? Pensez-vous qu'ils vous communiquent tous les renseignements pertinents ? Sentez-vous qu'ils vous rendent les démarches plus faciles ou plus difficiles ?

3.2-. Démarches d'épargne

- Quand et comment avez-vous ouvert votre compte d'épargne ?

- Quelle banque avez-vous choisie et pourquoi? Qui vous a recommandé cette banque?

- Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a aidé avec les formulaires? Comment a été l'accueil des fonctionnaires banquiers?

- À quel nom a été ouvert la compte d'épargne ? Pourquoi ? Avez-vous discuté de cela en famille ?

- Saviez-vous où était située la banque avant de commencer les démarches pour ouvrir le compte d'épargne ? Est-ce qu'elle était loin de chez vous ?

- Combien de temps pensez-vous qu'il vous faudra pour épargner le montant demandé (PVB : 452 $Ca et PVP1 : 361 $Ca) ?

- Comment épargnez-vous ? Sur une base régulière ou selon les disponibilités du mois ? Qui fait les dépôts ?

- D'où vient l'argent et à qui appartient-il ? (sources d'épargne) (question délicate)

- Perception sur l'adéquation des modalités du programme (épargner le montant total requis est facile ou plutôt difficile, atteindre la formule du pointage, passer l'enquête CAS II) ?

4. Solutions du logement social, choix et motivation de l'acquisition et titularité (Proxy)

- Quand pensez-vous pouvoir devenir propriétaire ? Actuellement, quel pointage comptez-vous pour le logement ? Combien de points vous manquent pour que vous ayez accès au logement ?

- Au nom de qui sera enregistrée la propriété ? Est-ce votre choix ?

- *Si le logement a déjà été octroyé :* Quel quartier avez-vous choisi, le connaissiez-vous avant? Êtes-vous satisfaite ou insatisfaite du quartier dans lequel vous pensez aller habiter ? Selon vous, quels seront les avantages et les inconvénients? (localisation, sécurité, ambiance communautaire, vie de quartier, services municipaux, accessibilité et desserte en transport, paysage, etc.)

- Comment le logement vous a-t-il été accordé? À présent, êtes-vous satisfaite ou insatisfaite du logement? Quels en sont les avantages et les inconvénients? (logement « en dur », espace et taille, chambres, orientation et ensoleillement, insonorisation, isolation, etc.)

- *Si le logement n'a pas encore été octroyé* : Dans quel quartier aimeriez-vous que soit situé votre logement, pourquoi ? Quels sont les avantages de ce lieu ? Y voyez-vous des inconvénients ? (localisation, sécurité, ambiance communautaire, vie de quartier, services municipaux, accessibilité et desserte en transport, paysage, etc.)

- À présent, êtes-vous satisfaite ou insatisfaite du type de logement que vous avez demandé ? Quels sont les avantages et les inconvénients de ce type de logement ? (logement « en dur », espace et taille, chambres, orientation et ensoleillement, insonorisation, isolation, etc.)

- Pensez-vous que le logement de ce programme est bien adapté à la composition de votre famille ?

5. Les coûts et le financement futur du logement (d'où proviendront les ressources)

- *Si une dette est prévue dans le cadre du programme qu'elle sollicite* : avez-vous pensé à qui incomberont les paiements ? Le crédit/hypothèque sera établi pour combien d'années ? Qui s'occupera des paiements ? Comment ces paiements seront effectués (localisation et temps/ressources nécessaires)

- Pensez-vous que le montant mensuel sera facile ou difficile à économiser ? Avez-vous estimé l'ampleur de ce montant ? Cela vous cause-t-il des soucis d'ordre financier ?

- Comment allez-vous faire pour y arriver ? D'où proviendra l'argent des paiements ?

- Actuellement le logement représente une portion de votre budget: très significative, moyennement ou faiblement significative ?

- Quelles sont les dépenses approximatives du ménage selon la catégorie (année courante):

Nourriture	
Logement	
Eau	
Électricité	
Chauffage	
Gaz	
Ameublement	
Équipement	
Vêtement	
Transport (public ou privé)	
Santé	
Soins personnels	
Éducation	
Loisirs	
Autre	

6. Journée type, rôles productif/reproductif/communautaire, répartition des tâches (à compléter avec un questionnaire pour les conjoints)

(au delà de qui travaille dans le ménage, il s'agit de savoir qui fait quoi, et parallèlement de voir comment chacune de ces activités contribue à la fois à l'ensemble de l'activité économique du ménage et au bien-être du ménage et des ses membres)

- Pourriez-vous me décrire votre journée type (Du lever au coucher. Me parler des grandes périodes de cette journée type, en débutant avec le lever. Il s'agit de nommer les grandes périodes, l'heure du lever, la période des repas, les devoirs des enfants, le temps de travail, les différents lieux fréquentés et le temps de déplacement entre ces lieux. (voir aussi les conflits d'horaire potentiels avec le mari et les enfants)

- Journée type

Activité	**Début et fin de la période (ou déplacement)**	**Lieu ou mode de transport**	**Avec qui?**	**Remarques**

- Est-ce que cette journée type change beaucoup pendant la fin de semaine? Dans un mois de l'année, combien de jours de la semaine environs ne se déroulent pas comme cette journée typique? Sur 20 jours au total, combien se passent comme la journée que vous venez de décrire?

- Parmi les tâches suivantes, qui les réalisent

1) vous
2) votre mari/conjoint
3) les deux
4) un des vos enfants
5) quelqu'un d'autre qui vit à la maison
6) quelqu'un d'autre qui ne vit pas à la maison
7) autre combinaison possible
8) la tâche ne s'applique pas

Travailler	1	2	3	4	5	6	7	8
Les repas quotidiens	1	2	3	4	5	6	7	8
La vaisselle	1	2	3	4	5	6	7	8
Le ménage à l'intérieur du logement	1	2	3	4	5	6	7	8
L'entretien des vêtements	1	2	3	4	5	6	7	8
L'entretien extérieur du logement	1	2	3	4	5	6	7	8
L'entretien extérieur du lot	1	2	3	4	5	6	7	8
Faire des réparations	1	2	3	4	5	6	7	8
Reconduire les enfants	1	2	3	4	5	6	7	8
Faire faire les devoirs	1	2	3	4	5	6	7	8
Assister aux réunions de l'école	1	2	3	4	5	6	7	8
Soins aux enfants	1	2	3	4	5	6	7	8
Soins aux personnes âgées	1	2	3	4	5	6	7	8
Faire les courses	1	2	3	4	5	6	7	8
Amener les enfants chez le dentiste, le docteur	1	2	3	4	5	6	7	8

- Est-ce qu'une fois devenue propriétaire de votre logement il y a des tâches qui changerons (mettre en relation avec le calendrier des événements)?

- Dans une journée, combien de temps pensez-vous passer à (vérifier les tâches qui se réalisent simultanément) :

Activité	**Heures**
Travail rémunéré	
Prendre charge des enfants	
Aider les enfants avec les devoirs	
Taches ménagères Faire les courses	
Préparer les repas	
Faire le ménage	
Laver la vaisselle	
Temps individuel Regarder la télévision	
Lire	
Se reposer	
Dormir	
Temps de socialisation Parler avec des amis	
Rencontre en associations	
Travail politique	
Loisir	
Autre tâche	

- Diriez-vous que vous avez trop, pas assez ou juste assez de temps pour faire ce qu'il y a à faire à la maison?

- Durant une journée, quelles sont les périodes où vous vous sentez davantage débordée? Comment ces situations pourraient être améliorées?

- Avez-vous des manières particulières de sauver du temps? (il s'agit de vérifier s'il y a un horaire très organisé, moins d'heures de sommeil pour y arriver, un meilleur partage des tâches avec les autres, un recours à de l′aide.

7. Importance du logement, symbolique et organisation collective

- Est-ce que pour vous c'est important l'acquisition et le fait de devenir propriétaire de votre propre logement? Pourquoi?

- Quelle était votre principale motivation à devenir propriétaire de votre logement (s'attarder aux besoins pratiques : toit pour se protéger, besoin du logement pour la famille, investissement économique, meilleur milieu de vie pour les enfants, bien à léguer aux enfants, centre des activités courantes - ex., travail à la maison -) ? Est-ce que cette motivation était partagée par votre mari/conjoint/partenaire ou d'autres membres du ménage ?

- Une fois que vous aurez obtenu votre logement pensez-vous que quelque chose va changer dans votre vie personnelle (voir et rechercher les intérêts stratégiques : sens de l'autonomie, sens de cohérence, liberté, confiance, sécurité, stabilité puisque quelque chose nous appartient et que l'on peut l'aménager et le modifier à sa guise) ? Une fois que vous aurez obtenu votre logement pensez-vous que quelque chose va changer au niveau de votre famille ?

- Parmi les éléments suivants, lesquels reflètent le mieux vos sentiments du fait de devenir propriétaire de votre logement : fierté, accomplissement, sécurité pour l'avenir, indépendance, contrôle sur votre vie. Y a-t-il un autre élément que vous considérez important? *Si oui*, lequel? Pouvez-vous m'en indiquer l'ordre d'importance ? Pensez-vous que votre mari/conjoint partage cette perception (éléments, hiérarchie) ?

- Vous rappelez-vous ce que votre entourage (famille, amis, voisins) vous a dit lorsque vous avez annoncé que vous demandiez l'accès à la propriété de votre logement? Ont-ils mentionné dans quel sens votre vie allait changer une fois que vous auriez obtenue votre logement? Selon vous, est-ce que votre entourage vous considère différemment depuis que vous avez fait la demande pour votre logement (changement de statut social)? Depuis que vous avez fait cette demande, vous sentez-vous plus proche, plus éloigné, ou égale par rapport à votre entourage (avez-vous perçu de la fierté, de l'appui ou plutôt du rejet, de la jalousie) ?

- Qu'avez-vous appris du fait d'avoir fait la demande de logement ? (découvrir comment économiser de l'argent, ouvrir un compte d′épargne, administrer et gérer un budget familial pour le compte d′épargne, etc.)

- Parce que vous avez eu à faire des démarches pour la demande de votre logement, sentez-vous maintenant que vous connaissez davantage les organismes gouvernementaux chargés de cette tâche (unités de logement municipal, services de logement et urbanisme, divers autres services à la communauté) ?

- Participez-vous à des comités de logement ? Qu'est-ce qui vous a motivé à faire partie d'une telle organisation? Qu'est-ce que vous attendiez de ce type d'organisation ? Qu'est ce que vous avez appris de votre participation à ce type d'organisme?

8. Économie du ménage et rôle des femmes dans l'économie du ménage

- Sources de revenu (formel et informel) du chef de ménage et des membres de la famille

Nom	Travail formel	Travail informel	Base (régulière/temps plein ou partiel, ou occasionnelle)	Depuis (ans/mois)	Revenu formel ou informel

- Pourriez-vous nous indiquer dans quelle catégorie, parmi les suivantes, se situe le revenu brut/net du ménage ?

- Moins du (salaire minimum) approximativement à 80 500 pesos (calculé en février 99 INE, prochain calcul mai 99)

- entre 80 500 et 161 000

- + 161 000 et 241 500

- + 241 500 et 322 000

- + 322 000

- À quel niveau pensez-vous que se situe votre contribution au ménage ?

1/1, 3/4, 1/2, 1/3, 1/4 ou 100%, 75%, 50%, 33%, 25%

- Quelles types d'activités réalisez-vous pour atteindre ce niveau de contribution (en pensant au travail domestique et rémunérée)?

9. Description du logement (à vérifier lors des entrevues si l'entrevue se passe chez la personne interviewée, sinon à demander)

Au sujet du logement que vous habitez actuellement, pouvez-vous répondre aux questions suivantes

- Nombre d'étages:
- Nombre de chambres:
- Nombre de salles de bains:
- Superficie approximative du lot:
- Année de construction:
- État de la construction:
- Modification (lesquelles) et depuis quand:
- Type de maison: unifamiliale, jumelée, bloc, etc.:
- Type de construction: dur, avec des bâtiments annexes, d'autres unités sur le terrain:
- Type d'appareils ménagers:
- Type d'ornementation et d'embellissement extérieur:

Annexe 7 chapitre 5

A.7 Échantillon théorique stratifié

Représentation proportionnelle

Entrevue type a		**Entrevue type b**	
Ayant eu accès aux PVB et PVP à partir des années 1990		Faisant la démarche PVB et PVP à partir des années 1990	
PVB (10 entrevues)	PVP (10 entrevues)	PVB (10 entrevues)	PVP (10 entrevues)
○ Femmes ○ Âge 20-45 ans ○ État civil différent ○ Occupation variée ○ Situations fam. différentes ○ Cycle de vie varié ○ Nombre d'enfants variable	○ Femmes ○ Âge 20-45 ans ○ État civil différent ○ Occupation variée ○ Situations fam. différentes ○ Cycle de vie varié ○ Nombre d'enfants variable	○ Femmes ○ Âge 20-45 ans ○ État civil différent ○ Occupation variée ○ Situations fam. différentes ○ Cycle de vie varié ○ Nombre d'enfants variable	○ Femmes ○ Âge 20-45 ans ○ État civil différent ○ Occupation variée ○ Situations fam. différentes ○ Cycle de vie varié ○ Nombre d'enfants variable

Annexe 8 chapitre 5

A.8 Questionnaire complémentaire d'hommes

1. **Caractéristiques personnelles**

NOM	Âge / date de naissance	Ville de naissance	Occupation	Lien

2. Journée type et rôles productif/reproductif/communautaire, répartition des tâches

-Pourriez-vous décrire votre journée type du lever au coucher. Faire ressortir les grandes périodes de cette journée type, en commençant avec le lever. Il s'agit de ne nommer que les grandes périodes, à quelle heure vous vous levez, la période des repas, les devoirs des enfants, le temps de travail, les différents lieux que vous fréquentez, votre temps à vous, où vous allez et le temps de déplacements entre ces lieux.

-Journée type: si vous travaillez encerclez travail, si non encerclez autre activité et décrire le genre d'activité.

Activité	Début et fin de la période (ou déplacement)	Lieu ou mode de transport	Avec qui?	Remarques
Lever				
Petit-déjeuner				
Déplacement au travail ou autre activité				
Travail **Autre activité**				
Déjeuner				
Travail **Autre activité**				
Déplacement à la maison				
Souper				
Coucher				

- Dans un mois de l'année, combien de jours de la semaine (20 jours au total dans un mois) environs se déroulent comme cette journée typique que vous venez de décrire?

a) 5 jours b) 10 jours c) 15 jours d) 20 jours

- Si vous répondez entre 5 et 10 jours, expliquez brièvement pourquoi ?

_____

_____

_____

-Est-ce que pendant les jours de fin de semaine cette journée type change beaucoup ?

Oui Non

-Si votre réponse est oui, remplir le tableau suivant pour la fin de semaine:

Activité	**Début et fin de la période (ou déplacement)**	**Lieu ou mode de transport**	**Avec qui?**	**Remarques**
Lever				
Petit-déjeuner				
Déplacement au travail ou autre activité				
Travail Autre activité				
Déjeuner				
Travail Autre activité				
Déplacement à la maison				
Souper				
Sortie				
Coucher				

-Dans un mois de l'année, combien de jours de la fin de semaine (8 au total dans un mois) environs se déroulent comme cette journée typique que vous venez de décrire?

a) 2 jours b) 4 jours c) 6 jours d) 8 jours

- Si vous répondez entre 2 et 4 jours, expliquez brièvement pourquoi ?

_____

_____

_____

_____

_____

- Parmi les tâches suivantes encerclez le numéro de la personne qui les réalise

1) vous
2) votre femme/conjoint
3) les deux
4) un de vos enfants
5) quelqu'un d'autre qui vit à la maison
6) quelqu'un d'autre qui ne vit pas à la maison
7) autre combinaison possible
8) la tâche ne s'applique pas

Travailler	1	2	3	4	5	6	7	8
Les repas quotidiens	1	2	3	4	5	6	7	8
La vaisselle	1	2	3	4	5	6	7	8
Le ménage à l'intérieur du logement	1	2	3	4	5	6	7	8
L'entretien des vêtements	1	2	3	4	5	6	7	8
L'entretien extérieur du logement	1	2	3	4	5	6	7	8
L'entretien extérieur du lot	1	2	3	4	5	6	7	8
Faire des réparations	1	2	3	4	5	6	7	8
Reconduire les enfants	1	2	3	4	5	6	7	8
Faire faire les devoirs	1	2	3	4	5	6	7	8
Assister aux réunions de l'école	1	2	3	4	5	6	7	8
Soins aux enfants	1	2	3	4	5	6	7	8
Soins aux personnes âgées	1	2	3	4	5	6	7	8
Faire les courses	1	2	3	4	5	6	7	8
Amener les enfants chez le dentiste, le docteur	1	2	3	4	5	6	7	8

- Est-ce qu'une fois que vous êtes devenus propriétaire de votre logement il y a des tâches qui ont changées ? (Encerclez oui ou non)

Oui Non

- *Si vous répondez oui*, identifiez l'activité et expliquez brièvement pour chacun des cas:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

- Combien de temps pensez-vous passer dans une journée à: (faire un calcul approximatif du temps)

Activité	**Heures**
Travail rémunéré	
Prendre en charge les enfants	
Aider les enfants avec les devoirs	
Tâches ménagères Faire les courses	
Faire à manger	
Faire le ménage	
Laver la vaisselle	
Temps individuel Regarder la télévision	
Lire	
Se reposer	
Dormir	
Temps de Socialisation Parler avec des amis	
Rencontre en associations	
Travail politique	
Loisir	
Autre tâche ou activité de loisir	

- Durant une journée, quelles sont les périodes où vous vous sentez davantage débordé? (si vous indiquez plus d'une période, placez-les en ordre d'importance dans les espaces)

a) le matin b) le midi c) l'après-midi d) le soir e) la nuit

- Avez-vous des moyens particuliers de sauver du temps pour réaliser vos activités ? (encerclez oui ou non)

Oui Non

- *Si vous répondez oui*, écrire lesquels:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

3. Importance du logement, symbolique et organisation collective

- Est-ce que pour vous il est important d'acquérir et de devenir propriétaire de votre propre logement: (encerclez oui ou non)

Oui Non

- Dans le deux cas, expliquez brièvement: pourquoi ?

_____

_____

_____

_____

Quelle était votre principale motivation pour acquérir un logement: (si plus d'un choix, placez les en ordre d'importance dans les espaces)

a) toit pour se protéger
b) besoin du logement pour la famille
c) investissement économique
d) meilleur milieu de vie pour les enfants
e) bien à léguer aux enfants
f) cœur des activités courantes/travail à la maison

- Pensez-vous que cette motivation était partagée par votre femme/conjointe/partenaire ?

Oui Non

- Une fois que vous avez obtenu votre logement est-ce que quelque chose a changé dans votre vie personnelle : (si plus d'un choix, placez-les en ordre d'importance)

a) sens de l'autonomie
b) sens de cohérence
c) liberté
d) confiance
e) sécurité
f) stabilité puisque quelque chose vous appartienne et vous pouvez l'arranger et modifier à votre guise

- Et au niveau votre famille, est-ce qu'il y a quelque chose qui a changé ? (plus d'un choix, ranger en ordre d'importance)

a) sens de l'autonomie
b) sens de cohérence
c) liberté
d) confiance
e) sécurité
f) stabilité puisque quelque chose nous appartient et que l'on peut l'aménager et le modifier à sa guise

- Parmi les éléments suivants lesquels représentent le mieux vos sentiments d'être devenu propriétaire de votre logement:

a) fierté
b) sens de l'accomplissement
c) sécurité face à l'avenir
d) indépendance
e) contrôle de votre vie

- Y a-t-il un autre élément que vous considérez important?

Oui Non

Si oui, lequel?

_____
_____
_____

- Pouvez-vous m'indiquer l'ordre d'importance des items mentionnés ci haut ?

a) fierté
b) sens de l'accomplissement
c) sécurité face à l'avenir
d) indépendance
e) contrôle de votre vie
f) autre :_____

- Vous rappelez-vous ce que votre entourage (famille, amis, voisins) vous a dit lorsque vous avez obtenu votre logement ?

_____
_____
_____

- Ont-ils mentionné dans quel sens votre vie allait changer ?

Oui Non

- De quelle façon ?

_____
_____
_____

- Selon vous, est-ce que votre entourage vous considère différemment depuis que vous avez obtenu votre logement ?

Oui Non

- Pourquoi ?_____
_____
_____

- Depuis que vous avez obtenu votre logement, comment vous sentez-vous par rapport à votre entourage :

a) plus proche
b) égale
c) plus éloigné

- Avez-vous perçu de votre entourage : (si plus d'un choix, placez en ordre)

a) de la fierté
b) de l'appui
c) plutôt du rejet
d) de la jalousie

- Qu'avez-vous appris du fait d'avoir eu accès au logement : (si plus d'un choix, placez en ordre)

a) découvrir comment économiser de l'argent
b) entretenir une maison
c) administrer et gérer un budget familial pour le remboursement d'une dette/hypothèque

- Parce que vous avez eu à faire des démarches pour l'obtention de votre logement, sentez-vous maintenant que vous connaissez davantage les organismes gouvernementaux : (encerclez plus d'un choix si c'est le cas)

a) unités de logement municipal
b) services de logement et urbanisme
c) divers autres services à la communauté

- Avez-vous déjà participé à des comités de logement ?

Oui Non

-*Si vous répondez non*, expliquer brièvement pourquoi ?

_____
_____
_____

- *Si vous répondez oui, continuez avec les questions suivantes*, qu'est-ce qui vous a motivé à faire partie d'une telle organisation?

_____
_____
_____
_____

- Qu'est-ce que vous attendiez de ce type d'organisation ?

a) aide dans les démarches formelles
b) mise en contact avec les organismes gouvernementaux chargés du logement
c) renseignements utiles pour faire la demande
d) aide pour remplir les formulaires des demandes
e) interlocuteur valable vis-à-vis les organismes gouvernementaux
f) autre :_____

- Qu'est ce que vous avez appris de votre participation dans ce type d'organisme?

_____
_____
_____
_____

- Continuez-vous à participer ?

Oui Non

Si vous répondez oui, pourquoi continuez-vous à participer ?

_____
_____
_____
_____

Si vous répondez non, pourquoi avez-vous arrêté de participer ?

_____
_____
_____
_____

Annexe 9 chapitre 5

A.9 Structure de l'entrevue groupale auprès d'hommes

Participants : 8 à 10 hommes intégrants des comités pro-logement de La Pintana
Endroit : Unité de voisinage
Durée : 1 heure et demie.
Cueillette de l'information : Au moyen d'un magnétoscope et de notes écrites.

1. Exposé du projet et brève tournée de présentation

Questions-thèmes et dimensions déclenchant la discussion

2. Comment et pourquoi ont-ils commencé à participer à ce comité pro-logement?
3. De quelle manière participent-ils et pourquoi participent-ils de cette manière?
4. Qu'ont-ils appris en participant au comité en ce qui concerne les démarches d'accès à la propriété?
5. Est-ce que le fait d'être dans un comité leur a facilité les démarches de demande d'un logement?
6. Que signifie la propriété du logement pour eux?
7. Que considèrent-ils le plus important dans le logement?
8. Quelle est leur principale motivation pour accomplir les démarches de demande d'un logement?
9. Le PVB, pourquoi ont-ils choisi ce programme?
10. Et une fois qu'ils auront obtenu la maison, pensent-ils que quelque chose changera dans leurs vies personnelles et familiales?

Annexe 10 chapitre 5

A.10 Arbre des codes IC

(**1**)	/**Informations Générales**
(1 1)	/IG/Parcours
(1 1 1)	/IG/Parcours/Académique
(1 1 2)	/IG/Parcours/Professionnel
(1 1 3)	/IG/Parcours/Politique
(1 2)	/IG/Profession
(1 2 1)	/IG/Profession/Sociologue
(1 2 2)	/IG/Profession/Architecte
(1 2 3)	/IG/Profession/Économiste
(1 2 4)	/IG/Profession/Anthropologue
(1 2 5)	/IG/Profession/Psychologue
(1 2 6)	/IG/Profession/Travailleur Social
(1 2 7)	/IG/Profession/Professeur
(1 2 8)	/IG/Profession/Bac en Littérature
(1 3)	/IG/Thèmes d'intérêt
(1 4)	/IG/Secteurs d'exercice
(1 4 1)	/IG/Secteurs d'exercice/Gouvernemental
(1 4 1 1)	/IG/Secteurs d'exercice/Gouvernemental/Ministère
(1 4 1 2)	/IG/Secteurs d'exercice/Gouvernemental/Municipalité
(1 4 2)	/IG/Secteurs d'exercice/Privé
(1 4 2 1)	/IG/Secteurs d'exercice/Privé/Cabinet-Conseil
(1 4 2 2)	/IG/Secteurs d'exercice/Privé/Université
(1 4 2 3)	/IG/Secteurs d'exercice/Privé/Boîte privé
(1 4 2 4)	/IG/Secteurs d'exercice/Privé/Consultant individuel
(1 4 2 5)	/IG/Secteurs d'exercice/Privé/Entreprise
(1 4 3)	/IG/Secteurs d'exercice/Organisme International
(1 4 4)	/IG/Secteurs d'exercice/ONG
(1 4 5)	/IG/Secteurs d'exercice/Organisme des droits
(**2**)	/**Perspective de Genre**
(2 1)	/PG/Insertion TG au travail
(2 2)	/PG/Insertion TG à la profession
(2 3)	/PG/Temps d'intérêt
(2 3 1)	/PG/Temps d'intérêt/Depuis toujours
(2 3 2)	/PG/Temps d'intérêt/Longue période
(2 3 3)	/PG/Temps d'intérêt/Moyenne période
(2 3 4)	/PG/Temps d'intérêt/Courte période
(2 4)	/PG/Interprétation AG
(2 4 1)	/PG/Interprétation AG/Rôles
(2 4 1 1)	/PG/Interprétation AG/Rôles/Traditionnels
(2 4 1 2)	/PG/Interprétation AG/Rôles/Changements
(2 4 2)	/PG/Interprétation AG/Diversité
(2 4 2 1)	/PG/Interprétation AG/Diversité/Structures familiales
(2 4 2 2)	/PG/Interprétation AG/Diversité/Besoins population
(2 4 2 3)	/PG/Interprétation AG/Diversité/Des usagers
(2 4 2 4)	/PG/Interprétation AG/Diversité/Offre et demande
(2 4 3)	/PG/Interprétation AG/Besoins pratiques
(2 4 4)	/PG/Interprétation AG/Intérêts stratégiques
(2 4 5)	/PG/Interprétation AG/Processus holistique
(2 4 6)	/PG/Interprétation AG/Aveuglement de genre
(2 4 7)	/PG/Interprétation AG/non neutralité

(2 4 8) /PG/Interprétation AG/Position inégalitaire
(2 4 8 1) /PG/Interprétation AG/Position inégalitaire/Économique
(2 4 8 2) /PG/Interprétation AG/Position inégalitaire/Sociale
(2 4 8 3) /PG/Interprétation AG/Position inégalitaire/Historique
(2 4 8 4) /PG/Interprétation AG/Position inégalitaire/Culturelle
(2 4 8 5) /PG/Interprétation AG/Position inégalitaire/Opportunités
(2 4 9) /PG/Interprétation AG/Outil de désagrégation
(2 4 10) /PG/Interprétation AG/Relations de pouvoirs
(2 4 11) /PG/Interprétation AG/Éclectique
(2 4 12) /PG/Interprétation AG/Accès équitable
(2 4 13) /PG/Interprétation AG/Rapport social
(2 4 14) /PG/Interprétation AG/Discrimination
(2 4 15) /PG/Interprétation AG/Approche de qualité
(2 4 16) /PG/Interprétation AG/Groupe social
(2 4 17) /PG/Interprétation AG/Composante de la planification
(2 4 18) /PG/Interprétation AG/Travail pour les femmes
(2 4 19) /PG/Interprétation AG/Modèle égalitaire
(2 5) /PG/Motivation
(2 5 1) /PG/Motivation/Équité et égalité
(2 5 2) /PG/Motivation/Démocratique
(2 5 3) /PG/Motivation/Caractérisation des besoins
(2 5 4) /PG/Motivation/Variable importante
(2 5 5) /PG/Motivation/Obligation
(2 5 6) /PG/Motivation/Manque intellectuelle
(2 5 7) /PG/Motivation/Le hasard
(2 5 8) /PG/Motivation/Implication sociale
(2 5 9) /PG/Motivation/Professionnelle
(2 5 10) /PG/Motivation/Nécessité pratique
(2 5 11) /PG/Motivation/Politique
(2 5 12) /PG/Motivation/Expérience personnelle

(**3**) /**Niveau de Développement**
(3 1) /ND/Genre
(3 1 1) /ND/Genre/Sensibilisé
(3 1 2) /ND/Genre/Non répandu
(3 1 3) /ND/Genre/Développé
(3 1 4) /ND/Genre/Développement naissant
(3 1 5) /ND/Genre/Promotion
(3 2) /ND/Genre et Habitat
(3 2 1) /ND/Genre et Habitat/Non répandu
(3 2 2) /ND/Genre et Habitat/Sensibilisé
(3 2 3) /ND/Genre et Habitat/Développement naissant
(3 2 4) /ND/Genre et Habitat/Inexistant
(3 2 5) /ND/Genre et Habitat/Incorporation
(3 3) /ND/Qualificatif
(3 3 1) /ND/Qualificatif/Pragmatique
(3 3 2) /ND/Qualificatif/Insuffisant
(3 3 3) /ND/Qualificatif/Développement naissant
(3 3 4) /ND/Qualificatif/Réticent
(3 3 5) /ND/Qualificatif/Pré-consolidation
(3 3 6) /ND/Qualificatif/Développement intermédiaire
(3 3 7) /ND/Qualificatif/Avant-garde
(3 3 8) /ND/Qualificatif/Traduction
(3 3 9) /ND/Qualificatif/Sensibilisé
(3 3 10) /ND/Qualificatif/Référence
(3 3 11) /ND/Qualificatif/Minimalisation

(**4**)	/**Politique Publique –Perspective de Genre**
(4 1)	/PP-PG/Prise en considération
(4 1 1)	/PP-PG/Prise en considération/Relevant
(4 1 2)	/PP-PG/Prise en considération/Complémentaire
(4 1 3)	/PP-PG/Prise en considération/Secondaire
(4 1 4)	/PP-PG/Prise en considération/Incorporation
(4 1 5)	/PP-PG/Prise en considération/Non nécessaire
(4 2)	/PP-PG/Rôles Paliers G
(4 2 1)	/PP-PG/Rôles Paliers G/Central
(4 2 2)	/PP-PG/Rôles Paliers G/Régional
(4 2 3)	/PP-PG/Rôles Paliers G/Local
(4 2 4)	/PP-PG/Rôles Paliers G/Coordination
(4 2 5)	/PP-PG/Rôles Paliers G/Décentralisation
(4 3)	/PP-PG/Sectorialisme

(**5**)	/**Secteurs Prioritaires – Perspective de Genre**
(5 1)	/SP-PG/Secteurs prioritaires
(5 1 1)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Éducation
(5 1 2)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Santé
(5 1 3)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Logement
(5 1 4)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Marché du travail
(5 1 5)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Vision sectorielle
(5 1 6)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Vision intégrée
(5 1 7)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Personnes âgées
(5 1 8)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Environnement
(5 1 9)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Niveau local
(5 1 10)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Jeunes
(5 1 11)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Indicateur d'équité
(5 1 12)	/SP-PG/Secteurs prioritaires/Espace
(5 2)	/SP-PG/Logement et PG
(5 3)	/SP-PG/Aires émergentes
(5 4)	/SP-PG/Complémentarité

(**6**)	/**Politiques Publiques – Logement Social**
(6 1)	/PPLS/Programmes
(6 1 1)	/PPLS/Programmes/PVB
(6 1 2)	/PPLS/Programmes/PVP
(6 1 3)	/PPLS/Programmes/Sans réponse
(6 2)	/PPLS/Défies Généraux
(6 2 1)	/PPLS/Défies Généraux/PVB
(6 2 2)	/PPLS/Défies Généraux/PVP
(6 2 3)	/PPLS/Défies Généraux/Lenteur
(6 3)	/PPLS/Genre
(6 4)	/PPLS/*Allegamiento*

(**7**) /**Logement Social – Perspective de Genre**
(7 1) /LS-PG/Pertinence
(7 1 1) /LS-PG/Pertinence/Très utile
(7 1 2) /LS-PG/Pertinence/Moyennement utile
(7 1 3) /LS-PG/Pertinence/Pas utile
(7 2) /LS-PG/Étapes de Design
(7 2 1) /LS-PG/Étapes de Design/Objectifs et orientations
(7 2 2) /LS-PG/Étapes de Design/Implémentation et suivi
(7 2 3) /LS-PG/Étapes de Design/Évaluation et rétro évaluation
(7 2 4) /LS-PG/Étapes de Design/Du cycle complet du projet
(7 2 5) /LS-PG/Étapes de Design/Dans toutes les étapes
(7 3) /LS-PG/Projet au Chili
(7 4) /LS-PG/Spécificité communale

(**8**) /**Gestion Urbaine – Perspective de Genre**
(8 1) /GU-PG/Niveau d'évolution
(8 1 1) /GU-PG/Niveau d'évolution/Avant-gardiste
(8 1 2) /GU-PG/Niveau d'évolution/Sensible
(8 1 3) /GU-PG/Niveau d'évolution/Naissant
(8 1 4) /GU-PG/Niveau d'évolution/Faible
(8 1 5) /GU-PG/Niveau d'évolution/Réticent
(8 1 6) /GU-PG/Niveau d'évolution/Reluctante
(8 1 7) /GU-PG/Niveau d'évolution/Pas de développement
(8 1 8) /GU-PG/Niveau d'évolution/Pas de réponse
(8 2) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées
(8 2 1) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Éloignement travail
(8 2 2) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Quartiers mal desservis
(8 2 3) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Isolement des femmes
(8 2 4) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/ Difficultés à remplir les tâches
(8 2 5) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Négatif
(8 2 6) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Neutre
(8 2 7) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Positif
(8 2 8) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Question de sécurité
(8 2 9) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Manque d'intimité
(8 2 10) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Pas d’épanouissement
(8 2 11) /GU-PG/Impacts Femmes Marginalisées/Pas de suivi
(8 3) /GU-PG/GU Santiago
(8 4) /GU-PG/Marché privé
(8 5) /GU-PG/La Pintana
(8 6) /GU-PG/Campagne
(8 7) /GU-PG/Région
(8 8) /GU-PG/El Bosque
(8 9) /GU-PG/Transport

(**9**) /**Concrétisation Perspective Genre**
(9 1) /Concrétisation PG/PU-LS
(9 1 1) /Concrétisation PG/PU-LS/Oui
(9 1 2) /Concrétisation PG/PU-LS/Non
(9 1 3) /Concrétisation PG/PU-LS/Rôle État
(9 1 4) /Concrétisation PG/PU-LS/Difficile
(9 2) /Concrétisation PG/Utilisation AG
(9 2 1) /Concrétisation PG/Utilisation AG/Perspective théorique
(9 2 2) /Concrétisation PG/Utilisation AG/Pratico-méthodologique
(9 2 3) /Concrétisation PG/Utilisation AG/ théorie/ pratique
(9 2 4) /Concrétisation PG/Utilisation AG/Pas de connaissances
(9 3) /Concrétisation PG/Général et politiques publiques au Chili
(9 4) /Concrétisation PG/Amérique Latine

(**10**) /**Autre**